



DIAGNOSTIC & ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Communauté de Communes du Val de Drôme

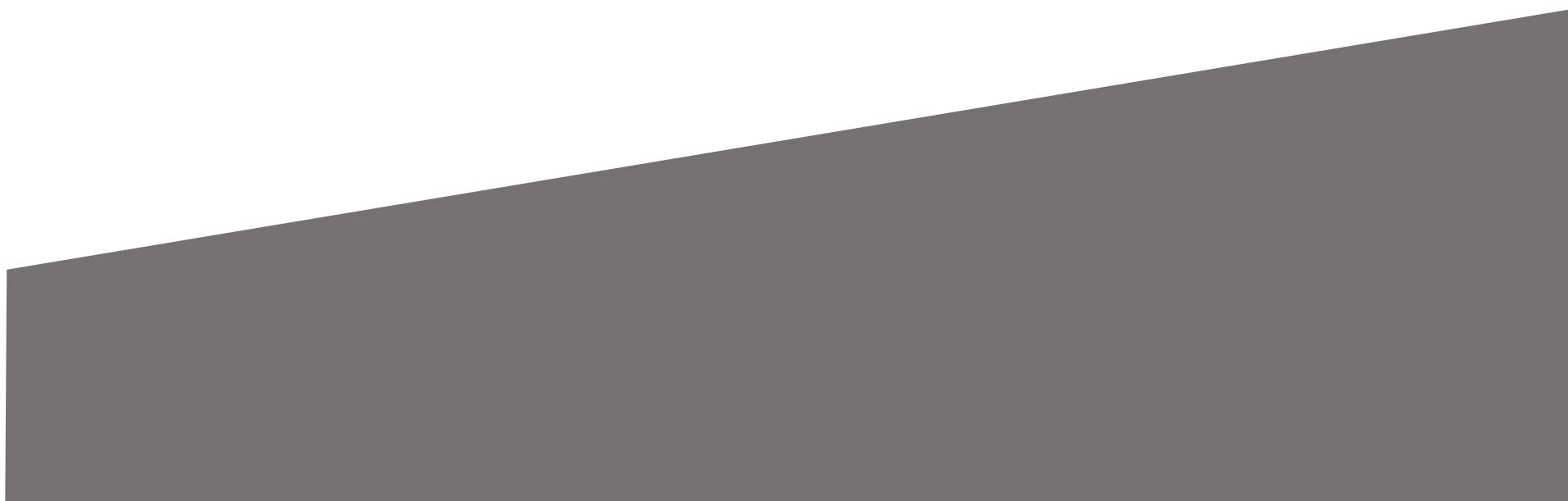
CC 29 Janvier 25 : ARRET du Projet de PLUI



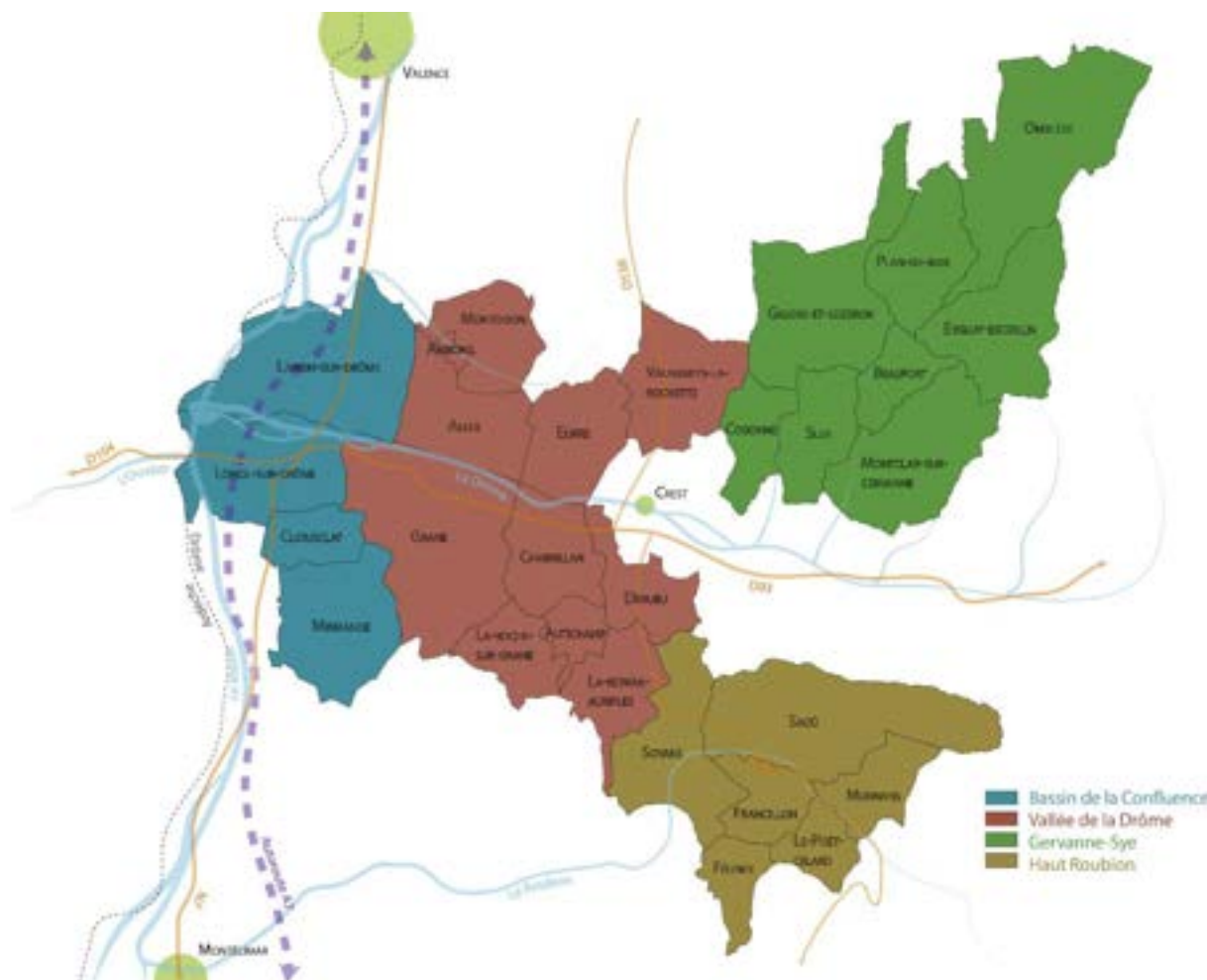
SOMMAIRE

	PRÉAMBULE	N°3
	PARTIE 1 – DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES ET URBAINES	N°9
	Le Paysage et le patrimoine	N°10
	La Trame Verte, Bleue et Noire	N°89
	PARTIE 2 – ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE	N°130
	Les dynamiques socio-démographiques	N°131
	Le parc de logements et les dynamiques de construction	N°141
	PARTIE 3 – L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU TERRITOIRE	N°168
	Les équipements, commerces et services	N°169
	La mobilité et les déplacements	N°202
	Le tissu économique du territoire	N°234
	PARTIE 4 – LES PERFORMANCES ET NUISANCES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE	N°280
	La gestion de la ressource en eau	N°281
	La gestion des déchets	N°308
	Les risques et nuisances	N°315
	La transition énergétique	N°335

PRÉAMBULE



Une Communauté de Communes qui s'insère dans un territoire élargi



L'intercommunalité du Val de Drôme en Biovallée se compose de 29 communes réparties sur 4 grands bassins :

Le bassin de la Confluence : situé le long de la vallée du Rhône et de l'A7 ;

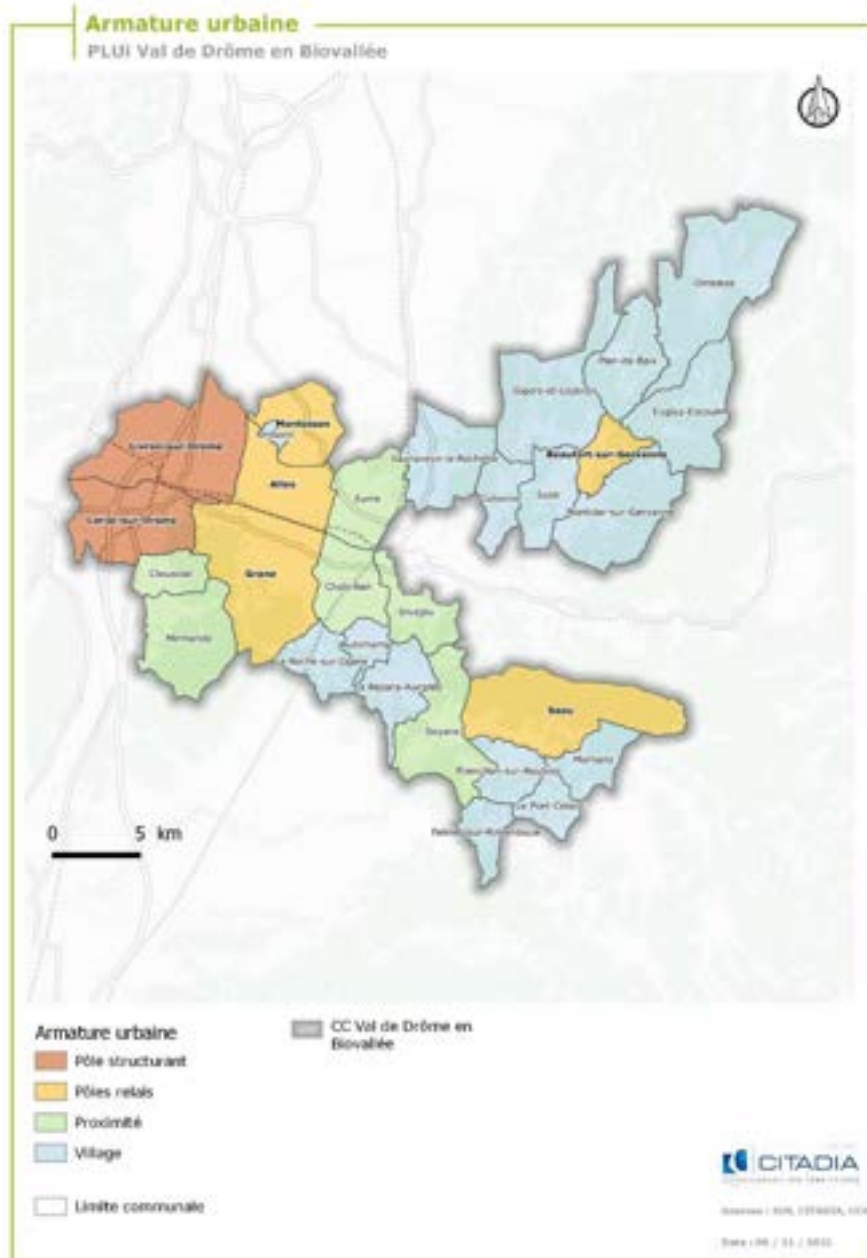
› **La Vallée de la Drôme** : située à l'interface entre la Vallée du Rhône et la ville de Crest ;

› **La Gervanne-Sye** : située au nord-est du territoire, elle comprend les communes les plus rurales ;

› **Le Haut-Roubion** : situé au sud-est du territoire, elle bénéficie également de l'influence de Crest.

La communauté de commune du Val de Drôme en Biovallée est présente depuis 1976, suite à l'arrivée du syndicat d'études et de programmation. En 1980, ce dernier s'est transformé en syndicat d'aménagement du Val de Drôme, puis, 7 ans plus tard, en district d'aménagement. Enfin, depuis 2001, le district d'aménagement est devenu la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD), dénommé CCVD en Biovallée depuis 2017.

Un territoire découpé par armature



Armature urbaine validée par le SCoT de la Drôme AVAL

Au-delà de son territoire intercommunal, **la CCVD fonctionne et interagit avec son environnement élargi** : les deux agglomérations de Valence et de Montélimar notamment, mais également avec la ville de Crest, située à proximité directe du territoire et avec qui les échanges sont nombreux et variés.

Le travail du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement du PLUi vont s'attacher à analyser le fonctionnement de la Communauté de Communes au sein de son territoire, mais également à l'échelle des bassins d'influence.

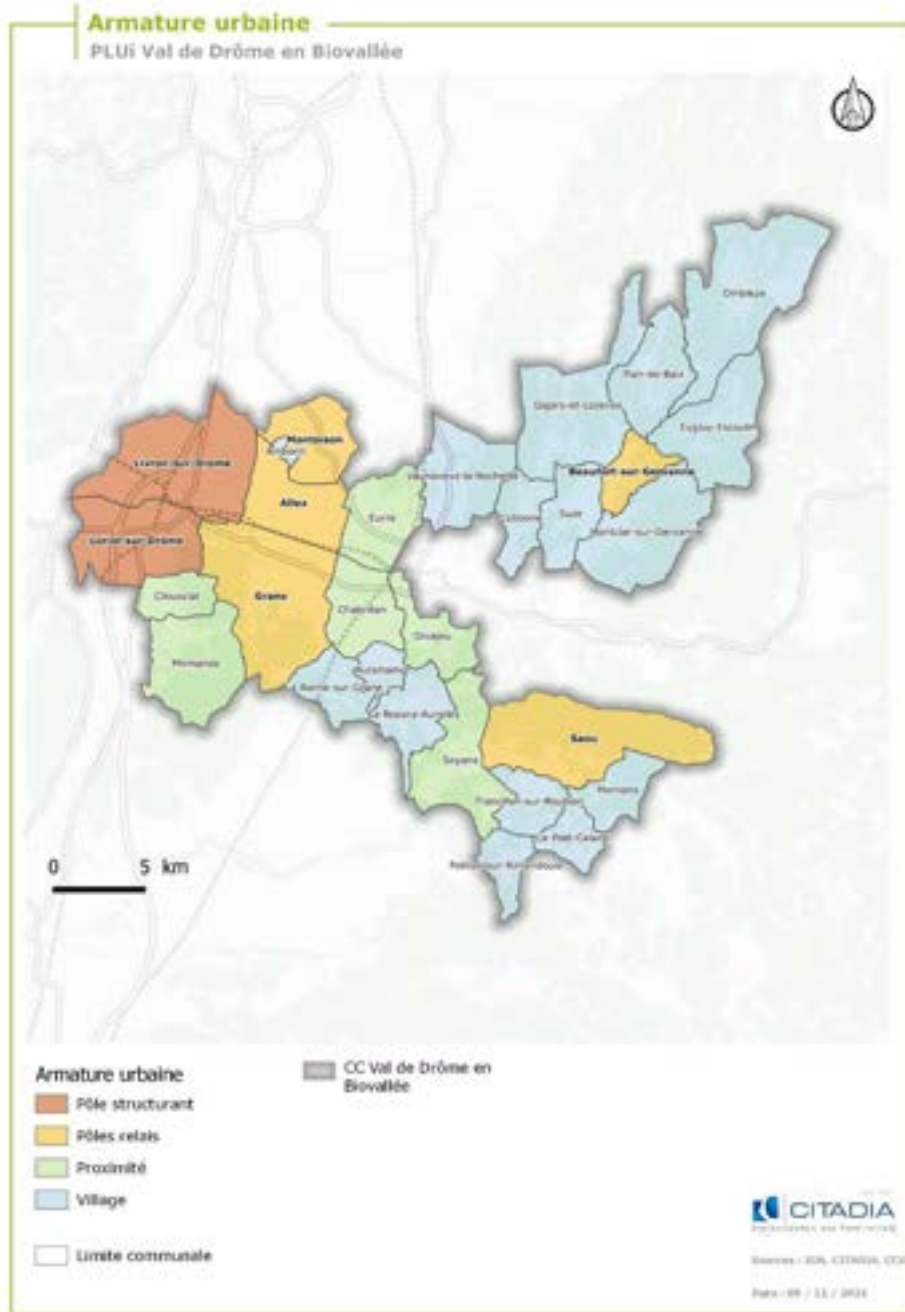
Une armature fonctionnelle du territoire a été réalisée sur la base des caractéristiques des différentes communes de la CCVD.

Quatre critères ont été pris en compte pour définir l'armature territoriale du territoire :

- Le nombre d'habitants en 2018 ;
- Le nombre d'emplois en 2018 ;
- Le nombre de commerces pondérés en 2018 ;
- Le nombre de services pondérés en 2018

Le croisement de ces critères a permis de définir une première idée de la structuration territoriale, qui a été confortée par le travail de définition de l'armature territoriale issue du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Un territoire découpé par armature

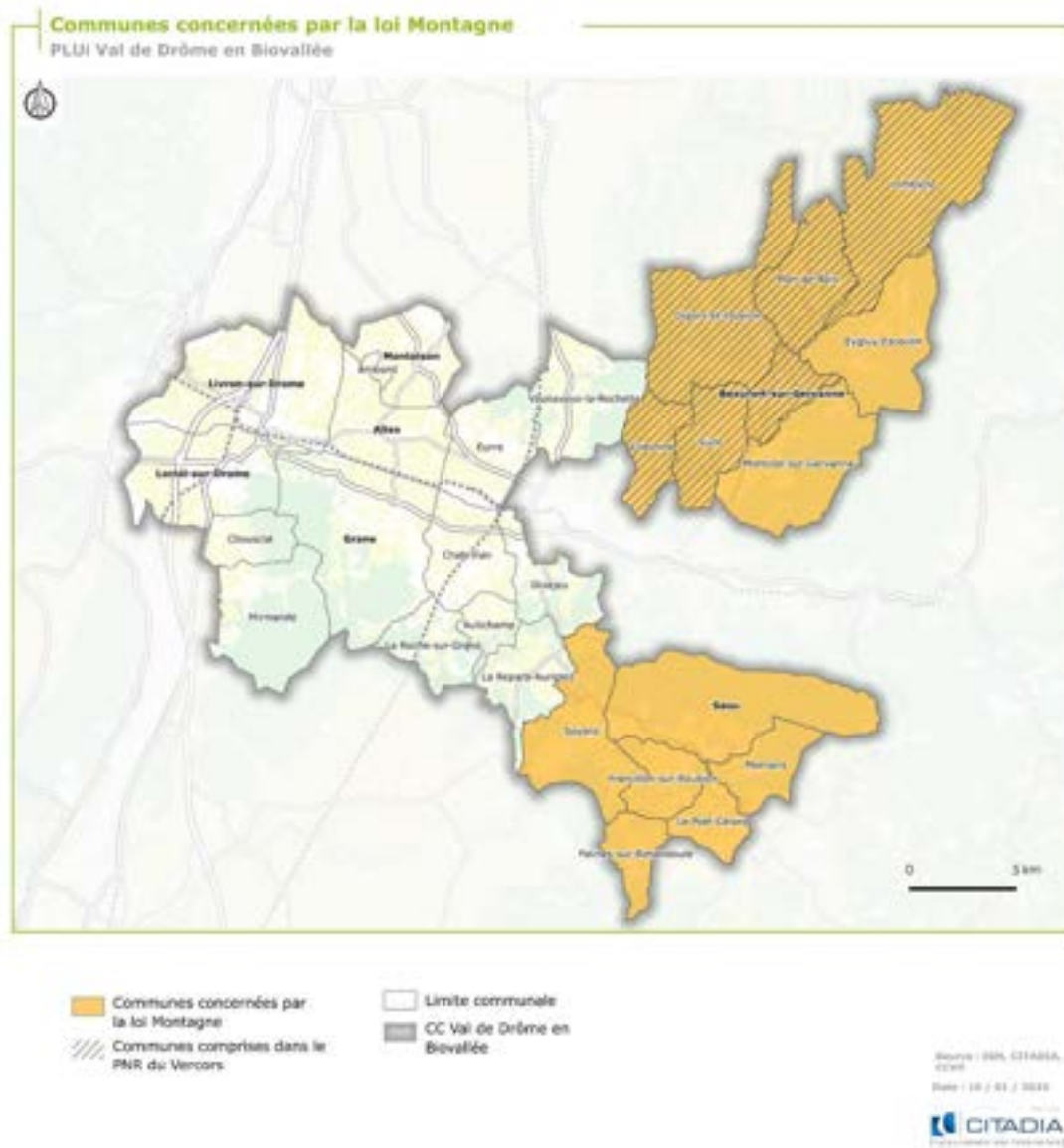


Cette caractérisation est une **représentation hiérarchisée des villes du territoire en fonction de leur niveau de polarité et de leurs aires d'interactions.**

Elle s'organise autour de la répartition suivante :

- > **Les pôles structurants** : ils comprennent deux communes, 15 754 habitants et représentent 52% de la population du territoire. Ils comprennent pôles d'emplois, de commerces, services et équipements structurants et diversifiés ;
- > **Les pôles relais** : communes qui assurent une offre de proximité et qui permettent les déplacements vers les pôles structurants. Ils comprennent 5 communes, 7 425 habitants et représentent 24% du territoire ;
- > **Les pôles de proximité** : elles complètent les pôles relais et finissent de mailler le territoire et bénéficient de la présence de services de proximité. Ils comprennent 6 communes, 4 357 habitants et représentent 14% du territoire ;
- > **Les villages** : ils comprennent 16 communes, 2 777 habitants et représentent 9% du territoire. Ils comportent une offre très limitée et sont plutôt des territoires résidentiels qui confortent l'identité du territoire ;

Un territoire concerné par la loi Montagne



LA PHILOSOPHIE DE LA LOI MONTAGNE :

La philosophie de la loi Montagne est d'assurer une gestion intégrée et transversale des territoires de montagne : économique, sociale, environnementale, paysagère, sanitaire et culturelle.

Elle permet un développement équitable et durable de la montagne dans une logique de réponse aux défis du changement climatique, ainsi que la reconquête de la biodiversité et la préservation de la nature des paysages.

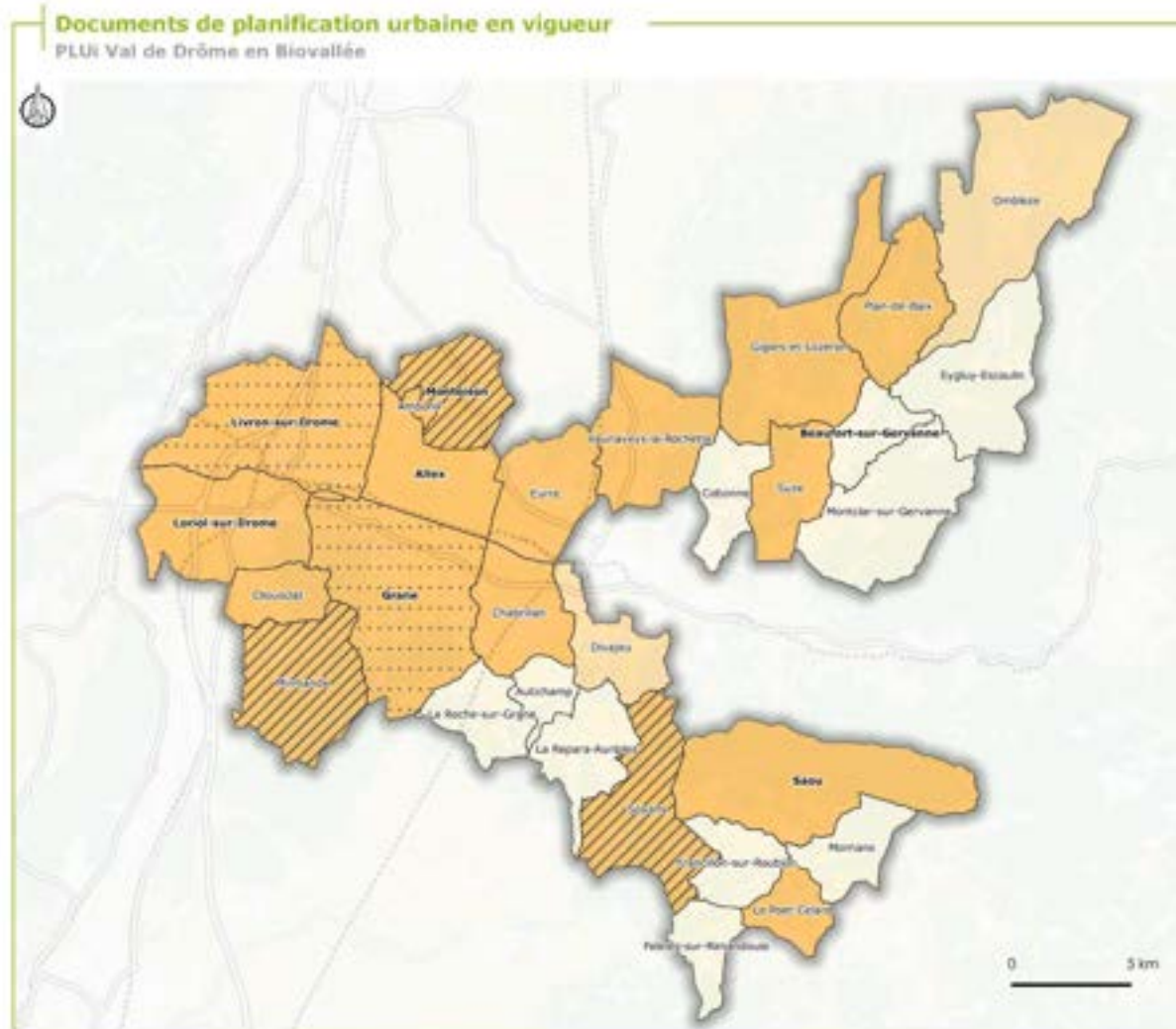
⇒ **14 communes du territoire sont concernées par la loi Montagne.**

LE PERIMETRE DU PARC NATUREL REGIONAL :

Les missions fondamentales du parc sont la préservation, la restauration, la mise en valeur des patrimoines et des ressources du Vercors.

⇒ **6 communes du territoire font partie du Parc Naturel Régional du Vercors** : Beaufort-sur-Gervanne, Gigors-et-Lozeron, Omblèze, Plan-de-Baix, Suze et Cobonne

Une pluralité de documents d'urbanisme



Documents en vigueur

- PLU
- Carte communale
- RNU
- Elaboration du PLU en cours
- Révision du PLU en cours
- Limite communale
- CC Val de Drôme en Biovallée

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée est caractérisée par une couverture **en documents d'urbanismes variés. 19 communes sont dotées d'un document d'urbanisme**, 14 d'entre eux ont fait l'objet d'une approbation récente.

- **17 Plans Locaux d'Urbanisme**, dont 4 en cours d'élaboration (Ambonil, Mirmande, Montoisson et Soyans) ou de révision (Grane et Livron-sur-Drôme);
- **2 Cartes Communales** (Omblèze et Divajeu);
- **10 communes soumises au Règlement National d'Urbanisme ;**

⇒ L'objectif du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est de réaliser un document d'urbanisme conjoint aux 29 communes de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

Source : IGN, CITADIA, CCVD
Date : 08 / 11 / 2023

CITADIA
L'ESPACE AU SERVICE DE L'URBANISME

PARTIE 1

DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES ET URBAINES



PAYSAGE ET PATRIMOINE

Préambule

Les documents suivants ont permis d'enrichir la rédaction de ce volet du rapport : « diagnostic et état initial de l'environnement du Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de la Drôme Aval » (2018), « Biovallée®, étude de préfiguration d'un éco-territoire de référence » (2011), « Inventaire du Patrimoine de l'Histoire et Patrimoine Drômois » (2002), « Résultats du troisième inventaire Forestier National pour le département de la Drôme du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche » (1996).

Le volet « Paysage et patrimoine » se décline en plusieurs chapitres. Ceux-ci correspondent aux « couches », qui par superposition, constituent le paysage du territoire. On distingue ainsi le socle géomorphologique et hydrologique du territoire (introduit par le logo , le paysage ménagé correspondant aux grands ensembles de végétation préservés (, le paysage habité () et le paysage exploité (, modelés par l'occupation humaine. Les entités paysagères décrites en fin de partie sont issues de la superposition de ces différentes composantes paysagères. Le dernier chapitre de cette partie « Paysage et patrimoine » permettra d'établir la synthèse des éléments présentés et d'esquisser les premiers enjeux concernant le Val de Drôme.

« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Source : Convention Européenne du Paysage).

Ainsi, les différents éléments de paysage présentés dans ce diagnostic ont bien souvent de multiples fonctions : fonction sociale, fonction physique, fonction économique, fonction symbolique. La difficulté réside dans le fait de pouvoir les appréhender toutes, et de pouvoir les comprendre, dans leurs interdépendances et leurs contradictions.

« Le plus simple et le plus banal des paysages est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, spatial et temporel, production matérielle et culturelle, réel et symbolique. » G. Bertrand, 1978

Le patrimoine définit ce qui est transmis par les générations précédentes et qui est considéré comme un héritage commun. La notion de patrimoine peut également être subjective, puisque rattachée à la notion de valeur que l'on attribue à un élément, qu'il soit naturel, bâti, agricole, industriel, ... A travers ce diagnostic, il nous est apparu important de ne pas uniquement présenter les éléments de patrimoine inscrit/classé/reconnu, mais bien aussi ceux qui relèvent du patrimoine plus anodin, discret, du patrimoine qui parfois même s'ignore, et qui est donc, celui-ci, beaucoup plus menacé. Dévoiler le patrimoine caché, non reconnu, c'est prendre conscience des richesses insoupçonnées du territoire et permettre aux différents acteurs d'agir en plus grande connaissance de cause.

LE SOCLE DU TERRITOIRE



PRÉAMBULE

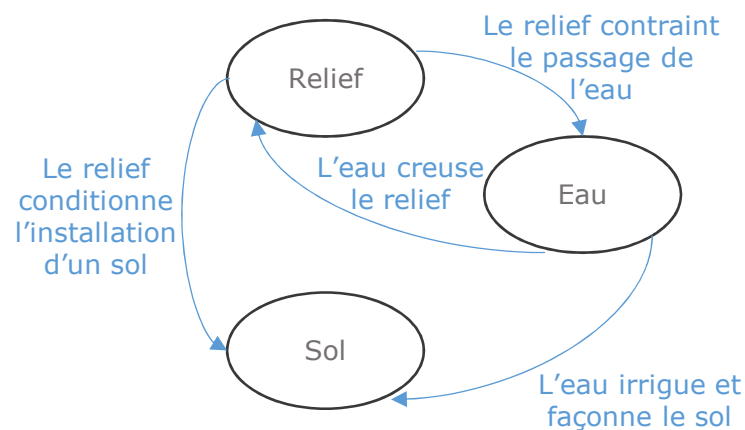
Le socle du territoire se définit par la superposition des éléments constitutifs premiers de notre territoire : relief, hydrographie et sol. Il s'agit d'éléments naturels sur lesquels l'homme n'a a priori pas ou peu d'emprise, mais à partir desquels peuvent émerger, sous l'action anthropique, une multitude de paysages, fonctions de choix d'urbanisation ou d'exploitation.

Le relief, l'eau et l'occupation primaire* du sol sont des éléments interconnectés : le relief du territoire de Val de Drôme est ainsi un héritage de l'histoire géologique de la région. Le relief est également façonné par l'eau, qui en se frayant un chemin, esquissé par la topographie, vient accentuer celle-ci, creusant des vallées, entaillant des gorges. Le sol et la couverture végétale primaire résultent de la formation du relief, de la présence et de la force de l'eau, mais aussi d'éléments climatiques.

Nous présenterons d'abord l'histoire géologique du territoire, afin d'appréhender l'origine des reliefs, sols et du réseau hydrographique, et de comprendre comment ceux-ci ont orienté les choix de peuplement du Val de Drôme.

Nous ferons ensuite un focus sur les grands types de reliefs présents sur le territoire, et tenteront de comprendre en quoi ceux-ci sont à la fois le socle (rôle physique) et l'horizon (rôle symbolique) de nos paysages.

Nous présenterons ensuite les différentes formes du réseau hydrographique du Val de Drôme et leurs fonctions dans le paysage.



* : primaire est entendue au sens d'originel, de « naturel », sans action d'exploitation ou d'urbanisation de l'homme.

Le Socle du territoire : dynamique et héritage géologiques



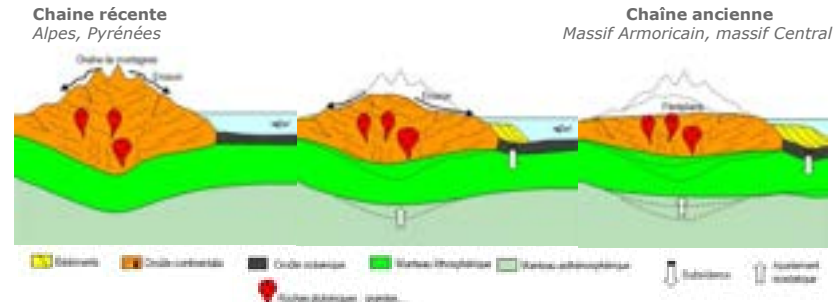
DES PAYSAGES QUI DECOULENT DE L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Il y a environ 300 millions d'années, la chaîne de montagne hercynienne, traversait toute l'Europe actuelle, ainsi que le territoire de la vallée de la Drôme. A sa « fin de vie », cette chaîne s'érode, et par le principe d'isostasie, les couches enfouies sous les montagnes remontent. Avec elles, des plutons granitiques, formés par la fusion des roches portées en profondeur, se retrouvent en surface. Ils forment ainsi les actuels massifs Armoricaïn et Central.

Il y a 50 millions d'années, l'océan alpin commence à disparaître. A sa place, la chaîne Alpine se crée. On retrouve alors les sédiments accumulés lors du Mésozoïque plissés et parfois métamorphisés qui forment les Alpes actuelles.

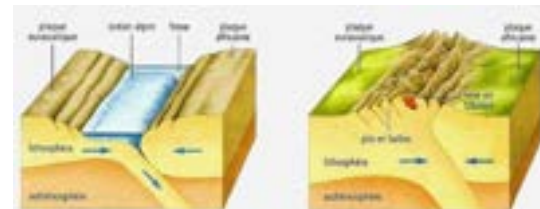
Il y a 300 000 à 700 000 ans, lors de la glaciation du Mindel, un glacier était présent du Jura jusqu'au territoire du Val de Drôme. Il a creusé l'actuelle vallée glaciaire où coule le Rhône : le couloir Rhodanien. On trouve alors sur cette vallée des moraines et des alluvions glaciaires, ainsi que les actuels alluvions fluviales charriés par le Rhône.

- 300 millions d'années



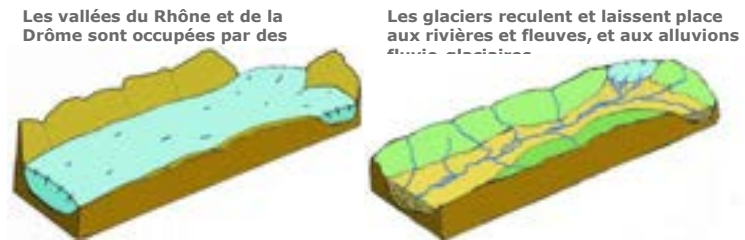
Disparition d'une chaîne de montagne par effondrement gravitaire
Manuel TS éditions Belin

- 50 millions d'années



Création d'une chaîne de montagne par subduction d'un océan et collision des plaques
Université Camille Corot

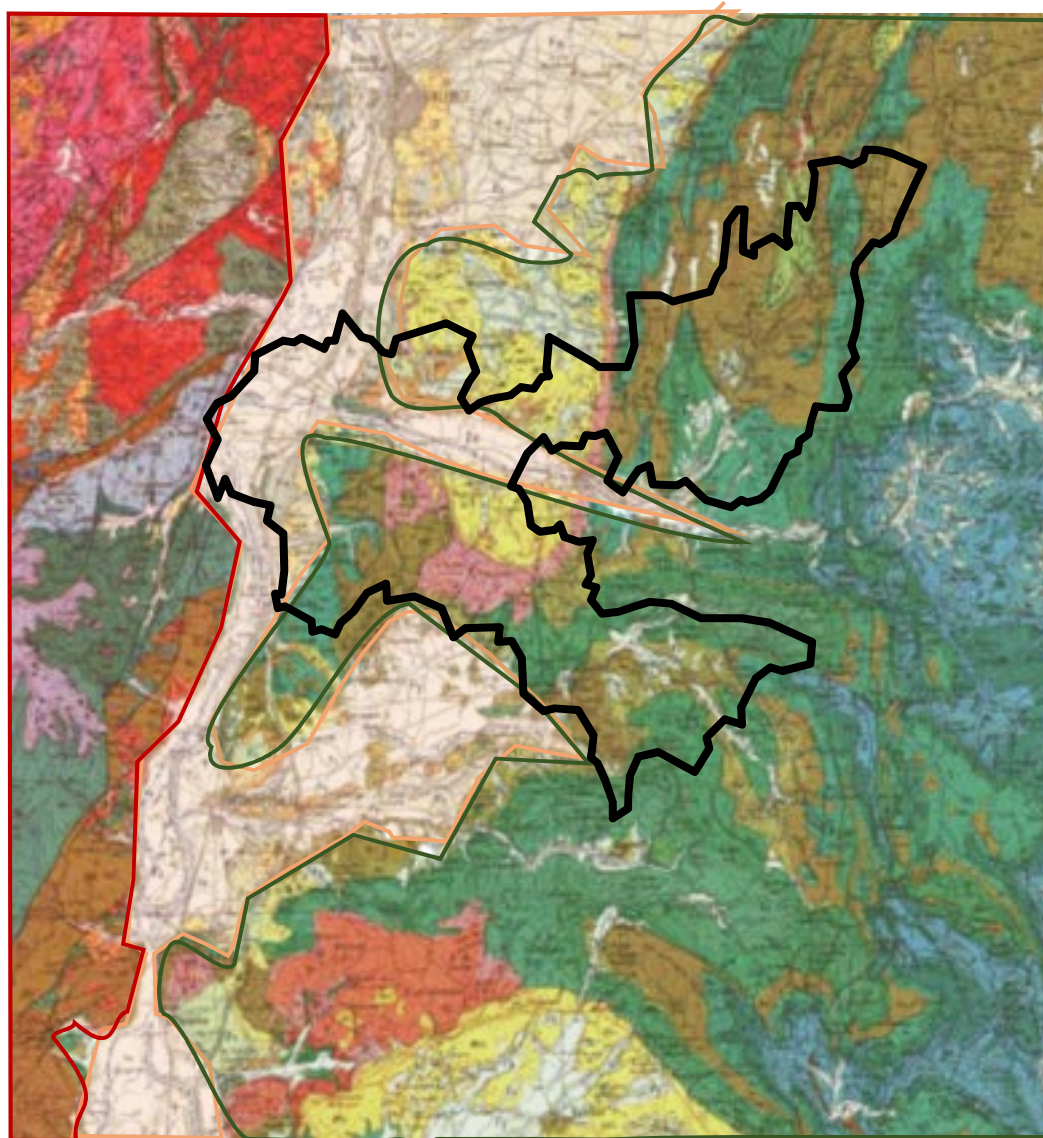
- 300 000 à -700 000 ans



Création d'une vallée glaciaire par le retrait des glaciers
Planet-Terre



Le Socle du territoire : dynamique et héritage géologiques



- **Massif central**

Pluton de granite remonté avec l'érosion de la chaîne hercynienne.

- **Vallées glaciaires du Rhône et de ses affluents**

Alluvions fluvio-glaciaires du Quaternaire, déposés par les glaciers et les cours d'eau les succédant.

- **Zone Subalpine**

Terrains sédimentaires mésozoïques plissés et chevauchements dus à l'orogénèse des Alpes. Terrains majoritairement calcaires.

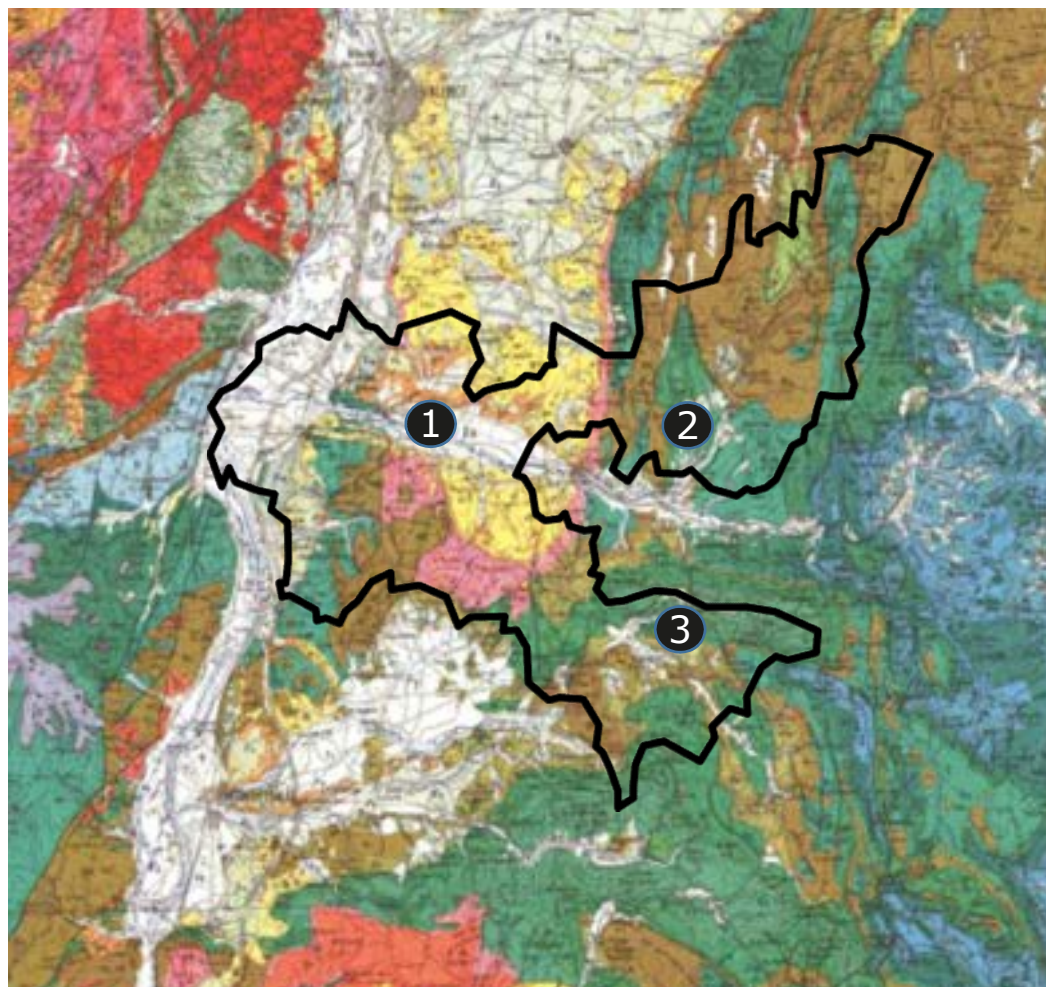
UNE URBANISATION DÉPENDANT DE LA MORPHOLOGIE

Le couloir rhodanien, et de manière plus générale, les plates et fertiles vallées glaciaires situées à proximité de cours d'eau ont favorisé le développement de pôles urbains (Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme...), de terrains à vocation agricoles et de grands axes de communication (routiers et ferroviaires).

Les territoires plus en hauteur, moins accessibles et disposant d'un sol moins riche pour l'agriculture, accueillent des territoires plus ruraux. On y trouve notamment de nombreux villages perchés (cf. partie « Paysage habité »).



Le Socle du territoire : dynamique et héritage géologiques



L'héritage de la dynamique géologique du territoire, présentée précédemment, se lit aujourd'hui à travers les reliefs et la nature des sols. Les reliefs, les sols et l'hydrographie ont eux-mêmes orienté nos activités et façonné nos paysages. Ces éléments sont détaillés ci-après.



Vue d'ensemble du synclinal perché de Saoû (Source : etudesdromoises.com)

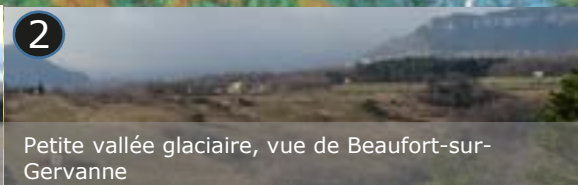
Inventaire du patrimoine géologique en Auvergne Rhône-Alpes :

L'inventaire relatif à la Région Rhône-Alpes validé en 2013 compte 344 sites dont 13 confidentiels. Les sites présents sur le territoire du Val de Drôme sont les suivants :

- Synclinal perché de Saoû (Saoû / Mornans / Soyans)
- Butte témoin de Fort les Coquilles (La Roche sur Grâne)
- Conglomérat à huîtres (Grâne)



1
Fond de vallée glaciaire et vue sur le massif central, Alex

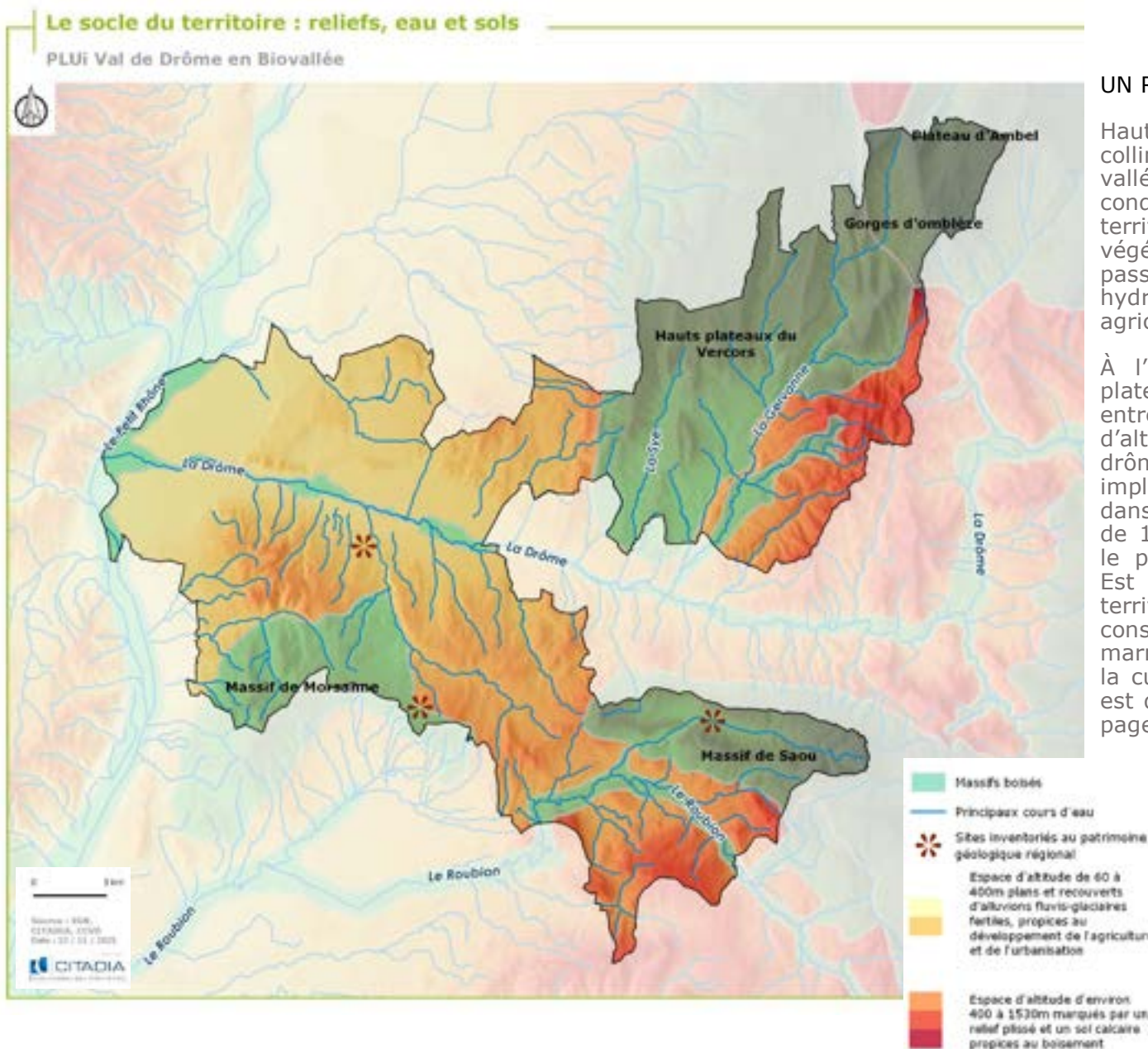


2
Petite vallée glaciaire, vue de Beaufort-sur-Gervanne



3
Vue aérienne du synclinal perché de Saoû, relief du massif subalpin - Panicaud

Le Socle du territoire : le relief, héritage géologique



UN RELIEF À LA FOIS SOCLE...

Hauts plateaux du Vercors, collines, gorges, coteaux des vallées de la Drôme et du Rhône conditionnent l'organisation du territoire, de la couverture végétale à l'implantation bâtie, en passant par le réseau hydrographique et les pratiques agricoles.

À l'Est du territoire, les hauts plateaux du Vercors culminent entre 1400 et 1800 mètres d'altitude. Certaines villes drômoises du Vercors se sont implantées sur des plateaux ou dans des vallées niché(e)s à près de 1000 mètres d'altitude ou sur le piémont (Ombèze), au Nord-Est du territoire. Cette partie du territoire est principalement constituée de terrains calcaires ou marneux, qui sont peu propices à la culture des terres. La forêt s'y est donc largement implantée (cf. pages suivantes).



Le Socle du territoire : le relief, héritage géologique



Plateau d'Ambel, (Source : Conseil départemental de la Drôme)



Massif de Marsanne, (Source : dromeprovencale.fr)

Au Nord, différentes entités morphologiques composent le massif du Sud Vercors : plateaux, combes, gorges, vallons. Cette diversité de relief favorise une pluralité d'habitats, comme le Plateau d'Ambel ou les Gorges d'Ombrière.

Le relief karstique et les sommets du Sud Vercors délimitent le paysage du Haut-bassin de la Gervanne et du Haut-Royans : Montagne de l'Arp au Nord, montagnes de Musan, de l'Epenet et du Vellan à l'Ouest, vallée de l'Ergluy au Sud, Grand Côte, falaises de Font d'Urle, montagne d'Ambel et des Teulières à l'Est.

Au Sud du territoire domine le synclinal perché constitutif du Massif de Saoû, appartenant au massif pré-alpin du Diois.

Le Massif de Marsanne, datant du Crétacé est entièrement recouvert d'une forêt épaisse.

Les vallées de la Drôme et du Rhône, d'origine fluvio-glaciaire sont des reliefs façonnés davantage par l'eau.

Le relief oriente le cours des rivières, la formation et la stabilisation des sols, et donc la présence et le type de végétation qui s'y développe.

La topographie conditionne également l'implantation et l'orientation des éléments bâtis (cf. Paysage habité).

Le relief est donc le socle de notre patrimoine.



Le Socle du territoire : le relief, héritage géologique



Exemple du synclinal perché de Saoû : un relief à gravir

Le synclinal perché de Saoû date du Crétacé supérieur, il est entièrement fait de sédiments marins déposés il y a environ 80 millions d'années. Il s'est formé en même temps que l'apparition des Pyrénées, due au choc de deux plaques, ce qui explique leur orientation Est/Ouest. L'érosion de deux anticlinaux dominant le synclinal a fait émerger celui-ci au sommet du pli, créant une inversion du relief, d'où son nom de « synclinal perché ». Long de 13 km et large de 4 km, ce relief est accessible depuis le Pertuis et le pas de Lausens. Le Turonien, par exemple, donne les vertigineuses falaises de l'Est (Veyou, 1589m), très emprunté par les écoles d'escalade. Un circuit touristique de 27 km sur les flancs intérieurs du synclinal permet de faire le tour du massif de Saoû.

Source : etudesdromoises.com



Vue d'ensemble du synclinal perché de Saoû (Source : etudesdromoises.com)



Félines-sur-Rimandoule



Ombrière, Gorges d'Ombrière



Mirmande, vue sur le massif du Vercors et les Pré-alpes du sud depuis le village perché

... ET HORIZON

Cependant, le relief n'est pas seulement un élément physique : son omniprésence dans le paysage en fait également un élément de patrimoine du Val de Drôme, une caractéristique identitaire. Nu ou boisé, massif ou étiré, le relief met en scène l'authenticité des paysages de la Drôme en Biovallée.

Les principaux reliefs du département sont ainsi visibles en plusieurs endroits du territoire. Les massifs du Vercors et les pré-alpes du Sud sont visibles depuis la vallée de la Drôme (Mirmande, Cliousclat...). Le Massif de Saoû structure le paysage autour de la commune homonyme. Avec les Trois Becs, il propose un cadre idéal ou tourisme de contemplation. Le Massif de Marsanne est visible quant à lui depuis la route, au Sud de Valence.

La toponymie des différents pays de la Drôme reprend d'ailleurs les éléments de reliefs majeurs.



Massif de Marsanne, source Drôme provençale



Le Socle du territoire : hydrologie du paysage



La Pissoire, Ombrière



Saoû, la Vèbre dans la ville

Le socle du territoire : hydrologie du paysage



UN CHEVELU HYDRIQUE AUX FORMES MULTIPLES

Sur le territoire du Val de Drôme, la présence de l'eau se traduit en un chevelu hydrique dense et ramifié aux formes multiples qui façonnent le relief de façon perpétuelle.

Dans le Vercors, les paysages d'eau se dessinent en gorges et cascades qui irriguent l'ensemble des rivières et ruisseaux. Ainsi coule la Gervanne au fond des Gorges d'Ombrière, formées de grandes falaises calcaires (plus d'informations dans les parties Eau et Trame Verte et Bleue).

Dans les grandes vallées de la Drôme ou du Rhône, les rivières ont creusé de véritables axes de communication, tout en fournissant des terrains plats et des terres arables pour l'agriculture. La Drôme est aujourd'hui une frontière naturelle entre le Nord et le Sud, tandis que la vallée du Rhône borde le territoire à l'Ouest.

Les ruisseaux ont entaillé perpendiculairement les plaines agricoles ou alluviales de la vallée de la Drôme ou les collines de Marsanne pour rejoindre la rivière Drôme.



La Gervanne dans les Gorges d'Ombrière



Le Socle du territoire : le sol



Eygluy-Escoulin



Beaufort-sur-Gervanne

UN TERROIR RICHE ET PRÉSERVÉ

Les modes d'occupation des sols sont fortement liés aux contextes géologique, topographique, hydrographique et climatique. Ces « couches » constitutives du socle du territoire ont ainsi façonné les sols et le développement forestier, orienté les modes de cultures et guidé l'urbanisation.

Le territoire de Val de Drôme en Biovallée possède un caractère essentiellement forestier, ponctué de milieux agricoles dans les vallées de la Drôme et du Rhône.

Les ensembles boisés sont plus denses à mesure qu'on s'éloigne de la vallée pour s'élever vers les reliefs collinaires de la Forêt de Marsanne, Saoû et les piémonts du Vercors. Ils se composent principalement de peuplements de pins et d'épicéas accompagnés de chênes et de hêtres, parfois en mélange. De la plaine en montant en altitude on peut voir des chênes puis des feuillus (comme à Loriol-sur-Drôme, Grane), plusieurs espèces de pins (Eygluy-Escoulin), et enfin des boisements de hêtres (Saoû, Omblèze).



Saoû, forêt de conifères



Mornans, bois de chênes

Exemple du synclinal perché de Saoû : un relief à gravir

La cuvette du synclinal perché est aujourd'hui couverte d'une forêt aux essences variées, de quelques terres cultivables. Le relief est parcouru par la rivière de La Vèbre. Cette géomorphologie fait du massif un espace à milieux diversifiés : forêts, landes, pelouses, falaises, etc. La faune et la flore, protégées par la barrière naturelle et grâce à la situation intermédiaire du massif situé entre le Vercors et le Ventoux, y sont exceptionnelles par leur diversité.

Source : etudesdromoises.com



Paysage ménagé



PRÉAMBULE

Le paysage ménagé se définit par opposition au paysage aménagé par l'homme, et suppose qu'il existe, sur le territoire, des éléments formant un paysage relativement « épargné » par l'action humaine. Il n'existe aujourd'hui que très peu d'endroits sur Terre où l'homme n'ait pas imposé sa marque. Par paysage ménagé, on peut donc considérer tout paysage dans lequel l'action de l'homme est peu ou pas visible (mais pas nécessairement inexistante). Le paysage ménagé correspond sans doute à l'acception la plus populaire du Paysage ; quand on évoque un paysage de montagne, de mer, ou de forêt, on occulte souvent la présence de l'homme.

Dans cette partie seront donc présentés les éléments du patrimoine naturel (localisés dans la carte de synthèse de la partie).

Le paysage ménagé résulte directement des éléments du socle présentés précédemment. C'est pour ainsi dire, le paysage « à l'état brut », où l'action de l'homme est peu/pas visible.

Nous verrons que ce paysage ménagé, riche d'éléments de reliefs, de végétations, de cours d'eau, est le support de nombreuses activités touristiques et de loisirs.

Nous présenterons le patrimoine hydrographique du Val de Drôme et la valeur de celui-ci dans la notoriété des paysages.

Nous verrons ensuite les éléments identitaires végétaux, qui sont de véritables motifs dans le paysage, et portent pour certains une grande part symbolique.

Nous ferons enfin un premier constat des évolutions en marche du paysage ménagé. Cette partie « Tendances et évolutions constatées » permet de garder à l'esprit que le paysage n'est pas une carte postale mais bien un système complexe, en perpétuel mouvement, évoluant au gré du temps et des actions entreprises par le territoire. Il s'agit donc d'introduire les premiers enjeux du Val de Drôme en matière de paysage et de patrimoine naturels.



Information sur les itinéraires de découverte à Plan-de-Baix

UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ À DÉCOUVRIR

La richesse et la diversité des sols du territoire donne une large place aux espaces naturels : Parc Naturel Régional du Vercors, sites Natura 2000, Arrêtés de Protection de Biotope, ZNIEFF ou ZICO (cf. Partie Trame Verte et Bleue). Son patrimoine authentique et local contribue à la richesse régionale, à travers la présence d'espèces et de milieux rares, et de grands ensembles naturels de valeur qui sont aussi des continuités écologiques.

Les sites réservoirs de biodiversité possèdent des paysages remarquables. On peut citer le Parc Naturel Régional du Vercors, la rivière Drôme ou encore la Réserve Naturelle des Ramières qui est moteur du développement d'activités de patrimoine naturel, d'éducation à l'environnement et du tourisme. Développée sur un relief calcaire datant du crétacé, la forêt de Marsanne est l'une des plus anciennes forêts communales de France. Cette chênaie arbustive de type provençal est réputée pour ses chemins de randonnée.

Ces sites et paysages sont autant de ressources patrimoniales à découvrir, à travers :

- des itinéraires de découverte thématiques : faune et flore dans le PNR, architecture, arts et artisanat dans les villages perchés, ouvrages d'art au-dessus de la Drôme... ;
- des loisirs de plein air variés, notamment dans le Sud Vercors ou le massif de Saoû ;
- des chemins de randonnées sur l'ensemble du territoire : Vélodrôme sur la basse vallée drômoise, parcours VTT n°26 sur les deux rives, Chemins du Soleil entre Livron-sur-Drôme à Grâne, Viarhônga, GR9 au départ de Beaufort-sur-Gervanne, canyon des Gueulards depuis les gorges d'Omlèze, boucles VTT ou pédestres de Grâne, Mirmande ou en Forêt de Saoû...

Ces espaces participent ainsi à la construction de l'identité du territoire et à la sensibilisation des habitants à l'environnement.



Beaufort-sur-Gervanne, table d'orientation pour découvrir le territoire



Allex, panneau de la station nature de la Gare des Ramières



Itinéraires de randonnée et découverte du patrimoine vernaculaire (Moulin de la Pipe) et naturel dans les Gorges d'Omlèze, PNR du Vercors



Paysage ménagé



Le Rhône

Long de 812 km, le Rhône naît des eaux de fonte du glacier du Rhône en Suisse et se jette dans la mer Méditerranée au delta de Camargue. Limite naturelle géographique, il a également longtemps été une frontière politique entre le Saint Empire germanique en rive gauche, et le Royaume de France en rive droite. Seul fleuve à relier la Méditerranée à l'Europe du Nord, il est depuis toujours une voie majeure de circulation des marchandises et des hommes. Le Rhône structure les territoires qu'il traverse, sculpte les paysages, c'est un formidable vecteur de cultures et d'échanges. Patrimoine essentiel à plus d'un titre, il fait aujourd'hui l'objet d'actions de protection et de valorisation.



• Vialhona - du Léman à la Mer :
une voie verte pour déplacements
doux en cours d'aménagement sur
650 km (63,5 km en Drôme), reliant
le lac Léman à la Méditerranée en
traversant trois régions et douze
départements.

La confluence de la
rivière Drôme et du
fleuve Rhône et les
contreforts ardéchois.

UN PATRIMOINE HYDROGRAPHIQUE SOURCE D'AMÉNITÉS

Comme évoqué dans la partie présentant le socle du territoire, les éléments du réseau hydrographique forment des paysages d'eau multiples particulièrement bien préservés dans le Val de Drôme. Leur richesse est propice à la pratique de nombreuses activités de loisirs liées à l'eau et contribue pour beaucoup à l'image de nature du territoire.

Les rivières Gervanne, Drôme ou Roubion sont autant de lieux de baignade où le paysage est un décor.

La rivière Drôme, valeurs paysagères multiples

Frontière naturelle entre le Nord et le Sud du département, la Drôme est l'une des dernières rivières sauvages d'Europe. Elle prend sa source à La Bâtie-des-Fonds dans le haut-Diois, et, sur un parcours de 130km ponctué de sites remarquables, serpente, sculptant inlassablement son lit et remodelant ses berges, et donnant à voir des séquences inédites de paysages d'eau. Deux réserves naturelles ont été créées afin d'étudier et protéger son écosystème et ses paysages exceptionnels : Gare des Ramières à Alex et Réserve de Printegarde à Livron, à la confluence avec le Rhône.

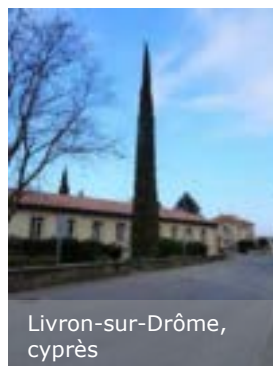
La Drôme est également un des nombreux lieux de baignade très prisés en été pour la qualité de ses eaux, et son cadre naturel très préservé. Son courant régulier invite à la pratique du canoë ou du kayak sur des parcours variant de 6 à 45km. Ses eaux tumultueuses après la fonte des neiges ou de fortes pluies sont propices au rafting ou à la randonnée aquatique. La Drôme est donc le support de valeurs paysagères très diverses (naturelle, de loisir, sociale, ...).



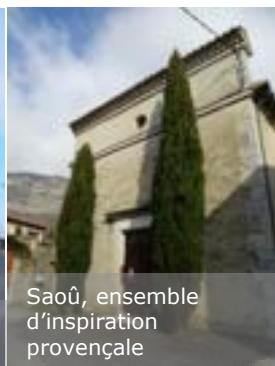
Éléments issus du livret des villages perchés en
Drôme par les offices de tourisme de Livron-sur-
Drôme, du Pays de Dieulefit et du Pays de
Marsanne



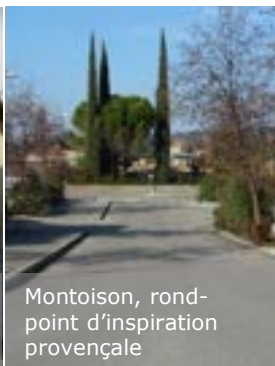
Paysage ménagé



Livron-sur-Drôme,
cypres



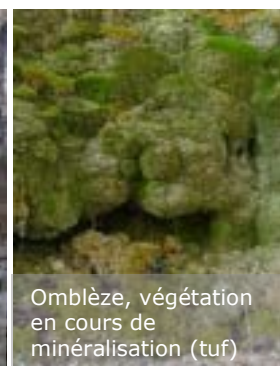
Saoû, ensemble
d'inspiration
provençale



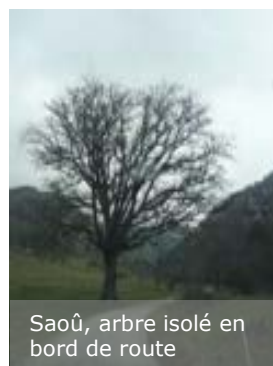
Montoisson, rond-
point d'inspiration
provençale



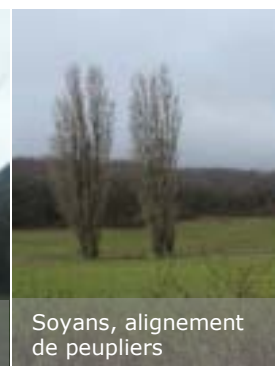
Omblèze, végétation
sur enrochement



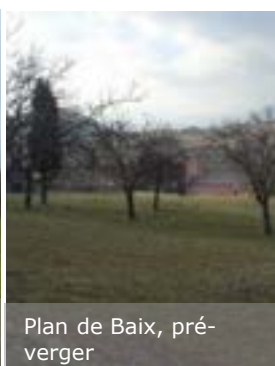
Omblèze, végétation
en cours de
minéralisation (tuf)



Saoû, arbre isolé en
bord de route



Soyans, alignement
de peupliers



Plan de Baix, pré-
verger

ÉLÉMENTS IDENTITAIRES VÉGÉTAUX ET LEURS MOTIFS

La végétation est foisonnante et diversifiée sur le territoire du Val de Drôme. Qu'elles soient spontanées ou cultivées, les formes végétales véhiculent l'histoire du territoire, elles sont la résultante de choix culturels et sociétaux et constituent des éléments de patrimoine que l'on oublie bien souvent de valoriser. En effet, les motifs végétaux de la Drôme portent en eux des richesses pouvant égaler celles des motifs architecturaux : épais cordon végétal de la rivière Drôme ou de la plaine rhodanienne (ripisylves et forêts alluviales), alignements de platanes bordant les routes ou de peupliers le long de ruisseaux, arbustes encadrant les canaux, bosquets/haies rythmant les parcelles agricoles, bois de ferme associés au bâti traditionnel, arbres isolés en plaine, ...

Certains types de végétation particulièrement bien conservés sont typiques de milieux remarquables : méditerranéen en milieux ouverts (cypres, platane, végétation arbustive...), montagnard en altitude (pins...), ou encore les étonnantes formations de tuf* sur massif calcaire. Certaines espèces dominent ces formations végétales, et donnent aux paysages boisés leurs couleurs et leurs textures : chêne pubescent, pédonculé ou rouvre remplacé par le hêtre en altitude, pin noir ou sylvestre.

Quelques motifs végétaux sont tant représentatifs du territoire qu'ils constituent de véritables emblèmes et stimulent l'imaginaire de chacun. C'est le cas de la lavande qui entretient la fibre provençale du territoire, du buis ou encore du cypres ; traditionnellement utilisé dans les cimetières protestants, cet arbuste a été vulgarisé et largement adopté par la population. Le motif des trois cypres symbolise l'accueil. Chacune des silhouettes élancées constitue ainsi le tryptique « boire, manger, dormir ».

* : La formation de tuf s'observe quand l'eau souterraine du karst est saturée de calcaire et de gaz carbonique. Lors de sa sortie à l'air libre, le gaz carbonique, sous l'effet de l'activité d'assimilation des algues et des mousses, s'associe au calcium présent dans les roches calcaires, pour former du carbonate de calcium, qui précipite au contact de l'eau et façonne, alors, des concrétions sur les plantes et dans le lit du ruisseau. Les formations tufeuses sont d'une grande fragilité.



Paysage ménagé : tendances et évolutions ...



TENDANCES ET ÉVOLUTIONS CONSTATÉES

Riche de la diversité de ses paysages et de ses qualités environnementales exceptionnelles, mais aussi de démarches liées à la valorisation de l'environnement et à l'éducation agroécologique (centre P. Rahbi La Roche-sur-Grane), la Drôme développe aujourd'hui son éco-tourisme, forme durable du tourisme centrée sur la nature (hébergements éco-construits ou suivant la démarche Haute Qualité Environnementale HQE, tourisme rural, randonnées etc.).

Certaines évolutions agricoles (nouvelles pratiques d'affouage*, relance du bois de chauffage...) et urbaines peuvent cependant menacer le maillage végétal des terres que constituent ripisylves, bosquets, arbres isolés et franges forestières. Ces pratiques récentes peuvent notamment contribuer à simplifier les paysages, diminuer la biodiversité, réduire les ressources en eau.

Les effets du changement climatique sur les paysages ne sont pas négligeables, puisqu'ils touchent l'environnement et l'homme par ricochet : modification des peuplements végétaux, augmentation du risque d'incendie, remontée d'espèces invasives... Ces effets peuvent être amplifiés, et donc également combattus par des choix adaptés et anticipés en termes de pratiques agricoles et d'urbanisation : préservation des éléments remarquables, limitation de la minéralisation des surfaces, évitement de la monospécificité végétale...

Le PLUi est une formidable opportunité pour préserver la diversité et la typicité des paysages naturels du territoire.

La réussite de la Biovallée passe aussi par la construction de la résilience du territoire, c'est-à-dire sa capacité à se reconstruire après une perturbation majeure, sa capacité d'adaptation aux changements. Un chantier ambitieux qui implique la prise en compte des changements environnementaux plus globaux et la conduite d'actions à l'échelle du territoire.

** : des études menées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée abordent plus précisément le sujet de l'affouage sur le territoire.*



Grane



Paysage habité



PRÉAMBULE

Le paysage habité est une partie du paysage aménagé. Il est une analyse du territoire sous le filtre de l'habitat et des lieux de vie en général. Ceux-ci sont multiples, et d'échelles variées. Pour cette partie nous fonctionnerons par zooms successifs :

Nous présenterons d'abord l'accroche des villages à leur site (inscription du bâti dans le socle, lien avec la géologie et historique de l'insertion bâtie) et « rentrerons » davantage dans la trame bâtie à travers une analyse morphologique des villes et villages du territoire et leurs évolutions.

Nous nous positionnerons ensuite aux portes des villages en abordant les entrées de ville, qui constituent des éléments vitrines du territoire. Nous ferons enfin un rapide état des lieux de différents éléments bâtis du patrimoine et la façon dont ils sont aujourd'hui valorisés.

Paysage habité : accroche des villages

ACCROCHES DES VILLAGES À LEUR SITE : HÉRITAGES DE L'HISTOIRE

L'implantation des villages du territoire s'est faite d'abord en fonction du relief. Mais celle-ci a évolué au gré des époques (cf. schéma ci-contre).

Le village perché est une forme d'habitat compacte qui prédomine dans le Sud-Est de la France, du Rhône à la Tinée et de la plaine de Valence à la frontière italienne, une région d'éleveurs de moutons et de petits agriculteurs. Les origines de cette forme de village semblent remonter à l'âge de fer, au temps des castellers ligures*.

Plus tard, durant l'occupation romaine, l'habitat rural se disperse et les *villae* gallo-romaines s'installent dans les vallées sur les voies de communication. Sous le régime féodal des IX^e et X^e siècles, l'habitat se regroupe de nouveau et se perche sous la protection d'un château fort, d'une église, sur des hauteurs certes modestes, mais suffisantes pour voir et être vu. Les historiens ont longtemps attribué ces villages perchés à la nécessité de se défendre. Mais l'on pense aujourd'hui que les seigneurs locaux auraient cherché à rassembler la population rurale dans ces villages perchés pour mieux prélever leur part de richesse et établir certains monopoles (moulin, four).

À partir du XIX^e siècle, nombre de ces villages glissent vers la plaine et vers des conditions de vie moins rudes. Certains d'entre eux se dédoublent, d'autres abandonnent complètement l'ancien bourg sur ses hauteurs (cf. partie évolution des villages perchés). À la fin des années 60, la vague de « retour à la terre » des citadins vient ranimer la plupart des villages perchés.

* : les castellers sont de puissants murs de pierre érigés par les Ligures, un peuple italo-celtique qui s'est établi en Provence et dans la Gaule cisalpine après avoir été chassé d'Espagne vers 1500 avant J-C.



Source : livret Villages perchés en Drôme des offices de tourisme de la vallée de la Drôme

L'histoire de l'implantation des villages de la région donne à voir aujourd'hui un riche héritage de paysages habités. Villages de coteau, villages en fond de vallée, villages de pente, villages perchés sur buttes, en acropole, surplombé par un pic rocheux, village perché entouré de végétation ou cerné par l'urbanisation, la diversité des accroches de ces villages est grande et mérite d'être valorisée (cf. carte des formes urbaines et villageoises pages suivantes et aussi le livret Villages perchés en Drôme des offices de tourisme de la vallée de la Drôme en annexe).



Alex, village perché accroché à la falaise, (vallée de la drôme tourisme)



Autichamp, village perché et exploitation agricole sur replat, (vallée de la Drôme tourisme)



Beaufort-sur-Gervanne, village perché sur une crête, (CCVD)



Chabrillan, village médiéval perché, regroupé autour de son château, (vallée de la drôme tourisme)



Paysage habité : accroches des villages



Clionsclat, village perché, étiré une crête



Cobonne, village perché sur crête



Eurre, village perché sur mamelon isolé



Francillon-sur-Roubion, village de pente non fortifié



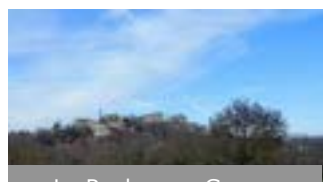
Gigors tourné vers la vallée de la Sye et Lozeron au fond de la vallée de la Gervanne



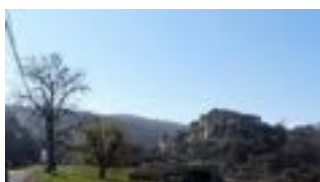
Grâne, village perché sur butte

Villages de coteau, villages en fond de vallée, villages de pente, villages perchés sur buttes, en acropole, surplombés par un pic rocheux, villages perchés entourés de végétation ou cernés par l'urbanisation, la diversité des accroches de ces villages est grande et mérite d'être valorisée (cf. carte des formes urbaines et villageoises et analyse des évolutions morphologiques du territoire pages suivantes et aussi le livret Villages perchés en Drôme des offices de tourisme de la vallée de la Drôme en annexe). Les villages perchés sont également abordés dans les « motifs bâtis » du territoire.

Dans ce cadre, les tours, clochers, châteaux accrochés au relief sont très perceptibles dans le grand paysage qui se retrouve ainsi ponctué par ces éléments témoignant de l'histoire locale et de son développement urbain et qu'il convient de préserver dans le cadre du PLUi.



La Roche-sur-Grane, village perché et ses remparts boisés



Le Poet-Celard, village perché



Mirmande, village perché en acropole



Montclar-sur-Gervanne, village perché sur butte



Plan-de-Baix en pied de pic rocheux



Soyans, village perché sur la pente, dominé par les ruines du château,



Saoû autrefois perché au pied du Roc de Saoû



Suze, village perché sous forme de hameaux



Vaunaveys-la-Rochette, perché sur une crête,



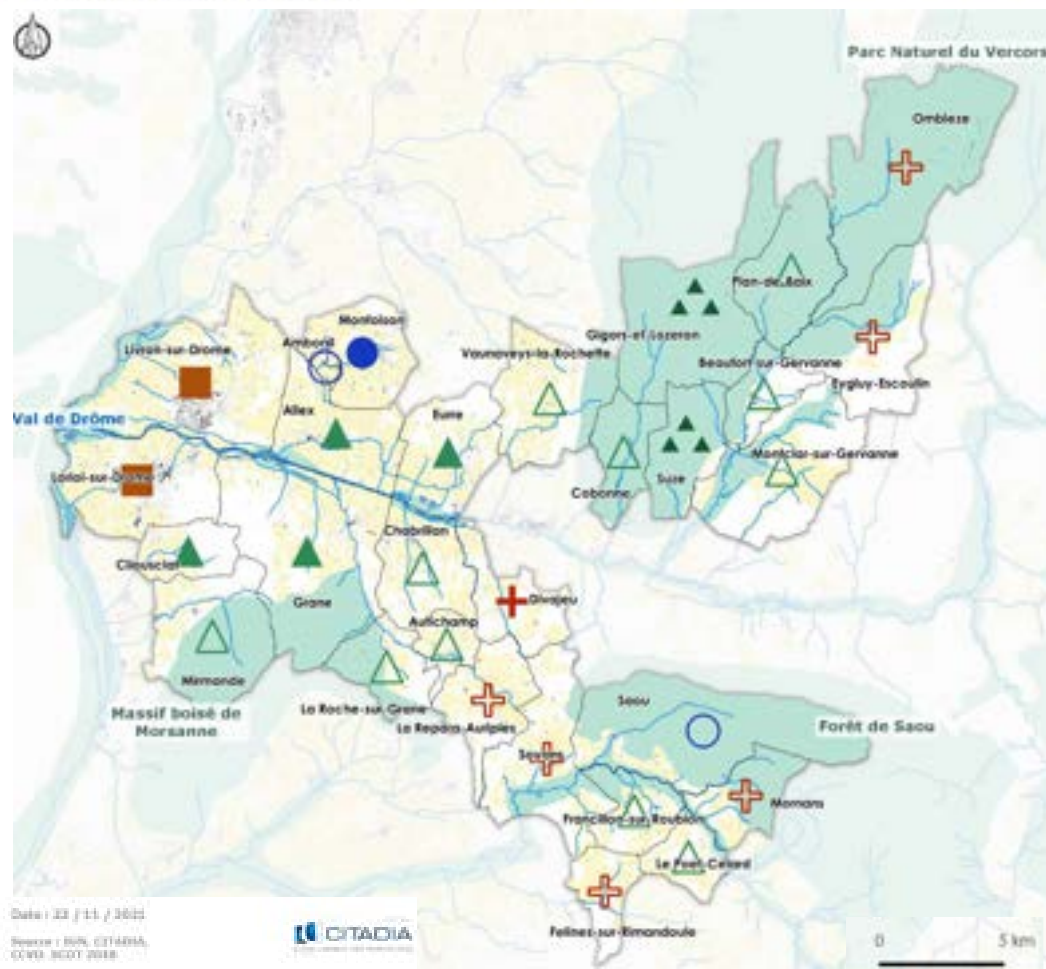
Paysage habité : analyse morphologique du territoire

NB : Certaines communes peuvent appartenir/avoir appartenu à plusieurs catégories morphologiques. Afin de simplifier la lecture, la morphologie choisie pour chaque commune est la plus représentative et à l'état actuel de celle-ci. Cette classification s'inspire du SCoT.



Diversité des formes urbaines et villageoises sur le territoire du Val de Drôme en Biovallée®

PLUI Val de Drôme en Biovallée



DE L'INTÉRÊT DE CONNAÎTRE LES FORMES URBAINES

Déterminés par un grand nombre de facteurs géographiques (reliefs, terres arables, axes de communication, ...) et parfois historiques (cf. partie Accroche des villages à leur site), les villes et villages du territoire ont pris des formes diverses, dont les extensions récentes ne le sont pas moins. En fonction de ces formes d'habitat et des dynamiques de développement constatées sur les dernières décennies, les enjeux sont différents. La caractérisation des formes urbaines a en effet pour objet d'identifier les principaux enjeux dans l'intégration de l'urbanisme au territoire, et de guider le développement futur à l'aune de ceux-ci. À ce titre, la typologie renvoie bien aux formes prises dans le temps par l'urbanisme communal, et non au type de commune au sens fonctionnel.

Des typologies bâties plurielle richesse du territoire.



* : Les communes dites au « développement marqué » ont connu une croissance démographique supérieure à 45% entre 1968 et 2015, et dont l'évolution brute est supérieure à +100 habitants. Les communes ayant gagné 300 habitants ou 300 logements sur cette même période y sont également intégrées (définition issue du SCoT).



Paysage habité : évolution des pôles structurants



FORMES URBAINES DE LA VILLE DE LIVRON-SUR-DRÔME

Le territoire est polarisé par les villes de Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme, dont les formes urbaines sont plus complexes que le reste des communes.

Cœur historique de Livron-sur-Drôme, le Haut-Livron occupe **une place stratégique en surplomb des vallées du Rhône et de la Drôme**. L'ancien village s'est organisé autour de la rue Jean-Boyer et s'est développé en ruelles étroites et sinueuses sous forme de **maisons basses individuelles**. Le Haut-Livron n'a plus aujourd'hui qu'une vocation d'habitat, l'urbanisation s'étant faite logiquement dans la vallée au pied du relief. Des immeubles composés de deux à trois étages s'étirent ainsi le long de la N7, ancienne « route des vacances », avec une implantation plutôt dense. Ce sont dans ces extensions que s'est développé le « nouveau cœur de vie » de Livron-sur-Drôme, avec des activités de commerces, des équipements et des espaces publics.

Une OPAH a été réalisée sur le centre ancien (2004-2008).

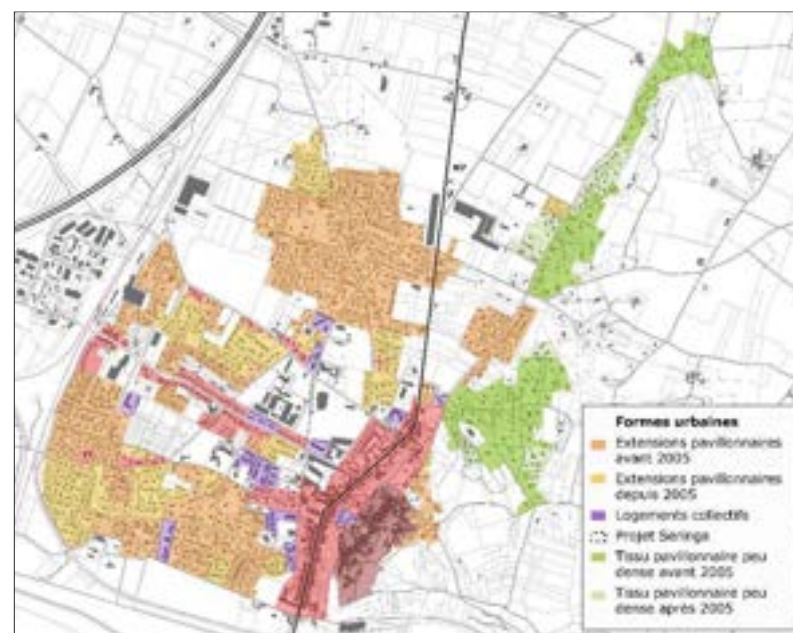


Evolution urbaine du cœur historique de Livron-sur-Drôme

L'habitat de Livron-sur-Drôme s'étend le long des axes perpendiculaires à la N7 en direction de la voie ferrée sous forme de **petits pavillons accolés** puis de **grands ensembles collectifs** datant des années 60. **L'habitat pavillonnaire** très consommateur d'espace agricole colonise ensuite toute l'épaisseur entre la N7 et la voie ferrée, intégrant également l'ancien hameau de Couthiol dans l'emprise urbaine de la ville, sans que l'on distingue aujourd'hui de rupture de tissu bâti.

Les coteaux Nord du Haut-Livron ont en revanche été colonisés par un **habitat très peu dense**, qui s'est progressivement étendu le long de la route de Fontgrand et rejoignant presque le hameau éponyme.

Un développement s'est constaté également le long de l'axe de la Nationale 7, route particulièrement fréquentée.



Evolution et formes urbaines de Livron-sur-Drôme



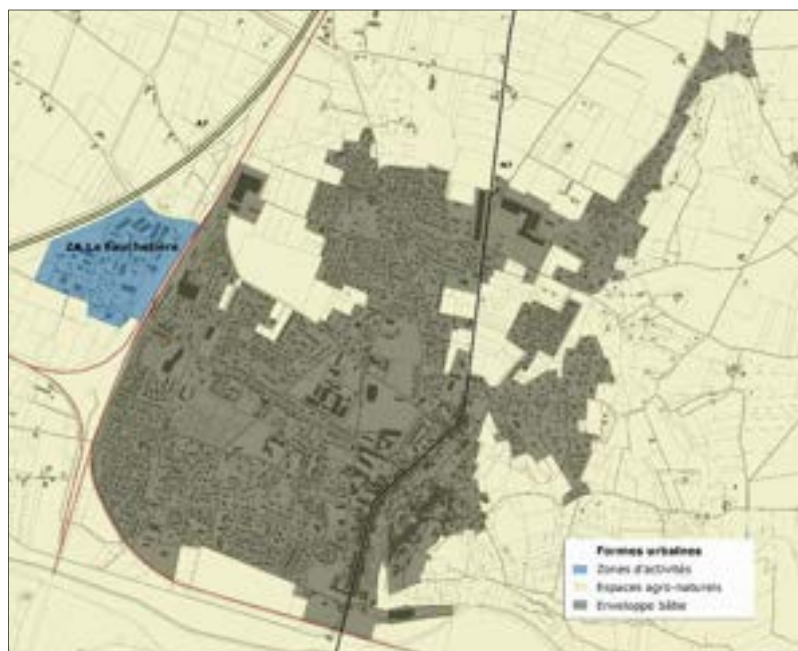
Paysage habité : évolution des pôles structurants



Le développement de Livron a été **contraint par les voies ferrées** à l'ouest et au sud **et la N7** à l'est.

Le tissu pavillonnaire à l'ouest, initié après les années 60 s'est **progressivement densifié** pour créer une enveloppe bâtie compacte, cernée par les voies de communication. Seule la zone artisanale de la Fauchetière s'est développée à l'ouest entre la voie ferrée et l'autoroute A7.

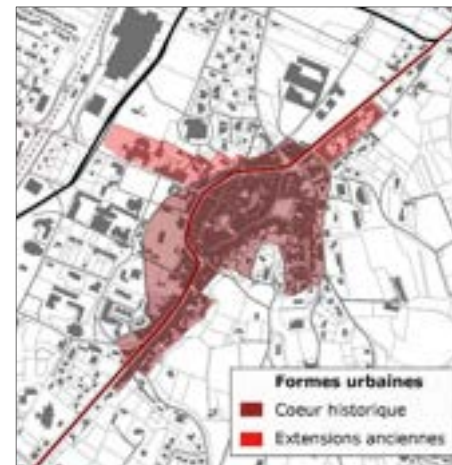
En revanche, le développement pavillonnaire linéaire à l'est en direction du hameau de Fontgrand est **très peu dense** rendant les limites de l'enveloppe bâtie plus floues et discontinues.



Un développement contraint par les voies de communication

FORMES URBAINES DE LA VILLE DE LORIOI-SUR-DRÔME

Le cœur historique de Loriol-sur-Drôme présente un profil classique **d'habitats groupés implantés en pied de relief** et des **formes urbaines de petit bourg**. Des immeubles de deux à trois étages s'implantent densément sur les petites voies autour de la grande rue et des deux places principales. Le centre ancien est concerné par plusieurs opérations de réhabilitation (réalisation d'une OPAH sur la période 2004/2008).



Evolution urbaine du cœur historique de Loriol-sur-Drôme

Les **extensions anciennes** du bourg historique **sont limitées**, elles s'étendent le long de la RD104 en immeubles de deux-trois étages jouissant parfois d'un jardin. Quelques plus grands ensembles se sont développés en périphérie (place du Champs de Mars, bâtiments de la maison de retraite la Pierre Angulaire).

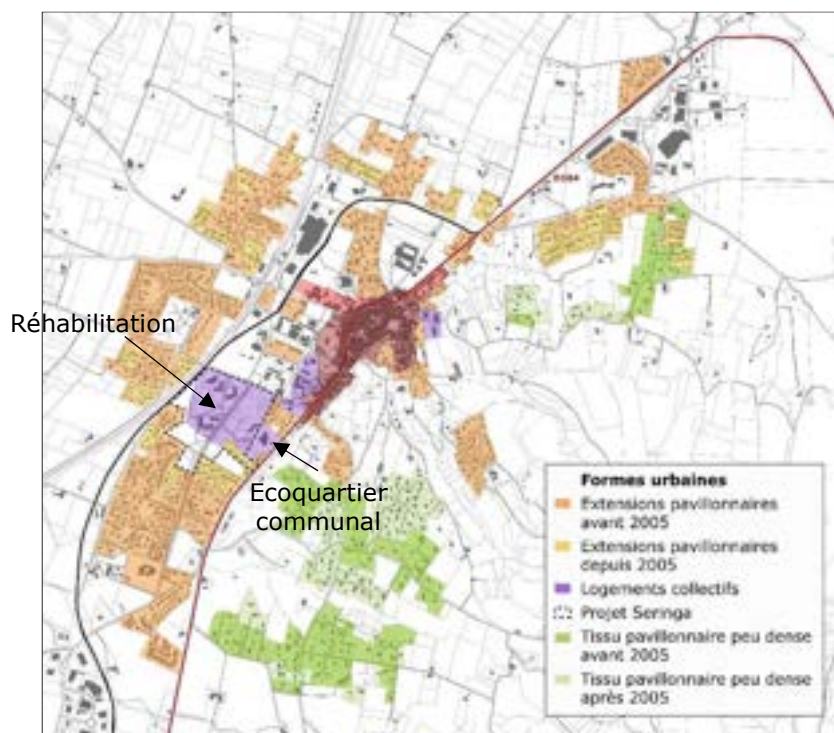
Le développement urbain de Loriol-sur-Drôme a surtout été impulsé **à partir des années 1960**.



Paysage habité : évolution des pôles structurants



L'habitat y a pris **une forme majoritaire individuelle et pavillonnaire**. Celui-ci s'est développé à l'ouest de la commune dans la plaine agricole au-delà de la D104 mais aussi par îlots entre la départementale et les reliefs collinaires. Des lambeaux de nature, essentiellement de petits ruisseaux, séparent ces ensembles pavillonnaires. Les quelques **ensembles collectifs** de cette époque souffrent d'une image historiquement dégradée. Le projet Seringa, grand projet de rénovation et de réhabilitation urbaine de l'ex quartier de la Maladière (de logements collectifs) a notamment fait émerger un écoquartier communal.



Evolution et formes urbaines de Lorient-sur-Drôme

Quelques espaces agricoles sont enchâssés dans cet environnement à dominante urbaine, et au-delà de l'autoroute A7. Des ensembles pavillonnaires s'étendent également en continuité Sud de la zone commerciale des Crozes. Plusieurs **zones d'activités** se sont développées sur la période post-1960 : la zone commerciale des Crozes au Nord de la commune desservie par la N7 et la D104, la zone des Blaches au Sud le long de la N7 et le Parc d'Activités de Champgrand à l'Ouest, ceinturé par la D104, la N7 et l'A7.

Le développement de la commune en **îlots discontinus**, conditionné par le relief, a conduit à un mitage important des espaces agro-naturels, qui rend les limites urbaines **difficilement perceptibles** pour le visiteur.



Un développement source de mitage des espaces agro-naturels



Paysage habité : évolution des villages perchés

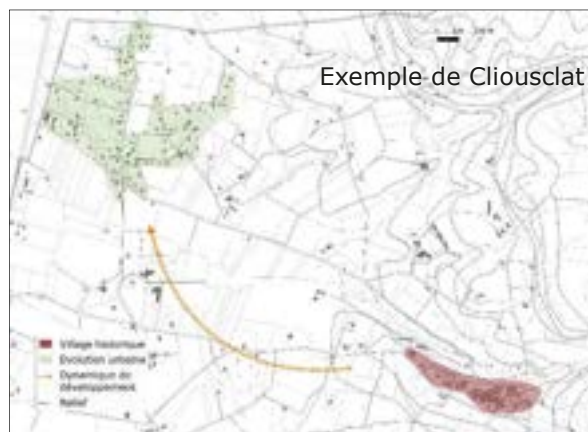


FORMES URBAINES DES VILLAGES PERCHÉS

Le territoire compte 20 villages perchés aux typologies variées, implantés sur une butte ou sur une crête, leur évolution urbaine prend différentes formes. On trouve sur le territoire du Val de Drôme 3 dynamiques différentes d'évolution urbaine des villages perchés.

Un développement en hameau

Certains villages perchés se divisent en deux entités : le village historique posé sur un relief et un hameau situé en contrebas. Dans certaines communes (Plan-de-Baix, Suze, Montclar-sur-Gervanne), le hameau était pré-existant et a pu connaître un développement pavillonnaire. Dans les autres (Cliousclat, Mirmande), le hameau a été créé de toutes pièces.



Un développement en crête

Les villages implantés sur un relief type crête dont le développement se réalise de part et d'autre du village historique sur la ligne de relief. Alex, Cobonne et Francillon-sur-Roubion sont des villages perchés qui se sont développés en crête.



Un développement sur les piémonts

Les villages implantés sur un relief de type butte dont le développement se réalise sur les piémonts autour du village historique. Eurre, Grâne, Chabrillan, Beaufort-sur-Gervanne sont des villages perchés qui se sont développés sur leurs piémonts. La-Roche-sur-Grâne, Autichamp et le Pöet-Célaré font également partie de cette catégorie mais leur développement est limité, notamment au regard du relief.



Paysage habité : évolution des villages groupés en plaine



DES VILLAGES GROUPÉS EN PLAINE

Les villages implantés sur des plateaux se sont développés sous forme groupée. C'est le cas d'Ambonil, Montoisson et Saoû.

Ces villages constituent des ensembles compacts organisés autour de l'église et d'une rue principale et étirés le long de ruelles étroites. Cette forme d'habitat avait le grand avantage de limiter la consommation des espaces agricoles nourriciers de la population. Des fermes en chapelets et de petits hameaux rayonnent autour de ces centres-villages, au cœur des terres agricoles.

Les villages de Montoisson et de Saoû sont tous deux caractérisés par des formes de développement disjointes. Cependant, leurs typologies se différencient aujourd'hui par la force de leur développement. Le village de Montoisson a connu un développement marqué*, tandis que celui de Saoû est concerné par un développement plus modéré. Le développement de Montoisson s'est opéré par îlots éloignés du cœur historique, sur les coteaux de part et d'autre du relief ou encore via la petite zone d'activités le long de la RD125. Le développement de Saoû s'est opéré en continuité des hameaux et des fermes, autour desquels se sont constitués des lotissements, sur la RD136 entre le rond-point et le village. Le bâti du village de Montoisson s'est quelque peu étoffé de pavillons le long de la RD555 et de la route de Montoisson.

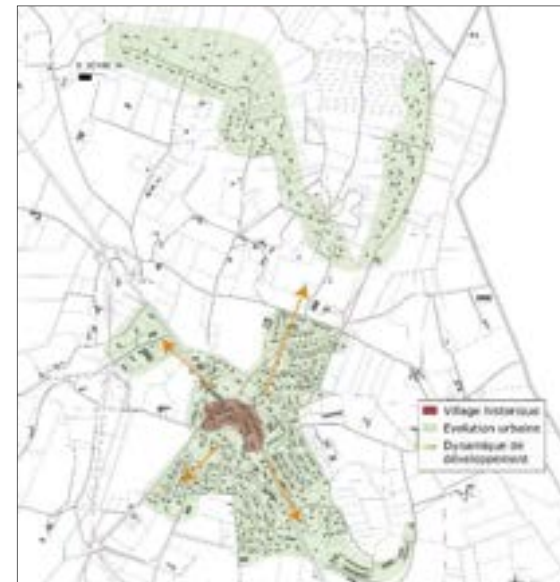
Ces villages sont concernés par une tendance modérée au mitage avec la construction parfois très éparse de maisons parfois sans aucune construction préalable, sur des terres relativement planes et faciles à urbaniser, autrefois valorisées par l'agriculture. Au Nord de Montoisson, l'urbanisation récente a cependant remplacé la forêt sur des petits reliefs.

DES VILLAGES AUX CARACTÉRISTIQUES D'URBANISATION DISPERSÉES

Le territoire du Val de Drôme en Biovallée comprend également deux villages (Mornans et Félines-sur-Rimandoule) qui se caractérisent par une absence d'enveloppe urbaine, c'est-à-dire par des habitations dispersées sans groupement de constructions. Bien que communes rurales, expliquant les caractéristiques morphologiques d'aujourd'hui, Mornans et Félines-sur-Rimandoule portent une volonté de réflexion sur l'implantation des constructions futures au sein de leurs villages.



Développement de la commune de Saoû



Développement de la commune de Montoisson

* Il s'agit selon le SCoT de communes ayant connu une croissance démographique supérieure à 45% entre 1968 et 2015 et dont le gain de population brute est supérieur à 100 habitants.



Paysage habité : évolution des hameaux groupés



DES HAMEAUX GROUPÉS

De nombreuses communes sont constituées de hameaux, groupés autour d'un village centre. Chacun de ces hameaux garde une taille très modeste. Ceux-ci avaient autrefois une plus ou moins grande indépendance et se sont rapprochés au cours de la constitution/extension des communes actuelles.

Les hameaux forment de petits ensembles compacts à la structuration simple, généralement organisée autour d'un seul axe. Les communes de Divajeu, Eygluy-Escoulin, Félines-sur-Rimandoule, Gigors-et-Lozeron, La Répara-Auriples, Mornans, Omblèze, Soyans et Suze peuvent être classées dans cette typologie.

Mornans et Félines-sur-Rimandoule ont peu voire pas d'enveloppe urbaine. Leurs hameaux sont très dispersés et aucun village centre ne se distingue.



Exemple de Soyans

** Il s'agit selon le SCoT de communes ayant connu une croissance démographique supérieure à 45% entre 1968 et 2015 et dont le gain de population brute est supérieur à 100 habitants.*

L'absence d'une centralité de village a orienté un développement relativement disjoint et limité autour de ces hameaux et fermes. Seul Divajeu a connu un développement plus marqué*, avec la construction d'îlots importants de lotissements, comme Farauvert, les Noyeriers ou Porteronds. Ces communes n'accueillent pas de zones d'activités ou commerciales, excepté Gigors-et-Lozeron, sur laquelle est implantée l'entreprise Sanoflor. Les activités agricoles peuvent avoir une emprise importante sur l'espace, comme les bâtiments d'élevage de volailles de Cobonne.



Exemple de Divajeu



Paysage habité : aux portes des villages



Autichamp, entrée de village avec vue sur l'église à toits à plusieurs pans, et clocheton typique



Entrée Nord du bourg de Grane (chemin de Lapetre), une ambiance quasi autoroutière impraticable pour les piétons



Alex, entrée de village de Charponnet dépréciée par l'enseigne

ENTRÉE DE BOURGS ET DE VILLAGES

Les entrées de ville désignent l'urbanisation qui se développe de part et d'autres des principales voies d'accès à la ville. Les entrées de bourgs et de villages sont des vitrines du territoire, puisque celles-ci sont associées à l'axe routier principal qui traverse la commune. Elles sont le lien entre le grand paysage et le tissu urbain. Elles restent perçues par l'utilisateur comme de l'espace public, c'est pourquoi il est important de ne pas les négliger pour le caractère attrayant et vendeur de la commune envers les nouveaux habitants voire l'attrait touristiques (Source : PLU de Mirmande). Certaines entrées sont particulièrement soignées par des opérations de rénovation du bâti ancien et/ou des constructions récentes qui s'insèrent dans la trame existante.

En revanche, d'autres entrées matérialisées sont moins marquées car les constructions récentes sont dispersées et leur style moderne et généralisé standardise le paysage. Ces nouvelles constructions nécessitent un plus grand effort d'intégration à travers une réflexion sur les coloris et les matériaux pour que les entrées de bourg deviennent des vitrines du territoire. Ces dernières décennies, nombre de ces entrées de ville et de villages ont été aménagées pour la traversée ou le stationnement des voitures, ne laissant plus la place au piéton. Celle-ci est donc à interroger voire à définir. Il est néanmoins à noter que nombre de communes du territoire se sont emparées de la problématique et se sont engagées dans des aménagements à la hauteur de leurs moyens. Aujourd'hui, un des leviers encore mobilisables concerne la gestion de l'affichage extérieur, en particulier des enseignes, en entrée de ville dont la présence est un facteur de banalisation des ambiances urbaines.

Dans le cadre du PLUi, les entrées de villes et de villages peuvent faire l'objet de recommandations particulières si telle est la volonté de la collectivité, et en particulier si ces entrées de ville sont également entrées de territoire.



Entrée de bourg d'Alex, une ambiance peu propice au piéton en zone d'habitation (interruptions de trottoirs, trottoirs étroits...)



Paysage habité : motifs bâtis



Mirmande, (vallée de la Drôme, tourisme)



Autichamp



Alex, vestige d'un château fort, (CCVD)

VILLAGES ET ÉLÉMENTS PERCHÉS

Le territoire compte 20 villages perchés aux typologies variées qui font la notoriété du Val de Drôme (cf. carte p.59 et photographies ci-contre et page suivante). Implantés sur butte ou sur crête à l'époque médiévale, leur situation particulièrement exposée explique leur fortification et témoigne d'un temps où il fallait voir pour mieux résister et rassembler la population rurale pour mieux prélever leur part de richesse et établir certains monopoles (moulin, four...). Ces villages et éléments perchés sont aujourd'hui des repères visuels forts dans le paysage.



Eurre, pavillonnaire récent et village perché



Chabrillan, village perché en site inscrit 1926



Le Poët-Célard, dominé par un château Renaissance, (CCVD)



Montclar-sur-Gervanne, village perché sur butte dégagée, (CCVD)



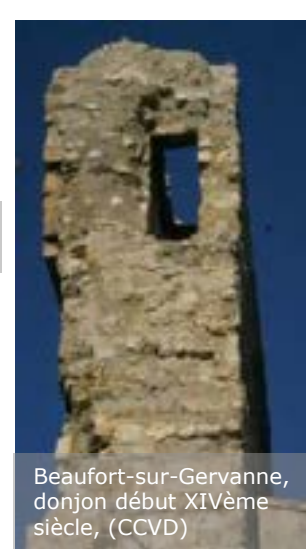
Suze, village perché sur butte, (CCVD)



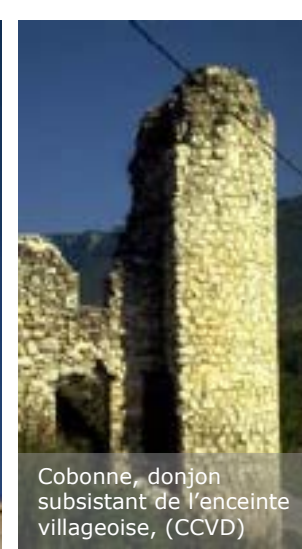
Eygluy-Escoulin, tour de 12 m du château d'Eygluy couronnant une butte, (CCVD)



La Roche-sur-Grâne, village perché sur rocher affleurant, (CCVD)



Beaufort-sur-Gervanne, donjon début XIVème siècle, (CCVD)



Cobonne, donjon subsistant de l'enceinte villageoise, (CCVD)



Livron-sur-Drôme, « Tour du Diable », Haut-Livron, classée en ZPPAUP 1995, (CCVD)



Paysage habité : motifs bâtis



Jusqu'au XIXe siècle, l'habitat se concentrait au pied des remparts mais depuis, l'urbanisation est descendue dans la plaine. Les phénomènes récents d'urbanisation dont l'architecture parfois standardisée (tissus pavillonnaire notamment), tout comme l'enfrichement, menacent certaines silhouettes villageoises. Éléments à part entière du patrimoine de la Vallée de la Drôme en Biovallée, une attention particulière doit être portée à leur préservation.



Vaunaveys-la-Rochette (vallée de la Drôme Tourisme)



Gigors et Lozeron et son église romane (vallée de la Drôme Tourisme)



Saôu, un concentré de patrimoine (vallée de la Drôme Tourisme)



Montoisson (vallée de la Drôme Tourisme)



Grâne (vallée de la Drôme Tourisme)



Cliusclat (vallée de la Drôme Tourisme)

Paysage habité : motifs bâtis



TYPOLOGIES BÂTIES REMARQUABLES

Le territoire du Val de Drôme possède un patrimoine architectural riche particulièrement bien conservé. Églises romanes avec clocheton (ex. à Chabrilan), fermes fortifiées (ex. à La Répara-Auriples), enceintes villageoises (ex. Montoisson), gares (Livron et Loriol), tours et châteaux (ex. à Mornans), ou encore cabanons (ex. à Saoû) dans les parcelles agricoles, nombre de ces édifices sont reconnus en sites classés ou inscrits au titre des monuments historiques (cf. cartes de synthèse localisant leur périmètre). Témoins des époques passées, ils contribuent à entretenir la réputation d'authenticité de la région.

Ces architectures sont ainsi des axes de découvertes et des sites d'intérêts touristiques, dont la diversité peut toucher un large public (plus d'informations sur ce patrimoine en annexe).



Eurre, château médiéval et Renaissance, (CCVD)



Cobonne, maison à calabert, pierres apparentes et perron couvert, (CCVD)



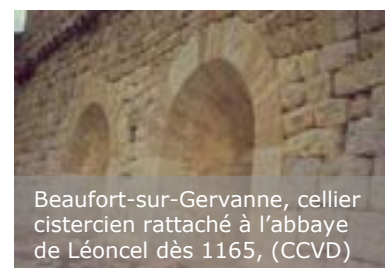
Saoû, cabanon de Brianche, pastiche de la façade du château d'Eurre, (CCVD)



Clionsclat, église paroissiale Saint Jean-Baptiste, XVII^e s., (CCVD)



Chabrilan, église-mère romane, connue depuis 1275, (CCVD)



Beaufort-sur-Gervanne, cellier cistercien rattaché à l'abbaye de Léoncel dès 1165, (CCVD)



Montoisson, maisons de centre-bourg



Saoû, château Renaissance de Lastic, (CCVD)



Gigors-et-Lozeron, église paroissiale fin du XI^e s., classée MH, (CCVD)



La Répara-Auriples, ferme fortifiée « La Recluse », citée dès 1575, (CCVD)



Alex, église Saint-Joseph, 1935-1936, (CCVD)



Paysage habité : motifs bâtis



Mirmande, calades avec arceaux et ruelles pavées



Montoison, porte fortifiée de l'enceinte du village, Source CCVD



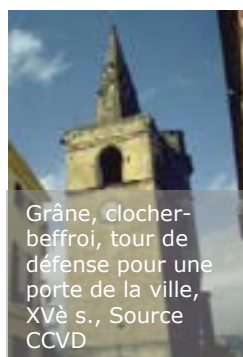
Grâne, portes fortifiées, ruelles pavées et arceaux



Soyans, ancienne porte fortifiée au style remanié, Source CCVD



Autichamp, porte de ville site inscrit 1953, Source CCVD



Grâne, clocher-beffroi, tour de défense pour une porte de la ville, XV^e s., Source CCVD



La Roche-sur-Grâne, reste de l'enceinte villageoise, Source CCVD



Cobonne, porte fortifiée avec encadrement en tuf dite « Porte de la Herse », Source CCVD



Montclar-sur-Gervanne, porte fortifiée « Porte de Bayard », Source CCVD



Vaunaveys-la-Rochette, porte de ville fortifiée, XIV^e s. Source : CCVD

DES ENTRÉES DE VILLAGES AUTHENTIQUES

Le territoire du Val de Drôme possède également un petit patrimoine bâti diversifié (voûtes, calades, portes fortifiées...). Souvent moins connu, celui-ci participe néanmoins à la définition de ce terroir particulier. Certains de ces motifs caractérisent les entrées de bourgs et de villages et contribuent à leur rôle de vitrine du territoire. On pourra retenir notamment les calades, ces ruelles pentues pavées avec galets, parfois coiffées d'arceaux, ou encore les portes fortifiées. Ces dernières formaient l'enceinte des villages et servaient à la protection des habitants. Les vestiges de certaines tours sont aujourd'hui des éléments de repère dans le paysage, tandis que les portes surmontées d'arceaux à l'intérieur des villages transportent habitants et visiteurs hors du temps. Ces motifs en arche sont caractéristiques des centres anciens.



Paysage habité : motifs bâtis



Beaufort-sur-Gervanne, pigeonnier et tuiles en génoise



Gigors-et-Lozeron, pigeonnier et génoises Les Fonts, sur la façade occidentale de la ferme, (CCVD)



Cliusclat, temple protestant avec fronton bordé de génoises construit en 1831, (CCVD)

MOTIFS BÂTIS DES FERMES TRADITIONNELLES

D'autres motifs bâtis donnent leur caractère aux fermes traditionnelles du Val de Drôme ; pigeonniers « dans la bastide », pigeonniers, toitures en tuiles « canal » et génoises sont des motifs largement repris dans les constructions plus récentes, sur l'ensemble du territoire.

Les ouvertures de vol des oiseaux sont faites directement dans la façade pour le pigeonnier « dans la bastide ». Il s'agissait d'un signe extérieur de richesse.



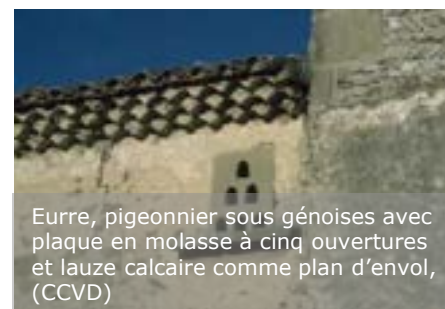
Cobonne, cadran solaire sous les génoises de la tour carrée accolée à la façade de l'église Saint-Pierre, (CCVD)



Félines-sur-Rimandoule, tour pigeonnier carrée détachée des bâtiments de la ferme, (CCVD)



Livron-sur-Drôme, immeubles avec motif de pigeonnier « dans la bastide » et génoise



Eurre, pigeonnier sous génoises avec plaque en molasse à cinq ouvertures et lauze calcaire comme plan d'envol, (CCVD)



Allex, pigeonnier « dans la bastide »



Grâne, pigeonnier indépendant



Paysage habité : motifs bâtis



Grane, croix de chemin, (CCVD)



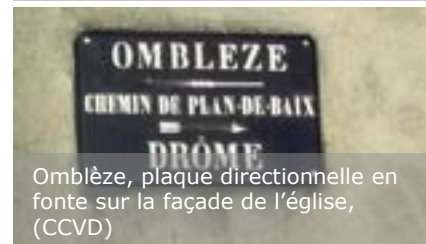
Vaunaveys-la-Rochette, croix de mission à la sortie du village, côté Sud, (CCVD)



Chabrillan, plaque matricule en fonte en site inscrit 1926, (CCVD)



Autichamp, porte de ville site inscrit 1953, (CCVD)



Ombèze, plaque directionnelle en fonte sur la façade de l'église, (CCVD)



Beaufort-sur-Gervanne, plaque matricule en fonte sur la Grand'Place, (CCVD)



Chabrillan, croix Saint-Antoine en fonte classée MH 1926, (CCVD)



Félines-sur-Rimandoule, plaque matricule en fonte sur le mur de la mairie, (CCVD)

DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Les croix de chemin (ou de rogations), croix de mission, calvaires ou statues religieuses marquent encore aujourd'hui les carrefours ou entrées des villages du Val de Drôme. En cœur de bourgs, ce sont les plaques matricules (encore appelées plaques de cocher) ou directionnelles qui prenaient le relai pour guider le voyageur. On peut encore observer certaines de ces indications en fonte fixées sur les façades des églises ou des mairies (cf. photos), au niveau des grands carrefours.

Ces indications géographiques anciennes constituent des bornes authentiques et originales pour les itinéraires de découverte du territoire.

Livron-sur-Drôme, croix de mission du Haut Livron, ZPPAUP 1995 Source : CCVD



Paysage habité : motifs bâtis



DES ÉLÉMENTS LIÉS À L'EAU

Le territoire du Val de Drôme possède un riche patrimoine vernaculaire lié à l'eau, témoin de la relation intime du territoire à cet élément naturel. Vestiges de moulin, puits, fontaines, lavoirs, canaux, pont, viaduc, bâtis industriels (filatures) font écho au réseau hydrographique dense qui irrigue le territoire. Ces petits ouvrages liés à l'eau ou bâtis exploitant la force motrice jalonnent les villes, les villages et les campagnes et peuvent constituer une thématique intéressante de chemin de de randonnée à l'échelle du territoire. (D'autres motifs paysagers liés à l'eau sont abordés dans la partie Paysage exploité.)

Autres éléments liés à l'eau emblématique du secteur de la Confluence et de Livron en particulier : les canaux. Autrefois pourvus de roues à aube, ces canaux servaient au bon fonctionnement des moulins à grains puis progressivement, ils se bordent de petites filatures de soie, de scierie, de taillanderies



Beaufort-sur-Gervanne, Pont Bossu sur la Gervanne, mentionné en 1292, (CCVD)



Loriol-sur-Drôme, lavoir « La Grande Fontaine », cité au XVIII^e s., ZPPAUP, (CCVD)



Grâne, pont à cinq arches en béton et parapet métallique, 1881, (CCVD)



Allex, ancien puits avec cuve maçonnée, (CCVD)



Saoû, la Vèbre à l'arrière des maisons



Cobonne, fontaine avec griffon et bassin cimenté, (CCVD)



Mirmande, borne fontaine, site classé et ZPPAUP, (CCVD)



Paysage habité : espaces communs



Beaufort-sur-Gervanne, transition douce entre espace privé et espace public



Chabrilan, séparation voiture/piéton imposé par la dimension des ruelles



Félines-sur-Rimandoule, aire de jeux



Grâne, les ruelles prennent des allures de jardins privés offerts au passant



Grâne, jardins étagés



Grâne, contraste fort entre village perché piéton (au-dessus) et nouveau centre automobile (en-dessous), avec séparation des flux imposée par structure bâtie)

TYPES ET CARACTÉRISTIQUES DES ESPACES PUBLICS

Places, jardins et espaces verts sont autant d'éléments constitutifs de la « trame verte urbaine ». Ils sont ainsi tout aussi importants pour la qualité du cadre de vie que pour la préservation de l'environnement.

Sur le territoire, le traitement des espaces publics est assez varié. Certains des aménagements affirment la place du végétal et mettent en scène le patrimoine vernaculaire, tandis que d'autres sont plus communs et/ou plus minéralisés. La relation entre l'espace public et l'espace privé est parfois étroite la frontière, ténue (ruelles végétalisées des villages perchés, jardins étagés donnant sur une place...). Sur certains sites, la relation public/privé est parfois conflictuelle, et entraîne des conflits d'usages entre la circulation piétonne et automobile. Le partage de l'espace public devient alors un véritable enjeu.

Aménagement paysagers et confort thermique des espaces urbains :

Centralités et lieux de rassemblement, les espaces publics nécessitent un traitement particulièrement soigné, favorisant leur appropriation par les usagers et leur lisibilité. L'aménagement paysager de l'espace public est aujourd'hui devenu une priorité dans les projets d'embellissement urbain. La notion d'embellissement est très subjective, mais on l'associe souvent à la végétalisation des espaces urbanisés. Le végétal en milieu urbain est pour l'homme un élément primordial qui participe à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement urbain tient compte de l'esthétique mais doit répondre à des objectifs de fonctionnalité des aménagements ou d'entretien facilité.

Le végétal est également une réponse transversale aux différentes thématiques de développement durable. A la fois garant de biodiversité, régulateur thermique, puits de carbone, régulateur des eaux pluviales et agrément visuel, le végétal a sa place en milieu urbain, au cœur de nos places de villages.

(Source : PLU de Mirmande)

Paysage habité : espaces communs



Alex, haie de laurocerasus (à gauche) et de thuyas (à droite)



Montoison, végétation qualitative et foisonnante du centre-ville

Label Villages botaniques de la Drôme :

Le label a été créé dans le département de la Drôme par la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM).

Les 10 Villages Botaniques® de la Drôme adhèrent à une charte commune : une population inférieure ou égale à 3500 habitants, le choix d'un thème botanique spécifique (un minimum de 150 espèces ou variétés sont implantées sur le site). Ces plantes doivent être étiquetées et répertoriées sur des fiches techniques mises à la disposition des visiteurs.

La douceur du climat et la sécheresse de l'air ont fait de la Drôme le numéro 1 français pour la production de plantes aromatiques, médicinales et à parfum. Cette concentration d'arômes inégalée est remarquablement mise en évidence à travers les Villages Botaniques®.



Alex, jardins partagés



Livron-sur-Drôme, rangée de platanes sur la D86



Montoison, trame végétale dense et variée en zone pavillonnaire



Végétation en pot ou en jardinière dans les ruelles pavées du village



perché de Grane

Label Villes et Villages fleuris :

Ce label existe depuis 50 ans mais les critères de son obtention ne cessent d'évoluer : à celui du fleurissement s'ajoutent désormais le patrimoine paysager et végétal, l'environnement et l'écologie urbaine, la qualité de vie des habitants, les animations touristiques. L'évolution de ce label est à l'image de son époque : elle vise à ancrer davantage nos actions à notre territoire, et à inviter à faire le lien systématique entre paysage et environnement.



Végétation en pot ou en jardinière dans les ruelles pavées du village



perché de Mirmande

UN PATRIMOINE VÉGÉTAL URBAIN DIVERSIFIÉ

Le patrimoine végétal urbain constitue lui aussi une richesse du territoire du Val de Drôme, qui a valu aux communes de Mirmande et de Chabrillan la labellisation de « village botanique ». Ce label unique, créé spécialement dans le département vise à valoriser l'agriculture et le milieu rural. Plus connu, le label « villes et villages fleuris » a été décerné à Chabrillan, Loriol-sur-Drôme et Mirmande.

Mais les richesses végétales urbaines concernent beaucoup d'autres communes du territoire, pour lesquelles des outils de valorisation sont à construire. Là encore, ce patrimoine prend des formes diverses : d'inspiration provençal, diversifié et hétéroclite, standardisé et massif, patrimonialisé et touristique, privé et/ou partagé.

Paysage habité : espaces communs



Chabrillan, pont de la D104 passant au-dessus de la voie ferrée Valence-Die-Veynes



La Roche-sur-Grâne, viaduc du TGV enjambant les vallées du Colombet et de la Granette



Grane, parking minéralisé en entrée de village



Saoû, parking relais

Parkings et environnement

L'aménagement classique des parkings est encore aujourd'hui très souvent exclusivement minéral. Un tel traitement pose cependant de nombreuses questions d'ordre paysager et environnemental qui méritent d'être étudiées davantage, en particulier pour un territoire à vocation touristique et portant un projet de développement durable (Biovallée) : insertion paysagère, artificialisation des sols, ... À l'aune du réchauffement climatique, les parkings exclusivement artificialisés posent aussi des questions de confort thermique (revêtements utilisés augmentent la température de surface du sol).

PLACE DES INFRASTRUCTURES

Le réseau routier est très emprunté dans les vallées du Rhône et de la Drôme. Il induit des nuisances dans les communes traversées, comme par exemple la Nationale 7 ou la D86 à Livron-sur-Drôme. La déviation de Livron-Loriol devrait toutefois permettre de soulager le trafic et réduire ces nuisances. Ces infrastructures sont pourtant des supports de découverte du territoire : en effet, les vues depuis les routes sont importantes.

Dernier grand projet structurant, la ligne TGV Méditerranée est une infrastructure très visible qui a modifié le paysage du Val de Drôme. La réalisation de tels aménagements doit être accompagnée d'une réflexion sur leur éventuelle reconversion. L'Ecosite d'Eurre est un bon exemple de réhabilitation réussie de friche ferroviaire.

Dessertes des réseaux de transports, les aires de stationnement représentent une part importante des infrastructures. Cependant le besoin en parking est particulièrement important sur le territoire, au regard des modes de transport mais aussi de la vocation touristique de nombreux sites (villages ou sites naturels). Les communes s'orientent de plus en plus vers des aires de parkings plus perméables et moins minérales. Cet effort est à poursuivre en portant une attention particulière aux parkings desservant par les grands sites naturels touristiques, mais aussi l'ensemble des places de villages, qui sont les premières étapes dans l'itinéraire de découverte du territoire (rôle de vitrines).



Paysage habité : tendances et évolutions ...



Eurre, urbanisation autour du village perché qui contraste avec la façade urbaine



Mirmande, panorama avec covisibilité entre le vieux village perché et bâti dispersé sur replat



La Répara-Auriples, bâtiments récents mal intégrés dans le paysage



Grane, extension pavillonnaire (Lotissement des Pastouriaux) en pied de coteau



Eygluy-Escoulin, extension bois qui s'intègre bien dans le paysage



Alex, rénovation respectant les codes architecturaux du territoire

TENDANCES ET ÉVOLUTIONS CONSTATÉES

La maîtrise de l'urbanisation requiert quelques points de vigilance. La tendance à l'urbanisation au pied des villages perchés doit être encadrée afin de conserver ces silhouettes remarquables. Les implantations linéaires de maisons individuelles le long de côtières exposées visuellement pourraient être à proscrire, afin de ne pas dénaturer les sites*, dont nombre d'entre eux sont des destinations touristiques. De même, l'urbanisation le long des grands axes de circulation est à éviter**. Une attention particulière doit être portée le long des axes longeant la Drôme, qui sont de véritables vitrines du territoire.

Certaines limites d'agglomération pourraient être redéfinies ou requalifiées, comme à Livron Nord, entre Livron et Loriol et Loriol Sud. Les zones les plus stratégiques sont les entrées de ville et les zones pavillonnaires.

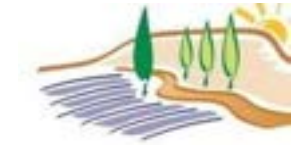
Des opérations de requalification qualitatives entraînent une bonne dynamique dans les villages. Cette tendance à la rénovation/réhabilitation témoigne de la notoriété grandissante de certaines parties du territoire. Les chantiers de rénovations ou de certaines constructions neuves s'insèrent qualitativement dans le tissu existant, en utilisant les codes architecturaux typiques du territoire.

Dans les entrées de bourgs et de villages, des « compromis » sont à trouver entre le besoin d'aménagements pour l'accueil touristique (parkings notamment) et la nécessité de sauvegarde de l'esprit de village (place apaisée qui exclurait la voiture).

* : de nombreux organismes de conseil, comme les CAUE déconseille l'implantation sur les hauteurs du fait du fort impact visuel de cet emplacement sur les paysages.

** : de nombreuses études portées par les CAUE formulent ces préconisations, qui pourront être reprises lors du zonage-règlement.

Paysage exploité

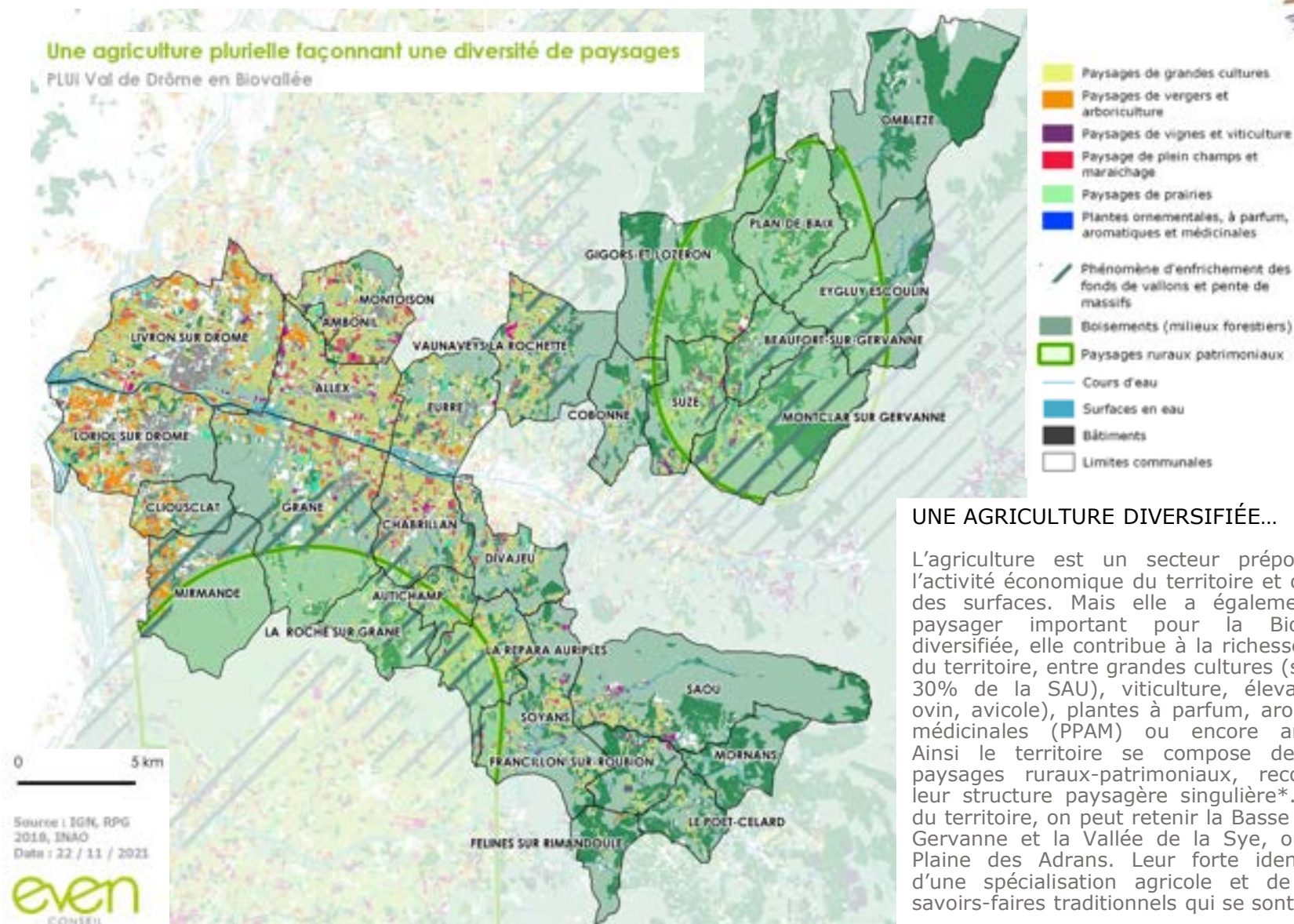
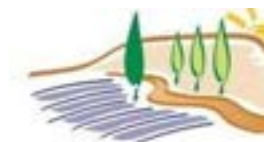


PRÉAMBULE

Le paysage exploité appartient, comme le paysage habité, au paysage aménagé. Il désigne cependant davantage un « lieu de travail » qu'un « lieu de vie. Il s'agit de présenter la façon dont les modes d'exploitation façonnent les paysages.

Ici seront donc abordés les paysages agricoles, les modes d'agriculture, le patrimoine agricole ainsi que le patrimoine gastronomique associé mais aussi le patrimoine industriel.

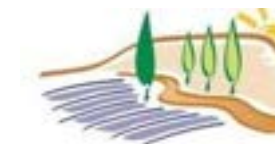
Paysage exploité agricole



* : classés tels quels par l'Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes du fait de la conjugaison d'un petit patrimoine et de traces attestant d'une histoire ancienne (cabanons, vignes, vergers, plantes aromatiques, pastoralisme...)



Paysage exploité agricole : tendances et évolutions ...



... DONT LES PAYSAGES SONT DES TERROIRS VIVANTS ...

La tradition agricole du Val de Drôme a fait perdurer une gastronomie riche qui contribue grandement à l'identité du territoire. L'existence de nombreux signes de qualité sur le territoire (7 AOP, 10 IGP 2 Label Rouge et le signe AB*) est un moteur important pour l'entretien des paysages traditionnels et le maintien de leur diversité.

Dans le cadre du PLUi, les secteurs sur lesquels se pratiquent de telles activités pourraient être placés en zone d'Agriculture Protégée.

Les savoirs-faires régionaux sont vecteurs de tourisme à travers de nombreux musées, visites de caves, fêtes traditionnelles ou randonnées thématiques (fête de la Truffe à Soyans, programme « De Ferme en Ferme », fête du Picodon et foire aux fruits d'hiver à Saoû, fête du melon à Montoison, fête de la Gastronomie, boutique bio « à travers champs » à Loriol-sur-Drôme, association Les Compagnons de la Terre à Eurre, boutique Brins de Terroir à Vaunaveys-la-Rochette, centre agroécologique Les Amanins initié par Pierre Rahbi à La Roche-sur-Grane, ...). Le rapprochement de la tradition et du respect de l'environnement conduit à associer un paysage à un produit. Une nouvelle forme de tourisme se développe, dont le moteur est l'agriculture, émanant d'une demande croissante des consommateurs à visiter les terroirs qu'ils ont pu déguster : vin du Brézème, AOC Cote du Rhône, vergers fruitiers des vallées du Rhône et de la Drôme qui invitent à la promenade le long des chemins de la plaine et des coteaux.



Eurre, arboriculture



Beaufort-sur-Gervanne, culture de vignes sur la route de la Clairette de Die



Eygluy-Escoulin, champs de lavande

Cerises, abricots, bergeron, pêches, nectarines, poires, pommes ou kiwis sont les principales variétés produites autour d'Allex, Livron, Cliousclat et Mirmande, ou encore le melon de Montoison qui rivalise avec son cousin de Cavaillon.



Eurre, IGP Ail de la Drôme



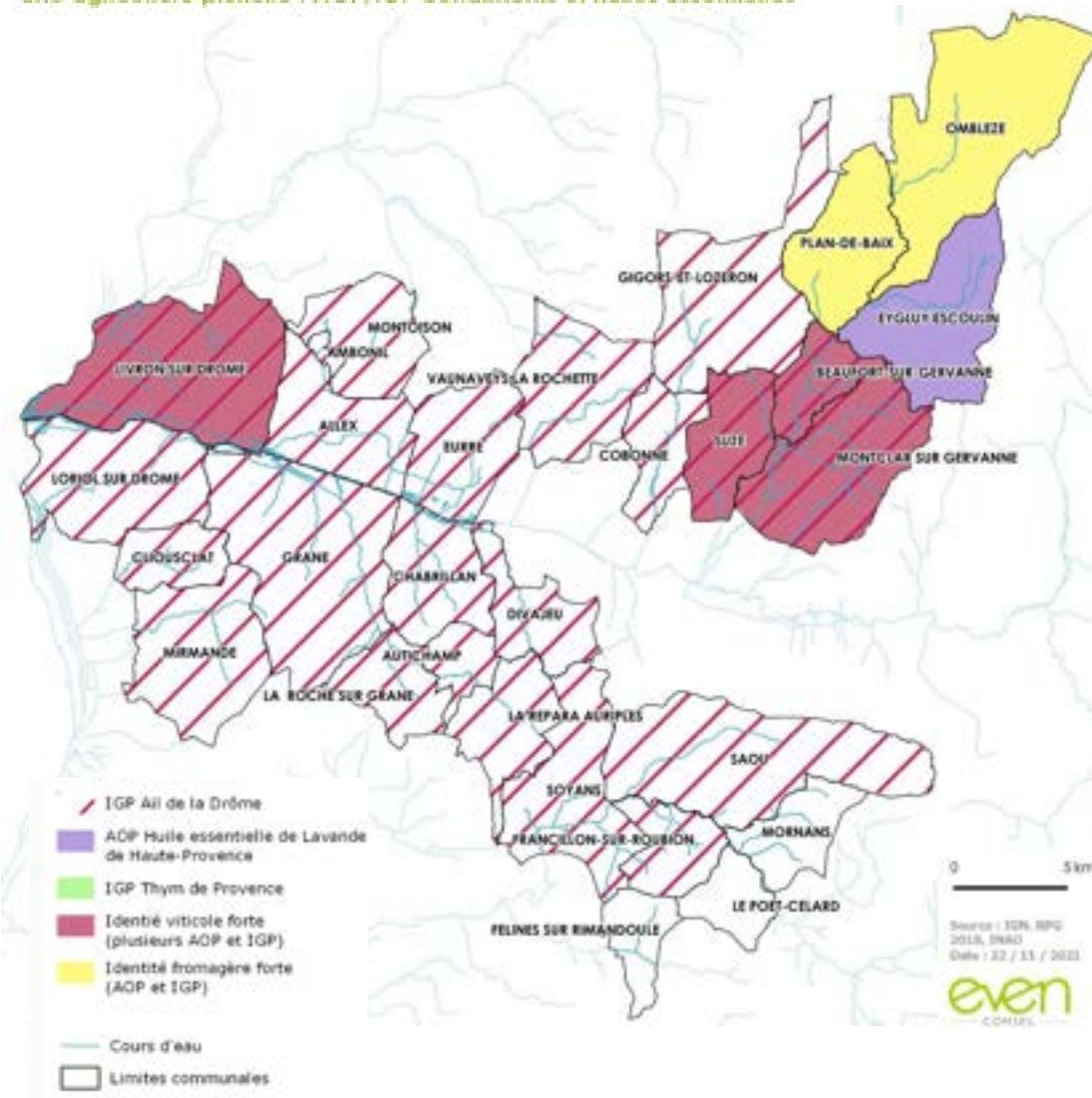
* : plus de précisions dans la partie « Agriculture »



Paysage exploité agricole : tendances et évolutions ...



Une agriculture plurielle : AOP/IGP condiments et huiles essentielles



Les IGP viticoles (Collines Rhodaniennes, Comtés rhodaniens, Drôme et méditerranée), IGP volailles (Volailles de la Drôme/Pintadeau de la Drôme) et l'AOP Picodon concernent potentiellement l'ensemble du territoire, l'Agriculture Biologique concerne toutes les communes excepté Ambonil (donc non représentées sur la carte ci-dessus).

En s'élevant vers les reliefs du Vercors et de Saoû, la culture de l'ail et son signe de qualité IGP Ail de la Drôme sont remplacés par de l'élevage extensif qui s'accompagne d'une identité fromagère de qualité (AOP Bleu-du-Vercors-Sassenage et IGP Saint-Marcellin qui s'ajoutent à l'AOP Picodon).

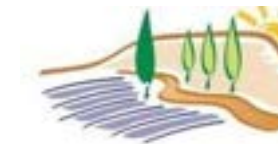
Dans la vallée du Rhône on trouve moins d'élevage (pas d'IGP Agneau de Sisteron pour Livron-sur-Drôme, Lorient-sur-Drôme, Chausclat et Mirmande), une identité viticole de qualité plus forte (AOP Côtes du Rhône à Livron) et une spécialisation arboricole de qualité à travers le Label Rouge (abricots et pêches-nectarines) pour Lorient-sur-Drôme et Mirmande*.

On trouve enfin quelques spécialisations à l'échelle communale : Eygluy-Escoulin possède l'AOP Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence. L'obtention de ce signe de qualité est une reconnaissance indéniable du patrimoine agricole et gastronomique du territoire.

* : plus de précisions dans la partie « Agriculture »



Paysage exploité agricole : tendances et évolutions ...



... EN CONSTANTE ÉVOLUTION...

Innovations en bio

L'Ecosite du Val de Drôme est un pôle de recherche tourné vers l'agriculture biologique et les alternatives durables. Il est situé à Eurre, sur l'ancienne base de construction du Train à Grande Vitesse Méditerranée de 40 hectares.



Eurre, Ecosite du Val de Drôme

La tendance globale de diminution du nombre d'exploitations agricoles entraîne l'extension des surfaces utilisées, la diminution de l'entretien par le pastoralisme, l'enfrichement des fonds de vallons et pentes de massifs, en particulier dans le Vercors et en apparition dans les collines entre Drôme et plaine des Adrans. Toutes ces conséquences induisent elles-mêmes des menaces pour la diversité des paysages.

Cependant la montée des considérations environnementales, et le retour des pratiques traditionnelles « plus douces » ou novatrices (pastoralisme, agroforesterie, agriculture raisonnée ou biologique) ont des retombées souvent bénéfiques sur le maintien des paysages et sur leur bon fonctionnement écologique ...

Dans le cadre du PLUi, les secteurs sur lesquels se pratiquent de telles activités pourraient être placés en zone d'Agriculture Protégée.

Le bio, un moteur du maintien de la diversité des paysages et de leur attractivité :

Depuis les années 70, la filière bio n'a cessé de se développer dans la Drôme. Aujourd'hui premier département bio de France en nombre de producteurs et en surface bio, la Drôme offre un large éventail de productions : agriculture, viticulture, cosmétique, ... Toutes les communes du territoire, exceptée Ambonil à ce jour, sont concernées



Huiles essentielles de lavandin Bio, Domaine du Quinson à Francillon-sur-Roubion, (Source : valleedeladrome-tourisme.com)



Paysage exploité agricole : tendances et évolutions ...



PASTORALISME ET PAYSAGE, UNE DYNAMIQUE QUI REVIENT AU GOÛT DU JOUR :

Le pastoralisme se caractérise par des pratiques extensives qui valorisent les ressources fourragères spontanées des espaces naturels « appelés communément parcours, landes, sous-bois ou encore alpages » (<http://www.valdedrome.com>). Le pastoralisme est historiquement implanté sur le territoire. Il était encore largement pratiqué il y a un demi-siècle par les familles qui habitaient encore les hameaux et fermes implantées sur les hauteurs du territoire et qui accueillaient des élevages en transhumance dans les alpages. Depuis le départ de ces familles, les pelouses d'altitude ont tendance à laisser place à l'avancée de la forêt, et les paysages se referment.

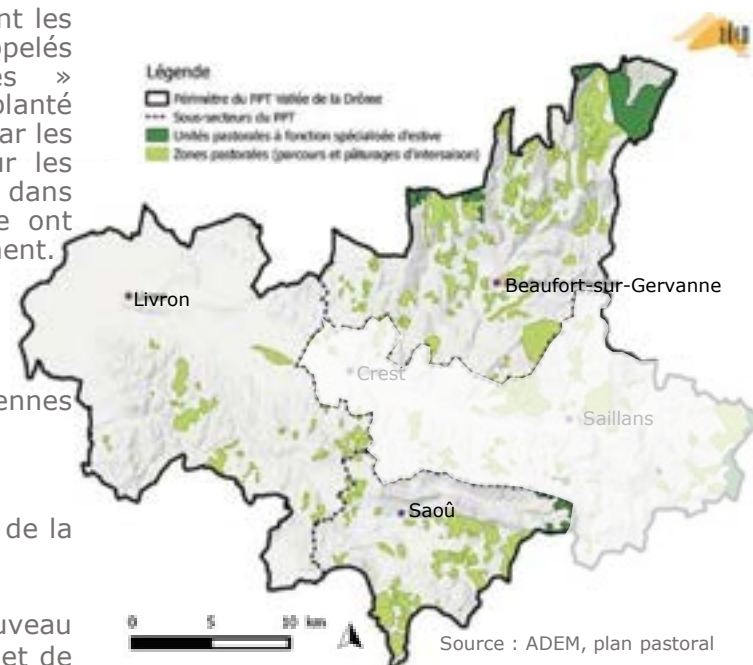
Cette activité sylvo-agricole traditionnelle a de nombreux avantages :

- Le pastoralisme est une activité économique structurante ;
- Il valorise des zones naturelles, des parcours et des estives de moyennes montagnes, des secteurs peu accessibles, des surfaces difficiles ;
- Il contribue à l'attractivité des paysages ;
- Il offre des produits de qualité pour les habitants et les visiteurs ;
- Il montre l'exemple en termes de préservation de l'environnement et de la biodiversité*.

Sur le territoire du Val de Drôme, le pastoralisme se développe à nouveau dans le Sud Vercors, la vallée de la Gervanne ou le bassin du Roubion, et de manière plus anecdotique dans la basse vallée de la Drôme. Cependant, certains sites sont déjà touchés par la fermeture des paysages, comme le massif de Saint-Pancrace à Suze, moins connu que son grand frère le synclinal perché de Saoû mais tout aussi attrayant pour les itinéraires de randonnée qu'il propose et ses vues sur la vallée de la Gervanne et le massif des Trois Becs.

Le PLUi veillera à mettre en place des outils favorisant le maintien, voire la restauration de l'activité pastorale. L'engagement du territoire en faveur du pastoralisme a pris la forme d'un nouveau plan pastoral piloté par une quarantaine d'acteurs de la vallée de la Drôme et porté également par la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans.

* : Les intérêts écologiques du sylvo-pastoralisme sont développés dans la partie Trame Verte et Bleue (Diversité des milieux et des habitats naturels).

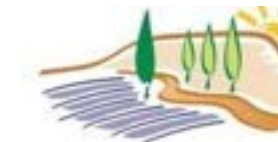


Gestion des milieux remarquables :

Le retour du pastoralisme peut concerner notamment les sites classés en milieux remarquables, comme par exemple le Plateau d'Ambel, à travers un plan de gestion qui cherche à remettre au goût du jour la « vocation multi-usages » des sites*.



Paysage exploité agricole : tendances et évolutions ...



Par ailleurs, des bâtiments agricoles amiantés à l'abandon subsistent sur le territoire, héritage de l'élevage intensif. Leur impact visuel est important. Cependant, la question de leur devenir est pour le moment sans réponse, car le changement de destination, la démolition ou le désamiantage sont des processus très onéreux. La réflexion doit se poursuivre avec les différents acteurs et institutions du territoire dans le cadre de la suite du processus, notamment au moment de la phase réglementaire.



Autichamp, bâtiment agricole à l'abandon

Face au dynamisme avicole retrouvé, la question de l'implantation et du choix des matériaux des nouveaux bâtiments et de leurs abords (plateforme, silos, engins) est incontournable pour une meilleure intégration dans le paysage

Il faut enfin noter que l'engagement du territoire dans l'agriculture biologique peut représenter un potentiel d'attractivité vertueux : les cultures de pleine terre n'utilisant pas ou peu de pesticides respectent l'équilibre des sols, des populations végétales et animales. In fine, ces pratiques sont aussi bénéfiques pour les paysages et peuvent donner lieu à des nouvelles formes de tourisme (agritourisme, tourisme vert, bio-tourisme, ...). Les retombées bénéfiques du secteur de l'agriculture biologique sur les paysages sont cependant à nuancer ; l'élevage biologique n'est pas forcément synonyme d'intensif.



Plan-de-Baix, bâtiment agricole en sommet de coteau



Soyans, bâtiment agricole moderne



Paysage exploité pour l'énergie



OUVRAGES D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE PAYSAGE

Ces dernières années ont vu s'insérer de nouveaux éléments dans le paysage tels que les éoliennes, les panneaux solaires ou les méthaniseurs.

La Répara-Auriples possède un site de production éolien composé de 2 éoliennes. D'autre part, l'étude ZDE réalisée par l'AURAE, a identifié trois zones comme favorables au développement éolien sur les communes d'Eurre, d'Eygluy-Escoulin et de Montclar-sur-Gervanne. D'autres projets sont en cours de développement à la Roche-sur-Grâne et Gigors-et-Lozeron.

Le développement de ces nouveaux équipements de production énergétique est nécessaire à la transition énergétique engagée sur le territoire. Il doit être encouragé, et l'intégration de ces ouvrages dans le paysage doit être réfléchie, à l'image de toute nouvelle construction (zone résidentielle, zone d'activités, ...).

Cependant, chaque site ne peut accueillir de tels ouvrages de la même façon : L'implantation des sites de production d'énergie éolienne pourrait être questionnée à proximité de sites inscrits ou classés ou tout autre site dont les qualités paysagères ont été reconnues et/ou ont la vocation de loisirs/tourisme. Étant donnée la dynamique de développement de la filière photovoltaïque sur la communauté de communes*, l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques pourrait également être abordée (question des toitures exposées / en covisibilité). La production la plus importante se concentre à Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Alex ou Montoisson. L'INAO s'est prononcée en faveur du développement du photovoltaïque mais pas au détriment de l'agriculture : il recommande ainsi d'éviter l'implantation en secteur naturel ou agricole, ou bien de cibler les sols pollués ou anthropisés ainsi que cela a déjà pu être fait sur le territoire à Chabrillan avec la valorisation des délaissés du TGV.

Des éléments complémentaires, relatifs à la stratégie énergétique du territoire et à la production d'énergie renouvelable sont à trouver dans la partie « Transition énergétique » mais aussi dans le PCAET du territoire.

* : Amorcée en 2009, l'installation de panneaux photovoltaïques a été multipliée par 3 entre 2011 et 2012. Elle est en constante augmentation depuis.

« Le territoire de la CCVD est propice au développement éolien, les zones de potentiel identifiées sont cependant sujettes à de nombreuses contraintes, l'implantation de parc éolien nécessite donc des études technico-économiques et environnementales approfondies » (Source : PCAET).



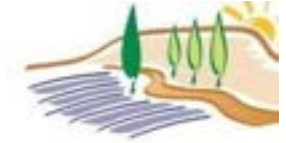
La Répara-Auriples, une insertion d'éoliennes plutôt réussie (silhouette confondue avec celles des arbres en ligne de crête)

Éolien et protection du patrimoine

Le PCAET donne notamment le potentiel éolien à l'échelle communale pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Des zones d'exclusion ont été identifiées à proximité directe des sites et monuments historiques classés (dans un rayon de 500 mètres), des sites patrimoniaux remarquables, des sites faisant l'objet de directive paysagère, zones protégées par un arrêté de protection de biotope (APPB), réserves naturelles et biologiques, forêts classées, (sur le périmètre exact), des parcs nationaux (exclusion au cœur du parc). D'autres zones ont été identifiées comme présentant au moins un enjeu fort pouvant empêcher l'implantation : sites et monuments historiques inscrits, zones humides RAMSAR, Zones de Protection Spéciale, Zones Spéciale de Conservation, Sites d'Intérêt Communautaire (tableaux fournis en annexe). D'autres exclusions concernent les infrastructures (routes, réseau électrique, ICPE, ...).



Paysage exploité pour l'industrie



ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

Les architectures industrielles sont des édifices construits pour la production, le traitement ou encore le stockage de produits manufacturés. Il s'agit généralement d'ensemble de bâtis de vastes dimensions, présentant des volumes différenciés selon leur fonction.

Cette architecture se définit comme pseudo-représentative, dans le sens où elle renvoie l'image de la production qu'elle abrite ; elle tend donc souvent à être qualitative et soignée, notamment concernant le bâtiment principal, ou les façades visibles. Même dans le cas où les architectures sont strictement fonctionnelles, les édifices se démarquent par leurs vastes dimensions et/ou les installations spécifiques à leur activité (cheminées, ouvrages hydrauliques, etc.) qui leur confèrent un caractère monumental. (D'après le PLU de Mirmande).

À Mirmande les traces de l'industrie de la soie persistent encore. Les édifices liés à l'architecture industrielle sont donc principalement des exploitations liées à la sériciculture, notamment des filatures. Bien qu'elles ne soient plus en usage, et que les bâtiments aient subi des mutations importantes, la composition architecturale d'origine reste lisible (anciennes magnaneries, chaudière sur le parking de l'Eglise Sainte-Foy).

À la fin du XXème siècle, Loriol voit naître des zones industrielles et commerciales. Des projets sur la plaine de Champgrand et une zone commerciale dans Les Crozes soulèvent un enjeu important dans le paysage vierge qu'ils consomment et dans l'usage de leurs abords (d'après le PLU de Loriol-sur-Drôme).

À Clionsclat, on peut retenir l'ancienne fabrique de poterie, classée Monument Historique « patrimoine industriel » et les échoppes de potiers.

L'avenir des friches industrielles est à questionner dans le cadre du PLUi, en fonction de l'état des sols, il est possible de requalifier et valoriser ces zones offrant un potentiel foncier substantiel.



« La Magnanerie », ancienne filature Estran, rue Sainte-Lucie



« Le Foulon », ancienne filature dans laquelle était également intégré un orphelinat, aujourd'hui en grande partie détruite (Source : PLU de Mirmande)



Édifices industriels et artisanaux à Loriol-sur-Drôme, (Source : PLU de Loriol-sur-Drôme)



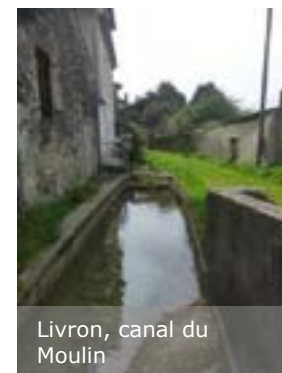
Paysage exploité pour l'industrie

LES OUVRAGES D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

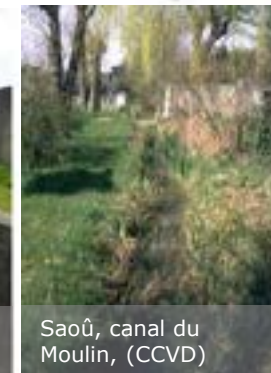
Les canaux permettaient autrefois d'acheminer l'eau pour le fonctionnement des moulins à grain. Le 19^{ème} siècle, âge d'or de la soie, modifie l'utilisation de ces canaux. De nombreuses filatures industrielles s'installent dans les vallées, à proximité des rivières et les canaux bordent progressivement les petites filatures de soie, les scieries, les taillanderies.

Aujourd'hui, la puissance électrique a remplacé la force hydraulique, mais les canaux drainent encore les eaux de pluie, facilitent l'arrosage des jardins riverains et donnent un charme particulier aux paysages. Les canaux occupent une place importante pour l'aménagement du territoire.

L'origine des canaux livronnais est très ancienne (les premières mentions remontent au XII^{ème} siècle). À partir du XVII^{ème} siècle, la production agricole s'amplifie et de nouveaux réseaux émergent. Dès la fin du 1^{er} Empire, plus de 40 km de canaux apportent l'eau dans les terres et irriguent toute la plaine. Le moulin à grain puis les petites industries du XIX^{ème} siècle profitent du courant pour entraîner les roues hydrauliques. Un circuit thématique permet de découvrir ces canaux (le canal des Moulins, le canal des 14 Pouces et le canal de Bompard sont les trois principaux), ainsi que les très belles roues à aube et les anciennes filatures (mairie, usine Haupt-Pharma).



Livron, canal du Moulin



Saoû, canal du Moulin, (CCVD)

Le canal des Moulins

Ce bief désaffecté est déconnecté de sa prise d'eau sur la Drôme à hauteur de la commune d'Allex. Il n'est plus alimenté qu'occasionnellement et localement par les pluies et les crues de Vaucourte.

Il présente cependant un fort intérêt paysager dans le bourg, où il pourrait être conservé pour animer une coulée verte et un cheminement piéton.



Éléments issus du livret des villages perchés en Drôme par les offices de tourisme de Livron-sur-Drôme, du Pays de Dieulefit et du Pays de Marsanne



Autichamp, ancien moulin au bord de la Granette, (CCVD)



Mornans, canal de Tourmillon, (CCVD)



Montclar-sur-Gervanne, écluse et canal à Pont-de-Vaugelas, (CCVD)

Le nom local de la roue à aube est roue de pêche.



Source : livret des villages perchés en Drôme par les offices de tourisme de Livron-sur-Drôme, du Pays de Dieulefit et du Pays de Marsanne

Paysages ménagé, habité, exploité : des patrimoines multiples

Elements identitaires du patrimoine



Le territoire de la Vallée de Drôme en Biovallée porte des richesses patrimoniales reconnues et remarquables.

Les grands espaces naturels boisés comme le Parc Naturel du Vercors, la Forêt de Saou et la Forêt de Marsanne sont de véritables poumons verts qui proposent de nombreuses activités de loisirs auxquels se connecte un important réseau de randonnées cyclistes et pédestres. Colonne vertébrale du territoire, la Drôme et sa vallée irriguent de nombreuses activités sur le thème de l'eau et de la biodiversité, dont la Gare des Ramières ou l'Ecosite Biovallée sont des relais pédagogiques actifs.

Les richesses patrimoniales bâties ne sont pas en reste. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles sont également très diversifiées, tant en termes d'échelles (enceinte villageoise, édifice, motif...) qu'en termes de styles architecturaux ou de thématiques (religieux, vernaculaire, lié à l'eau...). Elles peuvent ainsi toucher un large public et contribuent grandement à l'attractivité touristique du Val de Drôme.

Ces richesses font la fierté du territoire. Un juste équilibre doit être trouvé entre sanctuarisation et partage de ce patrimoine.



Les entités paysagères, produits des différents éléments du paysage

PRÉAMBULE

En conclusion de cette partie diagnostic « Paysage et Patrimoine », les éléments abordés dans les parties précédentes sous différentes thématiques (naturel, agricole, industriel, habitat) sont présentés ici sous la forme synthétique, holistique et systémique d'entités paysagères.

Une **entité paysagère** est un « morceau de territoire » composé de caractéristiques géologiques, géographiques, paysagères ou encore sociologiques propres qui lui confèrent une certaine unité. Une entité paysagère peut donc être reconnaissable au(x) type(s) de culture(s) pratiquées, à l'implantation du bâti et aux évolutions urbanistiques et paysagères communes que l'on peut y constater. À certaines d'entre elles peuvent parfois correspondre des motifs identitaires forts, qu'ils soient naturels (arbres isolés, haies bocagères, essences typiques, ...) ou bâtis (couleur de façade, matériaux traditionnels, pentes et forme des toitures, époque architecturale particulière). Elle se distingue des entités voisines « par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères »*.

Ces entités paysagères se décomposent en sous-entités paysagères, qui se composent elles-mêmes parfois de sous-unités. Cette décomposition permet de considérer les variantes qui peuvent apparaître au sein d'une entité paysagère (occupation du sol, bâti, activités, ...).

Les entités paysagères présentes sur le territoire (au nombre de 6) et leurs sous-entités (au nombre de 8), ont été déterminées grâce à croisement entre l'analyse de l'Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes (www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr) et celle du SCoT (dont l'analyse des entités paysagères et des entités naturelles a elle-même été croisée).

Bien souvent, les périmètres des entités paysagères s'étendent au-delà des limites du territoire du Val de Drôme, le paysage ne connaissant pas de frontière administrative. Ainsi, les descriptions à venir feront souvent mention de localités n'appartenant pas à la Communauté de Communes. Celles-ci sont cependant nécessaires à la compréhension de la dynamique paysagère dans son ensemble.

L'Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes Celui-ci identifie des familles de paysages ... Des paysages majeurs... Auxquels se rattachent les entités paysagères.

Famille de paysages = L'observatoire rhônalpin se concentre sur l'observation des évolutions pour mettre en exergue les dynamiques du territoire. Il présente deux états de référence : celui de 1996, succinct, et un plus complet, réalisé en 2006. La région est ainsi découpée en trois-cent-deux unités paysagères, classées en sept grandes familles qui correspondent à des degrés croissants d'occupation humaine du territoire, sans hiérarchie de valeur, selon un point de vue sociologique prédominant : paysages agraires – paysages naturels de loisirs – paysages agraires – paysages ruraux-patrimoniaux – paysages émergents – paysages marqués par les grands équipements – paysages urbains ou périurbains.

Définir paysage majeur ? = ensemble paysager de grande influence ⇔ qui influence fortement les territoires limitrophes, du fait de dynamiques fortes liées à l'urbanisation et/ou l'agriculture. Peut aussi être un paysage très visible ? (et donc naturel?) Par exemple la Plaine de Valence est un paysage majeur.

* : d'après la définition du Ministère chargé de l'écologie

Les entités paysagères, produits des différents éléments du paysage

PRÉAMBULE

La DREAL a conduit un observatoire régional des paysages aboutissant à la détermination de 301 unités paysagères. Il s'agit d'un découpage géomorphologique : vallées, gorges, plaines, massifs, ... Croisé avec des perceptions visuelles. Cela permet de rendre visible les dynamiques du territoire et les tendances d'évolution, pour faciliter leur prise en compte dans les études, planifications et projets d'aménagements du territoire. Sept grandes familles de paysage sont déterminées, à savoir : paysages agraires, paysages marqués par les grands équipements, paysages naturels, paysages naturels de loisirs, paysages ruraux-patrimoniaux, paysages urbains et périurbains, paysages émergents. Chacune de ces familles de paysage est associée à des enjeux.

Paysages naturels

Définition : La nature à l'état pur

Au-delà des paysages réellement naturels, telle que la haute montagne au-dessus des alpages, les paysages « naturels » concernent ici tous les espaces où la main de l'homme est perçue comme marginale par rapport aux « forces de la nature ». Ces paysages sont très variés : haute-montagne, zones humides, gorges, forêts, landes, lacs...



Ensembles concernés sur le territoire : Forêt de Saoû, Haut-bassin de la Gervanne et haut-Royans.

Paysages agraires

Définition : Une toile de fond familière

Les paysages agraires sont ceux que l'on assimile d'abord à des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, habités visiblement par l'homme de façon permanente. L'activité humaine se traduit par la présence de champs cultivés, de prairies clôturées, de constructions ou d'ensembles bâtis. Le mode d'assemblage de ces éléments constitue des structures paysagères complexes, qui varient selon la géographie et l'histoire locale.



Ensemble concerné sur le territoire : Collines entre les plaines de la Drôme et des Adrans



Les entités paysagères, produits des différents éléments du paysage

Paysages ruraux-patrimoniaux

Définition : Quand le paysage devient patrimoine

Les paysages ruraux-patrimoniaux se distinguent des paysages agraires en raison de structures paysagères singulières qui leur confèrent une identité forte.

Elles sont le résultat d'une spécialisation agricole et de modes de faire traditionnels et transmis. On trouve généralement dans ces paysages une architecture caractéristique et un petit patrimoine rural mais aussi des traces qui attestent d'une histoire ancienne. Cet ensemble de facteurs confère à ces paysages une dimension culturelle.



Ensemble concerné sur le territoire : Basse-vallée de la Gervanne et vallée de la Sye

Paysages marqués par de grands équipements

Définition : Monumentalité contemporaine

Les paysages marqués par de grands équipements correspondent essentiellement à des couloirs géographiques de déplacement fortement aménagés aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Ces espaces fonctionnels, initialement naturels ou ruraux, sont également ponctués de grands équipements industriels ou énergétiques : usines, centrales nucléaires ou thermiques, aménagements hydrauliques, carrières, etc. L'habitat reste secondaire par rapport à la monumentalité de ces aménagements. Des unités paysagères plus spécifiques peuvent également se rattacher à ce type de paysage : celles marquées par les grands aéroports, ou peut-être demain des secteurs à forte implantation éolienne dans le sud de la région.



Ensemble concerné sur le territoire : Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors

Paysages urbains ou périurbains

Définition : Ilots urbains, îlots de vie

Les paysages urbains ou périurbains concernent l'ensemble des territoires qui présentent visuellement une part prépondérante de constructions, d'infrastructures, d'espaces revêtus ou bâtis.

Cette famille englobe des morphologies urbaines très distinctes : centres historiques vernaculaires ou réguliers, faubourgs transformés et rattachés à la ville-centre, quartiers pavillonnaires, grands ensembles, zones industrielles, entrées de villes...

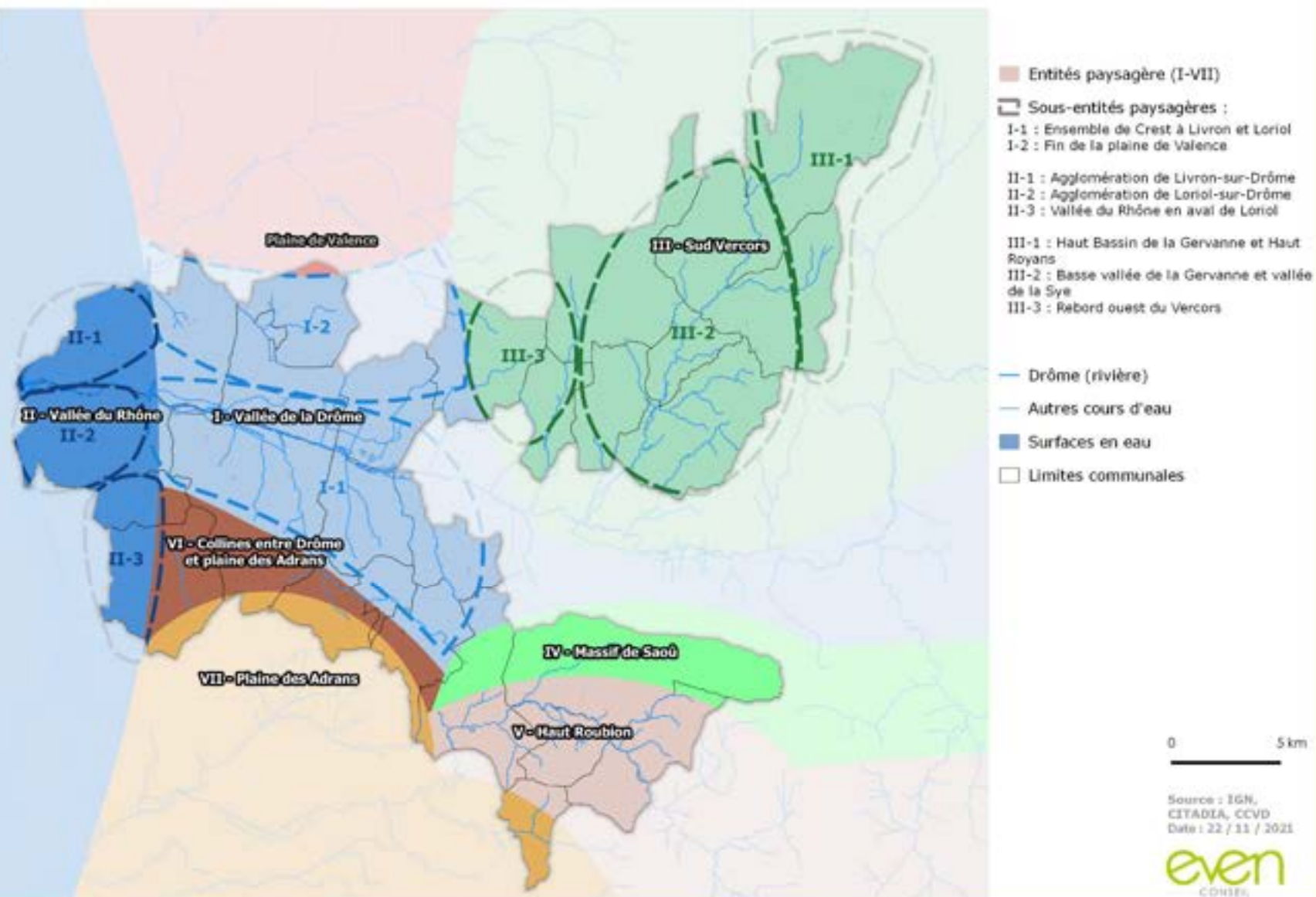


Ensembles concernés sur le territoire : agglomération de Livron-sur-Drôme, agglomération de Loriol-sur-Drôme



Entités paysagères et leurs sous-unités

PLUi Val de Drôme en Biovallée



Les entités paysagères : Vallée de la Drôme



VALLÉE DE LA DRÔME (I)

Selon l'Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes, la vallée de la Drôme appartient aux paysages marqués par les grands aménagements. Axe central, la vallée se structure d'Est en Ouest tout le territoire régional : les implantations humaines et urbaines, les circulations, le sens naturel d'écoulement des eaux ainsi que les vues. Elle se connecte au nord sur la Plaine de Valence et à l'ouest sur la vallée du Rhône. Ses paysages sont donc tantôt marqués par les grands équipements, l'agriculture, ou l'urbanisation, sous influence d'agglomérations comme Valence ou Romans-sur-Isère/Montélimar.

La vallée de la Drôme s'élargit progressivement de l'amont à l'aval en quatre segments distincts, quatre sous-entités paysagères, établies dans le SCoT : depuis Vercheny jusqu'à Saillans, de Saillans à Crest, Crest et son agglomération, de Crest à Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme, et la fin de la plaine de Valence. Les deux dernières se trouvent sur le territoire du Val de Drôme : **l'ensemble de Crest à Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme**, et la **fin de la plaine de Valence**.



Grane, vue sur la vallée de la Drôme depuis le village perché



Les entités paysagères : Vallée de la Drôme



VALLÉE DE LA DRÔME (I)

Les espaces agricoles bordant la rivière forment un couloir de plus en plus étroit d'Ouest en Est. On y retrouve majoritairement des cultures annuelles céréalières et oléagineuses irriguées, complétées à l'Ouest de Crest, sur le territoire du Val de Drôme, par des cultures maraîchères, semences et quelques espaces de vergers. Des secteurs de vignes portant l'AOC Clairette de Die sont présents sur les coteaux orientaux, à Beaufort-sur-Gervanne, Montclar-sur-Gervanne et Suze, et jusqu'à Vercheny, Saillans, Aubenas. Les arbres et bosquets sont remarquables car peu nombreux.

À mesure qu'on s'éloigne de la vallée et que les reliefs collinaires s'accroissent, les espaces agricoles sont remplacés par des ensembles boisés. On y retrouve principalement des peuplements de pins sylvestres, accompagnés par des mélanges de feuillus et de conifères.

Des rivières et ruisseaux*, perpendiculaires à la vallée viennent entailler les plaines agricoles et les collines, avant de rejoindre la rivière de la Drôme. Des éléments naturels de qualité longent la vallée de la Drôme et certains ruisseaux : forêts alluviales, ramières, ripisylves, zones humides, ...

Les bourgs de cette entité paysagère, Lorient-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme, sont plus développés qu'ailleurs sur le territoire. En dehors de ces ensembles urbanisés, et de Crest et Aoste-sur-Sy (en dehors du territoire), les abords de la Drôme restent relativement préservés. Les communes rurales présentent un tissu bâti beaucoup moins dense et beaucoup plus lâche.

En termes d'infrastructures de transport, la RD104 longe la vallée de la Drôme de Lorient-sur-Drôme à Miribel-et-Blacons, où elle se poursuit en RD93 jusqu'à Vercheny. La RD538 vient quant à elle inciser perpendiculairement la vallée de la Drôme, à l'ouest de Crest jusqu'à Vaunaveys-la-Rochette.

* : la Sye, la Gervanne les ruisseaux de Saleine, Riaille, la Lozière, Lausens, Villeneuve, Grenette, ...



Vallée de la Drôme, vue sur la rivière et les Trois Becs en arrière-plan, (Source, La Drôme Tourisme)

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme

Allex, Ambonil, Autichamp, Chabrillan, Clionsclat, Divajeu, Eurre, Grâne, La Répara-Auriples, Livron-sur-Drôme, Lorient-sur-Drôme, Mirmande, Montoisson et Vaunaveys-la-Rochette.

Les entités paysagères : Vallée de la Drôme



Eurre, façade urbaine méditerranéenne



Chabrillan, cabanon sur parcelle agricole



Autichamp, vue depuis le village perché



La Répara-Auriples, habitat dispersé en extension



Livron-sur-Drôme, vue depuis le Haut-Livron

Ensemble de Crest à Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme (I₁):

Au niveau de cette sous-entité paysagère, la vallée de la Drôme s'ouvre davantage, se connectant au Nord sur la plaine de Valence et à l'Ouest sur la vallée du Rhône. Le paysage agricole s'élargit lui aussi, avec de grandes cultures céréalières et oléagineuses sur de larges parcelles souvent équipées de systèmes d'irrigation. Selon le SCoT, l'ensemble renvoie une image globale d'une agriculture intense et « moderne », fort différente des autres secteurs du territoire (à l'exception de la vallée du Rhône).

En remontant la vallée de l'amont vers l'aval, les premiers vergers apparaissent, tout comme les cultures de semences et le maraîchage. L'arboriculture est bien présente au niveau de Loriol-sur-Drôme et dans les parties occidentales de Clionsclat et Mirmande. Le bâti agricole est plus intense sur ce territoire qu'ailleurs : élevage, industrie, hangars, serres. Les Zones d'Activité de Grâne sur la D104, celles d'Alex et l'Ecosite d'Eurre, pôle d'activités emblématique du projet de Biovallée, peu visible dans le paysage.

Les villages sont implantés en pied de colline ou de coteau, de part et d'autre de la rivière, mais relativement éloignés d'elle, la plaine étant plus vaste sur ce secteur. On observe une intensification de l'habitat dispersé. Le château de Chabrillan et l'harmonieuse façade urbaine d'Alex se perçoivent de loin. Le SCoT identifie des implantations linéaires bâties qui s'étirent sur les côtières boisées bordant la vallée au nord. D'Eurre à Alex et Livron-sur-Drôme, elles viennent quelque peu miter le paysage naturel, brouiller les limites entre urbaine et rural. L'habitat dispersé s'intensifie par rapport à la portion Est de la vallée, tout comme le bâti agricole.

Les arbres, haies ou bosquets sont peu nombreux et prennent une importance particulière dans le paysage. Le SCoT relève ainsi l'épais cordon végétal de la Drôme et ceux accompagnant les rus et ruisseaux, les alignements d'arbres le long des routes, les peupliers seuls ou en courtes haies, la végétation entourant les maisons, fermes et bâtiments isolés, et les cannes et arbustes bordant les multiples petits canaux qui ont permis une irrigation ancienne. On peut retenir ces ouvrages hydrauliques comme motifs identitaires de cette sous-entité.

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme : Alex, Autichamps, Chabrillan, Clionsclat, Divajeu, Eurre, Grâne, La Répara-Auriples, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Mirmande et Vaunaveys-la-Rochette.



Les entités paysagères : Vallée de la Drôme



La fin de la plaine de Valence (I₂):

Cette sous-entité concerne principalement les communes de Montoison et d'Ambonil, qui s'inscrivent dans les caractéristiques du paysage majeur de la Plaine de Valence*. Cette dernière est qualifiée par l'Observatoire des paysages de Rhône-Alpes de « paysages marqué par de grands équipements », du fait de « l'omniprésence des infrastructures de transport, lignes à haute tension, l'influence de grandes agglomérations (Valence, Romans-sur-Isère) et de bourgs en extension (Livron-sur-Drôme, Chabreuil, Beaumont-lès-Valence, Châteauneuf-sur-Loire) » et enfin d'après le type d'agriculture dont la « taille des parcelles » et « l'intensité des pratiques » peut considérer cette activité comme un aménagement en soi.

Le paysage de la fin de la plaine de Valence est aussi ouvert que sur l'ensemble de Crest à Livron et Loriol. Il y abrite le même type d'agriculture. Cependant, l'entité se distingue par une forte ruralité, caractérisée par une dominance de terres agricoles, majoritairement représentées par les grandes cultures, alternant par endroits avec des cultures maraîchères et des vergers. Quelques pratiques semblent « tendre vers une agriculture raisonnée, comme l'enherbement entre les arbres fruitiers ou les vignes », qui offrent des séquences visuelles verdoyantes et douces. Dans ce contexte, le patrimoine bâti ou naturel est peu prégnant. Des espaces boisés viennent ponctuer les ensembles agricoles. Selon le SCoT, ces ensembles boisés se composent d'ensembles de feuillus, voire de chênes exclusivement.

Les terres agricoles sont soumises à un mitage progressif en lien avec une urbanisation plus éparse venant s'installer notamment au pied des coteaux boisés.

Les villages de Montoison et d'Ambonil sont implantés discrètement dans la plaine cultivée de maïs, tournesol, peu visibles. Le récent contournement de Montoison offre cependant de nouvelles vues sur le village et est peu visible dans le territoire.

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme : Ambonil et Montoison, Allex, Eurre, Livron-sur-Drôme et Vaunaveys-la-Rochette à la marge.



Exploitations agricoles annonçant le village d'Ambonil caché dans la végétation, vue depuis Allex



Village de Montoison implanté dans la plaine

* : La Plaine de Valence est un élément de l'ensemble paysager défini comme « plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors » par l'Observatoire des paysages de Rhône-Alpes. Ceci a justifié de rattacher la sous-entité « fin de la plaine de Valence » à la vallée de la Drôme sur le territoire du PLUi.

Les entités paysagères : Vallée du Rhône

VALLÉE DU RHÔNE (II)

Il s'agit d'un territoire de passage, organisé selon un axe Nord-Sud perpendiculaire à la vallée de la Drôme.

L'agriculture est mixte, organisée entre arboriculture et cultures intensives encadrées de haies et bosquets. Les espaces agricoles autour de l'A7 permettent des vues dégagées, à l'Est comme à l'Ouest. L'arboriculture est très développée au sein de cette entité, notamment au niveau de Loriol-sur-Drôme et dans les parties Ouest des communes de Cliousclat et Mirmande. Celle-ci alterne avec des cultures céréalières, fourragères ou oléagineuses intensives sur de grandes parcelles, ainsi que des cultures maraîchères. Cette alternance agricole, ainsi que la présence de quelques bosquets et haies de peupliers rythment ce vaste espace ouvert. L'irrigation a permis la diversification des cultures de vergers initiales, qui ont été complétées de monocultures intensives de blé, colza ou tournesol. Quelques secteurs de vignes sont implantés sur les coteaux et terrasses sur des sols argilo-calcaires. Le territoire est d'ailleurs concerné par l'AOC « Côtes du Rhône Brézème » à forte valeur agricole sur les communes de Livron-sur-Drôme et d'Allex. Cette mosaïque de parcelles agricoles et prairiales est également entrecoupées de cours d'eau ou de canaux (canal des Moulins). Les bâtiments agricoles sont très nombreux et dispersés dans la plaine.

Le bâti se présente sous forme dispersée dans la plaine ou regroupée en hameaux bien développés sur le plan résidentiel.

Les boisements de cette entité sont principalement représentés par les ripisylves et les forêts alluviales le long du Rhône, de la Drôme et des ruisseaux. Au Sud de la vallée du Rhône, le boisement est plus dense, en lien avec la forêt de Marsanne toute proche.

La nature et l'agriculture occupent encore largement l'espace mais ne dominant plus vraiment dans l'ambiance générale : les infrastructures de transport routier, ferré, fluvial, d'énergie et l'urbanisation s'imposent de près comme de loin. L'impact des infrastructures y est important. Cependant, la portion de vallée du Rhône appartenant au territoire du Val de Drôme est l'un des moins denses et artificialisés (Source : SCoT).



Les sous-entités rattachées à la vallée du Rhône sur le territoire du Val de Drôme sont au nombre de trois : **l'agglomération de Livron-sur-Drôme**, **l'agglomération de Loriol-sur-Drôme** et la **vallée du Rhône en aval de Loriol**.



Livron-sur-Drôme, axe circulant de la D86 débouchant sur la N7 surplombée par le vieux Livron

Les entités paysagères : Vallée du Rhône



Les agglomérations de Livron-sur-Drôme et de Loriol-sur-Drôme (II₁):

Les agglomérations de Livron-sur-Drôme et de Loriol-sur-Drôme sont également rattachées à la vallée du Rhône et appartiennent à la famille complexe des paysages urbains et périurbains.

Les deux villes sont implantées de part et d'autre de la rivière, « comme des sœurs jumelles qui gardent l'entrée de la vallée tout en étant orientées franchement vers le Rhône et sa vallée. » (Source : SCoT) La coupure naturelle entre les deux villes, de part et d'autre de la rivière s'est réduite (500m aujourd'hui) avec la création du Parc des Crozes et sa zone commerciale. Elle offre une belle vue sur la Drôme et l'entrée Sud de Livron-sur-Drôme.

Adossé à leur colline, les centres anciens des deux villes s'étirent en pied de coteau*, le long de la RN7, axe historique de circulation qui est aujourd'hui moins emprunté, comme en témoigne la vacance des commerces et logements qui augmente à mesure que l'on s'éloigne des hyper-centres, mais qui a joué un rôle important dans le développement des deux communes.

Le développement important des communes de Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme au XX^{ème} siècle a étendu les villes sur la plaine rhodanienne. Des formes urbaines diverses se succèdent, du coteau à la plaine jusqu'au bord des cours d'eau : villages anciens, extensions anciennes et faubourgs commerçants, habitat pavillonnaire et ensemble collectifs post-1960 et zones d'activités. Mais les zones inondables, les grandes infrastructures comme l'A7, la voie ferrée et le réseau à Très Haute Tension marquent des limites Ouest à leur développement.

** : bien qu'historiquement celui de Livron se positionne au-dessus.*



Livron, vue depuis le stade

Les entités paysagères : Vallée du Rhône



Loriol représente un territoire agricole significatif du paysage de la Drôme, composé de plaines agricoles, boisements collinaires (forêt de Lagier) et espaces naturels variés de bords de cours d'eau (Rhône, Drôme et Vancourte). Les importants massifs boisés de Lagier situés sur la colline qui domine la plaine à l'Est de la commune ont un impact sur le paysage. La topographie du site, couplée à la diversité des ensembles paysagers qui se distinguent par leur altitude et leurs pentes, offrent des séries de belvédères/terrasses et points de vue remarquables sur le bourg et le lointain.

Au cœur de Loriol, les espaces paysagers sont d'une grande variété de styles (alignements d'arbres, parcs et jardins, jardins remarquables) et témoignent des différentes époques d'extension de la ville. La ville est également riche sur le plan hydraulique, avec le fleuve Rhône qui la longe à l'Ouest, la rivière Drôme qui marque sa limite Nord, le torrent de Vancourte qui traverse le bourg et le ravin des Crozes au Nord. La ville possède également le canal des Moulins et plusieurs lînes. Le patrimoine bâti qui découle de ses nombreux éléments d'eau est riche et diversifié : monts et barrages, puits, canaux, fontaines, lavoirs et bassins. Ce réseau hydraulique soumet toutefois la commune à des risques d'inondation importants. (Source : PLU de Loriol-sur-Drôme)



Perspective depuis le haut du chemin de l'Haye



Perspective depuis le bas du chemin de l'Haye



Belvédère depuis les ruines de l'ancien château

Source : PLU de Loriol-sur-Drôme

Les entités paysagères : Vallée du Rhône



La vallée du Rhône en aval de Loriol (II₂):

Cette sous-entité a été définie par l'Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes. La vallée du Rhône en aval de Loriol constitue un continuum urbain le long d'infrastructures de transport, d'énergie et industrielles qui marquent depuis longtemps ce paysage à cheval entre les départements de l'Ardèche et de la Drome. Dans ce paysage de passage transite une population touristique en direction du Sud, des déplacements vécus au quotidien par une population résidentielle de plus en plus nombreuse (bassin d'emploi dynamique, habitat étendu, implantation des industries et des services, intensification de l'agriculture). « Dans cet espace hyperactif consacré à la mobilité, le fleuve est peu utilisé pour sa fonction de transport » (Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes), il est relativement discret dans le paysage.

La vallée du Rhône en aval de Loriol est limitée au Nord par la RN304 et l'unité urbaine de Loriol, au Sud par la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur et par des coteaux transversaux boisés et viticoles, au relief plus marqué à l'Ouest ardéchois qu'à l'Est drômois. Entrecoupées de six unités paysagères urbaines (dont celle de Loriol est la seule concernant le territoire du Val de Drôme), les « coupures vertes » y sont présentes, amenuisant la sensation d'un continuum urbain depuis Lyon.

Les infrastructures, l'industrie, les bourgs ouvriers et les nombreuses zones artisanales et commerciales marquent ce paysage de transit plat et urbanisé. Les aménagements de la vallée du Rhône en aval de Loriol ont composé un paysage moderne unique à l'échelle de la Région. « Des fermes abandonnées côtoient des constructions neuves » à l'architecture néo-provençale.

La bande infrastructurelle et urbaine s'épaissit dans la vallée du Rhône en aval de Loriol, qui constitue un paysage en constante transformation. De nombreux services commerciaux ou sièges d'entreprises sont en travaux, ainsi que des lotissements prenant sur l'espace foncier agricole de la plaine. Les villages s'étendent le long des axes routiers.



Vue sur la plaine habitée de Mirmande



Vue sur la vallée habitée depuis le vieux Grâne

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme : Clionsclat, Grâne, Loriol-sur-Drôme et Mirmande.

Les entités paysagères : Sud Vercors



SUD VERCORS (III)

Cette entité est principalement composée de massifs boisés montagneux, constitués de pins sylvestres, entrecoupées de mélanges de feuillus et conifères. Les différentes entités géomorphologiques composant ce secteur (plateaux, combes, gorges, vallons) favorisent une diversité d'habitats*, à l'image du Plateau d'Ambel et des Gorges sur la commune d'Omblèze.

Des secteurs de vigne (AOC Clairette de Die) sont implantés sur les coteaux, notamment autour de la Gervanne, à Suze, Montclar-sur-Gervanne, Beaufort-sur-Gervanne mais aussi Mirabel-et-Blacons. L'agriculture biologique est bien représentée sur les communes d'Eygluy-Escoulin (plus de la moitié de la SAU), ainsi que sur Montclar-sur-Gervanne et Beaufort-sur-Gervanne (de 20% à 50% de la SAU)**.

L'urbanisation se poursuit dans les secteurs les moins contraints par la topographie, soit les vallées et les pieds de coteaux (comme à Plan-de-Baix). À l'ouest, le massif borde la plaine de Valence et abrite Vaunaveys-la-Rochette bien accrochée dans le bas de la pente.

Le Sud-Vercors se décline en trois sous-entités paysagères, que sont l'ensemble du **Haut-bassin de la Gervanne et le Haut-Royans**, celui de la **Basse-vallée de la Gervanne et de la vallée de la Sye** et enfin le rebord ouest du Vercors.

Selon le SCoT, le Sud-Vercors peut être subdivisé en nombreuses unités paysagères, des ensembles paysagers aux identités propres : l'unité de Beaufort-sur-Gervanne, le Plateau des Chaux, l'unité de Gigors-et-Lozeron, le Val de la Sye, l'unité de Plan de Baix, le Plateau du Vellan, l'unité d'Ansage, les Gorges d'Omblèze, la Combe d'Omblèze, le Plateau d'Ambel, les Plats du Chaffal et la Vacherie, l'unité de Combovin et enfin la Causse de Combovin.

* : prairies permanentes, estives, landes, pelouses à orchidée, landes, tuffières, tourbières, rochers, falaises, éboulis, ... Cf. la Partie « Trame Verte et Bleue ».

** : cf. Partie « Agriculture »



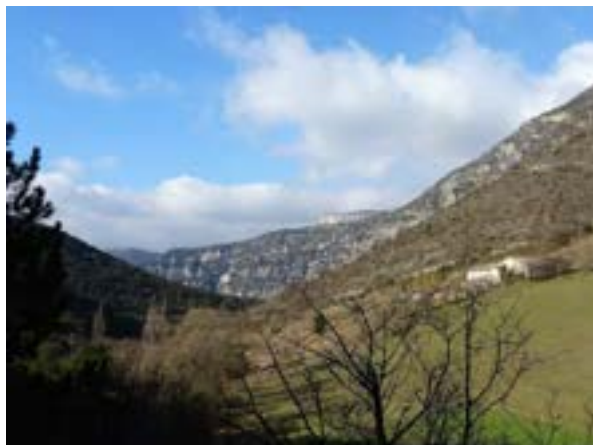
Plan de Baix, habité dispersé dans la prairie



Les entités paysagères : Sud Vercors



Le Haut-bassin de la Gervanne et le Haut-Royans (III₁) :



Eygluy-Escoulin, habitat dispersé dans la vallée rocailleuse



Plan de Baix, relief majestueux



Ombèze, cascade des Gorges

Cette sous-entité appartient à la famille des paysages naturels. Comme nombre des sous-entités présentées, celle-ci s'étend au delà du territoire du Val de Drôme. Elle se compose de vallées et plateaux suspendus pelés et rocailleux et d'étroits vallons boisés. On y trouve de nombreuses activités de loisirs en toutes saisons, bien que celles-ci restent discrètes. Les vues sont bordées par les arrêtes des différentes montagnes ou plateaux, les falaises accentuant l'ambiance montagnarde et sauvage. De nombreuses petites routes sinuent entre les monts, dans d'étroits vallons boisés, comme à Eygluy-Escoulin. Les points de vue sont remarquables depuis le col de la Bataille ou les rebords du Plateau d'Ambel et la Tête de la Dame. La vallée de la Drôme et le massif de Saoû sont visibles depuis le Sud de la sous-entité.

La forêt et les pâturages d'estives occupent tout l'espace, sauf au fond de la vallée de la Gervanne, à Ombèze, encore cultivée. La diminution des pratiques pastorales entraîne un reboisement spontané lent mais qui n'est pas inéluctable si la reprise de cette activité se confirme.

L'eau se présente sous forme de gorges et cascades, créant des paysages pittoresques, modelant le socle et transformant par endroit le végétal en roche (tuf) comme c'est notamment le cas sur la commune d'Ombèze.

Le bâti, modeste, est implanté en fond de vallon, en bordure de rivière comme à Ombèze et Eygluy, en hameaux ou de façon dispersée, souvent le long des voies. La commune de Plan-de-Baix possède quant à elle une typologie de village perché. L'architecture typique prend la forme de « puissante ferme en vieilles pierres calcaires ».

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme :
Eygluy-Escoulin, Ombèze, Plan de Baix.



Les entités paysagères : Sud Vercors



La Basse vallée de la Gervanne et la vallée de la Sye (III₂) :



Suze, prairies en replat, bosquets et collines boisées



Eygluy-Escoulin, polycultures sur vallons



Plan de Baix, façade urbaine du village perché



Beaufort-sur-Gervanne, vue sur le village depuis un pré-verger

Cette sous-entité présente un relief adouci de transition entre plaine et montagne, et un paysage plus ouvert de collines boisées, falaises calcaires et fonds de vallée dont les larges replats sont cultivés en prairies, céréales, vignes et lavandes, se lovant au creux des vallons, enserrés dans un écrin de boisements. L'agriculture occupe ainsi les paysages en une mosaïque de couleurs variées. Les parcelles sont en général séparées par des haies hautes. L'enfrichement de certains secteurs participe ici aussi à la fermeture et à la perte d'identité des paysages.

La basse vallée de la Gervanne tire tout autant le parti de la montagne (points panoramiques, randonnées, boisements falaises) et son cadre majestueux, que celui de la plaine de la Drôme et de trois de ses rivières qui le parcourent (Sye, Gervanne et Véronne).

La Basse vallée de la Gervanne présente des séquences étagées depuis Plan-de-Baix jusqu'à Mirabel-et-Blacons. Plan-de-Baix, dont le village est accroché au pied des falaises calcaires, est le point de bascule entre la haute et la basse vallée de la Gervanne. Les larges replats depuis Beaufort-sur-Gervanne jusqu'au plateau des Chaux constituent un cadre rural mixant prairies, cultures céréalières, mais aussi des vignes et de la lavande. À Montclar et au Sud, la vallée est plus longitudinale et très cultivée. La présence de haies d'arbres perpendiculaires à la D70 souligne le fond de la vallée.

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme : Beaufort-sur-Gervanne, Cobonne, Eygluy-Escoulin, Gigors-et-Lozeron, Montclar-sur-Gervanne, Plan de Baix, Suze, Vaunaveys-la-Rochette



Les entités paysagères : Sud Vercors



L'habitat traditionnel et dispersé s'est disposé à mi-pente, entre bois et cultures, à proximité de résurgences ou fontaines. En pierres calcaires, avec des encadrements de portes et fenêtres en pierres équerries, chaque corps de bâtiment a sa propre orientation et une hauteur différente, les faces Nord étant toujours aveugles, tandis que les faces sud sont ouvertes. Les toits en simple pente sont couverts de tuiles aux rouges multiples. Cyprès, cerisiers ou noyers avoisinent les constructions. De superbes villages perchés ou fortifiés, abandonnés et en ruine sont en cours de restauration privée, donnant au paysage une ponctuation historique et esthétique (Suze-le-Village, Gigors, Cobonne, Montclar). Organisés en colimaçon autour de l'église, ils ont tous le regard tourné vers le Sud et la Montagne de Saoû, point repère du paysage.

Certains bâtis traditionnels ont été transformés en résidences secondaires ou en gîtes. L'habitat ancien est souvent restauré, d'une qualité indéniable. En revanche, localement à l'entrée de chacune des vallées, l'étalement urbain banalise les entrées de commune, rompt avec les règles traditionnelles de répartition du bâti, traditionnellement absents des fonds de valons et de bords de routes (Source : Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes).

Sur cette sous-entité paysagère, les typologies bâties de villages perchés dominent. Ceux-ci offrent de jolies silhouettes et façades urbaines avec de belles vues sur la vallée de la Drôme et le massif de Saoû.

Les bâtiments agricoles sont volumineux et visibles dans le paysage. D'anciens bâtiments avicoles ponctuent négativement le paysage. Les nouveaux, majoritairement bien intégrés dans leur site et dans la pente, témoignent du renouveau de la filière (Source : SCoT).

La vallée de la Sye, un peu plus étroite et moins habitée, possède les éléments et le charme de sa voisine la basse vallée de la Gervanne. Le village de Cobonne est très discret et l'habitat dispersé, ancien et de qualité, bien présent. Le haut de la vallée, bordée des montagnes de la Raye, Saint Pancrace, etc., avec falaises et rochers de Saint Supière et de l'Aigle, forment comme une alvéole où se nichent quelques très beaux hameaux (les Gauthiers, les Bourbous, les Arthauds, la Rivière, ...).

La Basse-vallée de la Gervanne et la vallée de la Sye offrent pour le moment, et à l'exception de l'aval des vallées, un exemple de bon équilibre entre activité économique (usine Sanoflore), agriculture diversifiée (vergers, plantes aromatiques) et tourisme de qualité (avec une rénovation très réussie du bâti). Cette dynamique fait figure d'exemple pour les territoires voisins.

La variété des paysages entre vallées et collines, est amplifiée par les points de vues nombreux sur des sites remarquables, comme la Montagne de Saoû, au Sud, la Vallée de la Drôme, à l'Ouest et au Sud, ou la bordure sud du Vercors au Nord.



Aperçu du village de Cobonne, (Source : Office de Tourisme Cœur de Drôme Pays de Saillans)

Les entités paysagères : Sud Vercors

Le rebord Ouest du Vercors (III₃) :

Cette sous-entité a été définie par l'Observatoire régionale des paysages de Rhône-Alpes. Le rebord Ouest du Vercors, est un territoire tout en longueur qui débute au Nord à Saint-Nazaire-en-Royans et longe à l'Ouest les limites boisées du bas des pentes du plateau jusqu'à Vaunaveys-la-Rochette, au-dessus de Crest. Ce territoire est la porte d'entrée du Parc Naturel Régional du Vercors. Il annonce « le gigantisme du plateau, ses pentes boisées et ses falaises abruptes ». L'ambiance forestière, est majoritaire (95% du rebord Ouest du Vercors sont occupés par les bois), « humide et fraîche, agréable en été et difficile en hiver ». Elle est jalonnée de routes orientées Ouest/Est en cul-de-sac lorsqu'elles ne conduisent pas au Parc.

Ce paysage, essentiellement naturel, est ponctué de fermes isolées, entourées de prés ou de champs, offrant parfois des vues impressionnantes sur la vallée du Rhône ou les falaises d'accès au plateau. « L'apparition de ces zones habitées est également une respiration dans un paysage forestier aux horizons absents ». De ces rares espaces dégagées, on y perçoit plus aisément la structure du paysage : champs et prés, forêt et falaises calcaires. Les villages situés en bas des pentes, dans des resserrements du relief, sont des portes d'entrées dans la forêt vers le plateau, creusées par les ruisseaux. Les villages ont gardé leur caractère patrimonial et sont restaurés dans le respect de l'architecture locale. Les maisons traditionnelles se composent de deux étages maximum, construites en pierres calcaires et tuiles plates, entourant une église dont le clocher sert de repère.

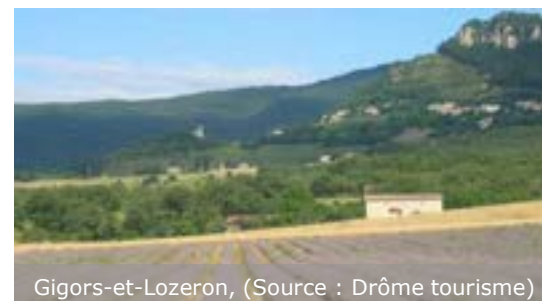
L'agriculture, partagée entre élevage bovin et céréales, est concentrée sur les zones peu pentues, aux bords des ruisseaux, essentiellement entre Beauregard et Combovin. Les parcelles sont de petites tailles, souvent clôturées le long des routes.

« Le tourisme est discret, mais présent ». Les activités touristiques d'escalade, vol libre ou randonnée sont concentrées, au Nord du territoire du Val de Drôme, entre Beauregard-Baret et Combovin (sites d'escalade à Barbières, début du GR93 à Peyrus, sites de vol libre à Combovin et Gaudemart) tandis qu'au Nord et au Sud, règne davantage un paysage naturel et forestier, très peu accessible et très peu fréquenté.

Le paysage du rebord Ouest du Vercors, essentiellement naturel, semble peu sujet à modification. Pourtant, celui-ci résulte du repli du pastoralisme et de l'agriculture de montagne, aujourd'hui réduite à quelques clairières. « La transformation des fermes en résidences secondaires risque à terme de renforcer la présence forestière, du fait de l'abandon de l'entretien des prés et champs. La progression de la forêt est déjà patente en bas des pentes ».



Cobonne, (Source : Drôme tourisme)



Gigors-et-Lozeron, (Source : Drôme tourisme)



Vaunaveys-la-Rochette, (Source : communes.com)

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme :
Cobonne, Gigors-et-Lozeron,
Vaunaveys-la-Rochette



Les entités paysagères : Massif de Saoû



MASSIF DE SAOÛ (IV)

Le massif de Saoû a été défini par l'Observatoire régionale des paysages comme appartenant au paysage majeur de la forêt de Saoû et à la famille des paysages naturels. C'est un élément géographique exceptionnel, connu au-delà du département.

Le synclinal perché de Saoû, formé au Crétacé supérieur, constitue un repère dans le paysage. Sa silhouette ovale est accentuée par la présence des Trois Becs à l'Est, qui culminent à 1566 mètres, et des falaises Colombe à l'Ouest.



Mornans, étendues boisées



Saoû, le synclinal



Soyans, forêt à l'assaut des reliefs adoucis

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme : Mornans, Saoû, Soyans

La couverture forestière (2428 ha) est omniprésente sur ce territoire, elle constitue le cœur du synclinal perché, et un havre de biodiversité floristique et faunistique protégé par le relief. Ses pentes sont plus raides et plus calcaires sur sa face Sud, vers le pays de Bourdeaux.

Le synclinal est traversé par la rivière Vèbre, qui coule vers Saoû au Sud et forme quelques marais. Le pastoralisme, en recul, l'exploitation forestière et le tourisme constituent les seules activités humaines de la Forêt de Saoû.

Il n'existe pas de typologie bâtie typique de cette sous-entité paysagère, les trois villages implantés sur le Massif de Saoû possédant chacun une forme urbaine différente : Mornans est un hameau groupé, Soyans un village perché, et Saoû un village groupé en plaine.

Le massif est un site touristique dont l'attraction croissante entraîne d'importantes augmentations de fréquentation en période estivale*, qui entraînent une dégradation plus rapide du site). Les différentes activités de randonnée, escalade, promenades proposées sont cependant protégées par de nombreuses mesures (site classé 1930, Natura 2000, ENS, Forêt de protection) et un projet d'aménagement et de mise en valeur en cours qui devrait permettre de maîtriser les impacts de la fréquentation touristique en améliorant les conditions d'accueil.

À l'entrée du site, le village de Saoû connaît un afflux de visiteurs important tout l'été, qui pose des questions d'aménagements spécifiques : traversées du village par les voitures et motos, cohabitations sur les voies publiques peu larges des différents modes de déplacements, besoins de stationnements, d'espaces de restauration, achats divers et d'information, etc., le tout dans un espace urbain réduit.

* : d'après le SCoT, « la fréquentation touristique est estimée à 100 000 visiteurs par an et va croissant (25 000 il y a quelques années) ».



Les entités paysagères : Haut Roubion



Soyans, ferme fortifiée



Le Poët-Celard, habitat récent au pied des massifs



Félines-sur-Rimandoule, verger



Francillon-sur-Roubion, vue sur le village

HAUT ROUBION (V)

Partie occidentale du pays de Bourdeaux, le Haut-Roubion appartient à la famille des paysages ruraux patrimoniaux et agricoles. Sur le versant Sud du massif de Saoû, la forêt descend assez bas et vient border l'entité. La montagne de Couspeau et les reliefs du pays de Dieulefit ferment l'ensemble à l'Est et au Sud. Les vues sont plus ouvertes à l'Ouest et s'organisent en petits ensembles : autour de Saoû, jusqu'à Soyans d'une part ; et autour de Francillon-sur-Roubion, grâce à l'ouverture des espaces agricoles de polyculture-élevage. L'aviculture et ses bâtiments sont aussi bien présents. Cette entité a été définie par le SCoT.

Le lit du Roubion est large et sinueux, bordé d'une ripisylve généreuse. « La végétation arbustive, le long de tous les rus et ruisseaux, en haies plus ou moins continues le long des prairies, les arbres isolés (noyers, tilleuls, peupliers), les bosquets et boisements dans les vallons ou dans les pentes des massifs concourent tous à rendre la végétation très présente ». La végétation se clairseme à l'approche de Saoû, où les cultures sont de plus grandes et les prairies plus rares.

Cette entité est caractérisée par un ensemble de prairies permanentes, estives et landes alternant avec des espaces boisés composés de chênes et de conifères. Les espaces agricoles se partagent entre polyculture et élevage. Des espaces de grandes cultures et de culture fourragères sont localisés à l'Ouest. La présence de certains bâtiments dans le paysage témoigne d'une pratique avicole.

Les espaces agricoles et forestiers sont très peu fragmentés par l'urbanisation. L'habitat ancien est dispersé et important sous forme de fermes fortifiées et de châteaux. Les villages sont groupés (Félines-sur-Rimandoule), parfois perchés (Francillon-sur-Roubion, Le Poët-Célar et Soyans). Les constructions récentes sont limitées et discrètes.

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme : Félines-sur-Rimandoule, Francillon-sur-Roubion, Le Poët-Célar, Saoû et Soyans.

Les entités paysagères : Collines entre Drôme et Plaine des Adrans



COLLINES ENTRE DRÔME ET PLAINE DES ADRANS

Situé au Sud de la basse vallée de la Drôme, cette entité est limitée par les reliefs qui la jouxtent, à l'Est le synclinal perché de Saoû, à l'Ouest avec la vallée du Rhône et la plaine de Montélimar (forêt de Marsanne), au Sud avec la plaine et la vallée du Roubion. Les collines entre la Drôme et la plaine des Adrans sont ainsi au confluent des vallées du Rhône et de la Drôme et subissent des influences multiples : tourisme, infrastructures, agriculture, installations énergétiques. L'entité a été décrite par l'Observatoire régionale des paysages et dans le SCoT.

Les collines entre la Drôme et la plaine des Adrans font partie de la famille des paysages agraires. L'entité se compose de paysages forestiers et agricoles mixtes. Mais la diminution du nombre d'exploitants agricoles et l'extension des tailles d'exploitation restantes font disparaître un réseau de haies vieillissantes et amènent à une moindre activité sur les terres en pentes ou peu accessibles, et l'enfrichement s'étend. La Forêt de Marsanne, sur la frange Ouest, occupe les pentes lorsqu'elles sont trop abruptes pour que l'agriculture puisse y prospérer. Elle semble peu exploitée (bois de peu de rapport, chênes blancs, buis ou pins sur les versants Nord).

Le paysage agricole alterne entre grandes parcelles et bocage protégés de haies éparses, fossés, vieux arbres isolés, ponctués parfois de cabanons. Une ripisylve souvent peu entretenue borde les fossés et petits cours d'eau. L'élevage bovin et l'arboriculture sont présents à l'Ouest tandis que de grandes parcelles (ail, oignon) occupent les alentours de Crest.

Ainsi, les collines entre les plaines de la Drôme et des Adrans ont une valeur essentiellement agraire (polyculture et élevage ovin et avicole), quelque peu ignorée du fait de sa proximité avec des paysages reconnus (forêt de Saoû, vallée du Rhône). Elles prennent de ce fait un caractère un peu désuet à l'image du déclin de l'élevage avicole dont témoignent des bâtiments peu entretenus ou à l'abandon, bien qu'un label « Pintadeau de la Drôme » a cherché à redynamiser l'activité. Le dynamisme n'est cependant « pas loin », porté par quelques gîtes aménagés à partir d'anciennes fermes, un lycée agricole à Divajeu ou *Les Amanins*, centre d'agro écologie créé à l'instar de l'agronome Pierre Rabhi à La Roche-sur-Grane.

Les bois sont dominants côté rhodanien, bordant la vallée du Rhône et les villages perchés de Mirmande et Clionsclat. A l'Est s'étendent prairies et cultures (Roche-sur-Grane, Autichamp) jusqu'au plateau de la Répara-Auriples, très ouvert et très agricole au milieu duquel s'est implanté le village groupé.



Paysage de Chabrillan, entre forêt, parcelles agricoles et reliefs (Source : mes voyages en france)

Les entités paysagères : Collines entre Drôme et Plaine des Adrans



COLLINES ENTRE DRÔME ET PLAINE DES ADRANS (VI)



La Répara-Auriples, ferme fortifiée

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme : Autichamp, Chabrillan, Clionsclat, Grâne, La Répara-Auriples, La Roche-sur-Grâne et Mirmande.

L'habitat est dispersé, en particulier à La Répara-Auriples qui ne dispose pas de réelle morphologie de village. Cette implantation a justifié de multiples petites routes sinueuses et peu connues. Le patrimoine bâti est bien entretenu et restauré par des résidents secondaires notamment. Les importants corps de ferme, parfois fortifiés, en pierres et tuiles-écailles (souvent remplacées par des tuiles mécaniques) donnent leurs noms aux hameaux. Les encadrements de portes en pierre de taille agrémentent les façades en pierres, galets ou pisé, dont les couleurs varient selon les affleurements rocheux utilisés. Quelques porches arrondis remarquables ont été conservés. L'habitat s'élève sur un ou deux étages et s'associe à des bâtiments agricoles ou hangars couverts.

Les constructions d'habitat récentes sont constituées de nombreux petits volumes aux enduits sans rapport avec les coloris des fermes. Le patrimoine bâti est en état de conservation variable, mais les bourgs d'Autichamps et de la Roche-sur-Grâne, qui figurent parmi les plus beaux villages de la Drôme, ont fait des efforts particuliers en ce sens. Ces derniers sont d'ailleurs équipés de nombreux panneaux didactiques sur l'histoire des constructions ou le chemin de l'eau.

Les visuels harmonieux des villages perchés de la Roche-sur-Grâne et Autichamp, les silhouettes éoliennes et l'imposant viaduc TGV sont autant d'éléments-repères dans le paysage. Le secteur fait face à une pression résidentielle accrue, rendue visible à travers la restauration des maisons, la construction de routes et de maisons neuves particulièrement visibles. « Le modernisme s'installe dans un espace rural, créant des co-visibilités parfois surprenantes : ici une chapelle sous une ligne électrique, là un village restauré au-dessus de la ligne TGV, ailleurs une crête boisée surmontée d'éoliennes... Autant d'éléments qui modifient l'appréhension des lieux ».



Éoliennes depuis Autichamps, (Source : Drôme tourisme)

Cette entité paysagère, à l'écart des grandes vallées n'a pas connu de fortes mutations. Mais « quelques petits signes laissent à penser que la pression résidentielle pourrait croître : toutes les maisons sont restaurées, les constructions neuves sont visibles (opération de logements groupés au pied de La Roche-sur-Grâne, maisons individuelles à La Répara-Auriples), les routes s'améliorent (D6, D113) » et la notoriété de la région croît. D'autre part, un certain nombre d'éléments nouveaux font évoluer le paysage : éoliennes (Marsanne et Le Péage) et chemin de fer pour TGV dont le linéaire « rompt avec la douceur des courbes collinaires et engendre une nuisance sonore importante. Son tracé n'a pas totalement été débarrassé des résidus de chantier ». Ces infrastructures, parmi d'autres, ne reflètent plus la simple image agraire, mais y mêlent des valeurs d'aménagement. Les éoliennes attirent l'attention sans réellement engendrer de « conséquences secondaires » sur les transformations du paysage, à l'inverse d'une gare.



Les entités paysagères : Plaine des Adrans



Les Amanins, centre formation à l'agro-écologie, à La Roche-sur-Grâne, (Source : gralon.net)



Paysage de La Répara-Auriples, (Source : Drôme tourisme)

Communes concernées sur le territoire de Val de Drôme : Félines-sur-Rimandoule, Grâne, La Répara-Auriples, La Roche-sur-Grâne, et Mirmande.

PLAINE DES ADRANS (VII)

La Plaine des Adrans, également appelée plaine de Marsanne, vient border le Sud du territoire du Val de Drôme. Elle se situe au Nord-Est de Montélimar et limitée à l'Ouest par le passage de l'autoroute A7.

Traversée par le Roubion et le Jabron d'Est en Ouest, cette plaine est constituée de grandes parcelles de cultures parsemées de boisements épars et de villages. Le paysage de la Plaine des Adrans est circulaire, entouré de collines boisées de chênes verts et blancs et de pins, il s'organise autour d'un réseau en étoile de villages perchés offrant des points de vue sur la plaine, les collines puis les montagnes environnantes (Saoû, Roche-Colombe, pré-Alpes, ...). Ces horizons dégagés offrent des points d'appel : arbres, fermes, clochers des églises romanes, châteaux, ...

Non concurrencée par le bâti, l'agriculture y est dynamique, en témoignent les propriétés agricoles et viticoles cossues, et diversifiée. Lavandin, tournesol, colza, tomates, vigne, ail, maïs, blé ou arbres fruitiers constituent le terroir de la Plaine des Adrans. Les sols sont irrigués par un réseau de canaux/fossés issus du Roubion et par le Roubion, « dont le régime torrentiel nourrit abondamment la terre de ses alluvions ». Cachée par une ripisylve fournie, la rivière traverse la plaine d'Est en Ouest et « forme une gorge à son orient, après Pont de Barret, où le tourisme est plus prégnant ».

Le réseau de villages en étoile est coupé par de nombreux chemins ruraux qui mènent à des fermes isolées construites en galets ou pierres calcaires et souvent agrémentées de pignons soulignés de génoises (rangées de tuiles creuses superposées remplies de mortier faisant partie du toit et en débord des murs), motifs bâtis typiques de la Drôme provençale.

L'habitat résidentiel est situé aux abords des pentes, respectant l'implantation traditionnelle.

Les transformations de cette entité paysagère sont essentiellement agraires (irrigation, agrandissement des parcelles, constructions de silos ou coopératives) qui ne modifient pas le caractère de la Plaine, mais sa physionomie. Peu visible mais très bruyante, la ligne TGV traverse la plaine de Nord-Est en Sud-Ouest sans modifier profondément le paysage ni les usages de la plaine. Protégée à l'ouest de l'urbanisation montilienne par l'autoroute A7, et par l'absence d'échangeur entre Montélimar Nord et Valence Sud, la plaine ne subit que peu de pression résidentielle, d'autant qu'aucun échangeur autoroutier ne dessert le secteur.



Synthèse des qualités et pressions paysagères et urbaines

SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES ET URBAINES À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Un territoire de **qualité** globalement **épargné par les pressions urbaines** :

La portion de Vallée du Rhône présente sur le territoire de Val de Drôme en Biovallée est, comparativement aux secteurs plus urbanisés de Valence ou Montélimar, peu concernée par les zones d'activités économiques dépréciatives, les infrastructures prégnantes ou le résidentiel banalisé. Les secteurs ruraux, couvrant la grande majorité du territoire, ont eu jusqu'à présent un développement plus modéré, ce qui a profité au paysage et à l'environnement, et a garanti un cadre de vie préservé.

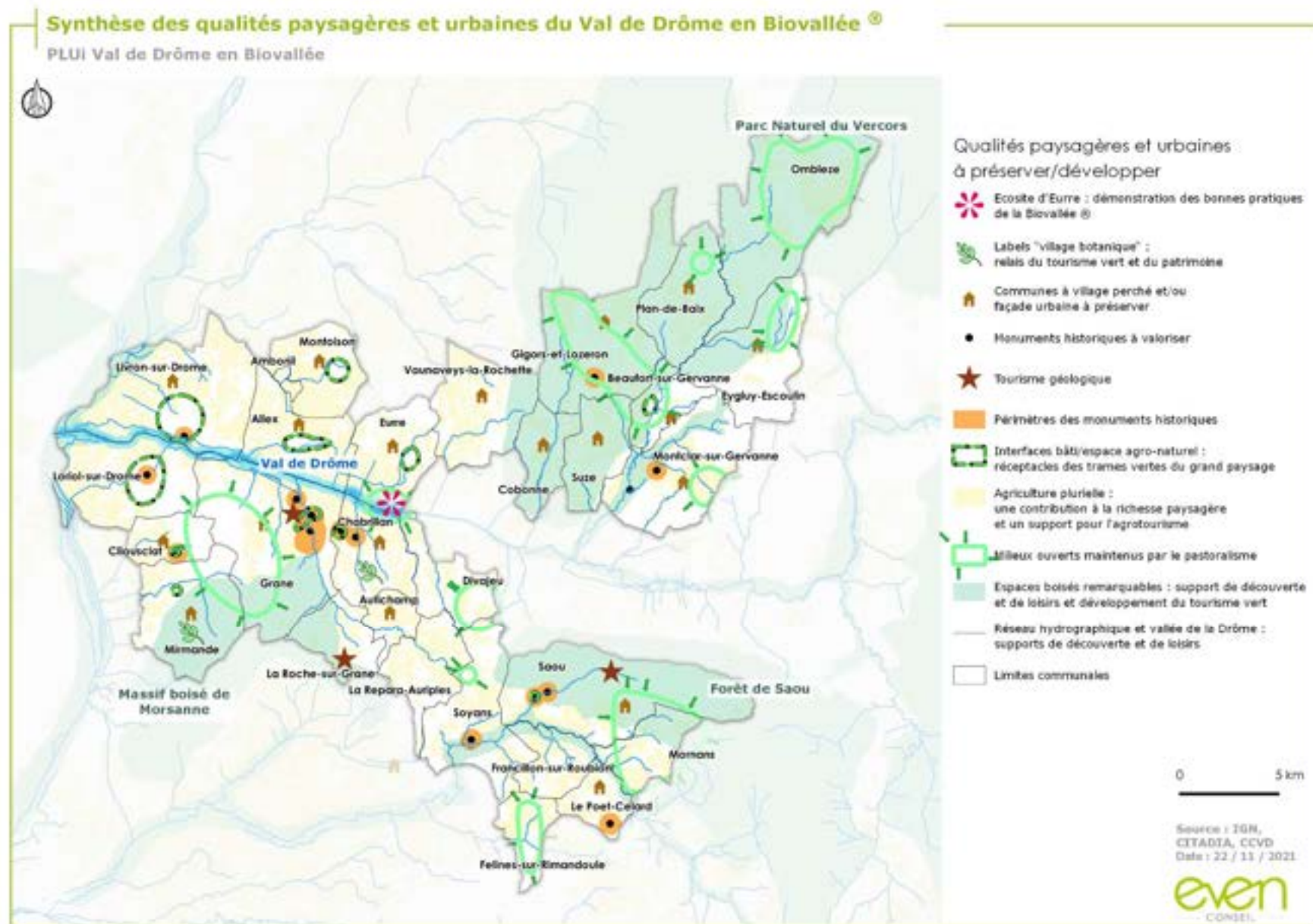
La préservation de ces sites a donc des conséquences positives sur la qualité de vie, l'attractivité résidentielle et touristique. Une attractivité grandissante à anticiper et encadrer !

Des **liens à tisser entre agriculture, tourisme et trame naturelle** pour un projet de Biovallée vivant :

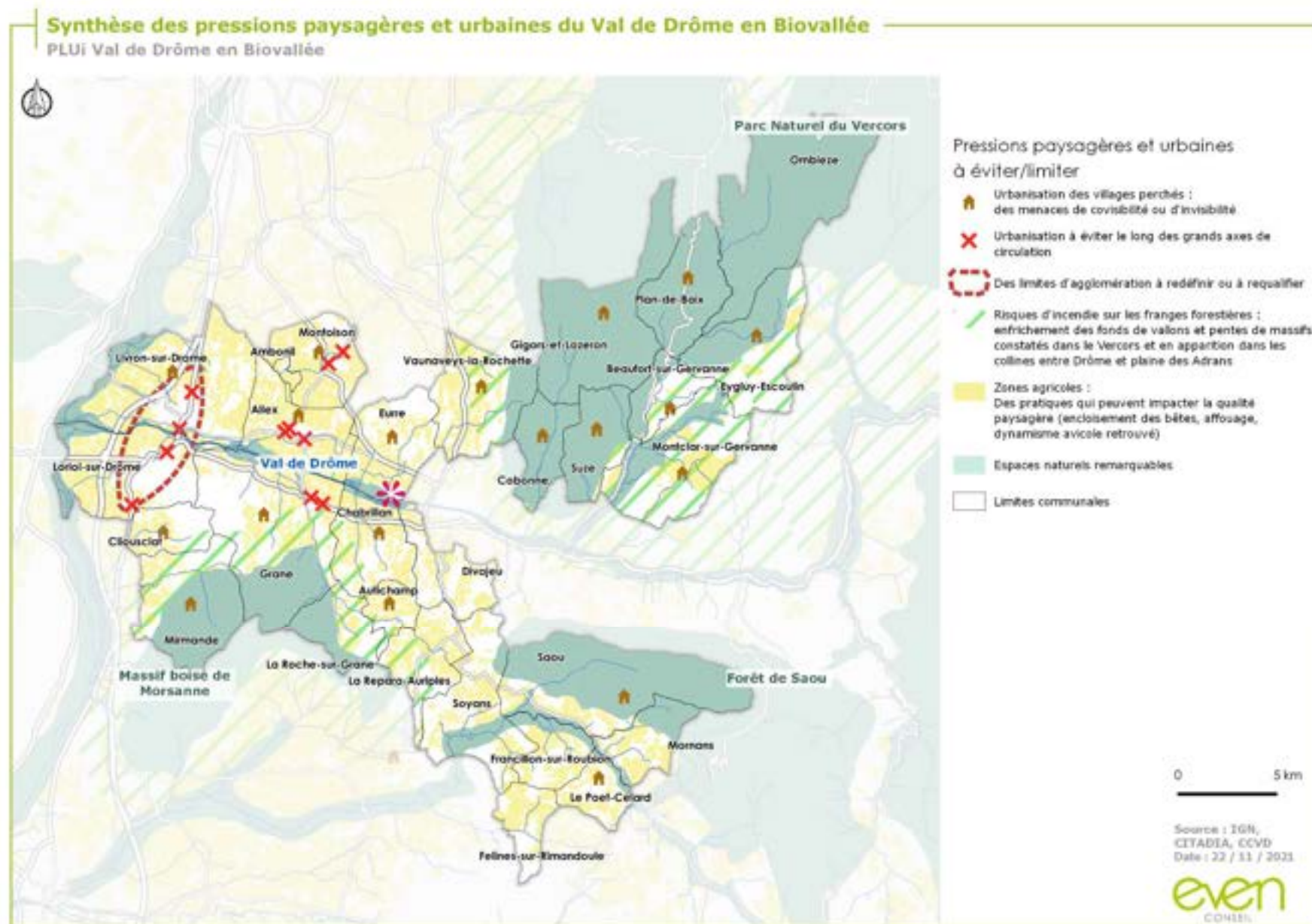
L'engagement du territoire en matière d'agriculture biologique et les liens bénéfiques évidents entre cette pratique et la préservation de l'environnement sont un formidable moteur pour le développement touristique : agritourisme, tourisme vert, « tourisme du bio »... Ces liens sont à renforcer et à développer.

La qualité du cadre de vie et la particularité des reliefs imposent au territoire du Val de Drôme en Biovallée de porter des **exigences particulières pour l'implantation du bâti**, qu'il s'agisse de bâti agricole, résidentiel, d'un pôle d'activité ou d'infrastructure. Certains bâtiments agricoles (avicoles notamment) déprécient le paysage et sont peu compatibles avec le projet de Biovallée. De même, **l'intensification de l'habitat dispersé** est à encadrer (en termes d'emplacement et de coloris utilisés) afin de préserver les lignes de reliefs remarquables.

Synthèse des qualités et pressions paysagères et urbaines



Synthèse des qualités et pressions paysagères et urbaines



CONSTATS ET ENJEUX

PAYSAGE MÉNAGÉ

- > Un territoire au caractère essentiellement forestier avec une part de milieux agricoles importantes dans les vallées de la Drôme et du Rhône ;
- > Une diversité permettant de distinguer plusieurs entités naturelles : vallée du Rhône, vallée de la Drôme, plaine de Valence, Forêt de Marsanne, vallée de la Gervanne, massif du Diois, Haut Roubion ;
- > Les rivières, des atouts touristiques majeurs, très recherchés par les visiteurs, surtout en période estivale : les vallées de la Drôme, de la Roanne, de la Gervanne, du Roubion sont très fréquentées pour la baignade et les loisirs nautiques associés.

PAYSAGE HABITÉ

- > Une multiplicité des paysages et patrimoines bâtis remarquables, même si le nombre de sites inscrits ou classés reste limités. De nombreux arbres remarquables inventoriés dans les ouvrages de la collection des études Drômoises : ormeau à Livron-sur-Drôme, peupliers blancs à Alex... ;
- > Une très riche collection de villages perchés (19 communes concernées sur les 30 du territoire et les 45 du SCoT) contribuant à la beauté des paysages ruraux ;
- > Des patrimoines urbains et bâtis d'importance à Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme ;
- > Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme et Mirmande, des Sites Patrimoniaux remarquables ;
- > Le tourisme, un secteur à développer dans le respect des atouts paysagers, patrimoniaux, culturels et terroirs nombreux ;

- > Un fort développement de l'habitat pavillonnaire, voire un phénomène de périurbanisation.
- > Sur les villages groupés en plaine ou les villages groupés perchés : enjeux de compacité des formes urbaines avec des extensions récentes très peu denses et une forte consommation d'espaces, des enjeux de lisibilité de l'enveloppe urbaine et des entrées de ville pouvant être brouillées par les extensions successives, des enjeux de lutte contre le mitage provoqué par l'habitat isolé ou les extensions de l'ancien habitat isolé, très présent sur le territoire, des enjeux de respect des continuités écologiques et urbaines et des paysages ;
- > Sur les hameaux : une tendance au mitage favorisée par des formes urbaines traditionnellement éclatées et un développement de formes urbaines très consommatrices d'espaces pouvant s'avérer problématiques pour les paysages, l'activité agricole ou la biodiversité.

PAYSAGE EXPLOITÉ

- > Des productions agricoles diversifiées et de qualité, des cultures à forte valeur ajoutée sur des surfaces réduites; De nombreux signes de qualité distinguant les productions agricoles : vins d'AOC, IGP agneau de l'Adret, IGP ail de la Drôme... ; Une agriculture biologique très présente sur le territoire, apportant une valeur environnementale et économique ;
- > Une part importante de la consommation d'espaces agricoles en extension urbaine et en situation isolée ;



CONSTATS ET ENJEUX

- › La persistance de bâtiments agricoles amiantés à l'abandon et la question non résolue de leur devenir ;
- › Un potentiel de production d'électricité renouvelable important mais une faible couverture des consommations énergétiques par les énergies renouvelables (8,5%) sur le territoire ; une réflexion nécessaire quant à l'intégration de ces nouveaux équipements dans le paysage.
- › L'agriculture du Val de Drôme est dynamique et diversifiée, représentée par de nombreux signes de qualité sur l'ensemble du territoire. Cette richesse et cette qualité sont issues de la diversité géomorphologique, climatique, altimétrique et pédologique des différents milieux. Face à ce constat, l'INAO soulève les enjeux suivants :
 - Préservation des espaces agricoles en évitant le mitage, en favorisant la densification ;
 - Préservation des exploitations en permettant le développement de leurs activités (extension modérée des bâtiments agricoles), en confortant l'accès aux parcelles, l'accès aux parcours herbeux pour les animaux (chèvres) ;
 - Préservation du potentiel des terres, pérennisation de l'activité agricole, favorisation/développement des synergies avec le tourisme...

CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- > Un territoire aux paysages riches et diversifiés (forêts, arbres remarquables, plaines, vallons, Drôme...) reconnus par de nombreux périmètres institutionnels (sites classés de Saoû, des Gorges d'Ombrière...);
- > Un territoire de qualité globalement épargné par les pressions urbaines et l'absence de friches industrielles ;
- > Une multiplicité des paysages et patrimoines bâtis remarquables ;
- > Une très riche collection de villages perchés (19 communes concernées sur les 30 du territoire ;
- > Des patrimoines urbains et bâtis d'importance à Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme ;
- > Un territoire engagé dans une « reconquête » des espaces publics participant à la trame verte urbaine et à une qualité du cadre de vie ;
- > Des infrastructures supports de découverte du territoire mais induisant des nuisances et rompant parfois avec les paysages ;
- > Un territoire attractif pour le tourisme en raison des atouts paysagers, patrimoniaux et culturels qu'il concentre, ainsi que par la présence des cours d'eau ;
- > Un fort développement de l'habitat pavillonnaire, voire un phénomène de périurbanisation ;
- > Des liens à tisser entre agriculture, tourisme et trame naturelle pour un projet de Biovallée® vivant ;
- > Des pratiques agricoles impactant le paysage: enfrichement, intégration des bâtiments agricoles.

ENJEUX

- > Protéger le patrimoine bâti réhabilité (en particulier lorsqu'il est privé) : habitat vernaculaire, maisons bourgeoises, corps de ferme... ;
- > Protéger le patrimoine naturel et les structures végétales du paysage non bâti ;
- > S'appuyer sur le patrimoine bâti et non bâti comme support des nouveaux projets d'urbanisation,
- > Etudier la réhabilitation ou la mutation du patrimoine désaffecté (anciens bâtiments agricoles),
- > Prendre en compte les phénomènes de co-visibilité, en particulier au niveau des villages perchés ;
- > Préserver les silhouettes urbaines existantes en veillant au traitement des franges urbaines ;
- > Renforcer les mesures d'intégrations paysagère des projets d'urbanisation localisés sur les points sensibles du paysage (coteaux, rebord de plateaux, lignes de crêtes, villages perchés...) ;
- > Valoriser les entrées de territoires et ses traversées principales, notamment en interrogeant la place du piéton, en valorisant les zones d'activités et en veillant au traitement de l'affichage publicitaire ;
- > Travailler ou entretenir les connexions entre trames vertes du grand paysage (agricoles et/ou naturelles) et espaces de « nature en ville » via la poursuite du travail sur les espaces publics ;
- > Anticiper les effets du changement climatique et de l'urbanisation sur les paysages en lien avec la préservation de la Trame Verte et Bleue (énergies renouvelables, retenues d'eau collinaires...).
- > Réfléchir à l'aménagement des places de stationnement dans les centre-bourgs en particulier afin de faciliter leur intégration



CONSTATS ET ENJEUX

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ÉTABLIS PAR LA DREAL POUR L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES PAYSAGES :

Entité paysagère du Massif de Saoû

La Forêt de Saoû mériterait un traitement en projet « Grand Site ». L'attrait de la Forêt de Saoû étant constitué surtout par ses abords et sa route d'accès, il convient de ne pas en dénaturer l'image par exemple par un élargissement de la RD 136, afin de conserver l'effet de gorge et de forteresse qu'elle entraîne. L'innovation pourrait même consister à repousser l'usage de l'automobile à l'extérieur du synclinal en réservant l'accès aux piétons et cyclistes, et organisant un système de navettes depuis les villages environnants (Saou, Aoute).

Quelques fenêtres paysagères pourraient également être créées le long du GR9 pour offrir une vue vers l'intérieur du site, et des clairières réouvertes au milieu des boisements et aménagées. Le long de la RD70, le bâtiment nommé « Paturel Berg » semble abandonné, il nécessiterait une utilisation en lien avec la vocation forestière et touristique du site.

Entité paysagère du Haut-Bassin de la Gervanne

Afin de préserver leurs paysages, le Haut-bassin de la Gervanne et le Haut-Royans gagneraient à encourager l'agriculture, garante de l'entretien des espaces ouverts. Cependant, la gestion forestière doit assumer la gestion des boisements, leur valorisation et désormais, se concilier aux usages touristiques. Le développement du bâti, dû à la fréquentation touristique, doit être limité aux secteurs déjà urbanisés (villages), et respecter les traditions architecturales du Vercors (recommandations du Parc). Les cols, au traitement actuel à minima (bâtiment d'accueil éventuel, parkings goudronnés, simple sécurisation), offrent les seules visions panoramiques : ils gagneraient à être mis en valeur par des aménagements innovants (belvédères, balcons, ...).

Entité paysagère des collines entre Drôme et plaine des Adrans

L'agriculture tient encore le paysage des collines entre les plaines de la Drôme et des Adrans, bien qu'elles aient subi des aménagements forts : éoliennes, TGV, lignes électriques. Au confluent de zones touristiques (vallée de la Drôme) et infrastructurelles (vallée du Rhône), le territoire gagnerait à affirmer son caractère rural en :

- rendant plus visible et accessible au quotidien les cours d'eau,
- protégeant les abords des villages perchés des constructions nouvelles sans caractère patrimonial,
- Revalorisant la ripisylve et le maillage des haies, ainsi que les allées de fermes qui donnent une dimension bocagère à la campagne,
- Poursuivant la valorisation des forêts (sentiers de randonnée, aires de pique-nique),
- Prenant en considération la désinstallation des bâtiments d'élevage avicole en friches,
- Préservant le réseau viaire secondaire d'aménagements importants, qui permettrait une limitation de la fréquentation de secteurs naturels ou ruraux,
- Attirant une population plus permanente dans les villages rénovés, au risque de les transformer en musées désertés en dehors des périodes touristiques,
- Suivant l'exemple de la qualité des réhabilitations de Roche-sur-Grâne et Autichamp (fontaines et jardins en bas du village),
- Ouvrant des vues sur le territoire au col du Devès ou sur la RD538, pour le moment bouchées par la forêt



CONSTATS ET ENJEUX

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ÉTABLIS PAR LA DREAL POUR L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES PAYSAGES :

Sous-entité paysagère de la vallée du Rhône en aval de Lorient

Les transformations subies par la vallée du Rhône en aval de Lorient sont à l'image de son caractère. Cependant, il est possible d'atténuer les travers de cette vallée urbaine en surveillant quelques aspects :

- Les liens transversaux aux infrastructures de transports axées Nord-Sud pourraient être renforcés, afin d'atténuer la coupure en deux zones Est/ouest et lui redonner de l'épaisseur,
- L'élargissement de la bande urbaine le long des axes routiers doit être contrôlé,
- L'agriculture doit conserver sa place dans l'occupation du sol : il convient de réserver des zones au foncier agricole.

Sous-entité paysagère de la basse vallée de la Gervanne et de la vallée de la Sye

Pour conserver la diversité paysagère à laquelle participe ces vallées, il serait très intéressant de ne pas ouvrir l'espace à l'urbanisation par des maisons individuelles et de réfléchir à d'autres formes d'habitations : en hameaux, par exemple, en interdisant les constructions en bord de routes. Les plans locaux d'urbanisme pourraient utilement servir la cause de la beauté de ses paysages, et non participer à leur banalisation. La Basse-vallée de la Gervanne et les vallées de la Sye offrent pour le moment, et à l'exclusion de l'aval des vallées, un exemple de bon équilibre entre activité économique (usine Sanoflore à Beaufort-sur-Gervanne), agriculture diversifiée (vergers, plantes aromatiques) et tourisme de qualité (avec une rénovation du bâti d'une grande beauté).

Entité paysagère de la plaine des Adrans

Le ressort qui tient l'espace de la plaine des Adrans est clairement le dynamisme agricole. Le choix d'une agriculture de qualité et raisonnée est déterminant pour un développement durable.

S'il ne subit pour le moment pas de mutations, le paysage de la plaine des Adrans mérite attention, notamment en ce qui concerne le bâti. Il convient de préserver la structure des villages, en colimaçon ou à flancs de coteaux, en évitant les constructions le long des routes, et s'étalant sur la plaine. De la même façon, si des lotissements ou un habitat collectif devaient s'implanter, il faudra veiller à leur faire respecter l'architecture du bâti traditionnel, en réhabilitation de fermes isolées, par exemple, et les situer sur les débuts de pentes.

La bande agricole le long de l'A7 doit être maintenue en veillant à encourager l'activité rurale ainsi que le foncier agricole à l'ouest du territoire.

LA TRAME VERTE,BLEUE ET NOIRE

CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIONS

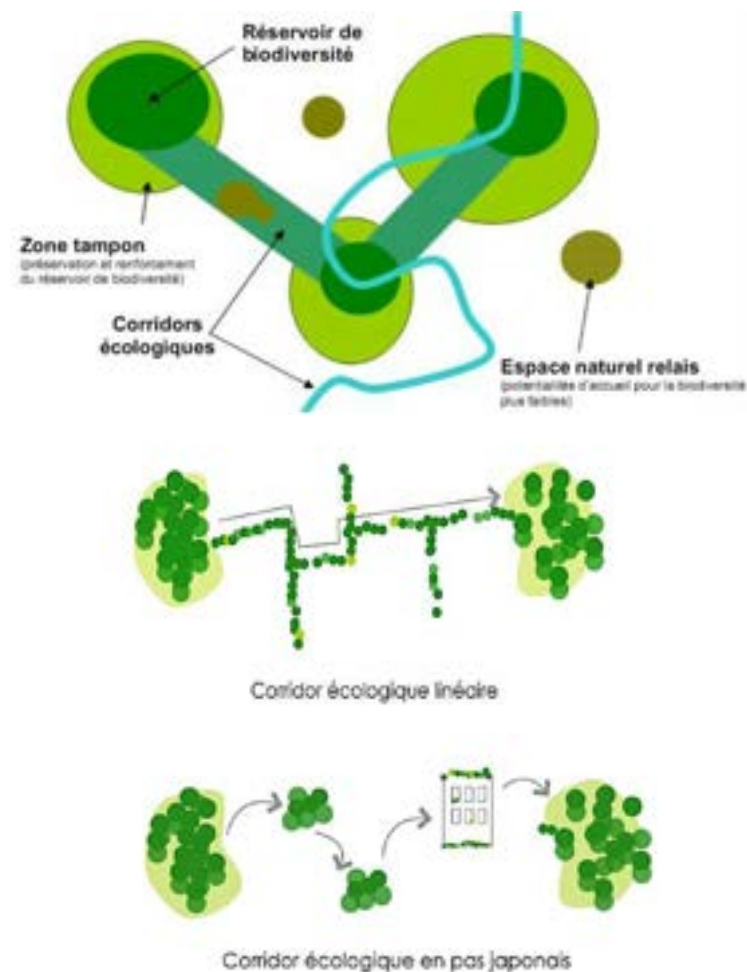
LE MORCELLEMENT DES ESPACES NATURELS, UNE MENACE POUR LA BIODIVERSITÉ

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels est une des principales causes de la diminution de la biodiversité en France. Pour y remédier, les documents de planification territoriale intègrent une réflexion permettant la préservation et la restauration des continuités écologiques: la Trame Verte et Bleue.

UN RÉSEAU DE RÉSERVOIRS ET DE CORRIDORS IDENTIFIÉ À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

À l'échelle régionale (SRCE) ou intercommunale (SCoT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales. Ainsi la trame verte et bleue représente les milieux d'intérêt pour le bon fonctionnement écologique du territoire. Pour ce faire, deux types d'espaces sont à préserver:

- > **Les « Réservoirs de biodiversité »** : les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation accueillant les espèces patrimoniales ;
 - > **Les « Corridors écologiques »** : les espaces de connexion entre les réservoirs, dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune ;
 - > **Les « Espaces relais »** : aux potentialités d'accueil de la biodiversité plus faibles, mais faisant le liant entre ces différents ensembles ;
- ➔ Des espaces reconnus à l'échelle régionale (SRCE) et intercommunale (SCoT, PLUi).



CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIONS

UN FONCTIONNEMENT PAR SOUS-TRAME DE MILIEUX NATURELS

Tous ces éléments sont identifiés par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques) qui constituent des sous trames. Les sous-trames sont ensuite croisées avec les éléments fragmentants (zones urbaines, infrastructures routières et ferroviaires..) pour faire apparaître l'ensemble du réseau écologique (la Trame Verte et Bleue) et ses enjeux de protection et/ou de restauration.

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

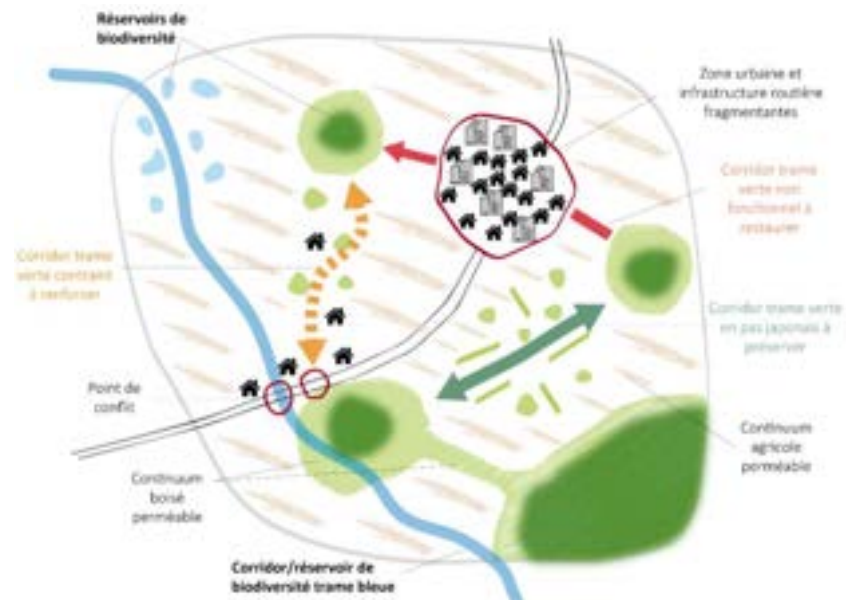
Les corridors sont élaborés par la méthode de dilatation-érosion en partant du principe que ces axes de déplacement doivent être maintenus en priorité pour les espèces dont la mobilité et l'utilisation de l'espace sont les moins vastes donc potentiellement les plus contraintes et menacées. L'analyse est effectuée par sous trame. Les corridors sont hiérarchisés en trois catégories :

- > à préserver : lorsqu'ils sont fonctionnels sur l'ensemble de leur tracé et permettent une liaison efficace entre les réservoirs de biodiversité
- > à renforcer : lorsqu'ils sont fonctionnels sur une partie de leur tracé à cause notamment de pression urbaine trop importante ou d'obstacles. Leur visibilité doit être renforcée pour maintenir leur rôle
- > à restaurer : lorsqu'ils ne sont plus fonctionnels mais qu'ils doivent être remis en état pour assurer une liaison entre les réservoirs de biodiversité

LES COURS D'EAU, RÉSERVOIRS ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les cours d'eau, par leur propriété linéaire, sont considérés comme corridors écologiques pour la faune aquatique mais aussi comme réservoirs de biodiversité. Seuls les cours d'eau listés sont pris en compte au sein de cette deuxième catégorie.

La hiérarchisation des corridors aquatiques est basée sur les objectifs d'atteinte de bon état écologique donnés par le SDAGE. Ainsi les cours d'eau ayant déjà atteint leur objectif de bon état écologique en 2015 sont catégorisés en corridor à préserver. A l'opposé, les cours d'eau qui ont un objectif de bon état écologique prévu pour 2021 sont catégorisés en corridor à renforcer et en corridor à restaurer.



LES DOCUMENTS CADRES

CADRE NATIONAL

Afin de répondre aux enjeux de fragmentation des espaces naturels et de recréer des liens écologiques entre les entités du territoire, les lois Grenelle 1 et 2 (d'août 2009 et juillet 2010) prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. Ses éléments sont déclinés dans le Code de l'Urbanisme (articles L.110, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants) et le Code de l'Environnement (L.371-1 et suivants).

Au niveau national, l'État fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire et réalise :

- > Le document cadre « Orientations nationales » prévu par la loi Grenelle 2, élaboré en association avec le comité national trame verte et bleue et approuvé par décret en conseil d'État
- > Les guides TVB

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX RHÔNE MÉDITERRANÉE 2022-2027

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé, instauré par la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992. Englobant les territoires du grand bassin hydrographique du Rhône, des autres fleuves côtiers méditerranéen et du littoral méditerranéen, il bénéficie à la fois d'une légitimité politique et d'une portée juridique et définit pour 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

Le territoire de la CC Val de Drôme, s'inscrit dans le périmètre du SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2022-2027 sera approuvé avant la fin du mois de décembre 2021 par arrêté préfectoral.

Les grandes orientations sont :

- S'adapter aux effets du changement climatique;
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité;
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques;
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau;
- Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux;
- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé;
- Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides;
- Atteindre et réserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.



LES DOCUMENTS CADRES

LE CONTRAT DE MILIEU

Les contrats de milieu constituent des accords techniques et financiers entre divers partenaires (préfets, agence de l'eau et les collectivités locales) pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.

Ces contrats peuvent être des outils pertinents pour la mise en œuvre des SDAGE, il s'agit de programme d'action volontaire et concerté sur 5 ans.

Le contrat de milieu Drôme et Haut Roubion (2^{ème} contrat) porté par le Communauté de Commune du Val de Drôme en Biovallée s'étend sur 2131,64 km² et est validé depuis 1989. Des actions ont été menées notamment :

- > Amélioration de la qualité de l'eau → équipement des certaines communes en réseaux d'assainissement collectif (Saoû, Poët Célard, Soyans).
- > Restauration et valorisation des cours d'eau → Participation au programme d'entretien et de restauration de la végétation du lit et des berges des cours d'eau (en collaboration avec le SMBRJ) ; mise en œuvre d'opérations de restauration des milieux et de valorisation touristique.

Le contrat de milieu Roubion-Jabron-Riaille est porté par le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron et a été signé le 01/03/2018 pour la période 2018-2022. Seules les communes de Soyans, Saou, Mornans, Le Poët-sur-Célar, Francillion-sur-Roubion et Félines-sur-Rimandoule sont concernées par ce contrat.



Bassin versant de la Drôme
Source : Syndicat Mixte Rivière Drôme & ses affluents

LES DOCUMENTS CADRES

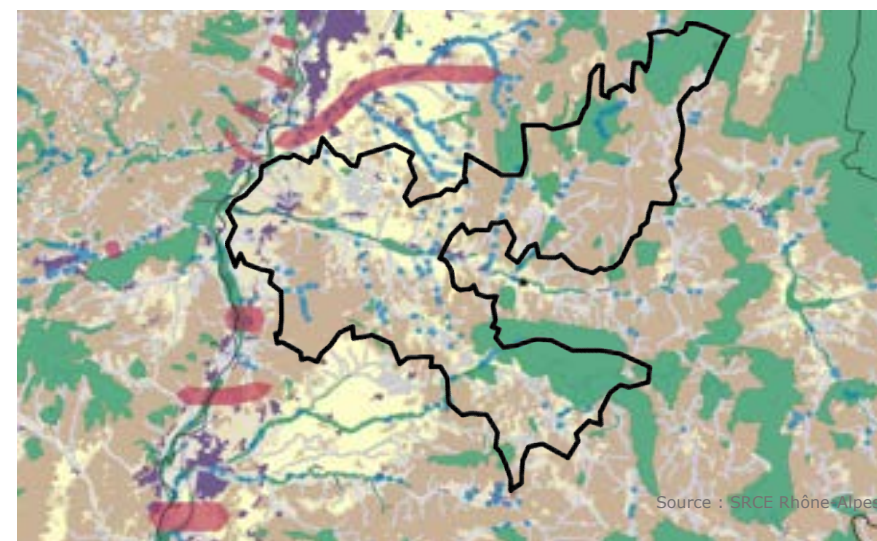
SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE RHÔNE ALPES

Prévu par l'article L. 371-3 du Code de l'Environnement pour déterminer les enjeux régionaux de préservation ou de restauration des continuités écologiques, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat, en association avec un Comité régional de la biodiversité. Compatible avec les orientations nationales (article L. 371-2) ainsi qu'avec les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (article L. 212-1), le SRCE doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Ces documents devront alors identifier de manière cartographique les trames vertes et bleues présentes et indiquer les orientations et prescriptions visant à préserver ou remettre en état ces continuités écologiques.

Le SRCE a vocation à proposer deux types de mesures:

- › Les mesures contractuelles à privilégier pour assurer la préservation, et la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités;
- › Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées.

Le SRCE Rhône-Alpes (carte ci-contre) a été adopté par délibération du Conseil régional le 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral le 16/07/2014. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques avec le maintien, l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité. Il doit identifier les composantes de la trame verte et bleue et les obstacles au fonctionnement des continuités écologiques ; Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ; Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.



A l'échelle régionale

- › Aucun corridor régional n'est identifié démontrant la perméabilité écologique globale du territoire et de la bonne circulation des espèces ;
- › Les espaces perméables sont principalement représentés par des forêts au sud et des parcelles agricoles au nord ;
- › De nombreux obstacles à l'écoulement des eaux sont recensés essentiellement sur les affluents de la Drôme.

LES DOCUMENTS CADRES

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) VALLÉE DE LA DRÔME AVAL

Élaboré à l'initiative du groupement entre les communautés de communes Val de Drôme et Crestois - Pays de Saillans, le SCoT vallée de la Drôme aval a été approuvé en décembre 2024.

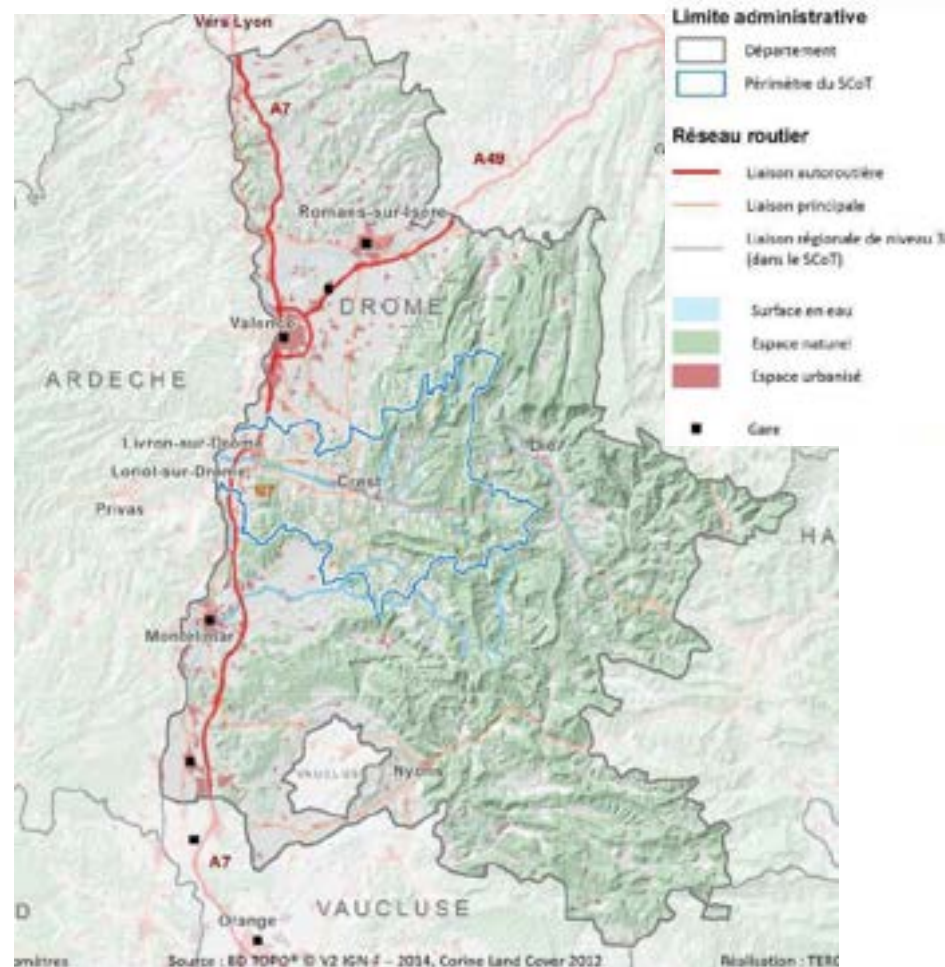
Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ont remplacé les schémas directeurs, depuis la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000.

Le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

En résumé, le SCoT encadre et dirige l'évolution du territoire dans les années qui suivent, et promeut le développement durable et social du territoire.

Sources : SCoT Vallée de la Drôme aval (site) ; Guide pratique SCoT, ministère de l'égalité des territoires et du logement.



A l'échelle de la CCVD

Le PLUi doit être compatible avec le SCoT, appliquer les orientations données par celui-ci à un niveau local.



LES DOCUMENTS CADRES

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

Élaboré à l'échelle régionale, le SRADDET intègre et se substitue aux schémas existants, pour plus de lisibilité et de cohérence.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée depuis septembre 2016 dans l'élaboration de son SRADDET en rencontrant les acteurs locaux dans les 12 départements. À partir des remontées de terrain exprimées notamment pendant les rendez-vous « Aller à la rencontre des territoires et des élus locaux », la Région a bâti l'architecture de son SRADDET.

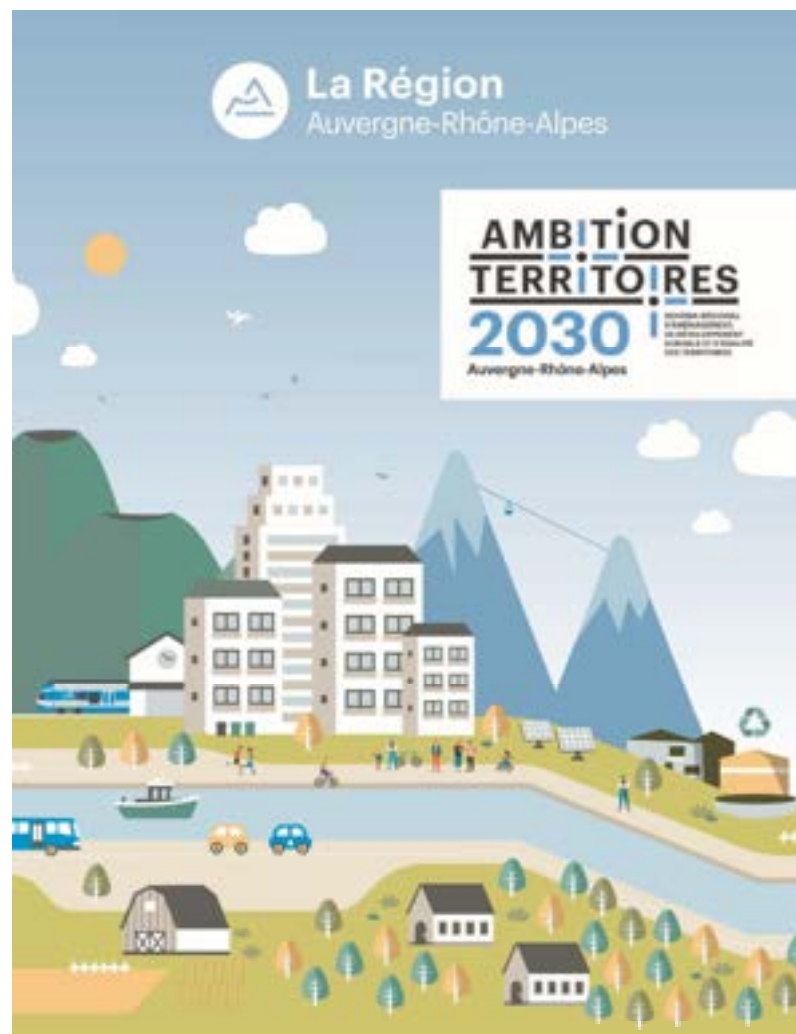
L'objectif est d'avoir une vision à l'horizon 2030, stratégique et unifiée.

Le SRADDET Auvergne Rhône Alpes a été approuvé le 10 avril 2020 et est en cours de modification pour intégrer les objectifs de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette.

A l'échelle de la CCVD

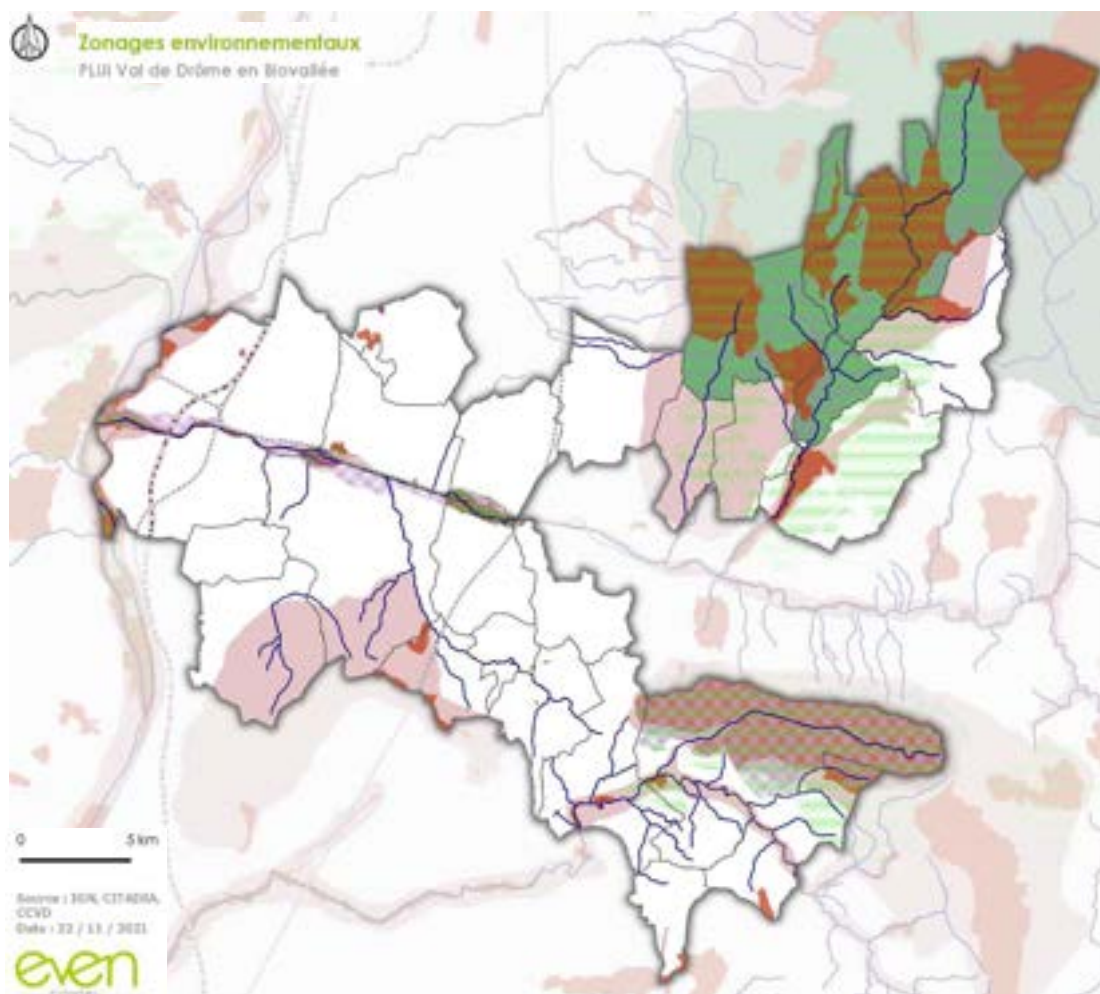
Les documents locaux (SCoT, PLU(i), PDU...) doivent prendre en compte ses objectifs, et être compatibles avec les règles générales du fascicule.

Le SRADDET permet donc la cohérence de développement du territoire avec celui de la région.



ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

La richesse écologique du Val de Drôme est reconnue à travers de nombreux périmètres institutionnels. La majorité de ces espaces se concentrent au nord-est du territoire et dans le sud-est de la Communauté de Communes, secteurs davantage préservés de l'urbanisation, et dans la vallée de la Drôme, cours d'eau qui, accompagné de ces milieux connexes, est particulièrement propices à la biodiversité.



A noter que dans la définition de la Trame Verte et Bleue du territoire, les ZNIEFF de type 2 ainsi que le périmètre du PNR du Vercors et les ZICO ne sont pas considérés comme des réservoirs de biodiversité. Ces larges périmètres correspondent à de grandes unités écologiques et/ou un mode de gestion privilégié et seuls les secteurs comprenant des habitats d'intérêt patrimonial, et pouvant par ailleurs être reconnus par d'autres périmètres institutionnels (ZNIEFF de type 1 en particulier), sont, quant à eux, bien identifiés comme réservoirs dans l'analyse.

- Cours d'eau remarquables (liste 1 et 2)
- Parc Naturel Régional du Vercors
- Réserve naturelle
- Aire de Protection de Biotope (APB)
- Natura 2000 (ZPS et ZSC)
- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2
- ZICO
- CC Val de Drôme en Biovallée
- Limites communales
- Autoroute A7
- Voies fédérales



LES MILIEUX REMARQUABLES

DES MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE BIEN IDENTIFIÉS

Comme évoqué précédemment, les sites d'intérêt majeur pour la biodiversité (réservoirs de biodiversité) sont bien identifiés sur le territoire par des zonages environnementaux. le territoire comporte ainsi:

- > 21 **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques** de type 1; soit **17,52%** du territoire
- > 7 **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques** de type 2;
- > 2 **Zones Importances pour la Conservation des Oiseaux** « Forêt de Saoû », « Les Ramières »; soit **8,20%** du territoire
- > 3 sites **Natura 2000** (Zone de Protection Spéciale) « Les Ramières du Val de Drôme », « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour », « Printegarde » soit **7,96%** du territoire
- > 6 sites **Natura 2000** (Site d'Intérêt Communautaire) « Pelouse à orchidées et lisières du Vercors occidental », « Pelouse et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors », « Pelouses, Forêt et grottes du massif de Saoû », « Milieux alluviaux du Rhône aval », « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme », « Grotte à chauves-souris de Baume Sourde » soit **6,64%** du territoire
- > 2 **ENS** (Espace Naturel Sensible) « Forêt de Saoû » et « Plateau d'Ambel »
- > 1 **réserve naturelle nationale** : « les Ramières du Val de Drôme » soit **0,51%** du territoire
- > 1 **projet de classement en Réserve Naturelle Régionale des grottes de Baume Sourde** (partiellement sur la commune de Francillon-sur-Roubion)
- > 2 **milieux humides et aquatiques** : « Marais de la Confluence Drôme-Rhône », « Tufière des Gorges d'Omblèze »



Plateau d'Ambel



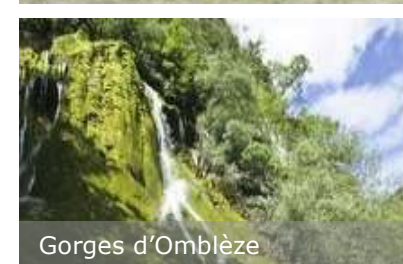
Massif de Saoû et crête de la Tour



Baume Sourde



Synclinal perché – forêt de Saoû



Gorges d'Omblèze



RNN des Ramières



Ile de Printegarde



LES MILIEUX REMARQUABLES

FOCUS SUR QUELQUES SITES CLASSÉS AU TITRE DE LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

La forêt de Saoû

Le site de la forêt de Saoû est classé depuis le 5 octobre 1942 au titre du patrimoine naturel et est reconnu depuis 1929 en tant que forêt de protection. Ce statut a été créé en 1922, pour les forêts présentant un rôle pour le maintien des sols en montagne et la défense contre les risques naturels (avalanches, l'érosion...). Il a été élargi, en 1976, par la loi sur la protection de la nature aux forêts périurbaines et aux forêts dont le maintien s'impose soit pour des raisons écologiques soit pour le bien-être de la population. Ainsi les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur aspect ou leur état, sauf autorisation spéciale du ministre chargé des sites.

Depuis 2003, la Forêt de Saoû est propriété du département de la Drôme au titre d'espace naturel sensible. Son objectif est de « *préservé durablement ce patrimoine remarquable tout en améliorant les conditions d'ouverture et d'accès du site au public* » sur les 2 462 ha qu'elle couvre sur la commune de Saoû, et abrite une biodiversité exceptionnelle.

La diversité et la richesse des milieux rencontrés sont dues aux caractéristiques géologiques du site. La présence d'un synclinal perché, réputé comme l'un plus beau d'Europe ainsi qu'à la différence d'exposition Adret/ubac participent à la présence d'une biodiversité exceptionnelle (faunique et floristique). Compte tenu de l'importance patrimoniale de la forêt de Saoû, plusieurs zonages naturels lui sont appliquées (Natura 2000 (ZPS, ZNIEFF 1 et 2).

Ainsi au niveau régional :

- 15 habitats communautaires sont recensés, dont 3 prioritaires au titre de la directive Habitat;

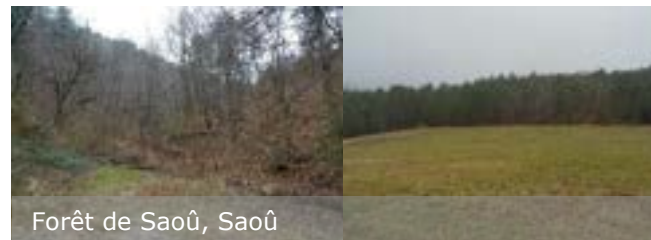
- 879 taxons botaniques, dont 141 espèces patrimoniales disposant d'un statut de protection;
- 5 espèces animales d'intérêt dont une prioritaire; 8 espèces de reptiles, 9 amphibiens, 107 espèces d'oiseaux dont 19 espèces d'intérêt communautaire

L'aigle royal, le faucon pèlerin, le hibou grand-duc, la genette, le chamois ou encore la marmotte sont autant d'espèces que l'on retrouve au sein de cette entité naturelle renfermant le synclinal perché de Saoû.

La diversité des paysages du massif due à l'expositions 2 adrets et 2 ubacs et à la structure du relief

De plus, deux cluses à l'extrémité ouest du massif permettent aux eaux de sortir, le Pertuis au sud où s'écoule la Vèbre et le pas de Lauzens. A la sortie du Pertuis, le marais de Lestang, qui s'assèche en été, constitue un écosystème humide extrêmement rare dans le sud-est de la France.

Des enjeux relatifs à la préservation des milieux naturels et au développement de la biodiversité sont à allier aux problématiques de surfréquentation touristique recensées sur le site de Saoû. La fréquentation accrue peut en effet porter préjudice aux habitats naturels. Des réflexions sur la canalisation des flux de piétons et de voitures (stationnement) sont à envisager, afin de préserver la qualité de cet habitat.



LES MILIEUX REMARQUABLES

FOCUS SUR QUELQUES SITES CLASSÉS AU TITRE DE LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Le Plateau d'Ambel

Le plateau d'Ambel est une propriété du département de la Drôme depuis 1954, celui-ci s'étend sur 1 232ha sur la commune d'Omblèze, au cœur du Parc naturel du Vercors. Ce plateau composé d'une hêtraie entrecoupée de clairières herbeuse et de pelouse à vocation pastoral abrite une flore et une faune spécifique, s'inscrivant au sein du réseau des sites Natura 2000 (pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors). De plus, des mesures d'inventaires, ont pu mettre en évidence la présence d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « Plateau d'Ambel et forêt de Lente » sur le site. Le plateau d'Ambel abrite des habitats d'intérêt tels que des landes alpines et boréales ainsi que des forêts mixtes de ravins et de pentes. Ces habitats d'exceptions permettent l'accueil de nombreuses espèces (faunistique et floristique) remarquables comme le loup, le genêt du Dauphiné, le lynx, le tétras lyre etc.

Les principaux enjeux de ce site sont de pouvoir maintenir la diversité des grands paysages garante de la présence des grands mammifères (cerfs, loups, chamois...). De plus, le plan de gestion a décidé de mener une réflexion sur les vocations multi-usages du site (ouverture au public, activités sylvo-pastorales) dans son scénario de développement durable.



Sources : GoogleStreet & visorando



LES MILIEUX REMARQUABLES

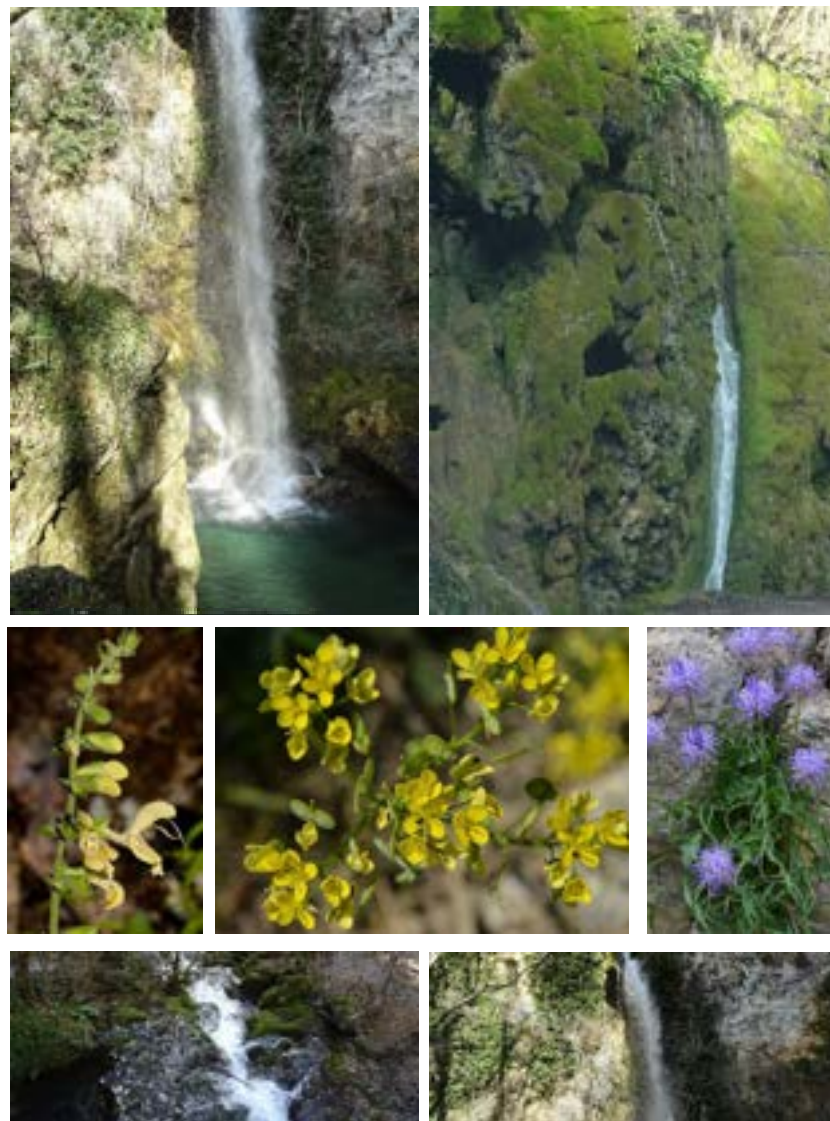
FOCUS SUR QUELQUES SITES CLASSÉS AU TITRE DE LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Les Gorges d'Omlèze et cascade de la Druise

Site classé depuis 1991 de 372 ha, les gorges d'Omlèze constituent avec une autre située plus à l'ouest le plus grand ensemble fonctionnel pour la grande faune au sud-ouest du Vercors.

Inscrit au sein du parc naturel régional du Vercors les gorges d'Omlèze sont profondes et formées de grandes falaises calcaires, où s'écoulent des cascades. La Gervanne, qui coule en son fond, et qui a taillé un véritable canyon au sein des falaises calcaires, rejoint des zones plus ouvertes et plus paisibles après une chute vertigineuse de 75 m de haut : la cascade de Druise. Le site des gorges d'Omlèze offre des habitats naturels précieux et notamment les cascades de tuf, pouvant dépasser cent mètres de hauteur.

Une biodiversité intéressante et une végétation luxuriante se développe dans les gorges avec notamment la présence de rapaces rares (l'aigle royal), passereaux nicheurs, ongulés sauvages (cerf élaphe, chevreuil) mais aussi des espèces végétales protégées telles que la raiponce de Charmeil, la lunetière et la présence de sauge glutineuse, rare en France.



Sources : Even Conseil & visorando



LES MILIEUX REMARQUABLES

FOCUS SUR QUELQUES SITES CLASSÉS AU TITRE DE LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

La basse vallée de la Gervanne et la vallée de la Sye

Ces deux vallées parallèles forment une voie de passage importante jusqu'à la vallée de la Drôme. Elles s'insèrent au pied du massif du Vercors et offrent des motifs topographiques variés et répétés « entre collines boisées, falaises calcaires et fond de vallées, dans un axe nord-sud lisible, encadré par des reliefs qui dépassent les 1000 mètres d'altitude...les altitudes descendent doucement, du nord au sud, de 600 à 200 mètres. » (Source : Observatoire des paysages- DREAL Rhône-Alpes). La basse vallée de la Gervanne, se caractérise par différentes séquences étagées depuis Plan-de-Baix jusqu'à Miribel-et-Balcons (hors territoire de la CCVD); et la vallée de la Sye, plus étroite est bordé des montagnes de la Raye, St Pancrace, etc...avec falaises et rochers de St Supière et de l'Aigle.

- > **Le plateau des Chaux** formé de plusieurs replats depuis Beaufort-sur-Gervanne jusqu'à la montagne de Lozeron abrite une flore messicole* remarquable.
- > **Les pelouses sèches** sur sols calcaires localisées dans la vallée de la Gervanne sont particulièrement propices à l'accueil des orchidées (une vingtaine recensée). Le « *Programme Biodiversité Gervanne-Sye* » mené par l'association Lysandra, a permis de suivre sur 5 ans, 3 espèces d'orchidées à forte valeur patrimoniale:
 - > l'ophrys de la Drôme, localisé sur le secteur des chaux à Beaufort-sur-Gervanne;
 - > l'orchis tridenté à Plan-de-Baix;
 - > l'ophrys miroir à Beaufort-sur-Gervanne;

* Les plantes messicoles sont les « habitantes des moissons ». Plantes annuelles, le plus souvent dépendantes des cultures de céréales et des pratiques liées à ces cultures, comme le coquelicot ou le bleuet. Ce signe de qualité garantit la présence, dans les mélanges de semences bénéficiaires, de 100 à d'espèces compagnes des cultures, d'origine locale et non horticoles. Source : cbn.fr



Sources : gervannenature.free.fr & floramyno.com



LES MILIEUX REMARQUABLES

FOCUS SUR QUELQUES SITES CLASSÉS AU TITRE DE LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

La réserve naturelle nationale des Ramières du val de Drôme

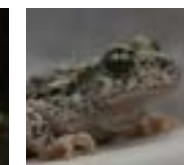
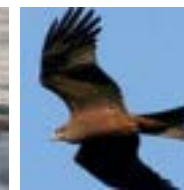
Crée le 2/10/1987, cette réserve constitue l'une des 20 réserves fluviales de France. Les Ramières désignent localement les bois riverains des cours d'eau. Cette réserve s'étend sur 10km le long de la rivière Drôme, et possède une superficie de 346 ha. Son originalité et ses richesses viennent notamment de la diversité des milieux représentés, tels que : ses bancs de graviers et îlots, caractéristiques des cours d'eau en tresse, ripisylves de Saules et de Peupliers ainsi que des résurgences phréatiques. D'autre part, il s'agit d'une des dernières rivières sauvages d'Europe en raison de l'absence de barrage sur l'intégralité du bassin versant. Son fonctionnement naturel et torrentiel de type méditerranéen, lui confère une valeur écologique exceptionnelle dans certains secteurs.

Effectivement, ces habitats naturels fluviaux accueillent environ 330 espèces faunistiques dont plus de 280 espèces de vertébrés: 200 d'oiseaux (nicheurs et migrants) tels que le faucon hobereau, le milan noir, le guêpier d'Europe etc.; plus d'une quinzaine d'espèces de mammifères tels que la loutre, le castor d'Europe, le renard roux etc., 17 poissons dont l'Apron du Rhône. On compte environ 46 espèces de libellules (Agrion de Mercure), et plus de 200 papillons.

Les espèces floristiques de la réserve sont elles aussi très riches et diversifiées en raison des relations étroites avec l'hydrosystème de la plaine alluviale de la rivière Drôme qui permet le maintien et le développement des espèces patrimoniales. En effet, il est dénombré 680 espèces végétales dont 1 protégée sur le plan national (nigelle de France) et 5 au niveau régional, 100 espèces d'arbres et arbustes, 12 orchidées et 15 plantes aquatiques.

Néanmoins, la réserve naturelle nationale des Ramières est soumise à une pression anthropique en lien avec une fréquentation touristique pouvant engendrer des incidences négatives sur la conservation des milieux naturels les plus sensibles. Ces pressions sont d'autant plus importantes qu'elles s'inscrivent dans un contexte de réchauffement climatique impactant principalement les ressources en eau du globe, pouvant modifier les régimes hydriques et hydrologiques de ces milieux sensibles.

Par ailleurs, une réserve naturelle régionale est en projet sur le territoire et devrait bientôt être mise en place (Grotte de Francillon-sur-Roubion); elle concerne notamment les chiroptères.



Source: RNN Ramières du Val de Drôme



LES MILIEUX REMARQUABLES

DES ESPECES INVASIVES IDENTIFIEES SUR LE TERRITOIRE, GENERANT DES PRESSIONS POUR LES ESPECES LOCALES

La flore et faune invasives

La présence d'espèces animales et végétales invasives a été relevée aux niveaux des milieux humides et des berges de cours d'eau du territoire :

- > La **Renouée du Japon**, originaire d'Asie a été introduite en Europe au XIXe siècle pour ses qualités ornementales. Caractéristiques des milieux alluviaux et humides on la rencontre aussi dans des milieux plus perturbés tels que les bords de routes, voies ferrées ... Ses rhizomes forment des réseaux denses dans le sol facilitant sa propagation. Cette prolifération représente une réelle nuisance, menaçant des espèces à valeur patrimoniales liées aux cours d'eau et perturbe la régénération naturelle des forêts alluviales. Sur le territoire, la Renouée du Japon est localisée sur le Roubion et dans la plaine de Saoû.
- > L'**Ambroisie**, originaire d'Amérique du Nord a été introduite en 1863. Cette espèce typiquement pionnière et rudérale se développe sur les terrains dénudés ou remués. La principale source de propagation sont les activités humaines (engins de chantier, matériels agricoles..). Celle-ci peut perturber les groupements pionniers le long des cours d'eau et provoquer d'importantes réactions cutanées. Des campagnes d'arrachage ou de fauchage avant floraison sont mises en place et des arrêtés préfectoraux prescrivent la destruction obligatoire de l'ambroisie dans la Drôme.

- > L'**Ailante**, est une espèce originaire de Chine et de Corée du Nord introduite au XVIIIe siècle. Celle-ci peut s'établir dans divers habitats : forêts, milieux agricoles, voies de transport ... La floraison et la pollinisation ont lieu vers la fin du printemps. Des impacts sur la santé humaine et sur les milieux sont à noter: l'écorce et les feuilles de l'ailante peuvent provoquer de fortes irritations cutanées et le pollen des allergies. La compétition avec la végétation native est à constater.



Renouée du Japon – Source: INPN



Ambroisie – Source: INPN



Ailante (Faux vernis du Japon) – Source: INPN



LES MILIEUX REMARQUABLES

- › Le **Buddleia de David**, dit l'arbre à papillon est originaire des zones montagnardes de Chine. Largement cultivé en France dès 1916 il a rapidement envahi les zones perturbées et ouvertes comme les voies de chemin de fer, les bords de routes, les murs etc. Pollinisé par les insectes cet arbuste a une croissance très rapide et rejette des souches si on le coupe. Les peuplements denses d'arbres aux papillons concurrencent la végétation autochtone des cours d'eau.
- › La **Tortue de Floride** est « une espèce exotique envahissante dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives » (Source : UICN 2000)
- › L'**Ecrevisse Américaine**, originaire du Nord-Est des Etats-Unis et du Sud-est du Canada elle a été introduite en Europe en 1890. « Espèce susceptible de provoquer des déséquilibre biologique » (art. R-232-3 du Code de l'Environnement). Son introduction est interdite dans tous les types de milieux aquatiques (art. L.432-10 1er alinéa du Code de l'Environnement).

La tortue de Floride et l'Ecrevisse Américaine sont localisées dans les ruisseaux en rive gauche de la Drôme (Roubion).

Ces différentes espèces sont à surveiller, certaines ont été prises en compte dans le plan de gestion de la ripisylve (ailante, buddleia de David).

Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer & SCoT Vallée de la Drôme & ONEMA



Buddleia du père David- Source: INPN



Tortue de Floride - Source: INPN



Ecrevisse américaine - Source: INPN



LES MILIEUX REMARQUABLES

LES PÉRIMÈTRES DE GESTION CONTRACTUELLE

Le parc naturel régional du Vercors

Ce parc, est créé dès 1970, suite au décret de création des Parcs naturels régionaux de 1967. Le massif du Vercors fait donc partie des pionniers puisqu'il s'agit d'un des dix premiers parcs créés en France. Celui-ci couvre une superficie de 205 806 ha, répartis sur 84 communes des départements de l'Isère et de la Drôme.

Il se compose de 8 régions naturelles diverses : Quatre-Montagne, Trièves, Vercors Drômois, Royans Isère, Royans Drôme, Gervanne, Diois et Piémont Nord et héberge des espaces remarquables classés tels que: la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors d'une superficie de 17 000ha, 8 Natura 2000, des Réserves Biologiques Intégrales (RBI), et des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Les influences climatiques variées, l'amplitude altitudinale et la diversité des substrats conduisent à la diversité des milieux rencontrés et à la spécificité des espèces inféodées à ce massif :

Les milieux boisés sont caractérisés par la présence du chêne pubescent, et du charme à l'étage collinéen, du pin sylvestre dans l'étage subméditerranéen ainsi que des hêtraie et hêtraie -sapinière à l'étage montagnard. L'étage subalpin est formé de forêts plus vastes de pins à crochet et d'épicéa formant des pessières.

Les milieux ouverts sont constitués de bocages en polyculture, propices à l'installation d'espèces à la répartition limitées, menacées par l'urbanisation ou les modifications des pratiques agricoles.

Les milieux rocheux : regroupent les lapiaz, les rocailles, les éboulis et falaises. Seules quelques espèces spécialisées parviennent à coloniser ces milieux (les lichens, les jubarbes et saxifrages ou encore les genévriers).



Source : PNR du Vercors

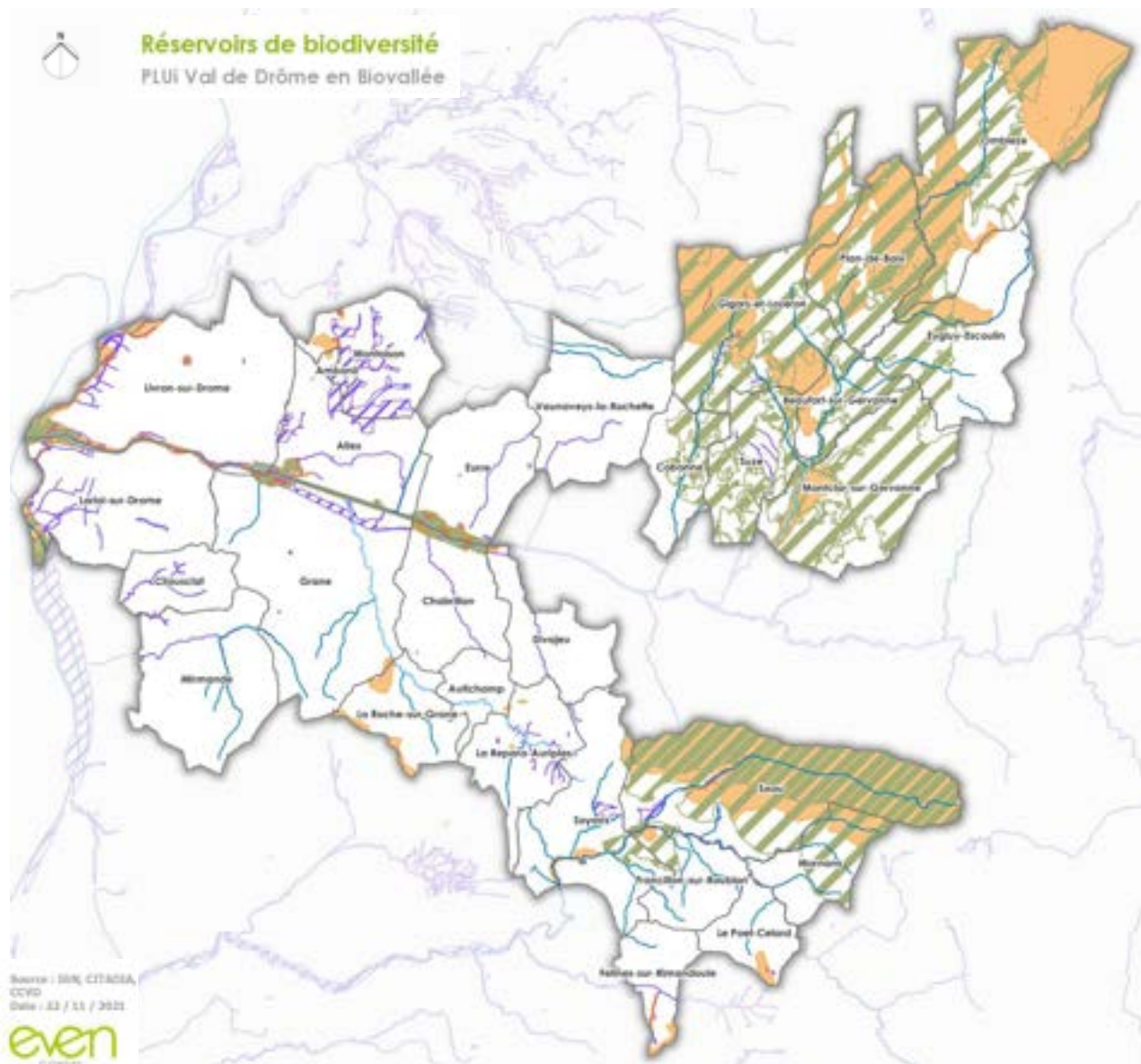
Les milieux humides : regroupent les marais, les fossés humides, les cours d'eau. La nature karstique du massif rend les zones humides associées d'autant plus rares. Ainsi la vallée alluviale de la Drôme et les espèces inféodées en font un milieu riche sur le plan patrimonial.

Ainsi 4 communes de la CC du Val de Drôme en Biovallée sont concernées par le périmètre du PNR du Vercors et par sa charte: Gigors et Lozeron, Plan-de-Baix, Beaufort-sur-Gervanne et Omblèze formant la région naturelle de la Gervanne.

Le processus de révision de la Charte du PNR du Vercors a débuté en 2018 et ce pour une durée de 3 ans. La nouvelle Charte (2022-2037) définira les grands objectifs et actions qui seront menées durant cette période. Néanmoins les missions fondamentales du parc restent la préservation, la restauration et la mise en valeur des patrimoines et des ressources du Vercors. De nouvelles communes de la CC du Val de Drôme en Biovallée : Cobonne, Eygluy-Escoulin, Montclar-sur-Gervanne et Suze ont manifestées leur désir d'intégrer le PNR du Vercors, durant la révision de cette Charte.



LES MILIEUX REMARQUABLES



La surface des réservoirs de biodiversité représente près 220,307 km², soit **36%** de la superficie du territoire.

La majorité de ces espaces se concentrent à l'est du territoire : Gervanne-Sye, ainsi que dans le Sud du territoire: Haut-Roubion et Vallée de la Drôme

Par ailleurs, au regard de la superficie conséquente des réservoirs de biodiversité, devra se poser la question de leur préservation dans la traduction réglementaire afin de ne pas pénaliser le développement du territoire.

Réservoirs de biodiversité

- Natura 2000
- Zone humide
- ZNIEFF 1
- Réserve naturelle
- APB
- Cours d'eau de liste 1
- Cours d'eau de liste 2



LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS

UNE SOUS-TRAME FORESTIÈRE ÉTENDUE OFFRANT UNE DIVERSITÉ D'ESSENCES

Selon le SCoT, « Cette sous-trame comprend les milieux forestiers et bocagers. Les forêts anciennes jouent un rôle de réservoir de biodiversité d'importance régionale voire nationale et sont donc importantes à conserver.

Il permet en premier lieu la liaison entre les différents massifs forestiers de plaine et de montagne. La faune et la flore peuvent ainsi profiter d'importants réseaux de corridors à l'échelle de la région. Le maillage bocager participe ainsi au maintien du bon état de conservation général des différents habitats forestiers et des espèces associées. »

La Communauté de commune Val de Drôme en Biovallée, s'ancre à la confluence de plusieurs « sylvicorégions » (SER) : Préalpes du Nord, Alpes externe du Nord, et Vallées du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, participant à sa diversité : hêtres, chênes pubescents, sapins pectinés, pins sylvestres, peupliers, fresnes, aulnes...

Ces milieux boisés sont répartis inégalement sur la CC du Val de Drôme, avec une forte représentation notamment sur les reliefs. Les communes situées au nord-est du territoire et comprises dans le périmètre du PNR du Vercors possèdent une prédominance de boisement. Il en est de même pour les communes de Mirmande, Grâne, Clionsclat, et Loriol-sur-Drôme à l'ouest du territoire, avec notamment la montagne de Peygrand connue pour ses 4 crêtes (Mallivert, Peygrand, Mont Giers, et crête du Renard). Ainsi que le massif de Saoû qui fait parti des richesses naturelles remarquables du territoire.

Les milieux boisés s'étendent sur une superficie de près de 32 361 ha soit **54%** de la Communauté de commune du Val de Drôme en Biovallée (selon l'IGN).

Dans le contexte actuel de changement climatique, les milieux forestiers subiront des évolutions. Dans un premier temps, elles ne seront pas toutes négatives, En effet, l'augmentation du taux de CO2 entraîne une augmentation de la photosynthèse, ce qui signifie une hausse de la croissance des arbres. La hausse des températures induit quant à elle l'allongement de la durée de la saison de végétation. Toutefois, la raréfaction de la ressource en eau et le bouleversement des régimes des précipitations devrait conduire, in fine, à une diminution de la production de la plupart des essences forestières. Progressivement, certaines essences identitaires aujourd'hui sur le territoire seraient susceptibles de s'effacer au profit d'essences plus adaptées. Les milieux forestiers seraient par ailleurs menacés par des prédateurs pour lesquels le changement climatique favorise l'extension de leurs aires (chenilles, processionnaires...). Dans ce cadre, préserver la diversité des essences sur le territoire et éviter les plantations d'ensembles mono-spécifiques apparaît comme un enjeu afin de préserver dans une certaine mesure les massifs forestiers face au réchauffement climatique.



Sapin pectiné, source INPN



Chêne pubescent, source INPN



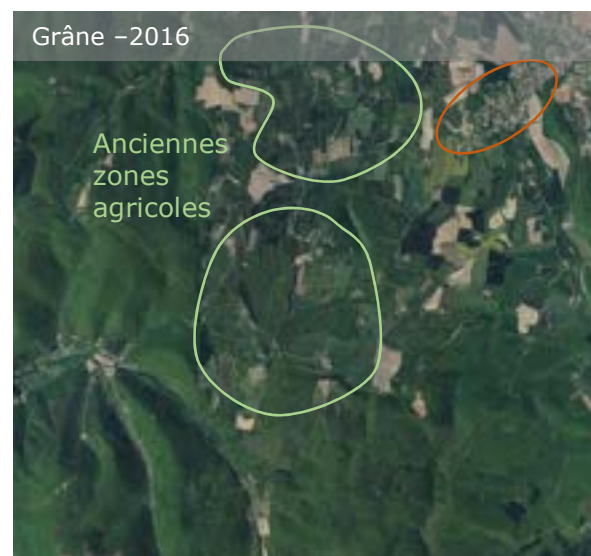
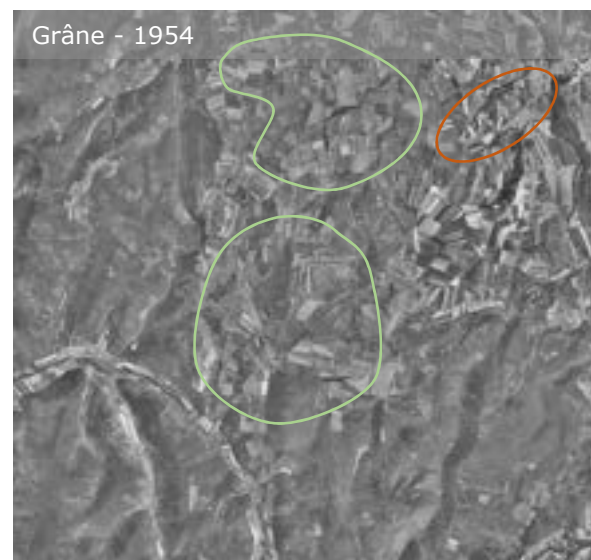
LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS

UNE NECESSAIRE CONCILIATION DES ENJEUX FORESTIERS ET AGRICOLES : LA REOUVERTURE DES PAYSAGES DANS LES MILIEUX FORESTIERS

Face à la déprise agricole et à l'abandon induit de parcelles plus difficilement exploitables (coteaux). Effectivement, les agriculteurs rencontrent des difficultés à entretenir les parcelles les plus éloignées, les plus difficiles d'accès, les plus pentues (manque de matériel adapté, de main d'œuvre). Aussi, le territoire connaît de manière globale une forte dynamique forestière et la proportion de zones « transitoires » de développement forestier est donc importante.

Néanmoins, des initiatives locales de reconquête agricole sont lancées comme à Saoû, où 130ha d'espaces boisés ont été rendu à l'agriculture. De manière générale, ces fermetures engendrent un appauvrissement des espèces forestières mais aussi une augmentation du risque incendie. D'autre part, comme un bon nombre de territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire de la CC du Val de Drôme a subi l'impact de la pyrale du Buis. A terme, la disparition du Buis très présent dans les forêts méridionales et sur les terrains calcaires aurait des conséquences sur l'érosion des sols et de l'écosystème.

Par ailleurs, le sylvo-pastoralisme, permettant de réduire l'expansion des espèces dominantes et limite, de fait, l'embroussaillage tout en favorisant la diversification des communautés végétales (dissémination des graines via les fourrures et les déjections participant également à la fertilisation) se raréfie progressivement ce qui, conjugué à un faible taux d'exploitation de la ressource en bois sur le territoire, participent à un enrichissement des sous-bois. Cette dynamique a plusieurs effets, la disparition de milieux ouverts, un appauvrissement ponctuel de la biodiversité (ou mutation) et un risque plus conséquent de feux de forêt, risque d'autant plus accru dans le contexte actuel de réchauffement climatique.



Zone
urbanisée

Source: Remonterletemps.ign.fr



LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS

Légende de la carte

"Départements sous surveillance" :
Départements avec présence aléatoire possible
du canidé.

"Départements sous dispersion" : Départements
où le canidé disperse avant de s'établir
définitivement (1 ou+).

"Départements sous flux de dispersion
permanent" : Départements où le canidé est
établi et se reproduit.

"Départements sous dispersion probable du loup
gris européen d'origine allemande (Canis lupus).

"Départements où l'absence du canidé est
certaine.

Date de mise à jour : 30/05/2019

Copyright © 2019 | ODL / AliouaCréationWeb



Sources : Observatoire du loup, ONCFS

>> ZOOM SUR LA PRÉSENCE DU LOUP

Récemment de retour dans la région, le loup entre en conflit avec les activités d'élevage de la région. En place depuis plusieurs années, une meute d'une dizaine d'individus a même été observée fin 2018. La présence du canidé, s'il n'y a pas de cohabitation, entraîne de grandes pertes notamment économiques par la décimation de troupeaux (notamment de brebis). Les élevages de la ville de Saoû sont notamment la cible de nombreuses attaques de canidés. On peut voir que la Drôme est un département où le loup est bien établi (cf. carte). Le département concentre la plupart des attaques en Auvergne Rhône-Alpes.

L'équilibre délicat entre pastoralisme et protection du loup est donc à développer dans le territoire.



LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS

UNE RESSOURCE EN BOIS ABONDANTE MAIS UNE FILIÈRE BOIS PEU EXPLOITÉE

La filière bois du territoire de la CC du Val de Drôme en Biovallée est aujourd'hui peu exploitée.

Malgré une ressource forestière abondante sur une majeure partie du territoire celle-ci reste sous-exploitée en raison du relief, de l'accessibilité, du morcellement des parcelles, induisant des parcelles de petites tailles non rentable à exploiter et de leurs régimes (publique/privée). Près de **70%** des forêts du territoire sont privées et seul **30%** du potentiel du territoire est exploité, notamment pour le bois-énergie, l'exploitation pour le bois-d'œuvre restant très limitée.

Au niveau départemental, 39 000 propriétaires sont recensés pour une moyenne de 4 ha par parcelle. Ainsi cette filière apparaît comme peu structurée manquant d'entreprises de transformation et surtout peu voire pas rentable économiquement.

Afin de pouvoir jouir de cette richesse naturelle de façon durable, un protocole d'accord de Biovallée prévoit l'implantation de sites pilotes de production d'énergie renouvelable à partir de bois, et d'extraction de bois par câble.

GESTION FORESTIÈRE ET SYLVICOLE

> **Charte forestière du territoire de la Drôme Vercors et Piémonts**

La charte forestière intègre un diagnostic du territoire et les dynamiques du territoire, pour laquelle des enjeux sont identifiées :

- > La forêt doit participer au développement durable et local des territoires ruraux par le confortement des activités économiques de la filière, la prise en compte

des exigences environnementales de la filière et l'intégration des rôles sociaux de la forêt et du bois

- > La charte doit participer à rénover la culture forêt-bois du territoire par la valorisation des activités traditionnelles s'exerçant au sein de la forêt: chasse, cueillette, pastoralisme, promenade, contemplation, environnement, protection contre les risques.
- > La charte doit développer et créer de nouvelles activités touristiques organisées ancrées sur les valeurs du territoire.

Au regard de ces enjeux, des objectifs et actions sont proposées vis-à-vis de la ressource en bois

- > Créer les dispositions permettant la mise en œuvre efficace de la charte forestière
- > Améliorer les conditions de production de bois
- > Améliorer les conditions d'approvisionnement de la filière
- > Développer les conditions de transformation du bois
- > Améliorer les modes d'utilisation du bois
- > Intégrer les exigences environnementales et les rôles sociaux de la forêt et du bois dans les activités de la filière
- > Valoriser les activités traditionnelles
- > Valoriser le paysage et le rôle environnemental des forêts
- > Valoriser les lieux d'interprétation
- > Améliorer les usages touristiques des forêts
- > Améliorer l'image des activités en forêt et créer des activités spécifiques
- > Préserver le patrimoine culturel forestier et l'ouvrir aux usagers de la forêt



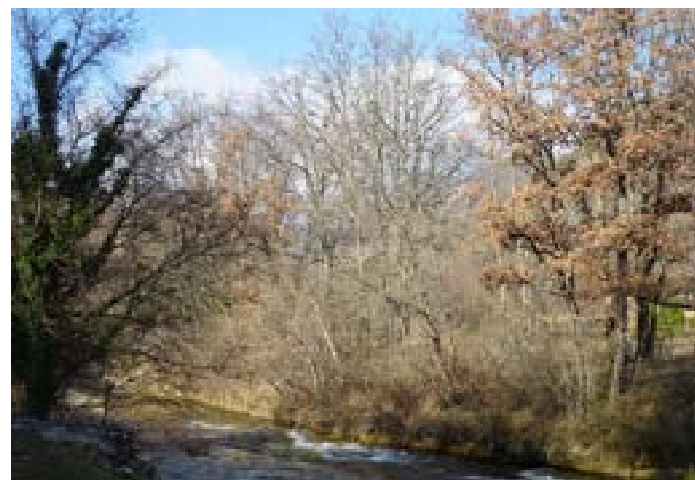
LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS

LES FORÊTS ALLUVIALES DES HABITATS ESSENTIELS

Les forêts alluviales sont des milieux indispensables en raison des services écosystémiques qu'elles rendent : contribution au bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau, écrêtement des crues, stabilisation des berges, filtration et épuration chimique des eaux, lutte et surtout rôle écologique majeur. Les ripisylves sont ainsi des axes privilégiés de déplacement mais aussi des refuges pour une faune diversifiée, à la fois aquatique et terrestre mais également pour l'avifaune. Ces milieux sont dépendants de la dynamique des cours d'eau (crues, étiages, apport de sédiments) mais sont aussi vulnérables face aux potentiels développements territoriaux (exploitation du bois, urbanisation, artificialisation des berges...) ainsi qu'aux changements climatiques (période d'étiage plus conséquentes...) pouvant modifier les équilibres de ces éco-complexes.

Ces formations boisées sont particulièrement bien développées sur les cours d'eau du territoire du Val de Drôme en raison d'une absence d'exploitation depuis une longue période. Leurs naturalités et leurs richesses font parties des plus diversifiées d'Europe. En effet, les ripisylves du territoire se composent principalement d'aulnes, de saules, de frênes, d'ormes ainsi que de peupliers noirs, dont l'implantation naturelle sur les berges d'un cours d'eau sont rares du fait de conditions de germination stricte. Dans ce cadre, la Drôme constitue un « hotspot » génétique pour le peuplier noir du fait de sa dynamique fluviale « naturellement sauvage ».

La réserve naturelle des Ramières accueille des peupliers noirs ainsi que d'autres essences pionnières sensibles et dépendantes du niveau du cours d'eau et des nappes alluviales (saule drapé, le saule pourpre et le saule blanc). Dans un contexte de changement climatique ces milieux et les essences associées pourraient subir des stress hydriques majeurs pouvant les contraindre. Enfin, la forêt alluviale des Ramières possède un caractère remarquable de par son étendue, constituant par endroit un corridor écologique local de près de 200m de large.



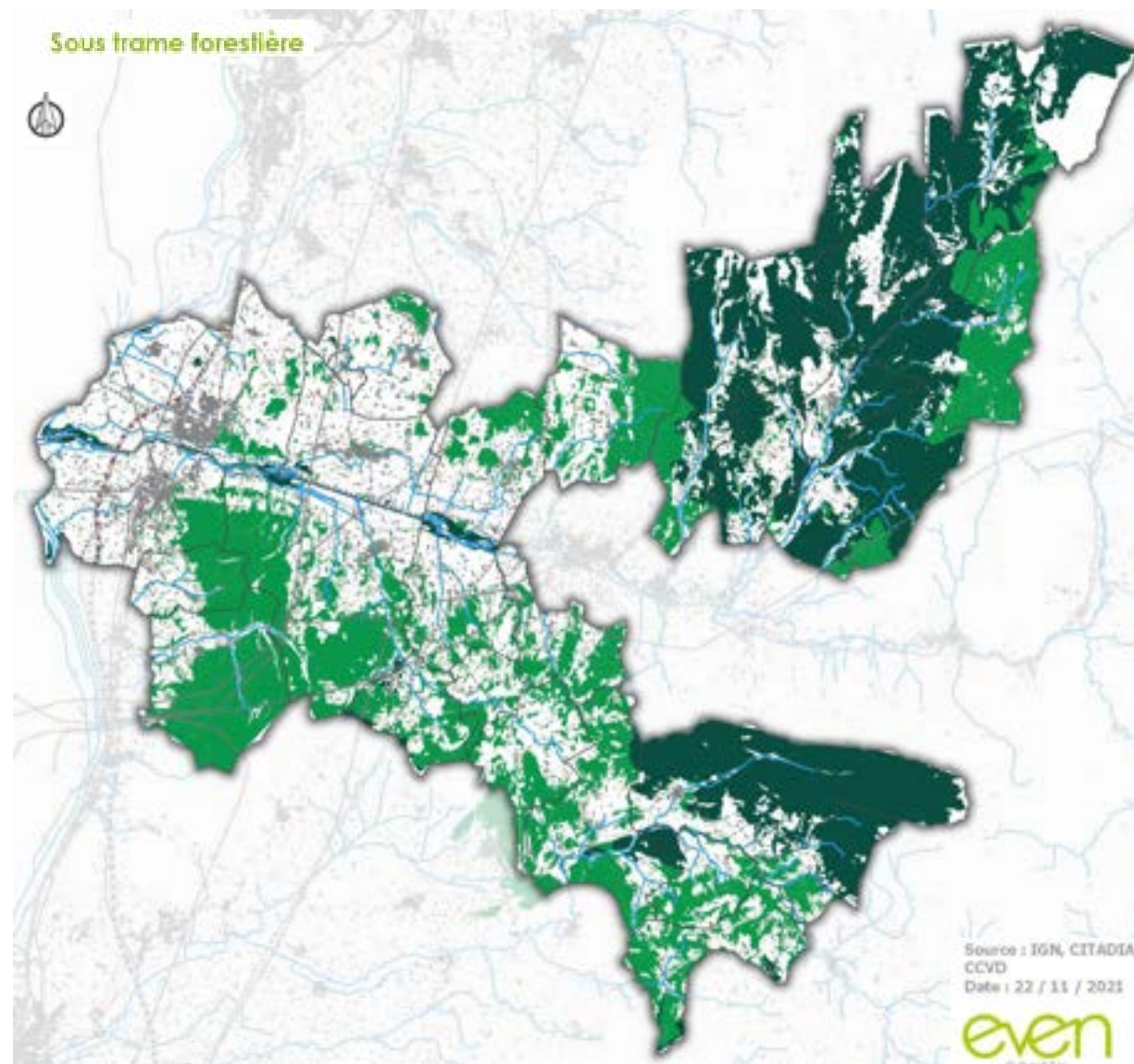
Ripisylve de la Gervanne, Beaufort-sur-Gervanne



Forêt alluviale des Ramières ©L.Pascale



LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS



Les milieux forestiers remarquables représentent près de **54%** de la superficie du territoire.

Réservoirs de biodiversité

■ Milieux forestiers remarquables

Continuums naturels supports

■ Milieux forestiers et boisements

■ Peupleraies

■ Réseau bocager

Elements fragmentants

----- Autoroute A7

— Route nationale

----- Voies ferrées

— Lignes électriques

— Réseau hydrographique permanent

■ Bâti

□ CC Val de Drôme en Biovallée

□ Limites communales



LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS

UNE SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS DOMINÉE PAR DES ESPACES DE GRANDES CULTURES DIVERSIFIÉES

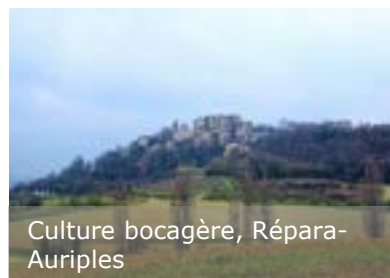
Selon le SCoT, « Cette sous-trame comprend les milieux herbacés et les milieux cultivés.

Les milieux ouverts, dominés par les espèces herbacées, comprennent en Auvergne-Rhône-Alpes un vaste ensemble diversifié d'habitats naturels riches en espèces tant animales que végétales : pelouses d'alpages et landes d'altitude, pâturages des étages subalpins et montagnards, etc. Ces espaces sont liés à une gestion agro-pastorale, qu'ils soient des milieux de montagnes ou de plaine. »

L'agriculture est dynamique sur le territoire de la CC du Val de Drôme en Biovallée. Le Registre Parcellaire Graphique de 2016 indique que les milieux ouverts représentent près de **37%** du territoire. En raison de la topographie ces milieux ouverts sont localisés principalement à l'ouest du territoire et sont dominés à **65%** par des openfields* traduisant une agriculture intensive moins fonctionnelle sur le plan écologique dans la mesure où les cultures tendent vers la mono-spécificité.

Malgré cela, ces espaces concentrent tout de même une diversité de cultures telle que le maraîchage, l'arboriculture, les plantes aromatiques et médicinales, les vignes, les aulx etc qui participent tout de même à la biodiversité. De la même façon, **50%** des productions du territoire sont gages de qualité avec 4 IGP (Indication Géographique Protégée) et 9 AOP (Appellation d'Origine Protégée). Ces appellations participent au maintien des savoirs faire locaux et à la sauvegarde de la culture régionale tout en participant à la pérennisation d'habitats et paysages associés.

* Paysage agricole à champs ouverts les uns sur les autres, sans clôture et sans haie, et caractérisé par un morcellement des champs en lanières et un habitat rural groupé en village. (Source : cnrlt.fr)



Culture bocagère, Répara-Auriples



Viticulture, Beaufort-sur-Gervanne

>> ZOOM SUR LES PELOUSES SÈCHES

Les pelouses calcaires sèches sont des refuges pour la biodiversité. Sans elles, un grand nombre de plantes et d'insectes typiquement méditerranéens ne pourraient se maintenir dans nos régions. Présentes essentiellement sur les collines chaudes et bien exposées, elles abritent un cortège de plantes et d'arbustes calcicoles au caractère méditerranéen très marqué :

philaire, grand éphèdre, cystes, thym, lavande vraie, chêne vert, genévrier cade, genévrier de phénicie, genêt scorpion, érable de Montpellier... Les orchidées y sont abondamment représentées dont quelques joyaux botaniques tels que l'orchis tridenté, l'orchis de Provence ou encore le remarquable Ophrys de la Drôme. Au total, 141 pelouses sèches ont été recensées sur le territoire de la CCVD



Sources : naturemp.ord, Gervanne Nature

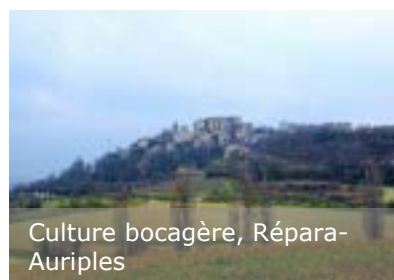


LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS

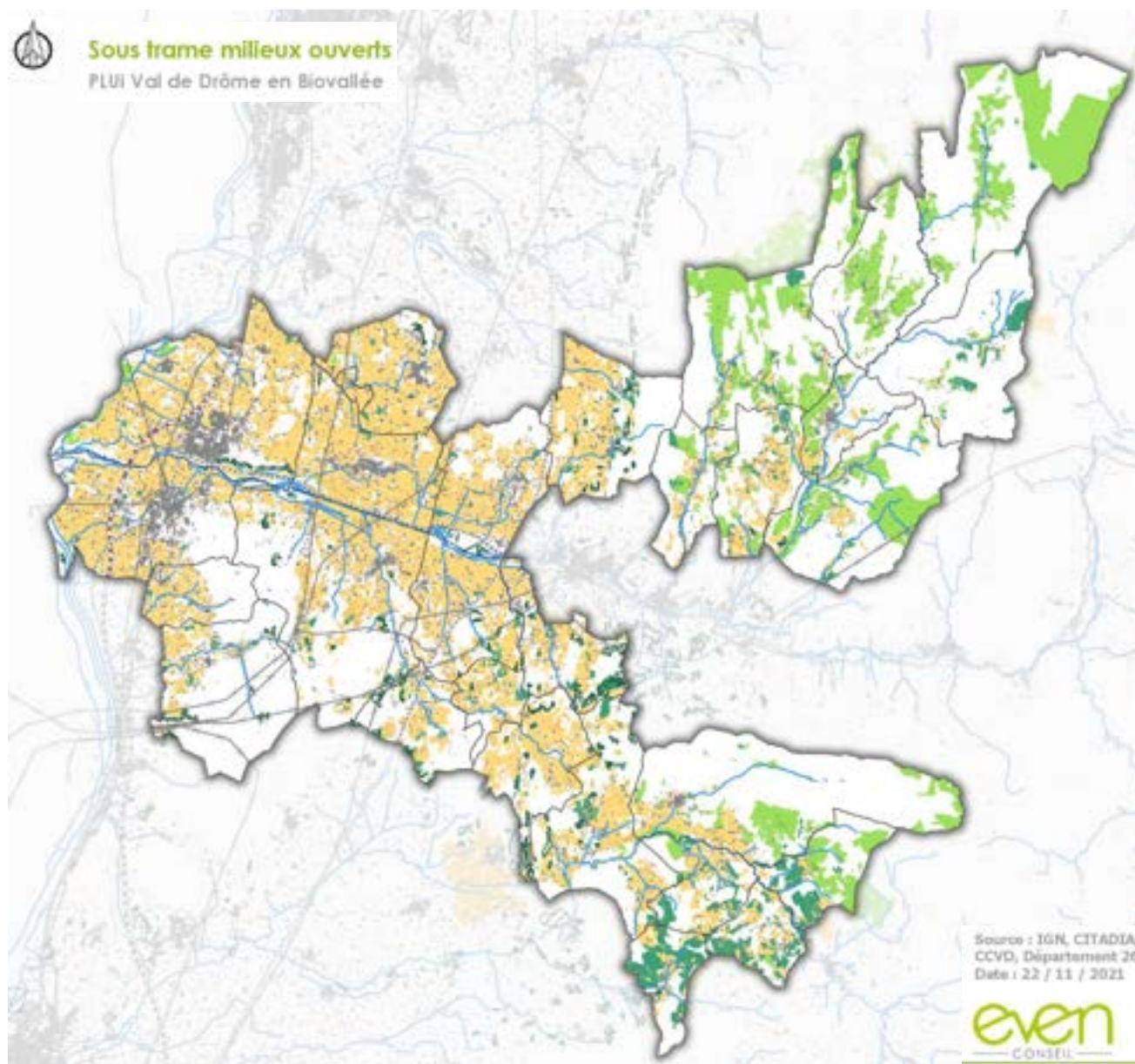
UN ELEVAGE DYNAMIQUE PERMETTANT DE MAINTENIR DES SURFACES EN HERBE

Selon le PSADER, **30%** des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) sont utilisés pour de l'élevage. Il s'agit principalement des élevages de caprin associés à du pastoralisme dans la vallée de la Gervanne, mais aussi dans le bassin du Roubion. Les dynamiques extensives de ces élevages sont favorables au maintien des milieux ouverts prairial.

* Paysage agraire à champs ouverts les uns sur les autres, sans clôture et sans haie, et caractérisé par un morcellement des champs en lanières et un habitat rural groupé en village. (Source : cnrlt.fr)



LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS



Les milieux ouverts représentent **37%** du territoire

Les espaces de culture se localisent dans l'ouest du territoire, tandis que la pointe sud et l'est sont plutôt concernés par la présence de milieux ouverts davantage fonctionnels de type prairial.

Réservoirs de biodiversité

- Milieux ouverts remarquables
- Pelouse sèche

Continuums naturels supports

- Milieux ouverts fonctionnels (prairies, landes...)
- Réseau bocager

Milieux cultivés moins fonctionnels

- Cultures (arboriculture, vergers...)

Elements fragmentants

- Autoroute A7
- Route nationale
- Voies ferrées
- Lignes électriques
- Bâti

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique permanent
- Surface en eau

- CC Val de Drôme en Biovallée
- Limites communales



LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS

« **Les milieux humides** constituent des zones de transition écologique, à l'interface entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. Les mares et plans d'eau, les marais, les tourbières, les prairies humides, les forêts alluviales et les ripisylves sont les habitats que l'on retrouve dans la sous-trame des milieux humides.

Les zones humides constituent un patrimoine naturel d'exception, caractérisé par une grande diversité biologique et écologique, et jouent notamment un rôle essentiel pour la ressource en eau.

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente une très forte densité hydrographique. **Les cours d'eau** d'Auvergne-Rhône-Alpes représentent une longueur totale d'environ 88 000 km, de toutes tailles et types confondus. Elle est également marquée par une grande variété de typologie des cours d'eau. Tous participent à leur niveau au développement d'une biodiversité particulièrement riche et sont les supports d'une continuité écologique de grande ampleur.

Cinq **grands lacs naturels** sont présents sur la partie alpine : lac Léman, lac du Bourget, lac d'Annecy, lac d'Aiguebelette et lac de Paladru, tandis que le Massif Central recense plusieurs lacs d'origine volcanique : lac de Guéry, lac Pavin, lac de Servières, lac du Chambon, lac d'Aydat, lac Cassière, etc.



De haut en bas : L'Ardèche, la Sioule, le lac d'Aiguebelette.

Sources : france3, routes touristiques, Savoie Mont-Blanc



LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS

UNE SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES STRUCTURÉE PRINCIPALEMENT AUTOUR DE LA DROME

Le territoire s'articule autours de ses grands cours d'eau, principalement la Drôme « dernière rivière sauvage des Alpes », la Gervanne et le Roubion. Le Roubion est d'ailleurs concerné par un contrat de milieu « Haut Roubion » (2^{eme} contrat).

La vallée de la Drôme dissimule ainsi une grande diversité de milieux humides et d'espèces. Cette richesse est liée au dynamisme de la rivière Drôme. Celle-ci a creusé les vallées, déposé ses alluvions dans les parties basses et s'est organisée en tressage, favorisant l'émergence d'un réseau de zones humides.

Dans ce cadre et à l'échelle de la CC du Val de Drôme, **1611 hectares** de zones humides sont inventoriés, soit **54 ha** par commune en moyenne. Les risques de pollution liée aux milieux karstiques sont à surveiller dans les communes du nord-est est notamment à Omblèze. De la même façon, les pratiques intensives d'élevage de poulets localisés sur les communes de Plan-de-Baix, Soyans, et Autichamp peuvent nuire à la qualité des cours d'eau et zones humides en cas de rejets important d'effluents (fuites accidentelle notamment).

UNE FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE GLOBALEMENT PRÉSERVÉE

Selon le SDAGE l'état écologique est considéré comme moyen sur la plupart du territoire, avec quelques cours d'eau en bon et très bon état (La Vèbre, Le Roubion, La Sye ...)

La fonctionnalité écologique de la Trame Bleue est en outre garanti par un nombre limité d'obstacles à l'écoulement sur la Drôme; mais leur augmentation sur les affluents vient a contrario contraindre les déplacements de la faune aquatique.

Le territoire est par ailleurs marqué par une sensibilité au réchauffement climatique qui induit des périodes de sécheresse et d'étiage de plus en plus conséquente menaçant directement les écosystèmes aquatiques.

Des études de détermination des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ont été réalisées ou sont en cours sur le territoire. Celles-ci participent à préserver la fonctionnalité écologique de ces cours d'eau, et donc à la préservation de la trame bleue.

DES MENACES PRÉSENTES SUR LES ENSEMBLES AQUATIQUES

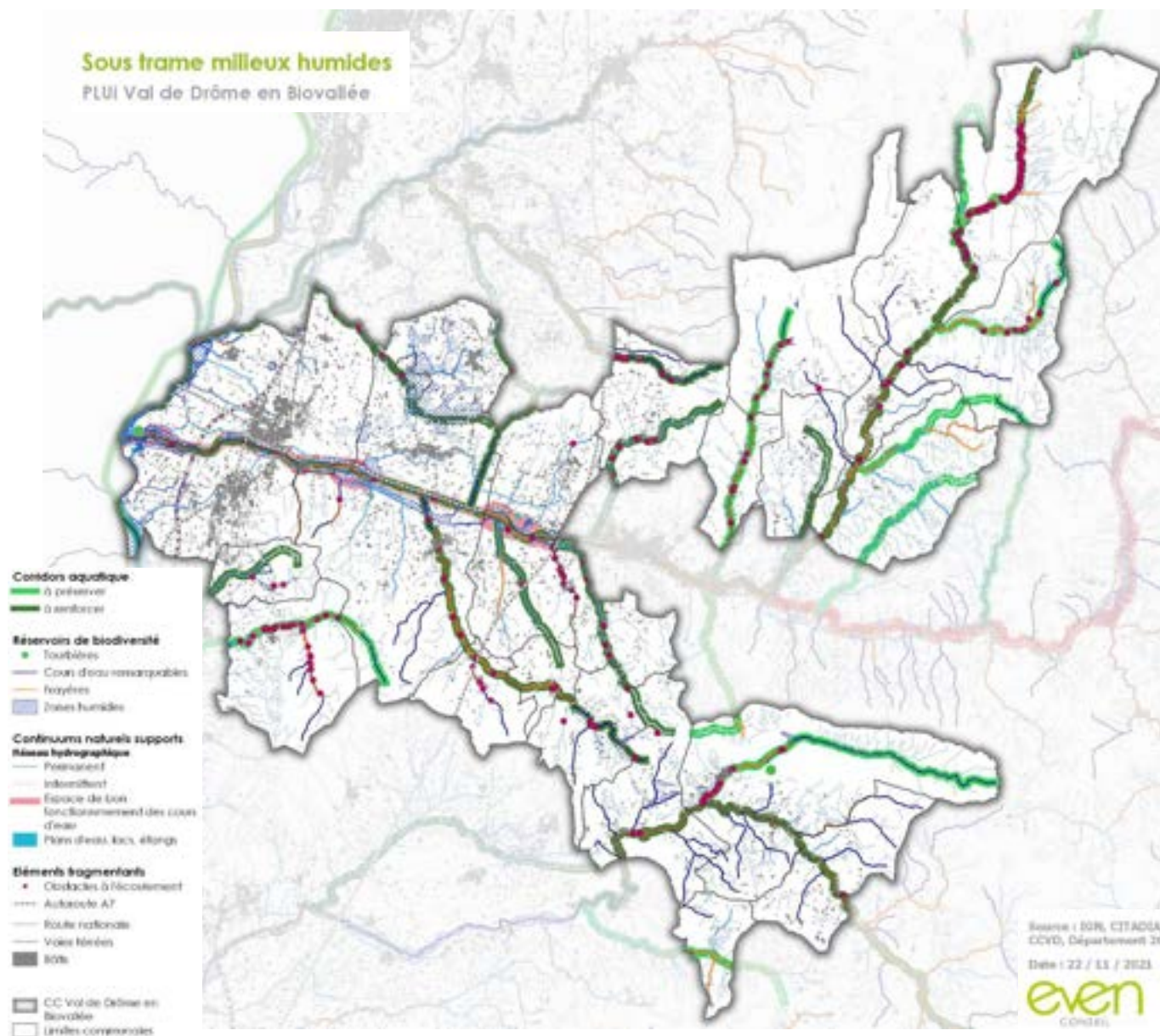
De nombreuses menaces pèsent sur les milieux aquatiques du Val de Drôme. En effet, les nombreuses pratiques d'eau vives (canyoning, kayak, randonnées aquatiques...) peuvent menacer l'environnement des cours d'eau. Notamment si les pratiques ne sont pas responsables vis-à-vis de l'environnement (cordages de canyoning, baigneurs dégradant la qualité bactériologique des cours d'eau...)



Zone humide à Montoisson – Even conseil



LA DIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES HABITATS NATURELS



La sous-trame des milieux aquatiques et humides est marquée par la présence de cours d'eau remarquables sur le territoire tels que la Drôme, la Gervanne et le Roubion. Les milieux humides comme les tourbières et les zones humides qui y sont inféodés sont riches et nombreux et participent pleinement à la fonctionnalité de cette trame en servant d'axes de déplacement pour la faune aquatique mais également terrestre qui évoluent dans les zones connexes aux cours d'eau. Dans ce cadre la préservation de ces linéaires de toute urbanisation apparaît cruciale pour le maintien de la bonne perméabilité écologique du territoire

(cf. page suivante)

LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

DES RÉSEAUX ROUTIERS IMPACTANTS POUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

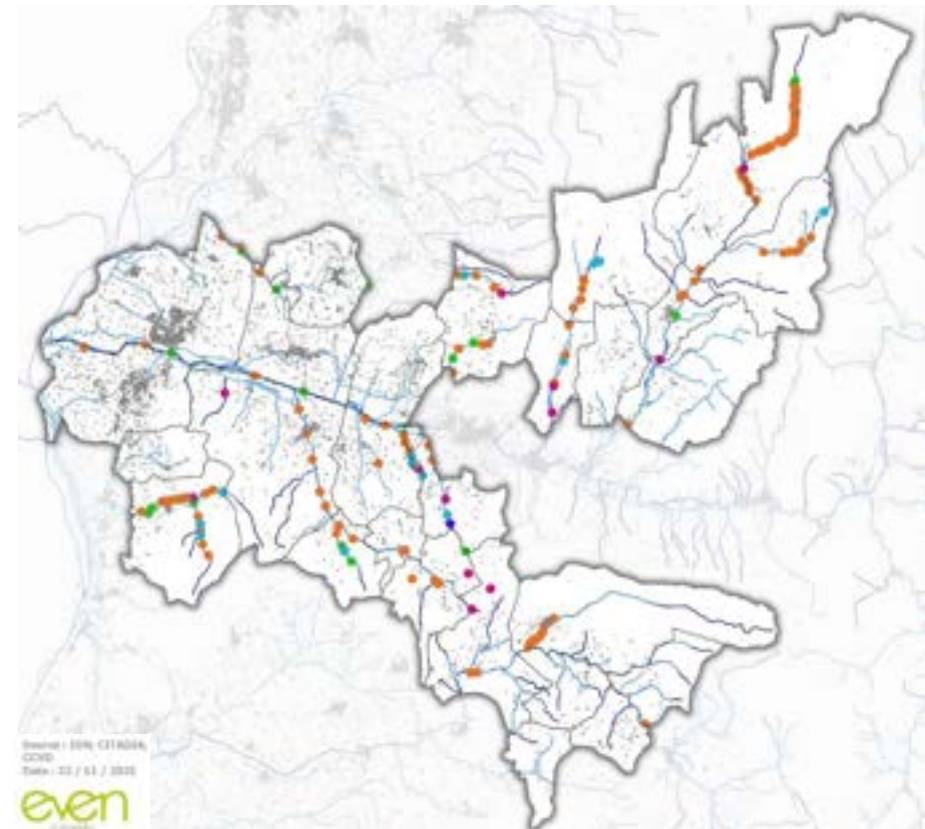
Le territoire de la CCVD est traversé par l'autoroute A7 permettant de relier Valence à Montpellier. Les communes de Loriol-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme sont concernées spécifiquement par le passage de celle-ci. L'A7, totalement imperméable ne permet pas la traversée des espèces sur un axe ouest/est. En conséquence, ces ouvrages ne sont pas garants du bon déplacement de la faune sauvage. De surcroît, la N7 (reliant Montélimar à Valence) très fréquentée (environ 20 000 véh/j) est située parallèlement à l'A7 et de la même façon, la D104 traverse d'ouest en est le territoire et permet de rejoindre les communes de Privas à Gap et Die renforçant la fragmentation sur cet axe structurant ouest/est.

DES VOIES FERRÉES SILLONNANT LE TERRITOIRE

A l'est du territoire, dans la plaine, près de 44 km de voies ferrées coupent les continuités écologiques du Nord au Sud et d'est en ouest. Même si les voies restent relativement perméables pour la faune, le trafic ferroviaire représente un danger, et s'ajoute souvent à d'autres fragmentations, notamment de grandes voies routières (N7 par exemple).

DES OBSTACLES HYDRAULIQUES CONCENTRÉS FRAGILISANT LES MILIEUX AQUATIQUES

Le territoire de la Communauté de Commune de Drôme en Biovallée, compte 345 ouvrages (barrages, seuils de rivière...) recensés comme obstacle à l'écoulement piscicole et sédimentaire par l'Agence Française pour la Biodiversité. La majeure partie de ces obstacles se concentre sur la commune d'Omlèze, suivit de Mirmande et de Loriol-sur-Drôme, et entravent le déplacement des espèces migratrices. Ces ouvrages se situent sur La Gervanne, le ruisseau de Tierceron ainsi qu'au droit d'un ruisseau permanent et intermittent du Rhône.



Obstacles à l'écoulement

- Barrages
- Buses
- Seuils
- Obstacles induit par un pont
- Passages à gué

Réseau hydrographique

- Permanent
- Cours d'eau remarquable

Les obstacles à l'écoulement sur le territoire - Source AFB et IGN



LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

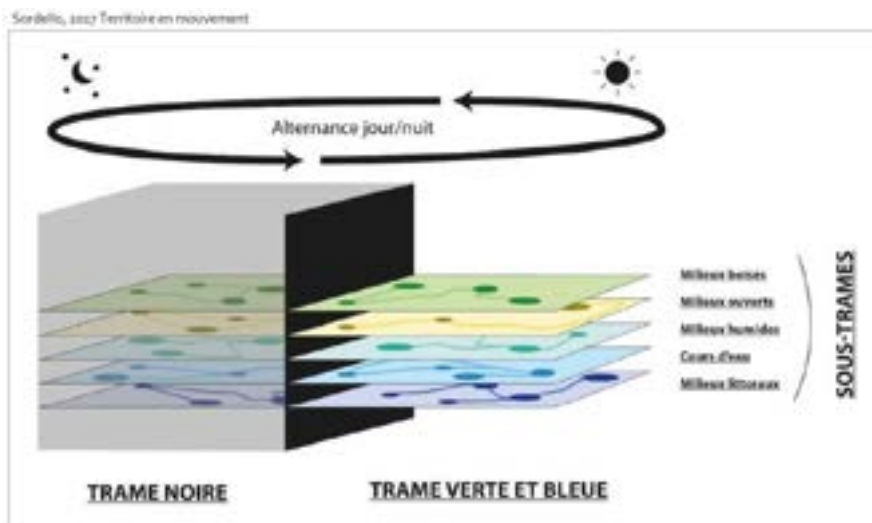
UN TERRITOIRE GLOBALEMENT ÉPARGNÉ PAR LA POLLUTION LUMINEUSE

Généralités sur la pollution lumineuse et conséquences sur la biodiversité

L'expression pollution lumineuse désigne à la fois la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine.

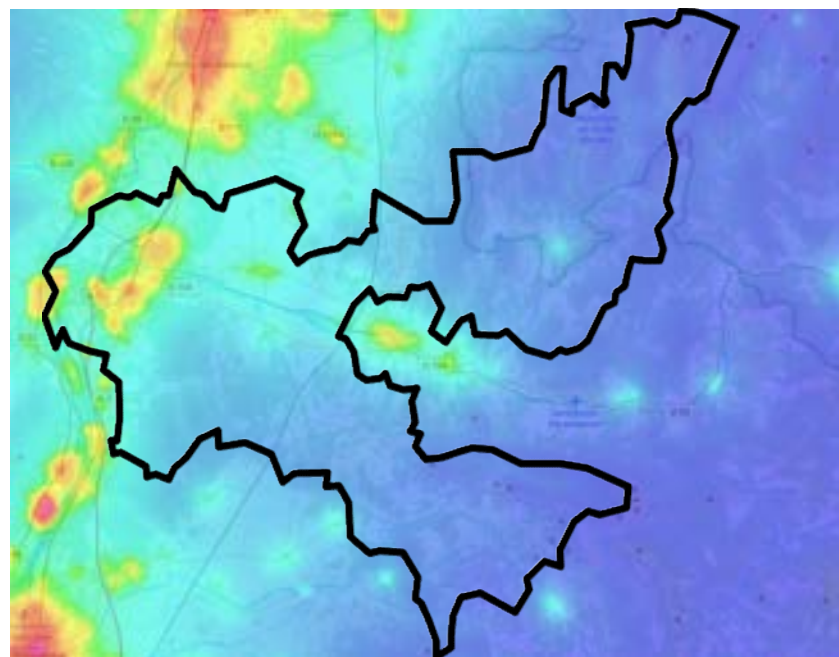
La biodiversité nocturne est la plus touchée par ce phénomène. Désorientation, Collisions, Piège écologique, Perturbation des relations entre espèces et de leur cycle biologique.. Sont autant d'impact que la pollution lumineuse a sur cette biodiversité.

La trame noire, au même titre que la trame verte et bleue, a pour objectif le maintien d'un linéaire permettant aux espèces de se déplacer. Il s'agit de caractériser un réseau écologique de réservoirs et de corridors basé sur l'obscurité, pour la vie la nuit



La trame noire de de la CC du Val de Drôme

Le territoire de la Communauté de commune du Val de Drôme est un secteur hétérogène au regard de la pollution lumineuse. En effet, des territoires tels que Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme, à l'Ouest du territoire, sont des espaces plus urbanisés soumis à une pollution lumineuse plus importante que dans les espaces ruraux de la vallée de la Gervanne-Sye et dans le Haut-Roubion, à l'Est.



Une pollution lumineuse restreinte sur le territoire - Source AVEX 2016



LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

La réglementation liée à la pollution lumineuse

La réglementation se consolide peu à peu depuis le Grenelle de l'environnement :

- Décret sur les enseignes et les publicités lumineuses entré en vigueur depuis le 01/07/2012 => extinction entre 1h et 6h du matin
- Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08/08/2016 => paysages nocturnes, devoir de protection de l'environnement nocturne, pollution lumineuse sous-marine, ...
- Arrêtés ministériels du 27/12/2019 => périmètres astronomiques d'intérêt national et prescriptions techniques par catégories d'usages de l'éclairage.

La pollution lumineuse dans le SRADDET

Le SRADDET de la région Rhône Alpes, avec lequel le PLUi doit être compatible prend en compte la pollution lumineuse de la manière suivante :

Règle n°40 – Préservation de la biodiversité ordinaire

Les SCoT, ou à défaut les PLUi, assurent la préservation de la biodiversité dite ordinaire et les espaces relais perméables pour la biodiversité comme un élément fondamental participant de la qualité du cadre de vie (...)

Lutter contre la pollution lumineuse (limitation des impacts et de la durée de l'éclairage nocturne) :

- préservation de la faune et de la flore par la maîtrise de l'éclairage nocturne,
- limitation des zones éclairées, de l'intensité et des durées d'éclairage

Règle n°23 – Performance énergétique des projets d'aménagements

Les SCoT, et à défaut les PLUi, devront faire respecter des objectifs performanciers en matière d'énergie pour tous les projets d'aménagements, neufs ou en requalification

Règle n°24 – Neutralité carbone

Les SCoT, et à défaut les PLUi, les PCAET et chartes de PNR, devront viser une trajectoire neutralité carbone en soutenant le développement des énergies renouvelables sur le territoire régional et la lutte contre les émissions de GES.

Une pollution lumineuse restreinte sur le territoire
Source AVEX 2016

Les actions de lutte contre la pollution lumineuses, l'exemple du PNR du Vercors



En 2023, le Parc naturel régional du Vercors a obtenu le label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) décerné par DarkSky International.

Le label récompense une qualité de ciel nocturne exceptionnelle et engage les territoires à mener des actions de réduction de la pollution lumineuse et de valorisation de l'environnement nocturne. La Réserve internationale de ciel étoilé du Vercors s'étend sur 1600 km² et regroupe 39 communes englobant une zone cœur constituée de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors, des Espaces naturels sensibles du plateau d'Ambel et de Font d'Urle et du site Natura 2000 du rebord méridional du Vercors. Quatre communes de la CCVD sont dans le périmètre de la RICE.

La qualité exceptionnelle du ciel dans ce secteur invite à l'expansion de la zone à tout le périmètre du Parc. Le Parc du Vercors poursuit son accompagnement des communes de l'ensemble du Vercors pour leur permettre de rénover leur éclairage public. Il cherche également à mieux valoriser ce patrimoine unique que constituent le ciel et l'environnement nocturne, avec les professionnels du tourisme, les établissements scolaires, les associations d'astronomie et de protection de la nature.

Le secteur ouest du territoire apparaît comme particulièrement imperméable au regard des obstacles routières, hydraulique et des pollutions lumineuses. Néanmoins, la présence du Rhône en bordure ouest vient nuancer la présence de ces éléments fragmentants dans la mesure où celui-ci constitue un axe important de migration à l'échelle supra-communale.



LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

DES OBSTACLES AÉRIENS À SURVEILLER

Les lignes électriques

Le territoire est traversé par 12 tronçons de lignes électriques haute tension à très haute tension (63 kV, 225kV). Celles-ci se concentrent principalement sur l'ouest du territoire et traversent 12 communes :

Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme, Ambonil, Montoisson, Eurre, Alex, Grâne, Mirmande, Chabrillan, La Roche-sur-Grâne, Divajeu et une à l'est de Montclar-sur-Gervanne.

Ces lignes à très haute et haute tension peuvent être dans une certaine mesure source de fragmentation des couloirs écologiques aériens mais elles offrent par ailleurs un fort potentiel de maillage du territoire par un réseau de corridors écologiques en y développant par exemple des bandes enherbées et fleuries, qui avec un régime de fauche adapté peut jouer un rôle important pour les espèces butineuses et les herbivores.

La commune d'Alex a justement fait l'objet d'un projet dans cette dynamique : le projet LIFE Elia-RTE. Celui-ci conduit par les gestionnaires du réseau de transport d'électricité depuis 2011 tend à démontrer qu'une gestion dynamique des emprises naturelles sous les lignes électriques à haute tension en faveur de la biodiversité est favorable à tous les acteurs, notamment en termes de revenus. L'expérimentation sur la commune d'Alex a eu pour effet de modifier définitivement la gestion pratiquée jusqu'alors. Une emprise de 1,2 ha est aujourd'hui devenue une zone pâturée par des chevaux afin de laisser s'installer une flore herbacée diversifiée. Le caractère humide du reste de cette parcelle a favorisé le creusement de quatre nouvelles mares, en complément d'une pré-existante. Ce petit chapelet de mares s'intègre dans le contexte de la vallée de la Drôme, la rivière se trouvant à 250 m.



Aménagement de mares sous une ligne à haute tension, Alex

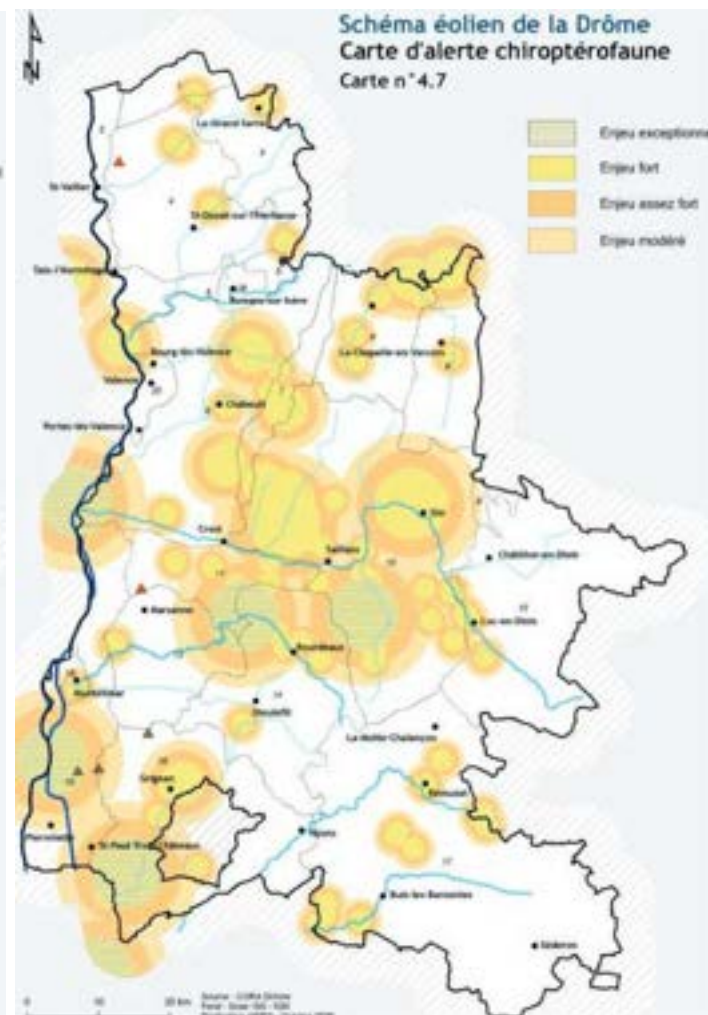
Source: <http://www.life-elia.eu>



LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Les Parcs Éoliens

Les parcs éoliens représentent des risques de mortalité pour l'avifaune et les chiroptères. Selon une étude menée par la LPO de 1997 à 2015 et actualisée en 2017, le nombre d'oiseaux tués par éolienne et par an varie selon les parcs entre 0,3 et 18,3. Les passereaux en migrations ainsi que les rapaces nicheurs sont les espèces les plus impactées. Sur les 97 espèces retrouvées durant l'étude, 75% d'entre elles sont officiellement protégées en France. De plus, l'effet « barrière » des éoliennes participe à la perturbation et au dérangement des gîtes de repos et de reproduction. Sur le territoire de la CCVD un champ d'éolienne est présent à La Répara-Auriples, ainsi qu'à proximité immédiate de la commune de Mirmande.



Source: Schéma Eolien de la Drôme



LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Les Carrières

Plusieurs carrières sont recensées sur le territoire de la communauté de communes du Val de Drôme. En exploitation, celles-ci fragmentent le territoire de plusieurs manières. Physiquement, elles perturbent la nature du sol, la topographie et le couvert, qu'il soit herbacé, arboré, aquatique etc. Les flux naturels sont alors fortement perturbés.

De plus au-delà du périmètre strict des carrières, le bruit, les émissions (pollution, poussière) et le trafic de tous types de véhicules peut perturber le fonctionnement écologique de la zone autour de l'exploitation.

D'autre part, une fois leur activité terminée, les carrières sont une opportunité pour aménager des espaces relais à la diversité floristique et faunistique, afin de restaurer ou améliorer les fonctionnalités écologiques.

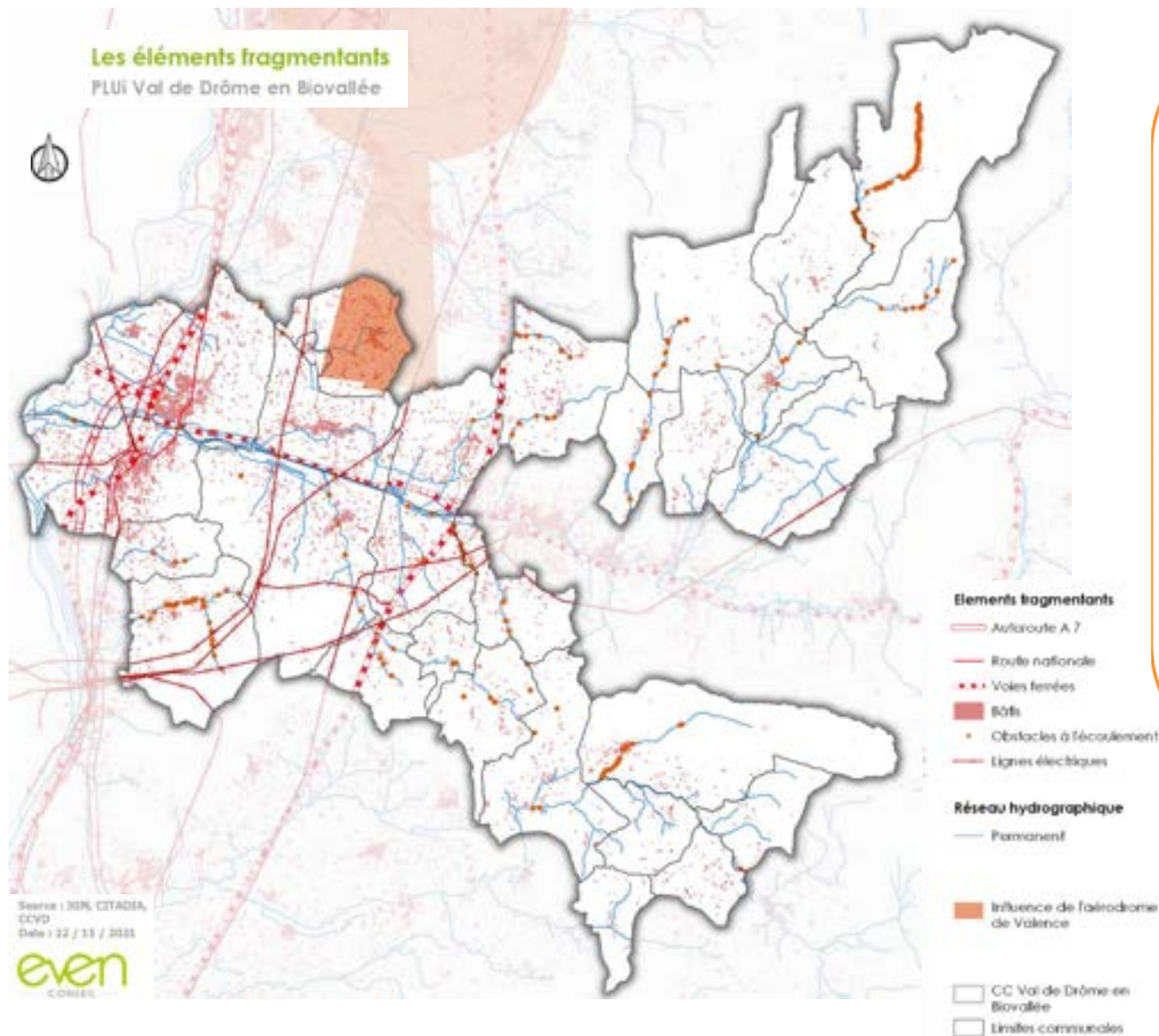
Les carrières sont recensées et encadrées par le Schéma Départemental des Carrières (SDC). Le document du département de la Drôme a été approuvé en 1998 (soit le plus ancien de la région Auvergne Rhône-Alpes).



Identifiant	Commune principale	Nom usuel	Libellé activité	Etat	Début	Fin
RHA2600157	Allex	Décharge dans carrière	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Ne sait pas	-	-
RHA2601313	Loriol-sur-drôme	Carrière de gravier de Périllaud	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Activité terminée	av. 1998	2015
RHA2602105	Loriol-sur-drôme	Carrière de granulats	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	En activité	1985	2036
-	Montoisson	-	-	En activité	av. 1998	2024
RHA2601537	Montoisson	Dépôt pneus usagés, anc. Carrière	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7),Décharge de pneus usagés	Activité terminée	1983	2014
RHA2601375	Montclar-sur-gervanne	Carrière de calcaire à chaud	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	Activité terminée	1880	2007
RHA2601568	Mornans	Carrière de roche pour endiguement	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7),Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	Activité terminée	av. 1998	2005
RHA2602927	Vaunaveys-la-rochette	Carrière de pierre	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	Ne sait pas	-	-



LES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS



Les éléments fragmentants du territoire se concentrent sur l'ouest du territoire, là où le tissu bâti et les infrastructures routières sont les plus denses.

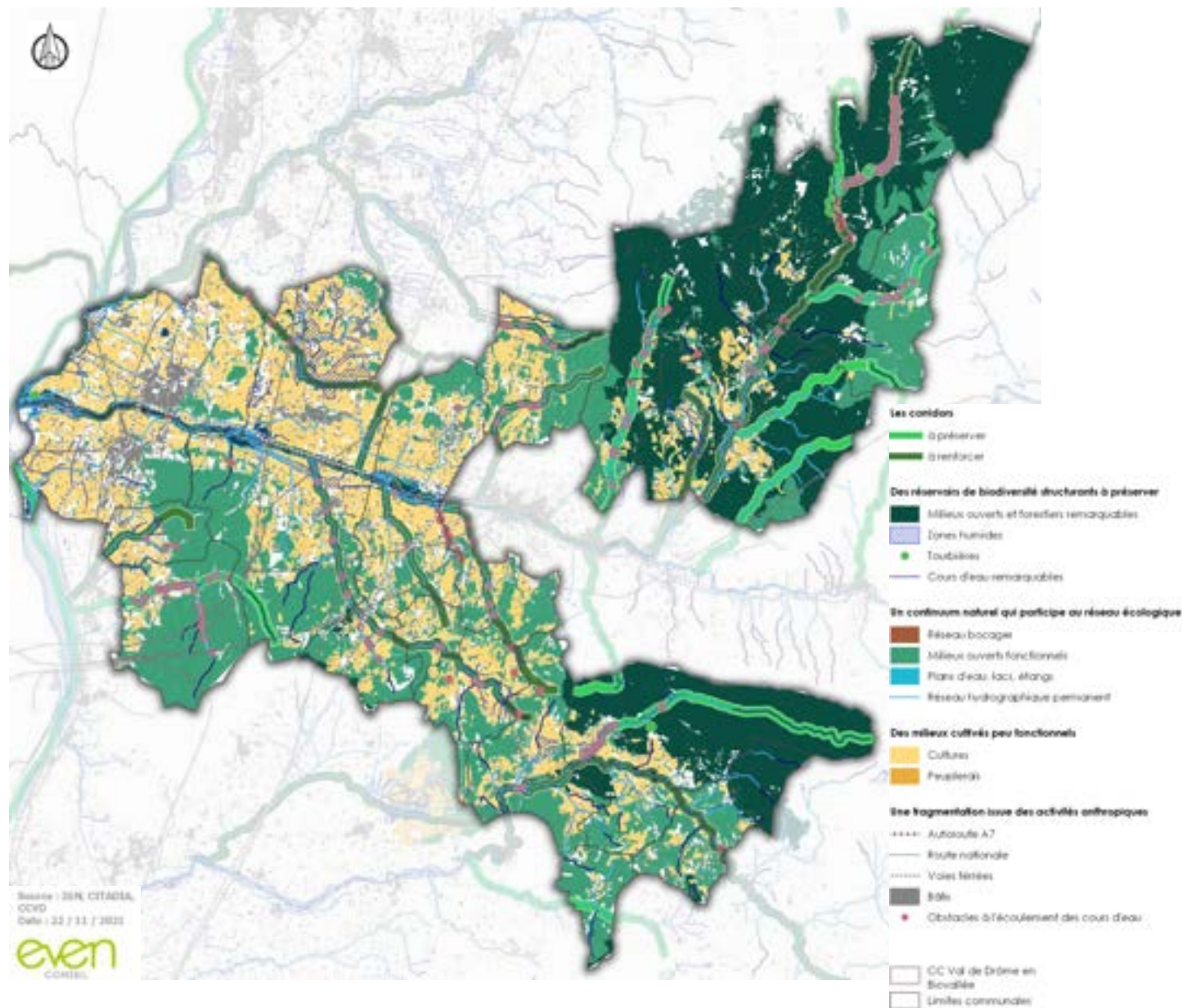
La Gervanne, en particulier comptabilise un grand nombre d'obstacles à l'écoulement, majoritairement des seuils.

Dans le cadre du PLUi, il s'agit de composer avec ces éléments afin de s'inscrire dans un urbanisme durable et respectueux de la fonctionnalité écologique du territoire en vue du maintien des services écosystémiques rendus par la biodiversité. Il s'agira ainsi de maîtriser les risques de nouvelles fragmentations du territoire

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE

Un territoire présentant une diversité de milieux remarquables et espaces relais fonctionnels pour les déplacements de la biodiversité. Malgré des éléments fragmentants se concentrant à l'ouest et sur les affluents de la Drôme, les déplacements de la faune ne semblent pas ou très peu contraints sur le territoire. La faible densité de bâti sur la majorité du territoire et une agriculture raisonnée contribuent à limiter la fragmentation des milieux.

De surcroît, le réseau hydrographique, drainant l'intégralité du territoire, constitue des axes préférentiels de déplacement pour les faunes terrestres et aquatiques. Les cours d'eau et leurs milieux connexes offrent ainsi des espaces permettant de palier les contraintes de déplacement induites par les milieux davantage urbanisés.



CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- > Un territoire présentant une évolution démographique
Une grande diversité d'habitats naturels et d'espèces patrimoniales, en lien avec l'importante couverture forestière, les variations du relief et la qualité du réseau hydraulique;
- > Un patrimoine naturel exceptionnel, souligné par la présence de sites Natura 2000, réserve naturelle, ZNIEFF 1 ...;
- > Une trame boisée bien développée et potentielle ressource pour l'énergie mais présentant une tendance à l'enfrichement des sous-bois (risque incendie accru) ;
- > Des milieux ouverts dont la fonctionnalité est plus optimale sur l'est du territoire qu'à l'ouest où se concentrent les grandes cultures ;
- > Des milieux ouverts menacés par la déprise agricole qui induit un enfrichement et une tendance à la fermeture des milieux ;
- > Un réseau hydrographique accueillant une biodiversité d'intérêt patrimonial mais marqué ponctuellement par des obstacles à l'écoulement (affluents de la Drôme) ;
- > Une pression forte liée à la fréquentation touristique pouvant menacer les espaces naturels ;
- > Un territoire relativement préservé et peu fragmenté, à l'exception de l'Ouest, davantage soumis aux pressions urbaines ;
- > La Drôme et ses affluents des axes écologiques majeurs, garants de la fonctionnalité du territoire au droit d'espaces davantage contraint par l'urbanisation ;

ENJEUX

- > Maîtriser la pression de l'urbanisation dans le cadre du projet de développement du PLUi ;
- > Concilier le développement touristique et agricole avec la préservation des richesses écologiques du territoire ;
- > Assurer la pérennité des milieux ouverts par le maintien et le développement de l'agriculture extensive et biologique et le contrôle de l'urbanisation ;
- > Maintenir le caractère sauvage de la rivière Drôme et rétablir la continuité écologique des affluents ;
- > Renforcer les continuités écologiques, essentiellement terrestres, dans l'Ouest du territoire et de manière globale la prise en compte systématique de la TVB dans les projets d'urbanisation ;
- > Bien évaluer les enjeux forestiers et les conditions de maintien durable de la forêt dans le cadre du développement du bois-énergie ;
- > Anticiper les effets du réchauffement climatique sur les milieux naturels (variation des essences, raréfaction de la ressource en eau, risque incendie et eutrophisation accrus...).



PARTIE 2

ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE



LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUEMENT, NOTAMMENT PAR LA CROISSANCE DES PÔLES RELAIS ET DE PROXIMITÉ

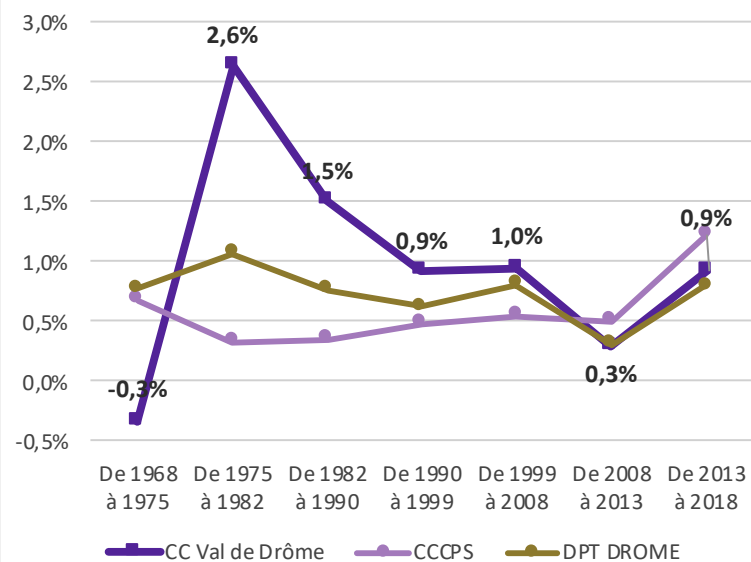
Les 29 communes du territoire rassemblent 30 313 habitants en 2018 (source : Recensement de la population, INSEE).

La Communauté de Communes connaît une évolution démographique positive depuis les années 70. Malgré un ralentissement de sa croissance au début des années 2000 (+0,5% en moyenne par an entre 1999 et 2008, contre +0,29% entre 2008 et 2013, soit +894 habitants sur cette même période), elle s'accélère à nouveau avec **une croissance annuelle moyenne de +0,91% sur la période 2013-2018**. (données INSEE/CCVD).

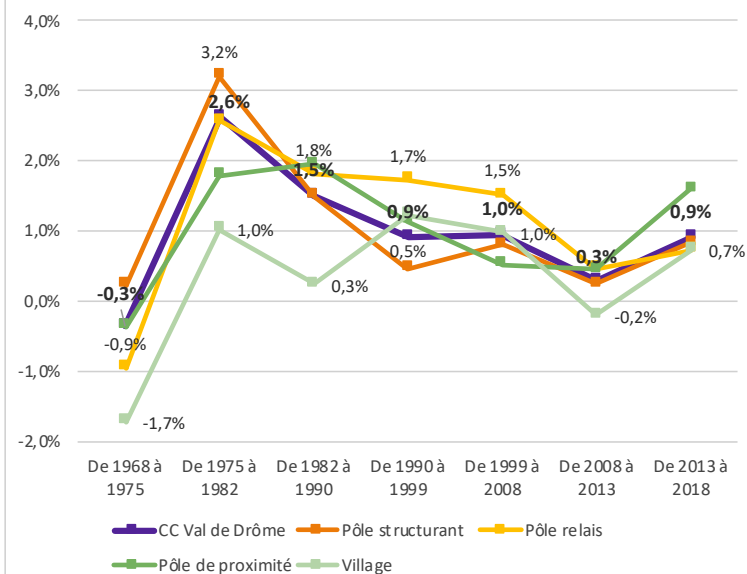
Le taux d'évolution annuel moyen entre 2013 et 2018 se situe dans la même tendance que celui du département de la Drôme (+0,8%), mais s'avère plus contenu que celui du Pays de Saillans (CCCPS : +1,22%).

Cette évolution démographique est globalement portée par le solde migratoire (+0,57%), mais avec un solde naturel aussi conséquent (+0,35%) à l'échelle du territoire. La répartition solde naturel et migratoire est similaire au département de la Drôme, avec un solde migratoire légèrement plus important que le territoire (+0,55%) et un solde naturel légèrement plus faible (+0,24%).

TAUX D'EVOLUTION ANNUEL DE LA POPULATION ENTRE 1968 ET 2018

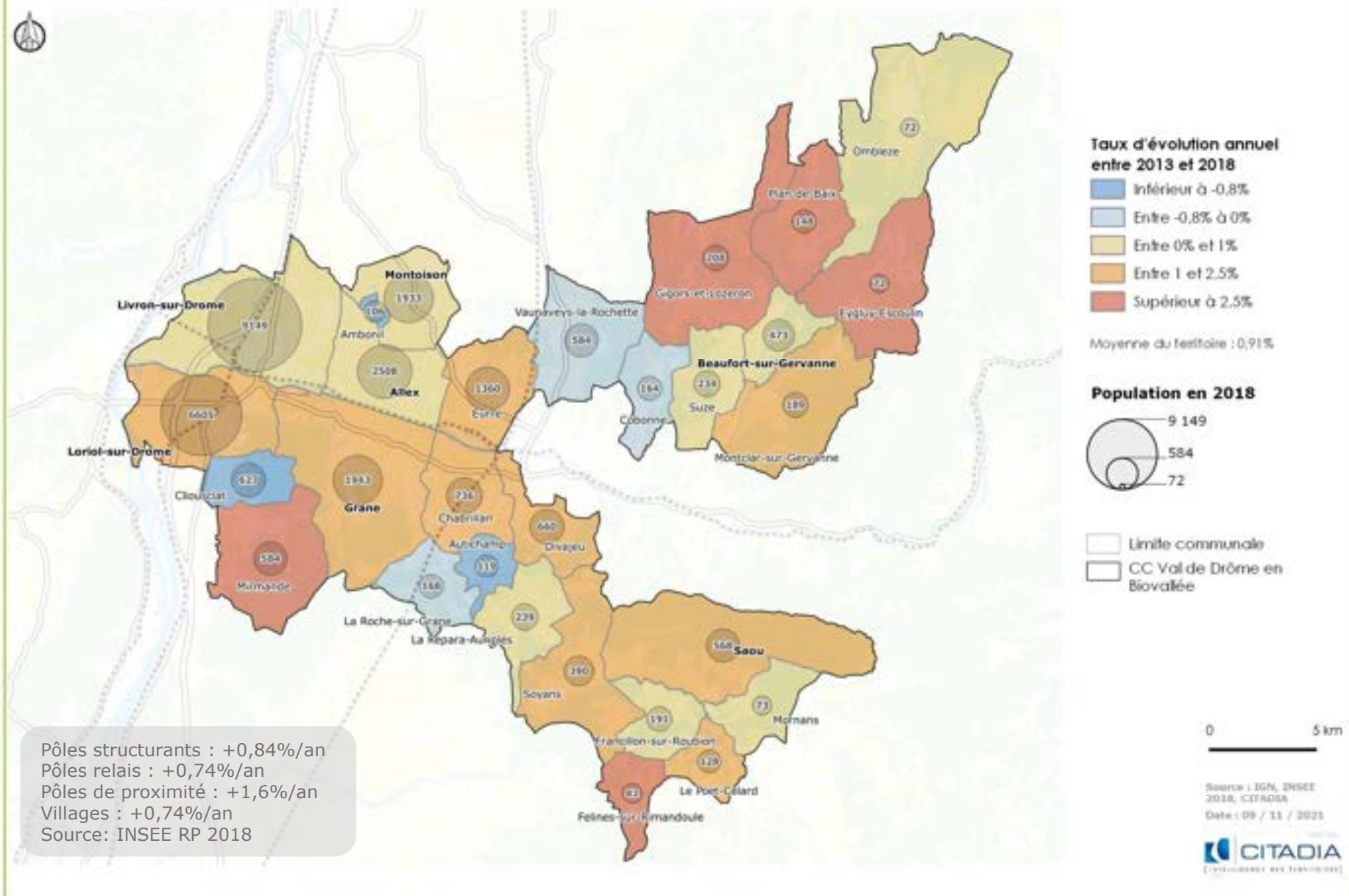


TAUX D'EVOLUTION ANNUEL DE LA POPULATION ENTRE 1968 ET 2018



Evolution démographique entre 2013 et 2018

PLUi Val de Drôme en Biovallée

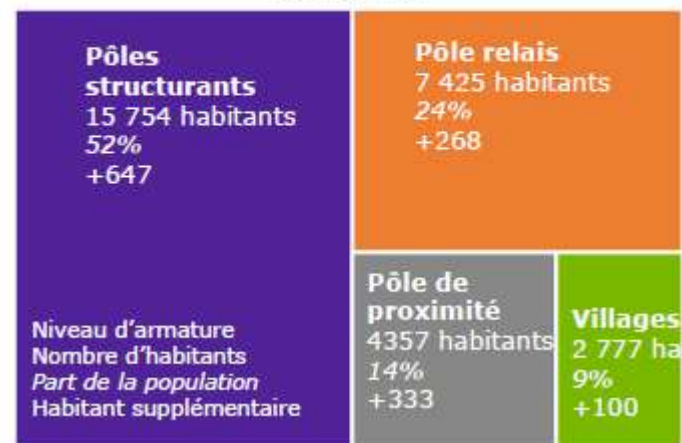


LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

La répartition démographique est cohérente avec l'armature territoriale, puisque **52%** des habitants sont portés par **les pôles structurants**, soit 15 754 habitants et **24%** par **les pôles relais**, soit 7 425 habitants. Néanmoins, des disparités sont visibles en matière de développement, en fonction des niveaux d'armature du territoire :

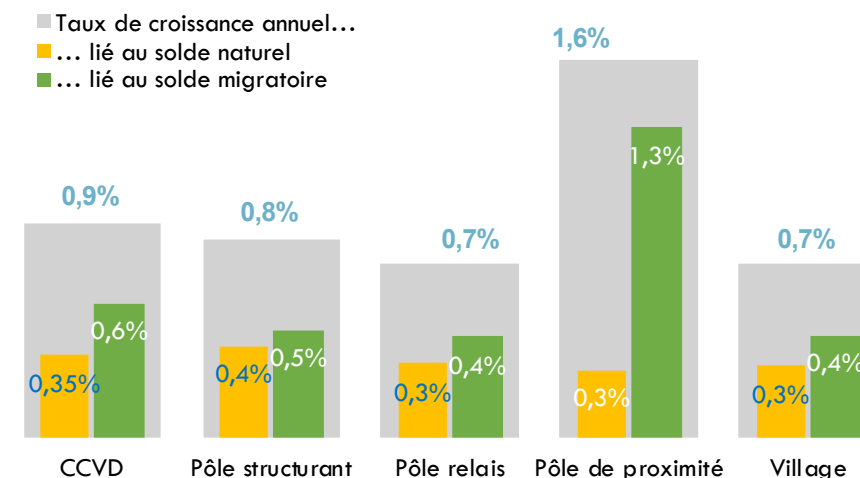
- **Les pôles structurants** : une évolution positive depuis les années 1968 (+0,84% entre 2013-2018) mais plus limitée que les pôles relais (+0,74%) et de proximité (+1,60%) notamment du fait d'un solde migratoire plus faible (0,46%). Alors que la commune de Livron présente une diminution de son attractivité, Loriol présente une dynamique inverse avec un solde migratoire de +1%.
- **Les pôles relais** : un dynamisme démographique soutenu depuis les années 1975, mais nettement ralenti entre 2013 et 2018 (+0,74%). La commune de Saou se distingue par un solde naturel positif et un solde migratoire élevé (+1,2%).
- **Les pôles de proximité** : une évolution démographique fortement ralentie entre 1999 et 2013 et repartie à la hausse jusqu'en 2018 (+1,6%) grâce au solde migratoire le plus élevé sur le territoire (+1,32%). Les communes de Chabrillan, Mirmande et Eurre se démarquent par une croissance soutenue, principalement portée par le solde migratoire.
- **Les villages** : un fort ralentissement démographique entre 2008 et 2013 (-,19%), mais qui repart à la hausse jusque 2018 (+0,74%) avec un solde naturel positif (+0,3%) et un solde migratoire identique (0,4%).

Répartition de la population par armature



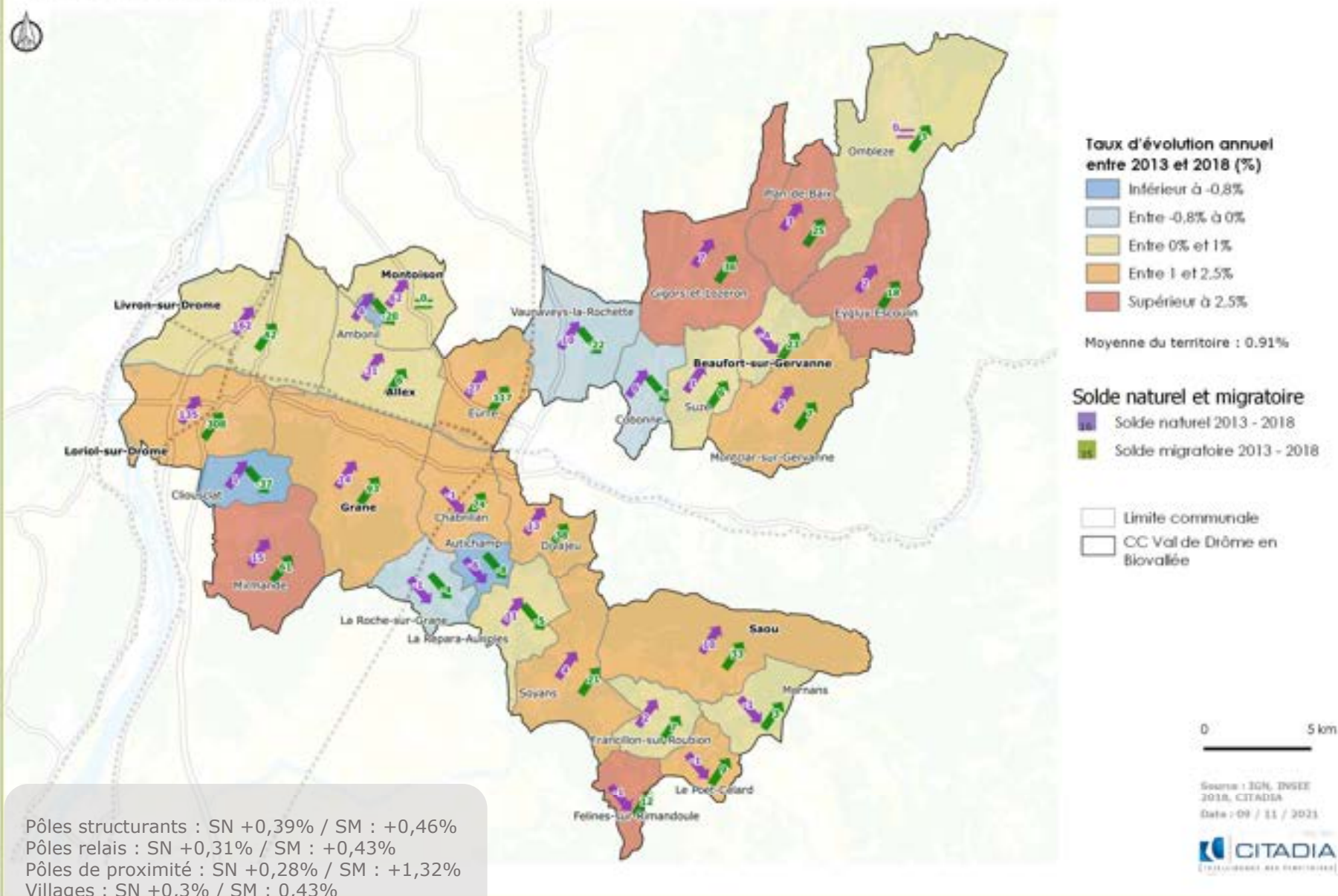
Moteurs de la croissance démographique entre 2013 et 2018

Source : INSEE RP 2018



Evolution des soldes naturels et migratoires entre 2013 et 2018

PLUi Val de Drôme en Biovallée



STRUCTURATION DE LA POPULATION PAR ÂGE

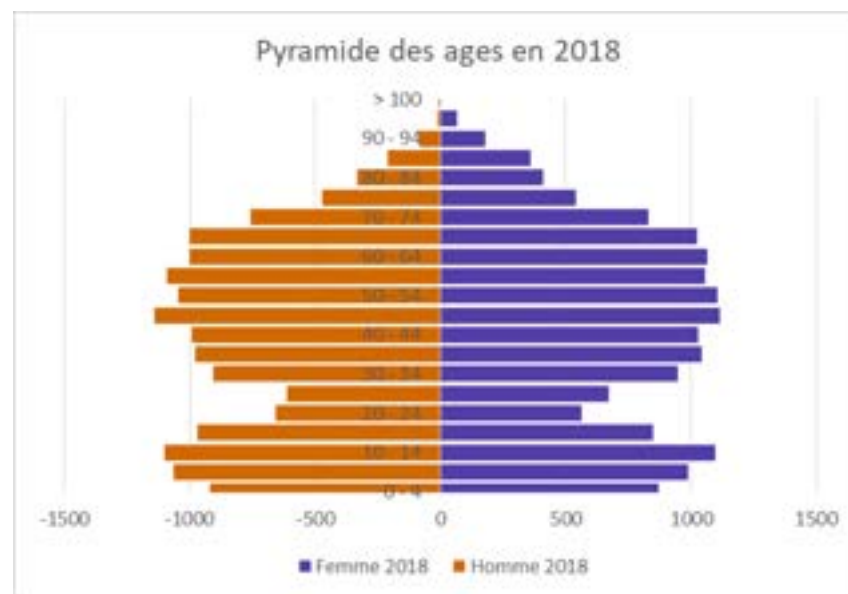
UN TERRITOIRE RELATIVEMENT JEUNE, MAIS QUI CONNAÎT UN VIEILLISSEMENT DE SA POPULATION

A l'échelle du territoire, plus du quart (25,9%) de la population totale est âgée 20 ans ou moins en 2018. Ce taux indique une importante présence des populations jeunes, qui s'explique par la présence significative des jeunes couples avec enfants (30% en 2018). Cette tranche de population est cependant en légère diminution. En effet, elle représentait 26,6% en 2015 et 26,7% en 2010.

Les 20-24 ans sont les moins représentés sur le territoire et diminuent à hauteur de 2,6 points entre 2008 et 2018 (4% en 2018). Le manque d'offre de formations professionnelles et d'établissements de formation supérieure peuvent expliquer l'exode des jeunes (et le phénomène de décohabitation) le temps des études. A contrario, la catégorie des 65-75 ans augmente sur les 5 années analysées passant de 10% de la population en 2013 à 12% en 2018. Le territoire se révèle en effet très attractif pour les retraités, du fait de la qualité de vie qu'il présente.

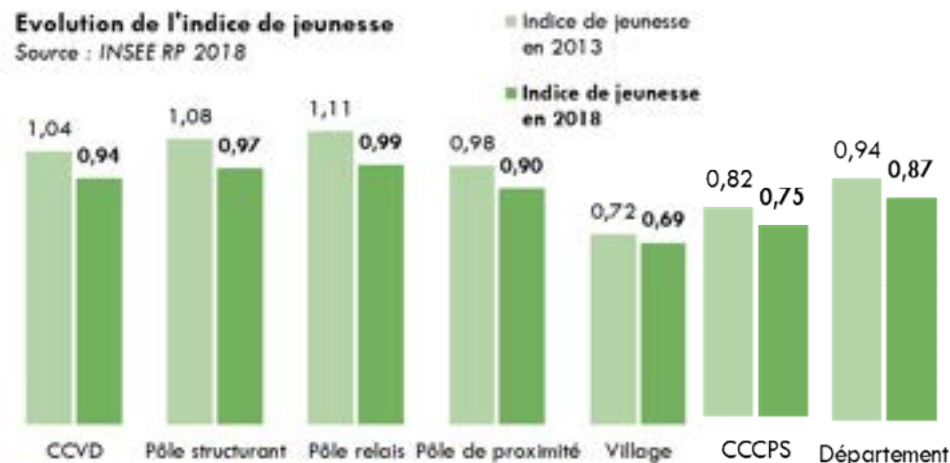
A la diminution des moins de 20 ans s'ajoute donc un vieillissement de la population marqué par l'augmentation des plus de 60 ans (+2 points en 5 ans), passant de 24,8% à 26,8% entre 2013 et 2018. L'indice de jeunesse a donc tendance à diminuer, pour l'ensemble du territoire (1,04 en 2013 contre 0,94 en 2018). Les villages présentent l'indice de jeunesse le plus faible (0,69) mais les plus fortes diminutions de cet indice concernent les pôles structurants et les pôles relais. L'indice de jeunesse demeure cependant plus important au sein de la CCVD que les territoires de comparaison : 0,87 pour le département de la Drôme et 0,75 pour la CCCPS.

⇒ Le vieillissement de la population est un phénomène qui doit être appréhendé à différents niveaux (typologies de logements, équipements et services proposés), d'autant plus quand il est corrélé à un éloignement géographique, phénomène que l'on retrouve dans les villages.



Evolution de l'indice de jeunesse

Source : INSEE RP 2018

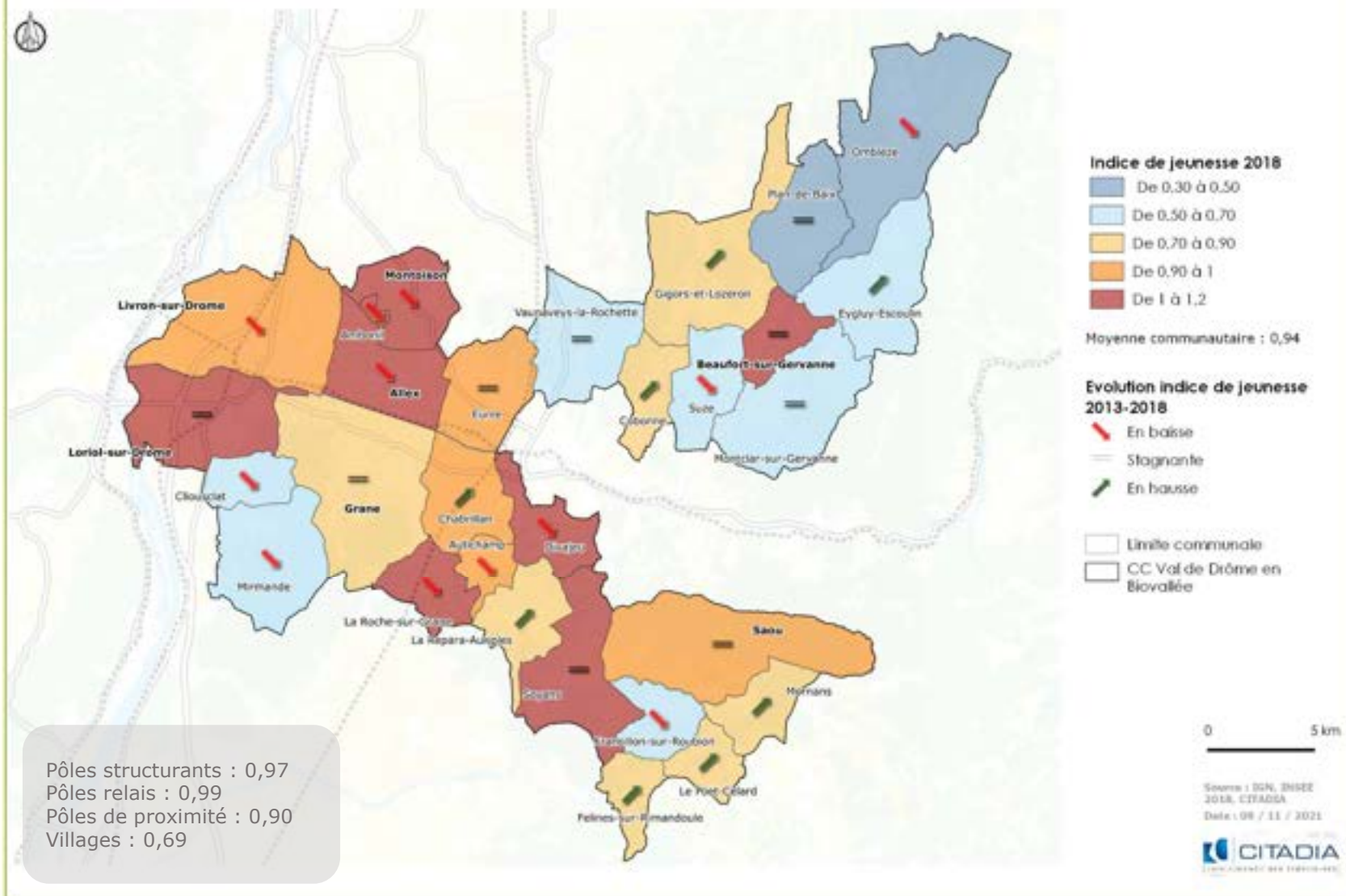


*L'indice de jeunesse est le rapport entre la population de moins de 20 ans et de plus de 60 ans. S'il est supérieur à 1, cela signifie qu'il y a plus de personnes de moins de 20 ans comparé aux plus de 60 ans.



Indice de jeunesse en 2018

PLUi Val de Drôme en Biovallée



Les communes de Montoisson, de Divajeu ou encore de Beaufort sur Gervanne se démarquent en termes d'indice de jeunesse (supérieur à 1). Cela s'explique notamment par un solde migratoire positif qui traduit une attractivité des communes. Cette attractivité est liée notamment à la proximité, soit de la commune de Crest, soit du lien avec l'agglomération de Valence. L'indice de jeunesse s'explique notamment par l'installation de couples avec enfants qui viennent dans ces communes pour trouver une qualité de vie caractéristique du territoire. A noter qu'Ambonil connaît la plus forte diminution de cet indice, passant de 1,8 en 2013 à 1 en 2018.

Structure des ménages

UN TERRITOIRE COMPOSÉ MAJORITAIREMENT DE FAMILLES

La taille des ménages de la CCVD présente une diminution marquée depuis le début des années 1980. Cette diminution tend vers une stabilisation depuis 2008, passant de 2,47 personnes par ménage en moyenne à 2,40 en 2013, pour atteindre 2,33 en 2018. A cette même date, la taille moyenne des ménages du territoire est proche de la moyenne nationale et du département de la Drôme (2,23 personnes en moyenne) mais nettement supérieure à celle de la CCCPS (2,12).

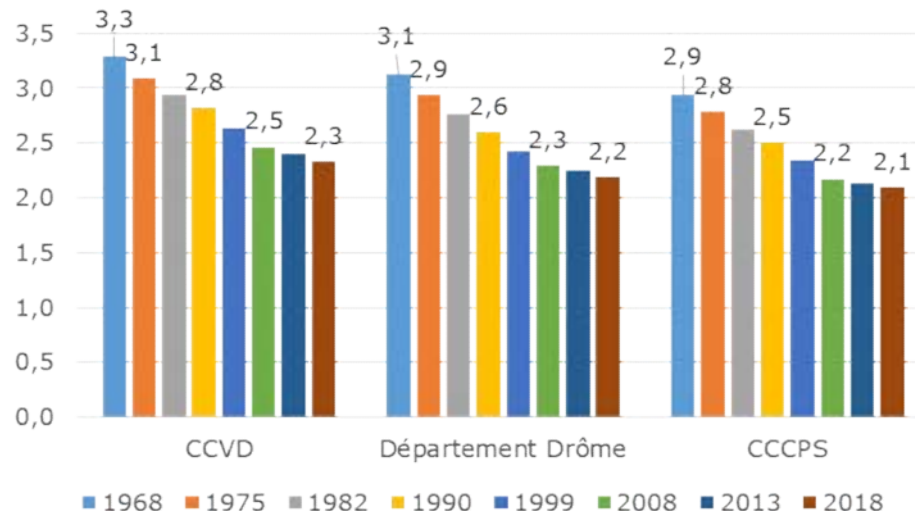
Cette évolution, nommée **desserrement des ménages**, est un phénomène observé à l'échelle nationale. Il s'explique principalement par deux facteurs : les évolutions de modes de vie, telles que la décohabitation des jeunes, les séparations, les divorces, les couples qui restent plus longtemps sans enfants, (...) et le **vieillessement amorcé** de la population.

La structure des ménages illustre **le dynamisme et l'attractivité du territoire pour les familles**, marquée par la présence de couples avec et sans enfants (61% en 2018), alors qu'ils représentent 12 points de moins à l'échelle de la CCCPS (49%) et 7 points de moins à l'échelle du département (54%).

Les ménages unipersonnels représentent cependant la seconde typologie la plus marquée sur le territoire (29% des ménages en 2018 et 43% à l'échelle de Plan-de-Baix et Félines-sur-Rimandoule). Même s'ils sont nettement moins représentés proportionnellement qu'à l'échelle de la CCCPS (39%) ou du département de la Drôme (36%), cette composition des ménages est à prendre en compte dans les besoins du territoire.

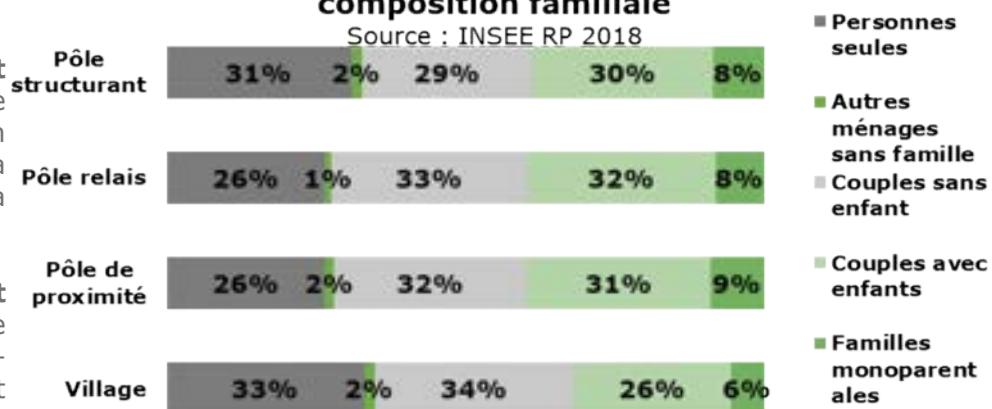
Evolution structurelle de la taille des ménages de la CC Val de Drôme

Source : INSEE RP 2015



Répartition des ménages selon leur composition familiale

Source : INSEE RP 2018



*Autres ménages sans familles : ils sont constitués de personnes isolées avec ou sans liens familiaux. Il englobe aussi les absents de longue durée, habituellement rattachés au foyer (exemple : les militaires, les jeunes en foyers étudiants, les ouvriers logés en chantiers, etc.).

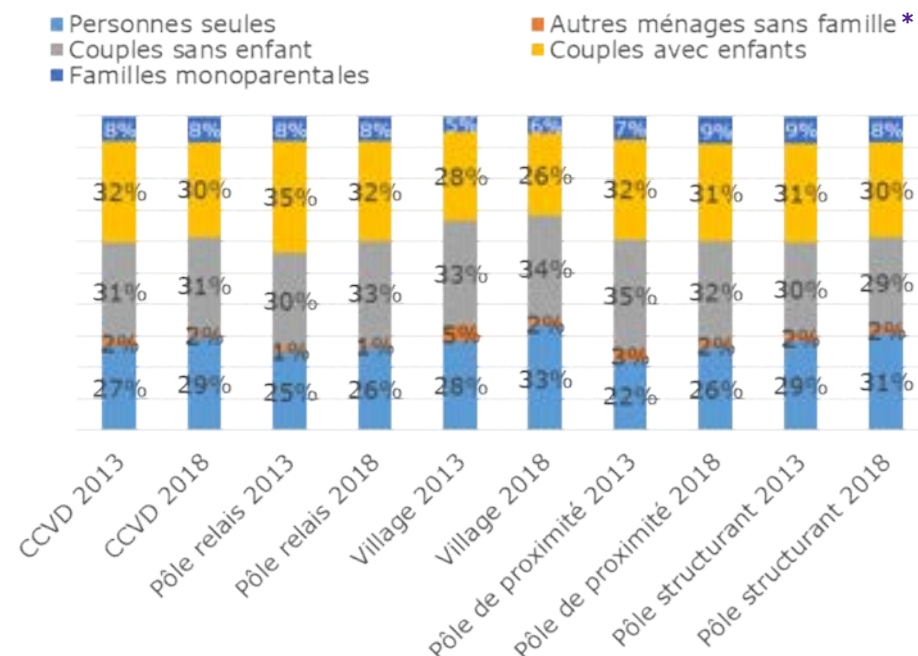
Structure des ménages

Au sein des pôles relais, on remarque des ménages de plus grande taille, de par une représentation plus importante des familles avec enfants (32% des pôles relais). A contrario, les ménages de petite taille sont plus représentés au sein des villages (2,22 personnes en moyenne en 2018) se justifiant par une plus grande représentation des personnes seules (33%) et des personnes de plus de 60 ans (31% en 2018).

L'évolution de la structure des ménages est marquée par la forte augmentation des familles monoparentales (+20% entre 2008 et 2013 et notamment dans les pôles de proximité (+27%) à Beaufort-sur-Gervanne, Mirmande et Montoisson). L'évolution est moins conséquente sur la période 2013-2018 passant de 7% des ménages à 9% dans les pôles de proximité. Les personnes seules évoluent également passant de 27% en 2013 à 29% en 2018, et particulièrement dans les villages (28% en 2013 et 33% en 2018). Ces évolutions soulèvent la nécessité d'adapter l'offre de logements, de services et équipements proposés sur le territoire.

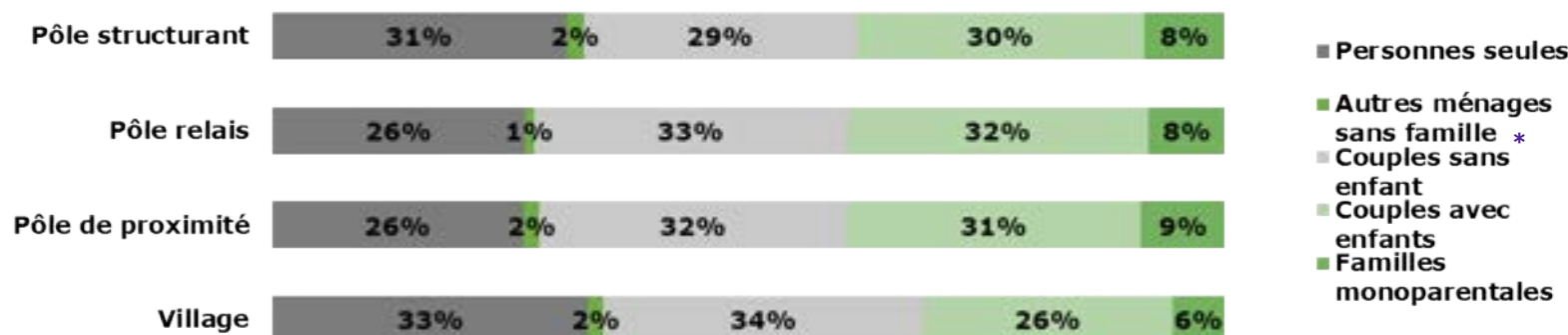
Evolution de la répartition des ménages selon leur composition familiale de 2013 à 2018

Source: INSEE RP 2018



Répartition des ménages selon leur composition familiale

Source : INSEE RP 2018



***Autres ménages sans familles :** ils sont constitués de personnes isolées avec ou sans liens familiaux. Il englobe aussi les absents de longue durée, habituellement rattachés au foyer (exemple : les militaires, les jeunes en foyers étudiants, les ouvriers logés en chantiers, etc.).



Constats et enjeux

CE QUE DISENT LES ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

- > Un contexte national de vieillissement de la population qui se ressent au niveau du territoire : de nombreux retraités viennent s'installer sur le territoire ;
- > Une grande part de la population native du territoire, mais des jeunes qui quittent la Communauté de Communes au moment d'aller faire leurs études ;
- > Une dualité entre la difficulté d'attirer les jeunes ménages pour venir s'installer sur le territoire et une attractivité liée à la ruralité et à la qualité de vie ;
- > Un enjeu de répondre à la fois au besoin des populations jeunes, mais également au vieillissement de la population ;



Atelier citoyen Beaufort-sur-Gervanne
Source CCVD 2019

Constats et enjeux

CONSTATS

- › Un territoire présentant une évolution démographique positive et continue depuis 1975 mais ralentie depuis les années 2000 ;
- › Un territoire attractif, composé de familles, avec une représentation importante des populations jeunes (notamment les moins de 20 ans) ;
- › La structure des ménages en évolution, au profit des ménages sans enfant ou seuls.
- › Un desserrement des ménages depuis 1982 mais qui tend à se stabiliser ;
- › Un vieillissement de la population malgré un indice de jeunesse supérieur au département de la Drôme ;
- › Un vieillissement de la population plus marqué dans les villages ;
- › Un taux d'évolution annuel moyen plus élevé sur les pôles de proximité au regard de leur attractivité croissante ;

ENJEUX

La priorité pour le territoire : conserver l'attractivité pour s'adapter aux différentes populations, à travers les enjeux cités ci-dessous :

- › Assurer le développement d'une dynamique démographique positive à l'échelle de la Communauté de Communes et équilibré entre les différentes communes de l'armature territoriale ;
- › Conforter la structure des ménages actuelle qui traduit le dynamisme de la Communauté de Communes et maintenir les familles sur le territoire ;
- › Répondre aux besoins liés à l'évolution de la structure des ménages ;
- › Prendre en compte le phénomène de vieillissement de la population, au regard de l'offre de logement, d'équipements, services et accessibilité ;
- › Répondre aux besoins des populations jeunes et renforcer l'attractivité par une réponse adaptée en termes de logement, de formation professionnelle, d'études supérieures ou encore d'offre culturelle et sportive ;
- › Prendre en comptes les spécificités territoriales dans les ambitions de développement du territoire.



Structure des ménages et logements

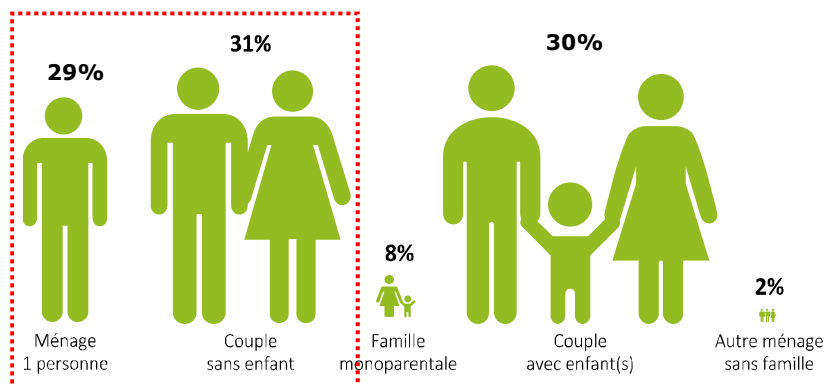
UN PARC DE LOGEMENTS PRÉSENTANT DES MANQUES AU REGARD DES BESOINS DE LA POPULATION

Le territoire est caractérisé par un tissu d'habitat marqué par la prédominance des propriétaires (72%, et 78% dans les pôles de proximité), de manière plus forte que sur la CCCPS (59%) et le département (62%).

Le parc de logements n'est pas toujours adapté au profil des ménages. En effet, une inadéquation est visible entre le parc actuel, composé plutôt de logements de grandes tailles (T4 et plus : 77%), et l'évolution des besoins vers des typologies plus réduites, notamment en lien avec le vieillissement de la population. Le parc de logements de petites tailles (T1, T2 et T3) représente 24% des résidences principales, alors que les couples sans enfants et les personnes seules représentent 60% des ménages.

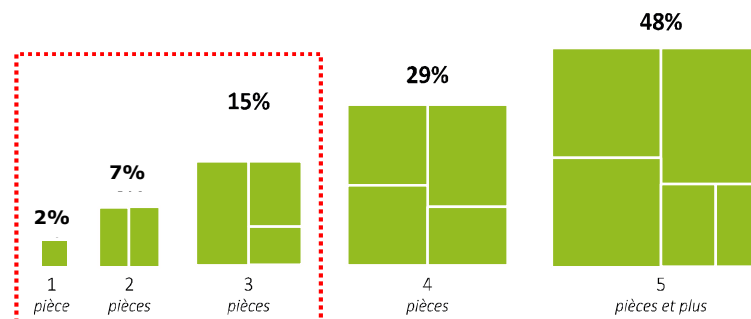
Au regard du desserrement des ménages, une adaptation du parc de logements aux besoins des ménages doit être réalisée. L'évolution des typologies de logements ne montre pas un rééquilibrage en ce sens, puisque les petits logements ont continué d'augmenter significativement entre 2013 et 2018, surtout pour les T1 qui ont connu une évolution de +4,4% et les T2 une évolution de +2,1%. Alors que les plus grands logements T4/T5 connaissent une évolution plus lente (+1,2% et +1,5%). La diversification du parc de logements en cohérence avec l'évolution des modes de vie (jeunes couples, familles recomposées, personnes seules, etc.) est donc nécessaire, d'autant plus que l'inadéquation entre la taille des ménages et des logements a pour effet une sous-occupation du parc de logements et favorise la vacance.

Composition familiale de la CCVD en 2018



60% des ménages de la CCVD sont composés d'une à deux personnes en 2018 contre 61% à l'échelle nationale.

Répartition des résidences principales par typologie en 2015



24% des logements sont composés d'une à 3 pièces en 2018.

Source : INSEE RP 2018



Structure des ménages et logements

UN PARC DE LOGEMENTS PEU DIVERSIFIÉ

Comme mentionné précédemment, le territoire se compose à 84% de résidences principales en 2018 et très majoritairement de propriétaires (72%), principalement au sein des pôles de proximité (78%).

Le territoire compte 20% de locataires en 2018. Les appartements, minoritaires sur le territoire (19% des logements en 2018), sont nettement moins présents que sur la CCCPS (35%) et sur le département (36%). Ils sont davantage représentés au sein des pôles structurants (29%). De plus la part des appartements au sein des logements du territoire est stable depuis 2013 (18%).

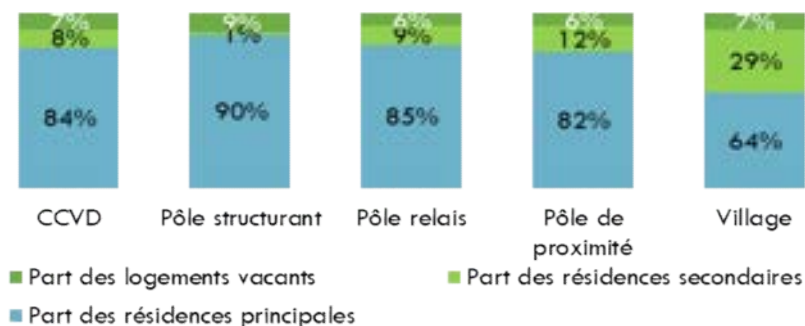
UN PARC DE LOGEMENT MARQUÉ PAR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le territoire est touristique, notamment du fait de son patrimoine paysager, bâti et patrimonial. A ce titre, le territoire présente en 2018 : 8% de résidences secondaires, plus représentées au sein des villages (29%) et notamment sur Omblèze (63%), Plan-de-Baix (43%) et Eygluy-Escoulin (50%). Par ailleurs, ce taux (8%) est similaire à celui de la CCCPS (10%) et du département (8%).

Depuis 1999, la part des résidences secondaires diminue sur le territoire, de l'ordre de -2 points entre 2013 et 2018.

Répartition des logements par catégorie

Source : INSEE RP 2018



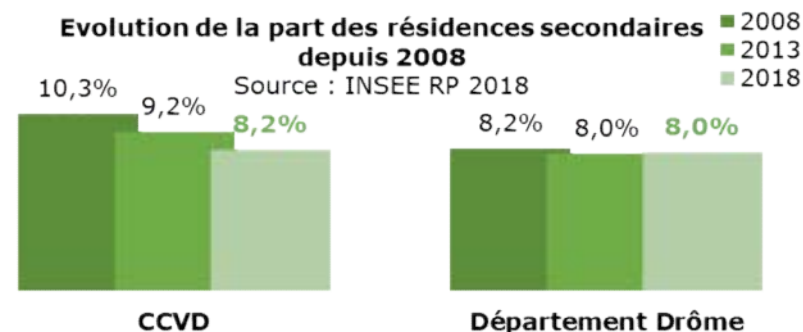
Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation

Source : INSEE RP 2018

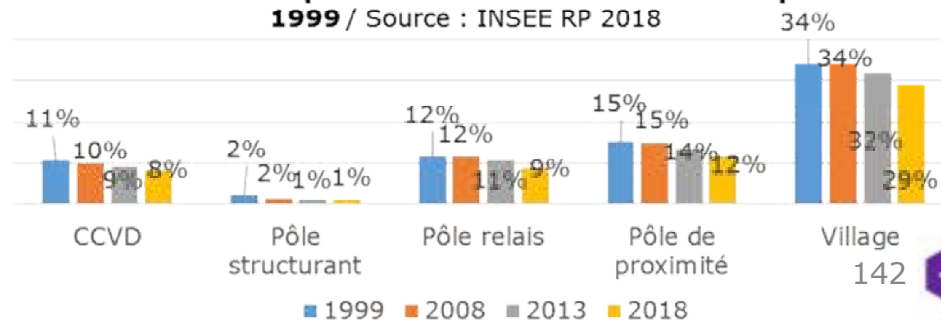


Evolution de la part des résidences secondaires depuis 2008

Source : INSEE RP 2018

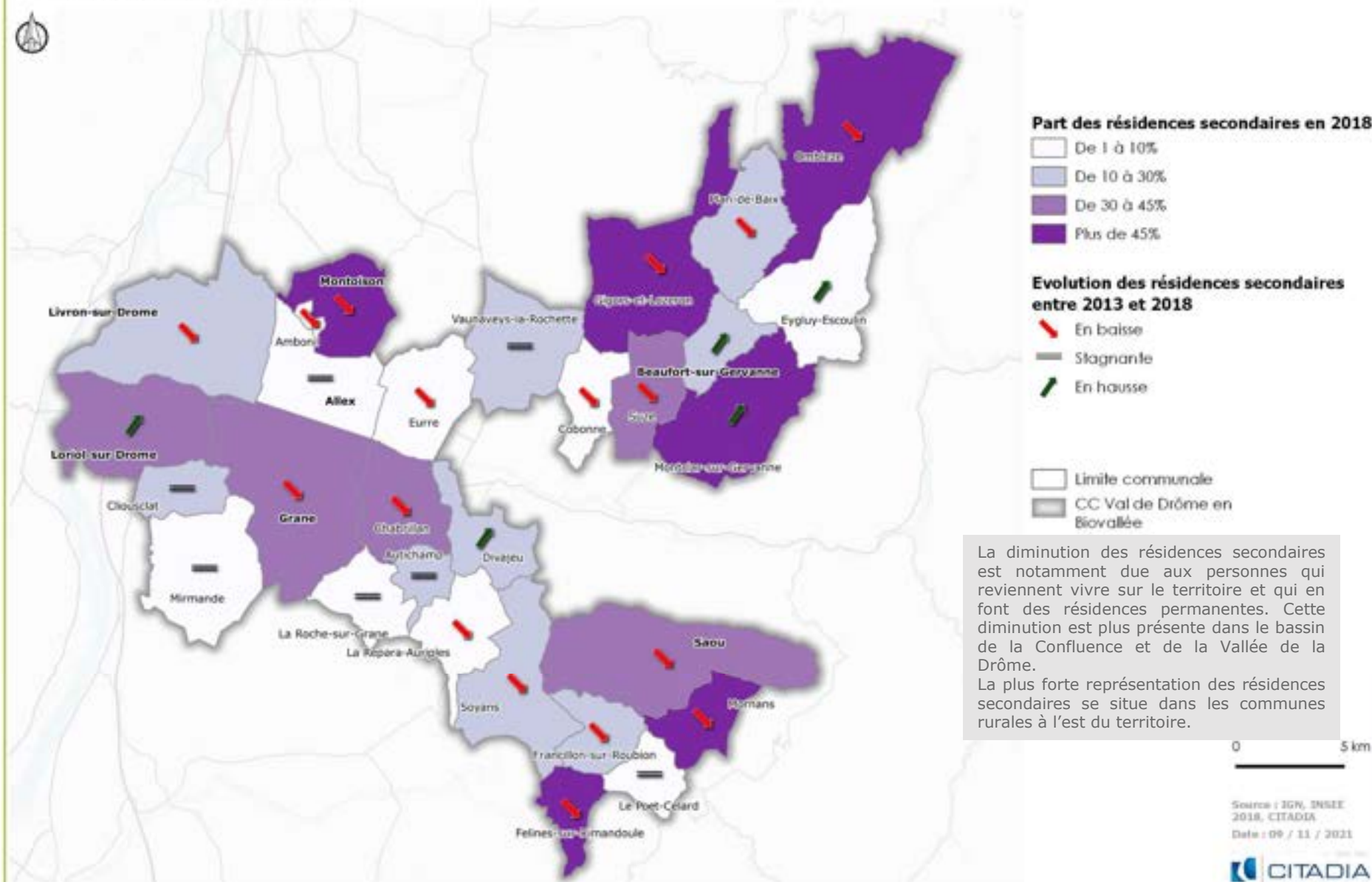


Evolution de la part des résidences secondaires depuis 1999 / Source : INSEE RP 2018



Poids et évolution des résidences secondaire en 2018

PLUi Val de Drôme en Biovallée



Caractéristiques du parc de logements

Par ailleurs, le territoire et notamment les communes touristiques sont soumises à un déficit de solutions de logements pour les saisonniers. Cette problématique impacte les secteurs économiques ayant recours à ces travailleurs, tels que l'agriculture et le tourisme.

UN PARC DE LOGEMENT MARQUÉ PAR L'ANCIENNETÉ ET L'AUGMENTATION DE LA VACANCE

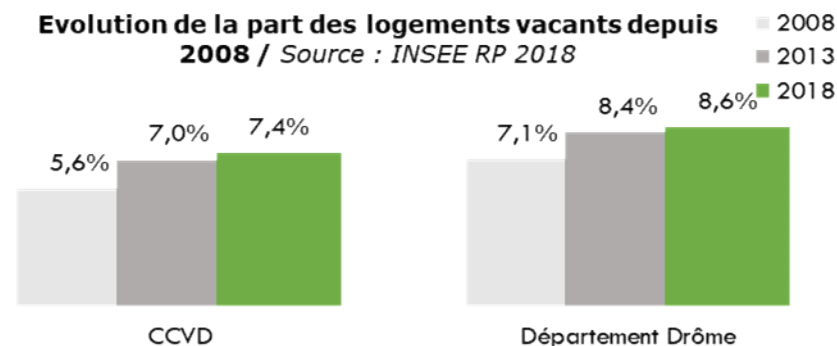
Le parc de logements neufs du territoire est relativement homogène, puisqu'il se compose en grande majorité d'habitat individuel (81% en 2018), particulièrement représenté dans les pôles de proximité (92%) et les villages (94%).

La vacance s'élève à 7,4% en 2018 et est en hausse depuis le début des années 2000. Le taux d'évolution annuel des logements vacants entre 2013 et 2018 est de +2,3%. La vacance s'avère particulièrement représentée dans les pôles structurants (8,6%), mais également sur d'autres communes du territoire, et notamment les villages où elle a tendance à augmenter. Le taux de vacance de la CCVD demeure inférieur à celui de la CCCPS (8,8%) et du département de la Drôme (8,6%).

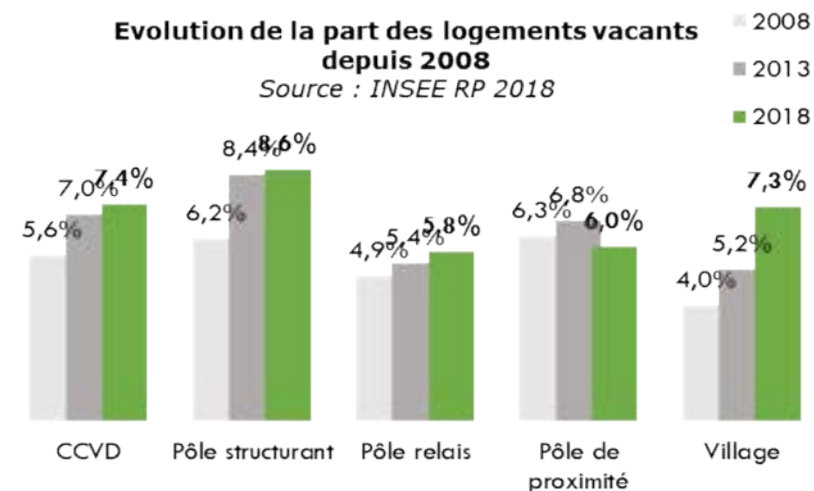
Le niveau de vacance n'est pas alarmant, puisqu'un taux « structurel », permettant la rotation du parc de logements, se situe aux alentours de 5% à 6%. La vacance a finalement très peu augmenté entre 2013 et 2018, passant de 7% à 7,4%. Le taux d'évolution annuel sur cette même période est de +1,9% dans les pôles structurants, +2,5% dans les pôles relais, -1,1% dans les pôles de proximité, mais de +8,2% dans les villages.

⇒ Dans le cadre de l'élaboration du PLH, un recensement précis de la vacance a été effectué : 304 logements vacants ont été identifiés sur le territoire. Leur remobilisation poursuit plusieurs objectifs : animation des cœurs de bourgs, revalorisation du patrimoine des villages, et maîtrise de la consommation d'espace en extension en répondant aux besoins en logements via le parc existant.

Evolution de la part des logements vacants depuis 2008 / Source : INSEE RP 2018



Evolution de la part des logements vacants depuis 2008
Source : INSEE RP 2018



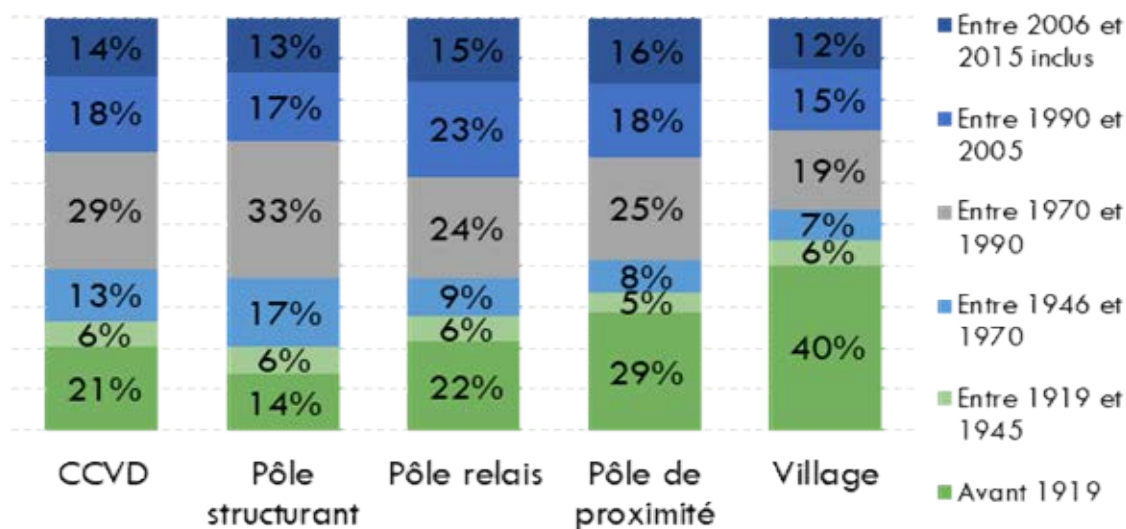
Caractéristiques du parc de logements

Cette vacance trouve en partie sa cause dans l'ancienneté du parc de logements sur le territoire, pas toujours adaptés aux besoins des ménages (luminosité, confort...) et délaissés au profit des logements neufs. En effet, 27% de l'ensemble des logements ont été construits avant 1945 (dont 46% dans les villages) et 40% avant 1970.

⇒ Cette ancienneté du parc de logements soulève de réels enjeux de réhabilitation face au besoin d'une performance énergétique. Par ailleurs, ils constituent un potentiel mobilisable pour réaliser les objectifs de construction du PLUi, sans susciter de consommation d'espaces supplémentaire.

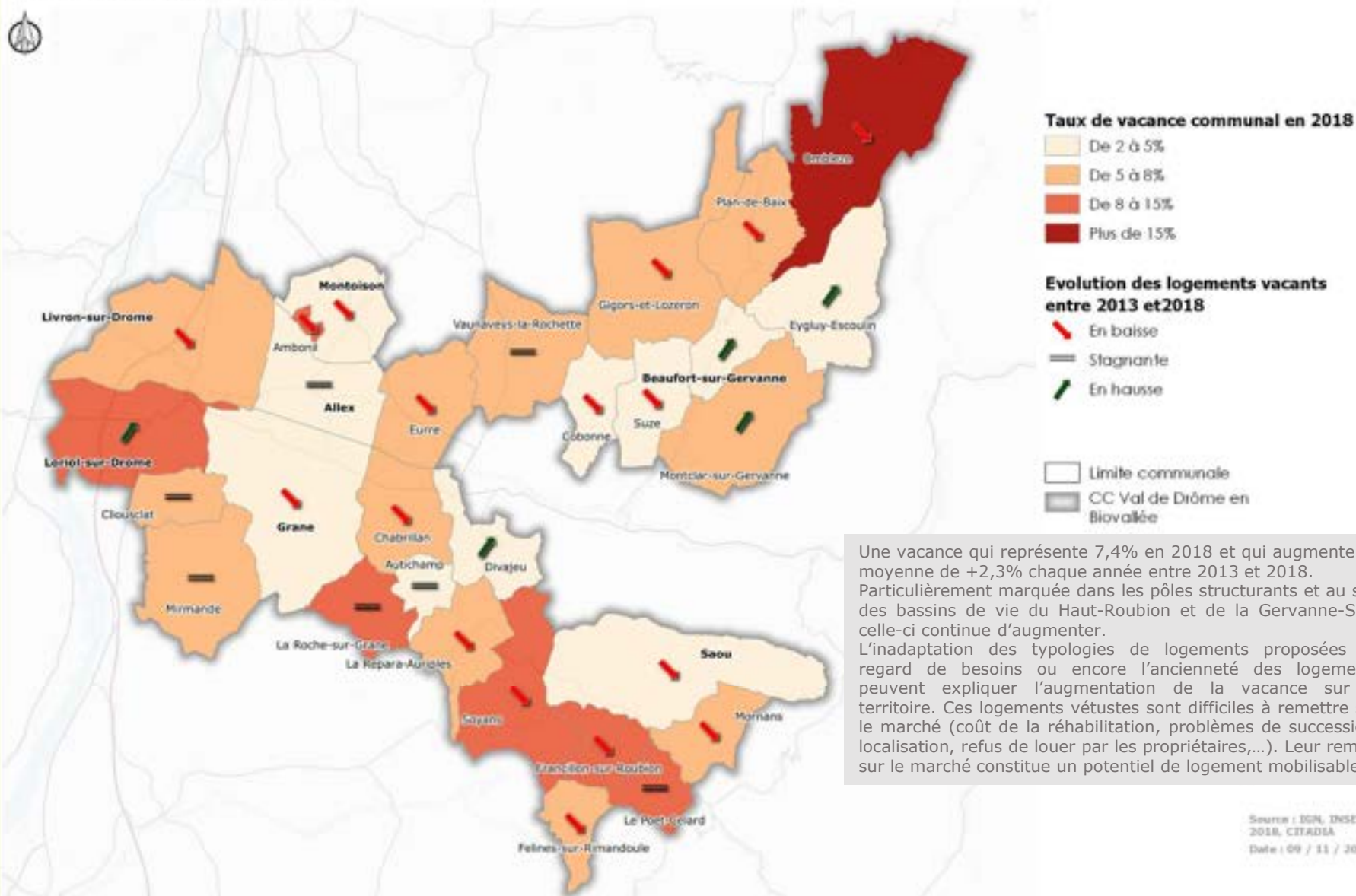
Ancienneté de construction des résidences principales Parmi les résidences principales construites avant 2016

Source : INSEE RP 2018



Poids et évolution des logement vacants en 2018

PLUi Val de Drôme en Biovallée



Une vacance qui représente 7,4% en 2018 et qui augmente en moyenne de +2,3% chaque année entre 2013 et 2018. Particulièrement marquée dans les pôles structurants et au sud des bassins de vie du Haut-Roubion et de la Gervanne-Sye, celle-ci continue d'augmenter. L'inadaptation des typologies de logements proposées au regard de besoins ou encore l'ancienneté des logements peuvent expliquer l'augmentation de la vacance sur le territoire. Ces logements vétustes sont difficiles à remettre sur le marché (coût de la réhabilitation, problèmes de succession, localisation, refus de louer par les propriétaires,...). Leur remise sur le marché constitue un potentiel de logement mobilisable.

Caractéristiques du parc de logements

DES RÉHABILITATIONS QUALITATIVES

De nombreuses réhabilitations ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, dans les centres-bourgs des communes. Ces réhabilitations sont principalement à destination de l'habitat et peuvent même accueillir d'autres vocations, telles que des commerces ou des galeries d'art (exemple notamment des communes du secteur du Haut-Roubion).

Ces réhabilitations sont globalement qualitatives et bien intégrées à leur environnement. Un architecte conseil propose ses services à Mirmande et Loriol pour guider les pétitionnaires dans leurs démarches de constructions ou aménagements.

Différents dispositifs incitatifs ont été mis en place pour favoriser les réhabilitations.

A l'échelle du département de la Drôme, un Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de l'amélioration de l'habitat a été signé en 2015 pour une durée de 5 ans. Ce programme comprend trois volets :

- La lutte contre la précarité énergétique et le traitement de logements locatifs privés, performant énergétiquement ;
- La lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé ;
- L'aide aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources pour des travaux permettant l'adaptation au vieillissement, au handicap et/ou amélioration énergétique des logements.

Par ailleurs, à Loriol et Livron, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OAPH) a été mise en place entre 2004 à 2008, ce qui a permis de subventionner 56 logements dont 35 logements conventionnés.



Opérations Volets à Loriol
Source : loriol.com



Saou
Source: Citadia Conseil

Une opération « Volets » a également été mise en place, grâce aux financements du contrat de ville « Cœur de Lorient ». Elle consiste à permettre aux propriétaires et aux locataires de repeindre leurs volets durant deux week-ends. L'opération a lieu dans le centre ville en 2019.

Il y a aussi l'opération « façades » à Loriol, qui a pour but de subventionner les propriétaires pour refaire leurs façades, le tout dans un périmètre défini et accompagné par l'architecte conseil de la commune.

Par ailleurs, de nombreux réaménagements d'espaces publics sont visibles au sein des centres-bourgs et notamment des villages. Ces derniers dynamisent l'image des communes et contrebalancent l'impression de perte d'attractivité des centres-bourgs pouvant être causée par les logements vacants.



Evolution de la production de logements

UNE ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION RALENTIE, PORTÉE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS INDIVIDUELS

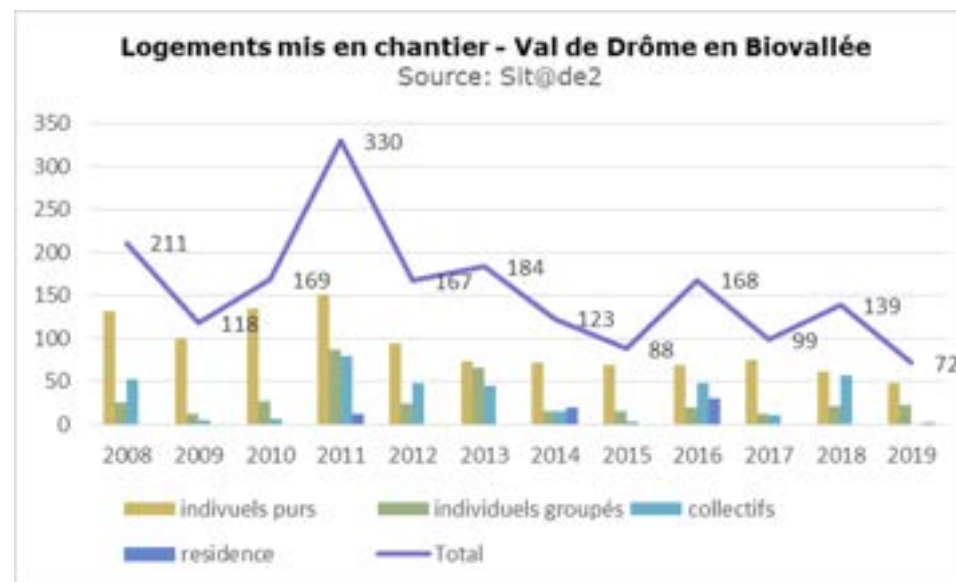
En 2018, le territoire compte 15 202 logements, dont près de la moitié (7 800) sont des T5 et plus. Les petites surfaces (studios et T2) ne représentent que 900 logements. Le parc est donc peu diversifié, principalement constitué de très grandes surfaces.

1 868 logements ont été construits sur le territoire entre 2008 et 2019, avec un rythme de production de logements ralenti depuis 2012. 207 logements ont été produits chaque année en moyenne entre 2008 et 2011, contre 131 en moyenne entre 2012 et 2019. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, dont une disponibilité de terrains moins importante liée à un comblement des zones AU des PLU existants.

La dynamique de construction est portée en grande majorité par la production de logements individuels purs (58%) et dans une plus petite mesure les logements collectifs (20%). Sur l'année 2019, la production de logements neufs a atteint son niveau le plus bas, avec 72 logements mis en chantier sur l'année. Cette production est dominée par les logements individuels purs (48 logements) et dans une moindre mesure les logements individuels groupés (23 logements).

Part des typologies de logements en 2018 – Source : INSEE

	T1	T2	T3	T4	T5+
CCVD	1,6%	6,6%	15,0%	28,7%	48,1%
Pôle structurant	2,0%	7,6%	16,8%	30,1%	43,5%
Pôle relais	0,8%	4,7%	13,9%	27,9%	52,6%
Pôle de proximité	1,2%	6,2%	11,2%	26,2%	55,0%
Village	1,6%	6,9%	13,4%	26,7%	51,4%



Evolution de la production de logements

Par ailleurs, la production est portée de manière cohérente avec l'armature territoriale : les pôles structurants regroupent 53% de la production totale et les pôles relais 24% sur la période 2008-2019.

Entre 2008 et 2018:

Pôles structurants : 936 logements

Soit 94 logements/an

Pôles relais : 423 logements

Soit 42 logements/an

Pôles de proximité : 234 logements

Soit 23 logements/an

Villages : 163 logements

Soit 16 logements/an

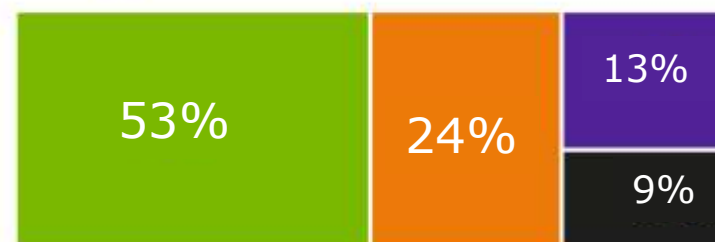
Les communes non dotées d'un document d'urbanisme sont soumises au Règlement National d'Urbanisme, qui impose le principe de « constructibilité limitée ». Il s'agit d'une règle d'inconstructibilité sur le territoire hormis dans les parties déjà urbanisées.

Après une période de forte construction de logements entre 2008 et 2019 (21 logements en moyenne), le rythme de construction des communes soumises au RNU s'est fortement essoufflé (9 logements en moyenne entre 2009 et 2015). En somme, 167 logements ont été mis en chantier entre 2004 et 2015, soit 7,5% de la production recensée à l'échelle de la CCVD. Sur la période récente 2015-2018, on dénombre 33 logements. Le rythme ralentit.

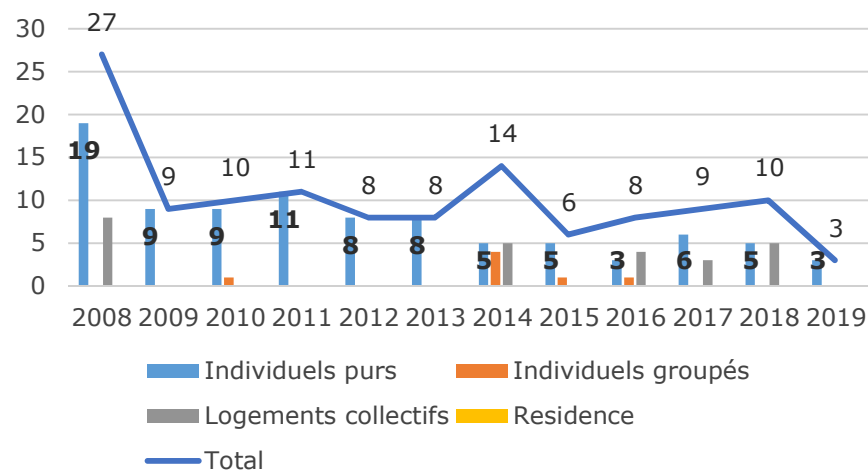
La typologie des logements réalisés est nettement moins diversifiée qu'à l'échelle de la CCVD. La production est portée à plus de 80% par les logements individuels purs, 13% par les logements collectifs et 4% par les logements individuels groupés.

Répartition de la production de logements neufs Entre 2008 et 2019 – Source: Sit@del

■ Pôles structurants ■ Pôles relais
■ Pôles de proximité ■ Villages



Logements mis en chantier - Communes RNU - Val de Drôme en Biovallée - Source: Sit@del 2019



Le prix du foncier et de l'immobilier

DES PRIX DE L'IMMOBILIER INFÉRIEURS AU DÉPARTEMENT

Entre 2012 et 2016, le prix moyen au m² pour un appartement ancien est de 1 335 € contre 1 878€ en moyenne pour une maison ancienne sur le territoire du Val de Drôme en Biovallée. En 2021, les prix sont supérieurs avec 1580 € pour un appartement et 2 086 € pour une maison.

Les prix moyens dans l'ancien, sur le territoire du PLUi, paraissent inférieurs à ceux du département de la Drôme, que ce soit pour les appartements ou pour les maisons. Ces prix facilitent l'accès à la propriété et peuvent justifier l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, les prix de l'immobilier dans l'ancien sont disparates sur le territoire. Les deux principales communes du territoire présentent des prix similaires à ceux à l'échelle du PLUi, alors que les autres communes du Bassin de la Confluence et la première couronne ouest de la Vallée de la Drôme présentent des prix nettement supérieurs, notamment pour la vente de maison (ex : 2 317€/m² à Mirmande, 2 544€/m² à Cliousclat ou encore 2 035€/m² à Allex).

En revanche, les communes rurales à l'est du territoire, sur les bassins de vie de la Gervanne-Sye et du Haut-Roubion présentent des prix et un nombre de transactions inférieurs.

Le prix moyen des 68 terrains à bâtir vendus entre 2012 et 2016 est relativement élevé (89€/m² sur le territoire), bien qu'il soit légèrement inférieur à celui de la Drôme (en moyenne de 100€/m²). Les communes du bassin de la Confluence et la Vallée de la Drôme connaissent une tension plus importante, qui diminuent en fonction de l'éloignement avec les pôles structurants.

Malgré ces prix, la demande reste importante dans la mesure où la maison individuelle, reste le modèle dominant.

Prix du foncier et de l'immobilier entre 2012 et 2016

– Source : Adil

	Prix moyen unitaire	€/m ²	Surface habitable moyenne	Nb moyen de transaction/an	€/m ² département de la Drôme
Appart. ancien (>10ans)	93 116	1 335	70	22	1 403
Maison ancienne (>10ans)	194 486	1 878	104	152	1 915
Terrain à bâtir - particulier	73 159	89	-	68	100

Commune	PRIX DU FONCIER À BÂTIR
LORIOU	86 €/m ²
LIVRON	106 €/m ²
GRANE	96 €/m ²
MONTOISON	99 €/m ²
ALLEX	93 €/m ²
MIRMANDE	88 €/m ²
SAOU	88 €/m ²

Le prix de l'immobilier évolue à la hausse, notamment dans les villages. En effet, les biens disponibles (souvent des résidences secondaires) attirent des personnes extérieures avec un pouvoir d'achat élevé. Ils se vendent à un prix conséquent, rendant les logements inaccessibles aux personnes travaillant sur le territoire.

Prix et loyer de l'immobilier en 2021

– Source : Meilleur Agent

	Prix €/m ²	Loyer €/m ²
Appart.	1 580	9,7
Maison	2 086	9,9



Mobilités résidentielles

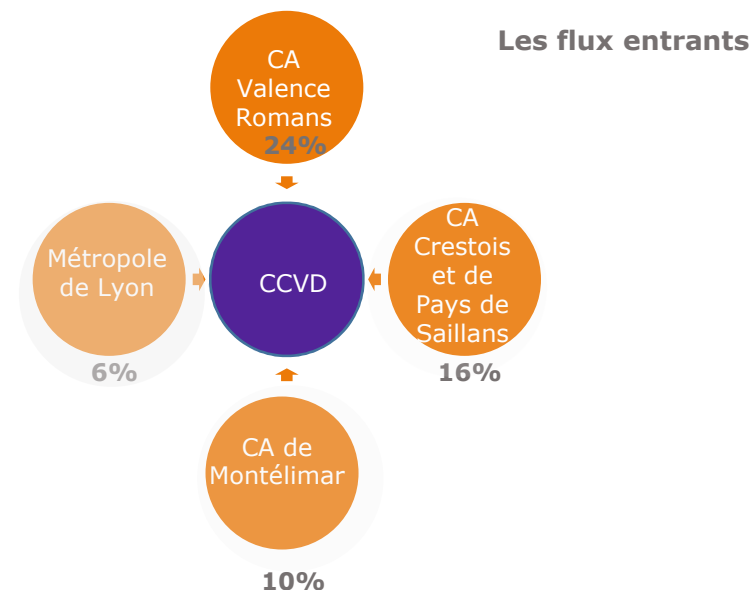
La mobilité résidentielle désigne le changement de lieu de résidence d'un ménage. Les facteurs explicatifs sont variés, néanmoins, les parcours de vie impactant les parcours résidentiels justifient en grande partie celles-ci. Les évolutions liées à l'emploi, l'accès à la propriété, la recomposition familiale ou les divorces peuvent justifier ces flux.

DES ÉCHANGES DE PROXIMITÉ

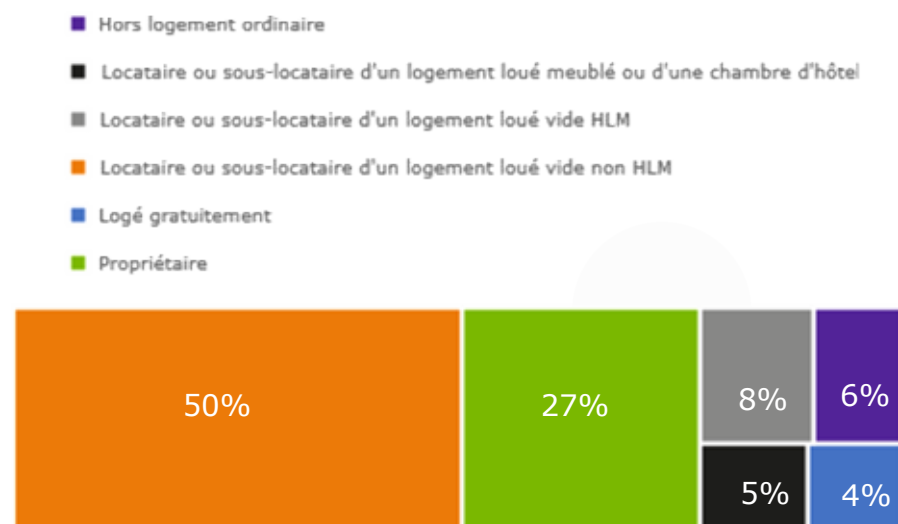
Les nouveaux habitants entrants sur le territoire représentent 5,8% des flux enregistrés (source : MIGCOM).

Ils proviennent des territoires voisins et notamment des grands pôles d'influence. En effet, 24% d'entre eux proviennent de la communauté d'agglomération de Valence Romans et dans une moindre mesure de la Métropole lyonnaise (6%). La proximité avec la communauté de CCCPS se vérifie au regard de l'apport de nouveaux habitants (16%) et notamment de la commune de Crest. La communauté d'agglomération de Montélimar apporte 10% des nouveaux arrivants sur le territoire en 2015.

Outre la proximité avec les bassins d'emplois, le statut d'occupation peut également justifier l'apport de nouveaux arrivants sur le Val de Drôme en Biovallée. En effet, la moitié des nouveaux arrivants loue ou sous-loue un logement, et près d'un quart d'entre eux accèdent à la propriété sur le territoire. L'attribution de logements locatifs sociaux peut également expliquer ce phénomène puisque 8% des arrivants sur le territoire occupent un LLS.



Statut d'occupation du logement sur le territoire des entrants



Source : MIGCOM 2015



Mobilités résidentielles

Répartition des flux – Source : MIGCOM 2015

	Entrants	Sortants
Pôles structurants	44%	50%
Pôles relais	28%	21%
Pôles de proximité	16%	18%
Villages	12%	11%

Les pôles structurants et les pôles relais, secteurs les plus dynamiques en termes de construction, sont les secteurs les plus attractifs. Ils accueillent respectivement 44% et 28% des flux.

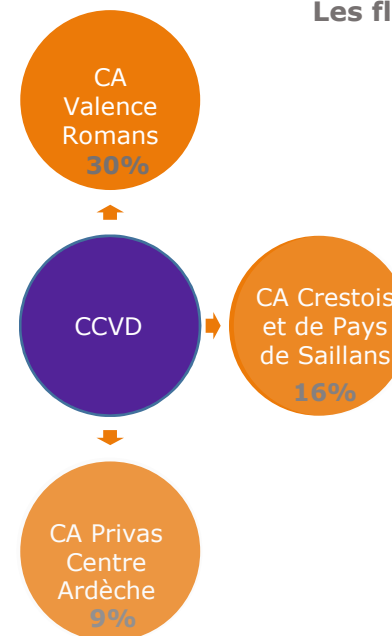
Les habitants quittant le territoire (4,7% des flux totaux) sont compensés par les nouveaux arrivants (5,8%). Ils quittent le territoire en majorité pour la CA Valence Romans (30%), la CA Crestois et le Pays de Saillans (16%) et la CA Privas Centre Ardèche (9%).

Les pôles structurants sont les plus touchés par les départs de population (50%).

UNE ATTRACTION DIFFÉRENCIÉE AU PROFIT DES PÔLES STRUCTURANTS ET DES PÔLES DE PROXIMITÉ

En 2015, 89% des flux comptabilisés sur la Communauté de Communes concernent les déplacements réalisés à l'intérieur du territoire, soit 28 170 déplacements (Source: MIGCOM 2015).

Les flux sortants

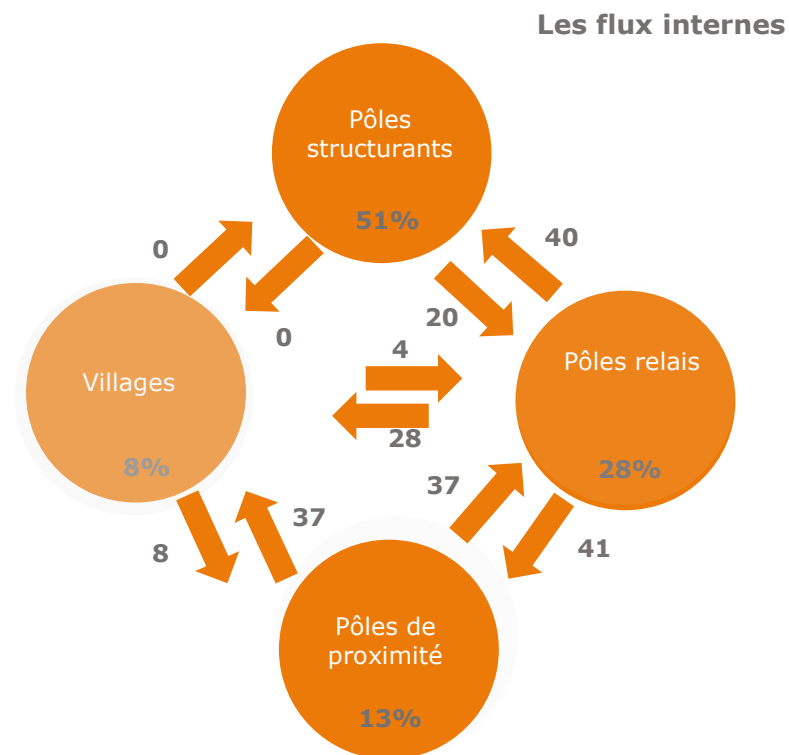


Mobilités résidentielles

Plus de la moitié des mobilités internes du territoire sont à destination des pôles structurants (51%). Livron est la commune qui accueille le plus de flux internes au territoire (30% en 2015).

Les pôles relais sont également attractifs, ils attirent 28% des flux internes (dont 8% à Allex). Les échanges les plus significatifs se font entre les pôles relais et les pôles de proximité.

Un nombre limité d'habitants déménage pour les villages. L'offre et la diversification de logements limitées peuvent expliquer cette tendance, tout comme la présence de services et de commerces, moins présents dans ces communes.



Source : MIGCOM 2015



Niveaux de revenus

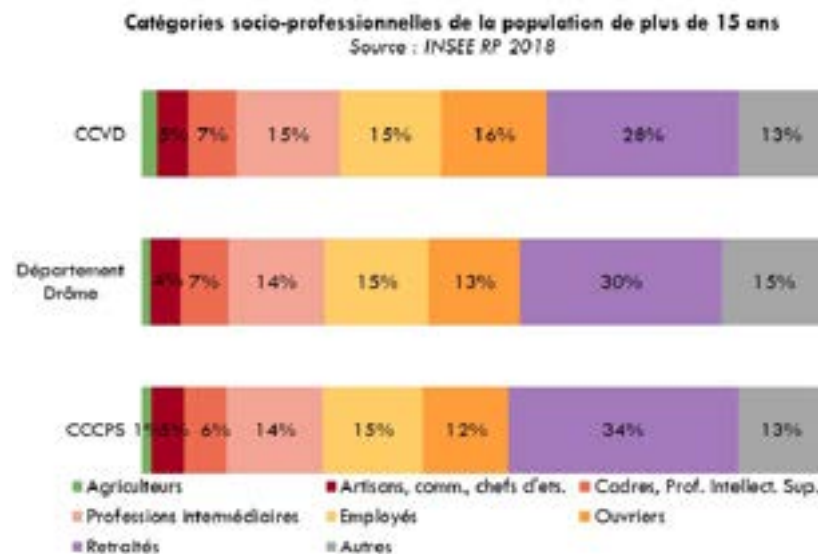
UNE POPULATION MAJORITAIREMENT MODESTE

Le territoire du Val de Drôme en Biovallée se caractérise par une présence d'agriculteurs (2,2% sur la CCVD) et d'ouvriers (15,6%) plus importante qu'à l'échelle du département (1,2% et 13,5% respectivement). Les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers représentent 45,5% de la population, au détriment des cadres et professions intellectuelles supérieures (7% contre 7,1% pour la Drôme) et des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (4,6%), peu représentés.

Par ailleurs, une part significative de retraités habite le territoire (27,9%), caractéristique importante à considérer dans l'offre d'équipements et de services. Néanmoins, ils sont davantage représentés dans le département (29,5%) et la CCCPS (33,6%).

Cette analyse permet de mettre en évidence le caractère modeste du territoire. Néanmoins, cette caractéristique tend à évoluer. Entre 2013 et 2018, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures augmente de l'ordre de +1 point.

Autre caractéristique du territoire, la CCVD présente un nombre d'emplois déficitaire, il y a 71 emplois pour 100 actifs, alors que ce ratio est nettement supérieur à l'échelle du département (1,07). Les espaces ruraux et notamment les villages du territoire sont davantage concernés (0,59), tout comme les pôles relais (0,54). Améliorer le niveau d'emplois au nombre d'actifs résidants permettrait de renforcer l'indépendance du territoire vis-à-vis des grandes agglomérations voisines.



Ratio emplois sur actifs en 2018

Source : INSEE 2018

	Nombre d'emplois	Nombre d'actifs de 15-64 ans	Indice de concentration de l'emploi
Pôle structurant	5143	7263	0,80
Pôle relais	1713	3532	0,54
Pôle de proximité	1309	2033	0,72
Village	709	1362	0,59
CCVD	8873	14190	0,71
DPT DROME	214120	232223	1,07



Niveaux de revenus

DES NIVEAUX DE VIE INÉGAUX EN FONCTION DES SECTEURS

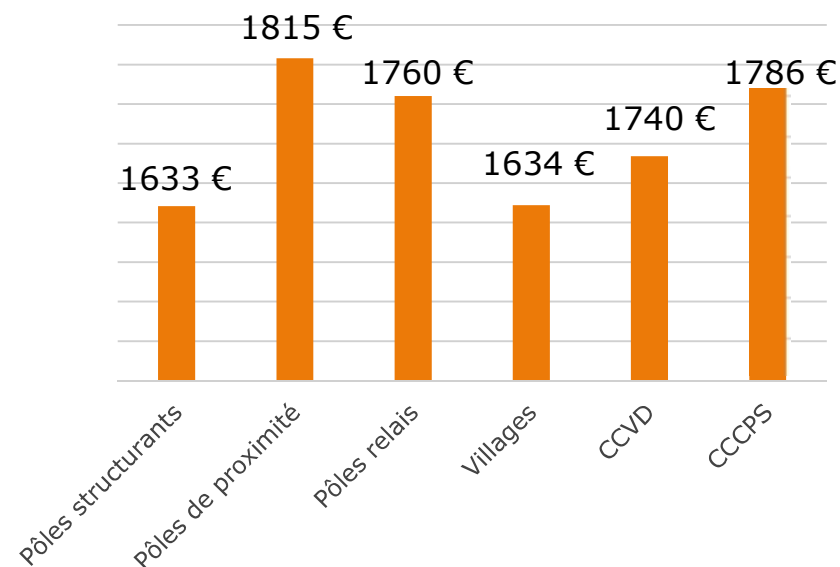
Le revenu médian par unité de consommation du territoire est de 1 740€ en 2018. Cette donnée permet de constater que la population présente sur le territoire dispose de revenus limités et quelque peu inférieur à la CCCPS (1 786€). Cette caractéristique s'explique par la forte présence d'ouvriers (15,6%), contrairement aux cadres et professions intellectuelles supérieures (7%).

Des disparités de revenus entre communes sont perceptibles. Les pôles structurants présentent le niveau de revenu médian le plus faible (1633€), s'expliquant par la concentration des populations plus précaires et de la majorité des logements sociaux (80%). Les villages présentent également un revenu médian faible. Ce revenu médian est similaire à celui des pôles structurants (1 634€), à lier avec un taux de chômage plus élevé sur ces espaces, ainsi que par des prix du foncier moins élevés.

En revanche, les populations les plus aisées se concentrent dans les pôles de proximité (1 815€) et les pôles relais (1 760€), revenus à corréliser notamment avec l'installation des familles et l'attractivité de ces communes qui génèrent un prix du foncier important.

Revenu médian par unité de consommation

2018 - Source : INSEE 2018



*revenu médian calculé avec la présence de secret statistique



Le parc locatif social

UN NÉCESSAIRE DÉVELOPPEMENT DU PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

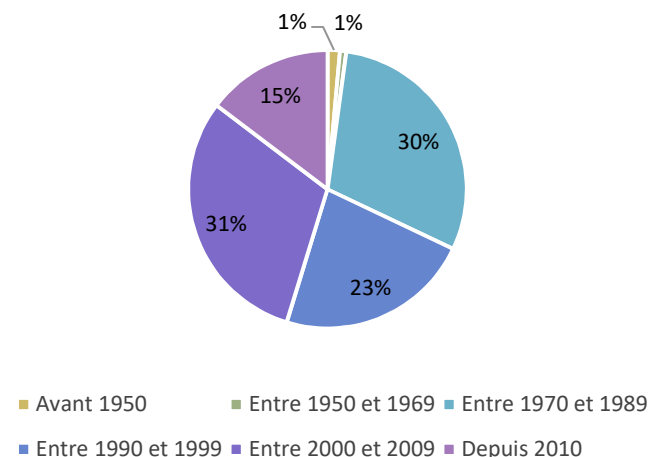
832 logements locatifs sociaux sont présents sur le territoire, soit 6,5% des résidences principales en 2020. Leur répartition est inégale puisque seules 12 communes accueillent des logements locatifs sociaux dont 79% sur les pôles structurants (660 logements) et 13% dans les pôles relais (soit 104 logements, dont la moitié à Montoisson). Le portage de ces logements est peu réparti et contraint les demandeurs à s'installer dans des communes bien identifiées. Le parc social constitue souvent une première marche afin d'accéder au logement. Les familles, notamment monoparentales, en sont les principaux demandeurs (Source : PLH).

Néanmoins, le territoire fait preuve de bonne volonté, puisqu'il n'est pas soumis aux obligations de production de logements relatives à la loi SRU et présente 6,5% de logements locatifs sociaux. De plus, le parc augmente de +3,4% entre 2015 et 2020, soit un gain de 30 logements.

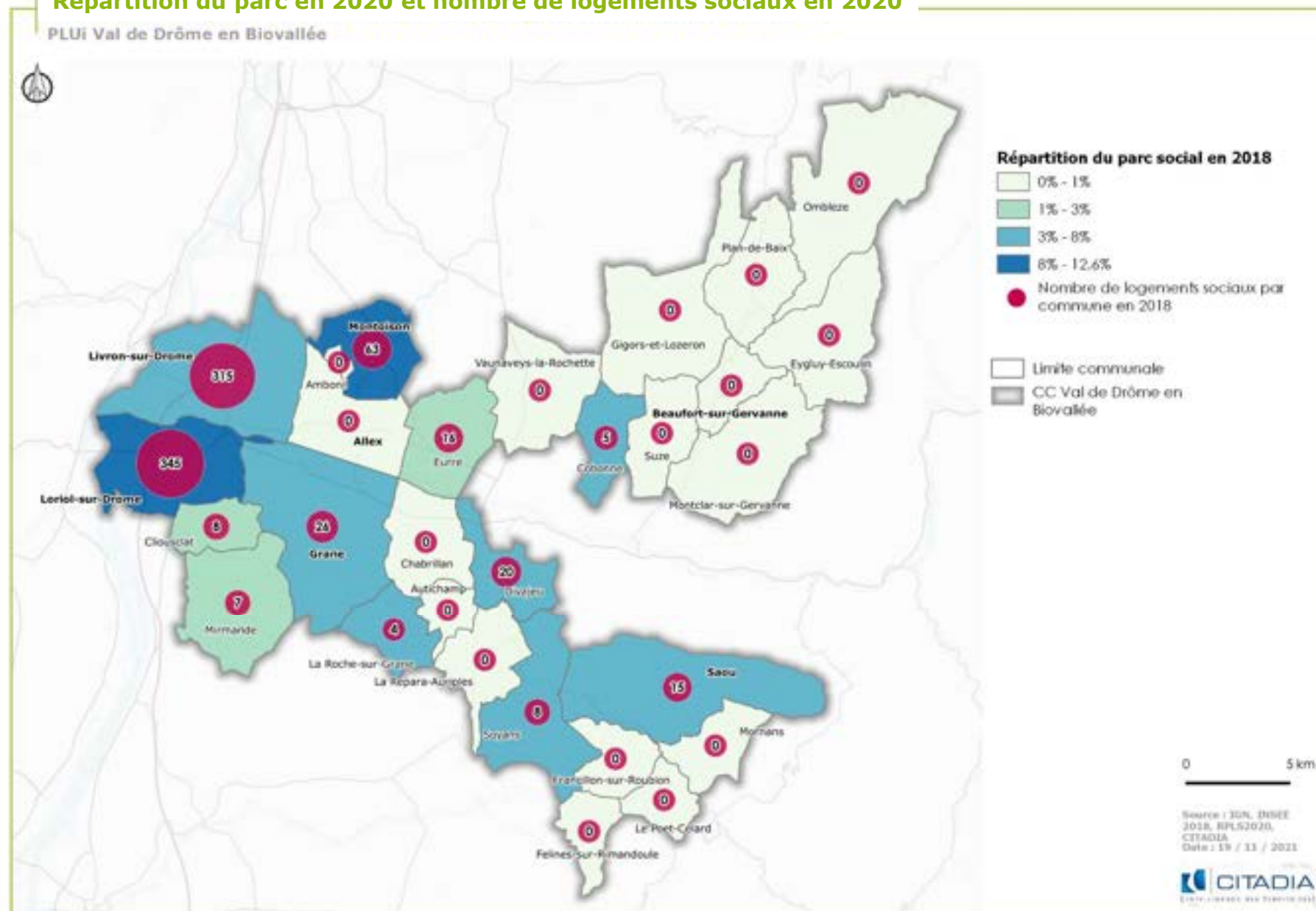
Ces logements sont relativement récents, puisque 45% d'entre eux ont été construits entre les années 2000 et 2015 contre 53% construits entre 1970 et 1989. Par ailleurs, le collectif paraît être la forme privilégiée de ces logements, ils représentent 73% contre 27% d'individuels.

Les espaces plus ruraux, tels que la basse vallée de la Gervanne et le sud du Haut Roubion, sont marqués par un manque de logements sociaux. Or cela constitue un enjeu réel, au vu des revenus des ménages. Aussi bien pour la population active (les ouvriers agricoles, les saisonniers ou les familles) que pour la population inactive (personnes âgées ne pouvant pas rester chez elles car le logement est trop grand et inadapté au vieillissement).

Logements sociaux selon leur époque de construction - Source : RPLS 2020



Répartition du parc en 2020 et nombre de logements sociaux en 2020



Le contrat de ville « cœur de Lorient » (Politique de la Ville)

UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été signé en 2007 pour travailler sur les questions de prévention de la délinquance et du développement de la citoyenneté sur le quartier de la Maladière (Seringa). L'évolution de la législation sur les critères définissant les quartiers prioritaires a conduit à un élargissement du périmètre au centre-ville, dénommé « cœur de Lorient ».

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE :

Il comprend le secteur du projet SERINGA mais aussi le centre-ville. Le « Cœur de Lorient », rassemble 1 590 personnes, ayant un revenu médian par foyer de 11 300€, soit 50% en dessous de la médiane communale. Le contrat de ville « Cœur de Lorient » 2015-2020, signé le 1^{er} juillet 2015, a pour objectif de traiter des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.

Ce contrat de ville dégage 4 principaux objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et exemples d'actions :

- Développer le lien social et la mixité entre les populations ;
- Soutenir les publics fragiles ;
- Favoriser la tranquillité publique ;
- Améliorer le cadre de vie et les conditions de logements des habitants.

Le projet de renouvellement urbain « Projet Seringa » est l'une des actions opérationnelles intégrée par le contrat de ville réalisé. Il concerne le quartier d'habitat la Maladière et d'anciennes parcelles agricoles isolées, support d'un quartier porté par la municipalité et a pour objectif de « *rattacher ce quartier au reste de la ville par la création d'un nouveau tissu urbain permettant d'utiliser durablement l'espace urbain non aménagé en proposant une densité urbaine en continuité de celle du centre-bourg.* » Une partie du projet vise la labellisation d'EcoQuartier.

**Logements sociaux selon leur
époque de construction** - Source :
Contrat de ville Cœur de Lorient 2015-2020



Projet Seringa Lorient – Citadia Conseil



Le projet Seringa



Démolition des bâtiments D,I et J



Démolition pour réaménager l'espace et créer des logements, notamment en accession sociale (individuels principalement)



Réhabilitation des bâtiments K,L et M

Réhabilitation portée par la DAH



Résidence « Le Clos Seringa »

Source : Drôme Aménagement Habitat

Il s'agit d'un projet de rénovation urbaine (mené avec des bailleurs sociaux), de résidentialisation d'immeubles existants, de réalisation d'équipements publics et de création d'un parc urbain. Il s'inscrit dans le respect de l'environnement et le développement durable. La mixité sociale, un cadre de vie agréable ou encore la proximité du centre ville sont les atouts que ce projet souhaite mettre en avant.

Ce projet novateur est le seul écoquartier de la Drôme labellisé.

Projet Seringa - Source : Contrat de ville « Cœur de Lorient 2015-2020 »



Le point mort

Le point mort définit le nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population.

2 phénomènes font varier le point mort :

- **Le renouvellement du parc de logements** : parallèlement à la construction de nouveaux logements, permettant d'accueillir de nouveaux habitants, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux, activités, etc.). A l'inverse, des locaux d'activités ou des cellules commerciales peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc est donc évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation du parc de logements au cours d'une même période.
- **La diminution de la taille des ménages** : phénomène lié au nombre moyen de personnes par ménage, en baisse sur le territoire.

2 autres phénomènes font varier le nombre de logements :

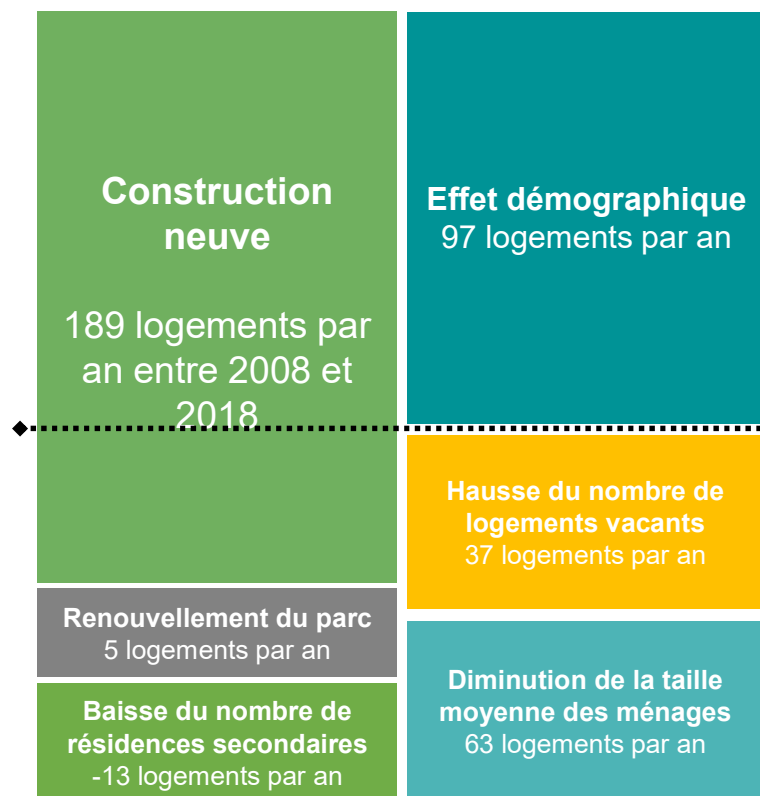
- **La variation de la part de logements vacants** : la question des logements vacants est souvent difficile à appréhender. En effet, un trop gros volume démontre la faible attractivité du parc et/ou révèle un phénomène de logements potentiellement indignes. Par ailleurs, une trop faible part de logements vacants entraîne une pression sur le marché du logement qui ne permet pas un « turn over » suffisant et entraîne une augmentation des valeurs foncières et immobilières ;
- **La variation de la part de résidences secondaires** : plus cette part est importante, plus le territoire peut être considéré comme attractif d'un point de vue touristique et voit sa population augmenter lors de la haute saison touristique.

Qu'est-ce que le point mort?

La construction de logements neufs ne contribue pas seulement à la croissance de la population. Elle doit également répondre aux besoins endogènes du territoire. La somme de ces besoins est appelée «point mort ». Il s'agit du nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population sur une période et un territoire donné.

POINT MORT SUR LA PÉRIODE 2008-2018

Source : INSEE 2018, Sit@del 2018 et traitement Citadia



92 logements par an ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire



Les réponses apportées aux gens du voyage

Des espaces dédiés à l'accueil des gens du voyages

L'accueil des gens du voyage sur le territoire du Val de Drôme en Biovallée s'organise autour de deux centres.

L'un se situe à Livron-sur-Drôme et le second à Loriol-sur-Drôme. Du fait de leur positionnement sur un grand axe de transit, ces aires sont grandement sollicitées et peuvent présenter des difficultés (exemple : l'occupation du site de Drôme fruits à Livron-sur-Drôme).

Face aux fortes interactions entre les deux centres et aussi celui de la Voulte-sur-Rhône, une convention a été signée entre les trois communes pour leur gestion. En somme, elles présentent 60 places. De plus, l'aire de Livron-sur-Drôme a fait récemment l'objet de travaux afin de la remettre à niveau, suite à des différentes dégradations.

L'analyse des densités existantes sur le territoire

🔍 Les centres historiques



💡 A RETENIR

Les centres historiques

Exemples de Beaufort-sur-Gervanne et de Livron-sur-Drôme

Le centre historique est un ensemble urbain ou rural qui correspond à la centralité fonctionnelle de la commune.

Caractérisé par une densité importante de construction et une mixité des fonctions urbaines, le bâti est majoritairement situé à l'alignement des voies et sur 2 limites séparatives latérales et est caractérisé par une densité marquée et des hauteurs plus importantes.

Les centres bourgs accueillent généralement les équipements municipaux (mairie, écoles, cimetières) et religieux (églises) et peuvent regrouper une ou plusieurs aménités urbaines de proximité (commerces et services).

Périmètre	Surface de l'ilot (en ha)	Surface moyenne des parcelles (m2)	Nombre de logements	Hauteur min du bâti	Hauteur max du bâti	Densité (logement/ha)	Emprise au sol moyen du bâti
Beaufort-sur-Gervanne - Centre historique	0,70	146,80	26	7m	13m	37	60-65%
Livron-sur-Drôme - Centre historique	1,46	176,11	55	5m	18m	38	50-55%

L'analyse des densités existantes sur le territoire



L'habitat collectif



A RETENIR

L'habitat collectif

Exemples de Livron-sur-Drôme et de Soyans

L'habitat collectif se caractérise par une implantation en rupture avec la morphologie des quartiers avoisinants : parcellaire de grande taille, verticalité et densités plus élevées, emprises au sol globalement faibles (emprise du stationnement et espaces verts) ;

Périmètre	Surface de l'îlot (en ha)	Surface moyenne des parcelles (m2)	Nombre de logements	Hauteur min du bâti	Hauteur max du bâti	Densité (logement/ha)	Emprise au sol moyen du bâti
Livron-sur-Drôme - Habitat collectif	0,27	897,63	35	15m	15m	130	25-30%
Soyans - Habitats collectifs	0,16	1 648,52	8	6m	6m	50	30-35%

L'analyse des densités existantes sur le territoire

L'habitat pavillonnaire



A RETENIR

L'habitat pavillonnaire

Exemples de Loriol-sur-Drôme et de Montoisson

Le tissu d'habitat pavillonnaire se compose de maisons individuelles développées dans le cadre de procédures d'aménagement d'ensemble de type lotissement (habitat individuel groupé/dense) ou hors procédure.

Ce type d'habitat correspond à des formes urbaines regroupées, standardisées et organisées autour d'une voie de desserte.

Périmètre	Surface de l'îlot (en ha)	Surface moyenne des parcelles (m2)	Nombre de logements	Hauteur min du bâti	Hauteur max du bâti	Densité (logement/ha)	Emprise au sol moyen du bâti
Loriol-sur-Drôme - Habitat pavillonnaire	1,35	221,59	31	3m	7m	23	15-20%
Montoisson - Habitats pavillonnaires	2,60	865,69	27	3m	7m	10	15-20%

L'analyse des densités existantes sur le territoire



L'habitat diffus



A RETENIR

L'habitat diffus

Exemples de Lorient-sur-Drôme et de Clionsclat

L'habitat diffus est caractérisé par un tissu d'habitat peu dense, particulièrement consommateur d'espaces : de grandes parcelles, peu de logements, une faible emprise au sol et une hauteur de bâti peu élevée. Cette typologie d'habitat est encouragée notamment par le prix du m².

Périmètre	Surface de l'ilot (en ha)	Surface moyenne des parcelles (m2)	Nombre de logements	Hauteur min du bâti	Hauteur max du bâti	Densité (logement/ha)	Emprise au sol moyen du bâti
Lorient-sur-Drôme - Habitat diffus	1,35	1 515,21	23	4m	9m	17	15-20%
Clionsclat - Habitat diffus	4,44	1 213,98	22	3m	6m	5	10-15%

CONSTATS ET ENJEUX

CE QUE DISENT LES ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

- › Le modèle des maisons individuelles qui se conforte dans cet espace et qui freine le développement de logements collectifs ;
- › Une nécessité d'accompagner le logement collectif et la construction en hauteur pour limiter la consommation d'espace tout en ne densifiant pas trop ;
- › Un manque d'habitat intergénérationnel ;
- › Un manque de logements locatifs, couplé à une forte présence de logements secondaires, occupés qu'une partie de l'année ;
- › Des logements inadaptés aux nouveaux modes de vie et à la structure actuelle de la population (personnes seules, personnes âgées dépendantes...) ;
- › Un accès au logement difficile, dû à l'augmentation des coûts de la construction ;
- › Des prix qui augmentent au vu de la pression foncière exercée par le tourisme ;
- › Un manque de possibilité pour faire de l'habitat léger pour la résidence (provisoire ou permanente).



Atelier citoyen Divajeu,
Source CCVD 2019

CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- › Une inadéquation entre la taille des ménages, leur évolution et l'offre du parc de logements ;
- › Une majorité de propriétaires et une carence d'offre locative ;
- › Un taux de logements vacants supérieur aux taux structurels et qui augmente particulièrement depuis 2010 et lié à la date de construction des logements ;
- › Une homogénéité du parc de logements, avec une majorité de maisons individuelles ;
- › Des résidences secondaires particulièrement représentées dans les villages ;
- › Une carence en logements collectifs ;
- › Des logements locatifs sociaux inégalement répartis sur le territoire mais en augmentation depuis 2012 ;

ENJEUX

- › Proposer une offre de logement diversifiée permettant de répondre à la demande (individuel ou collectif et de différents types) ;
- › Etudier le devenir et la mobilisation des grands logements et leur adaptation aux besoins actuels des ménages ;
- › Porter le développement de logements qui facilitent la rotation des saisonniers ainsi que des formes d'habitat plus modernes (exemple de l'habitat alternatif) ;
- › Proposer des formes d'habitat permettant aux personnes âgées rester sur le territoire ;
- › Enrayer le phénomène de vacance ;
- › Développer une offre locative correspondant aux besoins des ménages, pour renforcer l'attractivité du territoire ;
- › Assurer une offre de logements sociaux cohérente sur tout le territoire.



PARTIE 3

ORGANISATION FONCTIONNELLE DU TERRITOIRE



LES ÉQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES

L'OFFRE DE SANTÉ

UNE OFFRE DE SANTÉ INÉGALE ET UN ENJEU DU MAINTIEN DU NIVEAU D'OFFRE DE SOIN DANS L'AVENIR

En 2013, **21 médecins généralistes** exerçaient sur le territoire du Val de Drôme en Biovallée, soit 0,7 praticien pour 1 000 habitants. **L'offre de praticiens libéraux** de la CCVD est inférieure à celle des territoires de comparaison : le département de la Drôme et la CCCPS présentent respectivement une densité de 0,9 et de 1,4 praticien pour 1 000 habitants.

Les médecins généralistes ont un rôle central sur le territoire (visites à domicile seniors, gynécologie, pédiatrie). Cependant, en 2013, 67% des médecins généralistes du Val de Drôme étaient âgés de 55 ans et plus. Il existe donc, comme à l'échelle nationale, **un enjeu de renouvellement de ces professionnels** à court et moyen terme. Les attentes vis-à-vis de la réforme de la santé sont donc réelles.

L'offre de santé est inégalement répartie sur le territoire. Elle est **globalement très limitée** dans les zones montagneuses de la Gervanne-Sye et du Haut-Roubion. On note une **concentration des omnipraticiens** dans la Vallée, notamment à Loriol et Livron, mais une meilleure répartition des infirmiers et masseurs kinésithérapeutes sur le territoire, notamment au sein des pôles relais.

Effectifs et densité (pour 1 000 habitants) des professionnels de santé selon le territoire en 2013

	Territoire Vallée de la Drôme		CC CPS		CC du Val de Drôme		Drôme	Rhône-Alpes
	Effectif	Densité	Effectif	Densité	Effectif	Densité	Densité	Densité
Médecins généralistes	41	0,9	20	1,4	21	0,7	0,9	0,9
Dentistes	20	0,5	13	0,9	7	0,2	0,6	0,6
Infirmiers	90	2,0	40	2,7	50	1,7	1,9	1,3
M-kinésithérapeutes	51	1,2	33	2,3	18	0,6	1,1	1,1
Orthophonistes	18	0,4	10	0,7	8	0,3	0,3	0,4

Source : ARS [régime général de l'Assurance Maladie – 2013]



Répartition des médecins généralistes, des infirmiers et des masseurs kinésithérapeutes dans les communautés de commune du Val de Drôme et du Crestois et du Pays de Saillans.

Un seul médecin et un seul infirmier sont implantés dans la partie nord-est du territoire. Dans toute la partie sud, il n'y a qu'un seul médecin, deux masseurs-kinésithérapeute et un seul infirmier. Le reste est concentré sur la partie ouest et le, centre du territoire. La répartition de l'offre de santé est donc répartie de manière inégale sur le territoire.



L'OFFRE DE SANTÉ

L'accessibilité physique et financière aux soins pour les publics en précarité, fragiles ou handicapés est problématique sur le territoire de la CCVD, avec pour cause : les **distances à parcourir et la dépendance à la voiture** pour atteindre les cabinets des praticiens libéraux en milieu rural, d'autant plus que les médecins et praticiens libéraux ne se déplacent pas dans la Gervanne notamment. A cela s'ajoutent **le coût** des médecines traditionnelles et alternatives, des soins dentaires, ophtalmologiques, ou des mutuelles, ou encore la **couverture insuffisante du territoire** en spécialistes qui entraîne un allongement des délais pour obtenir des rendez-vous.

L'offre de santé située à Crest est **complémentaire** de celle du territoire et propose : des services diversifiés autour du centre hospitalier intercommunal, un dispensaire de soins naturels, un centre médico-psychologique,... La **proximité** de Crest avec les communes des bassins de Gervanne-Sye et du Haut-Roubion, permet de rapprocher une partie des habitants du Val de Drôme des équipements et des professionnels de santé.

Le niveau d'offre de services de soin et de santé de la CCVD est à **maintenir voire à améliorer** afin d'éviter leur polarisation par les agglomérations de Valence et Montélimar et un éloignement croissant des habitants des services de soin et de santé. On note, par exemple, que la totalité des communes du Val de Drôme sont à plus de 30 minutes des maternités de Valence ou Montélimar.

Dans les territoires ruraux, le maintien et/ou le développement des soins de proximité devient nécessaire dans un contexte de raréfaction des ressources médicales et soignantes (www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr). Dans l'optique d'une diffusion des services au sein de la CCVD, une **maison de santé pluridisciplinaire** qui accueillera des médecins, des kinésithérapeutes et des infirmiers est en cours de construction à Montoisson. La mutualisation apparaît comme un moyen d'améliorer la qualité et la répartition des équipements et des services.



Maison médicale – Grane
Source: Citadia Conseil



Pharmacie des Ramières – Allex
Source : Citadia Conseil



I.M.E. (Institut Médico Éducatif) de Val Brian
Source : grane.org



Recensement des établissements sanitaires et sociaux

Actions et public cible	Commune	Capacité	Modalités d'accueil
Santé et Social Adulte (2)			
Centre Médico-Psychologique	ALLEX		
Etablissement et service d'aide par le travail	ALLEX	10	
Maison médicale	SAOU		
Laboratoire d'analyses médicales (1)			
Laboratoire d'analyses médicales	LIVRON SUR DROME		
Maison de Santé (1)			
Maison de santé	MONTOISON		
Pharmacie (8)			
Pharmacie	ALLEX		
Pharmacie	GRANE		
Pharmacie	LIVRON SUR DROME		
Pharmacie	LIVRON SUR DROME		
Pharmacie	LIVRON SUR DROME		
Pharmacie	LORIOLE SUR DROME		
Pharmacie	LORIOLE SUR DROME		
Propharmacie	BEAUFORT SUR GERMANNE		
Santé et Social Enfance (7)			
Institut Médico-Educatif	GRANE	78	Internat et semi internat
Institut Médico-Educatif	LORIOLE SUR DROME	6	Internat
Maison d'enfant à caractère social	LORIOLE SUR DROME	24	Hébergement
Maison d'enfant à caractère social	LORIOLE SUR DROME	32 (dont 8 jeunes adultes)	Hébergement jeunes adultes
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile	LIVRON SUR DROME	12	
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile	LIVRON SUR DROME	6	
Lieu de vie	LA REPARA AURIPILES		
Personnes âgées et en situation de handicap (4)			
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	ALLEX		
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	DIVAJEU		
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	LIVRON SUR DROME		
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	BEAUFORT SUR GERMANNE		
Santé à domicile (2)			
Service de soins infirmiers à domicile	LIVRON SUR DROME	26	Personnes âgées
Service Polyvalent aide et soins à domicile	LIVRON SUR DROME		

Source : Données FINESS 2019



LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET LES SERVICES À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

UNE OFFRE DE SERVICES A RENFORCER AU REGARD DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le maintien à domicile et la prise en charge des personnes âgées est un réel enjeu auquel le territoire et plus largement les communes françaises sont confrontées dans un contexte de vieillissement de la population.

Le territoire du Val de Drôme en Biovallée est vieillissant et attire les retraités, 25,7% de la population a plus de 60 ans en 2015. Corrélié à l'isolement et à l'éloignement des villages, cela pose la question de la **prise en charge de la dépendance**, du **maintien à domicile** et de **l'accessibilité aux logements adaptés** pour les personnes âgées en particulier dans les communes rurales.

En 2019, la CCVD propose 264 places d'hébergement pour personnes âgées sur le territoire, soit 1 place pour 9,4 personnes âgées de plus de 75 ans. Elles se répartissent entre les **Etablissements d'hébergement pour Personne Agée Dépendantes** de Livron, Loriol et Grâne (178 places) et les **résidences autonomes** d'Allex et Loriol (88 places).

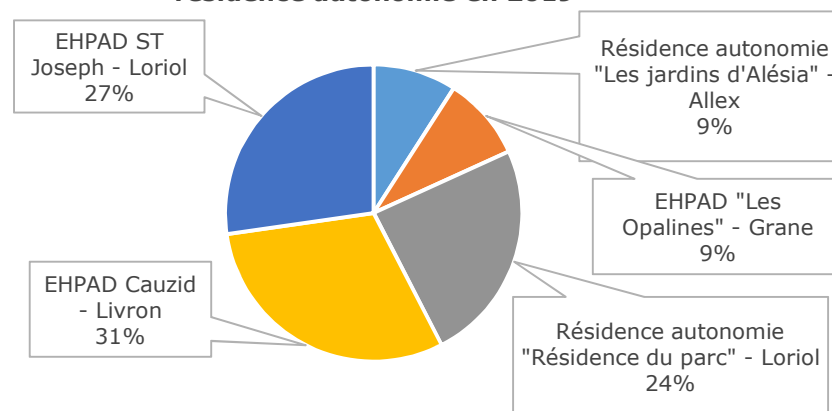
Face à la hausse du nombre de personnes en perte d'autonomie dans la décennie à venir, l'enjeu sera double pour le Val de Drôme : améliorer les conditions du maintien à domicile des personnes âgées (prise en compte des besoins spécifiques dans la conception/réhabilitation des logements,...) et augmenter les capacités d'accueil en structures spécialisées (de type EHPAD) ou non (de type logements-foyers).

Sources : ORS_Diagnostic de Santé 2016_Vallée de la Drôme
SMDVD_Synthèse de l'étude sur l'offre de services aux personnes dans la Vallée de la Drôme

Recensement des établissements sanitaires et sociaux pour les personnes âgées

Action et public cible	Nombre de structures	Capacités d'accueil
Hébergement		
Séniors	5	264
Services d'aide et de soins à domicile		
Séniors et adultes handicapés	6	26
Services de santé		
Pharmacie	8	-
Maison de santé	1	-
Laboratoire d'analyses médicales	1	-

Répartition des capacités d'accueil en EHPAD et en résidence autonomie en 2019



Source : Données FINESS 2019



LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET LES SERVICES À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

UN SERVICE À LA PERSONNE DÉVELOPPÉ MAIS ENCORE INÉGALEMENT RÉPARTI

Si la répartition des établissements sanitaires et sociaux est inégale sur le territoire et principalement concentrée dans le bassin de la Confluence et la Vallée de la Drôme, le **service à la personne est bien développé** au sein de la CCVD avec 5 Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) situés à Grane, Alex, Divajeu, Montoisson et Beaufort-sur-Gervanne.

L'ADMR est un réseau associatif de services à la personne. Ils ne sont pas réservés aux personnes âgées et peuvent très bien intervenir à n'importe quel moment de la vie. Les services concernent l'enfance et la parentalité, les services et soins aux seniors, l'accompagnement du handicap ou encore l'entretien de la maison.

L'**Association « Vieillir au village »**, présente à Grane, d'accompagner les personnes âgées vivant en milieu rural dans leur choix de rester dans leur cadre familial et quotidien, à leur domicile et dans leur village. Cette association fonctionne grâce à un réseau de bénévoles appelés « veilleurs », qui mènent des missions de proximité, d'entraide et de solidarité.

La **répartition des infirmiers libéraux** est à conserver et renforcer sur le territoire de la CCVD car ils jouent un rôle important dans le maintien à domicile et les soins des personnes âgées et handicapées.



Association Vieillir au village – Grane
Source: Citadia Conseil

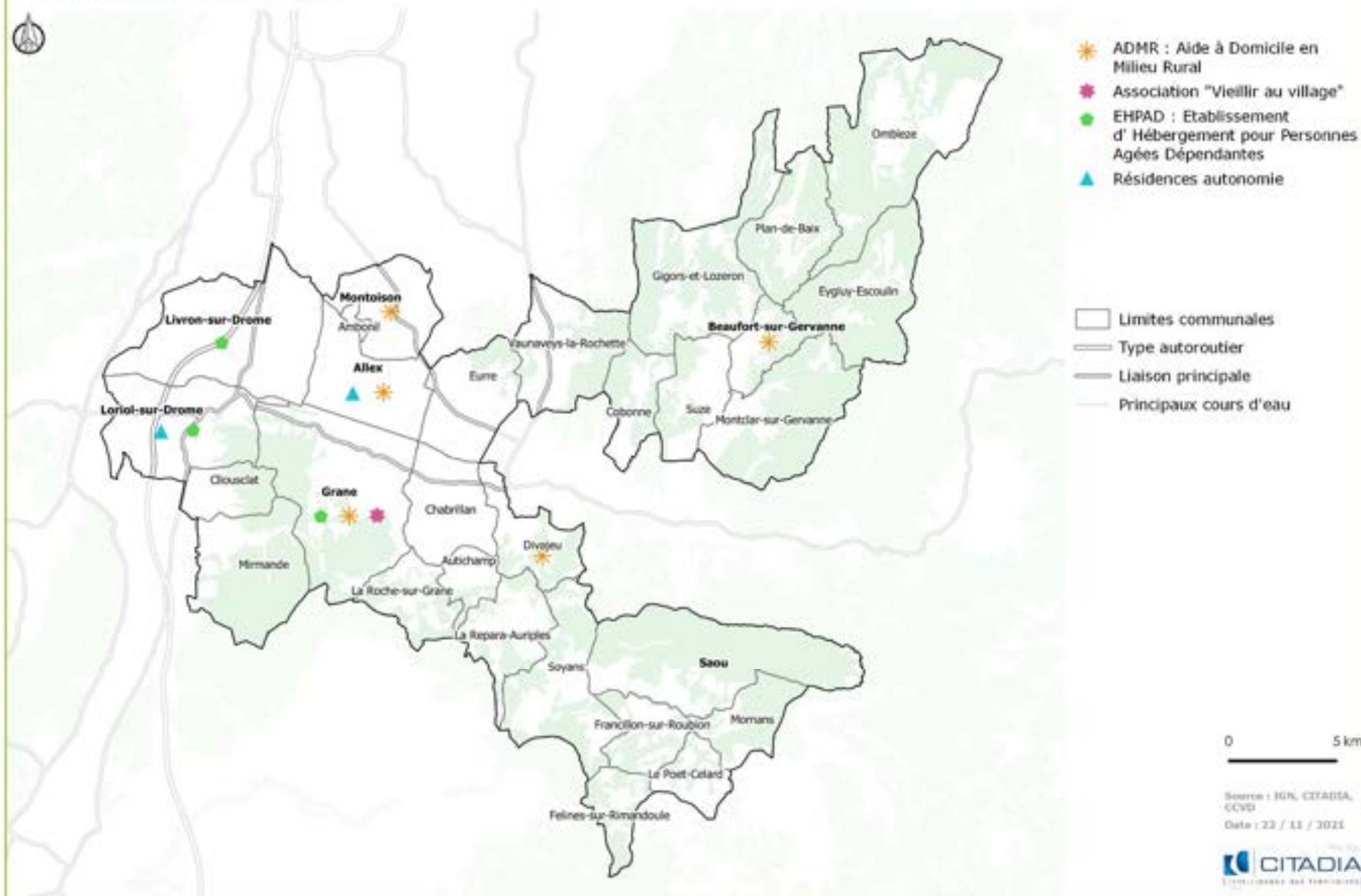


ADMR – Divajeu
Source : Citadia Conseil



Répartition des équipements et services liés à la santé et aux personnes âgées

PLUi Val de Drôme en Biovallée



L'ACTION SOCIALE

DES ÉQUIPEMENTS ET DES PROJETS QUI FAVORISENT L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée a pour ambition de diffuser au maximum les services sur le territoire afin de les rendre accessibles à toute la population et notamment aux personnes en situation sociale fragile, vieillissantes ou seules.

Afin de réduire l'effet de fracture numérique qui peut exister auprès des publics vieillissants ou fragiles, l'action sociale de la CCVD s'organise en divers permanences sur le territoire ou directement chez les habitants. Des structures permettent également d'accompagner dans leurs démarches ceux qui le désirent.

3 Maisons de Services Au Public (MSAP) existent au sein de la CCVD. Ce sont des espaces où des agents peuvent aider les usagers à travers leurs démarches de la vie quotidienne (services de proximité, démarches administratives,...). Elles sont réparties dans différents secteurs du territoire : à Livron, Grane et Beaufort-sur-Gervanne. Ces lieux d'accueil permettent aux habitants d'être accompagnés dans leurs démarches administratives et servent de relais locaux à différents organismes (CAF, CPAM, Pôle Emploi,...). Afin de poursuivre la diffusion de ces services sur le territoire, deux nouvelles antennes sont prévues à Lorient et au sud-est du territoire.

Deux Espaces Publics Internet (EPI) proposent, à Lorient et à Livron, une mise à disposition d'équipements informatique et internet, des ateliers d'initiation et de formation informatique, un service au public d'accompagnement aux démarches administratives dématérialisées.

Une Maison de la Vallée est en projet dans le Val de Drôme. Cet espace pensé comme un lieu de vie regrouperait une maison de service au public, une maison de la solidarité, un office de tourisme intercommunal et un relais d'assistant(e)s maternel(le)s.

Il y a aussi un **Espace de Vie Sociale (EVS)** à Livron, et un en projet à Lorient. Ces associations agréées et financées par la CAF visent à offrir aux familles et à la population un lieu de développement d'actions et la possibilité de s'exprimer, de concevoir et de réaliser des projets collectifs au service du plus grand nombre. Ce sont des lieux d'accueil et d'information à vocation globale, familiale et intergénérationnelle permettant de veiller au lien et à la mixité sociale sur le territoire.

La Communauté de communes du Val de Drôme a mis en place la **Caverne de l'entraide** qui est une structure de récupération de biens en bon état (mobiliers, électroménager, linge de maison, vaisselle,...) qui sont ensuite redistribués aux personnes en difficulté pour les aider à équiper leur logement.



Pour les personnes victimes de violences conjugales, un **Accueil Rapide des Ménages** existe sur le territoire et permet le logement d'urgence.

Un **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** a vu le jour en 2015. Il soutient, complète et appuie les deux **Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)** qui sont à recenser sur le territoire (à Livron et Lorient). Ils mènent des missions d'aide sociale légale (obligatoires par les collectivités), facultatives et d'action sociale, et assurent l'animation des activités sociales.



Focus sur la répartition des jeunes par bassin de vie

En 2015, on recense 7 787 jeunes sur le territoire de la CCVD. Ils sont très présents dans le Bassin de la Confluence (56%). Vient en seconde position la Vallée de la Drôme (33%), puis le Haut Roubion et la Gervanne-Sye, avec respectivement 7% et 4%. Les proportions des différentes tranches d'âge sont à peu près comparables, mis à part le bassin de la Gervanne-Sye, où les moins de 9 ans sont nettement plus représentés, symbole d'un relatif renouvellement de la population.

	0 à 4 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 19 ans	Total
Bassin de la Confluence	1092	1078	1174	982	4326
Vallée de la Drome	624	644	677	627	2572
Haut Roubion	145	142	151	122	560
Gervanne-Sye	103	111	60	53	328

	0 à 4 ans	5 à 9	10 à 14 ans	15 à 19 ans	Total
Bassin de la Confluence	25%	25%	27%	23%	56%
Vallée de la Drome	24%	25%	26%	24%	33%
Haut Roubion	26%	25%	27%	22%	7%
Gervanne-Sye	31%	34%	18%	16%	4%

Source : Données INSEE 2015



LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

UNE BONNE COUVERTURE DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS À DESTINATION DE LA « PETITE ENFANCE »

Le territoire du Val de Drôme est attractif pour les familles, il compte 31% de couples avec enfant(s) et 8% de familles monoparentales dont les besoins en matière de garde d'enfant ont évolué, notamment en lien avec l'augmentation de ménages où les deux parents travaillent. 1 965 enfants de 0 à 4 ans vivent au sein du Val de Drôme en 2015, soit 6,5% de la population totale.

L'offre à destination de la « petite enfance » de la communauté de communes se répartit entre **7 microcrèches** (68 places), **2 structures multi-accueil** (40 places) et environ **190 assistant(e)s maternel(le)s pour 570 places**, permettant d'accueillir 340 enfants au sein du territoire. Les enfants de 0 à 4 ans sont susceptibles de fréquenter ce type de structures. Ils sont au nombre de 1833 en 2015 sur le territoire. Il y a donc une carence de places de crèches, qu'il convient de rattraper.

Les demandes de place en accueil collectif fluctuent, mais on compte environ 80 demandes en attente par an en moyenne qui doivent être redirigées, notamment vers les assistantes maternelles du territoire.

Dans l'objectif de répartir au mieux les équipements et services sur le territoire, plusieurs projets à destination de l'accueil de l'enfant sont en cours de réalisation ou de réflexion au sein de la Communauté de communes du Val de Drôme :

- › **Le projet Pignal**, en cours de réalisation à Livron, prévoit la création d'un établissement de 40 places qui a vocation à regrouper deux structures et la création de 10 places supplémentaires.

- › **Un projet de nano-crèche** à Plan-de-Baix viendrait renforcer l'offre dans le secteur de Gervanne-Sye. Six places seront proposées.
- › **La Maison du Colombier** est une Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.). Elle permet de les accueillir au titre de la protection de l'enfance ou de la prévention de la délinquance.
- › L'implantation d'une micro-crèche sur le bassin de la Confluence permettrait de compléter l'offre.

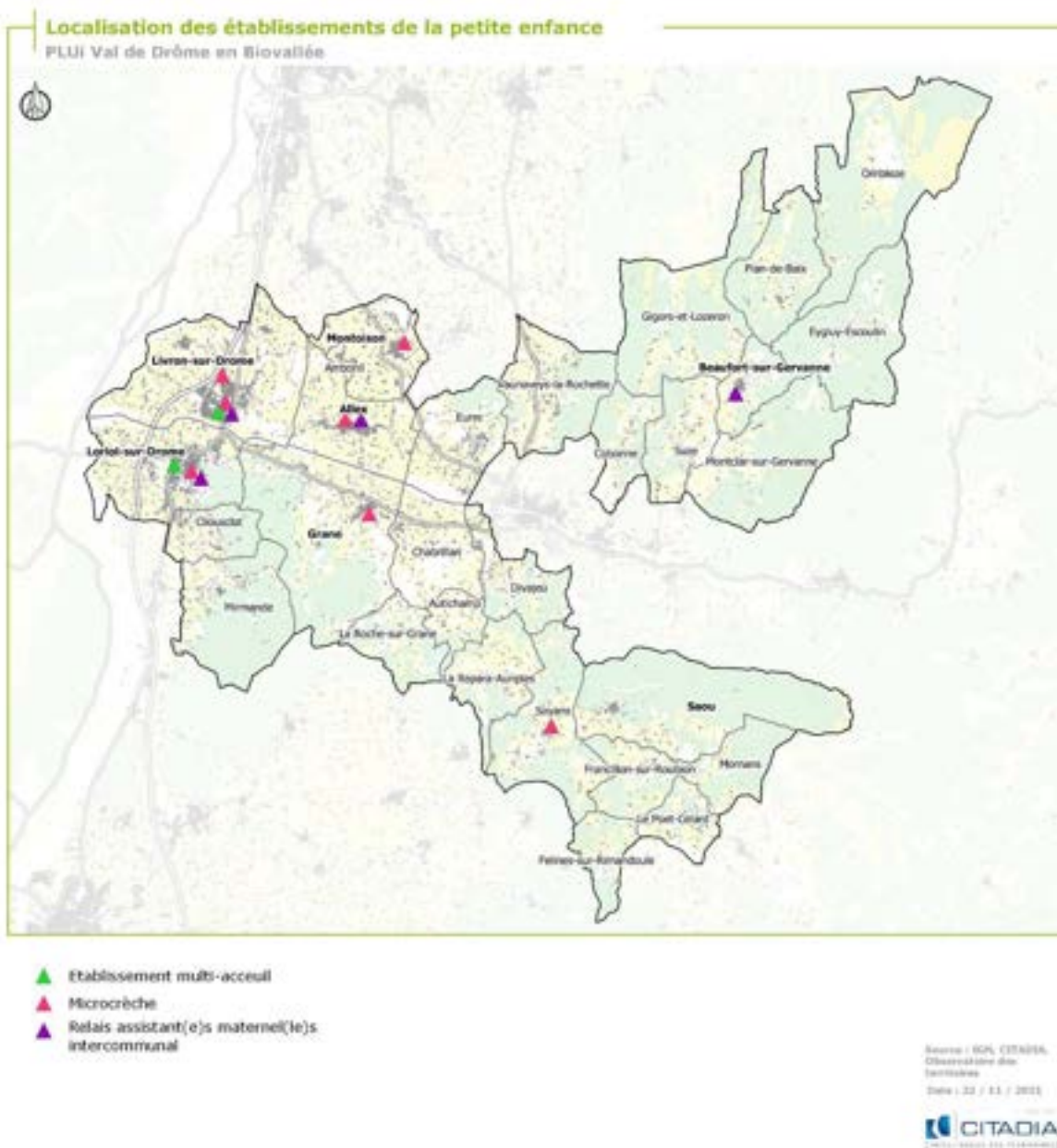
Des conventionnements avec les communes de Bourdeaux et Aouste-sur-Sye, ainsi que 3 antennes d'accueil enfants-parents situées à Allex, Livron et Loriol complètent également l'offre d'accueil du jeune enfant.



Microcrèche « La Ruchette » – Grane
Source: Citadia Conseil



LES ÉQUIPEMENTS À DESTINATION DE L'ACCUEIL DE L'ENFANT



Les **équipements d'accueil collectifs** sont situés principalement dans le bassin de la Confluence (Livron et Loriol) et la Vallée de la Drôme (Grane, Allex et Montoison). La demande est particulièrement importante sur celle de Montoison, elle présente le taux de fréquentation le plus élevé.

Comme mentionné précédemment, depuis 2010, 7 microcrèches ont été créées. Néanmoins, les structures dans la vallée de la Gervanne-Sye sont peu présentes. La création d'une nano crèche serait donc nécessaire à Omblèze et Plan-de-Baix Il en est de même à Saou, au regard de la fréquentation de la micro crèche de Bourdeaux.

Le territoire dispose de **5 Relais d'Assitant(e)s Maternel(le)s (RAM) intercommunaux** et d'une **maison des assistant(e)s maternel(le)s** (à Gigors-et-Lozeron) permettant d'assurer des permanences pour les parents et des temps collectifs d'animation avec les enfants pour les assistantes maternelles. Ils sont répartis à toutes les échelles du territoire et permettent d'accueillir les parents sur les 3 antennes ouvertes depuis 3 ans (Livron, Loriol et Allex), sur les antennes de Beauport-sur-Gervanne et Gervanne-Sye ouvertes en 2016 ainsi que sur Francillon-sur-Roubion.



LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES DU PRIMAIRE

DES BESOINS DIVERSIFIÉS EN TERMES D'ÉQUIPEMENTS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT

En 2018-2019, on recense 34 établissements d'enseignement primaire sur le territoire. Parmi eux, 5 sont privés et 29 sont publics. Sur l'ensemble des écoles du territoire, 7 communes disposent uniquement de l'enseignement en maternelle, 12 du niveau primaire, et 15 disposent des deux. Ces écoles rassemblent 3 189 élèves, dont 1 094 (soit 34%) en maternelle et 2 095 en primaire (soit 66%).

La CCVD présente également une offre scolaire alternative : l'école Montessori. Deux écoles sont présentes sur le territoire, l'école du Colibri à la Roche sur Grane et le collège Montessori à Allex.

Il existe des disparités en matière d'évolution des capacités d'accueil dans les écoles primaires du territoire, relatives à l'attractivité des communes : si certaines écoles voient leur nombre d'élèves décliner, d'autres se retrouvent face à la nécessité de créer de nouvelles infrastructures pour augmenter leur nombre de classe à court ou moyen terme.

ACCUEIL ET PÉRISCOLAIRE :

Des services d'activités périscolaires sont proposés sur les communes de Grâne, Allex, Montoison, Livron, Loriol, Divajeu, Mirmande et Suze.

Des associations assurent d'autres services, tel que l'Amicale Laïque pour la cantine, pour les communes de Félines-sur-Rimandoule, Grâne, Livron, Mornans, Le Poët-Célard et Saoû. D'autres associations mettent en place de l'accueil de loisir, le mercredi après-midi ou pendant les vacances (association CLSH Les P'tits Loups). L'accueil pour les enfants de 12 à 16 ans sont inexistantes sur le territoire. Certaines structures existent sur les communes de Livron et de Loriol. Cependant, cette catégorie de la population est surtout orientée vers des structures de type associatives, sportives,...

Les centres de loisirs communaux sont aussi représentés, comme à Livron, ou encore la Régie du secteur socioculturel déléguée par la commune de Loriol et qui s'occupe du centre aéré et du service d'animation.



Ecole primaire – Grane
Source: Citadia Conseil



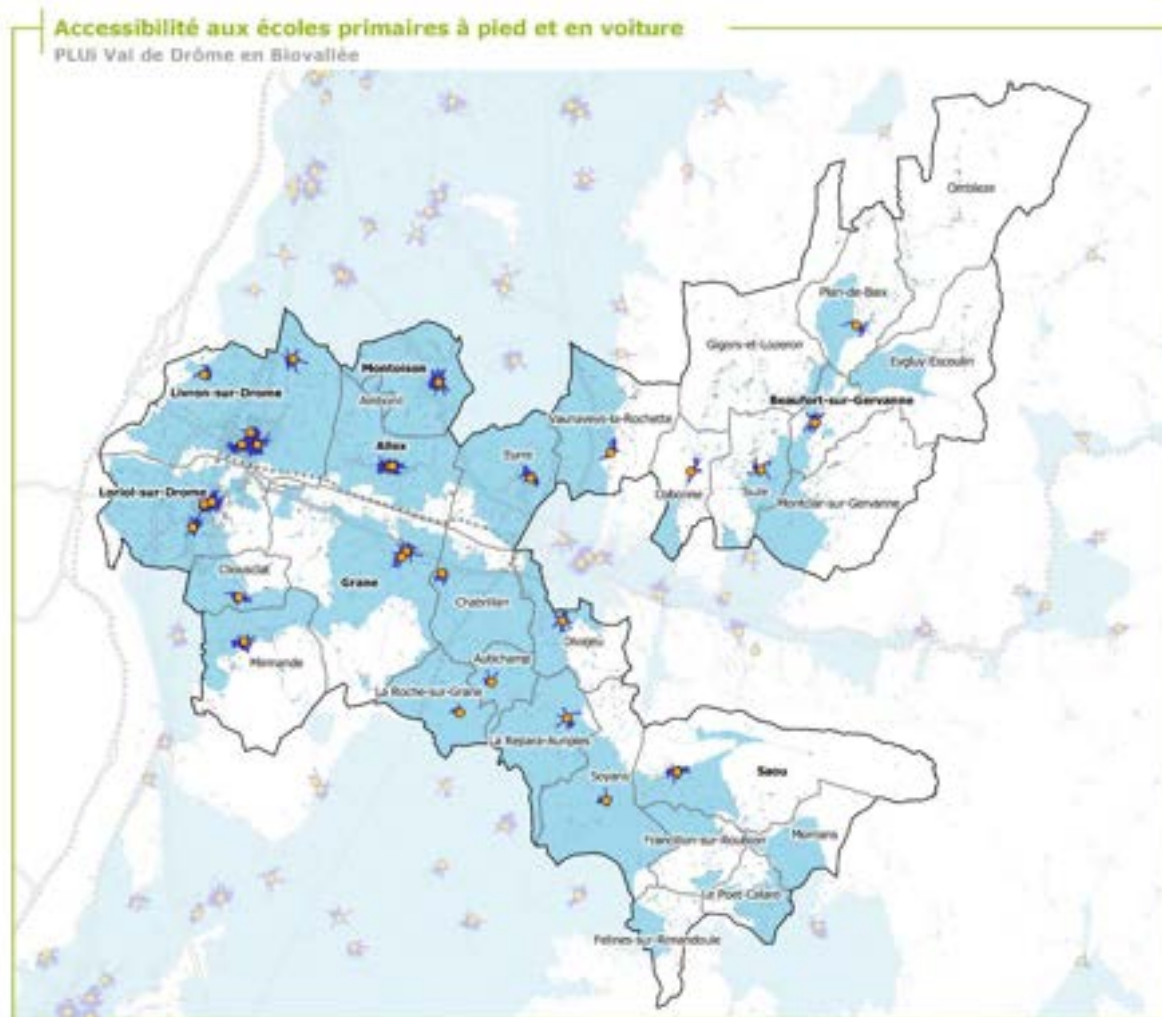
Ecole primaire – Saoû-Soyans-
Francillon
Source: Citadia Conseil



Ecole primaire – Chabrillan
Source: Citadia Conseil



LES ÉQUIPEMENTS À DESTINATION DE L'ACCUEIL DE L'ENFANT



UN BON MAILLAGE TERRITORIAL DES ÉCOLES PRIMAIRES, À L'EXCEPTION DE L'EXTRÊME EST

Le recensement des écoles primaires montre que 8 communes du territoire ne disposent pas d'école primaire. Ces communes sont situées à l'extrême est du territoire, dans les secteurs du Haut-Roubion et de la Gervanne-Sye.

Le territoire a aussi recours au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), qui permet la création de classes ou d'écoles avec une gestion intercommunale (établissement, entretien, fonctionnement,...). Ce service, installé au niveau de la Gervanne, est géré par la mairie de Suze. De plus, afin de faciliter l'accessibilité aux écoles du territoire, un système de transports scolaires est assuré par le département pour les élèves appartenant à un RPI.

En termes d'accessibilité, 99% des enfants âgés de 6 à 10 ans vivent à moins de 10 minutes en voiture d'une école primaire (isochrones représentés en bleu). La question de l'accessibilité aux équipements existants est un sujet pour les communes rurales au nord est du territoire, où l'accès aux écoles est en partie à plus de 10 minutes en voiture.

Source : IGN, CITA212,
Observatoire des
Territoires
Date : 10 / 11 / 2021

CITADIA
L'observatoire des territoires



LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PEU PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

Deux collèges sont présents sur le territoire : le collège public Daniel Faucher à Loriol-sur-Drôme et le collège privé catholique Anne Cartier à Livron-sur-Drôme.

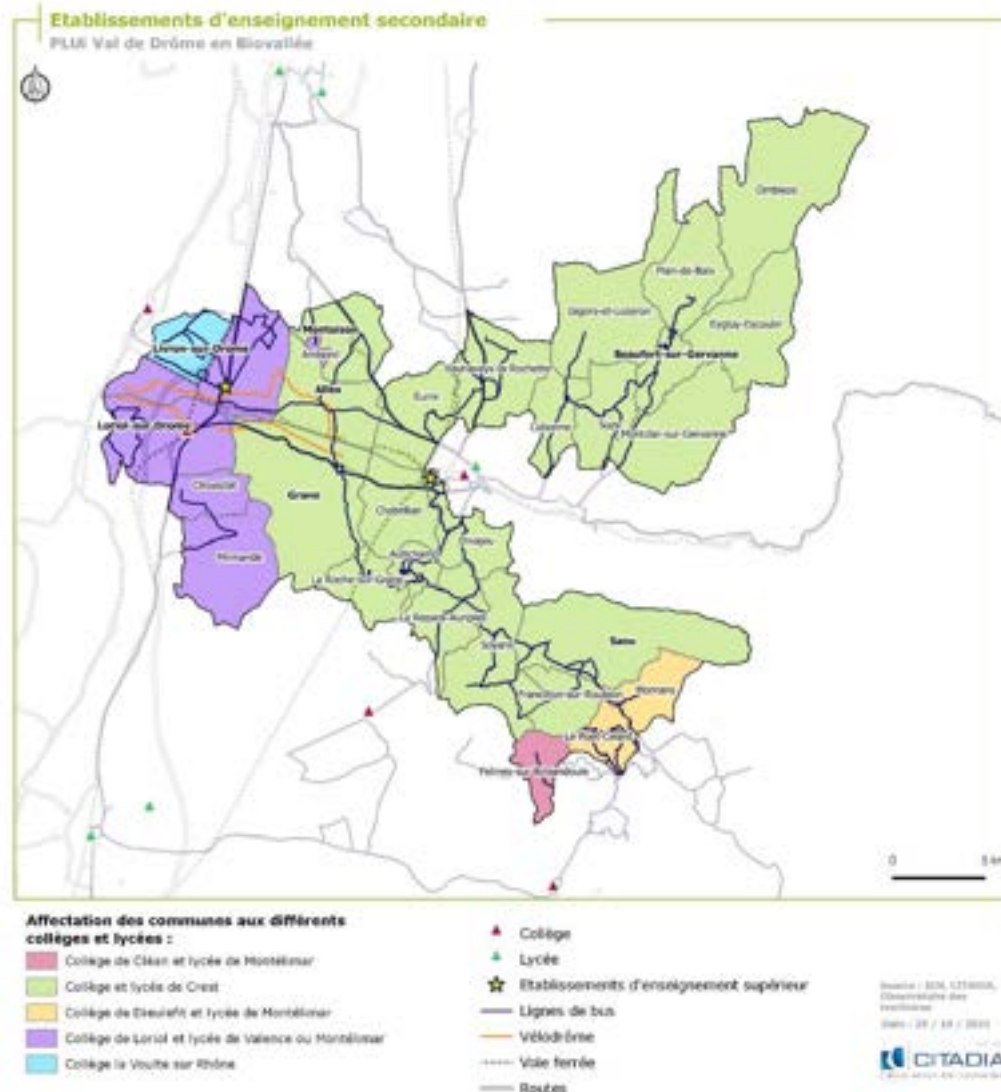
Selon la carte scolaire, seuls les élèves du secteur du bassin de la Confluence dépendent du collège de Loriol. Tous les autres élèves dépendent de collèges situés en dehors de la Communauté de communes.

Les élèves de Félines-sur-Rimandoule dépendent du collège Olivier de Serres à Cléon d'Andran. Les élèves du Poët-Célard et de Mornans dépendent du collège Ernest Chalamel à Dieulefit. Les élèves du nord-ouest de Livron dépendent du collège Les Trois Vallées de La Voulte-sur-Rhône en Ardèche. Tous les autres dépendent des deux collèges de Crest (collège F.J. Armorin et collège Revesz Long).

Il n'y a pas de lycée général sur le territoire de la CCVD, les élèves sont répartis dans les lycées de Valence (lycées Emile Loubet et Algoud-Laffemas), Montélimar (lycées Alain Borne et des Catalins) et Crest (lycée F.J. Armorin). Un deuxième lycée privé catholique est présent à Crest au sein de la cité scolaire Saint-Louis.



Collège Daniel Faucher – Loriol
Source: Citadia Conseil



LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dès le collège, une grande partie des élèves du Val de Drôme sont donc contraints de se déplacer hors du territoire pour étudier et subissent des temps de déplacements en transports scolaires particulièrement longs et contraignants. De plus, il y a aussi la problématique de la dangerosité des arrêts de bus. Celui situé sur la route de Saoû à Crest en est un exemple. Il est donc nécessaire de repenser ce système.

UN DÉPART DES JEUNES VERS LES MÉTROPOLES ENVIRONNANTES POUR LEURS ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les établissements d'enseignement sont ensuite limités concernant la suite du collège. En effet, dès le lycée, les élèves du Val de Drôme se tournent vers l'extérieur du territoire pour poursuivre leur scolarité. Une fois le bac en poche, ceux qui désirent faire des études supérieures se voient contraints de quitter le territoire pour se diriger vers Valence ou Montélimar mais surtout vers Grenoble, Lyon, Saint-Etienne. Ceci explique pourquoi les 20-24 ans sont peu représentés au sein de la CCVD (3,4% de la population) et pose la question de leur retour éventuel sur le territoire une fois leurs études terminées.

Néanmoins, la Communauté de communes dispose de deux établissements de formation professionnelle : le CFMDA (Centre de Formation Multi-pro Drôme-Ardèche) et le Batipole de Livron (CFA). Il y a aussi un lycée professionnel agricole à Divajeu.

Le lycée professionnel agricole de Divajeu se situe au sein de la Maison Familiale Rurale qui accueille chaque année environ 120 jeunes en formation scolaire de la 4^e au Bac Pro et 15 jeunes en apprentissage (CAP agricole).



Le Centre de Formation Multipro Drôme Ardèche (CFMDA) de Livron propose des formations en apprentissage et en formation continue en alternance en alimentation, restauration, coiffure et automobile.



Le Batipole de Livron
Source : Site internet du Batipole



LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE

COMMUNES	SECTEUR	NOM	NOMBRE DE CLASSE	NOMBRE D'ÉLÈVES	CANTINE
Alex	CREST VALLEE DE LA DROME - Privé sous-contrat	ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE SAINT MAURICE	4	93	Oui
	CREST VALLEE DE LA DROME - public	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	7	154	Oui
	COLLEGE VALLEE DE LA DROME - Privé hors-contrat	MONTESSORI DROME		18	
Ambonil	aucune école				
La Repara Auriplés	CREST VALLEE DE LA DROME - Public	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	1	21	Oui
Beaufort-sur-Gervanne	Public - CREST	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	2	38	
Cobonne	Public - CREST	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	2	29	Oui
Divajeu	Public - CREST VALLEE DE LA DROME	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	2	43	
Félines-sur-Rimandoule	aucune école				
Gigors-et-Lozeron	Pas d'écoles mais il existe une MMA				
Livron-sur-Drôme	CREST VALLEE DE LA DROME – PRIVÉE SOUS CONTRAT	ECOLE ÉLÉMENTAIRE PRIVÉE ANNE CARTIER	7	169	
	CREST VALLEE DE LA DROME – PUBLIC	ECOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE LES PETITS ROBINS	5	128	
	CREST VALLEE DE LA DROME – PUBLIC	ECOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE ALPHONSE DAUDET	7	168	
	CREST VALLEE DE LA DROME – PUBLIC	ECOLE ÉLÉMENTAIRE MARCEL PAGNOL	11	226	
	CREST VALLEE DE LA DROME – PUBLIC	ECOLE ÉLÉMENTAIRE SAINT-GENYS	4	89	
	CREST VALLEE DE LA DROME – PUBLIC	ECOLE MATERNELLE FRÉDÉRIC MISTRAL	4	113	
	VALLÉE DE LA DRÔME – PRIVÉ SOUS-CONTRAT	COLLÈGE PRIVÉ ANNE CARTIER	20	578	
	CREST VALLEE DE LA DROME – PUBLIC	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE PAUL ELUARD	4	108	



LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE

COMMUNES	SECTEUR	NOM	NOMBRE DE CLASSE	NOMBRE D'ÉLÈVES	CANTINE
Loriol-sur-Drôme	CREST VALLEE DE LA DROME-Privé sous-contrat	ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE PRIVEE SAINT FRANCOIS	4	101	
	Public - CREST VALLEE DE LA DROME	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	9	216	
	Public - CREST VALLEE DE LA DROME	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY	7	165	
	Public - CREST VALLEE DE LA DROME	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	6	117	
	Public - CREST VALLEE DE LA DROME	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE JULES FERRY	4	87	
	Public - VALLEE DE LA DROME	COLLEGE DANIEL FAUCHER	20	476	
Montclar-sur-Gervanne	aucune école				
La Roche-sur-Grane	CREST VALLEE DE LA DROME – Privé sous contrat	ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE LE COLIBRI ASS LES AMANINS	2	35	
Suze	Public - CREST	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	2	39	
Vaunaveys-la-Rochette	Public - CREST VALLEE DE LA DROME	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	2	49	Oui



UN TERRITOIRE DYNAMIQUE GRÂCE AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

UNE OFFRE CULTURELLE DIVERSIFIÉE AVEC DES ÉQUIPEMENTS DE DIFFUSION DE QUALITÉ

Le territoire du Val de Drôme compte deux écoles de musique intercommunales, dotées de salles de spectacle/concert :

- **L'école de musique de Livron-Loriol**, dont les cours sont dispensés à **240 élèves** environ et qui intègre également une petite salle de spectacle (le **Café culturel** à Livron) ;
- **L'école des Ramières** à Grâne, qui accueille **130 élèves** et dispose d'une salle de concert pouvant accueillir **300 personnes** et d'un **théâtre de verdure** qualitatif pour les concerts en plein air.

Le **Cinéma Espace(s)** de Loriol est classé art et essai et possède le label jeune public. Il propose des ciné-concert et des ciné-thème au sein de sa salle d'une capacité de 116 places ;

Le **Musée Spiritain** des arts africains à Allex ;

La **Maison des sites** est actuellement en projet à Saoû. Elle permettra la mise en place d'une offre culturelle et pédagogique pour tous autour de la forêt, des liens de l'Homme et de la Nature.

La **Maison de la Résistance Mathias Mathieu** à Beaufort-sur-Gervanne est un musée dédié à la Résistance en Pays de Gervanne qui présente la collection développée pendant 30 ans par un habitant du Pays qui retrace une partie de l'histoire de la vallée et de ses habitants lors de la 2^e guerre mondiale.

Les **9 bibliothèques et médiathèques** sont bien réparties sur le territoire à différents niveaux d'armature permettant de promouvoir la lecture et les activités culturelles auprès d'un grand nombre d'habitants.

Les médiathèques sont réparties au sein des pôles structurants Livron et Loriol et des pôles relais Montoisson et Grâne. Les bibliothèques se trouvent dans les pôles relais Allex et Beaufort-sur-Gervanne et dans les pôles de proximité Eurre et Chabrillan. Le café-bibliothèque de cette dernière commune, unique sur le territoire, permet de mêler les usages. C'est un espace à la fois dédié à la culture (la lecture, le numérique,...) et en même temps un espace de restauration (café, goûter, bières,...).



Le café-bibliothèque de Chabrillan
Source: Citadia Conseil



L'amphithéâtre de verdure – Grâne
Source: Citadia Conseil



DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DIVERSIFIÉS

Type d'équipement sportif	Nombre
Bassins de natation	3
Boulodromes	10
Court de tennis	8
Boucle de randonnées	64
Sites d'escalade	2
Piste d'athlétisme isolée	1
Équipement de cyclisme	1
Équipement Equestre	10
Parcours de golf	1
Pas de tir	1
Plateau EPS/Multisports/city-stades	8
Salle de combat	2
Salle multisport	5
Salle polyvalente	7
Salle de danse	2
Salle de gymnastique	1
Salle de tennis de table	1
Parcours de canoë-kayak	1
Skate Park	1
Structure artificielle d'escalade	1
Terrain de football	15
Terrain de rugby	4
Terrain de basket-ball	3
Terrain de volley-ball	1

Localisation	Nombre
Livron-sur-Drôme	26
Allex	6
Autichamp	2
Beaufort-sur-Gervanne	5
Chabrillan	3
Clionsclat	2
Divajeu	2
Eurre	9
Eygluy-Escoulin	2
Francillon-sur-Roubion	2
Gigors-et-Lozeron	6
Grâne	17
Loriol-sur-Drôme	15
Mirmande	4
Montclar-sur-Gervanne	1
Montoisson	8
Mornans	2
Poët-Célar	1
Répara-Auriples	1
Roche-sur-Grane	2
Saou	12
Soyans	9
Suze	3
Vaunaveys-la-Rochette	4

Source : Données : www.res.sport.gouv.fr

Les équipements sportifs sont au nombre de 153 sur le territoire. Ils sont diversifiés et fortement tournés vers la randonnée (41,8% des équipements). Les autres sont essentiellement des terrains de football, des boulodromes, des courts de tennis, ou encore des city stades.

Les équipements sportifs sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais de manière inégale. En effet, on constate une surreprésentation dans les pôles structurants, qui ne concerne que deux communes mais qui concentrent 27% de l'offre. Les pôles relais représentent 37% de l'offre, les pôles de proximité 19% et enfin les villages 17%.

De plus, si dans les pôles structurants et relais l'offre est très variée, elle l'est moins dans les pôles de proximité. Enfin, dans les villages, il s'agit quasiment exclusivement de boucles de randonnées.

Il y a donc un enjeu de diversification de l'offre selon les armatures territoriales et il convient de la rééquilibrer.



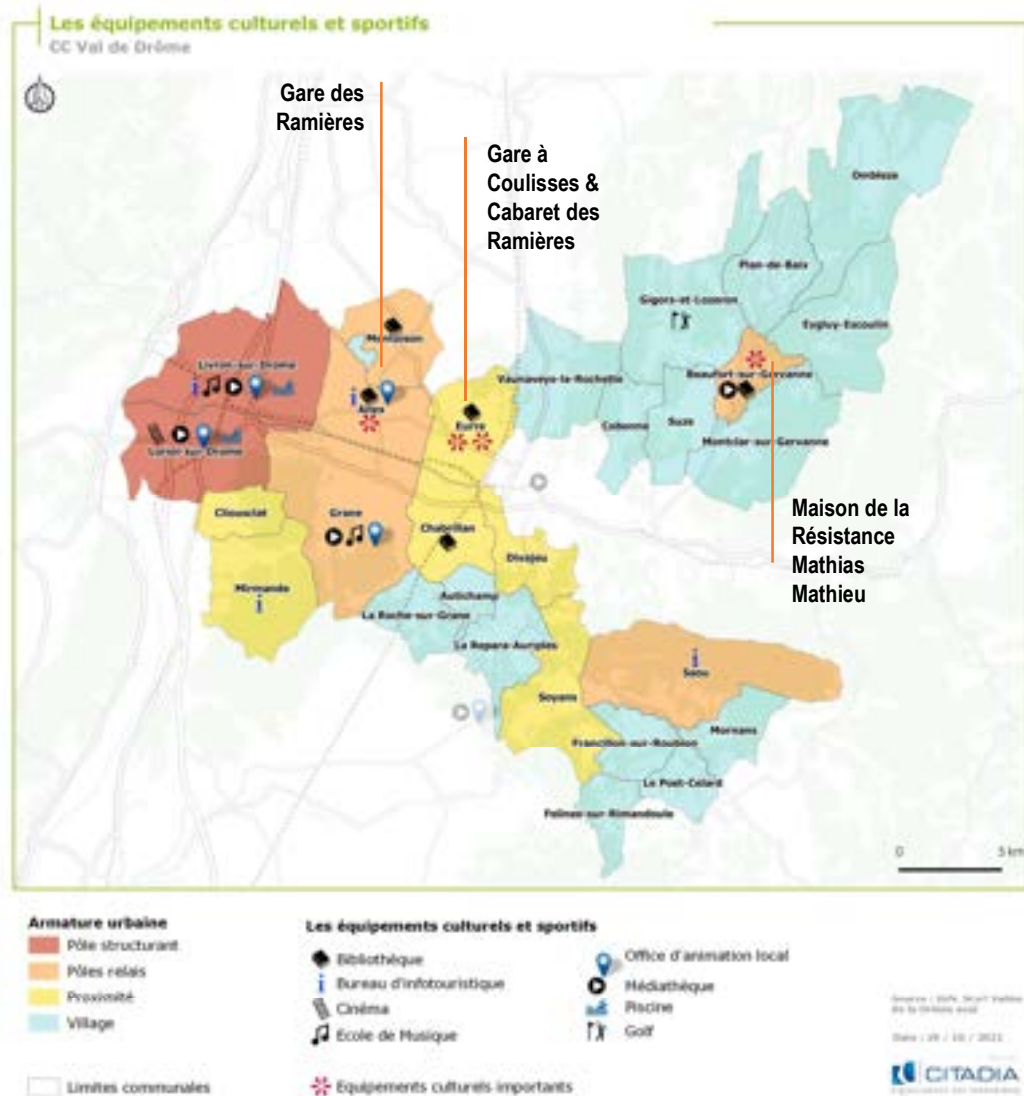
La piscine Municipale – Livron-sur-Drôme
Source: Citadia Conseil



L'OFFRE en équipements de la CCVD

COMMUNE	EQUIPEMENTS	
Allex	Gymnase	Aire de jeux enfants
	Salle festive	Cours de tennis
	Terrain de foot	
	City stade	
Ambonil	Aucun équipement indiqué	
Beaufort-sur-Gervanne	Caserne des pompiers	
	CED	
Cobonne	Aucun équipement	
Divajeu	Aucun équipement	
Gigors-et-Lozeron	Aucun équipement	
Grane	Caserne pompier	2 courts de tennis
	Ecoles / médiathèque	2 terrains de rugby
	Théâtre de Verduze	1 camping
Livron-sur-Drôme	Gendarmerie	Aire d'accueil des gens du voyage Multi accueil « les Petits Galets » Micro crèche l'Ile aux Fleurs Micro crèche l'Ile aux papillons Centre de l'enfance – école de musique intercommunale Maison de la santé
	Caserne de pompiers	
	Piscine	
	Stade de foot, rugby, annexe	
	Skate park	
	Médiathèque / EPI	
	MSAP	
	« Maison couthiol »	
	Boulodrome	
Loriol-sur-Drôme	Pétanquodrome	CCAS Maison de la retraite Foyer de personne âgées Musée Cinéma Médiathèque Salle polyvalente et salle des fêtes Agence postale
	Terrain « agility club » et « bicross »	
	Trésor Public	
	Gendarmerie	
	Caserne de pompiers	
	Crèches	
	Maison d'enfant	
	Espace jeune	
Le Poët-Célard	Centre médico-social	
Suze	Aucun équipement	
Vaunaveys-la-Rochette	Plateforme multisports	Lagunage
	Salle d'animation rurale	Entrepôt municipal

UNE OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE DIVERSIFIEE



Les équipements sportifs et culturels sont répartis sur le territoire, surtout au niveau des pôles structurants et des pôles relais. Certains pôles de proximité comme Eurre disposent aussi d'une bonne offre en matière de culture et de sport.

Les activités culturelles sont diverses et variées. On y retrouve aussi bien de l'artisanat, de la peinture, que du théâtre et de la danse. L'organisation de festivals contribue à rythmer la vie des habitants : Saoû Chante Mozart, le freakshow Festival à Gigors-et-Lozeron, la BD à Eurre, fête des Bouviers à Loriol-sur-Drôme, etc.

L'initiative locale et individuelle sont aussi des sources de dynamisme. Par exemple, on recense deux porteurs de projet de cinéma à Loriol.

Il existe sur le territoire plus de 1000 associations, qui constituent une base créatrice d'activités et de dynamisme.



UNE OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE DIVERSIFIEE

DES STRUCTURES CULTURELLES ET UN TISSU ASSOCIATIF QUI PARTICIPENT AU RAYONNEMENT CULTUREL DU VAL DE DRÔME

A l'instar de la compagnie du Transe Express, connue internationalement et installée à Eurre depuis 2007, le théâtre et le cirque sont des éléments marqueurs de l'identité du territoire.

Une **base des arts de la rue** à Eurre vient compléter l'offre culturelle. Cet espace est composé d'un bâtiment administratif, d'un atelier dédié à la création et au stockage, et d'un théâtre d'entraînement et de création de spectacle.

La **Gare des Ramières** située à Allex est la Maison de la réserve naturelle nationale des Ramières. Cet équipement emblématique de la Communauté de communes du Val de Drôme, qui abrite le siège de l'office du tourisme, regroupe un lieu d'accueil du public (d'avril à octobre), un lieu d'éducation à l'environnement et un lieu de recherche scientifique. Au vu du potentiel que représente cet espace, un projet d'extension économique est en réflexion.



Le **Cabaret des Ramières** est une salle de spectacle à Eurre portée par une structure associative qui propose des spectacles vivants et musicaux ainsi que des soirées documentaire.

La **Gare à Coulisses** est un lieu de fabrique des arts de la rue partagé situé sur l'écosite de la commune d'Eurre et initié par la compagnie Transe Express. C'est un espace de métissage des pratiques artistiques qui regroupe un espace de fabrication (structures, machineries, décors, costumes...), un lieu de diffusion et un lieu de formation.



Biovallée-Le Campus organise aussi des soirées de débats et d'échanges autour des sujets d'actualités en partenariat avec le magazine « Alternatives économiques : « Les controverses du Campus ». Elles ont pour thème les grands courants de pensées de la société actuelle et sont animées par le journaliste et éditorialiste Philippe Frémeaux.



LES MARCHÉS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

Marché	Type de marché	Période	Jour	Nature
Beaufort-sur-Gervanne	Marché hebdomadaire	Toute l'année	Mercredi : 7h à 12h30	Alimentaire
Beaufort-Sur-Gervanne	Marché	01/04 au 01/09	Dimanche : 7h à 12h30	Alimentaire
Grâne	Marché hebdomadaire	Toute l'année	Jeudi : 7h30 à 12h30	Alimentaire
La Répara-Auriples	Marché de producteurs locaux	Toute l'année	2 ^{ème} jeudi du mois : 17h à 19h	Alimentaire
Loriol-sur-Drôme	Marché hebdomadaire	Toute l'année	Vendredi : 8h à 13h	Mixte
Livron-sur-Drôme	Marché hebdomadaire	Toute l'année	Mardi : 8h à 12h	Mixte
Livron-sur-Drôme	Marché hebdomadaire	Toute l'année	Samedi	Mixte
Mirmande	Marché hebdomadaire	Toute l'année	Samedi 8h30 à 13h	Alimentaire
Plan-de-Baix	Marché des producteurs locaux	01/03 au 31/10	Vendredi : 8h30-12h00	Mixte
Saoû	Marché hebdomadaire	Toute l'année	Samedi : 7h à 13h	Mixte
Saoû	Marché aux producteurs	10/04 au 09/10	Mercredi : 18h à 19h30	Alimentaire



LA STRUCTURATION COMMERCIALE DU TERRITOIRE

UNE ARMATURE COMMERCIALE FRAGILE EN CENTRE-VILLE

Le territoire du Val de Drôme en Biovallée compte une polarité majeure (Loriol/Livron-sur-Drôme regroupant 48 192 habitants) et une polarité voisine (Crest/Aouste-sur-Sye regroupant 361 785 habitants) impactant fortement le territoire. Ces deux polarités permettent de satisfaire les besoins courants (alimentaire et achat quotidiens) et occasionnels dans une moindre mesure (équipements à la personne, de la maison, culture, loisirs, santé, etc.). Toutes deux se composent d'un « binôme » de communes proches, où s'opère une complémentarité entre centre-ville et périphérie.

Les centralités de périphérie se sont développées rapidement, alors que les centres-villes rencontrent des difficultés, se traduisant par une vacance élevée. Celle-ci peut s'expliquer par le renforcement de la concurrence des grandes surfaces commerciales, par le stationnement plus aisé en périphérie, mais également par l'inadéquation entre les locaux existants et les attentes, freinant l'adaptation de l'offre aux évolutions de la demande.

- La **principale polarité commerciale** du territoire, **Livron-sur-Drôme/Loriol-sur-Drôme**, présente à elle seule environ 203 commerces de détails. La zone commerciale du Parc des Crozes propose une offre diversifiée en alimentaire et non alimentaire permettant de satisfaire autant les besoins courants que occasionnels. La vacance des locaux commerciaux paraît importante dans les centres-villes de ces deux communes, polarités principales du territoire. Pour lutter contre ce phénomène, des associations de commerçants se mobilisent pour mettre en place des actions d'animation et des outils de vente en ligne.
- La **polarité commerciale de Crest/Aouste** juxtapose le territoire. Elle compte 108 commerces de détails et propose le plus grand nombre de commerces de détails spécialisés.
- La proximité de l'offre et de la partie est du territoire, justifient les fortes interactions avec le territoire. Les **polarités relais**, Alex, Grane et Saillans assurent une offre complète en termes de produits courants (alimentaire, presse et pharmacie), permettant aux habitants de limiter les déplacements pour l'achat de produits courants.

- Les **polarités de proximité** (Montoison, Eurre, Chabrillan, Saoû et Beaufort-sur-Gervanne) assurent un accès essentiellement dédié aux commerces alimentaires, complétés par les marchés annuels et estivaux et les tournées.
- Les **communes touristiques** (Cliousclat, Mirmande, Saoû et Beaufort-sur-Gervanne) se caractérisent essentiellement par leur offre en restaurants et de commerces non alimentaires (cadeaux, artisanat d'art). Très attractives pour les touristes du territoire, cette offre est complétée par les marchés permanents et estivaux.

Cette armature permet de répondre aux besoins courants. Néanmoins, les besoins de proximité ne sont pas toujours satisfaits par les commerces de proximité permanents, là où les marchés et la vente directe peuvent prendre le relais.

L'appareil commercial s'est renforcé dans les commerces non alimentaires, notamment en périphérie des centres-villes. En parallèle, les centres-bourgs ont fait l'objet d'actions de modernisation et dynamisation, mais restent néanmoins fragiles au regard des capacités de stationnement et de la vacance.

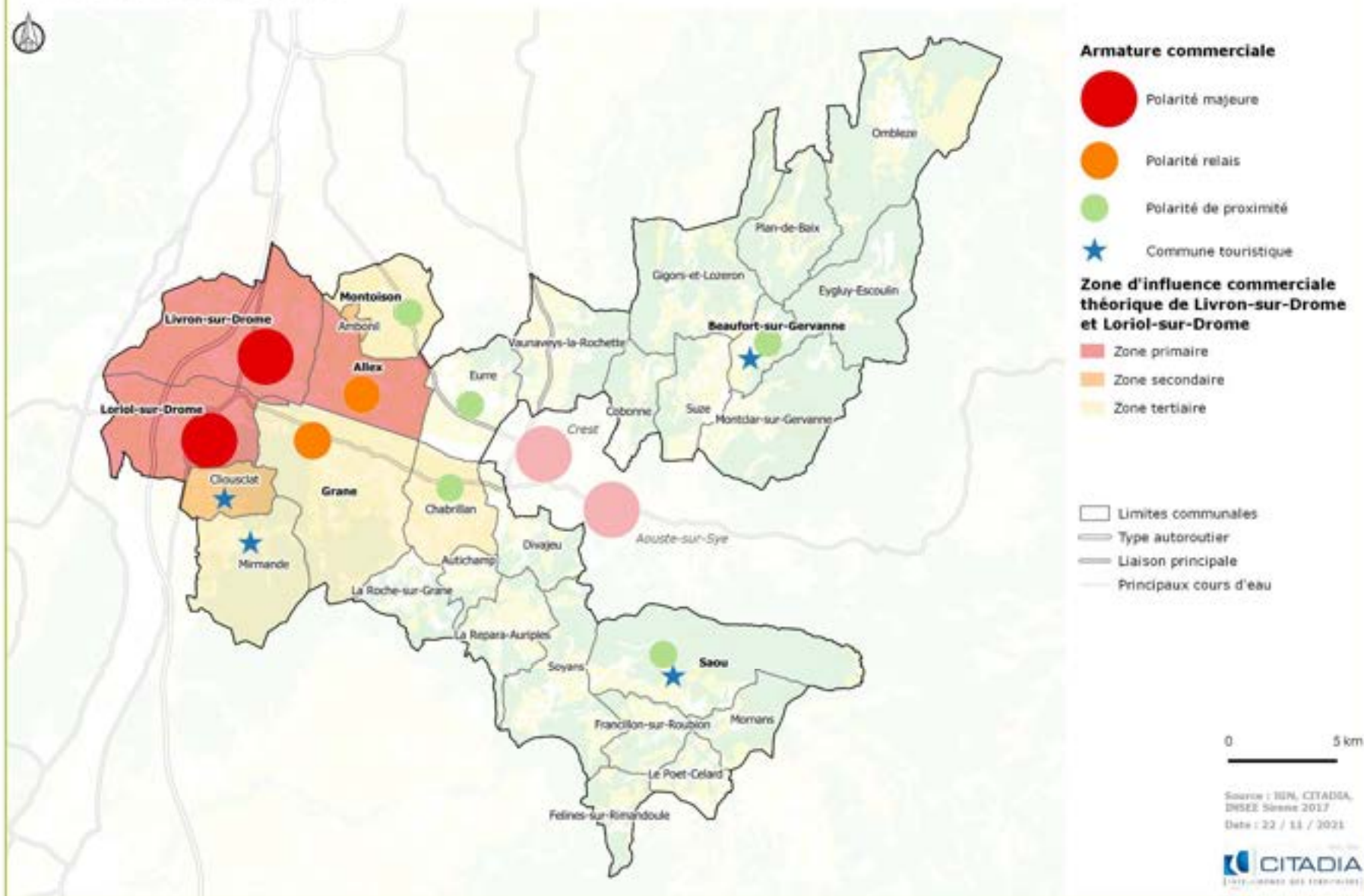


La spatialisation de l'offre commerciale

Source : DAAC SCoT Vallée de Drôme Aval, 2019

Armature commerciale du territoire

PLUi Val de Drôme en Biovallée



LA STRUCTURATION COMMERCIALE DU TERRITOIRE

UNE ARMATURE COMMERCIALE DÉSÉQUILIBRÉE SUR LE TERRITOIRE

Le territoire du Val de Drôme en Biovallée présente 203 commerces en 2018, soit 1 commerce pour 150 habitants, contre 1 pour 134 habitants à l'échelle du SCoT Vallée de la Drôme Aval et 1 pour 126 habitants dans la Drôme.

L'offre commerciale se répartit sur 20 communes et se concentre sur les pôles structurants du territoire : 67 commerces sur Lorient-sur-Drôme et 63 commerces sur Livron-sur-Drôme. Ces deux communes rassemblent à elles seules 64% de l'offre commerciale du territoire. Ces deux communes sont les seules du territoire à disposer d'un tissu commercial complet, c'est-à-dire présentant un supermarché ou 3 supermarchés de base (alimentation générale, boulangerie et boucherie).

Huit communes présentent un tissu commercial incomplet, c'est-à-dire composé d'un ou deux commerces de base (Montoison, Allex, Grane, Eurre, Chabrillan, Saoû et Mornans).

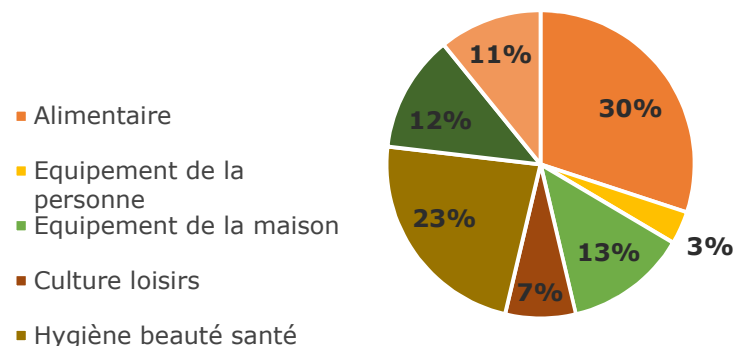
En somme, 10 communes sur le territoire ne disposent pas de commerces, pouvant se justifier par le caractère rural de la CCVD. Ce constat soulève la problématique de l'accessibilité des habitants aux commerces et des déplacements induits.

L'offre alimentaire paraît relativement cohérente, compte tenu du poids de l'influence touristique, en particulier sur l'alimentaire général et spécialisé (0,87).

En non alimentaire, les densités sont inférieures aux moyennes générales observées, notamment en termes d'équipement de la personne, hygiène-santé-beauté et culture-loisirs.

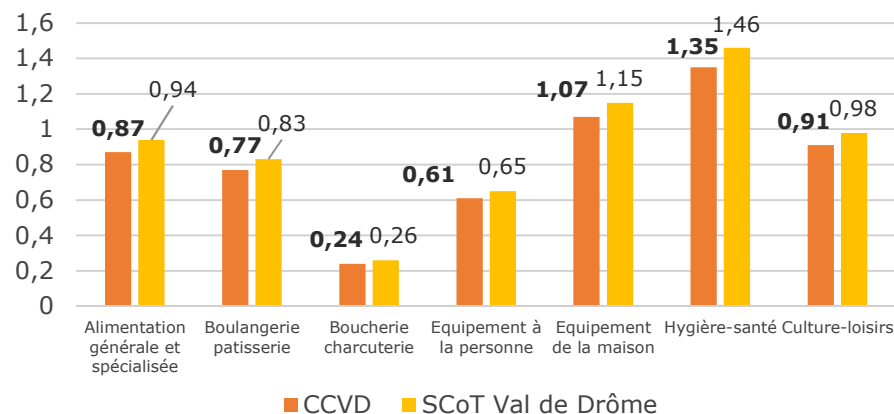
Nombre de commerces de détail, toutes surfaces confondues (hors commerces non sédentaires)

Source : CCI juin 2018



Densité en commerces alimentaires et non alimentaires traditionnels

Source : CCI juin 2018



LA STRUCTURATION COMMERCIALE DU TERRITOIRE

UNE ÉVASION COMMERCIALE SIGNIFICATIVE

L'évasion commerciale se définit comme l'ensemble des dépenses effectuées par les ménages du secteur de Livron-Loriol à l'extérieur de ce secteur.

Sur les 49M€ de potentiel total en 2018, 12,7% des dépenses, tous produits confondus ont été effectués en dehors du secteur de Livron-Loriol.

Saulce-sur-Rhône constitue la plus importante destination d'évasion commerciale du secteur de Livron-Loriol. Les commerces de cette commune captaient 12% de leur potentiel de consommation. Valence constitue la seconde destination d'évasion commerciale avec 7,6% en 2018.

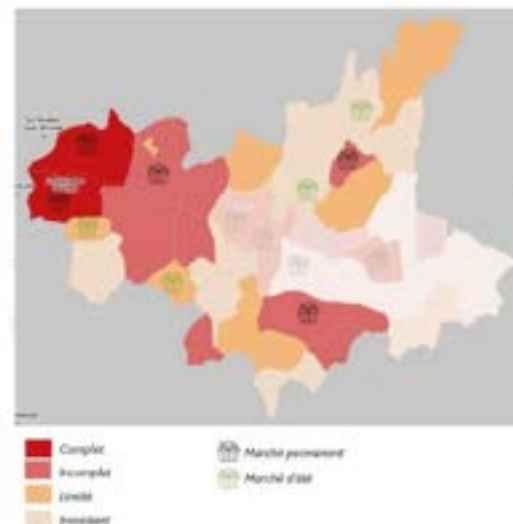
Ce phénomène s'explique par l'offre commerciale de Valence et de Saulce-sur-Rhône en la matière et par la proportion importante d'actifs du secteur Livron-Loriol travaillant sur la commune de Valence.

UNE VACANCE COMMERCIALE CONCENTRÉE DANS LA PRINCIPALE POLARITÉ

Le territoire du Val de Drôme présente 28 cellules commerciales vacantes en 2018. La vacance est concentrée dans les centres-villes des polarités de Livron et Loriol. La vacance commerciale de Loriol est supérieure à 20% et la vacance commerciale de Livron-sur-Drôme est supérieure à 10%.

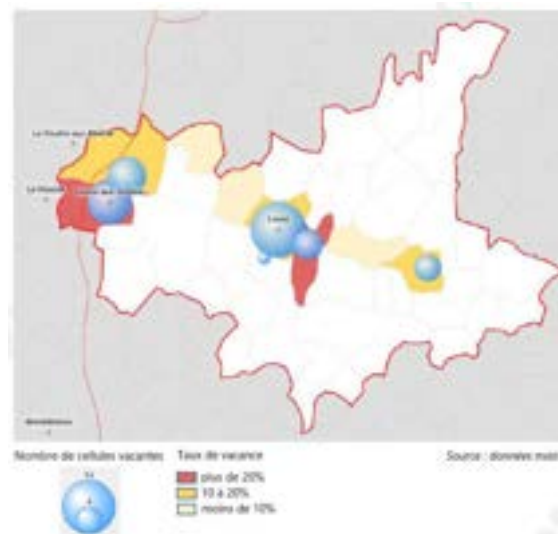
Etat du tissu commercial de base par commune

Source : DAAC SCoT Vallée de Drôme Aval 2019



Nombre de cellules commerciales vacantes et taux de vacance

Source : DAAC SCoT Vallée de Drôme Aval 2019



LA STRUCTURATION COMMERCIALE DU TERRITOIRE

LES GRANDES SURFACES PRIVILÉGIÉES PAR LES MÉNAGES

En 2018, le potentiel de consommation total des ménages est de plus de 70 millions d'euros. Ce potentiel présente une hausse de +20,7% entre 2011 et 2018, en partie du à l'augmentation des ménages du territoire (+9,4%).

Le secteur Livron-Loriol représentait 70% du potentiel de consommation du territoire en 2018 et le potentiel restant sur le secteur d'Allex.

En 2018, 85% des dépenses recensées ont été réalisées au sein des 4 grandes surfaces (tous produits confondus) du territoire (situées à Grane, Livron, Loriol et Puy-Saint-Martin).

Cette tendance est supérieure de 13 points à la moyenne Nord Drôme*. L'emprise relativement faible des commerces de proximité (<300m²) peut expliquer ce phénomène : 14% sur le secteur contre 22% en France, alors que l'emprise des grandes surfaces est de 80%, soit 10 points de plus que la moyenne nationale. La préférence des ménages pour les grandes surfaces, implantées en majorité en périphérie, favorise les déplacements en voiture : 87% des achats tous produits sont réalisés par ce transport et 91% pour les achats alimentaires (soit 9 points de plus que la moyenne Nord Drôme) selon l'enquête de consommation des ménages de 2011.

Les grandes surfaces ont donc capté l'essentiel de la progression du marché potentiel (+4 points) au détriment des commerces traditionnels (-3 points).

Les marchés sont en progression, leur potentiel de 3,2% en 2018 a augmenté de 0,4 points entre 2011 et 2018.

Potentiel de consommation des ménages de la zone de chalandise

Source : CCI Drôme, Novembre 2018

Secteurs de résidence des ménages	2018		2011	
	Pot conso	Nb ménages	Pot conso	Nb ménages
LIVRON-LORIOLE	48 589 685 €	7 999	40 101 274 €	7 277
ALLEX	21 619 881 €	3 207	18 151 280 €	2 964
Total	70 209 566 €	11 206	58 252 554 €	10 241

Destination des dépenses des ménages de la zone de chalandise par forme de vente

Source : CCI Drôme, Novembre 2018

Formes de vente	2018		2011
	Pot conso	% pot conso	% pot conso
Commerces moins de 300 m²	6 994 204 €	10	13,5
Grandes surfaces	59 407 617 €	84,6	80,1
Marchés	2 271 839 €	3,2	2,8
Vente à distance	199 604 €	0,3	1,3
Autres formes de vente	1 336 302 €	1,9	2,2
Total	70 209 566 €	100	100

*(en comparaison avec les données issues de l'enquête de consommation des ménages de 2011).



LA STRUCTURATION COMMERCIALE DU TERRITOIRE

Les marchés permettent de compenser en partie le déséquilibre de l'offre commerciale du territoire. Huit marchés sont présents à l'année sur le territoire et sept se rajoutent sur les communes touristiques pendant la période estivale.

De plus, les magasins de producteurs, couplée aux commerces ambulants, aux AMAP et la favorisation des circuits courts permettent de compléter l'offre.

LES CIRCUITS COURTS

Le circuit court est défini comme un circuit de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Les productions locales sont donc favorisées sur le territoire de la CCVD grâce à ce système. Par exemple, la création de Troupeou à Mornans, a permis aux producteurs de pouvoir transformer leurs viandes et donc de vendre directement.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

(L'économie sociale et solidaire (ESS) concilie efficacité économique et impact social pour répondre aux grandes carences sociétales et territoriales)

Nous pouvons citer ici l'exemple de l'épicerie de Beaufort-sur-Gervanne. Cette dernière a vu le jour après la fermeture de l'ancienne épicerie. Des citoyens se sont mobilisés, organisés sous forme de collectif et ont pu faire aboutir leur projet. La nouvelle épicerie associative permet d'apporter de l'emploi sur le territoire, favorise la cohésion sociale et répond aux besoins de la population. Ce modèle correspond aux critères de l'économie sociale et solidaire, qui désigne les organisations privées qui adoptent des principes communs de solidarité et d'utilité sociale.

LA VENTE DIRECTE : UNE CARACTÉRISTIQUE DU TERRITOIRE

D'après le Guide des Producteurs Locaux 2017, 102 agriculteurs vendent leurs produits en direct dont 25 produisent en agriculture biologique.

Différentes structures permettent la vente directe des produits diversifiés du territoire :

Trois magasins de producteurs :

- « A travers Champs » à Loriol,
- « Brins de terroir » à Vaunaveys-la-Rochette,
- « Les compagnons de la terre » à Eurre,

Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) (dispositif qui associe un groupe de consommateurs et un producteur local sur la base d'un contrat et qui permet la vente des productions de manière régulière) :

- AMAP « Radi'sel » à Montoisson

Un Groupement d'achat entre voisins :

- « Agricourt » à Eurre

Des festivités autour des produits du territoire selon les saisons :

- « Fête de la truffe » à Soyans en février,
- « De ferme en ferme » dans tout le département de la Drôme en avril,
- « Fête du Picodon » à Saoû en juillet,
- « Foire aux fruits d'hiver » à Saoû en novembre,
- « Fête du melon » à Montoisson en août.

UNE POLARITÉ COMMERCIALE FORTEMENT CONCURRENCÉE

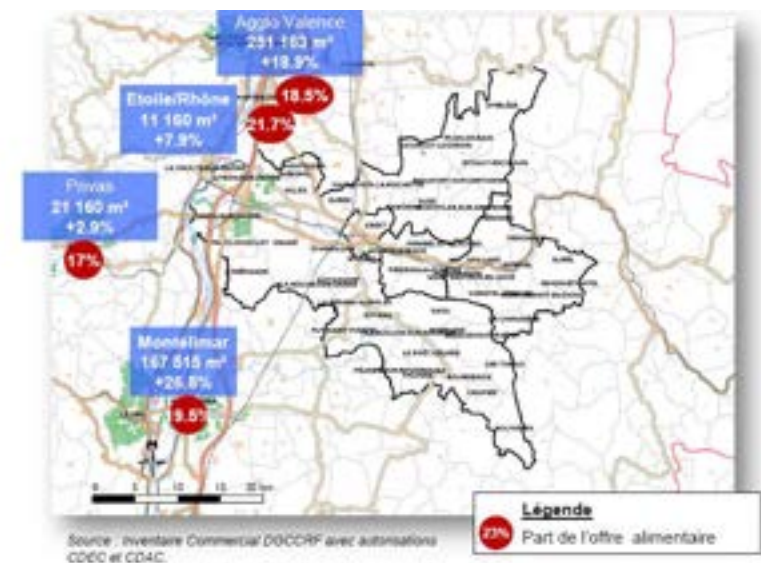
Le territoire est encadré par deux polarités majeures situées dans un rayon de 25 à 40 min de voiture du bassin de la Confluence :

- **l'agglomération de Valence** pôle majeur départemental avec 250 000m² de plancher commercial en 2011 ;
- **Montélimar** avec 170 000m² de plancher commercial.

Ces polarités exercent une forte attraction auprès des ménages au regard de la diversité des commerces proposée, générant d'importants flux de ménages ;

- En plus de ces polarités, les commerces dits « de proximité » et les circuits courts jouent un rôle important sur le territoire et constituent une alternative aux grandes surfaces.

Polarités commerciales majeures extérieures

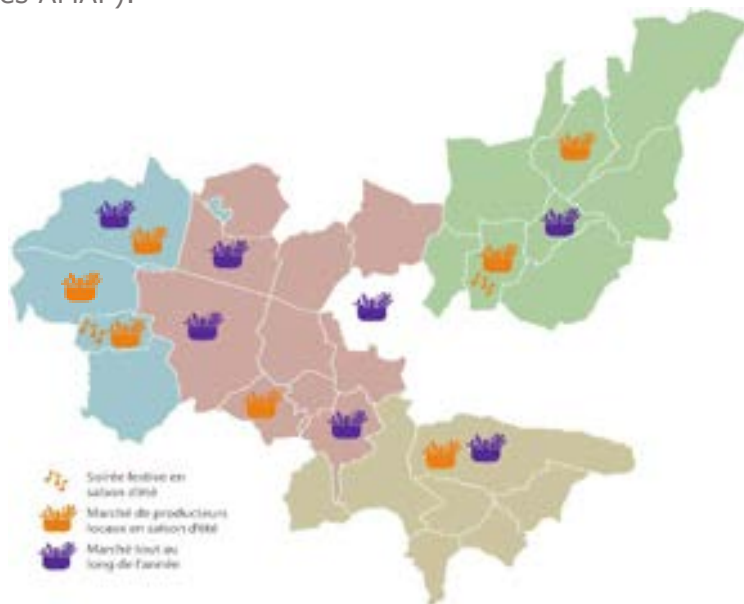


LA STRUCTURATION COMMERCIALE DU TERRITOIRE

Les marchés de la CCVD

Les marchés participent eux aussi à l'animation et à l'attractivité des communes. Certains sont présents toute l'année et contribuent à dynamiser la vie et le commerce de proximité. D'autres, en saison d'été notamment, permettent aux producteurs locaux de promouvoir les produits locaux et sont parfois accompagnés de soirées festives.

Par ailleurs, l'offre de proximité est complétée par la vente directe à la ferme, très présente sur le territoire (exemple des AMAP).



Sources : <http://www.valdedrome.com/les-marches.html>, 2018

CONSTATS ET ENJEUX

CE QUE DISENT LES ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

- › Maintenir et renforcer la diffusion des équipements, commerces et services sur le territoire en assurant une complémentarité de l'offre afin de limiter la concurrence extérieure ;
- › Un territoire bien couvert par les équipements pour l'action sociale et les services à la personne (Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.), Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.), nano et micro-crèches,...) mais déficitaire concernant les Assistantes Sociales ;
- › Une offre de santé présente mais à diversifier et à maintenir sur le territoire (infirmiers à domicile, médecins, centre de secours, cabinet médical...) ;
- › Manque de structures d'accueil pour les personnes âgées dépendantes (familles d'accueil, EHPAD publics,...) ;
- › Un développement des Maisons de Services Au Public qui serait bénéfique à la population ;
- › Une offre culturelle lacunaire et à faire vivre toute l'année (pas uniquement l'été) doublée à un manque de structure pouvant accueillir des représentations et une offre culturelle de qualité ;
- › Un tissu associatif actif et bien implanté sur le territoire, mais manque de soutien et l'absence de café associatif dans les petites communes ;
- › Un manque de mixité, mauvaise répartition de l'offre commerciale sur le territoire et manque de commerces de proximité malgré la faible fréquentation de ceux existants ;
- › Une présence de commerçants itinérants et des marchés très appréciés, malgré leur recul ;



CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- › Un territoire bien desservi par des équipements et des services, mais qui doit faire face à des disparités d'accès aux infrastructures ;
- › Des équipements, commerces et services développés sur les pôles structurants mais inégalement répartis sur le reste du territoire ;
- › Une offre commerciale qui répond globalement aux besoins courants ;
- › Une forte emprise des grandes surfaces impactant les centres-villes et les déplacements en voiture ;
- › Une évocation commerciale importante vers Saulce-sur-Rhône, Valence et Montélimar ;
- › Des territoires plus éloignés des infrastructures publiques qui peuvent conduire à un isolement de certains ménages ;
- › Un accès aux soins inégal et difficile ;
- › Une offre en accueil petite enfance développée et répartie sur le territoire, mais qui fait face à un besoin croissant ;
- › Une offre culturelle riche et diversifiée ;
- › Une mobilité indispensable pour avoir accès aux équipements, commerces et services qui peut induire un isolement ;
- › Le constat d'un manque de lycée sur le territoire ;

ENJEUX

- › Maintenir et renforcer la diffusion des équipements, commerces et services sur le territoire en assurant une complémentarité de l'offre afin de limiter la concurrence extérieure ;
- › Adapter les équipements et les services aux mutations sociétales et notamment au vieillissement de la population ;
- › Conforter les services à destination de toutes les tranches d'âge afin de maintenir l'attractivité du territoire (notamment attirer les 20-24 ans) ;
- › Faciliter le maintien à domicile et la prise en charge des personnes âgées face à la hausse du nombre de personnes en perte d'autonomie ;
- › Pérenniser et développer les équipements culturels et sportifs et conforter l'offre culturelle ;
- › Renforcer le développement des commerces de proximité pour répondre aux besoins du territoire en circuits courts et maintenir la vie dans les villages ;
- › Permettre la création d'un lycée



La mobilité et les déplacements

LE RÉSEAU VIAIRE

UN RÉSEAU VIAIRE STRUCTURÉ LE LONG DES VALLÉES DU RHÔNE ET DE LA DRÔME ET CONTRAINT PAR LE RELIEF

Le réseau viaire du Val de Drôme est hiérarchisé par des infrastructures majeures et structurantes qui s'appuient sur les vallées du Rhône et de la Drôme :

- **L'autoroute A7**, dont l'échangeur situé à Loriol-sur-Drôme permet de connecter le territoire à cet axe majeur de la vallée du Rhône ;
- La **nationale 7** qui permet de rejoindre Valence ou Montélimar en 40 min en moyenne depuis le bassin de la Confluence et la Vallée de la Drôme ;
- Des **routes départementales structurantes**, dont : la D86, la D93, la D104, la D111 et la D538. Les départementales D104, D93 et D111 structurent les connexions est/ouest en connectant notamment les pôles structurants de Loriol-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme au pôle urbain de Crest. La D538 permet également de raccorder le Haut Roubion à Crest.
- Un réseau de **voies de desserte locales**.

Deux axes principaux se dégagent sur le territoire du Val de Drôme :

- Un **axe nord/sud au niveau du bassin de la Confluence**, en direction de Valence Romans Agglomération et de Montélimar ;
- Un **axe est/ouest** avec une **polarisation des flux au centre du territoire en direction de Crest** qui permet également de relier l'est du Val de Drôme à l'A7.

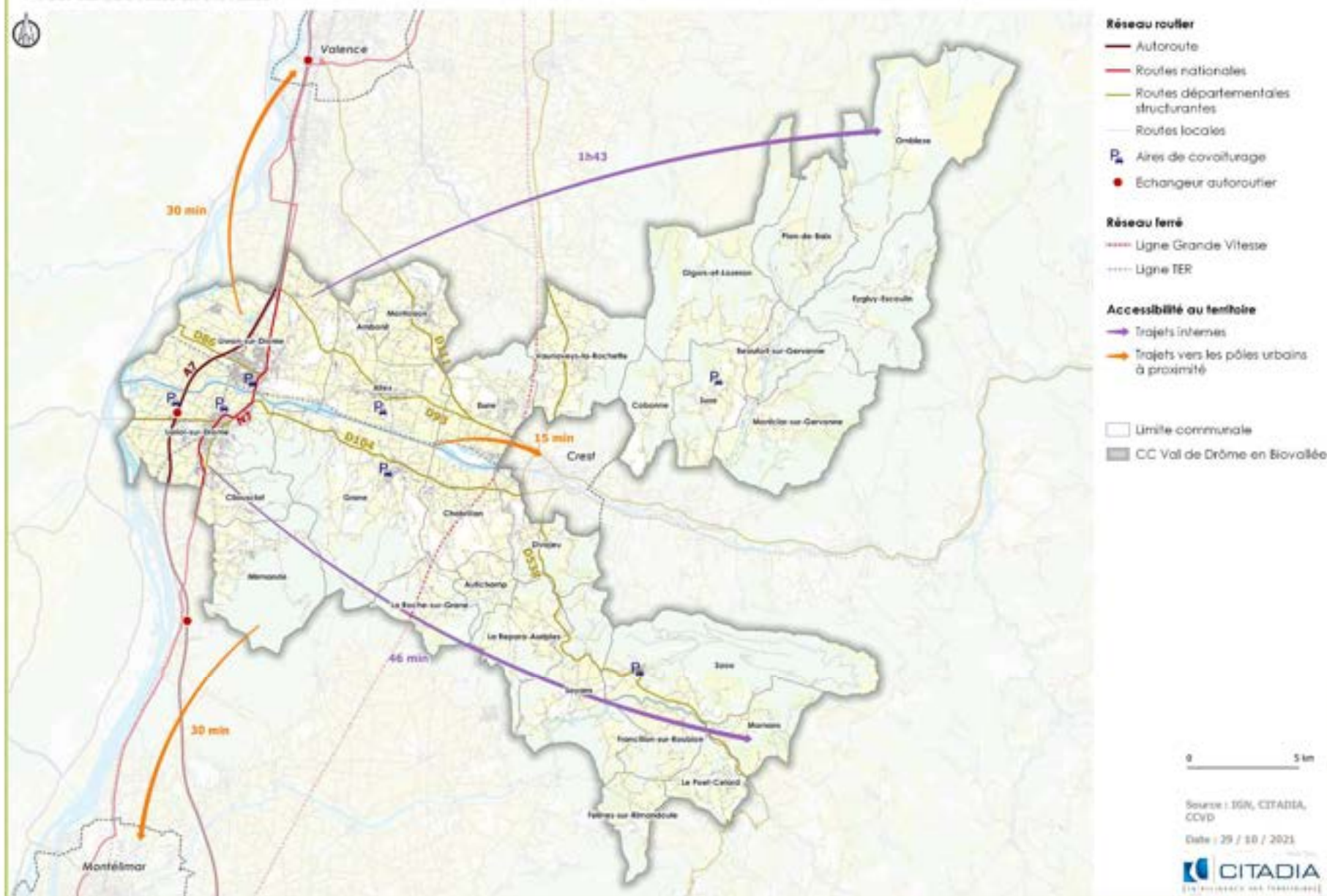
Le territoire est caractérisé par une bonne connexion nord/sud (A7 et N7) qui confèrent au bassin de la Confluence et à la Vallée de la Drôme une accessibilité facilitée aux agglomérations voisines : Valence et Montélimar (40 min en moyenne).

Le Val de Drôme est caractérisé par **une grande diversité des temps de parcours** dus en particulier à la géographie du territoire marqué, notamment, par des communes éloignées et des routes de montagnes sinueuses. Il faut par exemple 45 minutes pour rejoindre Loriol-sur-Drôme depuis la commune d'Omblèze ou de Mornans et entre 1h et 1h30 pour rejoindre l'agglomération de Valence. La desserte est donc **inégaie en fonction du positionnement des habitants** sur le territoire.



Hiérarchisation du réseau routier

PLUi Val de Drôme en Biovallée



LES FLUX ROUTIERS

LA VOITURE INDIVIDUELLE COMME MOYEN DE TRANSPORT PRIVILÉGIÉ

Du fait du caractère rural du territoire du Val de Drôme et de ses particularités géographique (relief, distances,...), les habitants du Val de Drôme réalisent en très grande majorité leurs **déplacements domicile-travail** par le biais de leur **voiture individuelle** (à hauteur de 86%). Au total, plus de **8 déplacements sur 10 sont réalisés en voiture**, proportion un peu plus élevée que sur le département de la Drôme (82%).

Les transports en commun sont faiblement utilisés sur l'ensemble du territoire (2% à tous les niveaux d'armature de la Communauté de Communes), s'expliquant notamment par un réseau de cars gérés par la Région peu attractif et concurrentiel à la voiture individuelle (cf. *Les mobilités alternatives – le réseau de bus départemental*).

L'utilisation des modes doux est également très limitée, s'expliquant notamment par la configuration du territoire, en particulier dans les secteurs montagneux de la Gervanne-Sye et du Haut-Roubion. Cependant, les mobilités douces se développent progressivement au sein du territoire (voies vertes, aménagement des trottoirs, location de vélos électriques,...).

On remarque cependant **des particularités au territoire** en matière de déplacements domicile-travail : 6% des habitants du Val de Drôme (14% notamment dans les villages) n'utilisent pas de transports pour se rendre sur leur lieu de travail. Cela illustre un tissu d'actifs qui travaillent à proximité directe de leur lieu de résidence (artisans, commerçants, agriculteurs, télétravail...).

Ces déplacements systématisés en voiture sont fortement générateurs d'émissions de CO2 et de pollutions sur le territoire. Ils fragilisent également la situation économique des ménages: coût élevé du véhicule et notamment poids de la seconde voiture dans le budget des ménages. Ce mode de déplacement entraîne également une accentuation de l'isolement des publics fragiles ou ayant des problématiques à se déplacer en voiture, notamment les personnes âgées, les populations jeunes et les ménages précaires.

Selon *l'Enquête ménage déplacements de Valence Romans Déplacement (2014)*, les transports en commun sont considérés comme le mode de déplacement idéal, contrairement à la voiture individuelle qui arrive en 5^e position après le covoiturage, le vélo et la marche. Ceci traduit un désir des habitants de se tourner vers des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, ce qui est un véritable enjeu sur le territoire du Val de Drôme, au regard de son caractère rural et de ses spécificités.

Part modale des déplacements domicile-travail

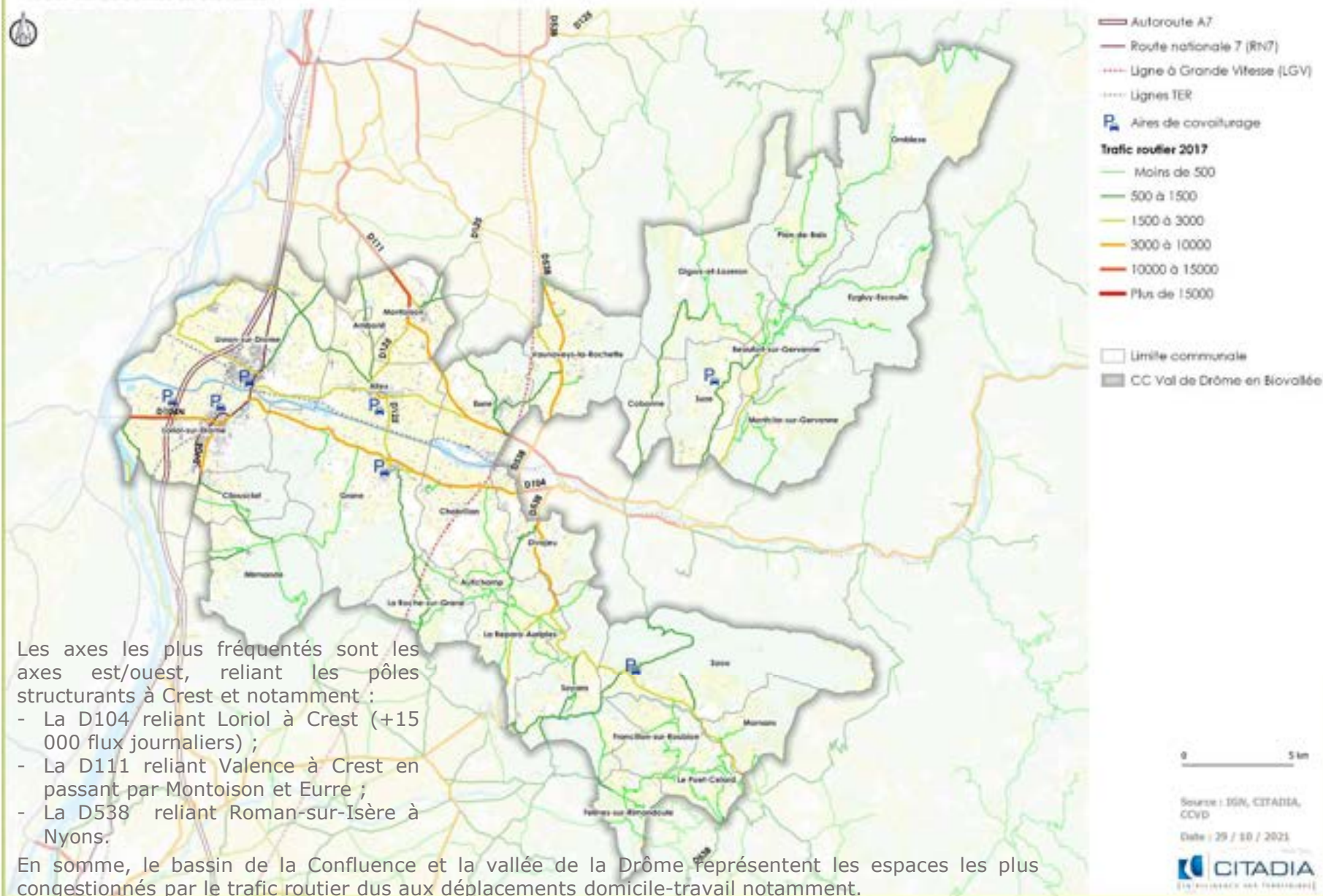


Source : INSEE RP 2015



Flux routiers et aires de covoiturage

PLUi Val de Drôme en Biovallée

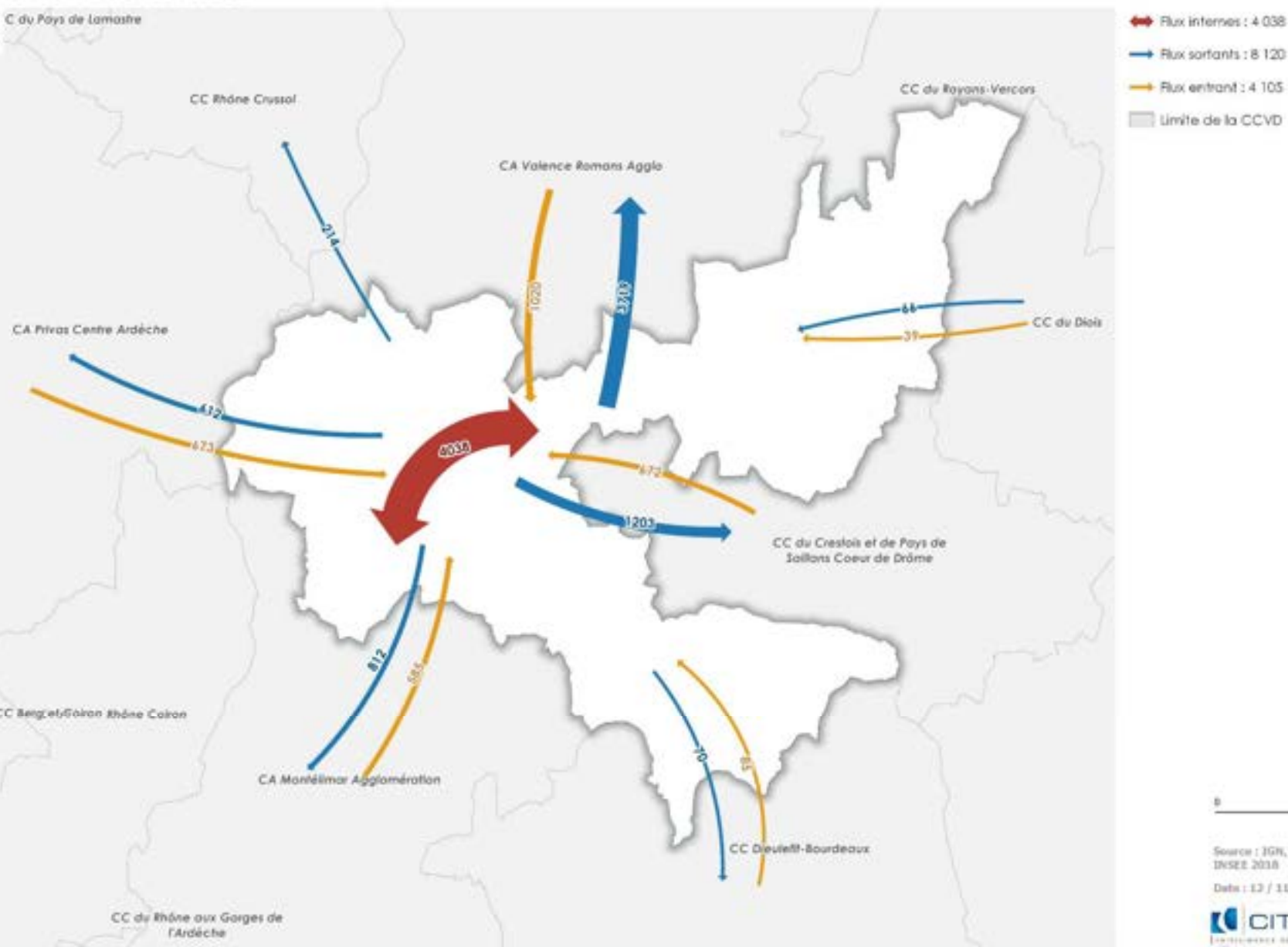


Mobilités professionnelles

PLUi Val de Drôme en Biovallée



C du Pays de l'Ardeche



LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL MARQUÉS PAR LES BASSINS D'EMPLOIS VOISINS

La majorité des déplacements domicile-travail enregistrés se font vers les communes extérieures (45%) au territoire, au regard de la proximité de la CCVD avec des pôles d'emplois dynamiques :

- 47% à destination de la Communauté d'Agglomération de Valence Romans,
- 17% à l'échelle de la CCCPS,
- 10% à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Montélimar.

Géographiquement, les flux sont orientés depuis l'ouest du territoire, où se concentre la population, vers le nord et l'agglomération Valentinoise.

Flux d'actifs domicile-travail quittant le territoire

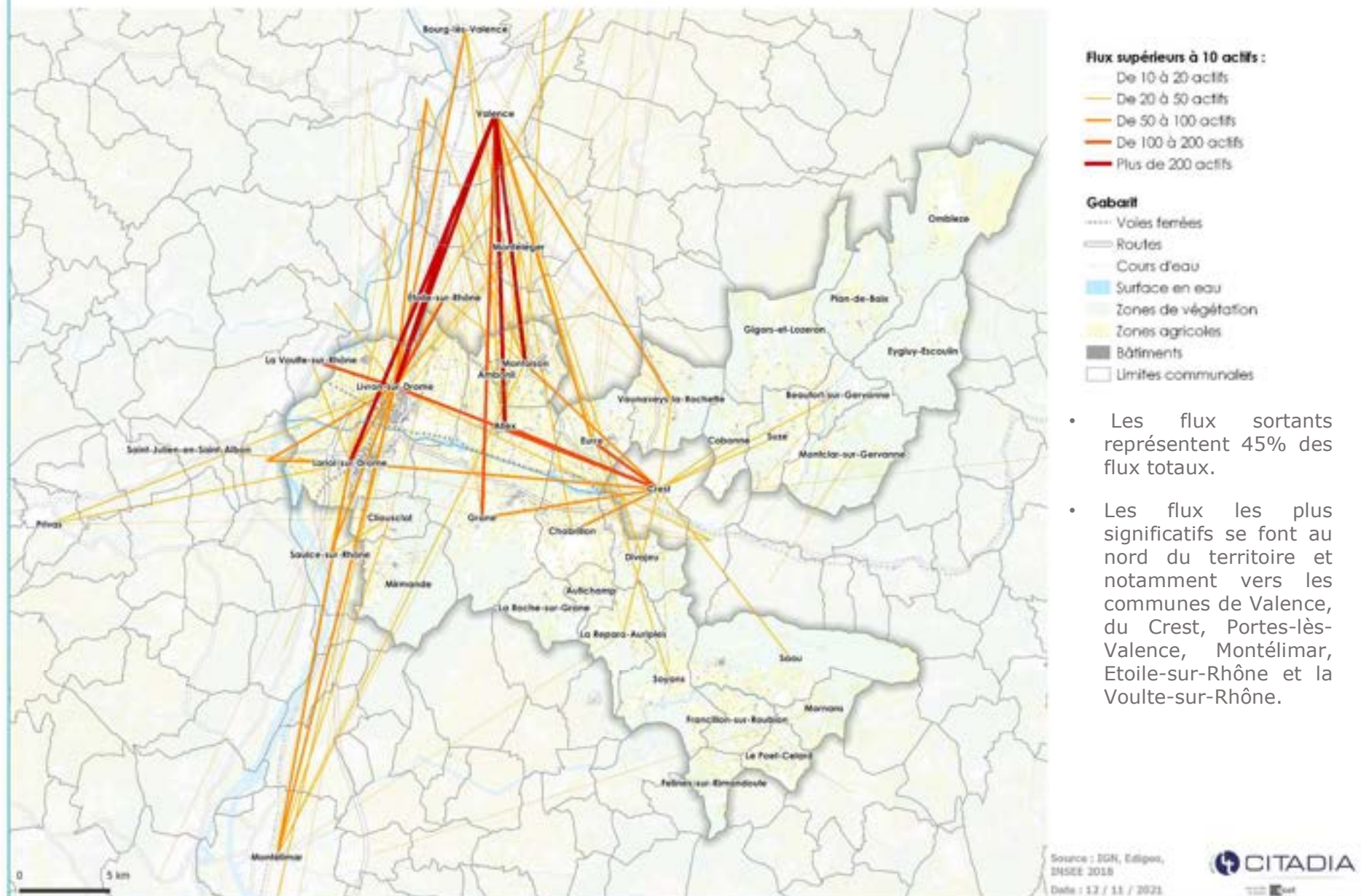
Source : INSEE 2018

Pôles d'attraction des flux vers l'extérieur	Flux
Valence	1808
Crest	975
Portes-les-Valence	548
Montélimar	434
Etoile sur Rhône	330
La Voulte sur Rhône	213



Mobilités professionnelles : flux sortants

PLUI Val de Drôme en Biovallée



- Les flux sortants représentent 45% des flux totaux.
- Les flux les plus significatifs se font au nord du territoire et notamment vers les communes de Valence, du Crest, Portes-lès-Valence, Montélimar, Etoile-sur-Rhône et la Voulte-sur-Rhône.

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DE COURTES DISTANCES

Les flux liés aux trajets domicile-travail génèrent de nombreux flux à l'intérieur du territoire. Ils sont supérieurs aux flux liés aux actifs entrants et représentent 36% des flux totaux.

Les destinations des premiers flux aux communes sont Loriol (1405), Livron (1221), Alex (350), Grane (319) ou Montoisson (259). L'échange le plus significatif se fait entre les pôles structurants, Livron et Loriol, sur une distance de 3 km.

Flux d'actifs domicile-travail internes au territoire

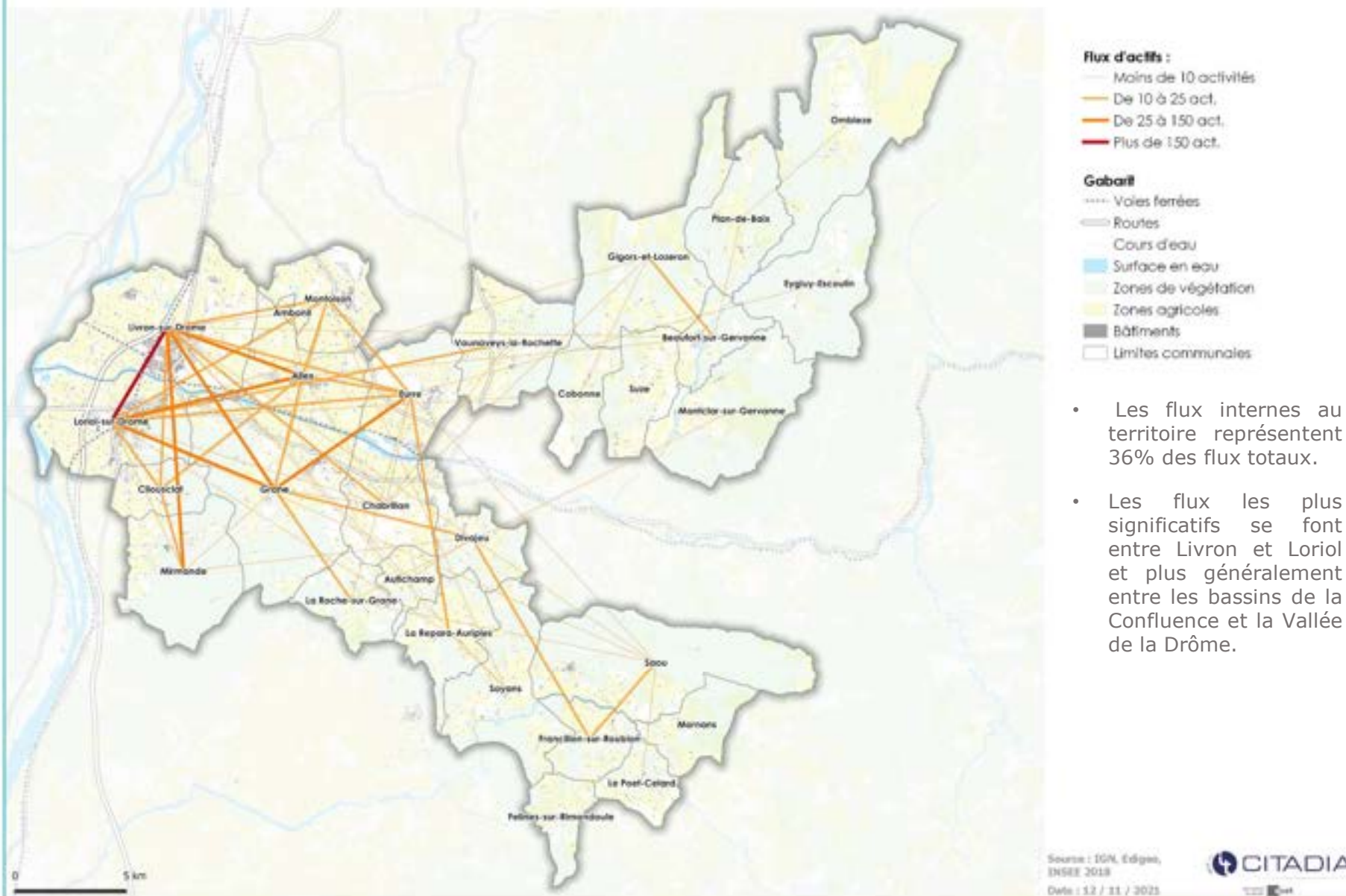
Source : INSEE 2018

Origine	Destination	Flux
Loriol-sur-Drôme	Loriol-sur-Drôme	936
Livron-sur-Drôme	Livron-sur-Drôme	932
Livron-sur-Drôme	Loriol-sur-Drôme	306
Alex	Alex	232
Montoisson	Montoisson	198
Grane	Grane	149
Eurre	Eurre	100



Mobilités professionnelles : flux internes

PLUi Val de Drôme en Biovallée



- Les flux internes au territoire représentent 36% des flux totaux.
- Les flux les plus significatifs se font entre Livron et Loriol et plus généralement entre les bassins de la Confluence et la Vallée de la Drôme.

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DE COURTES DISTANCES

La part des flux domicile-travail issus d'actifs venant travailler sur la CCVD représente 19% des flux (3 588).

Les principaux territoires d'émission sont :

- 29% proviennent de la Communauté d'Agglomération de Valence Romans ;
- 17% de la CCCPS ;
- 16% de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- 14% de la Communauté d'Agglomération de Montélimar.

UNE UTILISATION PRÉPONDERANTE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE DUE AU TERRITOIRE

Les actifs utilisent en grande majorité la voiture pour les déplacements domicile-travail, majoritairement plus concurrentielle en termes de temps de trajet que d'autres moyens de transport. Ce constat s'affirme au regard des temps de trajet des actifs. La majorité d'entre eux déclare avoir des temps de trajets supérieurs à 25 minutes pour se rendre à leur travail.

Néanmoins, les modes de déplacements idéaux centrés sur les mobilités alternatives à la voiture individuelle sont fortement contraints par le caractère rural du territoire limitant certaines pratiques, par le manque d'aménagements (trottoirs, pistes et bandes cyclables, sécurisées et arborées) permettant une mobilité plus durable et une offre limitée de transports en commun.

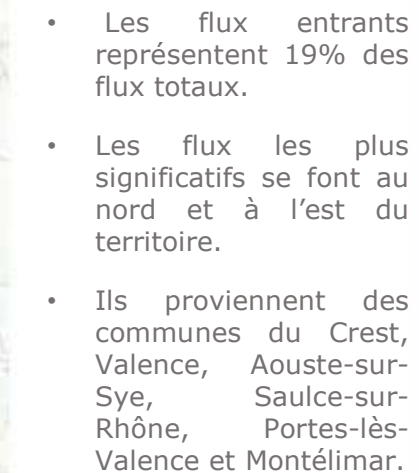
Flux d'actifs domicile-travail entrants sur le territoire

Source : INSEE 2018

Pôles d'émission	Flux
Crest	353
Valence	254
La Voulte sur Rhône	179
Aouste-sur-Rhône	137
Saulce-sur-Rhône	125
Portes-lès-Valence	114



PLUI Val de Drôme en Biovallée

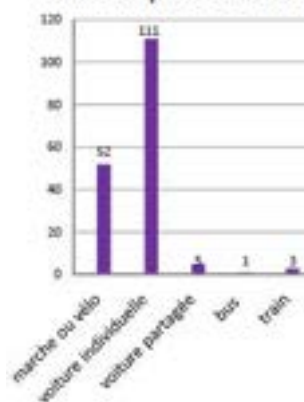


LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

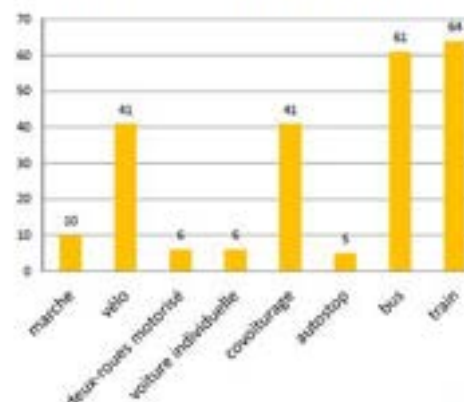
Les contraintes liées à l'accessibilité ont des impacts à plusieurs échelles sur le dynamisme économique et le taux d'activité. En effet, trois entreprises, situées à Loriol, Allex et Gigors-et-Lozeron déclarent avoir des difficultés de recrutement liées à la problématique des transports.

Dans le même temps, l'innovation s'invite à la réflexion. L'expérimentation de navettes autonomes, par exemple, permettrait de développer la mobilité des habitants du territoire.

Le mode de déplacements utilisé le plus souvent ?

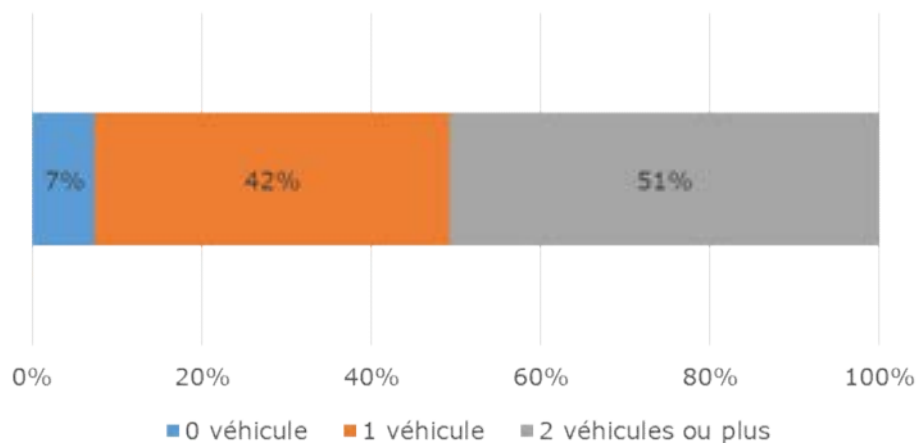


Votre mode de déplacement idéal

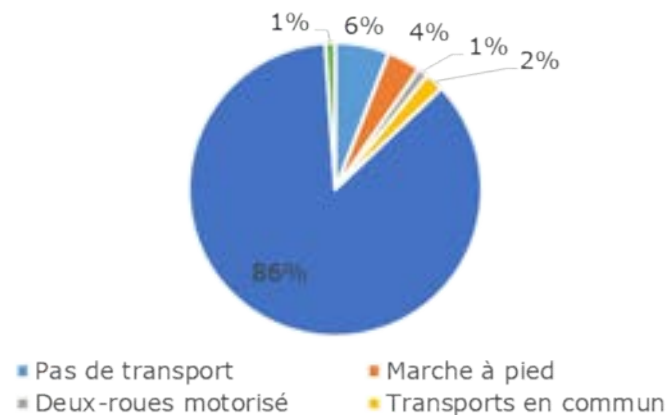


Source : Conseil Local de Développement Vallée de la Drôme_Enquête habitants déplacements 2012

Equipement automobile des ménages en 2018
Source: INSEE RP 2018



Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2018
Source: INSEE 2018



L'OFFRE EN STATIONNEMENT

L'OFFRE DE STATIONNEMENT DANS LES PÔLES STRUCTURANTS

L'offre de stationnement dans les pôles structurants s'organise globalement autour de la rue centrale comprenant les commerces et les services principaux. Des parkings existent également au sein des centres-villes.

La commune de Loriol-sur-Drôme compte 920 places gratuites dans le centre et sa périphérie directe. Trois secteurs sont réglementés dans la durée avec une zone bleue limitée à 1h30 pour assurer la rotation, notamment en lien avec les commerces :

- L'avenue de la République qui rassemble les commerces et services publics ;
- Environ le tiers du parking Champs de Mars (+/- 50 places) qui est à 50 mètres à pied de l'axe commerçant.
- La place de l'Eglise

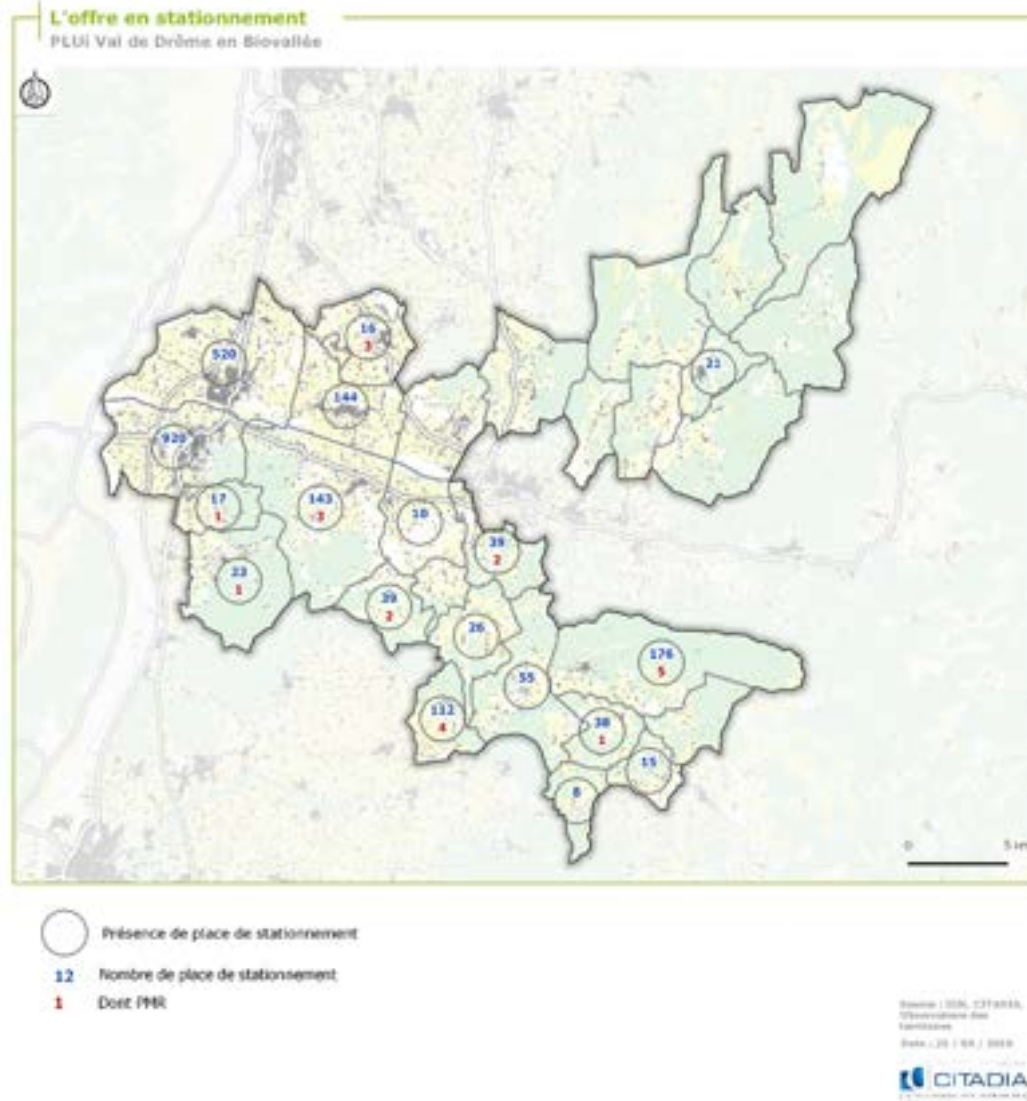
L'offre sur la commune est suffisante, voire abondante au regard des besoins, même si les places gratuites proches du cœur de ville, notamment le Champs de Mars, sont bien occupées (90% d'occupation lors des relevés) alors que la partie réglementée est occupée à moins de 30%. Tel est le cas du parking Jean Clément, qui est sous utilisé. La municipalité mène actuellement un travail aussi bien sur les cheminements reliant les parkings aux différents lieux de la commune, que sur la signalétique, afin d'augmenter leur fréquentation et l'utilisation des parkings relais.

La commune de Livron-sur-Drôme comprend 520 places de stationnement autour ou à proximité de la RN7 et à proximité des commerces et des services. Elle encourage la mise en place d'un stationnement minute limitée à 15 minutes sur près de 120 places, en plus des places en zone bleu limitées à 1h30.



L'OFFRE EN STATIONNEMENT

L'OFFRE DE STATIONNEMENT SUR LE RESTE DU TERRITOIRE



L'OFFRE EN STATIONNEMENT

Communes	Places publiques	Places PMR	Bornes de recharge électrique	Emplacements vélos	Commentaire
Alex	87	2	1	0	
Ambonil	10	2	0	0	
La Répara-Auriples	11	1	0	0	
Autichamp	30	0	0	0	
Beaufort-sur-Gervanne	100	2	0	2	Le constat d'un manque de places
Cobonne	6	2	0	0	
Divajeu	130	3	0	0	
Eygluy-Escoulin	18				
Gigors-et-Lozeron	43	1	0	0	Des aménagements publics sont à prévoir, notamment au regard du manque de foncier communal
Grane	400	6	0	15	
Loriol-sur-Drôme	1031	21	2	20	Certains parkings sont saturés alors que d'autres sont sous-utilisés.
Livron-sur-Drôme	703	32	2	20	Problématiques de stationnement dans le centre-bourg, à proximité des commerces
Montoisson	200	12	1	4	Manque de stationnement dans le centre du village et problématiques de sécurité pour les cheminements piétons.



L'OFFRE EN STATIONNEMENT

Communes	Places publiques	Places PMR	Bornes de recharge électrique	Emplacements vélos	Commentaire
Le Poët-Célard	60	1	0	50	
Suze	1 aire de covoiturage à l'entrée du village au sud 1 parking dans le vieux village 1 parking à l'entrée du village à l'est	0	0	2	Problématiques de stationnement lors de l'organisation de festivités
La Roche-sur-Grane	30	2	0	0	
Vaunaveys-la-Rochette	180	3	0	0	



LES MOBILITÉS ALTERNATIVES – LE TRANSPORT FERROVIAIRE

DEUX GRANDS AXES FERROVIAIRES QUI DESSERVENT LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée est caractérisée par une desserte ferroviaire à double échelle. La proximité **de la gare de Valence TGV** (à 30 minutes de Loriol-sur-Drôme) connecte très rapidement l'ouest du territoire aux grandes agglomérations à l'échelle nationale ainsi qu'aux aéroports, notamment celui de Lyon Saint-Exupéry.

Deux lignes TER majeures traversent et connectent le Val de Drôme aux métropoles lyonnaise et marseillaise et aux agglomérations de Valence et Gap par le biais des gares de Loriol-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme ainsi que celle de Crest.

La ligne TER **Lyon-Marseille** dessert le bassin de la Confluence selon un axe nord/sud avec les gares de Livron et Loriol. Elle place le territoire à **15min en moyenne de Valence et Montélimar** contre 30 min en moyenne en voiture. Si une fréquence renforcée le matin (entre 6h et 9h) et le soir (entre 17h et 20h) en semaine, notamment en direction de Valence, permet de réaliser des déplacements domicile-travail, l'absence de train entre 14h et 18h altère l'attractivité de cette ligne.

La ligne TER **Valence-Gap** dessert le bassin de la Confluence et la Vallée de la Drôme par l'intermédiaire des gares de Livron et de Crest. Elle place Crest à **30min en moyenne de Valence** contre 45 min en moyenne en voiture. Néanmoins, son cadencement (4 A/R par jour en semaine) et l'absence de train entre 14h et 18h sont trop contraignants pour une large utilisation.

UNE OFFRE ALTERNATIVE ENCORE TROP PEU ATTRACTIVE MALGRÉ DES TEMPS DE TRAJETS COMPÉTITIFS

Malgré cette offre de transport ferroviaire particulièrement intéressante pour le territoire, on constate **une baisse de leur fréquentation entre 2014 et 2016**. Cela s'explique par un cadencement qui ne convient pas forcément aux actifs et une offre quasi-absente en journée. En outre, dans le cas de Loriol, il existe des problèmes de dangerosité des quais de la gare, de grèves, de retards de trains, ou encore d'absence de billetterie et de services d'accueil qui diminuent la fréquentation de la gare et impactent Loriol.

Les gares de Loriol-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme sont aujourd'hui peu aménagées et **ne facilitent pas toujours l'utilisation du train pour se déplacer** (stationnement insuffisant, pas de connexion directe avec le centre-bourg, absence d'aires qui permettent l'attente pour les voyageurs, accessibilité piétonne peu qualitative...).

On constate cependant une **hausse de 24% de fréquentation de la gare de Crest**, qui peut s'expliquer notamment par le temps de trajet Crest-Valence (35 min maximum) plus compétitif que celui d'un déplacement en voiture (35 min minimum, sans compter les problèmes de stationnement). Il faut cependant nuancer le propos, car si l'on habite à 10 minutes de la gare de Crest, il est plus rapide d'y aller en voiture.

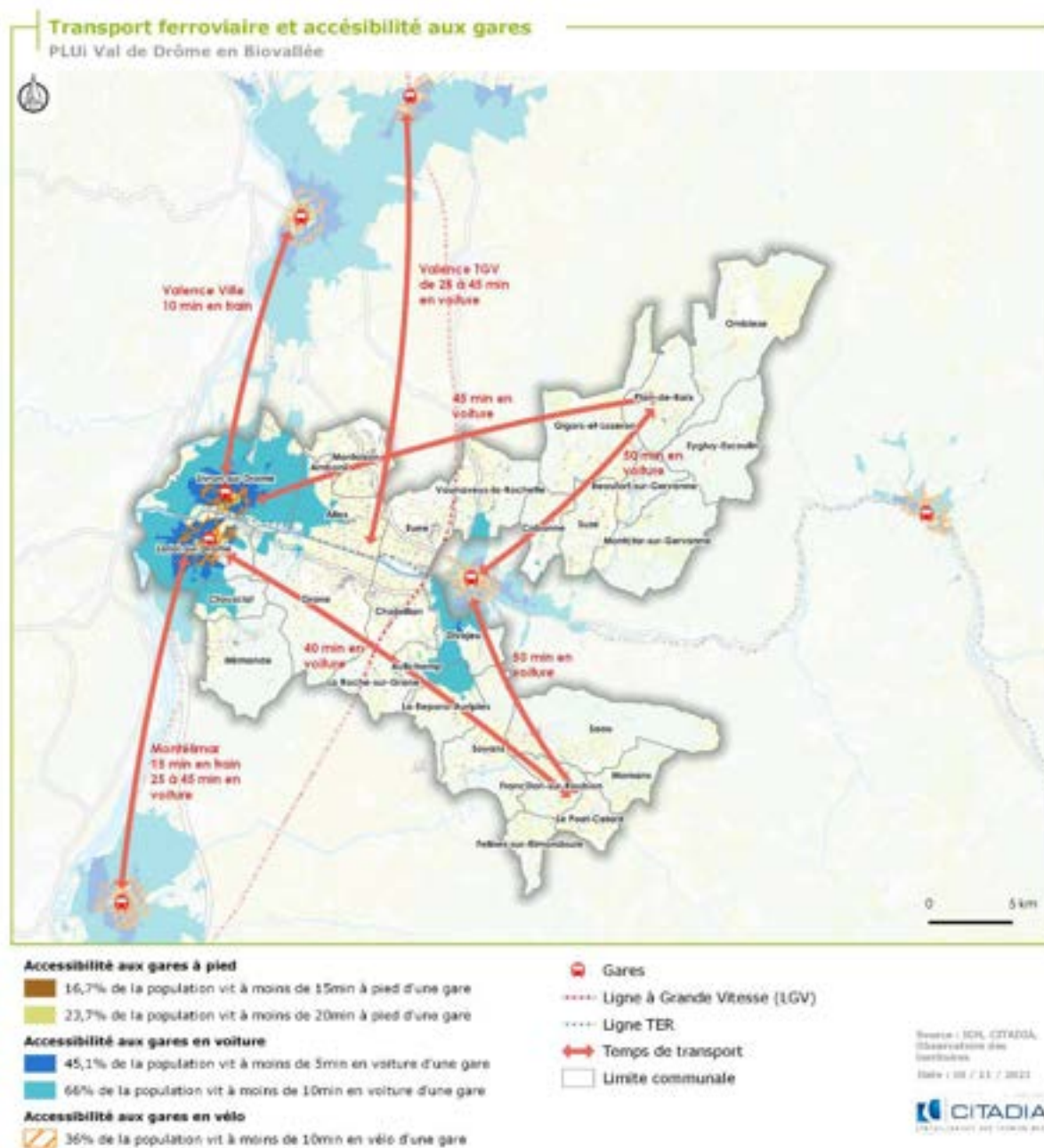
Evolution de la fréquentation des gares du territoire entre 2016 et 2014

Gares	2016	2014	Evolution
Livron	44 916	46 229	-3%
Loriol	47 421	51 650	-8%
Crest	49 767	40 030	+24%

Source : SNCF Open Data 2016



LES MOBILITÉS ALTERNATIVES – LE TRANSPORT FERROVIAIRE



Par ailleurs, **les deux gares des pôles structurants ne sont pas accessibles rapidement pour l'intégralité du territoire** et leur rayonnement couvre principalement le bassin de la Confluence :

- Entre 16% et 23% de la population du territoire est située à 15 à 20 minutes à pied d'une des deux gares ;
- Entre 43 et 64% de la population vit à 5 à 10 minutes en voiture des deux gares de Lorient-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme ainsi que de la gare de Crest.

L'éloignement entre les gares et le lieu de vie des habitants de la Communauté de communes génère **un réel enjeu de développement de l'intermodalité**, en permettant aux habitants de se rendre jusqu'aux gares facilement pour ensuite utiliser ce mode de transport pour se déplacer.



LES MOBILITÉS ALTERNATIVES – LE RÉSEAU DE CAR REGIONAL

UN RÉSEAU DE CAR PEU CONCURRENTIEL À LA VOITURE INDIVIDUELLE QUI DESSERT LE TERRITOIRE DE FAÇON INÉGALE

6 lignes régulières de cars départementaux irriguent la Communauté de communes desservant **20 des 30 communes** du territoire en semaine. Ces lignes se concentrent principalement dans les Vallées du Rhône et de la Drôme et au nord-ouest du territoire, **à proximité des axes majeurs de circulation** (N7, D104, D11) ;

La **ligne 21 (Crest, Chabeuil et Romans)**, en passant par deux communes du territoire (Eurre et Vaunaveys la Rochette). La **ligne 26 (Portes-lès-Valence, Livron, Crest)** dessert les communes de Livron, Loriol, Grâne, Chabrillan et Divajeu, environ toutes les deux heures.

Les lignes de car **28 (Valence-Die)** et **30 (Valence-Montélimar)** sont **les plus fréquentées du département** de la Drôme et desservent les pôles majeurs du territoire (Valence, Montélimar, Crest, Livron, Loriol). Elles s'appuient sur les deux axes majeurs du territoire la D104 (axe est/ouest de la Vallée de la Drôme) et la N7 (axe nord-sud de la Vallée du Rhône). Leurs fréquences sont importantes : 11 aller-retour par jour en semaine pour la ligne 30 et une complémentarité avec la ligne de TER pour la ligne 28.

Les lignes **27 (Crest-Bourdeaux)** et **25 (Valence-Crest-Plan de Baix)** desservent respectivement les bassins du Haut-Roubion et de Gervanne-Sye mais leurs **fréquences sont plus réduites** et les plages horaires et temps de trajets **peu concurrentiels à la voiture individuelle**.

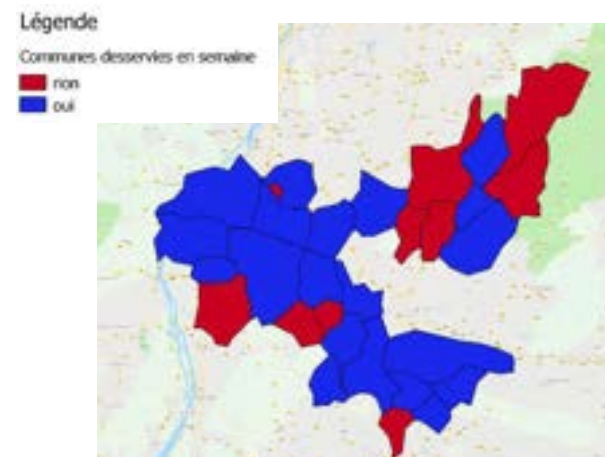
La ligne 34 effectue trois allers-retours par jour entre La Laupie et Montélimar, en passant par Puy-Saint-Martin. Les dessertes ne sont pas compétitives au vu de la fréquence de passage.

Si l'Enquête ménage déplacements de Valence Romans Déplacement place les transports en commun comme le mode de déplacement idéal selon les habitants, **l'inégalité de desserte des communes** par le réseau de car constitue un frein à leur utilisation. De part leur situation géographique (distance, villages escarpés, habitat dispersé), les communes de l'est du territoire sont moins, voire pas desservies par le réseau de transport en commun, notamment le week-end et les vacances scolaires.

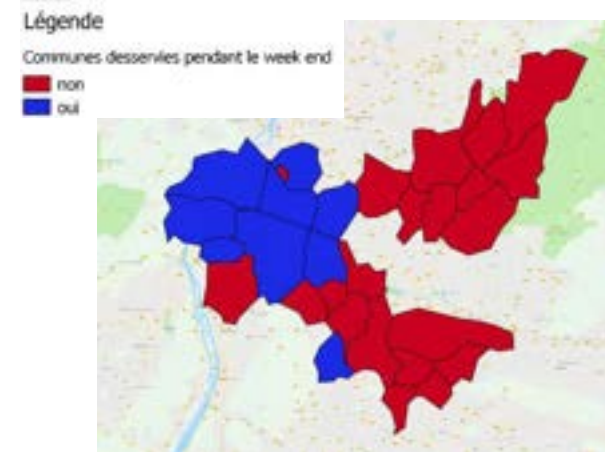
La fréquence des lignes varie également en fonction de l'éloignement des communes des grands axes de circulation et durant les vacances scolaires, la desserte des bus est très peu cadencée.

La majorité des communes situées au nord-est du territoire (Gervanne-Sye) ne sont pas du tout desservies par le réseau de cars les jours de semaine, les week-ends et lors vacances scolaires. Cela confirme bien le caractère peu concurrentiel de ce mode de transports. Au total, 17% de la population est concernée. La quasi-totalité de la partie sud du territoire n'est pas desservie par les transports en commun les week-ends et pendant les vacances scolaires. Seul le bassin de la Confluences(exception faite de Mirmande) et une partie de la vallée de la Drôme profitent du réseau de car. L'accessibilité en transport parait donc limitée sur la CCVD.

Situation des communes de la CCVD desservies en car pendant la semaine



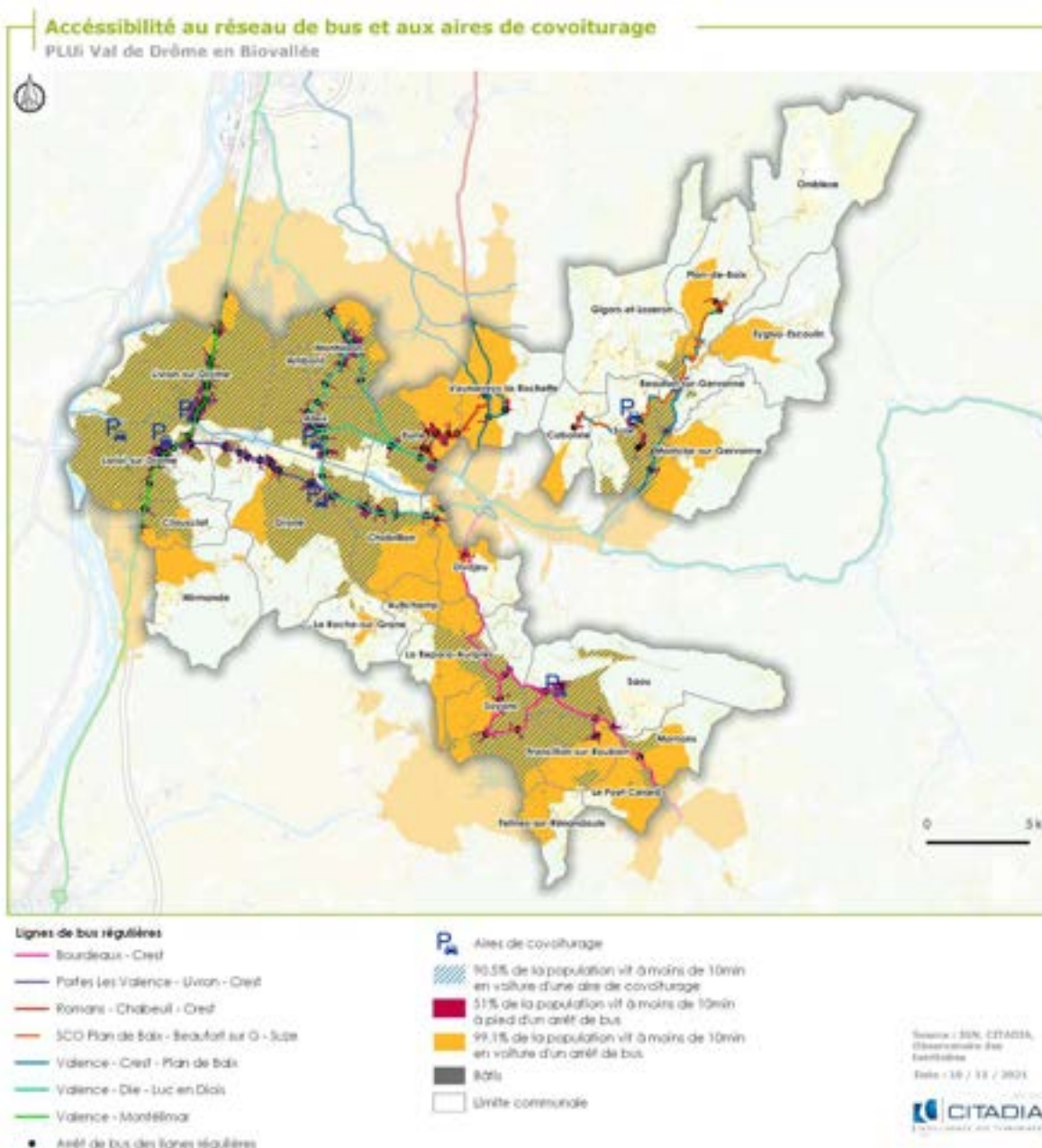
Situation des communes de la CCVD desservies en car le week-end et les vacances scolaires



Source : Cartographie CCVD



LES MOBILITÉS ALTERNATIVES – LE RÉSEAU DE CAR REGIONAL



Si le constat cartographique indique que 99% de la population vit à 10 minutes en voiture d'un arrêt de car (cf. carte *accessibilité au réseau de bus et aux aires de covoiturage*), cela ne représente pas particulièrement une opportunité d'usage de ce mode de transport. En effet, même dans une pratique d'intermodalité, la longueur des temps de parcours en car depuis certaines communes ne rend pas l'usage du réseau attractif.

Par ailleurs, un certain nombre d'arrêts de car sont essentiellement ouverts aux scolaires, peu marqués et peu sécurisés, sans espaces prévus pour le stationnement à proximité, ne facilitant pas les pratiques d'intermodalité.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un service de **transport à la demande** destiné aux habitants des communes qui ne sont pas desservies par une ligne régulière. Sur le territoire, il propose un service régulier entre la Vallée de la Gervanne et Crest (mardi et vendredi matin) et Bourdeaux et Crest (mardi, jeudi et samedi matin). Si ce service est utilisé par une partie des habitants du Val de Drôme, la communication sur ce mode de transport est à développer pour mieux le faire connaître. Dans le contexte de vieillissement de la population, cela constitue aussi un enjeu, en proposant un mode de déplacement sécurisé pour les personnes âgées.

La commune de Loriol bénéficie d'un parking relais près de l'autoroute gratuit les 72 premières heures.

LES MOBILITÉS ALTERNATIVES – LE SERVICE DE TAXI ET LE COVOITURAGE

UNE OFFRE EN POINTS DE COVOITURAGE DÉVELOPPÉE ET PROCHE DES PRINCIPAUX AXES

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée recense 7 points de covoiturage situés à proximité des principaux axes de circulation, principalement dans le bassin de la Confluence et dans la Vallée de la Drôme. Au total, 170 places sont proposées par ces aires., dont 70% sur les pôles structurants. Une de ces aires, située à l'entrée de l'autoroute, à Loriol. Elle est gérée par Vinci et, est très fréquentée. Ces points sont alimentés en partie par une **plateforme de covoiturage et une application** à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Mov'ici.



89% de la population vit à moins de 10 minutes en voiture d'une aire de covoiturage, permettant de proposer aux habitants du territoire une **alternative à l'autosolisme** dans un objectif de réduction des nuisances liées à l'usage marqué de la voiture individuelle (trafic dense, pollution atmosphérique, sonore, etc.).

LE COVOITURAGE : UNE RÉELLE OPTION DE DÉPLACEMENT POUR LES TRAJETS LONGUE DISTANCE

D'après une étude de spatialisation des trajets de covoiturage réalisés grâce au site Blablacar depuis le Val de Drôme, ce mode de déplacements présente une réelle alternative pour les trajets longue distance. On note que la grande majorité des trajets se font à destination des **pôles urbains et universitaires** alentours à la Communauté de communes (Lyon, Grenoble, Montpellier, Aix-Marseille, Saint-Etienne,...) et pour des trajets de 150km en moyenne.

Bénéficiant de la connexion rapide à l'A7, à la N7 et à la présence d'aires de covoiturage à proximité de ces grands axes, **Loriol et Livron** sont le point de départ de 9,3 trajets Blablacar en moyenne par jour. **Crest** a un effet polarisant sur les communes alentours et est le point de départ de 14 trajets par jour en moyenne.

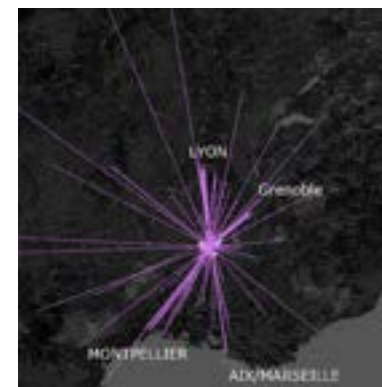
Le stop est également une pratique de covoiturage informelle bien développée dans le Val de Drôme. La Communauté de communes étudie la possibilité de développer une application numérique rurale favorisant l'intermodalité en permettant l'utilisation des transports publics mais aussi des véhicules personnels et privés par la compilation d'informations sur les disponibilités, les horaires, les trajets ou les stations. Dans le cadre de cette étude, 104 tests ont été réalisés pour le stop. Dans 90% des cas, le temps d'attente est inférieur à 15 minutes.

Par ailleurs, l'offre de covoiturage est complétée par **les taxis** qui offrent leurs services pour des trajets plus ponctuels à destination ou en provenance du territoire.

Spatialisation des trajets Blablacar depuis le territoire du Val de Drôme en Biovallée



200 trajets au départ de Loriol sur environ 1 mois



100 trajets au départ de Crest sur 1 semaine

Source : Cartographie CCVD, Juin 2018

Cf : se référer à la carte de spatialisation des aires de covoitures p208



LES MOBILITÉS ALTERNATIVES – LES DÉPLACEMENTS MODES DOUX

UN MAILLAGE DES DEPLACEMENTS DOUX QUI VARIE EN FONCTION DES COMMUNES

Les pôles structurants offrent un maillage de bandes cyclables qui permettent sur certaines parties du centre-ville de circuler en vélo. En effet, seules les communes de Livron et Loriol présentent un tracé sur près de 6 km (voies vertes et partagées). Des liaisons secondaires assurent des connexions entre cet itinéraire et les centres de Loriol-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme. Les rues centrales commerçantes, bien que très circulées par des voitures et poids lourds, sont desservies par des trottoirs.

Au sein des villages, si la circulation est moins importante que dans les pôles structurants, peu de maillages doux sont présents et les piétons/vélos circulent la plupart du temps sur la chaussée, notamment pour rejoindre les arrêts de cars.

Un certain nombre de cœur de villages et notamment les villages perchés de la Communauté de Communes offrent cependant des centres historiques piétonnisés qui facilitent et rendent qualitative la déambulation. De plus, la piétonnisation favorise l'appropriation des aménagements et des espaces publics, d'autant plus de nombreux centre-bourgs présentent des aménagements qualitatifs et récents, aux alentours des équipements.

Un schéma local d'itinéraire cyclable sera élaboré à l'automne 2019. Il se réalisera à l'échelle de la CCVD et de la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans et aura pour but de recenser l'existant, d'étudier les itinéraires à développer et les aménagements à réaliser.



LES MOBILITÉS ALTERNATIVES – LES DÉPLACEMENTS MODES DOUX

DES ITINÉRAIRES CYCLABLES TOURISTIQUES DE LOISIRS D'ÉCHELLE NATIONALE ET DÉPARTEMENTALE



La Vélodrôme est un itinéraire cyclable qui démarre au niveau de la ViaRhôna, reliant actuellement Loriol, Allex, Eurre et Livron. A terme, il permettra de rejoindre la source de la Drôme. Cet itinéraire cyclable est utilisable pour les trajets domicile-travail.

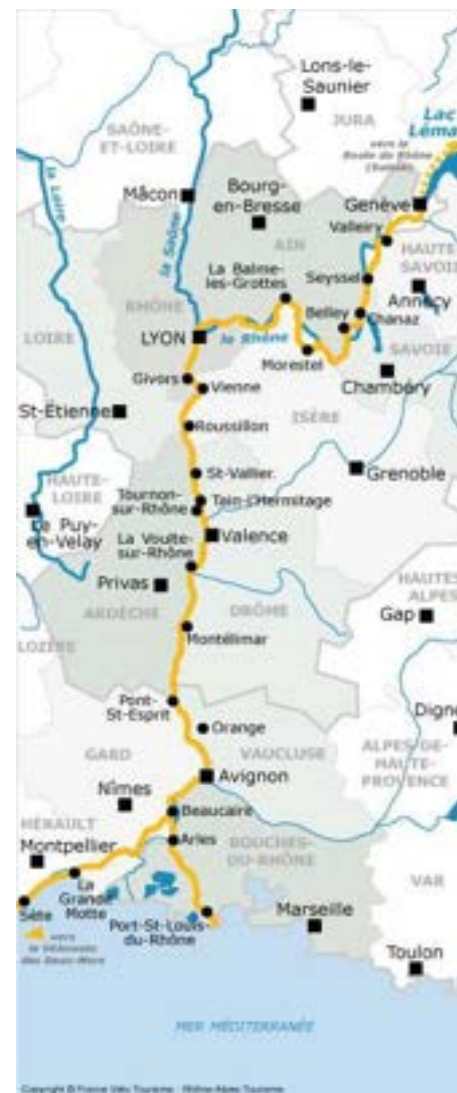


La ViaRhôna suit le le Rhône durant 815 km, des rives du Lac Léman aux plages de la Méditerranée à vélo. L'itinéraire de la ViaRhôna suit et permet de connecter le territoire de la CCVD aux grands pôles touristiques et paysagers qui bordent le fleuve.

La VTT 26 part du bassin de la confluence et remonte vers l'amont en longeant la Drome.

Ces itinéraires sont surtout reconnus pour leur valeur touristique. Cependant, à l'exception de la Vélodrôme, ils ne conviennent pas suffisamment pour les mobilités liées au travail de par les problèmes de liaisons entre ces voies et les lieux de travail (routes dangereuses sans pistes cyclables). Un schéma de déploiement des pistes cyclables est en cours d'étude et est prévu pour début 2020.

Itinéraire complet de la ViaRhôna

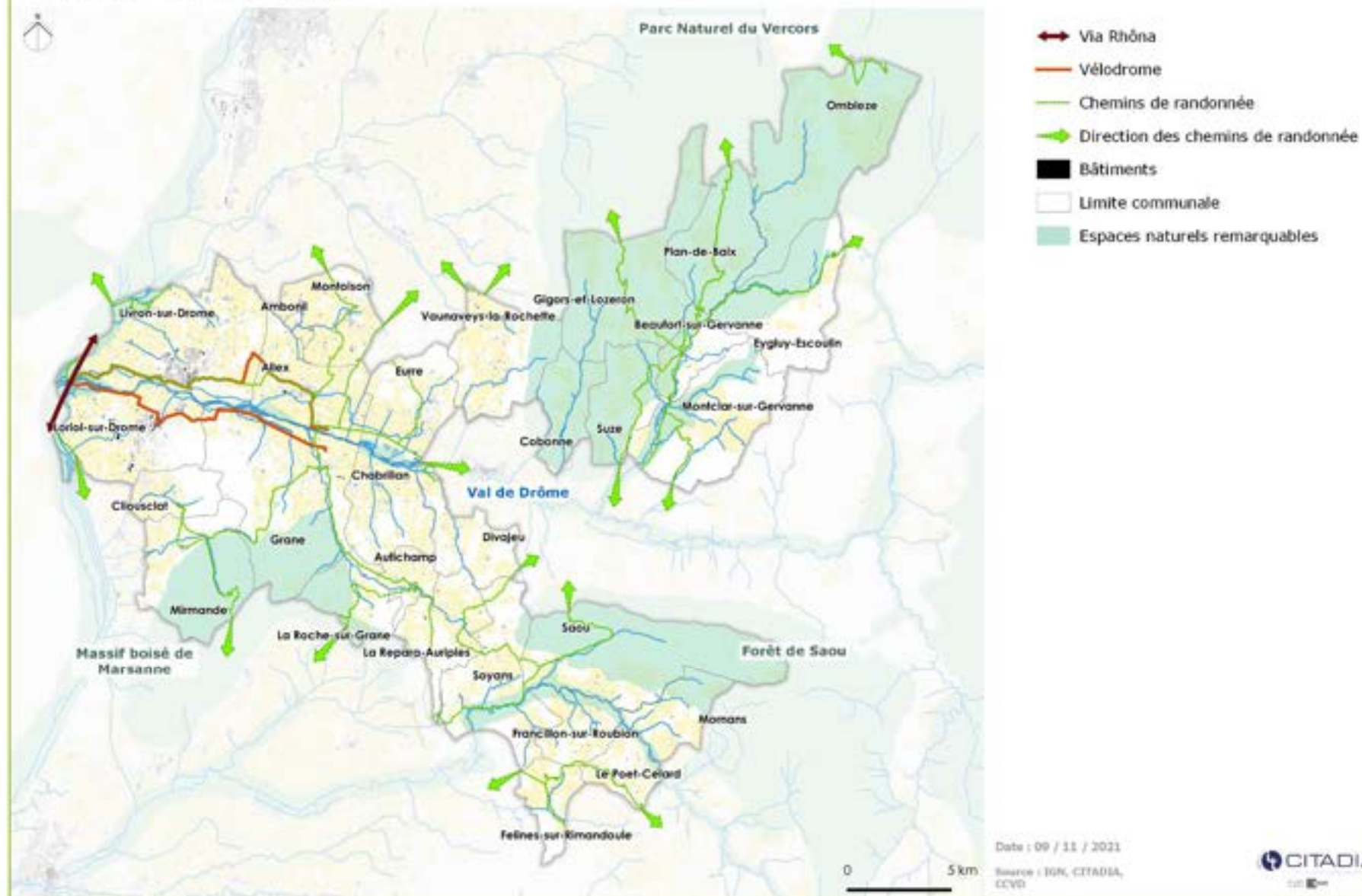


Source : France Vélo Tourisme



Mobilités douces

PLUi Val de Drôme en Biovallée



LES MOBILITÉS ALTERNATIVES – DES EXPÉRIMENTATIONS EN COURS

UNE MULTITUDE D'INITIATIVES SUR LA MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DE LA CCVD, PORTÉES PAR LE PROJET DE TERRITOIRE BIOVALLÉE 2040

La Communauté de Communes met en place un certain nombre d'initiatives et de projets qui portent des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle :



> Animation locale :

- Schéma de co-voiturage bi-départemental (Drôme et Ardèche);

- > **Information et sensibilisation** du public aux modes de déplacement disponibles et les aménagements existants sur le territoire :

- Guides « Bougeons autrement en vallée de la Drôme », (Mars 2017) ;
- Plaquette d'information Transport à la Demande ;
- DROMOLIB – Association promouvant l'écomobilité ;
- Fiches sur les boucles pédestres, circuits VTT et grands itinéraires cyclables

> Equipements :

- **Projets de stations de mobilités** (expérimentation en cours) suite à l'étude Dromolib 2017. Le constat émis sur le territoire est que les transports en commun ne permettent pas de faire un trajet porte à porte. L'objectif de ce projet est de développer des « stations de mobilité » connectées avec une application numérique mobile pour pouvoir faciliter l'utilisation de plusieurs moyens de transports : transports en commun,

- covoiturage, autostop sécurisé, vélos et vélo électriques, scooter autopartage, auto-navettes et innovations à venir.

- Implantation de bornes de recharge électriques, (2018) ;

> Transports en commun :

- Amélioration des services existants (lignes régulières, TAD, TER) ;

> Infrastructures :

- Location de vélos et de scooters électriques ;

- Achèvement de la VéloDrôme ;

- Aménagement de liaisons cyclables et piétonnes ;

> Services numériques :

- Développement d'une application numérique rurale favorisant l'intermodalité, l'utilisation des transports publics et le stop ;



LES MOBILITÉS ALTERNATIVES – DES EXPÉRIMENTATIONS EN COURS

- › **Mobilité sociale** : des actions et outils sont mis en place sur le territoire pour offrir des solutions de mobilité aux personnes en difficultés (âge, situation sociale, etc.)
 - **Bourse aux permis** de conduire : la Communauté de communes du Val de Drôme a mis en place permettant de financer à hauteur de 500€ le permis de conduire en échange de 50 heures de bénévolat dans un association ou collectivité du territoire.
 - **Mobilité0726** : Cette association propose la location de véhicules (voitures, deux routes motorisées) pour la somme de 2€/jour, permettant de proposer des solutions de mobilité pour les personnes à faibles revenus.
 - Plateforme de mobilité : toutes les informations relatives aux aides à la mobilité et à l'emploi y sont recensées sur les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère.



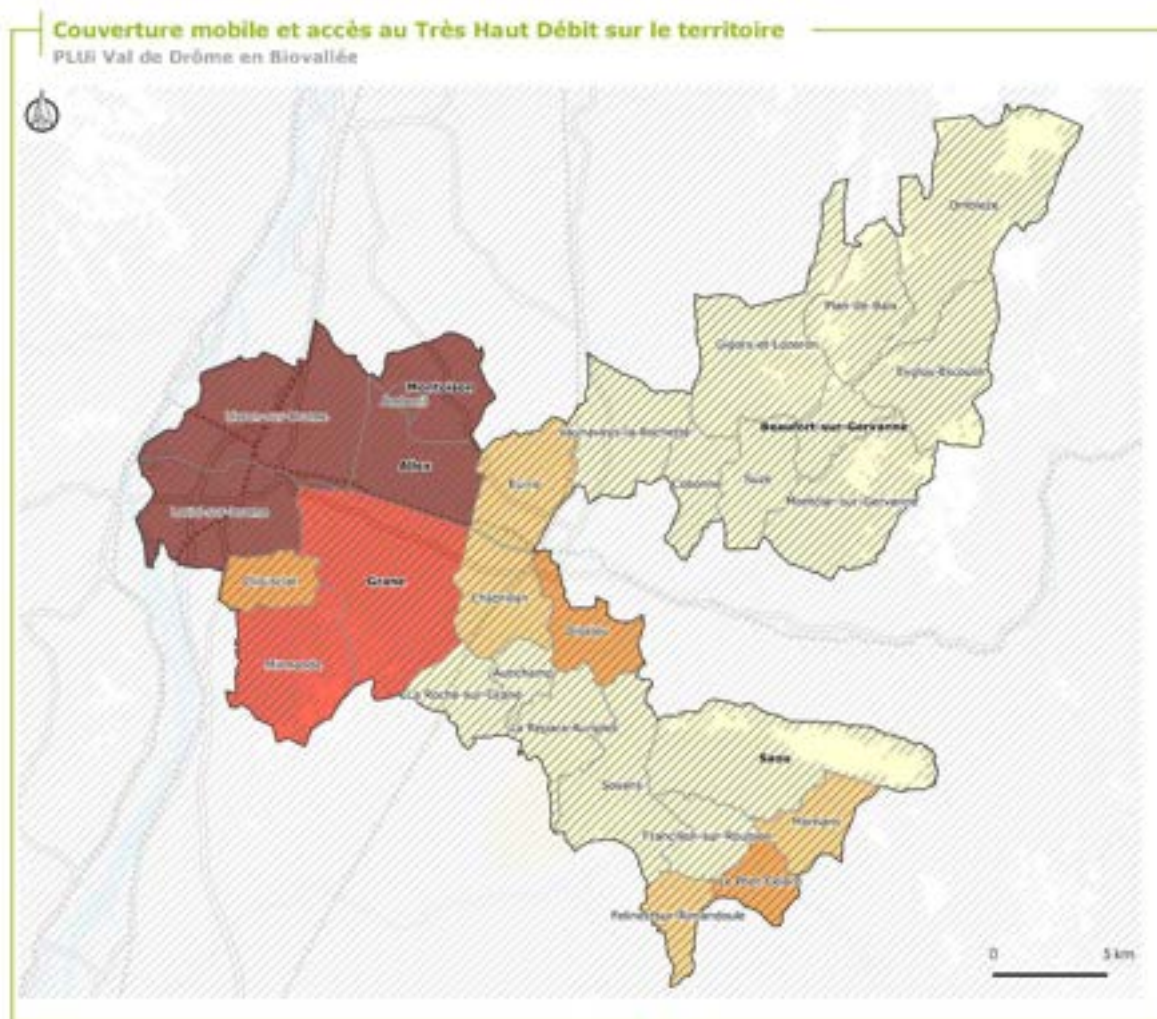
Prototype des bornes connectées expérimentales des navettes autonomes
Source : CCVD



Borne de recharge de véhicules électriques - Lorient-sur-Drôme
Source : Citadia Conseil



L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE, LA COUVERTURE EN TRÈS HAUT DÉBIT



L'accès au Très Haut Débit
(Part des locaux éligibles à un réseau 3Mbit/s)

- Moins de 3%
- 3 à 19%
- 19 à 50%
- 50 à 80%
- Plus de 80%

- Couverture mobile 4G sur le territoire (Orange, SFR, Bouygues, Free)
- Limite communale
- CC Val de Drôme en Biovallée

Source : SDN, CITADIA,
Observatoire des
Territoires, ARCEP 2021
Date : 08 / 11 / 2021

CITADIA
L'observatoire des territoires

UN ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT LIMITÉ À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ET TRÈS HÉTÉROGÈNE À L'ÉCHELLE COMMUNALE

6 communes du bassin de la Confluence et de la vallée de la Drôme présentent une part des locaux éligibles au très haut débit **supérieure à 50%**.

16 communes présentent une part des locaux éligibles au très haut débit **inférieure à 3%** dont la totalité des communes du bassin de Gervanne-Sye et une grande partie de celle du Haut-Roubion. Seuls 3 villages de l'armature territoriale du Val de Drôme présentent une part des locaux éligibles supérieure à 3% : Mornans, Le-Poët-Célard et Félines sur Rimandoule.

UNE COUVERTURE MOBILE 4G SATISFAISANTE

La majeure partie des espaces urbanisés des communes est couverte par le réseau mobile 4G, même si les villages du Nord-Est peuvent faire l'objet d'une mauvaise couverture (3G) ;

L'accès à Internet est considéré à « **très haut débit** » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

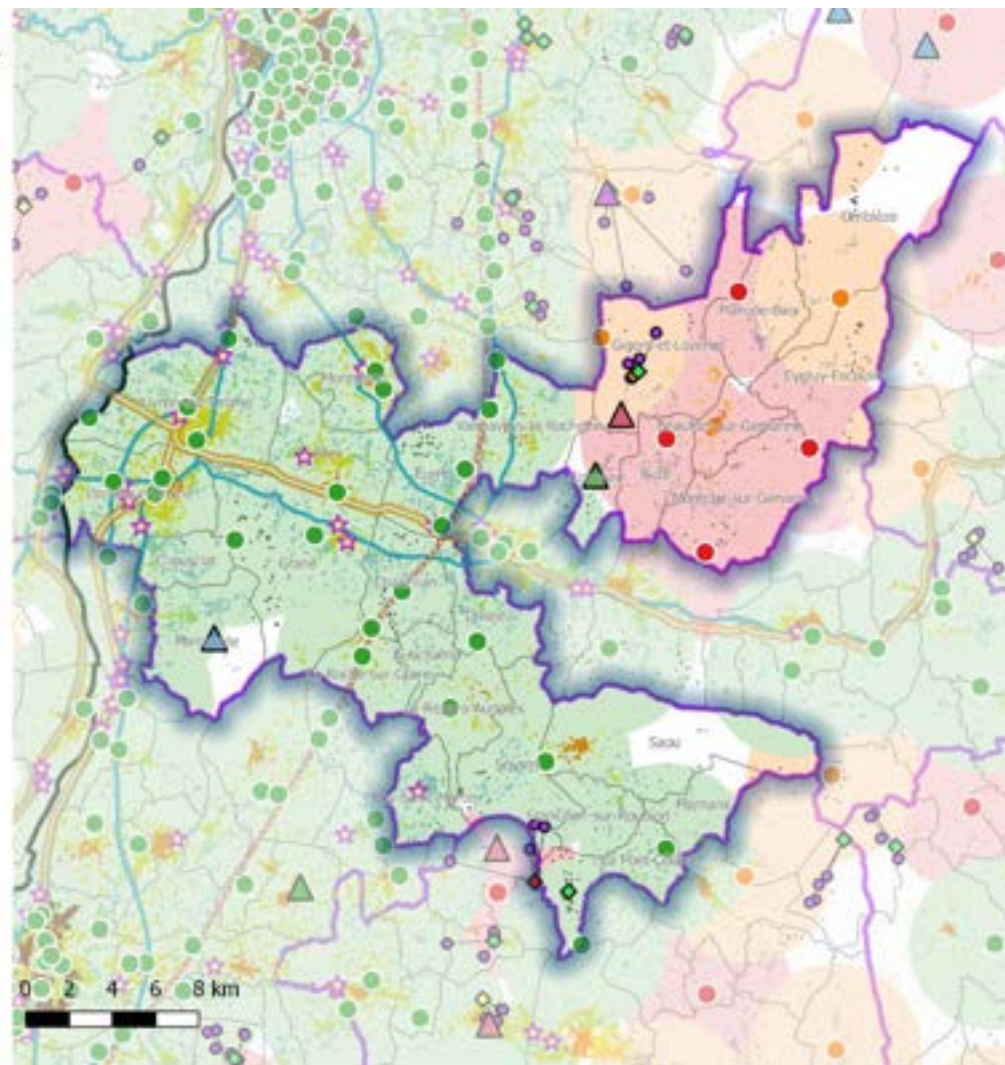


LA COUVERTURE MOBILE

Résultat 4G fixe (rayon 4km)

CC du Val de Drôme

- ☆ ZAE
- Locaux**
 - Innéligible
 - Moins de 3 Mbit/s
 - De 3 à 8 Mbit/s
 - De 8 à 30 Mbit/s
 - De 30 à 100 Mbit/s
 - 100 Mbit/s et +
- Supports pour 4G fixe**
 - Existant 4G
 - A réaménager
 - A créer
 - Complémentaire
- Programme de résorption des zones blanches**
 - ▲ 47 sites ZB CB
 - ▲ Confirmé (campagne de mesures Région)
 - ▲ Retenu à l'issue de l'AAP
 - ▲ Retenu France Mobile
- Tickets France Mobile**
 - ◆ Vague 1
 - ◆ Vague 2
 - ◆ Vague 3
 - ◆ A venir
 - ◆ Autres mesures liées au ticket
- Couverture 4G fixe**
 - Existant 4G
 - A réaménager
 - A créer
- Axes de transport**
 - Routes
- Voies ferrées**
 - LGV
 - Principale
- Contours administratifs**
 - Départements
 - EPCI
 - Communes



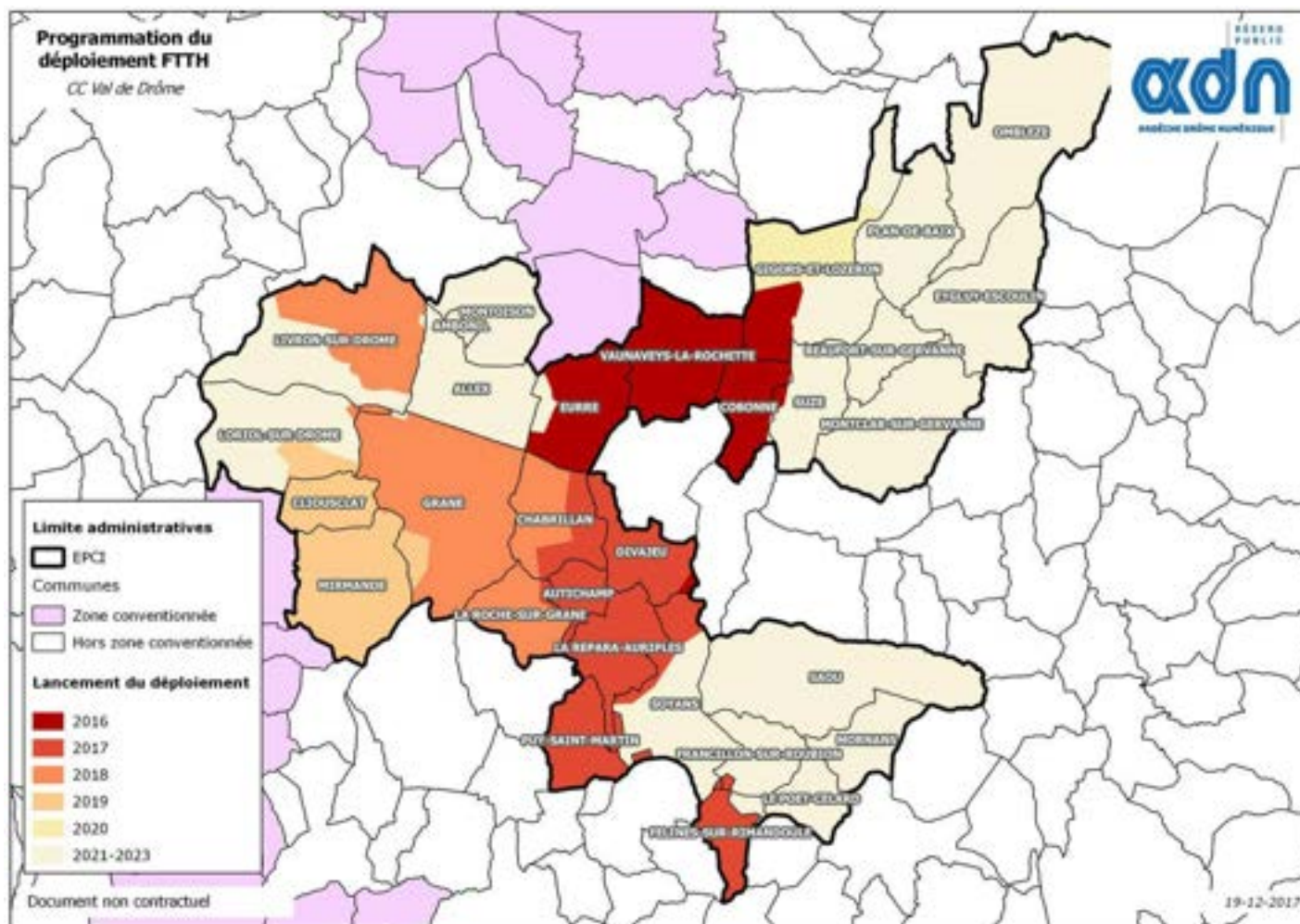
Source : CCVD

UNE COUVERTURE MOBILE 4G A RENFORCER

La majeure partie des espaces urbanisés des communes est couverte par le réseau mobile 4G, même si les villages du Nord-Est peuvent faire l'objet d'une mauvaise couverture (couverture 3G de manière générale, en date du 31/12/2018 – source : Opendata ARCEP et Ariase.com).



Déploiement de la fibre optique sur le territoire



Source : valdedrome.com

UN DÉPLOIEMENT PROGRESIF D'ICI 2023

Face à un enjeu important de déploiement de la fibre optique, les communes qui ne sont pas directement ciblées par les opérateurs privés se retrouvent pénalisées. L'intervention du secteur public est donc nécessaire afin de rééquilibrer le territoire face à la couverture par le réseau par la fibre optique. L'ADN (Ardèche Drome Numérique), créé en 2007, se charge de cette mission. Ci-contre la carte du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la communauté de communes du val de Drôme. Les territoires avec les connexions les moins performantes sont les premiers visés.

A terme, toutes les communes du territoire seront couvertes par la fibre, à horizon 2023.



CONSTATS ET ENJEUX

CE QUE DISENT LES ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

- > Un territoire dépendant de la voiture individuelle ;
- > Un réseau des modes doux insuffisamment développé sur le territoire ;
- > Un réseau de transport en commun déconnecté des besoins de la population et qui ne permet pas l'intermodalité ;
- > Un réseau de transport ferroviaire lacunaire et des horaires inadaptés ;
- > Absence de liaison directe jusqu'à Valence TGV ;
- > Des liens à créer avec les réseaux de transports des territoires environnants ;
- > Des transports scolaires qui génèrent des temps de déplacements très longs ;
- > Un développement du transport à la demande qui profite au territoire ;
- > Des bornes de rechargement véhicule implantées pour favoriser l'utilisation des véhicules électriques ;



Atelier citoyen Beaufort-sur-Gervanne,
Source CCVD 2019

CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- › Un territoire au carrefour de grandes infrastructures de desserte ;
- › Des déplacements très largement dominés par l'usage de la voiture individuelle, lié au caractère rural du territoire ;
- › Des temps de parcours scolaires particulièrement longs, notamment depuis et vers les villages ;
- › Une offre de mobilités alternatives particulièrement développée pour un territoire rural ;
- › Une carence de la desserte dans les Vallées de la Gervanne et Sye et du Haut Roubion ;
- › Une absence d'intermodalité autour des transports collectifs ;
- › Une couverture au Très Haut Débit et 4G inégale sur le territoire mais qui tend à être améliorée;

ENJEUX

- › Encourager et favoriser le développement des déplacements durables, notamment au sein des centres-bourgs, mais également entre les communes ;
- › Favoriser l'intermodalité autour des points névralgiques de déplacements (gares, centres-bourgs, équipements structurants...) ;
- › Organiser les flux automobiles et offrir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ;
- › Faire du ferroviaire une option majeure (maintien des gares et création de quais) ;
- › Renforcer le maillage en transports en commun Est-Ouest ;
- › Déployer des dessertes pour la vallée de la Gervanne-Sye et du Haut-Roubion ;
- › Sécuriser le développement du numérique pour renforcer l'attractivité du territoire, tant pour les familles que pour les entreprises et encourager à la pratique du télétravail.



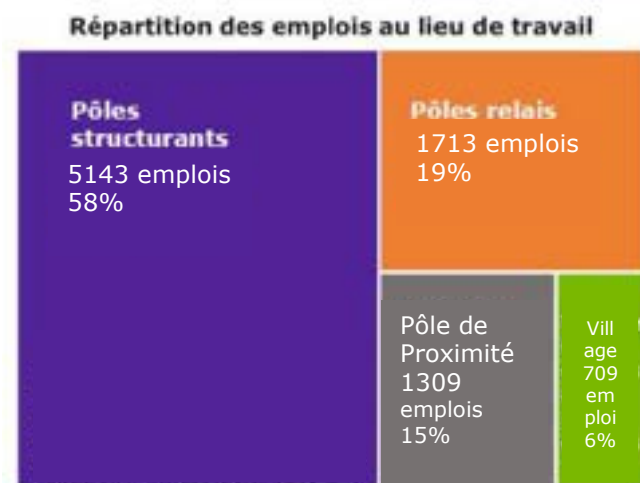
LE TISSU ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET DE L'INDICE DE CONCENTRATION

UNE OFFRE D'EMPLOIS CONCENTRÉE DANS LES PÔLES STRUCTURANTS

Située à proximité des polarités économiques de Valence et Montélimar, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée compte 8 873 emplois en 2018, soit 4% des emplois du département de la Drôme. Cette représentation est supérieure à celle de la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans (3%).

Les emplois sont largement concentrés dans les pôles structurants (58% des emplois en 2018) et de manière relativement équilibrée entre Lorient (2 731 emplois, soit 31%) et Livron (2 412 emplois, soit 27%). Les pôles relais représentent le second niveau de l'armature le plus pourvoyeur d'emplois (1 713 emplois, soit 19%) notamment à Allex (569 emplois, soit 6%) et Grane (586 emplois, soit 6%), suivi des pôles de proximité (1309 emplois (soit 15%) dont 567 (soit 6%) à Eurre) et des villages (709 emplois, soit 6%).



Source: INSEE 2018

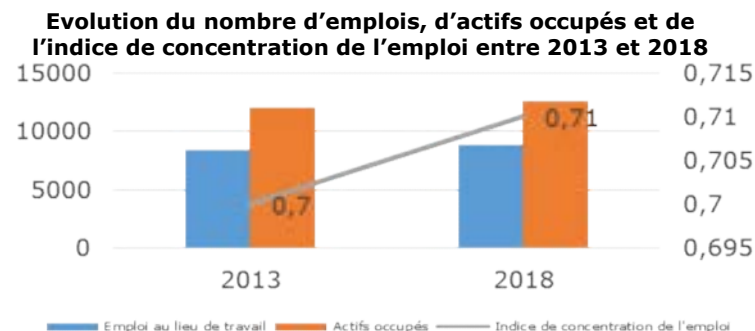
Indice de concentration de l'emploi :
rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés

UNE AUGMENTATION DE L'INDICE DE CONCENTRATION AU REGARD DE LA DYNAMIQUE D'EMPLOIS

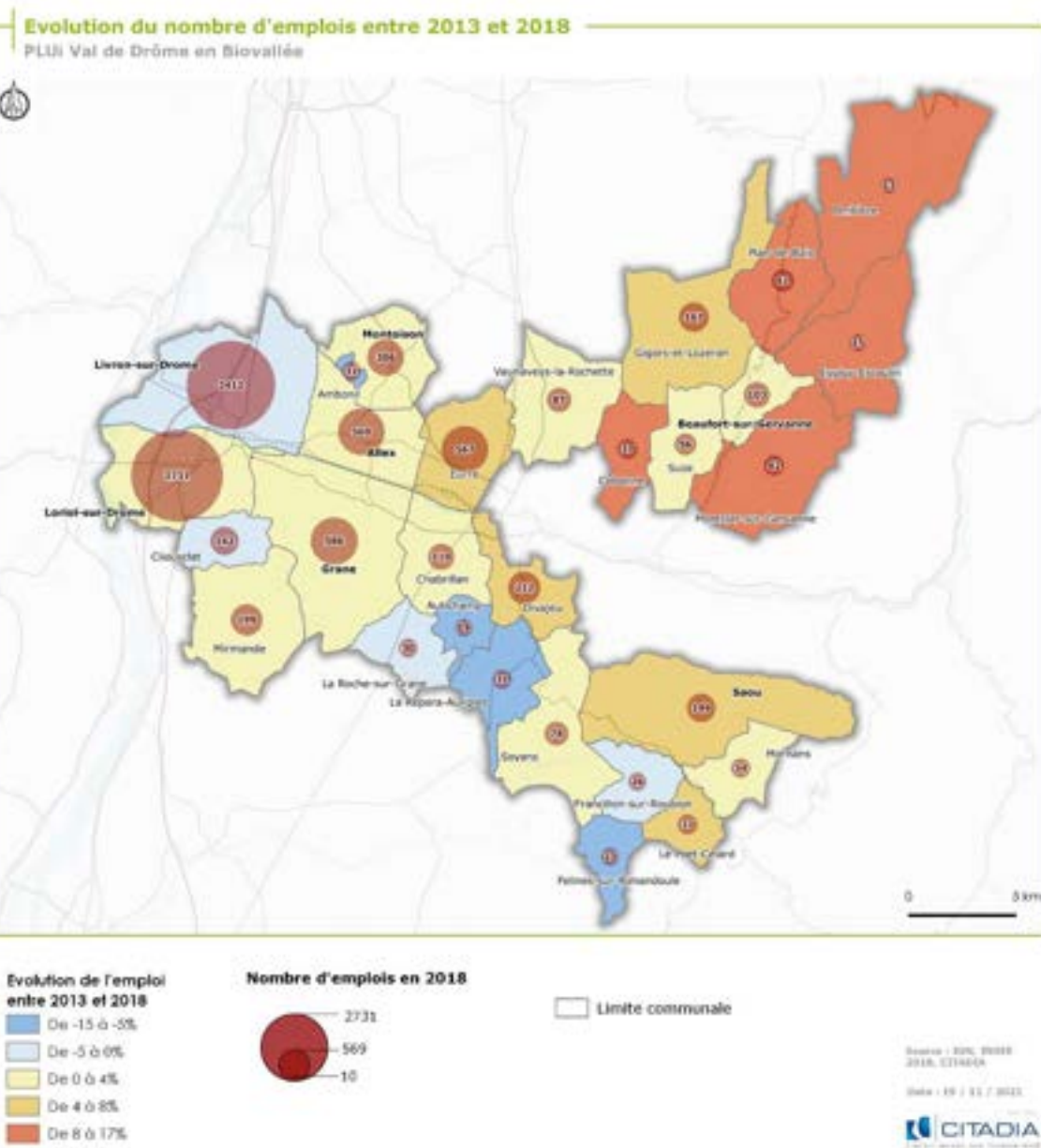
Le territoire peut être qualifié de « **résidentiel** », puisqu'il comporte plus d'actifs (14 200 actifs en 2018) que d'emplois (8 873 emplois), à hauteur d'un peu plus d'un emploi pour 2 actifs occupés. L'indice de concentration de l'emploi du Val de Drôme, 0,71 en 2018, est largement inférieur aux territoires de comparaison : 1,09 pour la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans et 1,07 pour le département de la Drôme. La proximité avec les agglomérations voisines pourvoyeuses d'emplois (Crest, Valence, Montélimar ou Lyon) offre la possibilité aux habitants d'habiter sur le territoire de la CCVD tout en travaillant à l'extérieur, justifiant ce faible indice de concentration.

Néanmoins, le tissu d'emplois du Val de Drôme en Biovallée se développe depuis 2010, à hauteur de 421 emplois supplémentaires en 5 ans. Cette évolution permet une augmentation de l'indice de concentration entre 2010 et 2013, passant de 0,70 à 0,71.

⇒ L'objectif à terme du territoire étant de devenir un **territoire aussi résidentiel que compétitif économique**, avec une volonté d'atteindre un emploi pour un actif.



L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI



L'évolution des emplois est **positive depuis 2010** sur le territoire, ils augmentent à hauteur de +5,1%. En 2018, le territoire compte 513 emplois de plus qu'en 2013.

Cette évolution est plus importante que celle à l'échelle du département (+2,2%) et de la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans (+4,5%) et témoigne d'une dynamique positive.

Elle est principalement portée par les **pôles de proximité** (Eurre, Divajeu, Chabrillan, Soyans, Cliousclat) qui accueillent 221 emplois supplémentaires et les **pôles relais** (Montoison, Grâne, Saoû) qui accueillent 168 nouveaux emplois. Certains villages participent également à cette dynamique (Plan-de-Baix, Le-Poët-Celard, Felines-sur-Rimandoule, Montclar-sur-Gervanne, Suze, Francillon-sur-Roubion et la Répara-Auriples).

Les pôles structurants présentent, quant à eux, un dynamisme limité en termes de création d'emplois avec 45 nouveaux emplois entre 2013 et 2018.

Pour rappel :

Pôles structurants : 58% des emplois

Pôles relais : 19%

Pôles de proximité : 15%

Villages : 6%

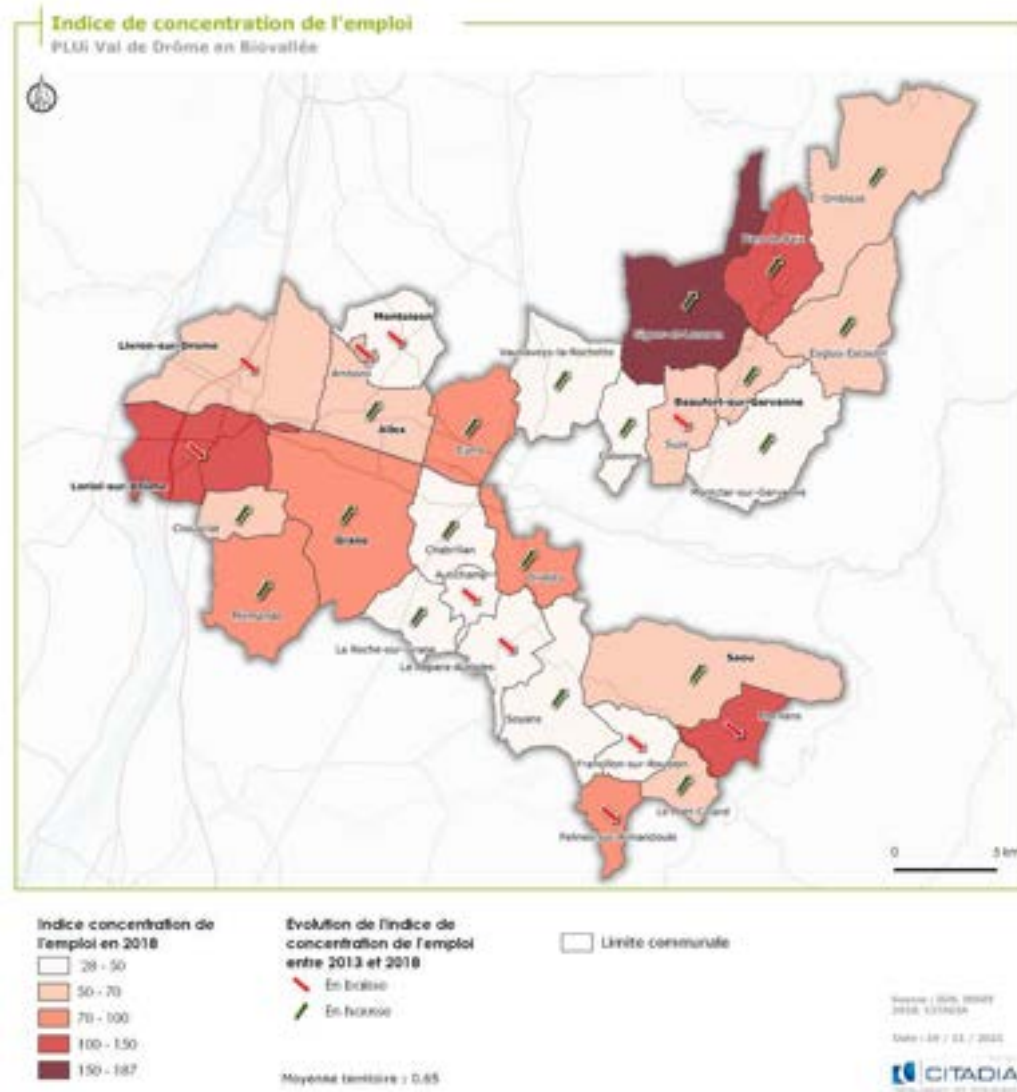


L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Nombre d'emploi en 2013	Nombre d'emploi en 2018	Nombre d'emplois créés	Taux d'évolution
Alex	538	569	31	6%
Ambonil	42	31	-11	-26%
La Répara-Auriples	42	31	-11	-27%
Autichamp	41	19	-22	-53%
Beaufort-sur-Gervanne	93	103	10	11%
Chabrillan	106	110	4	4%
Cliusclat	153	142	-11	-7%
Cobonne	20	37	17	82%
Divajeu	174	212	38	22%
Eurre	415	567	152	37%
Eygluy-Escoulin	8	15	7	96%
Félines-sur-Rimandoule	39	23	-16	-42%
Francillon-sur-Roubion	27	26	-2	-6%
Gigors-et-Lozeron	122	167	46	37%
Grane	508	586	78	15%
Livron-sur-Drôme	2 490	2 412	-78	-3%
Loriol-sur-Drôme	2 608	2 731	123	5%
Mirmande	174	199	25	15%
Montclar-sur-Gervanne	23	42	19	82%
Montoisson	300	306	6	2%
Mornans	32	34	1	4%
Omlèze	6	13	7	118%
Plan-de-Baix	30	61	31	103%
Le Poët-Célard	27	37	10	38%
La Roche-sur-Grane	34	30	-4	-12%
Saou	106	149	43	40%
Soyans	66	78	12	19%
Suze	51	56	5	9%
Vaunaveys-la-Rochette	85	87	2	2%



L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DE CONCENTRATION



L'évolution positive de l'indice de concentration de l'emploi est plus significative sur les pôles de proximité (+0,10). L'indice de concentration de l'emploi augmente dans les pôles relais passant de 0,50 à 0,54, et aussi dans les villages passant de 0,54 à 0,59.

En cohérence avec la répartition des emplois, les pôles structurants présentent l'indice de concentration d'emplois le plus élevé du territoire (0,80), suivi des pôles de proximité (0,72).

Indice de concentration de l'emploi : rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés

	Actifs occupés 15-64 ans en 2018	Emplois au lieu de travail en 2018	Indice de concentration d'emploi en 2018
CCVD	12582	8873	0,71
Pôle relais	3149	1713	0,54
Village	1210	709	0,59
Pôle de proximité	1808	1309	0,72
Pôle structurant	6415	5143	0,80
Département Drôme	200417	214120	1,07
CCCPs	5794	6286	1,09

Source : INSEE 2018



L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOIS

UN TAUX DE CHÔMAGE STABILISÉ

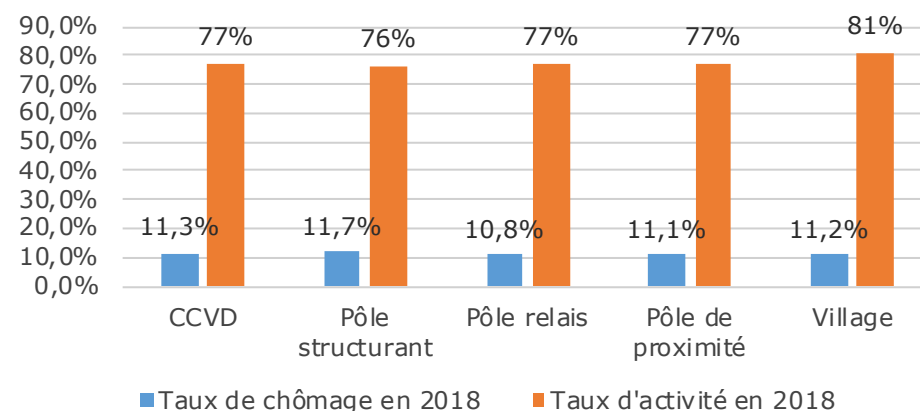
La communauté de communes présente 1 608 chômeurs en 2015, soit un taux de chômage de 11,3%. Le niveau de chômage est inférieur au département de la Drôme (13,7%) et de la CCCPS (17,1%), signe de dynamisme.

Le taux de chômage le plus important est concentré dans les pôles structurants (13,7%), ce qui justifie du faible revenu médian sur ce secteur. Ces taux sont particulièrement élevés si on les compare avec les autres niveaux de l'armature, 10,8% de taux de chômage en 2018 pour les pôles relais, pôles de proximité et villages. Néanmoins, six communes présentent un taux de chômage élevé : Félines sur Rimandoule (38%), Francillon-sur-Roubion (36%), Gigors et Lozeron (17%), Mirmande (17%) et Saoû (19%).

Les femmes sont plus soumises au chômage que les hommes, avec 54% et 46% respectivement. Par ailleurs, les personnes âgées de 25 à 54 ans) sont plus touchées par la recherche d'emplois, ils représentent 65% des chômeurs contre 21% âgées de 15 à 24 ans. Néanmoins, le niveau de chômage est stable depuis 2010 à l'échelle du territoire (12%) et pour l'ensemble des niveaux de l'armature, alors qu'il augmente de deux points sur le département de la Drôme et la CCCPS.

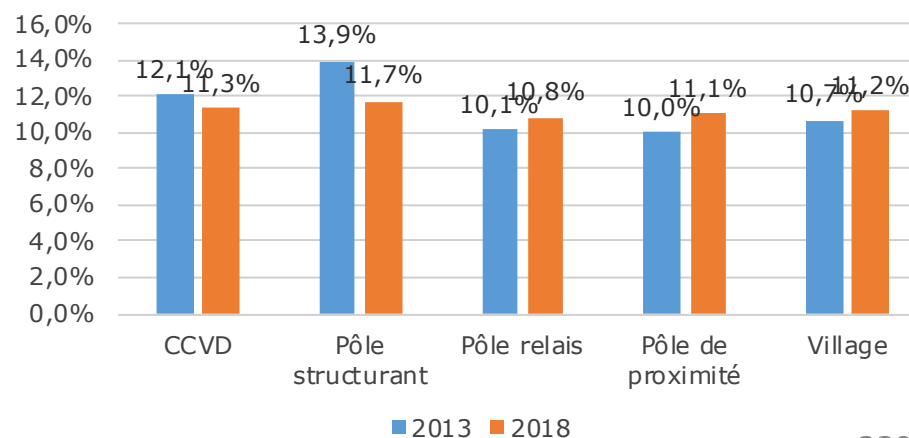
Evolution des taux d'activités et de chômage

Source: INSEE 2018



Taux de chômage parmi les actifs

INSEE RP 2018



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

UNE ÉCONOMIE MARQUÉE PAR UN TISSU D'ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

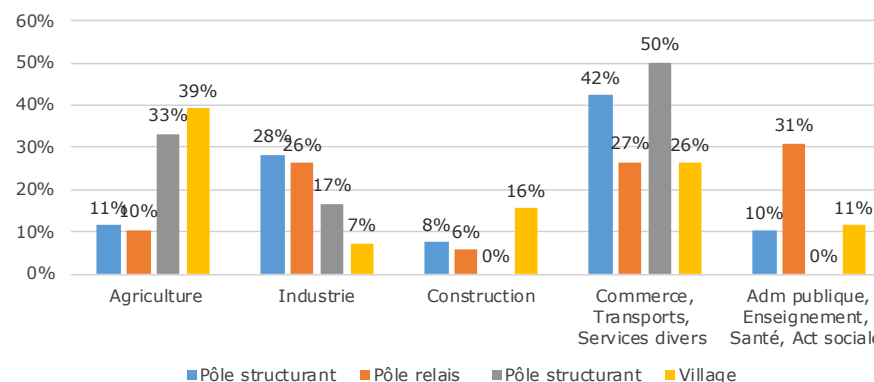
Les emplois locaux du territoire sont marqués par la prédominance du secteur tertiaire. En effet, les emplois sont principalement tournés vers le secteur des commerces, transports et services divers (38%, soit 6 387 emplois en 2018), suivi de l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale (24%, soit 4035 emplois). Ces deux secteurs majoritairement représentés se développent de manière positive sur le territoire 4% (soit +136 emplois) et 5% (+96 emplois) respectivement entre 2013 et 2018).

Caractéristique du territoire, l'industrie occupe une part significative des emplois (20%, soit 3 300 emplois), notamment au regard de l'industrie agroalimentaire. Cette tendance est similaire à celle du département (18%). Ce secteur est davantage représenté au sein des pôles structurants (28%) et des pôles relais (26%). Par ailleurs, il continue d'évoluer, à hauteur de +4% (+60 emplois) sur les cinq années analysées. Les entreprises les plus pourvoyeuses d'emplois sur la CCVD appartiennent à ce secteur, on peut citer Bernard Royal Dauphiné (entre 250 et 499 salariés), Charles&Alices (entre 200 et 249 salariés) notamment.

En raison du caractère rural du territoire, les emplois liés à l'agriculture sont significatifs (10% soit 1606 emplois) et évoluent à hauteur de +7% entre 2013 et 2018. Cette forte représentation s'explique au regard des emplois liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire. C'est la raison pour laquelle ils représentent plus du double de ceux du département (4%) et de la CCCPS (5%). Ces emplois sont particulièrement présents au sein des villages (39%) et évoluent fortement en leur sein (+67%, soit +120 emplois entre 2013 et 2018). Les travailleurs saisonniers appartiennent en grande partie à ce secteur, ce qui pose la problématique de leur hébergement sur le territoire.

Répartition des emplois selon l'armature urbaine en 2018

Source: INSEE 2018



Usine Charles&Alices (Alex) – Source : Agroimmo.fr



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Communes	Secteurs d'activités	types	surface
Allex		2 boulangeries	
		2 épiceries multiservices	
		1 pharmacie	
		1 presse tabac	
		1 coiffeur	
		1 esthéticienne	
		2 restaurants	
		1 bar PMU	
Ambonil	Aucune activité indiquée		
Autichamp	Aucune activité indiquée		
La Répara-Auriples	Marché de producteurs mensuels	Marchés	

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Communes	Secteurs d'activités	types	surface
Beaufort-sur-Gervanne	"Chez Vous"	Restaurant bar hôtel	
	"Fontaine des Bœufs"	Restaurant bar	
	Epicerie associative	Epicerie	
	Ste Osmose	Boulangerie	
	La Belonne	Restaurant - camping à la ferme	
	"Les chardons bleus"	Miellerie	
	"La Frigoulette"	Chocolaterie	
	Atelier découpe métallique M. Foudrinoy	Artisan	
	Atelier chaussure "La Belle Fortoise"	Artisan	
	Atelier peinture-sculpture B.Pecout	Artisan	
	Musée de la Résistance M. Mathieu	Musée	
Chabrillan	Aucune activité indiquée		
Cliusclat	Aucune activité indiquée		
Cobonne	1 table d'hôtes	Restauration	

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Communes	Secteurs d'activités	types	surface
Divajeu	3 TP		
	1 électricien		150 m2
	2 ferroniers		
	1 ferronnier d'art		
	1 centrale béton		
	1 carrière		2 hectares
	18 gîtes		
Eurre	Aucune activité indiquée		
Eygluy-Escoulin	Aucune activité indiquée		
Félines-sur-Rimandoule	Aucune activité indiquée		
Francillon-sur-Roubion	Aucune activité indiquée		

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Communes	Secteurs d'activités	types	surface
Gigors-et-Lozeron	1 atelier coutellerie	Artisan	
	1 atelier couture	Artisan	
	1 atelier partage (céramiste, menuiserie, paysagiste)	Artisan	
	1 magasin laine mouton, plantes médicinales, viande agneau, condiments	Artisan	
	1 menuiserie : bois / jouets en bois	Artisan	
	1 apiculture	Artisan	
	1 maraichage	Artisan	
	1 brasserie artisanale (fabrication+point de vente)	Artisan	
	1 Farevabio (produits cosmétiques)	Laboratoire	
	1 Labo Sanoflore - Labo de recherche l'Oréal	Laboratoire	
Grâne	Aucune activité indiquée		



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Communes	Secteurs d'activités	types	surface
Livron-sur-Drôme	145 exploitations agricoles, 253 entreprises (industrie et construction) 211 commerces 47 entreprises de restauration et d'hébergement		
	ZA La Fauchetière 1 (env. 25 lots – zone complète)	Parc d'activité antérieur au transfert de la Compétence développement économique à la CCVD	
	ZA La Fauchetière 1 (8 lots – zone complète)		
	ZA de Fiancey (quelques lots disponibles mais non valorisables car inondables)	Parc d'activités gestion communautaire	
	Parc de la Confluence (en cours)		
	Commerces sur linéaire de la RN7	Commerces en entrée nord de la ville (bord RN7)	
	Station-service		
	Boulangerie		
	Atelier montage de pneus		
	Centre de contrôle technique		
	Garage automobile,...		
	Pharmacie	Pôle proximité de la gare (réflexion en cours pour une requalification)	
	Boulangerie		
	Tabac		
	Enseigne alimentaire,...		
	GPA	Autres entreprises structurantes (hors ZA)	
	BIOLINE		
	VINSON		
	SKIPPER		
	HAUPT PHARMA		
	LITEX		



LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Communes	Secteurs d'activités	types	surface
Loriol-sur-Drôme	1031		
Mirmande	Aucune activité indiquée		
Montclar-sur-Gervanne	Aucune activité indiquée		
Montoison	1 boulangerie 2 salons de coiffure 4 restaurants 1 tabac presse 1 menuiserie 2 commerces 1 garagiste		
Mornans	Aucune activité indiquée		
Omblèze	Aucune activité indiquée		
Plan-de-Baix	Aucune activité indiquée		
Le Poët-Célard	Tourisme	Camping	9 hectares
	Hôtel		1 hectare
	Restaurants		2 hectares
Suze		Plusieurs artisans exercent sur la commune (électricité, dépannage électro-ménager, et des demandes d'ébéniste).	
La Roche-sur-Grane	Aucune activité indiquée		
Saou	Aucune activité indiquée		
Soyans	Aucune activité indiquée		
Vauvaney-s-la-Rochette	180	3	0
		Commerciales (3)	250 m2
		Artisanales (12)	3 000 m2



Structuration des entreprises

UNE ÉCONOMIE MAJORITAIREMENT PRÉSENTIELLE

L'économie se répartie entre deux sphères, présenteielle et productive. Cette partition permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Comme le définit l'INSEE, les **activités présenteielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les **activités de la sphère productives** sont celles qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de la sphère.

En ce qui concerne la CCVD, les activités relèvent en majorité de la sphère présenteielle, à hauteur de 54% en 2018. Le dynamisme de cette sphère dépend de l'attractivité dont profite le territoire. Ainsi, le cadre et la qualité de vie offerts sur la CCVD est l'un de ses principaux atouts pour son développement économique. Les activités productives représentent 45% des activités et sont liées à la vente à l'extérieur de biens et de services.

UN TISSU ENTREPRENEURIAL CONSTITUÉ DE PETITES ENTREPRISES

En 2018, l'INSEE recense 951 établissements actifs employeurs sur le territoire du Val de Drôme. Les établissements sont des unités de production qui produisent des biens ou des services. Ils sont dépendants juridiquement des entreprises mais individualisés géographiquement. Les entreprises de commerce (réparation d'automobile et de motocycles notamment) sont les plus représentées 53% des établissements. Les entreprises industrielles manufacturières sont les moins nombreuses avec 10% des établissements. Paradoxalement, elles emploient le plus avec 27% des salariés du territoire.

A l'échelle de l'armature territoriale, la grande majorité des établissements se situent dans les pôles structurants (48% d'entre eux) et dans les pôles relais (28%).

Les établissements du territoire se caractérisent par une prédominance des très petites entreprises (TPE) puisque 619 ont 0 salariés et 681 ont 1 à 9 salariés.

Ce phénomène s'explique notamment par le statut d'auto-entrepreneur créé en 2009 permettant de créer des entreprises individuelles.

Les établissements de grande taille sont donc peu représentés sur le territoire, seulement 1 établissement génère entre 200 et 499 salariés et 4 établissements entre 100 à 199 salariés.

En somme, les établissements de plus de 50 salariés représentent 0,8%, soit une part inférieure qu'à l'échelle de la France (1,0%) ou du département (1,04%) en 2015.



Source: INSEE 2018



Structuration des entreprises

DES ÉTABLISSEMENTS DIVERSIFIÉS

Les établissements se localisent en majorité dans les pôles structurants (43%), suivi des pôles relais (28%). Au total, les 30 communes du territoire rassemblent 2 030 établissements.

Les établissements du territoire sont majoritairement à vocation des commerces et services (52%), en cohérence avec la surreprésentation des activités présentielle. Leur représentation est importante dans les pôles structurants (56%, soit 213 établissements) et les pôles relais (53%, soit 129 établissements).

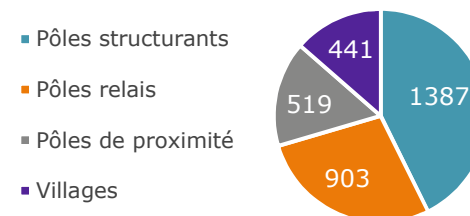
Le secteur de la construction s'impose en 2^{ème} place et notamment au sein des pôles structurants (15%). Le secteur de l'agriculture est le 3^{ème} secteur le plus représenté par les établissements du territoire (13%) et plus particulièrement au sein des villages (31%, soit 441 établissements). L'administration représente également 13% des établissements du territoire et sont davantage implantés dans les pôles de proximité. Les établissements liés à l'industrie sont les moins représentés sur le Val de Drôme en Biovallée (7%).

UN DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE

Entre 2009 et 2015, 4 057 établissements ont été créés sur le territoire. L'année 2018 s'est avérée particulièrement propice au développement, puisqu'elle rassemble 54% des établissements créés. Les secteurs d'activité les plus dynamiques sont le commerce, transport, restauration et hébergements, qui profitent de 28% des établissements créés. Le second secteur le plus représenté est d'une part, celui des services marchands dédiés aux ménages et d'autre part, celui dédié aux entreprises. Ces deux secteurs sont représentés de la même manière, soit 21%. Le développement des établissements dans ces trois principaux secteurs conforte l'économie présentielle et la qualité du cadre de vie des habitants du territoire.

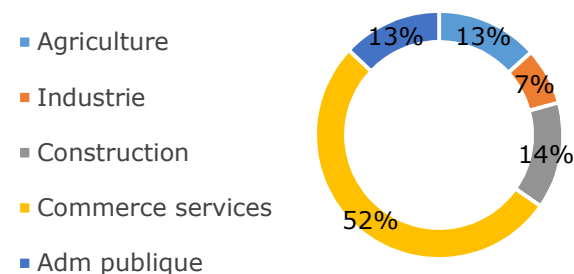
Répartition des établissements économiques sur le territoire

Source : INSEE 2018



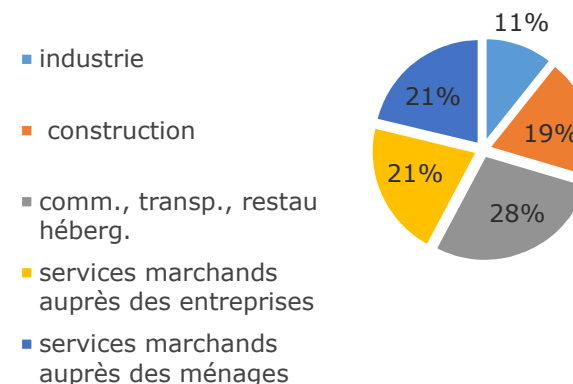
Etablissements par secteurs d'activités

Source : INSEE 2018



Secteurs d'activités des établissements créés entre 2013 et 2018

source : INSEE 2018



Structuration des entreprises

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT BIOVALLÉE

Le projet Biovallée a été élaboré à l'échelle des communautés de commune du Val de Drôme en Biovallée, du Crestois-Pays de Saillans et du Pays de Diois. Ce projet est né de la volonté de co-construire une métropole rurale responsable, innovante et alternative qui place le développement durable au cœur des activités humaines, agricoles, économiques et culturelles. Le territoire concerné est ancré autour de 3 axes forts :

- Renforcer les éco-activités ;
- Valoriser les bio-ressources existantes ;
- Être un territoire école de dimension nationale.

Labelisé en 2006 « Pôle d'excellence rurale » par l'Etat, ce projet se fixe différents objectifs (source : SCoT Vallée de la Drôme Aval) :

- Mettre la préservation des ressources naturelles au cœur de la définition des aménagements du territoire ;
- Valoriser les ressources naturelles (eau potable, alimentation, habitat, santé, énergie, loisirs, etc) au service de la population ;
- Conforter le territoire école qui soutient les innovations et bonnes pratiques de développement durable, les diffuse et favorise les synergies entre ses acteurs.

Une étude prospective « Biovallée 2040 » a été réalisée en 2012 afin de définir les conditions qui permettraient d'assurer un développement solidaire et cohérent sur un territoire multipolaire, à dominante rurale.

Cette démarche participative a permis de définir les contours du « futur souhaitable » vers lequel tendre.

Dans ce cadre, les champs d'actions issus de ce projet sont multiples : agriculture, aménagement, habitat, énergie, déchets, emploi, économie, formations et stages.



LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

UN DÉVELOPPEMENT ENCADRÉ PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ESPACES D'ACTIVITÉS

En 2021, la CCVD présente 7 parcs économiques déjà aménagés représentant 101,34 ha, comprenant au total 77ha commercialisables et dont 61,3 ha sont déjà commercialisés : Fiancey, Champgrand, les Crozes, le Jardin des artisans, Ecosite du Val de Drôme, les Grandes vignes et Confluence. En dehors de l'Ecosite du Val de Drôme à Eurre, orienté vers les activités en lien avec le développement durable, le Jardin des artisans et des grandes vignes à Grâne, toutes sont à vocation mixtes.

Actuellement, 134 entreprises sont installées sur les parcs d'activités du territoire, générant plus de 1 096 emplois.

Le taux d'occupation actuel des ZAE est aux alentours de 89%. Dans ce cadre, le parc de la Confluence implanté à Livron-sur-Drôme a été créé. Il s'étend sur 19,76 hectares, dont 14,97 hectares qui seront commercialisables et accueillera des entreprises à vocation d'artisanat, de services, d'activités mixtes et industrielles légères.

L'accès à l'immobilier et le foncier libre sont la principale contrainte à l'installation des entreprises. En témoigne le taux d'occupation des espaces économiques commercialisés du territoire (89%).

Nom	Commune	Type de parc	Vocation	Surface commercialisables (ha)	Surface commercialisée (ha)	Surfaces disponibles	Taux d'occupation
Ecosite	Eurre	Pôle d'équilibre	Mixité des activités éco en lien avec le projet Biovallée	7,9	3,46	4,44	44%
Jardin des artisans	Eurre	Pôle de proximité	Artisanales	2,04	2,04	-	100%
Les grandes vignes	Grâne	Pôle de proximité	Artisanale	2,57	0,65	1,92	25%
Fiancey	Livron	Pôle d'équilibre	Industrielle et artisanale	11,81	11,26	0,55	95%
Crozes	Loriol	Pôle d'équilibre	Commerciale dédiée aux grandes et moyennes surfaces	7,89	7,89	-	100%
Champgrand	Loriol	Pôle d'équilibre	Industrielle, tertiaire, logistique	30,12	30,12	-	100%
Confluence	Livron	Pôle d'équilibre	Industrielles et artisanales	15	6,3	8,70	42%

LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

UN DÉVELOPPEMENT ENCADRÉ PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ESPACES D'ACTIVITÉS

Le développement économique du Val de Drôme en Biovallée est encadré par le schéma directeur des espaces d'activités, élaborés pour la période 2017-2024. Ce dernier a pour objectif de faire du développement économique un axe fort, assurant l'ancrage des entreprises et la création de richesses et d'emplois. Dans ce cadre différents projets de développement sont programmés, pour une superficie totale de 57 ha et regroupés sur 5 sites : Loriol, Livron, Montoisson, Eurre et Saoû.

La politique d'implantation des parcs d'activités est novatrice en termes de développement durable et a été définie en lien avec le grand projet Biovallée. Cet engagement a pris forme dans la définition d'un réseau d'Eco-parcs, réalisé à l'échelle de la vallée de la Drôme. Cet Eco-Parc permet la mise en place d'un management environnemental commun, qui allie la performance énergétique des bâtiments, l'aménagement des espaces et voies de circulation, les services aux entreprises, la préservation de l'environnement (...) avec les enjeux du développement économique.

Ce réseau multi-sites d'Eco-parcs de la vallée permet de présenter l'environnement comme argument de vente du territoire face aux enjeux du développement durable.

Nom	Commune	Type	Vocation	Surface (ha)
Champgrand	Loriol	Extension	Tertiaire, industrielle et logistiques	18
Les Crozes	Loriol	Extension	Grandes et moyennes surfaces	8
A définir	Montoisson	Création	Artisanale et tertiaire	3,2
Ecosite	Eurre	Extension	Mixité	7
Les Foulons	Saou	Requalification /Création	Quartier d'activités économiques	0,4
Drome fruit	Livron	Requalification /Création	Quartier d'activités économiques	1,3
TOTAL				40,4

- › La commercialisation des projets identifiés est habituellement planifiée comme suit :
 - › 30% dans la tranche 10 à 5 ans
 - › 50% dans la tranche 5 à 10 ans
 - › 20% dans la tranche 10 à 15 ans

LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR SOUTENIR L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Le dynamisme économique du territoire a permis la création de 173 d'activités et 895 porteurs de projets ont été accueillis de 2008 à 2016. Le territoire dispose de 5 bâtiments en location dont 1 en multi-services en zone rurale et de 4 terrains en location dédiés à l'accueil de nouvelles entreprises.

La CCVD encourage et accompagne les porteurs de projet et constitue une « porte d'entrée » des créateurs d'entreprises. Elle offre un service gratuit assurant un suivi personnalisé du porteur de projet et les orientent vers les structures susceptibles de contribuer à la réalisation de leur projet.

La CCVD compte un espace de coworking permettant de mutualiser les espaces de travail et de favoriser la mise en réseau de professionnels. Cette forme de structure apporte une réponse aux travailleurs indépendants notamment.

Par ailleurs, le territoire compte des établissements en mesure d'assurer des formations. Le CFA Lucien Ravit implanté à Livron, propose des formations pour les métiers de bouche, l'hôtellerie, la maintenance automobile et la coiffure et le CFA Bâtipole Drôme Ardèche forme aux métiers du BTP. Ces établissements sont essentiels pour le territoire, proposant peu de structures dédiées à la formation et dépendant des ressources extérieures de Crest notamment.

UN ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER DES ZONES D'ACTIVITES A ENCOURAGER

L'Ecosite d'Eurre constitue un modèle de référence pour intégrer la notion de durabilité et d'amélioration du cadre de vie dans l'aménagement des zones d'activités : choix fin des matériaux employés (couleurs « naturelles », matériaux naturels ou bruts), cheminements doux, gestion des eaux de pluie (infiltration naturelle), espaces de détente, intégration des enseignes, etc.

Cette référence locale doit servir de modèle pour les aménagements d'espaces artisanaux et industriels, qu'ils s'inscrivent dans ou à proximité de tissus bâtis plus denses ou qu'ils soient regroupés dans une zone dédiée, dans un objectif d'intégration optimale des activités dans les paysages urbains quotidiens.

Source : Schéma directeur des espaces d'activités 2017/2024

Clionsclat – Source : Citadia Conseil



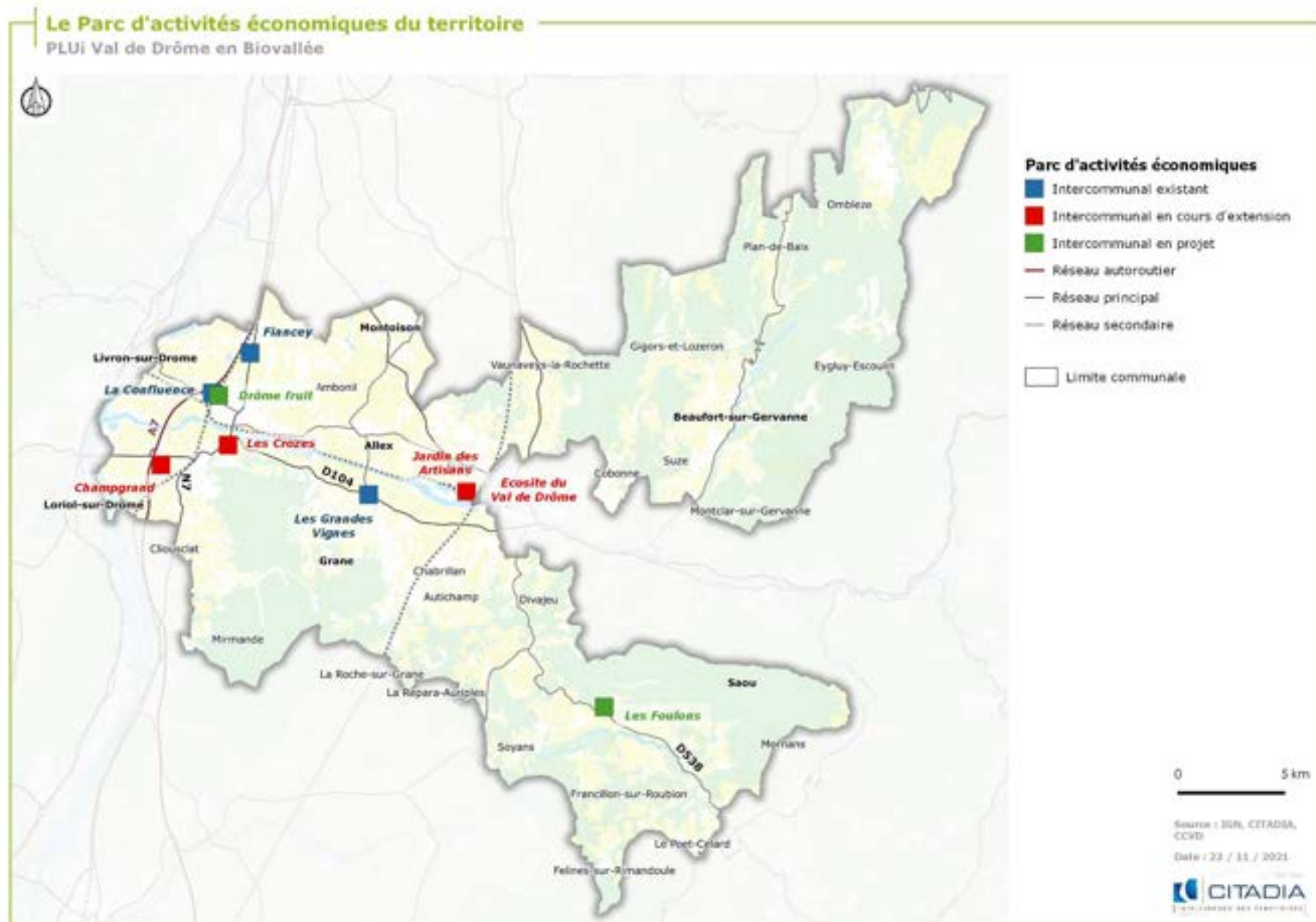
Livron – Source : Citadia Conseil



Ecosite d'Eurre – Source : Citadia Conseil



IMPLANTATION DES ESPACES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



Source : Schéma directeur des espaces d'activités 2017/2027

LES LOCAUX D'ACTIVITÉS

LA DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION DÉDIÉE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN DENTS DE SCIE

La base de données Sit@del renseigne sur le volume et les typologies des constructions destinées aux activités économiques.

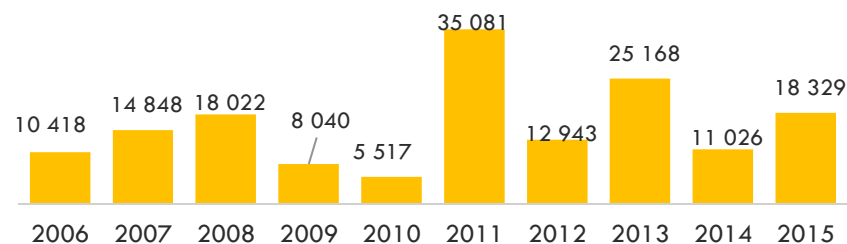
Entre 2006 et 2015, la moyenne annuelle des locaux commencés est de 15 939m². Sur cette même période, 159 392 m² de locaux économiques ont été commencés, soit 6,1% des surfaces à l'échelle du département de la Drôme.

Avec 36,6% des surfaces commencées entre 2006 et 2015, les entrepôts et l'artisanat (25,3%) représentent les deux secteurs les plus dynamiques du territoire en termes de construction de locaux d'activités. Les locaux dédiés à l'agriculture (14,5%), l'industrie (12,9%), les bureaux (5,2%), le commerce (4,5%) et l'hébergement hôtelier (0,1%) arrivent ensuite.

Cette analyse résulte de données portant sur une période où la conjoncture économique a été difficile. Le dynamisme de construction et donc la consommation d'espaces associée s'avère minorée. Cet élément est à prendre en compte dans l'estimation des besoins futurs.

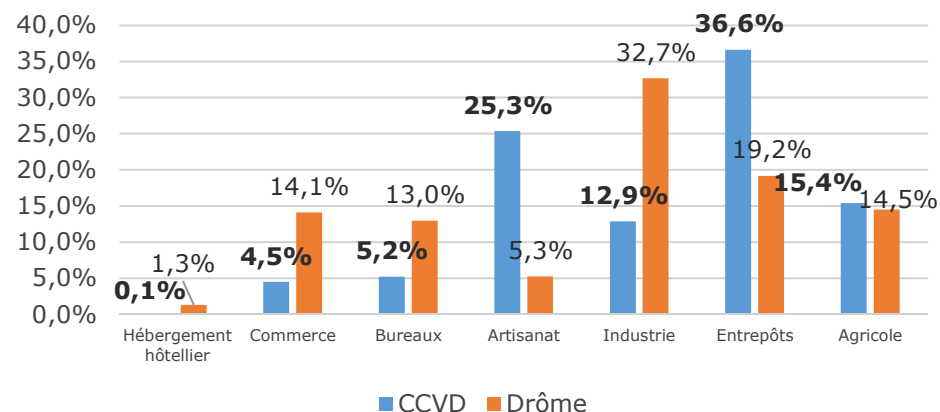
Surface de locaux d'activités commencés en m² entre 2006 et 2015

Source : Sit@del



Typologie des surfaces de locaux d'activités commencés entre 2006 et 2015

Source : Sit@del



LA VALLÉE DE LA DRÔME, UN TERRITOIRE TOURISTIQUE

Capacité des hébergements touristiques présents sur le territoire en 2019 :

8 hôtels



129 chambres
909 lits
123 600 nuitées
15 420 000€ de
retombées
économiques

9 campings



582 emplacements
2 751 lits
290 200 nuitées
15 960 000€ de
retombées
économiques

Source : INSEE 2015 / Office de Tourisme du Val de Drôme

Camping La Poche (Mirmande)



Restaurant (Cliousclat)



Source : Citadia Conseil



Chalets du bois de
Vache (Le Pöet-Célar)

**Le PADD reprendra les
projets structurants
touristiques du SCoT*

Source : valleedeladrome-tourisme.com

Le territoire du Val de Drôme en Biovallée présente une offre d'hébergements touristique relativement diversifiée et orientée principalement vers le tourisme familial, sportif et de loisirs.

L'offre d'hébergements touristiques représente 4 558 lits en 2018. On estime à 653 200 le nombre de nuitées pour 45 millions d'euros de retombées économiques.

L'offre d'hébergements touristiques est répartie entre les hôtels et les campings. Les campings présentent un potentiel de 582 emplacements pour 2 751 lits et répondent à la demande d'un tourisme vert. La majorité des emplacements sont situés dans des campings de 3 étoiles (41%), présentant un certain confort et niveau d'équipements. Les retombées économiques de cet hébergement sont les plus importantes (15 960 000€).

Les 8 hôtels présents sur le territoire disposent de 129 chambres pour 909 lits. L'offre hôtelière présente attire une clientèle relativement aisée puisque 66% des chambres proposées appartiennent à des hôtels 3 étoiles. Si l'offre se caractérise par des établissements milieu de gamme-supérieur, il en ressort une carence en matière de petite hôtellerie, accessible à un plus large panel de ménages. Par ailleurs, la CCVD recherche un investisseur en hôtellerie pour une clientèle d'affaires, de séminaires ou de touristes.

Les résidences secondaires représentent un potentiel d'hébergements significatif sur le territoire. Elles représentent 9% du parc de logements de la CCVD (dont 28% du parc de logements des villages). Néanmoins, elles peuvent générer une perte de dynamisme sur le territoire en basse saison.

On dénombre 22 chambres d'hôtes sur le territoire, pour un total de 165 lits. Les tarifs varient selon les saisons mais sont relativement diversifiés et accessibles.

Enfin, 3 hébergements insolites sont représentés, pour un total de 14 lits.

Par ailleurs, le territoire comprend une offre de restauration bien développée.



LA VALLÉE DE LA DRÔME, UN TERRITOIRE TOURISTIQUE



Plus Beaux Villages de France – Mirmande Source : Citadia Conseil



Village perché le Poët Célarde Source : Citadia Conseil

DIFFÉRENTES RESSOURCES LOCALES ET THÉMATIQUES TOURISTIQUES QUI CONSTITUENT LA RICHESSE DU TERRITOIRE

Un patrimoine naturel riche : levier de développement du tourisme vert et de loisirs

Profitant d'un climat particulièrement favorable au tourisme et d'un patrimoine naturel particulièrement riche, la CCVD met à profit ses atouts pour le développement des activités touristiques liées au patrimoine naturel et la sensibilisation à l'environnement.

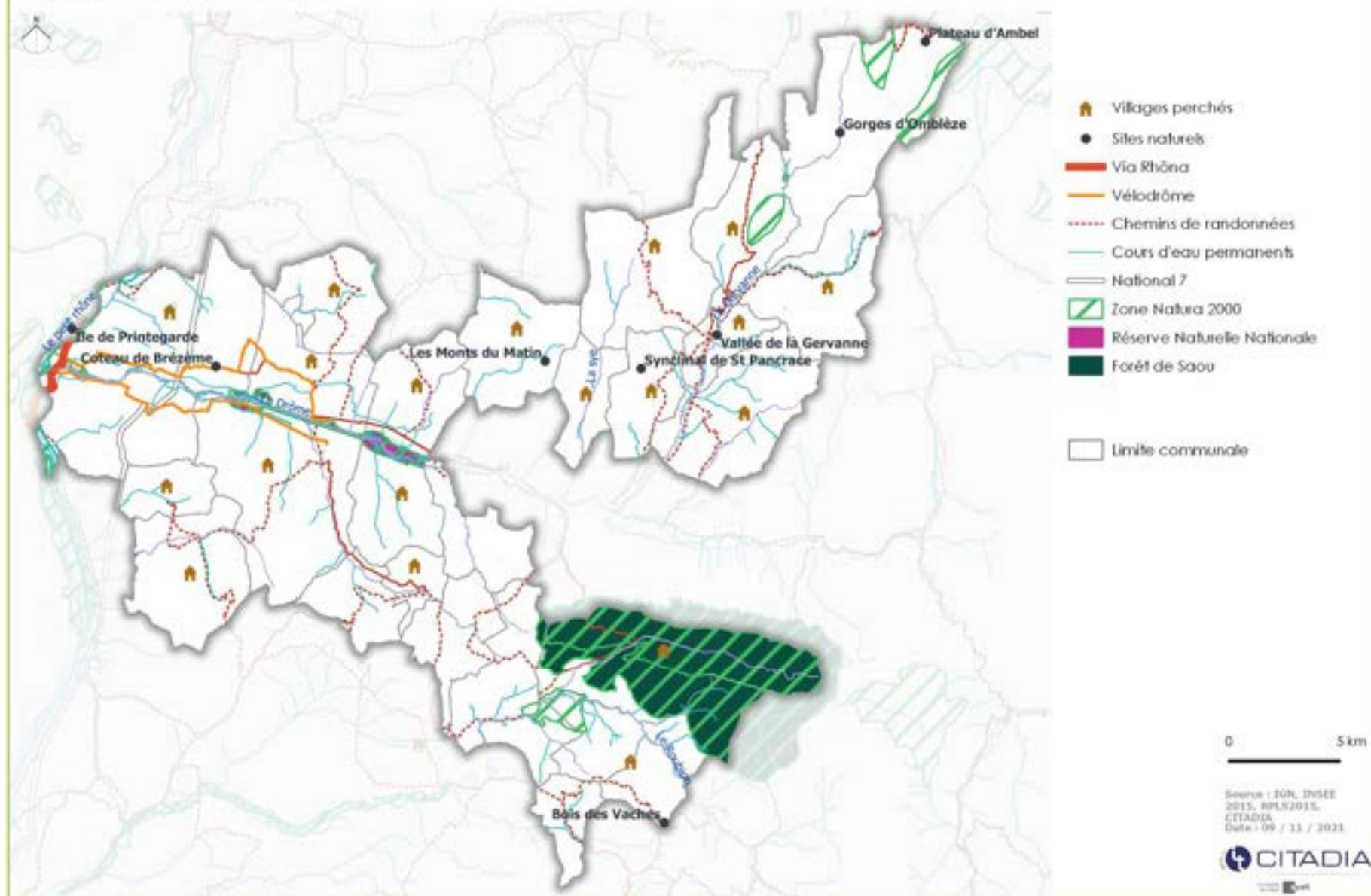
Ce riche patrimoine naturel se définit notamment par la forêt de Saoû, site naturel le plus visité du département, la réserve naturelle des Ramières, le Bois de Vaches, le Synclinal de St-Pancrage ou encore la zone Natura 2000 de Printegarde. La rivière Drôme participe aussi au patrimoine naturel du territoire et apparaît comme marqueur de l'identité territoriale. Les paysages et sites offrent de multiples possibilités de découvertes, telles que :

- Différents chemins de randonnées maillent le territoire, tels que la VéloDrôme (en basse vallée drômoise), la Viarhônga, les Chemins du Soleil, le parcours VTT n°26, le sentier sur les pas des Huguenots, etc. ;
- Des itinéraires et routes thématiques : routes de la clairette...
- Des loisirs de plein air variés (VTT, escalade, ...), marqués notamment par un tourisme de randonnées.
- De nombreuses activités liées à l'eau, au regard des rivières présentes sur le territoire (la Drôme, le Rhône, le Roubion, la Gervanne, etc.) : pêche, baignade, canoé, canyoning, etc.
- Le tour de la Gervanne ;



Le patrimoine naturel et bâti comme principaux atouts du développement économique

PLUi Val de Drôme en Biovallée



LA VALLÉE DE LA DRÔME, UN TERRITOIRE TOURISTIQUE



Une richesse patrimoniale bâtie facteur d'attractivité (source : valleedeladrome-tourisme.com)

Le patrimoine bâti est favorable à la découverte et déambulation touristique. Le territoire en est particulièrement bien doté, au travers des villages perchés implantés sur le territoire.

Marqueur de l'identité du territoire, la qualité urbaine et paysagère de ces villages pittoresques participe à l'attractivité du tourisme familial, culturel et patrimonial et invite les touristes à les découvrir. La labellisation de Mirmande *Plus Beaux villages de France* témoigne de la qualité de ce patrimoine bâti et favorise sa lisibilité.

Cet élément identitaire est complété par le patrimoine vernaculaire et religieux (croix, plaques directionnelles, etc.) et les nombreux éléments liés à l'eau (fontaines, lavoirs, puits, etc.) qui marquent l'ensemble des communes du territoire. De nombreux anciens bâtiments industriels sont également à découvrir et témoignent du développement de l'industrie locale connu au 19e siècle. Des emblèmes peuvent être les canaux de Livron ou les anciennes filatures. Ces sites identitaires représentent un potentiel d'itinéraires de découvertes à développer et structurer sur le Val de Drôme en Biovallée.

La présence de la nationale N7 traversant le territoire selon un axe nord/sud et permettant de rejoindre Paris à Menton, est un réel atout pour la découverte des richesses patrimoniales du territoire.

Source : *villages perchés de la Drôme* - valleedeladrome-tourisme.com



Village perché le Poët Célard
Source : Citadia Conseil

LA VALLÉE DE LA DRÔME, UN TERRITOIRE TOURISTIQUE



Eurre



Eurre



Saoû

Route emblématique, surnommée « route des vacances », celle-ci est une porte d'entrée à la découverte du territoire et impacte principalement les communes composant le bassin de la Confluence.

Les produits, savoirs faire et artisanat locaux :

La gastronomie est un réel pendant du tourisme, de la découverte et l'initiation pouvant être recherchée dans le tourisme. Le territoire du Val de Drôme en Biovallée présente de nombreux produits et spécialités. Territoire viticole et fruitier, le territoire est connu pour ses fruits et légumes, l'ail de la Drôme ou son fameux fromage « le picodon ».

Ces produits emblématiques des spécialités culinaires locales peuvent être achetés :

- Sur les nombreux marchés présents sur les communes du territoire (cf. carte p.127) ;
- Sur les points de vente collectifs, types magasin de producteurs, AMAP, etc.
- Directement sur le lieu de la production. Le territoire, compte de nombreux producteurs proposant ces services, listés dans le « guide des producteurs locaux ». Plus globalement, l'offre touristique à la ferme est marquée sur la Vallée de la Drôme en Biovallée et participe à l'éducation et la sensibilisation sur les pratiques écologie et durable, prégnantes sur le territoire.

De nombreux restaurants sont implantés sur les communes du territoire et profitent/valorisent des produits locaux. Deux restaurants gastronomiques sont présents à Clionsclat (restaurant de la Treille Muscate) et à Saoû (L'Oiseau sur sa branche) et un bistrot gastronomique est présent à Grâne (La demeure de Grâne). Il y a 23 restaurants traditionnels sur tout le territoire, surtout sur le bassin de la confluence (9). Puis les bassins de la Vallée de la Drôme et du Haut-Roubion en comptent 5, et enfin, 4 pour le bassin de la Gervanne-Sye (selon les chiffres de l'Office du Tourisme). Deux bistrots de pays sont présents sur le territoire : le Café Bert à Mirmande et Le Merlet à Soyans.

La viticulture, caractéristique de l'agriculture locale, complète la liste des mets locaux.



LA VALLÉE DE LA DRÔME, UN TERRITOIRE TOURISTIQUE



Poterie de Clionsat



La Traverse - Saou

L'oenotourisme est développé sur le territoire, des circuits, type Route des vins, permettant de découvrir des vins issus des vignes labellisées par 4 AOC (la Clairette de Die, la Clairette de Die brut, le Crément de Die et le Coteaux de Die) sont proposés aux touristes amateurs de vins.

→ Un territoire qui développe sa stratégie tourisme autour de l'écotourisme et du prolongement de la saison touristique.

L'artisanat et les métiers d'arts, prégnants sur le territoire, complètent l'offre touristique. La poterie et notamment la poterie de Clionsat, classée à l'inventaire supplémentaire du patrimoine historique est emblématique de l'art local. Les céramistes, les tapisseurs, les mosaïstes, les potiers (...) animent le territoire à travers leurs ateliers et galeries.

Des circuits touristiques, tel que la route des Arts, de nombreuses expositions et rencontres organisées sur les communes du Val de Drôme en Biovallée permettent de faire connaître l'artisanat local et les métiers d'arts.

Les sites et infrastructures touristiques attractifs

L'office du tourisme réalise des accueils hors-les-murs (des stands directement sur site) afin d'avoir une meilleure visibilité sur la fréquentation des espaces.

Ainsi, de manière générale en 2018, et lorsque la donnée est disponible, les marchés et brocantes ont une fréquentation similaire aux années précédentes (Suze, Beaufort-sur-Gervanne, Grâne et Clionsat). La foire aux plantes, tout comme les sites naturels touristiques tels que la chute de la Druise et la forêt de Saoû connaissent une légère hausse de leur fréquentation.

A Allex, l'aquarium des Tropiques voit sa fréquentation en légère baisse en comptabilisant 19 933 entrées en 2017, soit une baisse de 0,6% par rapport à 2016. La gare des Ramières suit la même tendance, avec une baisse de 9,2%, avec un total de 3850 entrées.

L'huilerie Richard à Montoisson comptabilise 19 650 entrées en 2016, soit une augmentation de 0,8% par rapport à l'année précédente.

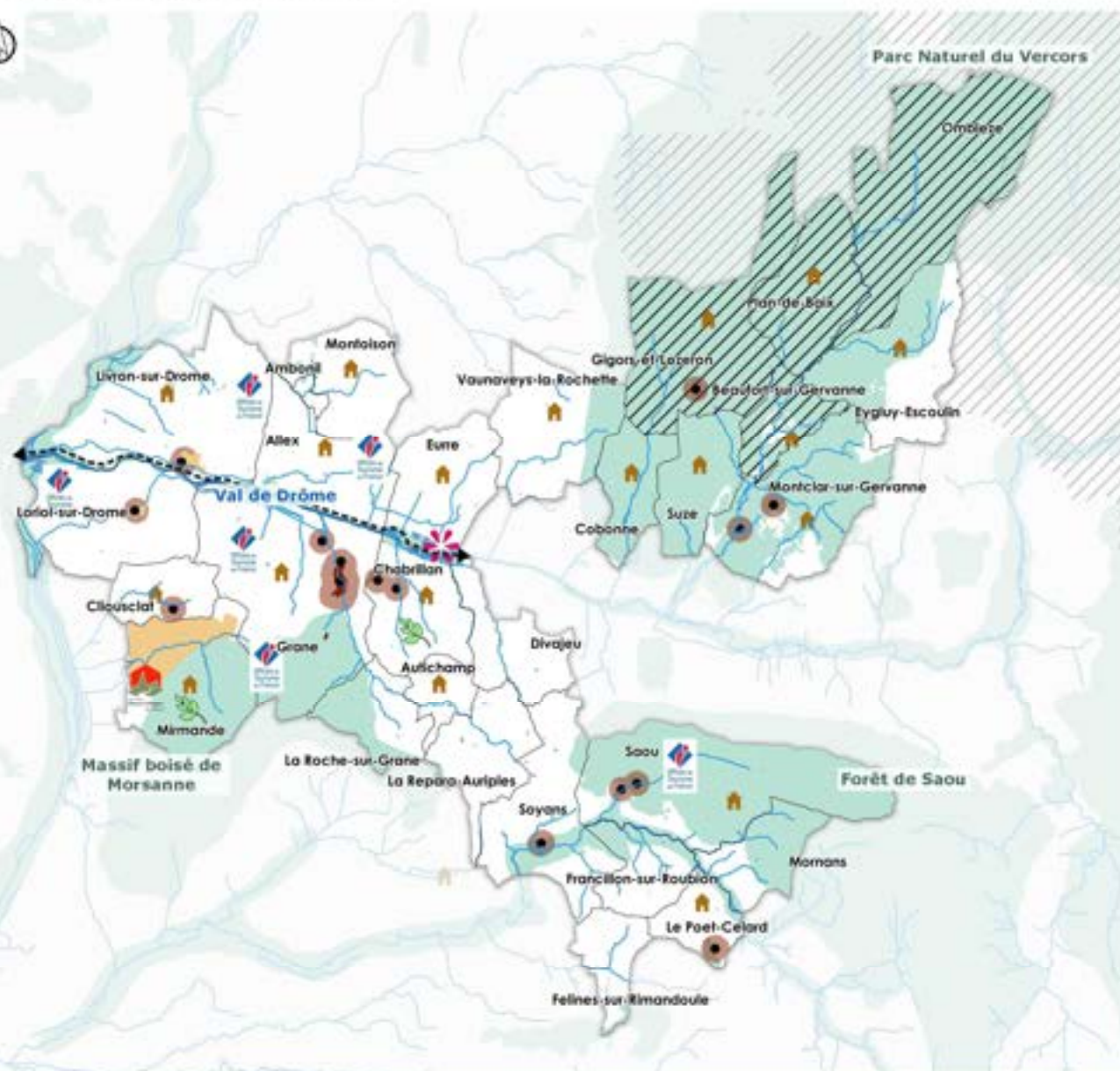
Les festivals contribuent aussi à la fréquentation touristique du territoire, tel que le « Saoû Chante Mozart ». Il s'agit du seul festival français dédié à Wolfgang Amadeus Mozart. Il a reçu 3898 entrées en 2017, soit une augmentation de la fréquentation de 56,1% par rapport à l'édition précédente.

Les sites de baignade participent à l'attractivité du territoire. Trois sites de baignade sont recensés sur le territoire. Le Roubion permet la baignade à Soyans (bonne qualité de l'eau) et à Francillon-sur-Roubion. La Gervanne présente elle aussi des sites de baignade, notamment à Beaufort-sur-Gervanne, où la qualité de l'eau est jugée bonne.



Labels et points d'intérêts touristiques

PLUi Val de Drôme en Biovallée



- Communes à village perché
- Monuments historiques
- Monuments classés
- Sites patrimoniaux remarquables
- PNR du Vercors
- labels village botanique
- Espaces naturels remarquables
- Ecosite d'Eure
- Offices de tourisme
- Label Plus Beaux villages de France
- La VéloDrôme
- Périmètre de protection des monuments historiques

0 5 km

Source : IGN, CITADIS, CCVD, SCOT 2018

Date : 22 / 11 / 2021

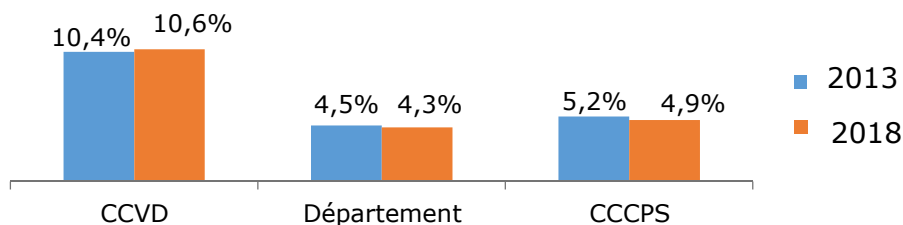
even
COMTE

UN TERRITOIRE AGRICOLE, AU CŒUR DE LA BIOVALLÉE DEPUIS 2012

	1988	2000	2010
Exploitants agricoles ayant leur siège dans la commune	1 160	814	556
Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel	1 870	1372	1184
Superficie agricole utilisée en ha	22 895 ha	22 553 ha	20 025 ha
Superficie en terres labourables en hectares	16 700 ha	15 206 ha	14 193 ha

SOURCE : RGP 2017

Evolution de l'emploi agricole



SOURCE : INSEE 2018

L'agriculture représente 11% des emplois en 2018, soit 940 emplois (contre 5% à l'échelle de la CCCPS et 4% à l'échelle du département), et connaît une augmentation du nombre d'emplois depuis 2010 (+7%, soit 62 emplois supplémentaires).

Le territoire connaît une évolution des emplois agricoles depuis 2018, traduisant ainsi la bonne dynamique économique de l'agriculture sur le territoire. Cette tendance est à pondérer par l'évolution du nombre d'exploitations agricoles qui a été divisé par deux et par une nette diminution des surfaces agricoles utilisées, (-11% entre 1999 et 2013) et des terres labourables (-7% entre 1999 et 2013).

L'agriculture du territoire se caractérise à la fois par des grosses structures agricoles, mais également par des reprises d'activités par des petites structures qui contribuent au développement de l'agriculture biologique.

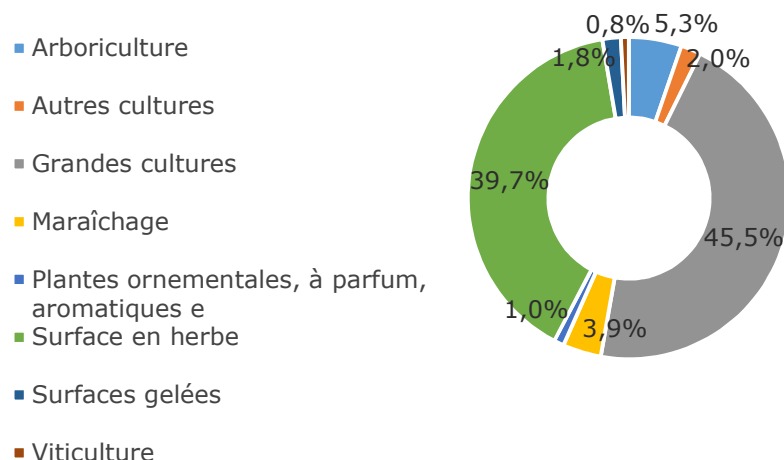
LA TRANSFORMATION LOCALE DES PRODUITS AGRICOLES (source : Diagnostic Biovallée – INDIGO)

L'agriculture suscite de nombreuses retombées pour différentes filières (tourisme, paysage, etc.) et notamment l'industrie agroalimentaire. De grandes entreprises issues de ce secteur proposent de nombreux emplois, avec notamment Charles&Alice à Allex ou Royal Dauphiné à Grane.

Les entreprises liées à la filière des plantes médicinales, aromatiques et à parfums se sont multipliées sur le territoire, au regard de l'essor des activités liées à l'aromathérapie, la cosmétologie et l'herboristerie. Ces entreprises sont pourvoyeuses d'emplois, comme SANOFLORE à Gigors et Lozeron ou l'Huilerie Richard à Montoisson.

UN TERRITOIRE AGRICOLE, AU CŒUR DE LA BIOVALLÉE DEPUIS 2012

Part des différentes cultures de la superficie totale du territoire / Source: RGP 2017



Les grandes cultures correspondent, selon l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures (ONIGC), « aux céréales (blé, maïs), aux oléagineux (colza, tournesol, olivier,...), aux protéagineux (soja, pois,...) et aux autres cultures mécanisées à grande échelle (betterave à sucre, pomme de terre,...) ».



Grâne - Source : Citadia Conseil



Suze - Source : Citadia Conseil

Le tissu agricole comporte une part importante de grandes cultures (45%) et de surfaces en herbe (40%) destinées à l'élevage.

Si elle représente encore 5% de la superficie agricole totale du territoire, l'arboriculture a beaucoup diminué du fait de maladies ayant décimé beaucoup d'arbres et des impacts liés au climat (grêle, sécheresse, etc.). Cette diminution impacte économiquement le secteur agricole de la CCVD, avec notamment une diminution importante des emplois saisonniers liés à cette culture fortement pourvoyeuse d'emplois. La diminution des surfaces de terres agricoles ainsi que la concurrence européenne sont à l'origine de ce recul de l'arboriculture au sein de la CCVD.

Néanmoins, le département de la Drôme est leader en matière de production d'ail de semence, ce qui génère de nombreux emplois.

UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ

Le territoire est orienté vers les productions de qualité. L'Agriculture Biologique (AB) concerne quasiment toutes les communes du territoire (sauf Ambonil). Le département de la Drôme est le 1^{er} département bio de France, avec 37 000 ha consacré à cette pratique. Au niveau de la communauté de communes, cela représente 3924ha. C'est la raison pour laquelle, il accueille traditionnellement le salon international du bio « Tech and Bio ».

Au vu de ce fort potentiel, le territoire du Val de Drôme doit veiller au respect des surfaces agricoles (en bio notamment) et doit favoriser leur développement. Les synergies avec le tourisme seraient aussi bénéfiques pour le territoire.



UN TERRITOIRE AGRICOLE, AU CŒUR DE LA BIOVALLÉE DEPUIS 2012

Le soutien du département (1 million d'euros) et l'initiative Biovallée (depuis 2012) et du Pôle bio de l'Ecosite (à Eurre) soutiennent ces pratiques.

Marqueur de l'identité du territoire, incarnée par la démarche Biovallée, le territoire est reconnu nationalement comme un territoire attractif et innovant. De nombreuses structures sont actives sur des aspects complémentaires, telles que : Agribio Drôme sur l'agriculture biologique, l'Adear sur l'installation, Agri court sur les circuits courts, Agri Travail sur l'emploi saisonnier notamment, le Syndicat caprin sur l'élevage caprin, Agriens sur l'échange de pratiques innovantes, etc.

La qualité des productions variées du Val de Drôme en Biovallée est reconnue par 7 Appellations d'Origines Protégées (AOP), 10 Indications Géographiques Protégées (IGP) et 2 Label Rouge.

Filière viticole :

- 4 AOP viticoles étendues sur 202 ha revendiqués, regroupant 57 opérateurs (CDR, Clairette de Die, Crément de Die et Coteaux de Die) ;
- 4 IGP viticoles (Collines Rhodaniennes, comtés rhodaniens, Drôme et méditerranée).

Filière fromagère :

- 2 AOP fromagères (le Picodon concernant toutes les communes et le Bleu-du-Vercors-Sassenage sur la commune d'Omblèze et de Plan-de-Baix) ;
- 1 IGP fromagère : Saint-Marcellin

Filière animale :

- 3 IGP : Agneau de Sisteron (sans opérateur), Volailles de la Drôme et Pintadeau de la Drôme (26 opérateurs)

Autres filières :

- 1 AOP Huile essentielle de lavande de Haute-Provence
- 2 IGP Thym de Provence et surtout Ail de la Drôme (10 opérateurs)

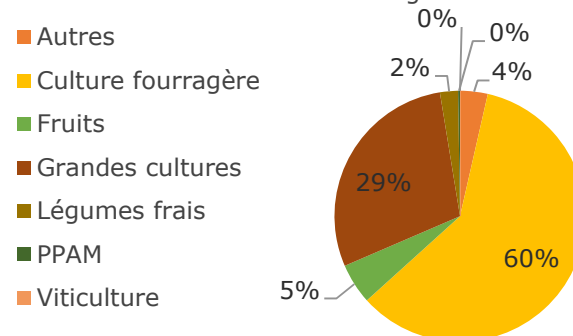
A ces labels, se rajoutent les deux communes qui revendiquent le Label Rouge abricot et pêche nectarines sur Loriol-sur-Drôme et Mirmande.

Le territoire se caractérise par l'importance de la production en agriculture biologique, en fort développement de la vente locale et des circuits courts. Elles sont portées par 139 exploitations et couvrent actuellement 3 924m², soit 17% des surfaces cultivées du territoire.

L'agriculture biologique concerne principalement les cultures fourragères qui représentent environ 60% des surfaces, suivi des grandes cultures (29%) selon le recensement de 2017.

Répartition de la surface des productions en agriculture biologique

Source : Agence Bio 2017



UN TERRITOIRE AGRICOLE, AU CŒUR DE LA BIOVALLÉE DEPUIS 2012

La production en agriculture biologique s'organise par une bonne structuration de la filière. Le territoire compte ainsi, plusieurs ateliers de transformation des produits issus de l'agriculture biologique, tels que Val d'Eurre pour les œufs bio, SANOFLORE à Gigors, pour les plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales, AGROBIODROME pour l'arboriculture, (...), ainsi que plusieurs lieux de vente. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture de la Drôme et l'association AgribioDrôme accompagnent les producteurs et les accompagnent vers la reconnaissance de cette agriculture. Toutes ces structures révèlent l'état d'esprit local, favorable à l'innovation et à l'échange.

- › *Des objectifs ambitieux à horizon 2040 : 50% des Surfaces Agricoles Utiles en agriculture biologique, une diminution de 50% des intrants chimiques en agriculture conventionnelle et 80% de produits bio et/ou locaux en restauration collective.*

Pour parvenir à de tels objectifs, différentes initiatives sont mises en place sur le territoire, telle que les repas bio à l'école. La sensibilisation des plus jeunes est l'un des outils utilisés par la CCVD pour conforter ces pratiques.

Malgré la surreprésentation de l'agriculture et les initiatives des acteurs du territoire du Val de Drôme, quelques difficultés spécifiques sont à citer, dont :

- l'accès au foncier et au bâti, notamment pour l'installation ;
- La consommation des espaces agricoles et des terres les plus productives ;
- Le déclin de la vocation agricole des communes, notamment auprès des actifs du territoire.

UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

Le territoire du Val de Drôme en Biovallée bénéficie d'une grande diversité de filières agricoles.

Pilier de l'économie du Val de Drôme en Biovallée, l'agriculture occupe un rôle important sur le territoire, même si toutefois, les reprises des terres et l'installations de jeunes agriculteurs semblent difficiles. Elle est pourvoyeuse d'emplois et assure également un rôle paysager essentiel. Le relief impact les types de cultures du territoire et rassemble :

Les grandes cultures

Elles couvrent une surface de 9 943ha, soit 35% des SAU du Val de Drôme. Une grande partie est localisée à l'Ouest du territoire, à partir de Eurre et Chabrillan, où la vallée de la Drôme s'élargit avant de confluer avec le Rhône.

Les productions sont variées et sont marquées notamment par la production de céréales (blé tendre, maïs et orge notamment), les oléagineux (tournesol et colza notamment). A l'est, le territoire est principalement marqué par les surfaces en herbe, principalement destinées aux fourrages et à l'élevage local.

A l'ouest la filière est bien structurée grâce notamment à la Drômoise des Céréales, fusion de 4 coopératives (St Vallier, St Paul les Romans, Valence et Crest).

L'élevage

Les productions animales sont plus représentées dans les secteurs de montagne, avec l'élevage caprin, ovin et avicole. Les surfaces en herbe permettent notamment cette production et représentent 40% des SAU du territoire. Les communes de Gigors-et-Lozeron, Plan-de-Baix, Soyan, Saoû et Suze présentent la plus grande surface en herbe (1 336 ha).



UN TERRITOIRE AGRICOLE, AU CŒUR DE LA BIOVALLÉE DEPUIS 2012

4 principaux systèmes d'élevage sont présents :

- l'élevage caprin ;
- l'élevage bovin ;
- La filière ovine ;
- La filière avicole est fortement présente sur le territoire et notamment à la Gervanne-Sye. La production de volaille de ponte ou de chair peut représenter un complément de revenus alors que les élevages spécialisés sur le territoire se sont multipliés. Une partie de cette activité s'est tournée vers les poulaillers industriels, suscitant des problématiques liées à leur réhabilitation, à leur insertion paysagère, à leur nuisance et à la pratique en elle-même qui s'oppose aux pratiques raisonnées biologiques du territoire.
- Allant de pair avec l'élevage, le pastoralisme tend à revenir sur le devant de la scène. Alliant l'économie, l'environnement et la biodiversité, il permet aussi de valoriser les paysages du territoire (lutte contre l'enfrichement et la progression de la forêt). La CCVD ainsi que la CCCPS, accompagnés d'une quarantaine d'acteurs, ont donc décidé de soutenir cette pratique (représentant 36% de la SAU des deux communautés de communes) en créant un Plan Pastoralisme 2017-2022. Les secteurs de la Gervanne et du Roubion sont les plus concernés par cette pratique.

La viticulture

La viticulture est plus présente dans la Gervanne-Sye et plus marginalement à l'ouest, notamment à Livron-sur-Drôme.

Elle représente 177ha soit seulement 0,8% des SAU. Néanmoins, elle est essentielle pour l'entretien des zones de relief, l'attrait touristique et la reconnaissance des savoir-faire locaux. Ces productions bénéficient de plusieurs appellations emblématiques, représentant la majeure partie de la production : la clairette de Die à l'est, les Coteaux de Die et le Crémant de Die.

Cette production est complétée par l'activité des caves particulières qui produisent et commercialisent leurs vins.

Ce secteur tend aussi à se développer avec par exemple, un projet de viticulture à Saoû, représentant 3 ha en 2019, mais qui devrait représenter 9 ha dès 2020.

Cette filière est également pourvoyeuse d'emplois, notamment en salariés agricoles et saisonniers.

L'arboriculture

L'arboriculture s'étend sur 1 153 ha, soit 5% des SAU de la CCVD. Lorient-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme et Mirmande présentent les surfaces dédiées à l'arboriculture les plus importantes, 551 ha, soit 73% de ces productions.

Historiquement, l'arboriculture des communes de Livron-sur-Drôme et Lorient-sur-Drôme se composaient majoritairement de fruits à pépins (pomme et poire), néanmoins plus récemment les fruits à noyau (pêche et abricot) sont devenus prédominants.

Les départements de la Drôme et de l'Ardèche concentrent 51% de la production nationale d'abricots. Le maintien de ces productions constitue un enjeu essentiel pour l'économie de la vallée et pour le maintien des paysages typiques de la vallée du Rhône.



Un territoire riche en signes de qualité
PLU Val de Drôme en Biovallée



-  IGP St Marcelin
 AOP Bleu de Savoie Sassenage
 AOP Picodon

Dirección: RPTL, RPTL, 20130,
 08000
 Email: info@citadia.com


Un territoire riche en signes de qualité
 PLU Val de Drôme en Biovallée



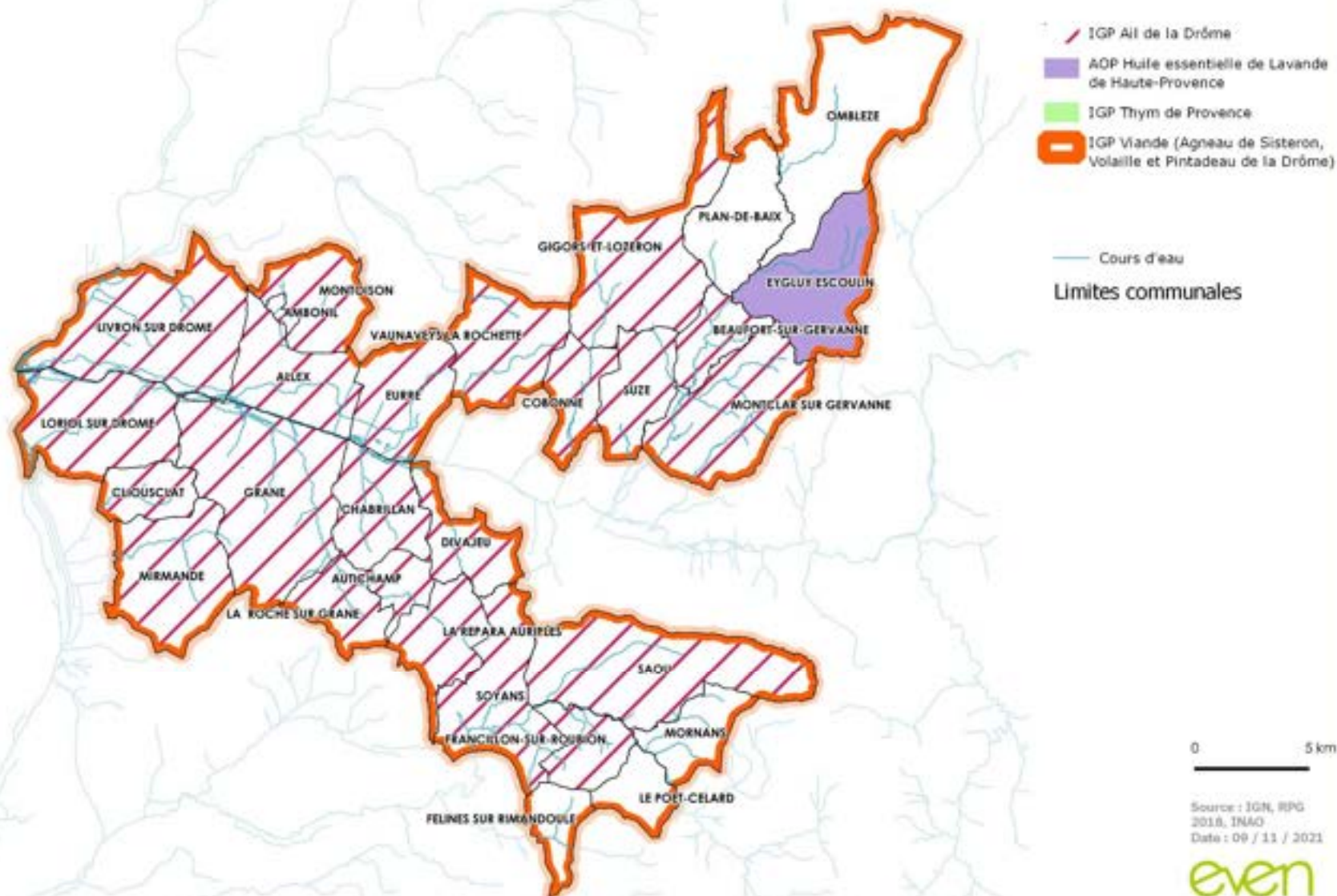
- ISF Corréa Rhodanienne
 ACP Calvados, Calvay et
 Colmar de Die
 ACP Côte du Rhone
 ISF Calvados Rhodanienne
 ISF Corréa et Rhodanienne
- Cours d'eau
 □ Limites communales

Downloaded from www.jstor.org/stable/2346192 on Tue, 20 Jun 2016 12:02:00 UTC
 All use subject to [JSTOR Terms and Conditions](#)



Un territoire riche en signes de qualité

PLUI Val de Drôme en Biovallée



UN TERRITOIRE AGRICOLE, AU CŒUR DE LA BIOVALLÉE DEPUIS 2012

Ces productions font face aux problèmes liés aux épidémies telles que la sharka qui entraîne l'arrachage de nombreux vergers et précipite souvent les cessions d'activités.

Cette filière est forte d'un impact considérable dans la vie économique et sociale, au regard des emplois directs et indirects qu'elle suscite.

Sur cette zone, environ 100 producteurs de fruits sont réunis. La filière apparaît très structurée sur le territoire avec notamment la SARL Agribiodôme qui regroupe un nombre très important d'arboriculteurs bio de la vallée, et la coopérative Lorifruit qui regroupe près de 70% des producteurs du canton de Loriol.

Le maraichage

Cette filière est particulièrement représentée sur le territoire, à hauteur de plus de 840 ha sur le territoire (4% des SAU). Elle se localise dans les bassins de la Vallée de la Drôme et de la Confluence, sur les meilleures terres et où l'accès à l'eau est le plus aisé. La forte demande de la part de la population locale explique en partie cette forte représentation. De ce fait, la commercialisation est largement locale, via la vente à la ferme, les marchés, les AMAP ou les magasins de producteurs. L'activité de production de semences vient compléter la filière, et notamment via la semence d'ail, filière traditionnelle du territoire.

La commercialisation se fait autant auprès des particuliers que des professionnels. L'association Agri Court, créée en 2011 et implantée à Eurre a pour mission de favoriser les liens entre producteurs drômois et ardéchois et les établissements de restauration collective et de restauration.

Malgré ces atouts, l'installation en maraichage est limitée, malgré la demande, par le manque de foncier disponible et la ressource en eau qui peu s'avérer être

un frein au développement de l'activité.

Plante à Parfum, aromatique et médicinales (PPAM)

Cette filière est présente à hauteur de 219 ha sur le territoire, soit 1,0% de la SAU de la CCVD. Elle bénéficie d'un solide ancrage territorial. Le département de la Drôme se place à la deuxième place française, derrière les Alpes-de-Haute-Provence, pour la production de PPAM. 90% de la SAU de ce type de production de la région Rhône-Alpes sont cultivés dans le territoire du SCoT Vallée de la Drôme Aval, dont la CCVD fait partie.

Par ailleurs, cette filière est l'une des rares qui voit ses surfaces augmenter, selon la Chambre d'Agriculture de la Drôme en 2015, au regard du contexte favorable (marché en croissance, niches dynamiques, environnement naturel favorable, tissu d'entreprises locales, valorisation par le bio).

Le pastoralisme *(source : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural-CRDA Vallée de la Drôme)*

Tout comme la présence de l'élevage en secteur de montagne, le pastoralisme est également présent sur le territoire de la CCVD. Alors que 53 000 hectares sont valorisés par le pastoralisme à l'échelle du département de la Drôme, les secteurs de la Gervanne et du Roubion sont plus particulièrement concernés.

La faible altitude caractérise le pastoralisme de la Drôme, qui pour l'essentiel sont des pelouses bordées de forêts.

UN TERRITOIRE AGRICOLE, AU CŒUR DE LA BIOVALLÉE DEPUIS 2012

Le principal enjeu du pastoralisme réside dans l'embroussaillage potentiel de certains alpages, dans la mesure où il est important pour la mise en valeur et l'entretien de milieux à forte valeur écologique. Par ailleurs, il présente des bénéfices de la lutte contre l'enfrichement et la progression de la forêt.

Le pastoralisme présente également un intérêt au niveau touristique, avec la mise en place de projet de découverte du pastoralisme pour le grand public prévu par l'ADEM.

Le pastoralisme constitue une ressource supplémentaire pour les élevages. L'intérêt de cette ressource réside également dans son caractère décalé dans le temps par rapport au reste de la ressource.

Enfin, un dernier enjeu consiste dans la lutte contre la prédation. Une cinquantaine d'attaques sont recensées chaque année à l'échelle de la vallée de la Drôme.

La diversité des productions et leurs représentations s'apprécient à l'échelle des bassins de vie et marquent la singularité des 4 secteurs.

Bassin de vie de la Confluence

Les SAU recensées sur le Bassin de vie de la Confluence représentent 18% des SAU de Val de Drôme. Ces surfaces agricoles sont marquées par les grandes cultures (50%), principales exploitées au nord du secteur, sur les communes de Livron-sur-Drôme, Allex et Montoisson.

L'arboriculture est le second type de production le plus représenté sur le secteur (24%) et se cultive majoritairement au sud du bassin, sur les communes de Loriol-sur-Drôme, Clionsclat et Mirmande.

Répartition des SAU (en ha) sur le Bassin de vie de la Confluence

Source : RGP 2017

	Arbori- culture	Autres cultures	Grandes cultures	Maraî- chage	Plantes ornemen- tales, à parfum, aromati- ques	Surface en herbe	Surface s gelées	Vitic- ul- ture	Total géné- ral
Bassin de la Confluence	974	115	2 184	240	20	328	105	30	3996
	24%	3%	55%	6%	0%	8%	3%	1%	100%

Bassin de vie de la Gervanne-Sye

Le Bassin de vie de la Gervanne-Sye présente 25% des SAU du territoire. Ces terres agricoles sont à plus de 80% dédiées aux surfaces en herbe, utilisées notamment pour l'élevage.

Les grandes cultures sont également présentes (13%) sur le secteur, notamment à Cobonne, Suze et Montclar-sur-Gervanne.

La viticulture, présente à hauteur de 3% se concentre sur les communes de Suze, Montclar-sur-Gervanne et Beaufort-sur-Gervanne.

	Arbori- culture	Autres cultures	Grandes cultures	Maraî- chage	Plantes ornemen- tales, à parfum, aromati- ques	Surface en herbe	Surface s gelées	Vitic- ul- ture	Total géné- ral
Bassin de la Gervanne- Sye	7	38	696	32	21	4533	27	138	4592
	0%	1%	13%	1%	0%	83%	0%	3%	100%



UN TERRITOIRE AGRICOLE, AU CŒUR DE LA BIOVALLÉE DEPUIS 2012

Bassin de vie du Haut Roubion

Les SAU recensées sur le Bassin de vie du Haut Roubion présentent 19% des SAU du territoire du Val de Drôme.

Ce secteur présente des caractéristiques similaires avec le bassin de vie de la Gervanne-Sye. Les surfaces en herbes sont les plus représentées (61%), suivies des grandes cultures (34%), de manière moins inégalitaire que le bassin de la Gervanne-Sye.

Répartition des SAU (en ha) / Source : RGP 2017

	Arbori- culture	Autres cultures	Grandes cultures	Maraî- chage	Plantes ornemen- -tales, à parfum, aromati- ques	Surface en herbe	Surface s gelées	Vitic- ul- ture	Total général
Bassin du Haut Roubion	6	91	1390	33	27	2479	66	0	4093
	0%	2%	34%	1%	1%	61%	2%	0%	100%

Répartition des SAU (en ha) / Source : RGP 2017

	Arbori- culture	Autres cultures	Grandes cultures	Maraî- chage	Plantes ornemen- -tales, à parfum, aromati- ques	Surface en herbe	Surface s gelées	Vitic- ul- ture	Total général
Bassin Vallée de la Drôme	166	194	5673	539	151	1324	205	9	8260
	2%	2%	69%	7%	2%	16%	2%	0%	100%

Bassin de vie Vallée de la Drôme

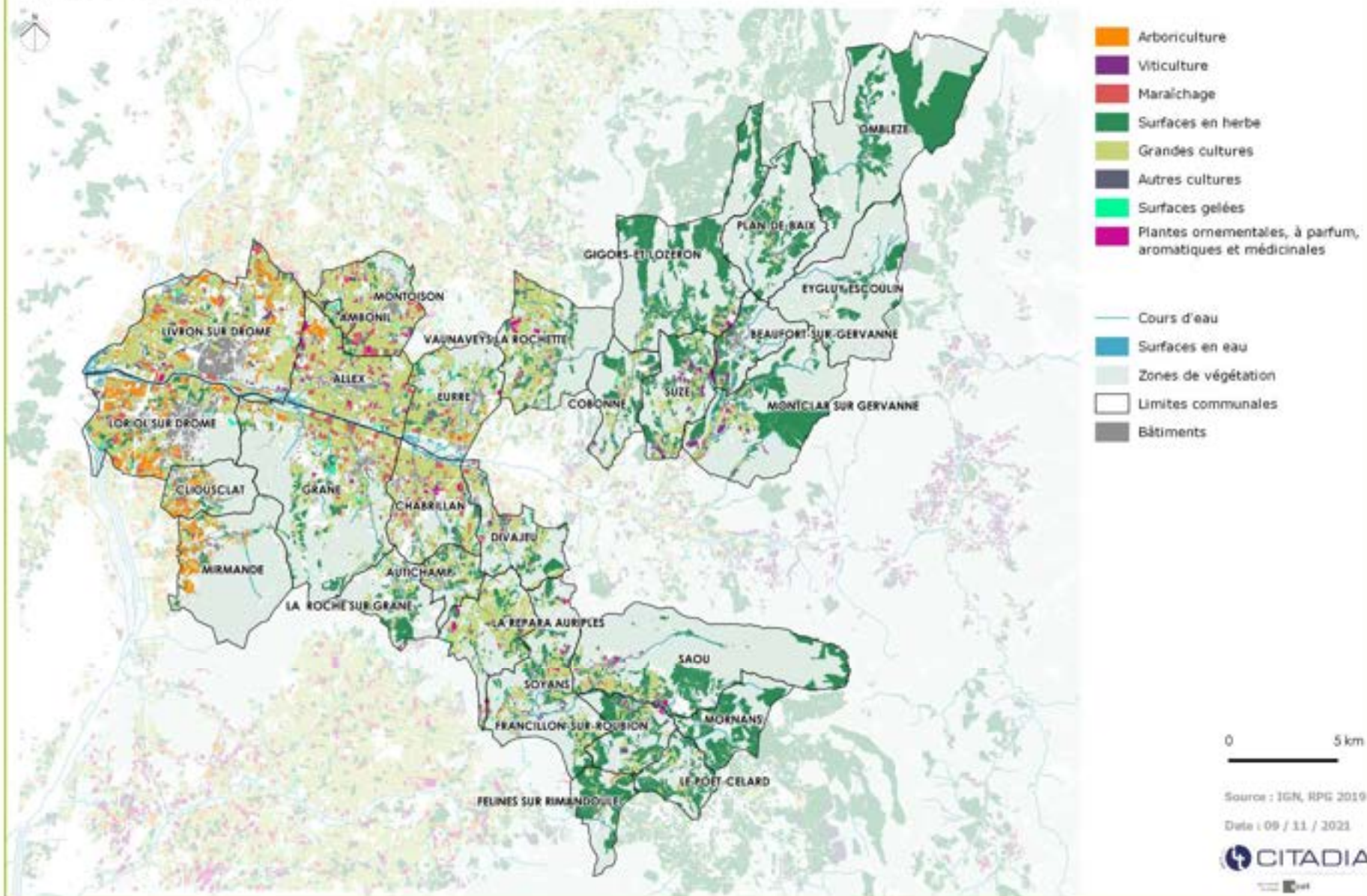
Le bassin de vie Vallée de Drôme est le secteur présentant la plus importante SAU (38%).

Les grandes cultures sont les plus représentées (69%), suivi des surfaces en herbe (16%) et du maraîchage. Ce secteur paraît être le plus diversifié, aux côtés du bassin de la Confluence, en termes de surfaces.



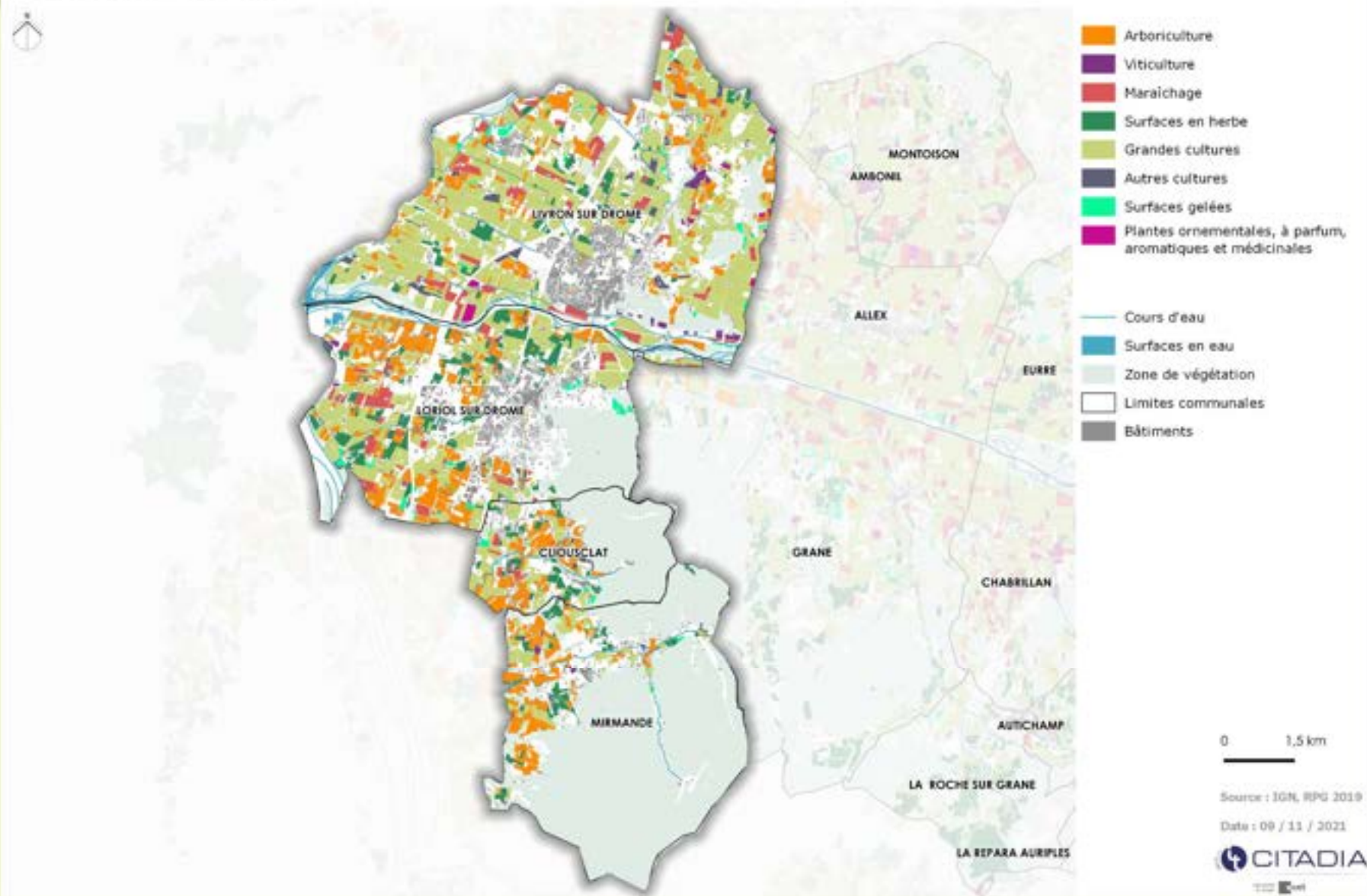
Une agriculture diversifiée

PLUI Val de Drôme en Biovallée



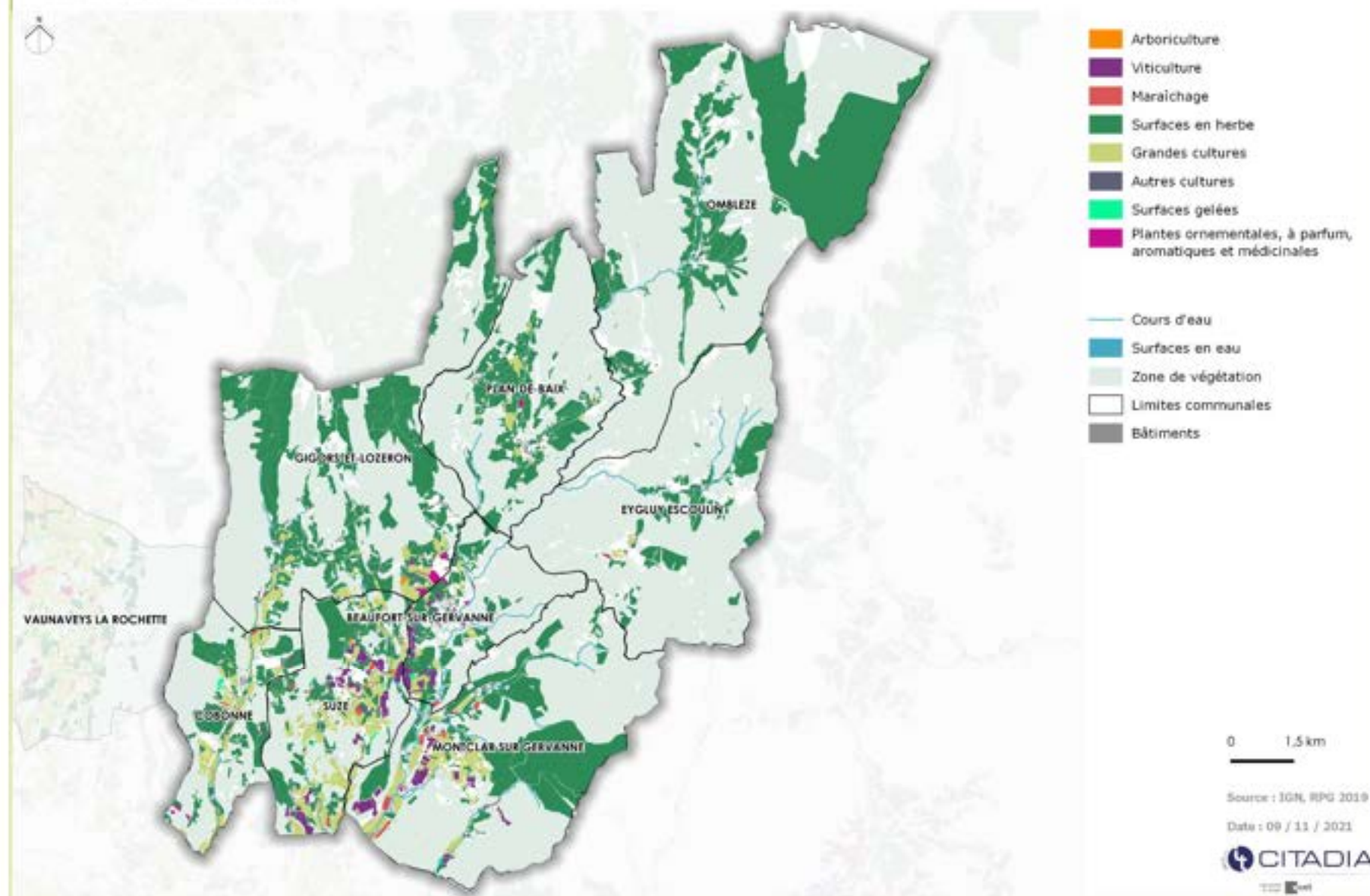
Une agriculture diversifiée - Bassin de la Confluence

PLUI Val de Drôme en Biovallée



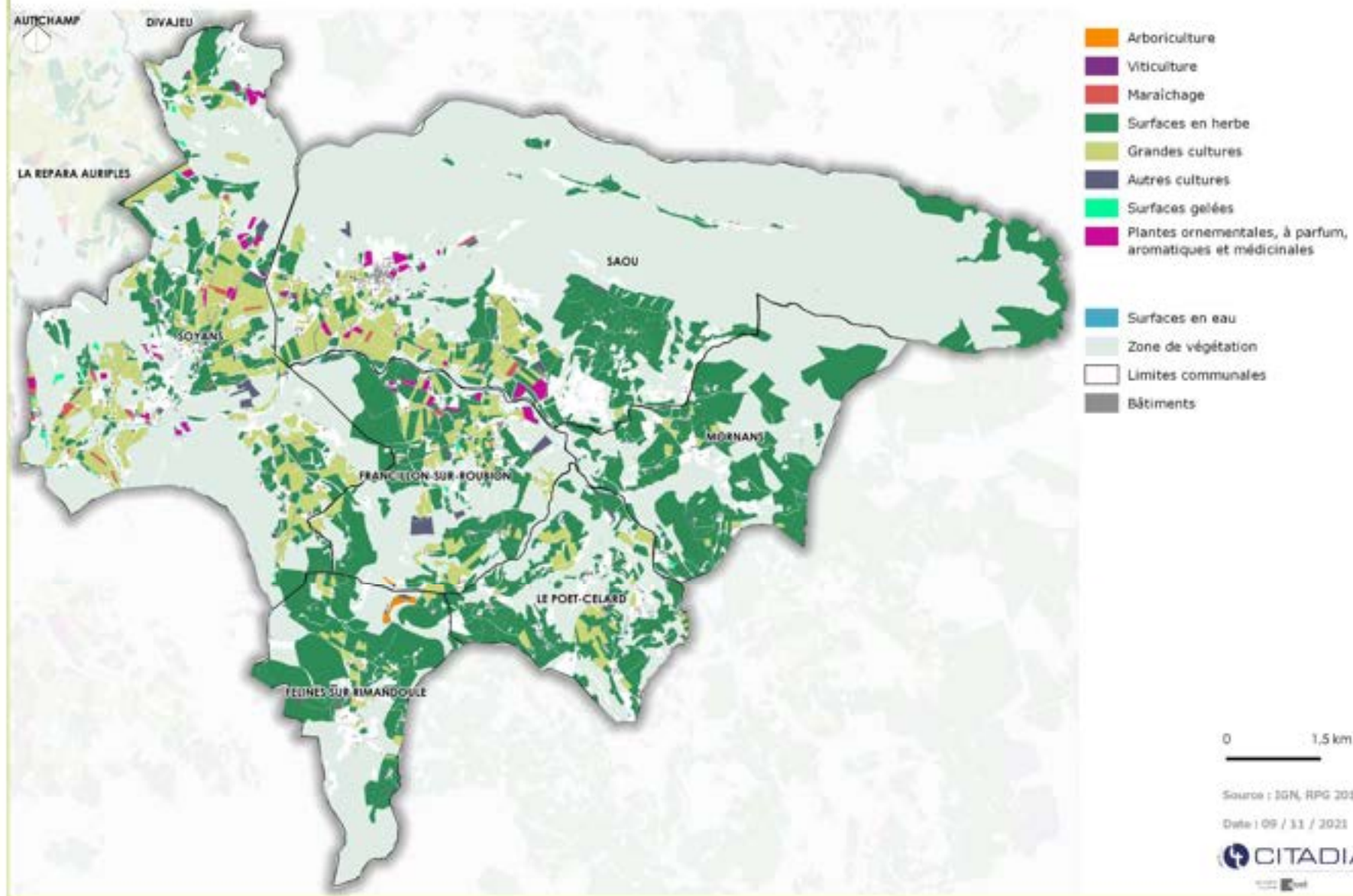
Une agriculture diversifiée - Gervanne-Sye

PLUI Val de Drôme en Biovallée



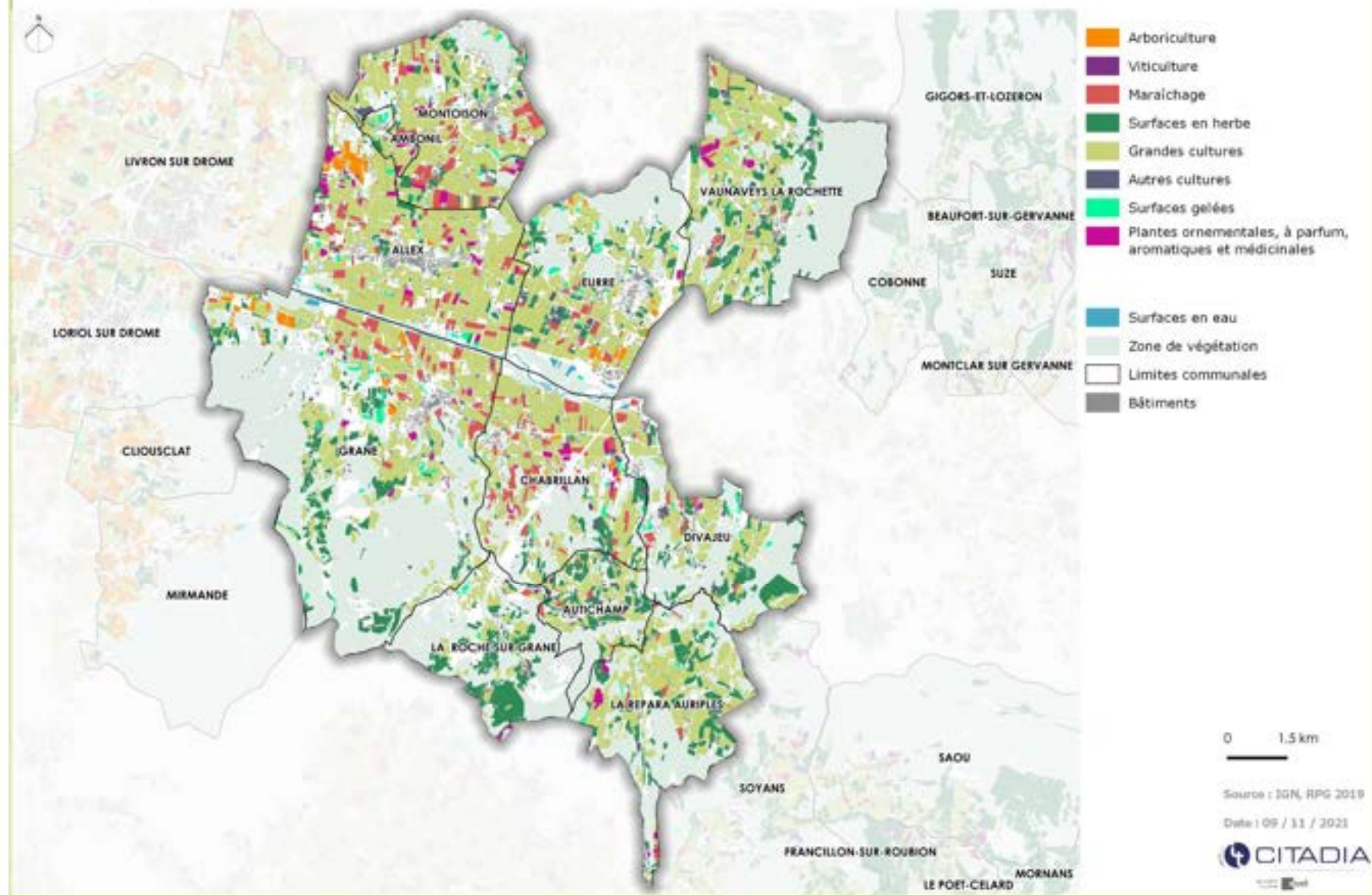
Une agriculture diversifiée - Haut Roublon

PLUI Val de Drôme en Biovallée



Une agriculture diversifiée - Vallée de la Drôme

PLUI Val de Drôme en Biovallée



UN TERRITOIRE AGRICOLE INNOVANT SYMBOLISÉ PAR LE PÔLE BIO



Source : CCVD

LE PÔLE BIO : UN SYMBOLE DU DYNAMISME AGRICOLE

Le Pôle Bio est un projet de construction lancé en 2012. Ce bâtiment exemplaire (faible consommation d'énergie, respect de l'environnement) incarne la promotion de l'agriculture, le respect des ressources naturelles et humaines, la santé des populations, la création de richesses et d'échanges directs et l'alimentation saine et locale. Y sont implantées aussi bien des entreprises et des associations, que des antennes de recherche. Cet espace rend possible les synergies entre ces différents acteurs et accueille différentes activités de la filière bio et agro-alimentaire. Ce lieu pluridisciplinaire unique en France permet le rayonnement et la promotion d'un système agricole et agro-alimentaire plus durable.

Agribiodrôme est un exemple d'association implantée sur l'écosite. Elle coordonne et développe l'agriculture biologique en Drôme. Elle lutte pour le commerce équitable et la proximité avec les consommateurs.

Agricourt y est aussi implantée. Il s'agit d'une association qui favorise l'alimentation locale en favorisant le contact entre les professionnels locaux et les habitants du territoire.

CONSTATS ET ENJEUX

CE QUE DISENT LES ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

- › Un territoire bénéficiant du tourisme sous plusieurs formes : naturel, sportif, culturel, patrimonial... ;
- › Une identité rurale, un environnement et une biodiversité comme éléments de promotion du territoire ;
- › Une muséification trop importante des villages ;
- › Des parcours et itinéraires de randonnée à développer sur le territoire ;
- › Un développement et une diversification insuffisants de l'hébergement touristique ;
- › Une nécessité de mieux répartir l'offre touristique sur le territoire ;
- › L'agriculture comme moteur pour l'économie locale (circuits courts, tourisme...) ;
- › L'agriculture bio est à développer sur le territoire ;
- › L'emploi de pesticides reste trop important et nécessite d'être contrôlé ;
- › Un équilibre à trouver en l'agriculture et les autres fonctions présentes sur le territoire ;
- › Une économie circulaire déjà implantée sur le territoire mais qui nécessite d'être développée davantage ;
- › Des centres qui manquent de lieux de vie, de commerces, et de parkings à leurs abords ;
- › Des commerces difficilement rentables avec le prix des loyers élevés ;
- › Un territoire générant beaucoup d'emplois, mais une offre déficitaire pour les cadres ;
- › Une nécessité de diversifier l'artisanat présent sur le territoire ;
- › Une part importante de la population qui travaille en dehors du territoire et générant des flux pendulaires importants ;
- › Des zones d'activités à mieux répartir sur le territoire ;



CONSTATS ET ENJEUX DE LA PARTIE 3

CONSTATS

- > Un territoire à dominante résidentielle, avec un peu plus d'un emploi pour deux actifs occupés ;
- > Un tissu économique diversifié, marqué par une pluralité d'activités (tertiaires, industrielles, agricoles et touristiques) ;
- > Des flux domicile-travail qui sont fortement marqués ;
- > Des zones d'activités qui permettent l'implantation et l'accueil de nouvelles entreprises, avec des projets en cours de développement ;
- > Une économie marquée par le tourisme en haute-saison ;
- > Une offre en hébergement touristique ;

AGRICULTURE

- > Une activité agricole qui contribue à l'économie du territoire, mais également à la qualité de vie, à l'identité rurale et à la notoriété du Val de Drôme ;

ENJEUX

- > Maintenir la création d'emplois sur le territoire et la diversité du tissu économique ;
- > Encourager et pérenniser le développement de l'artisanat et des commerces de proximité qui font vivre le tissu économique local ;
- > Permettre le développement des micro-zones artisanales ;
- > La volonté d'atteindre un emploi pour un actif ;
- > Améliorer la mobilité pour accéder à l'emploi ;
- > Intégrer l'impact du numérique ;
- > Assurer une maîtrise de l'affluence touristique et la gestion des flux en haute saison ;
- > Conserver un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement naturel et paysagé du territoire (éco-tourisme et agro-tourisme) ;
- > Etudier la conversion d'anciens bâtiments d'élevages devenus obsolètes ;
- > Structurer l'économie autour de l'agriculture, des éco-activités, de l'industrie de transformation, de l'énergie, de l'éco-tourisme et du numérique ;

AGRICULTURE

- > Pérenniser l'activité pastorale sur le territoire ;
- > Favoriser le maintien des structures d'accueil touristiques et le devenir des activités touristiques liées à l'agriculture ;
- > Soutenir la structuration des circuits courts de vente directe.



PARTIE 4

LES PERFORMANCES ET NUISANCES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE



LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES POLITIQUES DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'Union Européenne a adopté le 23 octobre 2000 la Directive Cadre sur l'Eau, à l'origine de l'harmonisation de la politique de gestion de l'eau au niveau communautaire. Sa transposition en droit français par la loi du 21 avril 2004 reprend les fondements de la gestion de l'eau en France, à savoir une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants, traduite par les SDAGE, eux même déclinés à l'échelle locale dans des SAGE. La Directive apporte également de nouveaux éléments, notamment des objectifs d'atteinte du bon état des eaux.

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX RHÔNE MÉDITERRANÉE 2022-2027

Le Préfet coordinateur de bassin doit approuver le SDAGE 2022-2027 et arrêter le programme de mesures associé avant la fin du mois de décembre 2021.

Le Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification décentralisé, englobant les territoires du grand bassin hydrographique du Rhône, des autres fleuves côtiers méditerranéen et du littoral méditerranéen. Actuellement en cours d'élaboration, le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 bénéficie à la fois d'une légitimité politique et d'une portée juridique et définit pour les 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ainsi, décliné en neuf orientations fondamentales, le SDAGE vise à économiser l'eau et à s'adapter au changement climatique, à réduire les pollutions et protéger notre santé, à préserver la qualité des rivières, à restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations, et à préserver les zones humides et la biodiversité.

Les grandes orientations du SDAGE sont les suivantes :

- S'adapter aux effets du changement climatique ;

- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité;
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques;
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau;
- Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux;
- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances;
- Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides;
- Atteindre et réserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

LE SDAGE

UN CADRE JURIDIQUE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions ne sont pas opposables aux tiers mais aux décisions administratives dans le domaine de l'eau (police de l'eau et des installations classées par exemple) et aux documents de planification suivants : les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et à défaut les plans locaux d'urbanisme (PLU), les schémas régionaux de carrière et les schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)



LES POLITIQUES DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

SCHÉMA REGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, crée un nouveau schéma de planification : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce schéma stratégique se veut transversal, recouvrant non seulement les questions d'aménagement mais aussi de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. La Région Auvergne-Rhône-Alpes engagée depuis septembre 2016 dans l'élaboration de son SRADDET a arrêté son projet lors de l'assemblée plénière des 28 et 29 mars 2019.

L'état des lieux du SRADDET met en exergue que la ressource en eau est fortement sollicitée à l'échelle régionale. Les prélèvements d'eau potable par habitant sont supérieurs à la moyenne nationale, les volumes utilisés sont en partie restitués aux milieux aquatiques sans que tous les polluants n'aient été éliminés, dans ce cadre les usages de l'eau sur le territoire ont un impact sur la qualité et la quantité de la ressource. Il existe ainsi un risque sanitaire : environ 410 000 personnes (5 % de la population régionale) ne sont pas encore à l'abri du risque de toxi-infections alimentaires hydriques, notamment dans le sud et dans l'est de la région. Les milieux humides et aquatiques peuvent également se retrouver affectés fragilisant leur équilibre et les services écosystémiques rendus : sur le plan écologique, moins de la moitié des cours d'eau (49 %) est en bon état écologique. D'autre part, bien que les particularités géologiques favorisent l'existence d'eaux souterraines d'excellente qualité, ces ressources sont menacées par les pollutions diffuses.

Face à ces constats et dans un rapport de compatibilité avec le SDAGE, la Région ambitionne en particulier de :

- › Protéger la trame bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières notamment en :
 - contribuant à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des lacs ;
 - protégeant les milieux humides en veillant à leur préservation (superficie et fonctionnalité) ;
 - préservant les espaces et le bon fonctionnement des grands cours d'eau ;
- › Préserver la ressource en eau pour limiter les conflits d'usage et garantir le bon fonctionnement des écosystèmes notamment en montagne et dans le sud de la région notamment en :
 - conditionnant les projets d'aménagement à la disponibilité de la ressource en eau et à ses évolutions, et à la mise en place de dispositifs d'économie d'eau en termes de prélèvements et d'usages ;
 - prévoyant des systèmes de récupération des eaux pluviales et de ruissellement afin de limiter les prélèvements d'eau supplémentaire et les pollutions ;
 - promouvant une gestion économe de l'eau dans les territoires sous tension ou qui pourraient le devenir ;
 - rationalisant les usages notamment pour le tourisme d'hiver et l'agriculture, et en réduire les pressions exercées notamment dans un contexte de changement climatique ;
 - évitant l'installation d'industries polluantes à proximité des cours d'eau.



LES POLITIQUES DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LA GESTION LOCALE DE L'EAU

Parallèlement au SDAGE, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constitue un outil de planification à une échelle plus locale. Le SAGE, établi par une commission locale de l'eau (CLE) représentant les différents acteurs du territoire, doit être compatible avec les orientations du SDAGE dans lequel il s'intègre. Les documents d'urbanisme doivent quant à eux être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE. A une échelle plus locale, le Contrat de Rivière est signé entre les structures gestionnaires de l'eau, les partenaires financiers (agences de l'eau, départements) et l'Etat. Ils ont vocation à financer des actions d'amélioration de la qualité de l'eau, de partage de la ressource en eau, de préservation et restauration des rivières et zones humides et de valorisation du patrimoine.

La Communauté de Communes Val de Drôme en Biovallée est concernée par 2 SAGE (dont le 1^{er} SAGE de France) et deux contrats de rivière :

- › Le SAGE Drôme, en vigueur depuis le 30/12/1997 et révisé en 2013, met en avant les 5 enjeux suivants :
 - La gestion de la ressource/irrigation ;
 - La prévention contre les crues ;
 - Le tourisme ;
 - l'extraction/recharge sédimentaire ;
 - La protection des milieux remarquables.
- › Le SAGE Molasse Miocène du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence validé depuis le 18/12/2018 a ciblé 3 enjeux prioritaires :
 - La qualité de la ressource en eau ;
 - La quantité de la ressource en eau ;

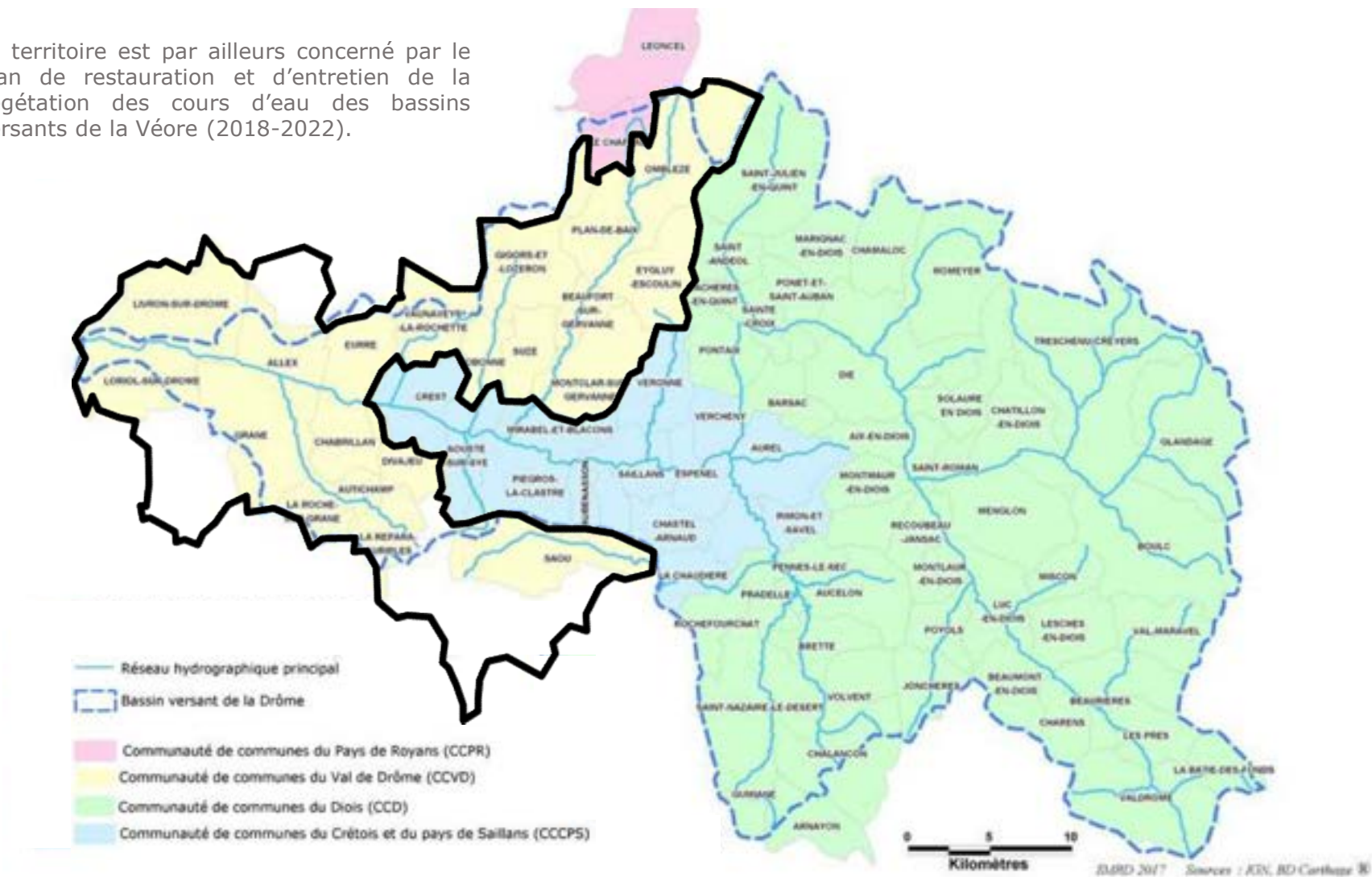
- La préservation des eaux souterraines du Valentinois et du bas Dauphiné.

- › Le Contrat de rivière Drôme Haut Roubion (2eme contrat) signé en 1999 et faisant suite au 1^{er} contrat de rivière Drôme Haut Roubion signé en 1990. Ce document fixe les 3 objectifs suivants :
 - Continuer à améliorer la qualité des eaux pour retrouver la qualité 1A (très bonne), sur la Drôme en amont de Crest et sur le Haut Roubion et la qualité 1B (bonne) en aval de Crest;
 - Restaurer, mettre en valeur et gérer les potentialités naturelles des cours d'eau; gérer la ressource en eau et restaurer les équilibres morphologiques;
 - Aboutir à la mise en place d'une gestion permanente du périmètre dans une logique de développement durable; réaliser un observatoire de la rivière et des actions de communication vers le grand public et les scolaires.
- › Contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille signé en 2018 et ciblant :
 - La poursuite de la réduction des pollutions diffuses (domestiques, industrielles et agricoles)
 - La restauration hydromorphologique des cours d'eau permettant d'œuvrer pour la fonctionnalité écologique et la préservation des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau ;
 - La préservation des zones humides et milieux connexes aux cours d'eau tout en améliorant la connaissance des populations piscicoles et astacicoles ;
 - La maîtrise de l'état quantitatif de la ressource via notamment la gestion des réseaux AEP ;
 - La sensibilisation du public.



LES POLITIQUES DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire est par ailleurs concerné par le plan de restauration et d'entretien de la végétation des cours d'eau des bassins versants de la Véore (2018-2022).



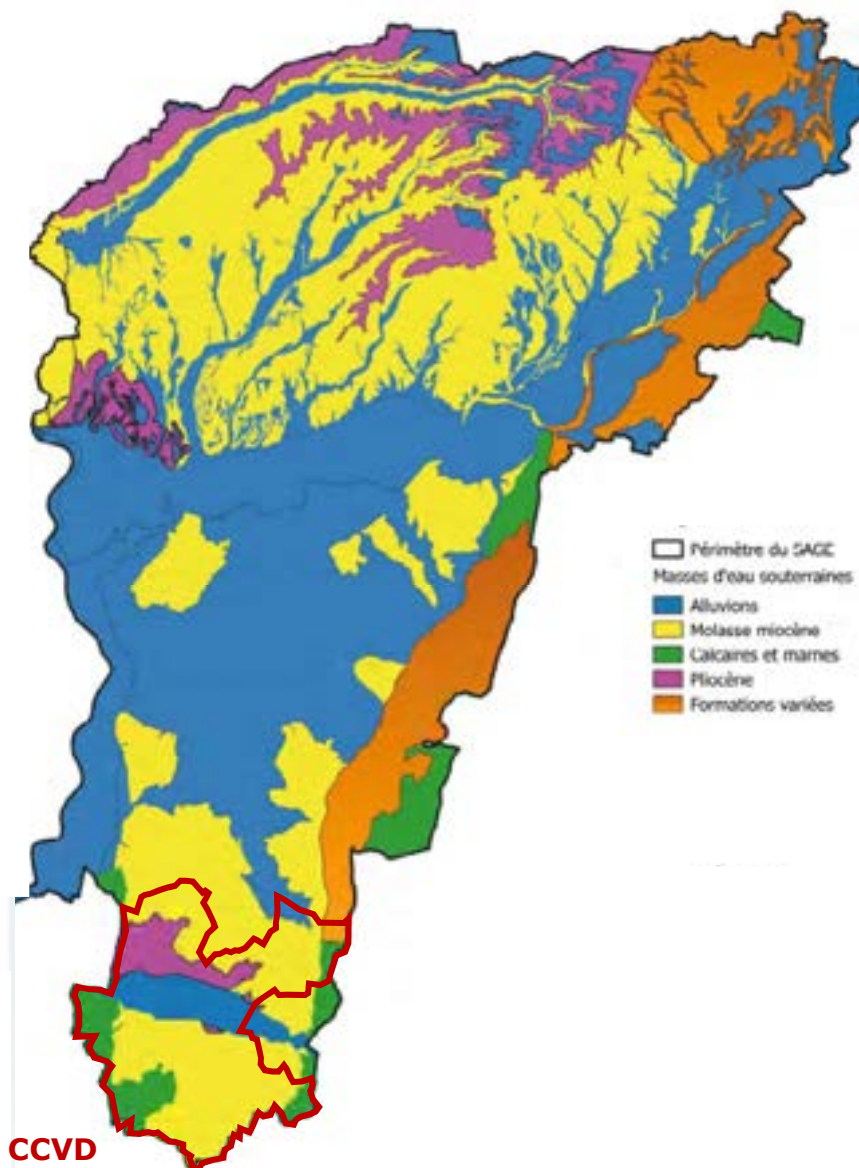
La CCVD au sein du bassin versant de la Drôme et du périmètre du SAGE de la Drôme et du Haut Rouillon - Source : SAGE Drôme et Haut Rouillon, 2018



LES POLITIQUES DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



CCVD



CCVD

Les communes de la CCVD concernées par le périmètre du SAGE Molasse Miocène du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence et masses d'eau souterraines correspondantes

- Source : SAGE Molasse Miocène du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence, 2018



UN ETAT DES MASSES D'EAU PARTIELLEMENT DÉGRADÉ

COMMENT EST EVALUE L'ETAT DES MASSES D'EAU ?

Introduit par la Directive Cadre sur L'Eau (DCE), la notion de **masse d'eau correspond à l'unité d'évaluation de la qualité des eaux : états écologiques, chimiques et quantitatifs**. Dans ce cadre sont distinguées les **masses d'eaux souterraines** correspondant à « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères » et les **masses d'eaux superficielles** définies comme « une partie distincte et significative des eaux de surface telle qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières ».

› Le bon état d'une eau souterraine

Le bon état d'une eau souterraine est l'état atteint par une masse d'eau souterraine lorsque son **état quantitatif et son état chimique sont au moins "bons"**.

Le **bon état quantitatif** d'une eau souterraine est atteint lorsque **les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible**, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.

L'état chimique est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

› Le bon état d'une eau de surface

La DCE définit le "bon état" d'une masse d'eau de surface

lorsque **l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons**.

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).

L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). Dans ce cadre, 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses et 33 substances prioritaires (annexe IX et X de la DCE).

LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

› L'état des masses d'eau de surface

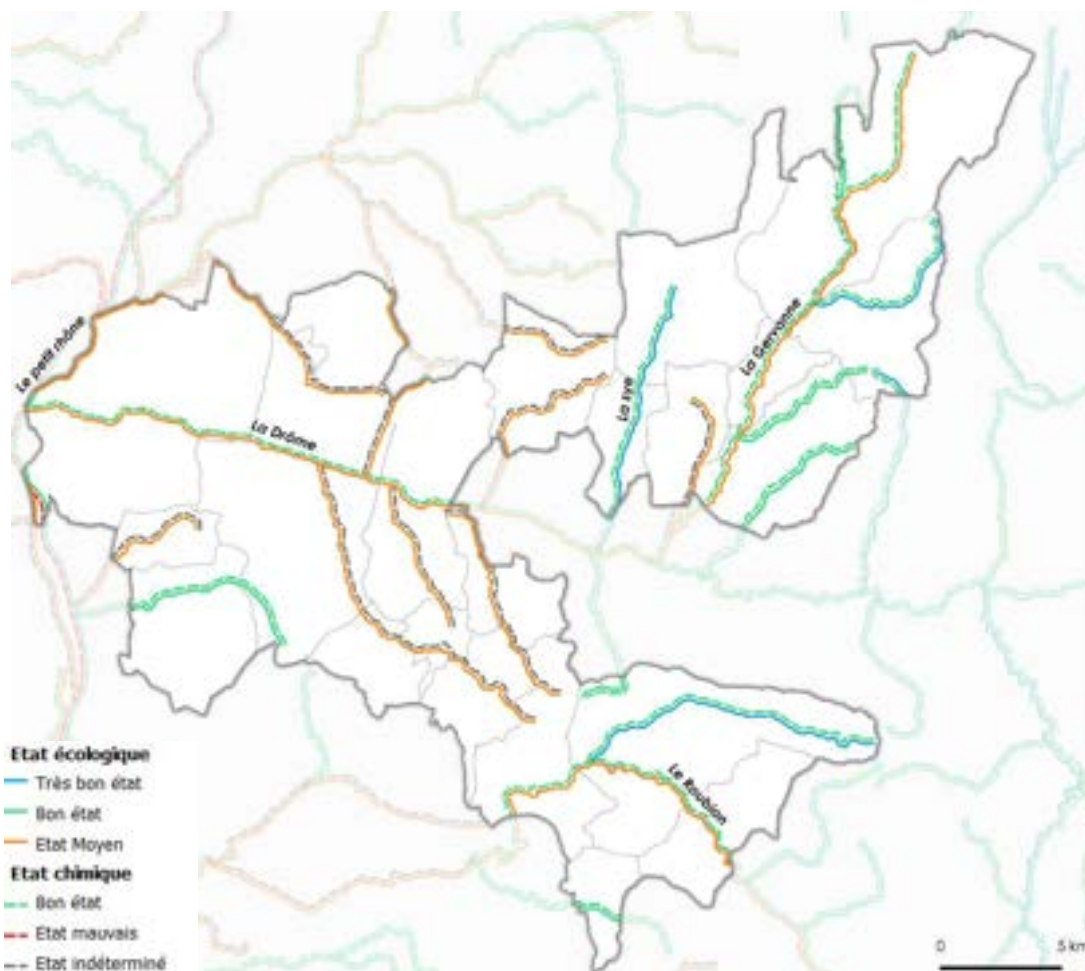
A l'échelle de la communauté de communes du Val de Drôme, les objectifs de bon état fixés par le SDAGE ont été atteints en 2015 pour les cours d'eau suivants : le Charsac, le Rioussat, la Vèbre, la Sye, La Rimandoule, la Tessonne, la Sépie, le Lausens, la Vaugelette.

Pour le Roubion, l'Ozon, l'Olagner, la Gervanne, le Saint-Laurent, le Grenette, la Drôme, le Lambres, le Saleine, le Riaille, le Pétochin et le Petit Rhône, les objectifs de bon état ont été repoussés, l'état chimique et/ou écologique n'ayant pas été recensé à minima comme « bon ».

Pour les principaux cours d'eau du territoire n'ayant pas atteint leur objectif de bon état, la Drôme (de Crest au Rhône), la Gervanne et le Roubion ont vu leur échéance



UN ÉTAT DES MASSES D'EAU PARTIELLEMENT DÉGRADÉ



L'état des masses d'eau de surface au sein de la CCVD - Source : SDAGE RMC 2016-2021

d'atteinte de bon état repoussé en 2021 en raison d'un état écologique moyen. La non atteinte des objectifs de bon état s'explique par le fait que les mesures nécessaires n'ont pas pu être réalisées au regard de leur faisabilité technique. Les reports d'atteinte des objectifs ont par ailleurs été justifiés par :

- > Des assecs récurrents ou étiages marqués pour le Roubion (paramètre « hydrologie ») ;
- > Des dégradations de la morphologie et des pressions de prélèvements pour l'irrigation notamment, qui altèrent la continuité écologique ainsi que l'hydrologie des systèmes aquatiques pour la Drôme ;
- > Pour la Gervanne : en sus de limites à la continuité et des atteintes à l'hydrologie, des matières organiques et oxydables sont présentes dans le cours d'eau.

> Les espaces de bon fonctionnement

Le SDAGE, à travers son orientation fondamentale 6A, préconise la restauration ou la préservation d'un espace de bon fonctionnement (EBF) pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau. L'Agence de l'Eau précise qu'identifier et préserver un EBF, c'est définir un espace dans lequel pourront se dérouler sans contraintes les phénomènes résultant des principales fonctions de l'hydro-système. Il s'agit des fonctions liées à la morphologie (par exemple la mobilité latérale, l'érosion/le dépôt des matériaux alluvionnaires, la respiration du profil en long, la diversité et le



UN ÉTAT DES MASSES D'EAU PARTIELLEMENT DÉGRADÉ

renouvellement des habitats aquatiques, humides et terrestres, etc.), l'hydraulique (inondabilité dans les zones d'expansion de crue, connectivité des milieux annexes, etc.), la biologie (support de biodiversité, etc.), l'hydrogéologie (relations nappe/rivière, autoépuration, etc.) et la biogéochimie (rôle tampon des milieux rivulaires, etc.).

>

L'EBF doit être pris en compte dès la phase de conception des projets d'aménagement (PLUi, SCoT...) susceptibles de l'impacter, puis dans les documents évaluant l'incidence ou l'impact de projets prévus par la réglementation, dans la logique de la séquence éviter, réduire, compenser (évaluation environnementale, études d'impacts).

Sur le territoire de la CCVD, la mise en place d'un espace fonctionnel sur le linéaire de la Drôme est actuellement en cours de validation. La définition de cet espace permettra entre autres de mettre en place des prescriptions pour la protection des berges

L'espace de fonctionnalité (espace de bon fonctionnement) du Roubion (plaine de Francillon, Saoû, Soyans) a été déterminé, en 2012, au cours du diagnostic morphologique. (Cf. *localisation sur la carte relative à la trame des milieux aquatique dans la partie relative à la Trame Verte et Bleue*). Cet espace est essentiel dans le maintien des habitats aquatiques et des fonctionnalités du cours d'eau, en tant que corridor terrestre (ramières) ou encore en tant qu'espace de limitation des impacts des crues. Cet espace permet également le maintien du « style » fluvial du Roubion, formant un méandre divaguant. Depuis sa définition en 2012, aucun travail de prise en compte de cet espace de fonctionnalité n'a été entrepris. Le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) conduira prochainement une étude permettant d'analyser les évolutions géomorphologiques du Roubion depuis 2012, afin d'élaborer un nouveau programme d'actions (travaux de restauration et gestion sédimentaire).



Le lit du Roubion vu du pont de Francillon-sur-Roubion. Il est à ce niveau large et fonctionnel - Source : SMBRJ, Dynamique Hydro, 2012. *Etude éco-morphologique et plan de gestion des bassins versants du Roubion - du Jabron et de la Riaille.*



UN ÉTAT DES MASSES D'EAU PARTIELLEMENT DÉGRADÉ

> Les usages des eaux superficielles

En 2019, selon l'Agence de l'Eau RMC, **les prélèvements dans les eaux superficielles représentent 86,5% des prélèvements totaux** en eau du territoire, et sont équivalents à **11 094 430 m³** (Source : Fichier CAT-prélèvement-2019).

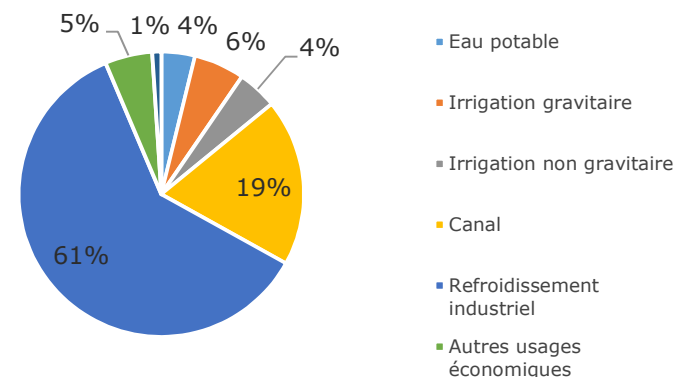
Le refroidissement industriel constitue le premier secteur de prélèvement des masses d'eau superficielles, à la hauteur de 61% soit 6 716 465 m³ d'eau. Dans ce cadre, **le Rhône apparaît comme le cours d'eau le plus sollicité** du territoire communautaire concentrant. A noter que les volumes prélevés pour l'irrigation tendent à diminuer au regard des mesures de précautions à prendre vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau sur le plan quantitatif (maîtrise de la consommation compte-tenu du classement en zone de répartition des eaux de la Drôme et sa nappe alluviale notamment) et au regard de la sensibilisation à la réduction de la consommation d'eau notamment dans les pratiques agricoles.

Le canal est le second poste de prélèvement des eaux superficielles de la CCVD. Cet usage représente 19% des prélèvements soit 2 119 615 m³.

L'irrigation gravitaire vient en troisième position et représente 6% des prélèvements soit 658 226 m³.

Le changement climatique peut avoir des répercussions sur les besoins des cultures en irrigation, en raison de la diminution des précipitations et l'augmentation des températures. Ces dynamiques peuvent également avoir des incidences quantitatives (assecs, étiages plus longs) et limiter de fait la disponibilité de la ressource.

limiter de fait la disponibilité de la ressource menaçant de fait les trois usages de l'eau superficielle du Val de Drôme avec des impacts sanitaires et économiques pour le territoire.



Part des prélèvements effectués dans les eaux de surface par usage au sein de la CCVD - Source : CAT-prélèvement-Agence de l'Eau RMC, 2019

> Les pressions exercées sur les masses d'eau superficielles

Les eaux de surface subissent une forte pression quantitative. Comme soulevé précédemment, l'irrigation, nécessaire à l'activité agricole, fleuron économique du territoire, est conséquente et recouvre la principale destination des prélèvements au sein de la CCVD. Les pressions physiques exercées sur la ressource recouvrent également les besoins en eaux liés à la valorisation des produits agricoles. L'importance des prélèvements entraînant des modifications hydrologiques et des problèmes de connectivité avec les milieux annexes. Il existe également sur le territoire des pressions morphologiques liées à des activités d'extraction de granulats dans le lit mineur.

Les **pressions sont également d'ordre qualitatif** avec en particulier des **pollutions aux nitrates**. Celles-ci sont



UN ÉTAT DES MASSES D'EAU PARTIELLEMENT DÉGRADÉ

notamment induites :

- > de manière globale par les pratiques agricoles : la présence dans les sols de nitrates d'origines agricoles et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates et qui, une fois lessivés, sont transférés dans les masses d'eau ;
- > localement par les rejets de la pisciculture de Font-Rome à Beaufort-sur-Gervanne

Couplés à d'autres **pollutions diffuses tels que les rejets domestiques et industriels parfois mal épurés**, les nitrates favorisent des dynamiques **d'eutrophisation** des milieux aquatiques. Cet apport en excès de substances nutritives (nitrates et phosphates) dans un milieu aquatique peut entraîner la prolifération des végétaux aquatiques (parfois toxiques). Ce phénomène menace directement le fonctionnement écologique des milieux récepteurs et peut même rendre l'eau impropre à la consommation et à la baignade, ce qui peut apparaître comme problématique au regard de l'importance de la ressource touristique sur le territoire. Ce **phénomène d'eutrophisation pourrait en outre augmenter dans le cadre du réchauffement climatique**. Les périodes d'étiage et débits moindres des cours d'eau induisant une plus grande concentration de nitrates et un risque d'eutrophisation accru.

Les masses d'eau superficielles peuvent également pâtir de la **hausse de la fréquentation de la vallée de la Drôme et des loisirs d'eau en saison estivale**. Effectivement, cela peut en particulier entraîner la destruction d'habitats et occasionner des dérangements de la faune.

LES MASSES D'EAUX SOUTERRAINES

> L'état des masses d'eau souterraines

Sur le territoire de la CCVD **9 masses d'eau souterraines sont dénombrées** (cf. ci-contre).

Noms des masses d'eau souterraines	Types	État quantitatif	État chimique
Calcaires et marnes crétacés du Massif du Vercors	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon état	Bon état
Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon état	Bon état
Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon état	Médiocre
Alluvions du Roubion et Jabron-plaine de la Valdaine	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon état	Médiocre
Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest	Alluvial	Médiocre	Bon état
Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze	Alluvial	Bon état	Bon état
Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors	Imperméable localement aquifère	Bon état	Bon état
Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron	Imperméable localement aquifère	Bon état	Bon état
Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexe morainique	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon état	Médiocre

Etat des masses d'eau souterraines au droit de la CCVD -
Source :SDAGE 2016-2021



UN ÉTAT DES MASSES D'EAU PARTIELLEMENT DÉGRADÉ

En fonction de la nature géologique de leur formation et de celles de leur écoulement, les masses d'eau concernant la CCVD relèvent des 3 typologies suivantes :

- > 5 sont à dominante sédimentaire non alluviale ;
- > 2 correspondent respectivement aux nappes alluviales d'accompagnement du Rhône et de la Drôme ;
- > 2 sont imperméables et localement aquifères.

55% des masses d'eau souterraines du territoire ont atteint leurs objectifs de bon état. Pour les 5 masses d'eau souterraines n'ayant pas atteint leurs objectifs de bon état en 2015, 75% présente des pollutions diffuses et/ou aux nitrates justifiant le report d'atteinte du bon état chimique à 2021 voire 2027 et 25% présente un déséquilibre entre le prélèvement et la disponibilité de la ressource avec des impacts sur les eaux de surface.

- > **Des masses d'eau souterraines mises sous pression par l'intensité de l'activité agricole**

Comme évoqué précédemment, certaines masses d'eau souterraines du territoire présentent une sensibilité aux nitrates. Le SDAGE souligne effectivement que globalement, **ce type de pollution ne régresse pas sur le bassin Rhône-Méditerranée** et que **dans certaines nappes, des tendances significatives à la hausse des concentrations en nitrates sont même identifiées**. Sur le territoire de la CCVD c'est le cas de la masse d'eau « **Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme** ». Ce phénomène est notamment lié à l'importance de l'activité agricole et aux intrants induits (fertilisants...).

- > **Les usages des eaux souterraines**

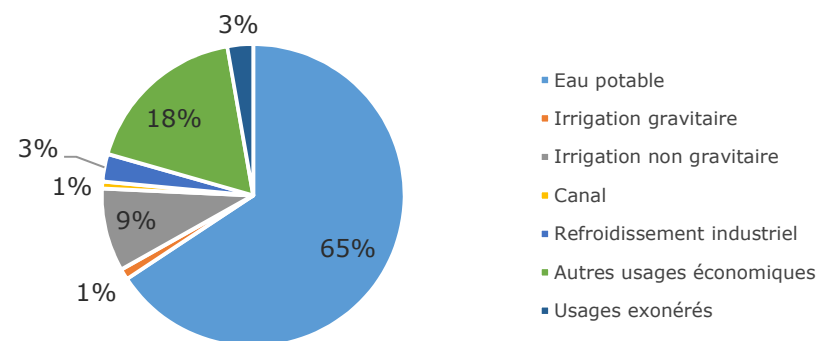
En 2019, selon l'Agence de l'Eau RMC, **les prélèvements dans les eaux souterraines représentent plus de 13,5% des prélèvements totaux** en eau du territoire, et sont

équivalents à 1 728 119 m³ (Source : Fichier CAT-prélèvement-2019).

L'eau potable est la principale source de prélèvement du territoire de la CCVD. Cette destination concerne **plus de 65% des volumes prélevés dans les masses d'eau souterraines** soit 1 135 374,6 m³. La masse d'eau la plus sollicitée pour l'alimentation en eau potable du territoire correspond aux alluvions de la Drôme à l'aval de Crest.

18% des prélèvements effectués dans les eaux souterraines est lié aux autres usages économiques (308 142,5 m³).

Les **irrigations non gravitaires apparaissent comme largement minoritaires** et ne représentent que 9% des prélèvements des masses d'eau souterraines sur le territoire (153 206,5 m³).



Part des prélèvements effectués dans les eaux souterraines par usage au sein de la CCVD - Source : CAT-prélèvement-Agence de l'Eau RMC, 2019



UN ÉTAT DES MASSES D'EAU PARTIELLEMENT DÉGRADÉ

DES REPONSES CONCRETES AUX PRESSIONS QUANTITATIVES ET QUANTITATIVES DE LA RESSOURCE EN EAU

> Les zones vulnérables aux nitrates

Face à l'importance de la pollution aux nitrates sur le territoire, **13 communes de la CCVD sont couvertes par des zones vulnérables au nitrate** : Gigors-et-Lozeron, Grâne, Allex, Ambonil, Autichamp, Chabrillan, Clionsclat, Divajeu, Eurre, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Mirmande, Vaunaveys-la-Rochette.

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, **menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable**. Dans ces zones, les **agriculteurs doivent respecter un programme d'actions** qui comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et de l'interculture par zone vulnérable que doivent respecter l'ensemble des agriculteurs de la zone. Il est construit en concertation avec tous les acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic local. **En dehors des zones vulnérables, un code des bonnes pratiques agricoles, établi au niveau national, est d'application volontaire.**

> Des actions de maîtrise du déséquilibre quantitatif des ressources en eau

Pour répondre aux problèmes quantitatifs mis en exergue dans les analyses précédentes, une grande partie du territoire est classée par arrêté préfectoral en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**. Une ZRE se définit comme une « zone présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins » et témoigne d'un **déficit de la quantité de la ressource vis-à-vis du besoin des communes concernées**.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de la Drôme un **plan de gestion des ressources stratégiques** concerne les secteurs de nappes d'accompagnement de la Drôme et du Rhône sur Livron/Loriol et Allex/Grâne identifiés comme des ressources stratégiques pour l'usage eau potable (AEP) par le SDAGE. Sur le périmètre des ressources stratégiques, l'objectif est d'assurer la disponibilité sur le long terme de ressources suffisantes en qualité et en quantité pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'approvisionnement en eau potable des populations (réseaux collectifs et approvisionnements individuels).

Ressource stratégique : Selon le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse 2022-2027, sont considérées comme masses d'eau stratégiques à préserver les masses d'eau souterraine recelant des ressources en eau d'intérêt départemental à régional qui sont soit d'ores et déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent, soit pas ou faiblement sollicitées à l'heure actuelle mais à fortes potentialités, préservées à ce jour et à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs

Le plan de gestion des ressources stratégiques a permis d'identifier au sein des masses d'eau stratégiques **des zones de sauvegarde des eaux (ZSE) à préserver** où via un plan d'actions spécifiques, l'objectif est de réduire les pollutions connues, connaître et préserver la qualité de la nappe, assurer son équilibre quantitatif et conserver le potentiel d'implantation d'un captage d'eau potable sur les zones non exploitées actuellement, en particulier par la concertation et le partage de l'information. Les ZSE sont de deux natures :

> **Zones de sauvegarde exploitées (ZSE)** : ressource déjà fortement sollicitée dont l'altération poserait des



UN ÉTAT DES MASSES D'EAU PARTIELLEMENT DÉGRADÉ

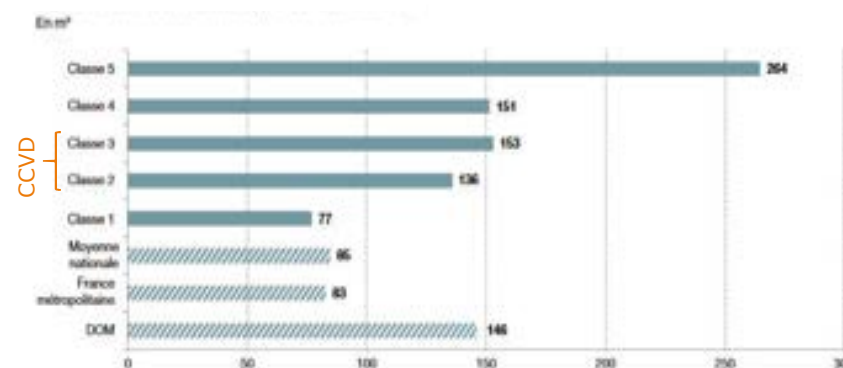
problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent ; zones suffisamment vastes pour assurer sur le long terme la préservation de ces ressources ;

- › **Zones de sauvegarde non exploitées actuellement (ZSNEA)** : ressource faiblement ou non sollicitée mais à forte potentialité, et préservée à ce jour du fait de sa faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine, mais à réserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme.

Les ZSE sur le territoire sont les suivantes : ZSE La Négociale, ZSE Domazane et ZSE Les Pues/la Gare à Alex. Pour les ZSNEA, ont été retenus le secteur sud-ouest Loriol, le secteur à l'aval Grâne et un autre en amont de Grâne (les Roures).

Par ailleurs, **l'importance de l'affluence touristique, notamment en été où la situation est déjà tendue (période d'étiage, sécheresses), tend à aggraver la fragilité du territoire et à exercer une pression supplémentaire sur la ressource du fait des besoins supplémentaires en eau potable.** Effectivement selon le Ministère de l'Environnement, **les communes touristiques présentant des caractéristiques similaires en termes de capacité d'accueil que celles de la CCVD présentent une consommation d'eau deux fois supérieure à la moyenne nationale** (cf. graphique ci-contre).

Enfin, au regard de la problématique quantitative de la ressource en eau sur le territoire, la prise en compte du réchauffement climatique générant une tendance à la raréfaction de la ressource (augmentation des températures, diminution des précipitations) sera essentielle à anticiper dans le cadre du développement du territoire pour corréliser l'urbanisation aux disponibilités de la ressource, satisfaire les besoins prioritaires de la population, maintenir les paysages d'eau et la trame Bleue ainsi que l'attractivité touristique.



Prélèvements pour l'Alimentation en eau potable par habitant en 2013 selon le taux de fonction touristique des communes¹ - Source : service de l'observation et des statistiques (ministère de l'environnement), « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? »

¹ En France, les communes peuvent-être classées selon leur « taux de fonction touristique » (le nombre de lits touristiques pour 100 habitants), qui traduit l'affluence touristique. Les communes de la CCVD se trouvent majoritairement dans les classes 2 et 3 correspondant respectivement à un taux de fonction touristique compris entre 50 et 100 lits pour 100 habitants et à un taux compris entre 100 et 200 lits pour 100 habitants.

Des études d'estimation des volumes prélevables fixant des objectifs quantifiés de préservation de la ressource.

Les bassins versant de la Drôme, Véore-Barberolle et du Roubion ont fait l'objet d'études d'estimation de volumes prélevables. Ont ainsi été mis en avant des besoins de réduction des prélèvements nets actuels tous les usages confondus en période d'étiage de 15% pour le bassin versant de la Drôme et de 40% pour celui de la Véore-Barberolle. En revanche, pour le bassin versant du Roubion, aucun déséquilibre quantitatif n'a été identifié sur le territoire.



UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A SECURISER

UN SCHÉMA DIRECTEUR DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN COURS DE RÉALISATION

La première phase de diagnostic du schéma d'alimentation en eau potable est terminée et a abouti aux enjeux suivants :

- > Un territoire où les enjeux sur l'eau sont parmi les plus importants du bassin du Rhône ;
- > Une eau distribuée globalement de bonne qualité et en quantité suffisante à ce jour même si des situations critiques ponctuelles nécessitent de mettre en place des actions à court/moyen/long terme;
- > Une gestion de l'eau très morcelée ;
- > Un patrimoine d'installations et de réseaux conséquent mais non suffisamment entretenu, entraînant une vétusté importante et des pertes conséquentes.

Les phases suivantes (Perspectives d'évolution et incidences sur l'AEP, Proposition d'une stratégie à mettre en œuvre) permettront d'aboutir au schéma directeur.

UNE GESTION DE L'EAU POTABLE HETEROGENE

La gestion de l'eau destinée à la consommation humaine est organisée en 25 collectivités organisatrices :

- > 20 communes qui assurent elles-mêmes la gestion de l'approvisionnement en eau potable ;
- > 3 communes qui bénéficient d'un appui pour la production d'eau par le SME Drôme Gervanne ;
- > 2 communes dont l'AEP est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) Sud Valentinois ;
- > 4 communes dont l'AEP est géré par le SIE Drôme Rhône ;

- > 3 communes dont l'AEP est géré par le SIE Haut Roubion ;
- > 1 commune dont l'AEP est géré par le SIE Bas Roubion.

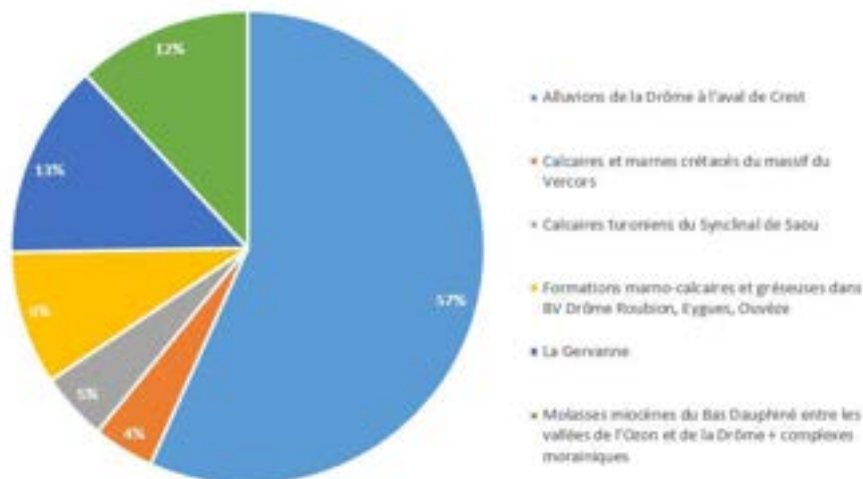
La multiplicité des organismes de gestion ne facilite pas l'accès aux données permettant d'avoir une connaissance précise et une vision globale et prospective des capacités de la ressource en eau.



UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A SECURISER

LES SOURCES DE PRELEVEMENT

Le territoire recense **41 captages d'alimentation actifs** ainsi qu'un projet de captage sur les communes de Livron/Loriol (*Source ARS*). En 2017, les **ouvrages actifs ont prélevé près de 3,5 millions de m³ d'eau dont près de 87% dans les ressources souterraines** du territoire. Dans ce cadre, la nappe d'accompagnement de la Drôme est plus particulièrement sollicitée (*cf. graphique ci-après*).



Sollicitation des masses d'eau pour l'alimentation en eau potable au sein de la CCVD - Source : CAT-prélèvement-Agence de l'Eau RMC, 2017

Du fait du morcellement de la gestion de l'alimentation en eau potable, **ce volume ne sert pas uniquement à l'alimentation de la CCVD**. Effectivement, le SCoT souligne que :

> les sources de Val-Brian et de la Teyssonne à Grâne

ainsi que de La Négociale à Loriol-sur-Drôme alimentent les communes de Condillac, La Coucourde, Les Turrettes, Saulce-sur-Rhône et Savasse du SIE Drôme Rhône ;

- > Le forage de Jupe à Montoisson participe à l'alimentation des communes de Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Combovin, Etoile-sur-Rhône, La Baume Cornillane, Léoncel, Montléger, Montmeyran, Ourches, Upie pour le SIE Sud Valentinois.
- > La ressource de « La Doure » issue de la vallée de la Sye alimente le réservoir du hameau de Lozeron. A ce jour la source n'est pas suffisante pour satisfaire les besoins mais une autre source potentielle dans le bas du hameau de Lozeron « Fontaine du Muids » pourrait après étude servir pour l'AEP.
- > Le réseau AEP de Gigors et Lozeron s'arrête au hameau des Arthauds. Une partie des habitants de Gigors et Lozeron sont dépendant du captage situé au hameau des Bourbous à Cobonne; à ce jour le dispositif ne permet pas de satisfaire les nouvelles demandes de raccordement des habitants de Gigors et Lozeron. La future organisation pourrait nécessiter la construction d'ouvrages tel qu'un réservoir intermédiaire afin de permettre une distribution efficace d'EP aux administrés de Gigors et Lozeron dans le Val de Sye.

A l'inverse, **des communes du territoire sont alimentées par des captages implantés à l'extérieure des limites administratives de la collectivité (8) :**

- > Les communes adhérentes au SIE Drôme Rhône (Cliousclat, Grâne, Loriol-sur-Drôme, Mirmande) sont alimentées par la ressource « les Reys de Saulce » à Saulce-sur-Rhône ;



UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A SECURISER

- › Une partie de la commune de Gigors et Lozeron est alimentée par le réseau du Chaffal ;
- › Les communes adhérentes au SIE Sud Valentinois (Ambonil et Montoisson) sont alimentées par des captages situés sur les communes de Montmeyran, Beaumont-lès-Valence, La Baume-Cornillane et Ourches;
- › Les communes de Félines-sur-Rimandoule, Mornans, Poët-Célard sont alimentées par le SIE du Haut Roubion et la source de la Bine située à Bézaudun-sur-Bine ;

Il s' agira dans le cadre du PLUi de **s'assurer de la disponibilité de la ressource en eau en adéquation avec le développement projeté sur le territoire**, notamment pour les communes dont l'approvisionnement en eau dépend d'EPCI voisins.

UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A SECURISER

LA PROTECTION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

84% des captages implantés sur le territoire dispose d'une Déclaration d'Utilité Publique assurant la protection de la qualité de la ressource en eau potable via l'établissement de périmètre de protection. Une procédure de révision de la DUP est actuellement en cours pour 1 captage situé à Grâne tandis que pour les 4 captages suivants, la procédure n'est pas encore engagée (hors projet de captage de Livron) : La Combe à Cobonne, Couthiol à Livron, Rimon et Sauzy à Plan de Baix. Une vigilance d'autant plus grande devra être apportée pour ces captages, dans le cadre du PLUi qui devra in fine proposer une occupation du sol adaptée afin d'anticiper les éventuels conflits d'usage. Pour les 8 captages extérieurs au territoire communautaire, ils sont tous protégés par une DUP, bien qu'en 2017, une procédure de révision de la DUP ait été engagée pour le captage situé à Bonlieu-sur-Roubion.

Par ailleurs, le **captage de Chaffoix sur la commune d'Autichamp est identifié par le SDAGE comme prioritaire** car menacé par les pollutions diffuses et en particulier les nitrates. Une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (AAC) est définie ainsi qu'un programme d'actions associé. **D'autres captages localisés en dehors du territoire mais alimentant la CCVD font également l'objet de ce classement** : les captages de Tromparents à Beaumont-lès-Valence et celui des Reynières à Bonlieu-sur-Roubion.

Le territoire présente en outre une **vulnérabilité au regard de la disponibilité de la ressource en eau potable**.

>> ZOOM sur les périmètres de protection de captage d'AEP

Un périmètre de protection (PPC) est un dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public). Il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine. Ils sont rendus officiels par Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Le périmètre se décline de la façon suivante :

Périmètre de protection immédiate : « les limites sont établies afin d'interdire toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages [...]. Tous les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols y sont interdits, en dehors de ceux qui sont explicitement autorisés dans l'acte déclaratif d'utilité publique. »

Périmètre de protection rapproché : « sont interdits les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine [...]. »

Périmètre de protection éloigné : « peuvent être réglementés les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols qui, compte tenu de la nature des terrains, présentent un danger de pollution pour les eaux prélevées ou transportées, du fait de la nature et de la quantité de produits polluants liés à ces travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols ou de l'étendue des surfaces que ceux-ci occupent. »

Source : Legifrance.gouv



UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A SECURISER

Effectivement, les dernières années ont vu des épisodes de sécheresse avec des étiages plus conséquents durant lesquelles les différents usages de l'eau sont rentrés en concurrence et ont pu aboutir à l'assèchement de la Drôme. **Face à de telles situations, un maillage d'interconnexions peut permettre de limiter la pression** sur la ressource en faisant venir de l'eau depuis les territoires et syndicats voisins ne présentant pas de problèmes quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau. Or, le SCoT souligne qu'il existe **peu d'interconnexions sur le territoire**. D'autre part, il est à noter que les potentiels achats d'eau effectués ne permettent pas toujours de sécuriser la totalité des communes concernées. Ci après, les maîtres d'ouvrages sans interconnexion ou achat d'eau : Eygluy-Escoulin, la Roche-sur-Grâne, Omblèze, Plan de Baix, Soyans, Autichamp, Livron, SIEDR et SIEHR. Les maîtres d'ouvrage suivants achètent quant à eux de l'eau : Beaufort-sur-Gervanne, Chabrillan, Francillon, Gigors-et-Lozeron, Montclar-sur-Gervanne, Saoû, Suze, SIESV, SIEBRC, Divajeu, Eurre et Vaunaveys-la-Rochette. Il apparaît ainsi que la problématique de la **sécurisation de l'alimentation en eau potable concerne une grande majorité du territoire**.

DES PERFORMANCES DES RESEAUX HETEROGENES MAIS UNE EAU POTABLE DE BONNE QUALITE

Les données sur la performance des réseaux d'alimentation en eau potable sur le territoire sont renseignées de manière inégale. Certaines communes rurales ne disposent pas d'information sur la qualité de l'eau distribuée et sur les rendements de réseaux, ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale du territoire au regard de l'hétérogénéité de la donnée.

Selon les données fournies par les RPQS SIE Drôme – Rhône, SME Drôme-Gervanne, SIE du Haut-Roubion, SIE du Bas-Roubion SIE du Sud-Valentinois, Commune de Roche-sur-Grâne, Commune de Saoû, la qualité de l'eau obtient une conformité microbiologique en moyenne de plus de **95%** et une conformité physico-chimique en moyenne de **100%**.

Une attention particulière doit néanmoins être portée sur les sources de pollution potentielles à proximité des zones de prélèvement. En effet, **une détection de nitrate et de pesticide sur certains captages a été mise en évidence, à un taux inférieur aux seuils de conformité mais qu'il convient tout de même de surveiller**.

A l'appui des Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service d'Alimentation en eau potable de 2017, il apparaît que les **rendements des réseaux sont compris entre 52% et 97%**. Or, la Loi Grenelle de 2010 vise à inciter les collectivités en charge des services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable. Elle fixe ainsi aux collectivités l'objectif d'atteindre un rendement de l'ordre d'au moins 85% ou en absence de plan d'actions un rendement pouvant être inférieur à 85% mais ne descendant pas en-deçà de 65%.

Les performances des réseaux induisent une pression conséquente sur la ressource qui viennent alimenter les problématiques quantitatives des masses d'eau identifiées par le SDAGE au droit du territoire communautaire. Cette pression pourrait en outre s'accroître dans le cadre du réchauffement climatique et l'augmentation du risque caniculaire nécessitant une augmentation des besoins en eau potable pour des raisons sanitaires.



BILAN QUALITE 2017 DE L'EAU DISTRIBUEE PAR LES GESTIONNAIRES

Les données ci-dessous ne concerne pas les communes de: Omblèze, Eygluy-Escoulin, Gigors-et-Lozeron, Suze, Vaunaveys-la-Rochette, Montoisson, Ambonil, Clionsclat, Mirmande, Grâne, La Roche-sur-Grâne, Soyans, Saoû, Félines-sur-Rimandoule, Le Poët-Célar, et Mornan. En raison de l'absence du bilan de qualité.



Les eaux distribuées sont de très bonne qualité mise à part pour les communes de : Cobonne (Combe) et Montclar-sur-Gervanne (Vaugelas) qui présente des contaminations épisodiques.



La dureté de l'eau distribué fluctue entre moyennement dure et dure. Seule 4 communes sont concernées par cette dernière; il s'agit des communes de: La Répara-Auriples, Autichamps, Beaufort-sur-Gervanne, et Chabrillan.



Les concentrations en nitrate des eaux distribuées par les gestionnaires sur le territoire sont plutôt faible voire pour certaines inexistantes. Seules les communes de Loriol (captages de Reys Saulce et de Juston), la Répara-Auriples, Autichamps et Chabrillan concentre des teneurs à la limite de la conformité (50 mg/L).



L'ensemble des eaux distribuées sont peu fluorée, conforme (inférieure) à la limite maximum de 1,5mg/L.



Pour quelques captages cette donnée n'a pu être recueillie, cependant pour les autres une absence de pesticide a été mesuré. En revanche, pour les captages de: Loriol (Val brian, Reys Saulce et Juston), Livron-sur-Drôme, Autichamps et Chabrillan des valeurs ont été atteintes par de nombreux pesticides dont l'Atrazine déséthyl deisopropyl, l'Atrazine 2 hydroxy et le Bentazone (limite de qualité maximum : 0,1µg/l).



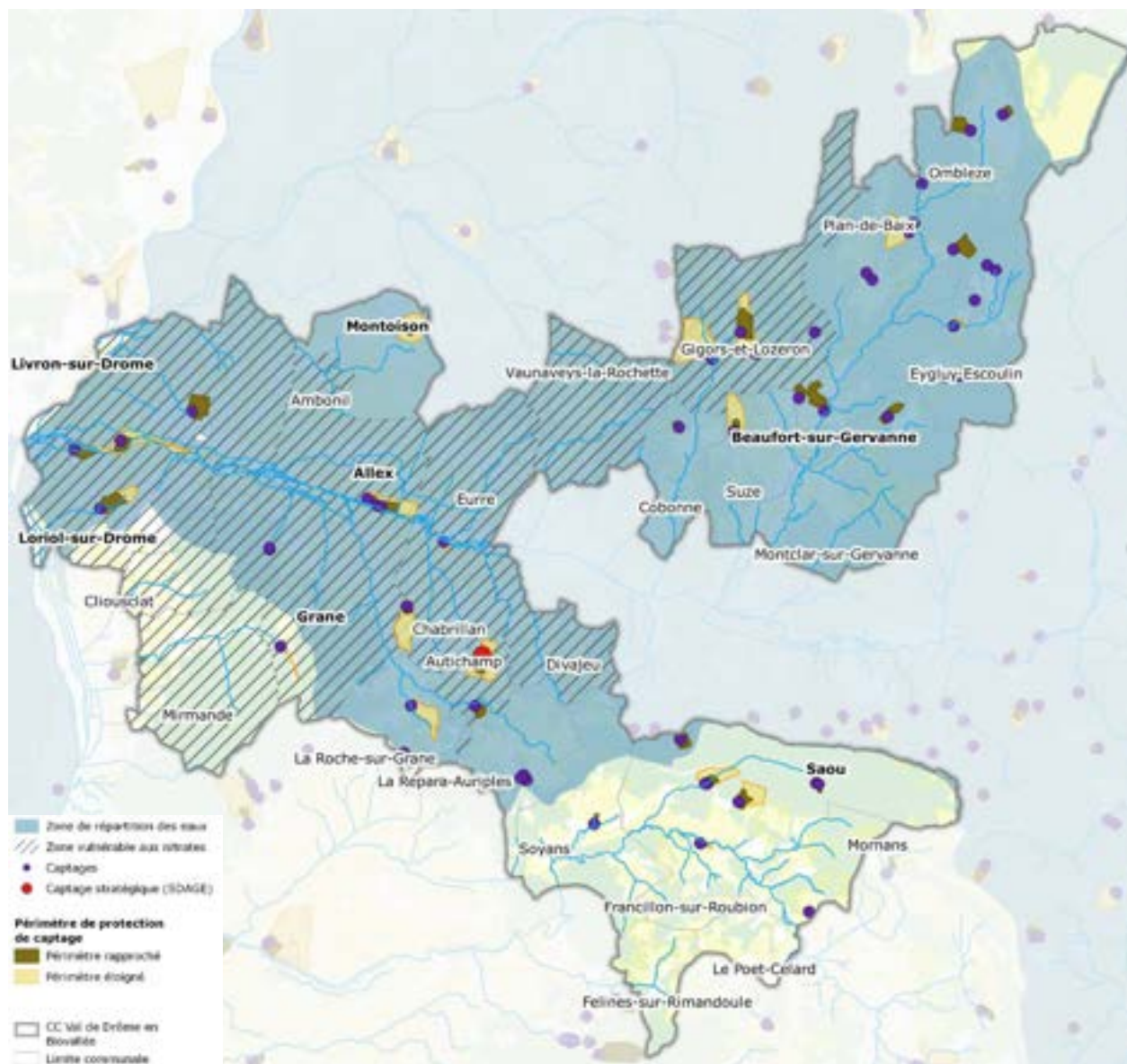
L'ensemble des autres paramètres étudiés sont conformes aux limites de qualité et cela pour l'ensemble des captages et stations étudiées.

Conclusion :

Pour une grande majorité des sites testés, les eaux distribuées sont de très bonne qualité bactériologique et possède un traitement de désinfection donnant entière satisfaction. Il en est de même pour la qualité physico-chimique des eaux distribuées qui sont quasiment toutes conformes aux normes de qualité. Quelques non-conformités et/ou teneur en nitrate sont à constater pour certains captages.



UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE A SECURISER



L'enjeu lié au renforcement de l'AEP concerne l'intégralité du territoire : la ressource en eau étant fragilisée sur le plan quantitatif (ZRE), et qualitatif (nitrate). De nombreux captages alimentent le territoire dont une majorité sous DUP, sécurisant l'alimentation en eau potable. Trois captages sont néanmoins identifiés comme prioritaires par le SDAGE au regard de leur exposition à des risques de contamination aux nitrates.

La sécurisation quantitative de la ressource est toutefois vulnérable sur le territoire. Le SCoT souligne qu'effectivement le territoire apparaît comme peu maillé au regard des interconnexions existantes et projetées et qu'un grand nombre de communes sont totalement dépendantes de leur propre ressource.



UNE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT GLOBALEMENT SATISFAISANTE

UNE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MAJORITAIREMENT COMMUNALE

L'assainissement collectif sur la CCVD est majoritairement géré par les communes. Effectivement, sur les 30 communes, **22 gèrent directement** l'assainissement collectif tandis qu'**Allex et Grâne ont délégué** la gestion à la société SID'Assainissement Allex-Grane et que deux autres communes relèvent de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans. L'organisation majoritairement communale de l'assainissement collectif a contribué à la mise en place d'un réseau relativement dense de stations d'épuration de petites capacités, permettant l'assainissement des hameaux notamment.

LES INSTALLATIONS COLLECTIVES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DU TERRITOIRE

Les eaux usées du territoire sont traitées par 31 stations d'épuration dont une se trouvant à l'extérieur de la CCVD, à Crest, traitant les effluents en provenance d'Eurre et Divajeu. A l'inverse la STEP de Livron-sur-Drôme traite également des eaux usées d'Etoile-sur-Rhône, commune ne dépendant pas de la CCVD. Le territoire recense plusieurs typologies d'installations de traitement des eaux usées : boues activées, filtres plantés, filtres sur sable, filtres coco, lit bactérien, lagunage.

DES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT COLLECTIF GLOBALEMENT BIEN DIMENSIONNÉS

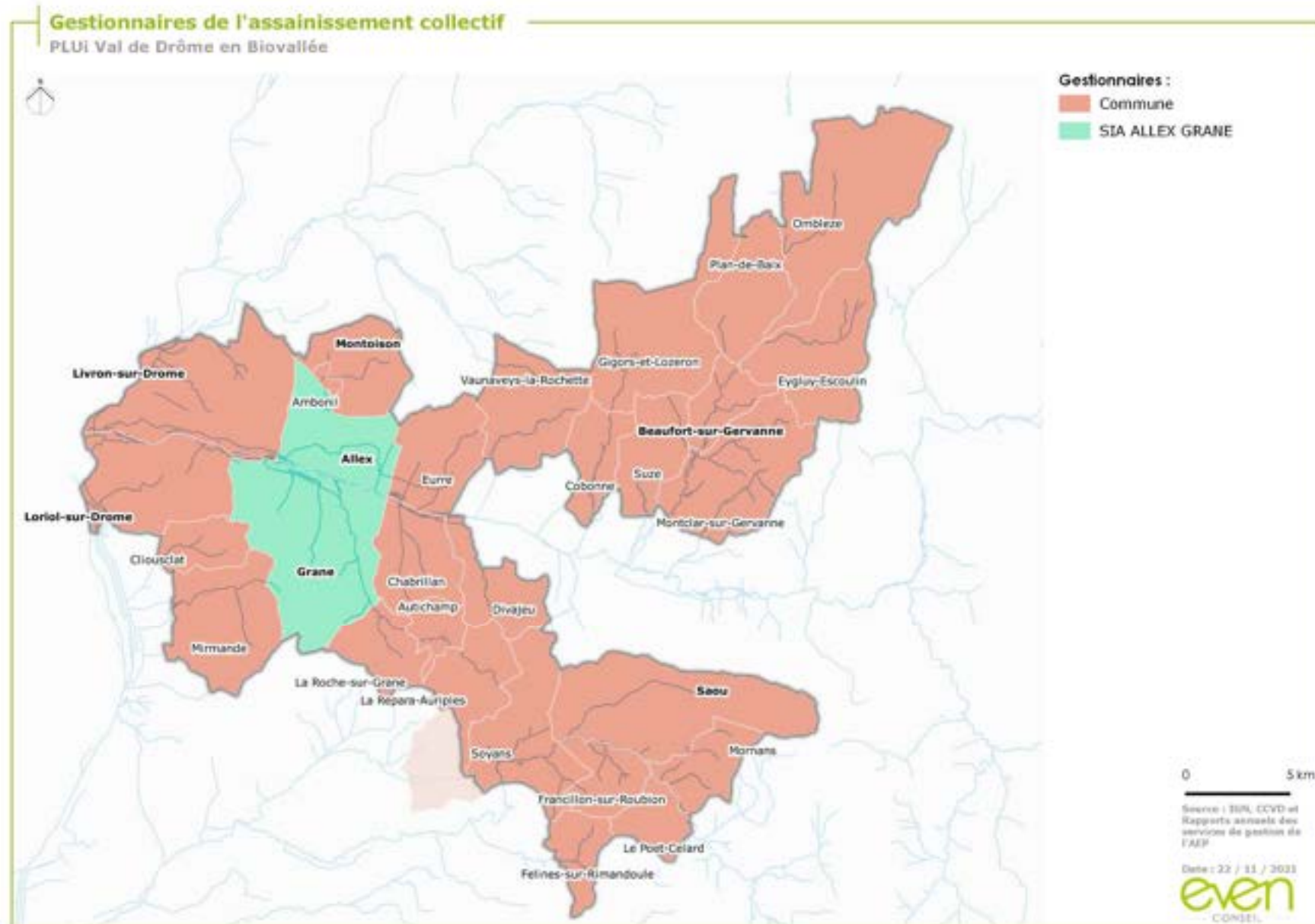
La plupart des dispositifs d'assainissement collectif du territoire sont correctement dimensionnés. Cependant des points de vigilance sont à retenir pour :

- > Le dispositif de Montoisson Chef-lieu du fait d'un dépassement de la capacité nominale de l'installation ;
- > Les stations d'épuration d'Allex-Grane et de Crest (traite une partie des eaux usées de Divajeu et Eurre), en légère surcharge du fait d'eaux claires parasites ;
- > Les dispositifs de traitement de Cliousclat et Francillon-sur-Roubion, en limite de capacité ;
- > La STEP de Beaufort-sur-Gervanne qui traite à hauteur de 100 EH de la commune de Gigors et Lozeron a atteint son seuil et rencontre des difficultés pour la gestion des boues ;
- > La STEP de Mirmande a atteint sa capacité nominale mais un projet est actuellement en cours de réflexion ;
- > La STEP de Poët-Celard connaît des dysfonctionnements depuis sa création

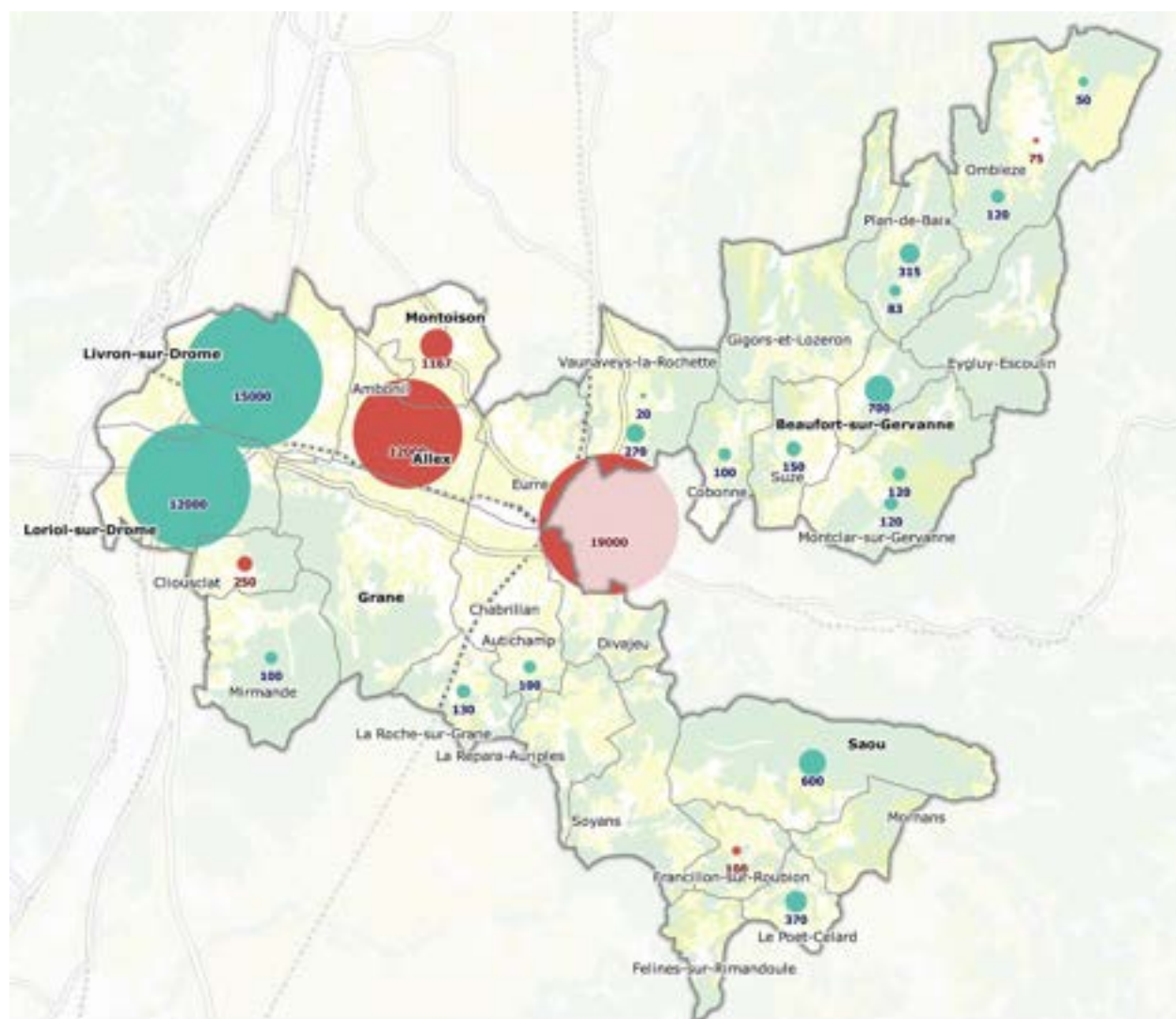
Enfin, une **étude a été réalisée à Plan-de-Baix, pour éliminer les entrées d'eaux claires parasites**, et une nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP) est en construction sur cette même commune. Ces mesures permettent donc de minimiser les risques de pollution pour les milieux récepteurs. La STEP de Montclar-sur-Gervanne connaît elle aussi des dysfonctionnements mais un Schéma Directeur de l'Assainissement (SDA) a été engagé et devrait permettre d'apporter des solutions adaptées dans les prochaines années. De même, un SDA est en cours de finalisation à Montoisson.



UNE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT GLOBALEMENT SATISFAISANTE



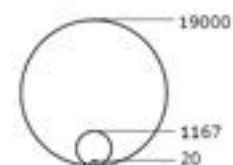
UNE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT GLOBALEMENT SATISFAISANTE



La majeure partie des stations d'épuration du territoire affiche une capacité en sous-charge, car nouvellement en service. Néanmoins, quelques unes apparaissent en surcharge et méritent une attention particulière.

Station en sous-charge
Station en surcharge

Capacité nominale



CC Val de Drôme en Biovallée
Limite communale



UNE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT GLOBALEMENT SATISFAISANTE

LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La compétence assainissement est majoritairement déléguée au SIGMA (Syndicat Intercommunal pour la Gestion Mutualisée de L'Assainissement) avec **23** communes adhérentes. Les **7** communes restantes gèrent directement l'assainissement non collectif sur leur commune.

UNE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF GLOBALEMENT SATISFAISANTE

Les communes dont l'assainissement non collectif est géré par le SIGMA disposent d'un taux de conformité de **76,10%**. En fonction des motifs de non-conformité, des pollutions résiduelles sur les milieux peuvent être causées. (*chiffre à l'échelle du SIGMA incluant donc des communes hors CCVD*)? Pour la commune de Montclar-sur-Gervanne, sur les 67 installations contrôlées (96% des installations de la commune), le taux de conformité s'élève à 23%. Parmi les ANC présentant une non-conformité, 22% ont un motif pouvant entraîner un risque sanitaire ou environnemental pouvant localement exercer une pression sur les milieux récepteurs.

DES INITIATIVES COMMUNALES EN COURS DE REALISATION

Une partie des communes du territoire disposent de **zonages d'assainissement** (terminés ou en cours de réalisation) qui matérialisent l'assainissement collectif actuel et non collectif, les réseaux et extension de réseau ainsi que les sites préférentiels d'ouvertures à l'urbanisation vis-à-vis des réseaux existants. Ainsi, ces documents permettent de rendre compte des possibilités de raccordement sur la commune et d'orienter le développement en fonction. Il s'agit des communes de

Chabrillan, le Poët-Celard, Gigors-et-Lozeron, Allex, Lorient-sur-Drôme. Ces documents pourront venir alimenter la démarche PLUi dans le cadre des phases de traduction réglementaire.

La commune de Mirmande dispose par ailleurs d'un schéma directeur d'assainissement, qui en plus du zonage, intègre un programme de travaux pour les équipements de la commune. Comme évoqué précédemment, un Schéma Directeur de l'Assainissement (SDA) a également été engagé à Montclar de même qu'à Divajeu, Eurre, Livron, Plan de Baix au niveau du SIAAG et un SDA est en cours de finalisation à Montoisson.

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

De manière globale, **l'assainissement des eaux pluviales constitue un enjeu essentiel afin de préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines**. Dans le cadre du PLUi, une attention devra être apportée pour maîtriser l'imperméabilisation des sols et les problématiques d'eaux claires parasites arrivant dans les STEP avec la promotion du réseau séparatif.

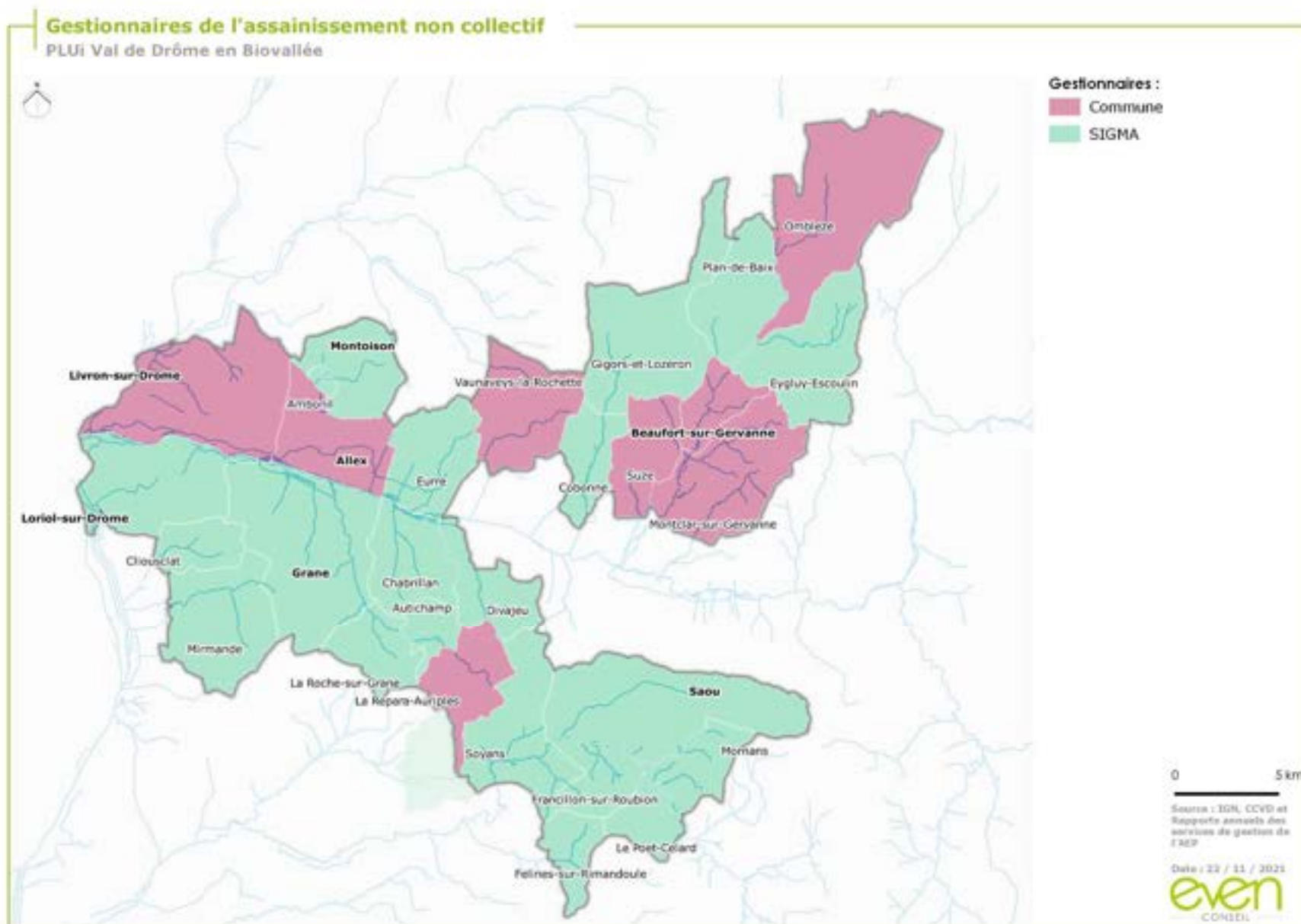
LA DEFENSE INCENDIE

Aujourd'hui, les réseaux d'eau potable participent à la défense incendie même si les normes exigées par le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI) porté par la Préfecture de la Drôme peuvent entrer en conflit avec la distribution d'eau potable (temps de séjour, dimensionnement des équipements).

Le ScoT précise que comme par le passé, suivant les capacités des infrastructures, les réseaux d'alimentation en eau potable pourront continuer de contribuer à la défense incendie. Le PLUi devra se faire le relai de cette ambition.



UNE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT GLOBALEMENT SATISFAISANTE



CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- › Une situation tendue vis-à-vis de la ressource en eau, dont le bon état actuel pourrait évoluer vers une dégradation de celle-ci, en particulier dans le contexte actuel de réchauffement climatique ;
- › Un bilan besoin/ressources défavorable sur une grande partie du territoire et un risque de conflit d'usage de l'eau ;
- › Une ressource dont la qualité est localement menacée par les intrants agricoles ;
- › Une eau potable distribuée de bonne qualité mais encore à sécuriser du fait d'une sensibilité aux nitrates de certains captages et des problématiques de disponibilité de la ressource et d'absence d'interconnexion pour une majeure partie du territoire → une vigilance à prendre en compte dans les choix de développement du territoire ;
- › Des ressources stratégiques pour l'eau potable à préserver durablement
- › Des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs globalement conformes mais dont l'efficacité peut encore être améliorée.

ENJEUX

- › La préservation de la qualité des masses d'eaux du territoire ;
- › L'amélioration des rendements des réseaux pour diminuer la pression sur la ressource ;
- › La protection des captages et ressources vis-à-vis des pollutions diffuses et domestiques avec la poursuite du déploiement des protections réglementaires des abords des captages et la maîtrise de l'urbanisation et de l'occupation des sols dans les périmètres de protection ;
- › La cohérence entre le développement projeté actuel et futur et les capacités des installations d'alimentation en eaux potables et de traitement des eaux usées ;
- › La prise en compte des évolutions saisonnières de populations et du réchauffement climatique dans la gestion de la ressource ;
- › Moderniser les stations d'épuration des communes qui constatent aujourd'hui un vieillissement.



LA GESTION DES DÉCHETS

UNE GESTION DES DÉCHETS RÈGLEMENTÉE À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)

La Loi NOTRE loi n°2015-991 du 7 août 2015 confie aux régions la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets. En attente de l'adoption définitive du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (cf. paragraphe suivant), elle permet de :

- Coordonner les actions entreprises pour atteindre les objectifs nationaux
- Tenir compte de la hiérarchie des modes de traitement et des principes de proximité et d'autosuffisance en matière de gestion des déchets

En Auvergne-Rhône-Alpes, le PRPGD est en cours d'élaboration, le plan départemental restera donc en vigueur jusqu'à la publication du plan régional.

Le Plan déchets non dangereux 07-26 dans le département de la Drôme et de l'Ardèche (anciennement Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PIED)), a été approuvé le 14 et 15 avril 2016, par l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

4 objectifs ont été validés dans le cadre de ce plan :

- Réduire la production individuelle d'ordures ménagères et assimilées de 20% d'ici 2027 par rapport à 2010
- Maîtriser les flux de déchets occasionnels ménagers et assimilés
- Stabiliser les flux de déchets d'activités économiques (DAE) collectés par les opérateurs privés
- Réduire la nocivité des déchets pour améliorer la qualité des composts

SCHÉMA REGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

La loi Notre crée un nouveau schéma de planification : le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**. Ce schéma stratégique se veut transversal, recouvrant non seulement les questions d'aménagement mais aussi de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. La Région Auvergne-Rhône-Alpes engagée depuis septembre 2016 dans l'élaboration de son SRADDET a arrêté son projet lors de l'assemblée plénière des 28 et 29 mars 2019.

L'état des lieux du document met en exergue que **la région Auvergne Rhône-Alpes possède un système de collecte globalement efficace**, avec un réseau efficace de déchèteries, et des collectes sélectives d'emballages, de papiers et de verres supérieures à la moyenne nationale. **La région est également bien engagée envers l'économie circulaire** notamment grâce à de **nombreuses initiatives d'écologie industrielle**.

Seuls quelques points noirs persistent en matière de collecte de biodéchets (qui sera travaillée d'ici 2023 avec des collectes séparées ou un recyclage à la source) et également sur la valorisation des déchets du BTP, qui servent essentiellement au remblais de carrière.

Ainsi les enjeux liés aux déchets que le SRADDET met en exergue recouvrent principalement :

- La concrétisation de la transition énergétique
- La transition du territoire vers l'économie circulaire



UNE GESTION DES DÉCHETS RÈGLEMENTÉE À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

- Faire de la région AuRA une région leader sur la prévention et la gestion des déchets
- À l'horizon 2030 :
 - Stabiliser la production de déchets ménagers et assimilés, d'activité des entreprises et dangereux ;
 - Accélérer le développement du recyclage des déchets ;
 - Améliorer la valorisation des déchets ;
 - Développer les nouvelles installation de collecte et de valorisation ;
 - Réduire la capacité des ISDND.
- organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume ;
- assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets, sous réserves des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.

LE PLAN INTER-DEPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

La Loi dite « Loi Grenelle II n° 2010 – 788 du 12 juillet 2010 » portant engagement national pour l'environnement, donne **obligation de planifier les déchets issus du bâtiment et des travaux publics**. En 2018, les départements de la Drôme et de l'Ardèche ont révisé leur plan interdépartemental.

Ce plan fixe les objectifs suivants :

- prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets, ainsi que diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et améliorer l'efficacité de leur utilisation ;
- traiter les déchets selon la hiérarchie suivante : la préparation en vue de la réutilisation et du réemploi, le recyclage, toute autre utilisation, dont la valorisation énergétique et enfin l'élimination ;
- gérer les déchets sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement ;



UNE GESTION DES DÉCHETS BIEN ORGANISÉE

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CCVD

La Communauté de Commune du Val de Drôme assure la collecte des ordures ménagères, qui sont ensuite le acheminées vers le Centre de Valorisation Organique (CVO) d'Etoile sur Rhône.

La **totalité du tri sélectif du territoire est réceptionné au centre de tri de Portes-lès-Valence**, géré par le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme). En ce qui concerne la collecte sélective du verre, celle-ci est acheminée et traitée à la verrerie OI Manufacturing de la Bégude en Ardèche.

UN TERRITOIRE BIEN POURVU EN DISPOSITIFS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le territoire de la CCVD dispose de :

- **4 déchetteries** plus une déchetterie mobile comprenant des bacs de recyclage pour les lampes à économie d'énergie et tubes « néons » situées à Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Eurre et Beaufort-sur-Gervanne. La CCVD porte également un projet de construction de déchetterie sur Livron qui viendrait en remplacement de celle existante qui est aujourd'hui sous-dimensionnée.
- En 2020, le territoire recense 106 points d'apport pour ordures ménagères en conteneurs semi-enterrés (CSE). Les **points d'apport volontaire (PAV) sont répartis sur l'ensemble du territoire** où les habitants peuvent y déposer les déchets d'emballages creux (colonnes jaunes), les papiers et les cartons fins (colonnes bleues) et enfin le verre ménager (colonne verte). La CCVD poursuit l'implantation des CSE venant remplacer les bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères ainsi que la collecte sélective. Les bacs sont ainsi en nette diminution depuis 2017 où 2000 étaient

mis à disposition contre 1035 en 2020 (*source : rapport annuel, CCVD, 2020*)



Conteneurs semi-enterrés,
Saoû



Conteneurs semi-enterrés,
Beaufort-sur-Gervanne

- **712 composteurs individuels** présents sur le territoire et **20 collectifs**.

En outre, le besoin se fait sentir sur le territoire de développer d'autre(s) ressourcerie(s) en sus de l'unique existante à l'échelle du territoire adhérent à la Biovallée à Crest et des initiatives locales à Loriol et Livron: la « Caverne de l'Entre'aide » et « Troc ton truc », sites en faveur de l'économie circulaire.

LA COLLECTE DES DECHETS DU BTP

Aucune filière de traitement des déchets professionnels n'est présente sur le territoire. Néanmoins les déchetteries de la Communauté de Communes du val de Drôme acceptent quant à elles les gravats, les pneus, les déchets dangereux éco DDS, les huiles de vidanges. En effet, des installations de tri de déchets non dangereux (sans transformation) et des installations de tri et de transformation de déchets inertes avec opération de concassage et criblage sont présentes à Livron-sur-Drôme.



UNE GESTION DES DÉCHETS BIEN ORGANISÉE

LES ANCIENNES DECHARGES

Le territoire fait face à une **problématique en lien avec la présence d'anciennes décharges enfouies dans le lit de la Drôme** au droit de Divajeu et Loriol-sur-Drôme. Ceci pourrait entraîner une pollution de la nappe alluviale de la Drôme et par conséquent de la ressource en eau potable.

LES VOLUMES DE DECHETS COLLECTES AU SEIN DE LA CCVD

De 2018 à 2020, malgré l'augmentation de la population, la quantité d'ordures ménagères par habitants a diminué et le tri augmenté. Ainsi :

- **219,81 kg** d'ordures ménagères ont été collectées par habitant en 2020 contre 236,09 en 2018 soit une réduction de 6,9% ;
- **10,69 kg** de matériaux non fibreux (résine-métaux) ont été collectés en 2020 par habitant contre 9,11 en 2018 soit une augmentation de 14,8% ;
- **25,52 kg** de matériaux fibreux (papier-cartons hors déchetterie) ont été collectés en 2020 par habitant contre 28,39 en 2018 soit une réduction de 10,1% ;
- **39,21 kg** de verre ont été collectés en 2020 par habitant contre 34,22 en 2018 soit une augmentation de 12,7% ;
- **12 445 t** collectées dans les 4 déchetteries, soit **401 kg/hab.**

Collecte (kg/hab/an)	2018	2019	2020
VERRE	34,2	34,7	39,2
FIBREUX: papiers - cartonnettes	28,4	27,9	25,5
NON FIBREUX: résines - métaux	9,11	9,99	10,69
OMR	236,1	224,2	219,8

Evolution des volumes de la collecte sélective au sein de la CCVD - Source : Rapports Annuels du service de gestion des déchets CCVD, 2020

Comme évoqué précédemment, on peut souligner sur le territoire, une **augmentation de certains déchets issus du tri sélectif depuis 2018**. Cette dynamique de réduction peut s'expliquer par l'importante mobilisation du territoire dans la promotion du tri et la réduction de la production des ordures ménagères résiduelles.

UN TERRITOIRE ENGAGE DANS LA REDUCTION DES DECHETS

> Une incitation à la consommation responsable

Le département de la Drôme, incite ces habitants à prendre conscience de leurs achats, afin de devenir des consom'acteurs en vue d'améliorer leurs conditions de vie personnelles et collectives. Cette engagement citoyen permet de donner un sens éthique et une utilité sociale à l'acte d'achat. Ainsi le SYTRAD propose un calendrier responsable « Un mois, Un geste ». Une réflexion sur les horaires d'ouverture des déchetteries pourrait aussi permettre une sollicitation plus importante des citoyens.



UNE GESTION DES DÉCHETS BIEN ORGANISÉE

> Une initiative individuelle : le compostage

Le SYTRAD met à disposition des composteurs individuels, ainsi qu'un guide pratique du compostage. La CCVD partenaire de l'association Compost et territoire achète des composteurs et permet des la mise en place d'action de formation et de sensibilisation. De plus, afin d'accompagner les habitants dans cette démarche, une opération « Compost'elle » de sensibilisation itinérante circule à travers la CCVD.



> Des actions contre le gaspillage alimentaire

En 2015, 7 écoles pilotes se sont engagées durant 8 mois avec le SYTRAD afin de quantifier et de comprendre les causes du gaspillage alimentaire. Cette étude a permis l'élaboration de guide pratique et la mise en place d'outil, réutilisable dans d'autre école.

De plus, le SYTRAD propose une liste de « bons gestes » à adopter afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Des livrets de recette en partenariat avec l'ADEME ont été élaborés dans ce sens.

Par ailleurs, certaines cantines scolaires valorisent les circuits courts, comme à Montoisson par exemple, et favorisent une maîtrise des volumes cuisinés et servis afin de limiter le gâchis alimentaire.

> Donner une seconde vie aux objets

L'intercommunalité propose également deux lieux de revalorisation des objets non utilisés afin de leur donner une seconde vie.

- La Caverne de l'entraide à Livron-sur-Drôme;
- Troc Ton Truc « la boutique » à Loriol.



CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- › Une gestion des déchets bien organisée à l'échelle du territoire ;
- › Une problématique localisée d'anciennes décharges pouvant générer des risques de pollution des milieux aquatiques ;
- › Une production de déchets fluctuant selon les saisons touristiques mais gérée en conséquence ;
- › Une politique engagée en faveur du compostage et de la réduction des déchets ;
- › Une collecte sélective en augmentation ;
- › Des besoins de traitement des déchets verts et BTP identifiés sur le territoire.

ENJEUX

- › Le déploiement de dispositifs de collecte en cohérence avec le développement projeté dans le PLUi et identification des réserves foncières en conséquence ;
- › La poursuite des initiatives visant à la réduction des déchets et à l'augmentation du volume et de la qualité du tri ;
- › L'approfondissement du développement de nouvelles filières de valorisation et plus globalement de l'économie circulaire ;
- › La poursuite des démarches permettant de diminuer le recours à l'enfouissement des déchets ménagers.



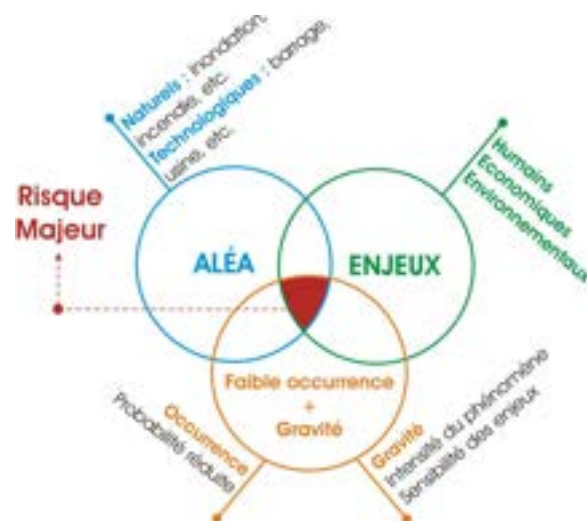
LES RISQUES ET NUISANCES



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la **possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent menacer la sécurité** d'un nombre plus ou moins important de personnes, occasionner des dommages importants, et dépasser, en l'absence de mesures adaptées, les capacités de réaction de la société. Ainsi, l'existence d'un risque majeur est liée d'une part à la **présence d'un aléa** et d'autre part à l'**exposition d'enjeux socio-économiques qui présentent une vulnérabilité**. Enfin, un risque dit majeur est caractérisé par sa **faible fréquence et par sa gravité**.



Définition d'un risque majeur -
Source : Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES)

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Drôme précise que le **département est concerné par tous les risques naturels et technologiques majeurs à l'exception des risques volcaniques et cycloniques** : Inondation, Feu de forêt, avalanche, séisme, risque industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses, rupture de barrage.

UN TERRITOIRE FORTEMENT SOUMIS AUX RISQUES NATURELS

> De nombreuses catastrophes naturelles depuis 1982

Au sein du territoire du Val de Drôme, **près de la totalité des communes a déjà été concernée par un évènement dont les dommages sur les enjeux socio-économiques et le fonctionnement du territoire ont justifié un arrêté de catastrophe naturelle** (27 communes sur 30). L'aléa inondation et coulée de boue, lié à la présence de cours d'eau au régime torrentiel donnant lieu à des crues violentes en hiver et au printemps, est de loin le plus fréquent. Au regard du nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle, **la commune de Livron-sur-Drôme semble être la plus vulnérable**, avec 17 arrêtés de catastrophe naturelle (dont 14 pour inondations et coulées de boue).

Type de catastrophe	Nombre d'occurrences
Avalanche	1
Glissement de terrain	4
Inondations et coulées de boue	124
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	8
Mouvements de terrain	3
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	3
Séisme	2
Tempête	27

Les différents types d'arrêtés de catastrophe naturelle pris sur le territoire.

Source : base de données GASPAR (depuis 1982)



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

› Un contexte de réchauffement climatique aggravant les phénomènes exceptionnels

De **nombreux risques naturels sont directement liés aux conditions climatiques** : tempête, canicule et sécheresse, feux de forêt, inondations ou encore phénomènes de retrait-gonflement des argiles. Il apparaît ainsi que le changement climatique a un impact direct sur la vulnérabilité des populations alors exposées. La modification des régimes du vents, des précipitations ainsi que l'augmentation de la température prévues par le Groupement d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat (GIEC) à un horizon temporel plus ou moins proche induisent effectivement un risque d'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes.

Dans ce cadre, l'augmentation de la probabilité des phénomènes extrêmes peut être à l'origine d'un **risque croissant d'inondations** brutales et par ruissellement, plus particulièrement dans les zones urbanisées. La saturation en eau des sols induite pourrait également accroître les risques gravitaires tels que les coulées de boues et les glissements de terrain qui, bien que localisés, peuvent être extrêmement dommageables. La diminution des précipitations durant les périodes estivales peut **accentuer les épisodes caniculaires où la problématique de la gestion de l'eau potable sera alors cruciale** afin de maintenir la satisfaction des besoins prioritaires des populations et des activités économiques du territoire. En outre, selon un rapport de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), « la hausse de fréquence et d'intensité des sécheresses en lien avec le changement climatique devrait **amplifier le risque de retrait-gonflement des argiles** ».

Le **changement climatique peut aussi avoir des conséquences sur les massifs forestiers** en les rendant plus vulnérables avec un risque de départ de feu plus fort (assèchement de la végétation, mutation des

essences...) Face à la raréfaction de la ressource en eau, la gestion des feux de forêt peut de plus être complexifiée.

En amplifiant les risques naturels, le changement climatique pourrait également avoir un effet sur une augmentation des risques technologiques dans la mesure où ces derniers peuvent avoir pour agent déclenchant un aléa naturel (risque Natech). Si les phénomènes météorologiques extrêmes ou encore les inondations deviennent plus fréquentes alors la probabilité d'occurrence d'un risque Natech augmente nécessairement, or, selon la base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents technologiques), les fortes pluies et les inondations constituent déjà aujourd'hui la moitié des phénomènes ayant déclenché un ou des accidents industriels sur le territoire national. Les phases de gel sont également propices à la rupture des conduites véhiculant des fluides dangereux mais également à l'obturation des réseaux d'extinction.

Le **changement climatique et l'augmentation des risques induits présentent ainsi un fort enjeu sociétal** : l'intégralité du territoire se retrouve exposée et la vulnérabilité des personnes fragiles se retrouve plus particulièrement accrue (personnes de plus de 65 ans, nourrissons, personnes à mobilité réduite...).

› Des Plans de Prévention des Risques en réponse aux nombreuses catastrophes naturelles

Face à ces catastrophes naturelles, de **nombreuses communes du territoire sont couvertes ou engagées dans la réalisation de Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)**. Documents réglementaires destinés à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, **ils délimitent des zones exposées et définissent des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures**



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

et existantes dans les zones à risques (pouvant aller jusqu'à l'inconstructibilité). Ils définissent aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Il faut noter que les deux communes principales du territoire sont ainsi couvertes par des PPRi qui encadrent leur développement.

› **Un risque d'inondation lié à la densité du réseau hydrographique et au régime pluvial**

Le territoire est majoritairement concerné par les **crues du Rhône et de la Drôme**. La dynamique fluviale particulière du Rhône aboutit à différents types de crues au cours de l'année pouvant être très puissantes. La Drôme, quant à elle, possède un régime torrentiel donnant des crues soudaines et violentes.

Par ailleurs, les digues du territoire établies le long de la Drôme et à sa confluence présentent une fragilité non négligeable, en grande partie en raison de leur ancienneté. Ainsi, des portions de digues à Crest, Eurre, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme présentent une forte vulnérabilité avec une nécessité d'intervention urgente pour les digues localisées à Livron-sur-Drôme (*SCoT Vallée de la Drôme aval*).

› **Une gestion du risque inondation à plusieurs niveaux**

Le Plan de Gestion du Risque inondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE, dite « directive inondation », le bassin Rhône-Méditerranée Corse (bassin RMC) est doté d'un Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) approuvé le 7 décembre 2015.

Ce document encadre la politique de prévention des inondations sur le bassin et est opposable aux documents d'urbanisme, aux Plans de Prévention des Risques inondation et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau.

Dans ce cadre, en l'absence de Plan de Prévention des Risques Inondations, le PGRI stipule que le PLUi devra être compatible avec les principes suivants, en ce qui concerne l'aménagement des zones à risques d'inondation :

ZOOM SUR LA MODELISATION HYDRAULIQUE DU RISQUE LIE A LA PRESENCE DE DIGUES

Les secteurs endigués restent exposés au risque d'inondation pour les crues moyennes et extrêmes du fait des possibles surverses voire des ruptures des ouvrages de protection. Pour la crue faible, en l'absence d'une expertise sur l'ouvrage, le même principe est appliqué.

L'aléa est d'abord qualifié et affiché hors ouvrage de protection, comme si la digue n'existait pas (projection horizontale de la ligne d'eau lit mineur dans le lit majeur). Cartographie du TRI de la Plaine de Valence. Le sur-aléa lié au risque de défaillance de l'ouvrage en cas de rupture est ensuite pris en compte sous la forme d'une bande de sécurité en arrière immédiat de la digue où l'aléa est considéré comme fort. La largeur de cette bande dépend de la différence de hauteur entre la cote de référence dans le lit mineur et le terrain naturel:

- 100 mètres de large si cette différence est inférieure à 1.50mètres ;
- 150 mètres de large si cette différence est comprise entre 1.50 et 2.50 mètres ;
- 250 mètres de large si cette différence est comprise entre 2.50 et 4 mètres ;
- 400 mètres si cette différence est supérieure à 4 mètres.

Source : DDT26



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

- › l'interdiction de construire en zone d'aléa fort avec une possibilité d'exception en centre urbain dense sous réserve de prescriptions adaptées ;
- › l'interdiction de construire en zone inondable non urbanisée tout en veillant au maintien des enjeux agricoles dans les zones inondables ;
- › la préservation des champs d'expansion des crues, des zones humides ;
- › la limitation des équipements et établissements sensibles dans les zones inondables afin de ne pas compliquer exagérément la gestion de crise, et la réduction de la vulnérabilité des équipements et établissements sensibles déjà implantés ;
- › lorsqu'elles sont possibles, l'adaptation au risque de toutes les nouvelles constructions en zone inondable ;
- › l'interdiction de l'installation de nouveaux campings en zone inondable.

De surcroît, le PGRI, dans son objectif d'augmenter la sécurité des populations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques, fixe des mesures relatives au maintien ou à la restauration de la transparence hydraulique : éviter les remblais en zone inondable, limiter le ruissellement à la source, gérer les ripisylves...

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée Corse

La réglementation impose que les dispositions du SDAGE concernant la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau soient communes avec le PGRI et que celui-ci soit compatible avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE.

Aussi, une fois le PGRI approuvé et pour éviter une « double compatibilité » des documents d'urbanisme avec les éléments communs SDAGE et PGRI, les documents d'urbanisme n'ont, par dérogation, plus à être compatibles avec les orientations fondamentales des SDAGE relatives à la prévention des inondations.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Drôme

Les mesures du SAGE visant au rétablissement du cours naturel de la Drôme participent à la réduction du risque d'inondation, qui est par ailleurs inscrite comme l'un des enjeux du document.

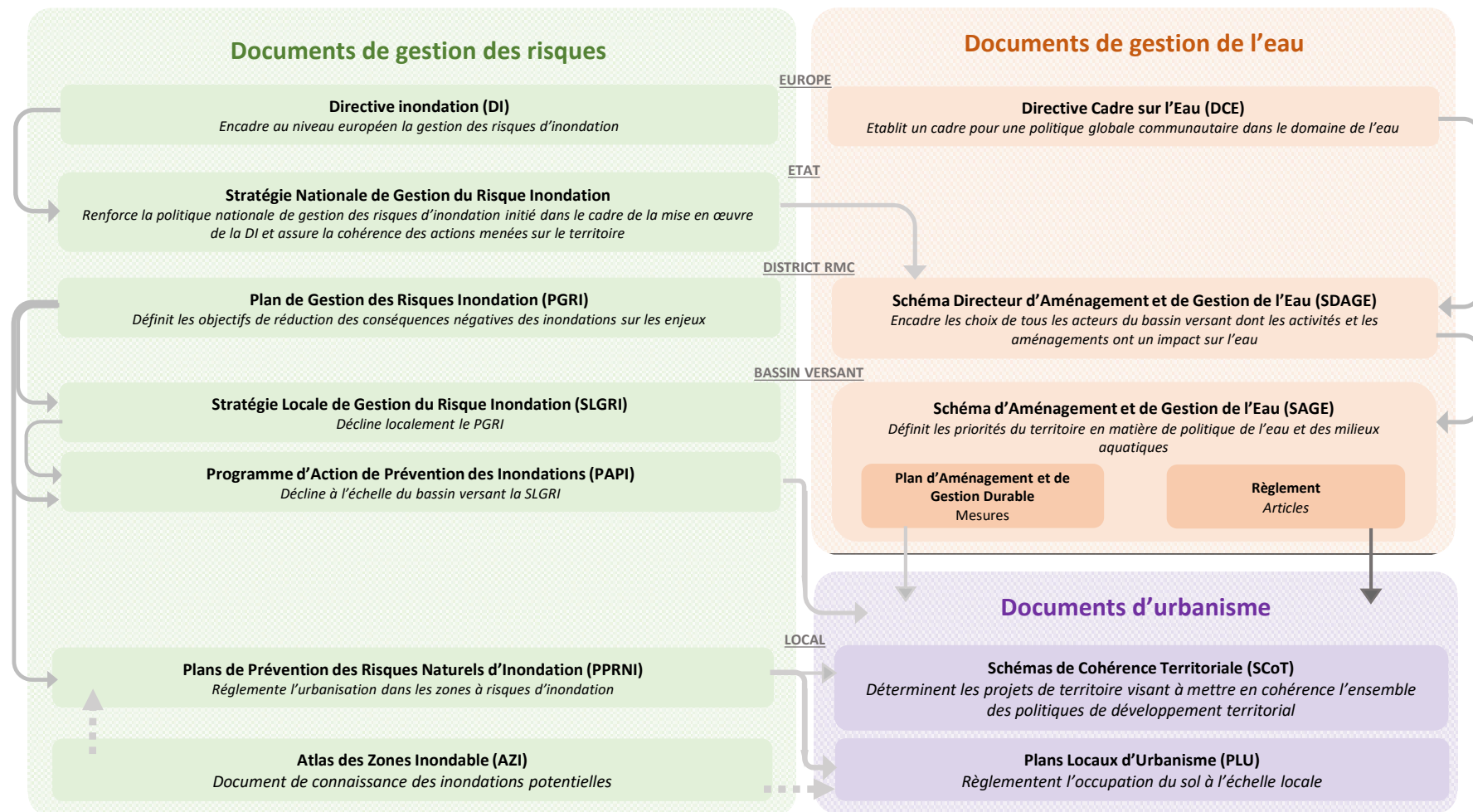
Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations de Véore-Barberolle

Créés en 2004, les PAPI visent à mettre en place une approche globale de gestion du risque inondation, en favorisant la connaissance du risque et la diminution de la vulnérabilité des populations. Ce dispositif consiste en un partenariat entre les acteurs locaux et les services de l'Etat.

Le PAPI de Véore-Barberolle a été finalisé en 2015, et concerne les communes de Livron-sur-Drôme, Allex, Vaunaveys-la-Rochette, Montoisson et Ambonil. Son budget de 6,44 millions d'euros est voué à la mise en place d'actions concrètes pour la gestion des inondations des bassins de la Véore et de la Barberolle.



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE



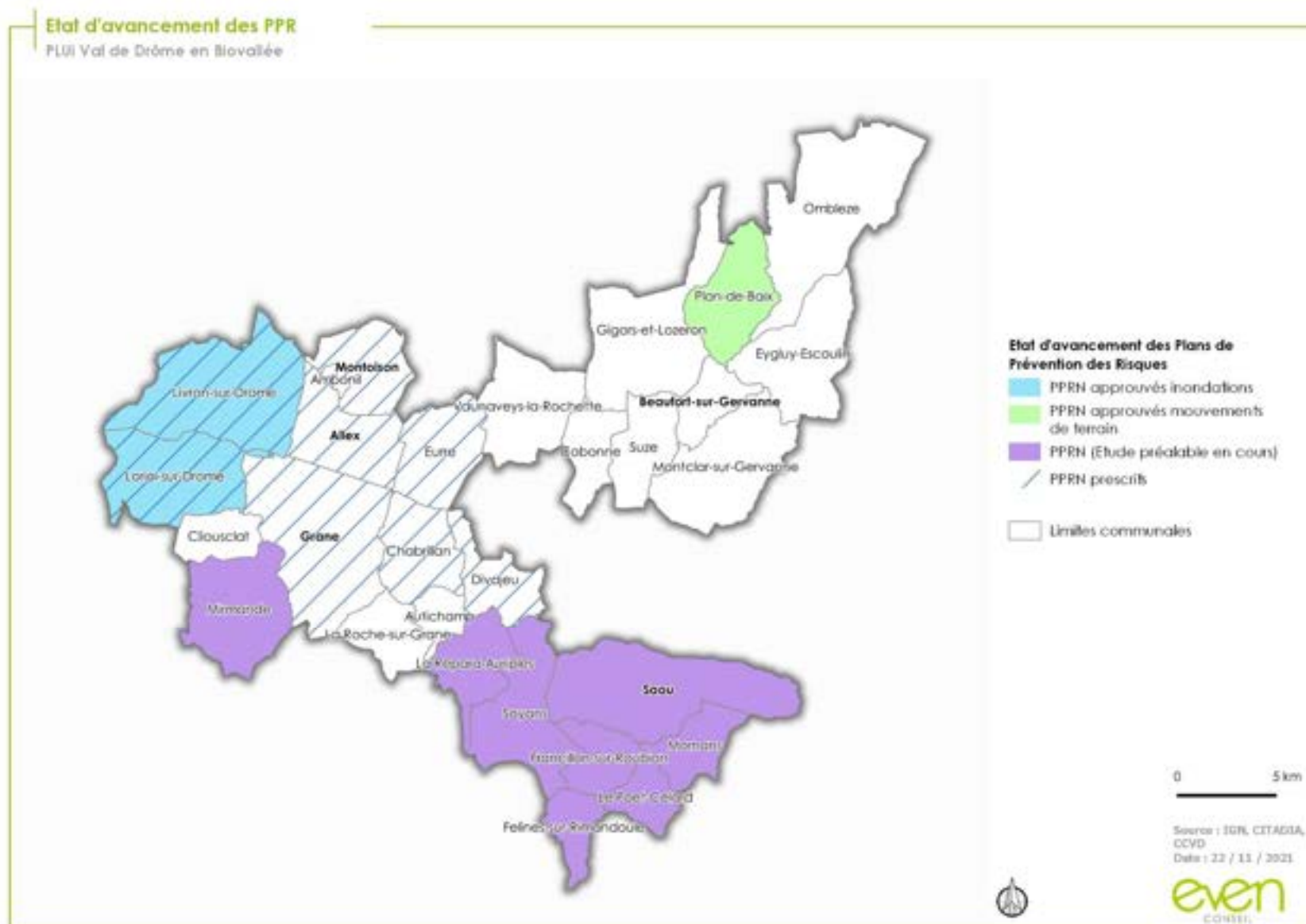
Une gestion du risque inondation à plusieurs niveaux
Source : ASCONIT Consultants

* Compatibilité : le rapport de compatibilité exige que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur

** Conformité : il s'agit de l'application stricte de la règle



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE



Source : DDT26

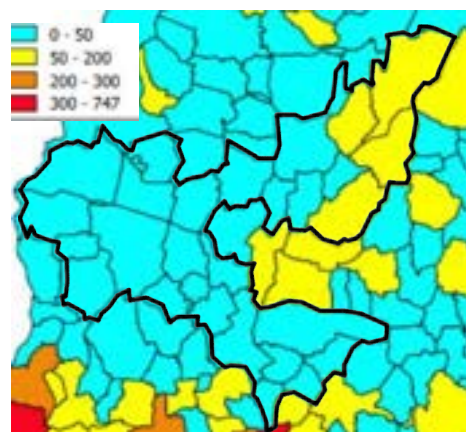


LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

> Un risque de feu de forêt à surveiller

La Drôme est le 10ème département français avec la couverture forestière la plus importante (54%). Ce **fort taux de boisement combiné à un climat chaud et sec en fait une région à risque pour les incendies**. D'autant plus que la CCVD connaît un **phénomène d'enfrichement des sous-bois, favorable au départ de feux**. Depuis 1988, ce sont **71 feux de forêt qui ont touché le territoire du Val de Drôme**. Au regard des incendies enregistrés depuis cette date, Vaunaveys-la-Rochette et Saoû sont les communes les plus vulnérables.

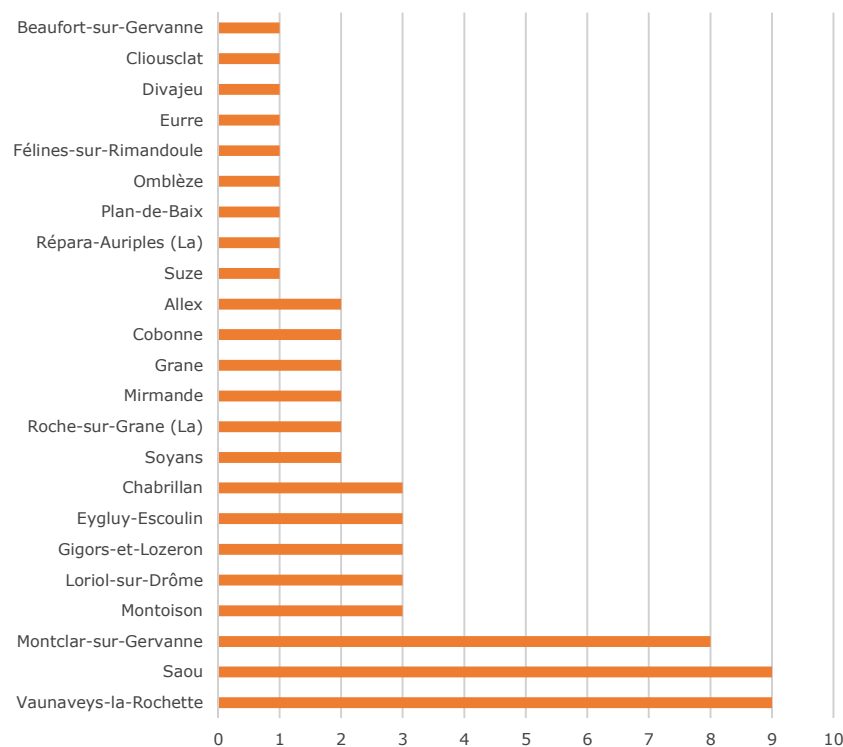
L'observation des données annuelles sur les incendies ne laisse pas apparaître de tendance à l'augmentation du nombre ou de la taille des incendies. Néanmoins, dans un contexte de réchauffement climatique, une augmentation du risque incendie est à prévoir. Par ailleurs, le Plan Départemental de Protection des Forêt Contre les Incendies (PDPFCI) renseigne sur la vulnérabilité des communes, en fonction du nombre de bâtis à proximité d'une zone à risque incendie. Sur le territoire, il s'avère qu'entre 0 et



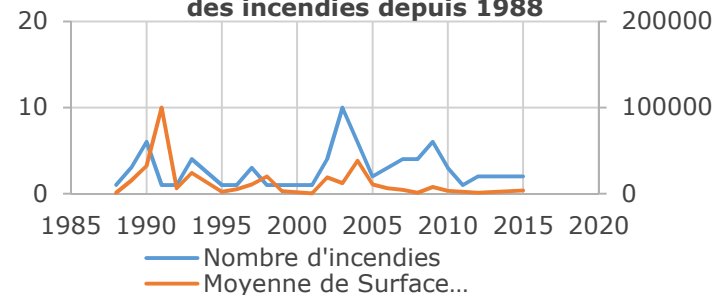
50 bâtis se situent à moins de 50 mètres d'une zone à risque de feu de forêt fort à très fort. Ce chiffre s'explique par l'importance du mitage sur le territoire et illustre l'importance du risque.

Nombre de bâtis à moins de 50 m de zones à risque feu de forêt fort à très fort - Source: Plan Départemental de Protection des Forêt Contre les Incendies (PDPFCI)

Nombre d'incendies par commune depuis 1988



Evolution du nombre et de l'ampleur des incendies depuis 1988



Source : Base de données Prométhée



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

> Un risque de mouvement de terrain important

Dans la base de données du BRGM, **77 mouvements de terrain ont été recensés sur le territoire depuis 1994**. Ils sont répartis sur tout le Val de Drôme.

Les glissements, liés au contexte sédimentaire du territoire sont le type de mouvement de terrain principal relevé. Ils interviennent le plus souvent dans les dépôts du tertiaire, instables à cause de leur localisation à flanc de pente.

Les chutes de blocs représentent aussi un aléa important mais localisé dans les zones les plus pentues. Ils peuvent localement constituer un risque important, à proximité des axes de transport notamment (routes et rails).

L'influence méditerranéenne du climat donne également lieu à des pluies intenses générant des coulées de boues dont les effets peuvent être dévastateurs.

Face à ces risques gravitaires, la commune de Plan-de-Baix dispose d'un PPR qui fixe des conditions à l'urbanisation dans les zones les plus impactées.

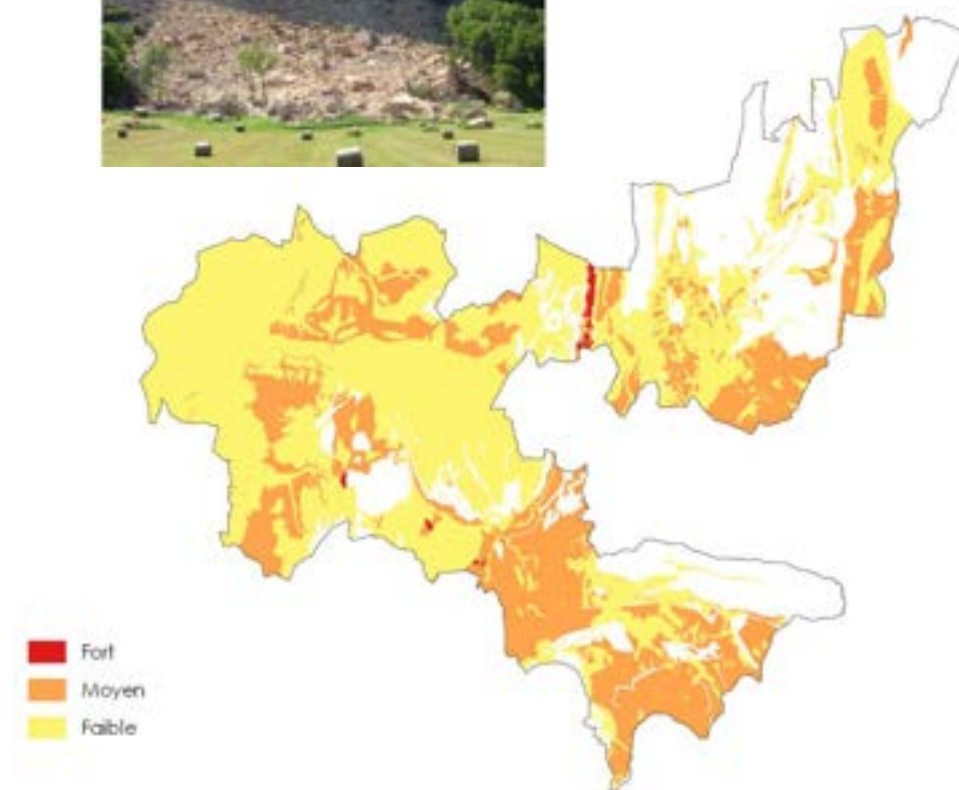
> Un risque de retrait-gonflement des argiles renforcé par les conditions climatiques locales

Le risque de retrait-gonflement des argiles résulte du changement de volume de l'argile en fonction de l'humidité, et peut occasionner des dégâts aux constructions.

Dans le Val de Drôme, l'aléa de retrait-gonflement des argiles est globalement faible à moyen, avec quelques zones d'aléa fort. Il est accentué par le grand nombre d'épisodes de sécheresse, lors desquels la majorité des dégâts sur les constructions est observé.



Mouvement de terrain, Plan de Baix – Source : BRGM



L'aléa gonflement-retrait des Argiles - Source: BRGM



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

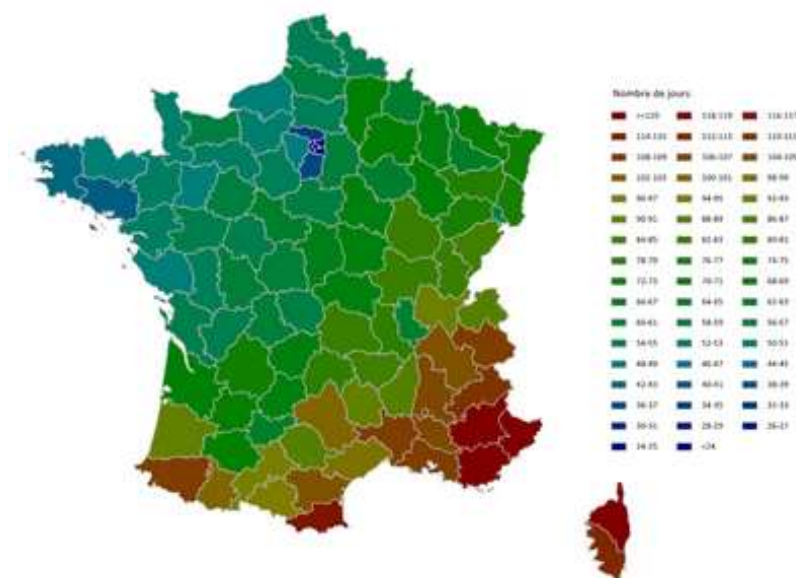
> Des risques météorologiques qui se renforcent

« Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement). » Géorisques

La variété d'influences climatiques que reçoit le territoire (méditerranéenne, océanique et continentale) donne lieu à de nombreux épisodes climatiques intenses. La Drôme est ainsi un des départements français subissant le plus d'orages. Ce risque lié aux conditions météorologiques pourrait augmenter avec le réchauffement climatique et l'avancée du milieu méditerranéen sur l'ensemble du territoire. Selon les projections du modèle Arpège-Climat de Météo France, fondé sur les hypothèses du scénario B2 du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, le territoire pourrait connaître d'ici 2050 :

- > **Une augmentation globale des températures**
 - **+4°C** en moyenne annuelle
 - **+1,7°C à + 8°C** au printemps ou en été
- > **Une baisse globale de la quantité de précipitations.** La pluviométrie restera plus importante en hiver et en automne (jusqu'à 10,7 mm/j en mars) et aura tendance à diminuer au printemps/été.
- > **Un rayonnement solaire plus intense au printemps et en été** et plutôt stable le reste de l'année.
- > **Des réserves en eau se faisant plus rares** pendant la période estivale et pendant l'automne.

Le changement climatique et l'augmentation des risques induits présentent un fort enjeu sociétal: l'intégralité du territoire se retrouve exposée et la vulnérabilité des personnes fragiles est alors particulièrement accrue (personne de plus de 65 ans, nourrissons, personnes à mobilité réduite...)



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

12. Catégorie d'importance des bâtiments

	I	II	III	IV
				
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2				
Zone 3	aucune exigence			
Zone 4				
Zone 5	aucune exigence			

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI

² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide

³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

Règles de construction parasismique applicables aux bâtiments neufs selon leur zone de sismicité et leur catégorie d'importance – Source : plan séisme

> Un risque sismique moyen

La totalité des communes du territoire est concernée par un risque sismique modéré (niveau 3/5), à l'exception de Plan de Baix et Omblèze, où le risque est estimé comme moyen (niveau 4/5).

De ce fait les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ouvrages d'art « à risque normal », soit les bâtiments, installations et équipements pour lesquels les conséquences d'un séisme sont circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat. Les mesures de construction à employer dépendent de l'importance de l'aléa et du type de bâtiments, et répondent de la norme Eurocode 8. Pour les bâtiments déjà existants, si des travaux sont effectués, ils ne doivent pas augmenter la vulnérabilité de la structure au regard du risque sismique.

Les autres bâtiments, c'est-à-dire les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ont des règles qui leur sont propres, en fonction de leur dangerosité.



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

Localisation des risques naturels impactant la CCVD



- Des risques d'inondation forts dans la vallée de la Drôme et des aléas moyen au retrait et gonflement des argiles ciblés dans le sud du territoire.
- Des phénomènes de mouvements de terrains sont identifiés de manière ponctuelle sur les communes de Divajeu, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, et Beaufort-sur-Gervanne.
- Un contexte de réchauffement climatique pouvant amplifier ces risques

Aléa retrait / gonflement des argiles

- Faible
- Moyen
- Fort

Aléa inondation

- Zones submersibles

- Mouvements de terrains
- Cavités souterraines
- CC Val de Drôme en Biovallée
- Limites communales



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES MENACANT LA CCVD

> Un risque industriel concentré à l'ouest

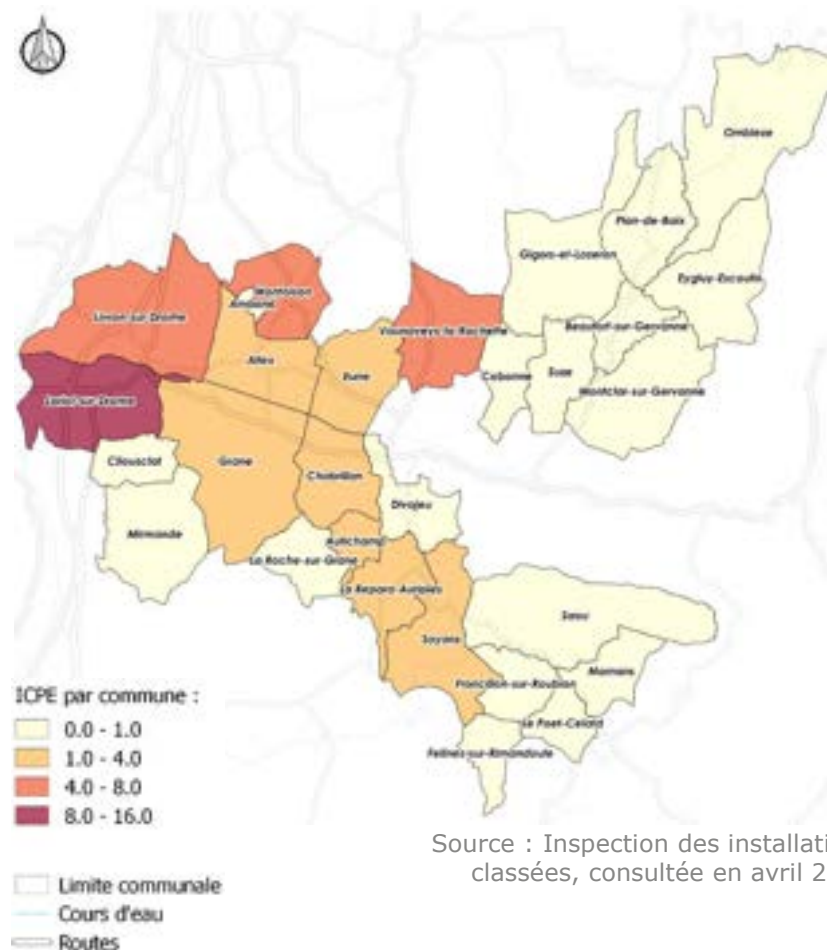
Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Il est présent dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'Etat a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation.

La loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) distingue les installations dangereuses soumises à déclaration et les installations plus dangereuses soumises à autorisation et devant faire l'objet d'étude d'impact et de danger. Depuis 2010, vient s'ajouter à ces régimes celui de « l'enregistrement » correspondant à un régime intermédiaire d'autorisation simplifiée. Le territoire compte **58** ICPE en activité, dont **36** soumises à autorisation, **22** à enregistrement et **2** dont le statut est inconnu. Une de ces entreprises est classée SEVESO seuil bas, il s'agit de Antargaz Finagaz, à Loriol-sur-Drôme. La plupart des entreprises à risques sont concentrées à l'ouest du territoire.

Les établissements ICPE en fonctionnement sont réglementés dans l'objectif d'éviter les nuisances, risques chroniques ou risques accidentels vis-à-vis des tiers. Une trop grande proximité entre les zones d'habitation et ces établissements peuvent toutefois complexifier la gestion des risques et limiter les possibilités d'extension de ces entreprises

La répartition des types d'ICPE sur le territoire est très marquée. La vallée du Rhône concentre un grand nombre d'activités industrielles, tandis que les activités à risque du reste du territoire sont majoritairement des élevages.

Bien que l'est du territoire puisse sembler moins sensible aux risques industriels, il y accueille des ICPE agricoles, des poulaillers en particulier, qui peuvent en cas de survenue d'un aléa divers générer un risque sanitaire et une pollution de l'eau facilitée par la présence de milieu karstique.



Source : Inspection des installations classées, consultée en avril 2019



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

› Un risque lié au transport de matières dangereuses inégalement réparti

Le risque lié au transport de marchandises dangereuses (TMD), est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voies routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation.

Le territoire est concerné par un **axe de transport de matières dangereuses** (gaz et pétrole) matérialisé par 3 servitudes traversant l'ouest du territoire. Bien que reconnues comme le mode de transport le moins dangereux et nécessaires à l'approvisionnement énergétique du territoire, les canalisations doivent être prises en compte dans les choix urbanistiques. Ces servitudes limitent l'installation des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) à l'intérieur des servitudes de TMD.

Les **voies de chemin de fer et les axes routiers majeurs peuvent également présenter un risque** puisqu'ils servent au transport de matières dangereuses permettant le ravitaillement des entreprises et commerces du territoire (bonbonnes de gaz, carburant, aérosols, gaz liquide, fioul...)

› Une pollution des sols limitée

La construction ou l'aménagement d'habitations, d'écoles, de parc publics, de terrains de jeux ou de sports doit prendre en compte l'existence éventuelle de sites ou sols pollués, dont l'état peut être incompatible avec l'usage futur envisagé si les mesures de gestion adaptées ne sont pas mises en œuvre.

Les pollutions potentielles ou avérées qui peuvent affecter un site sont recensées via 2 bases nationales : BASIAS (inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service ayant eu une activité potentiellement

polluante) et BASOL (sites dont les sols sont pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif).

Le Territoire du Val de Drôme compte **4 zones où une pollution des sols est avérée** (BASOL), **localisées dans les communes de Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme.**

Ces pollutions proviennent d'anciennes décharges ou dépôts de matières polluantes. Par ailleurs, **119 sites BASIAS (potentiellement pollués) ont été relevés sur le territoire.** La question de la valorisation de ces sites pourra éventuellement être posée dans le cadre du PLUi.

› Un risque nucléaire à proximité

La **centrale nucléaire de Cruas-Meysses implantée à l'Ouest de Montélimar**, se trouve à environ 20 km du territoire. **14 communes du territoire sont concernées par le Plan Particulier d'Intervention (PPI)** du risque nucléaire, qui définit les actions à mener en cas de crise. Ces communes, situées dans la zone C (20 km) du PPI, sont : Allex, Autichamp, Chabrillan, Clionsclat, Divajeu, Eurre, Grane, La Repara-Auriples, La Roche-sur-Grane, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Mirmande et Soyans.

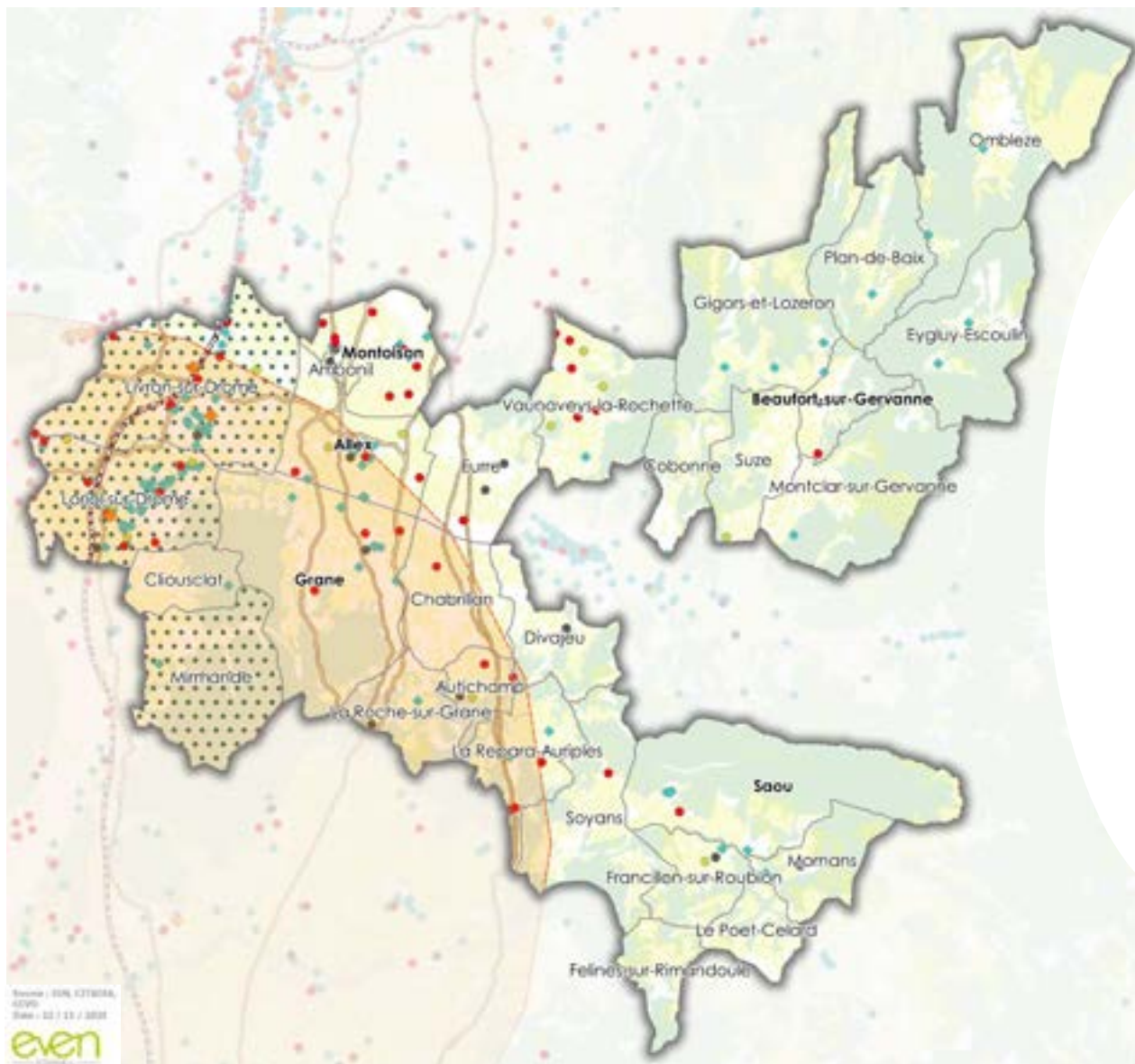
› Un risque de rupture de barrage faible

Les **communes de Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme et Mirmande sont soumises au risque de rupture de barrage de Vouglans** implanté sur la rivière Ain dans le Jura. Cependant, le risque est considéré comme faible.



LES RISQUES MAJEURS IMPACTANT LE TERRITOIRE

Localisation des risques technologiques impactant la CCVD



- Des risques technologiques induits principalement par la centrale de Cruas-Meysses et le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD).
- Des ICPE se concentrant à l'Ouest et au centre du territoire
- Un risque de rupture de barrage considéré comme faible
- Une pollution des sols limitée

Risque industriel

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- ICPE soumise à Autorisation
- ICPE soumise à Enregistrement
- Non renseignée

Sites et sols pollués

- ◆ Sites et sols pollués (BASOL)
- ◆ Anciens sites industriels et activités de services (BASIAS)

Risque nucléaire

- ▭ Aire comprise dans le PPI de la Centrale de Cruas-Meysses

Risque de rupture de barrage

- ▭ Communes exposées à la rupture du barrage de Vouglans

Risque lié aux Transports de Matières Dangereuses (TMD)

- ▭ Autoroute, support privilégié du TMD
- ▭ Canalisations de TMD

- ▭ CC Val de Drôme
- ▭ Limites communales

LES NUISANCES SONORES

UN TERRITOIRE À L'AMBIANCE SONORE GLOBALEMENT APAISÉE MAIS LOCALEMENT DÉGRADÉE

L'article L571-10 du Code de l'environnement pose le principe de la prise en compte des nuisances sonores lors de la construction de bâtiments à proximité d'infrastructures terrestres (rails et routes). En application du décret n°95-21 du 9 janvier 1995 et de l'arrêté du 30 mai 1996 du ministère de l'environnement, le préfet doit classer en fonction de leur niveau d'émissions sonores les infrastructures de transport et déterminer la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre. Ce classement concerne les infrastructures qui supportent un trafic journalier supérieur à 5000 véhicules/jour et 50 trains/jour.

Le classement sonore des infrastructures est un dispositif réglementaire préventif. Il se traduit par la classification du réseau en tronçons, auxquels sont affectés une catégorie sonore ainsi que par la délimitation de secteurs dits « affectés par le bruit » dans lesquels les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée.

Le territoire de Val de Drôme en Biovallée est traversé dans sa partie ouest par des infrastructures très impactantes au regard des nuisances sonores (autoroute A7 et ligne TGV). Les départementales reliant Crest aux autres métropoles de Rhône-Alpes peuvent aussi être localement source de nuisances. Ces nuisances peuvent induire de réels risques sanitaires (troubles cardiovasculaires, troubles du sommeil, stress, baisses des performances cognitives, fatigue auditive ...).

Au dessus de la ville de Saoû, des tests militaires sont réalisés (vols d'avions de chasse et d'hélicoptères) perturbent ponctuellement l'ambiance sonore de la ville.

En dehors de ces espaces, le territoire, en raison de son caractère rural, bénéficie d'une ambiance sonore apaisée.



Zone d'impact sonore
Couloirs aériens

Voies fluviales

Catégories des infrastructures routières :

1
2
3
4

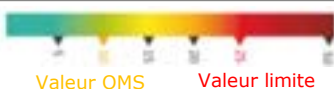
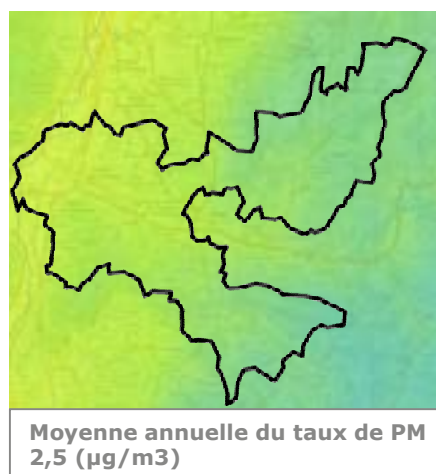
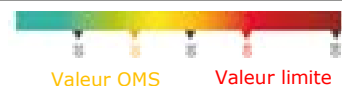
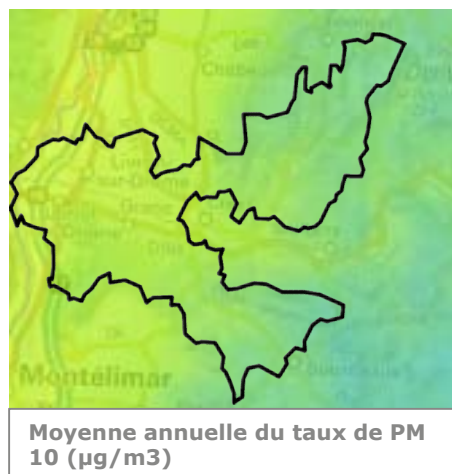
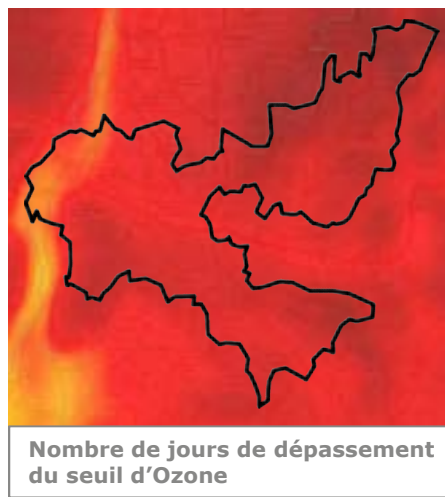
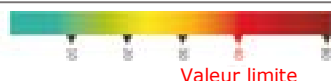
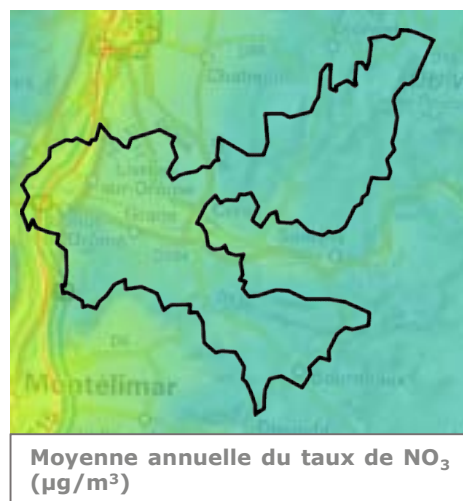
Limites communales
N°1

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L _{Aeq} (6 h - 22 h) en dB(A)	Niveau sonore de référence L _{Aeq} (22 h - 6 h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	d = 300 m
2	76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	d = 250 m
3	70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	d = 100 m
4	65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	d = 30 m
5	60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	d = 10 m

Source : EURL SETORAMA
ADSD
Date : 12 / 12 / 2011
even



LES POLLUTIONS DE L'AIR



UNE POLLUTION DE L'AIR LIÉE AU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE

La Directive 2008/50/CE du 21 mai 2008, concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, fixe le maintien des exigences de surveillance des principaux polluants, et les valeurs réglementaires pour les particules fines PM_{2,5}. La Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée présente une bonne qualité de l'air pour tous les polluants excepté l'ozone. En effet, la quasi-totalité du territoire est sujette à la pollution à l'ozone. Ce phénomène est caractéristique des milieux montagnards et ruraux et devrait avoir tendance à se renforcer dans le contexte de changement climatique marqué par l'augmentation de la fréquence des épisodes caniculaires.

En effet, l'ozone est issu de plusieurs réactions chimiques faisant intervenir des composés précurseurs, qui sous l'action des rayons UV du soleil deviennent de l'ozone. Par ailleurs, les polluants participant à la formation de l'ozone sont aussi responsables de sa dégradation. Or dans les zones d'altitude et rurales les taux de polluants primaires restent faibles tout au long de la journée mais également au cours de la nuit (trafic et tissu industriel moins denses...), ce qui explique que l'ozone formé se maintienne.

D'une manière générale, une tendance à la baisse des concentrations de tous les polluants est observée depuis 2005.



LES RISQUES SANITAIRES AU SEIN DE LA CCVD

QU'EST-CE QU'UN RISQUE SANITAIRE ?

D'après la définition du gouvernement : « On appelle **risque sanitaire** un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale...). »

La différenciation du risque sanitaire avec les autres risques se fait donc sur la nature des enjeux (la santé et la qualité de vie de la population) et la notion de la durée du risque.

Les personnes les plus exposées au risque sanitaire sont les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes qui souffrent d'insuffisance respiratoire ou qui présentent des troubles allergiques comme les personnes asthmatiques.

UN RISQUE SANITAIRE LIÉ À LA QUALITÉ DE L'AIR

Sur un territoire où la qualité de l'air est globalement bien préservée, deux secteurs sont tout de même source d'un risque sanitaire relativement fort. Tout d'abord la présence de grands axes routiers dans la vallée du Rhône (A7, N7) soumet les villes de Lorient-sur-Drôme et de Livon-sur-Drôme à un fort trafic périphérique, source de pollution atmosphérique notamment au dioxyde d'azote (NO₂). De plus, les activités agricoles, résidentielles et de combustions industrielles émettent également de fortes quantités d'azote.

En 2016, la population de la communauté de communes de Val de Drôme en Biovallée a été fortement exposée à la pollution de l'air par le dioxyde d'azote et les particules en suspension (PM10 et PM 2,5), (cf. *partie concernant les pollutions de l'air*)

UN RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

L'ensemble du département drômois est déclaré zone à risque d'exposition. Ce risque est induit par la présence de canalisation en plomb. Le plomb a effectivement été largement utilisé pour la fabrication de canalisations d'eau potable de petit diamètre. Grâce à l'évolution de la réglementation et des pratiques professionnelles, il a cessé d'être employé dans les années 1950 pour les canalisations des réseaux intérieurs dans les habitations. Le plomb a également été utilisé pour les branchements publics (de la canalisation du réseau public jusqu'au compteur de délivrance de l'eau à l'abonné) jusque dans les années 1960 et de manière marginale, jusqu'en 1995. La présence de plomb dans l'eau peut induire un risque de saturnisme (intoxication au plomb) et engendrer des séquelles graves et parfois irréversibles.

LE RISQUE D'EXPOSITION AU CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

Le territoire de la communauté de communes du Val de Drôme est traversé par des lignes de transport d'électricité à hautes et très hautes tensions et comporte un centre de réception radio électrique. La présence de ces installations induit un risque d'exposition aux champs électromagnétiques. Les effets biologiques des champs électromagnétiques vont de la stimulation de tissus excitables (système nerveux et muscles) pour les plus basses fréquences, à l'échauffement des tissus pour des fréquences plus élevées. Le PLUi devra veiller à ne pas augmenter la vulnérabilité des populations à ce risque sanitaire via en particulier l'intégration des servitudes au projet de développement.

LE RISQUE D'EXPOSITION AU RADON

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols, principalement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz cancérigène s'accumule dans les



LES RISQUES SANITAIRES AU SEIN DE LA CCVD

espaces clos notamment dans les bâtiments. Le décret du 4 janvier 2018 modifie le code de la santé publique, et notamment, l'article R1333-29 qui détermine 3 « zones potentiel radons » sur le territoire national définies en fonction des flux d'exhalation du radon des sols :

- zone 1 : zones à potentiel radon faible ;
- zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ;
- zone 3 : zones à potentiel radon significatif.

L'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiels radon du territoire français classe les communes de la communauté de communes du val de Drôme en zone 1.

LES POLLENS ET L'AMBROISIE

Par ailleurs, le réchauffement climatique et la hausse des températures conduisent à une augmentation des quantités de pollens. Les printemps précoces provoquent une augmentation des quantités de pollen tandis que certaines plantes allergisantes, comme l'ambroisie, étendent leur aire de répartition.

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambroisie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une

sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Cette dernière se développe effectivement particulièrement dans le département drômois et présente à ce titre un problème de santé publique. Dans ce cadre, agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur passant en particulier par la sensibilisation des populations.

Face à cette menace, **la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé** introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). En outre, ATMO Auvergne Rhône-Alpes, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air dans la région diffuse des bulletins d'alerte quant aux épisodes polliniques et une plateforme officielle de signalement de l'ambroisie est accessible à tous.

MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est implanté dans le département de la Drôme depuis 2013. Le département est donc classé en niveau 1 dans le plan de lutte contre ce nuisible. Ce classement implique une organisation coordonnée des différents acteurs (préfecture, Conseil départemental, agence régionale de santé, communes, opérateurs de démoustication, etc.), dans la mise en place de mesures pour lutter contre sa prolifération (arrêté du 30 avril 2019). Dans le cadre du PLUi, une vigilance pourra être apportée dans les cadre des projets, en particulier sur les systèmes d'infiltration des eaux pluviales afin de limiter la prolifération de ce nuisible dans les eaux stagnantes.



CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- › Une gestion des déchets bien organisée à l'échelle du territoire dont la géographie induit une exposition conséquente aux risques naturels avec des risques d'inondation et de feux de forêt plus particulièrement prépondérants ;
- › Des risques technologiques variés se concentrant essentiellement dans la partie ouest du territoire ;
- › Une vulnérabilité accrue du territoire au réchauffement climatique du fait de la nature des risques en présence sur le territoire ;
- › Un territoire faiblement impacté par la présence de sites et sols pollués ;
- › Des nuisances sonores se concentrant à l'Ouest du territoire du fait de la concentration d'infrastructures de transports dans la vallée du Rhône ;
- › Une pollution à l'ozone généralisée sur tout le territoire contrastant avec la bonne qualité de l'air observée pour les autres paramètres ;
- › Une présence d'autres risques sanitaires impactant de manière globale le territoire.

ENJEUX

- › L'intégration des inondations dans les projets de développement en vue de limiter la vulnérabilité du territoire ;
- › La préservation des zones d'expansion des crues et zones préférentielles d'écoulement ;
- › La prise en compte des installations dangereuses dans les choix d'implantations et natures des futurs projets ;
- › L'encadrement des activités à risque en fonction des aléas naturels
- › La valorisation adaptée des sites et sols pollués en fonction des restrictions d'usages ;
- › La nécessaire adaptation/anticipation des risques liés au réchauffement climatique ;
- › La prise en compte des ambiances sonores dans les choix d'aménagements, en anticipant notamment le développement et les flux de trafic induits ;
- › L'anticipation du développement pour le maintien d'une bonne qualité de l'air ;
- › La maîtrise de la vulnérabilité de la population face aux risques sanitaires : lutte contre les plantes invasives, maîtrise de l'urbanisation aux abords des lignes électriques, information, sensibilisation.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



LES DOCUMENTS CADRES

Via les **lois d'août 2009 et juillet 2010 mettant en œuvre les engagements du Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée à **diviser par 4 ses émissions de GES en 2050** par rapport à ses émissions de 1990 et ce grâce à la création de bâtiments neufs produisant tous plus d'énergie qu'ils n'en consomment à compter de 2020 et à la massification de la rénovation, à bon niveau de performances énergétiques, des bâtiments existants.

Cette politique nationale doit permettre de **réduire fortement et rapidement les consommations énergétiques et les émissions associées** de l'ensemble des secteurs économiques et surtout celui du bâtiment.

Un **Plan Bâtiment Grenelle** a été mis en place pour aider à la réalisation des engagements de la France à travers la rénovation d'environ 400 000 logements par an à partir de 2013 et 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020, la rénovation énergétique de tous les bâtiments publics à partir de 2013 ainsi que des travaux de performances énergétiques dans le parc tertiaire public et privé entre 2012 et 2020.

LA LOI POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA CROISSANCE VERTE DE 2015 (LTECV)

Cette loi fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à l'instauration d'un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. La LTECV met en avant un nombre important d'objectifs, notamment :

- › Une **réduction de 40% des émissions de GES** d'ici à 2030 et une division par quatre de ces émissions en 2050 ;

- › Une part de **32% des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale** en 2030 ;
- › **Réduire la consommation énergétique finale de 50 %** en 2050 par rapport à la référence 2012 avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- › Atteindre un niveau de **performance énergétique conforme aux normes « Bâtiment Basse Consommation »** pour l'ensemble du parc de logements en 2050 ;
- › **Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 %** en 2030 par rapport à la référence 2012.

Au niveau local, la loi renforce le **rôle des collectivités pour mobiliser leurs territoires** et réaffirme le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique en complétant les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) par des plans régionaux d'efficacité énergétique.

LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE

Approuvé en avril 2014, le Schéma Régional Climat Air Energie Rhône-Alpes détermine :

- › les orientations permettant d'**atténuer les effets du changement climatique** et de s'y adapter ;
- › les orientations permettant de **prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique** ;
- › les **objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière énergétique et de développement des énergies renouvelables** aux horizons 2020 et 2050.

Le SCRAE intègre le **Schéma régional éolien** approuvé en 2012.



LES DOCUMENTS CADRES

Il a une portée stratégique et non réglementaire et n'est donc pas opposable aux demandes d'autorisations administratives. C'est un cadre qui définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie, ainsi que «les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets».

LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Pour rappel : « La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, crée un nouveau schéma de planification : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce schéma stratégique se veut transversal, recouvrant non seulement les questions d'aménagement du territoire mais aussi de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. La Région Auvergne-Rhône-Alpes engagée depuis septembre 2016 dans l'élaboration de son SRADDET a arrêté son projet lors de l'assemblée plénière des 28 et 29 mars 2019. »

Concernant le volet énergétique et adaptation au changement climatique l'état des lieux du SRADDET met en exergue les éléments suivants :

- › la région se distingue par sa **forte capacité à produire un large panel d'énergies** ;
- › 49 % de la région est engagé dans une démarche « **Territoire à Energie Positive** » (TEPOS) et 58 (81 % du territoire) dans une démarche « **Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte** » (TEPCV) ;

- › la réalité du **réchauffement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui avérée** avec un réchauffement de l'ordre de 2°C sur les 50 dernières années.

Face à ces constats, la transition du territoire vers **l'économie circulaire** apparaît comme un enjeu majeur du SRADDET en termes d'innovation, de développement économique et de valorisation des ressources locales. Le SRADDET vise également l'affirmation de la Région dans son rôle de **chef de file dans les filières énergies et déchets** pour relever ces enjeux de concrétisation de la transition énergétique ainsi que **l'atténuation et l'adaptation au changement climatique constituent**.

Pour répondre à ces enjeux le SRADDET fixe les objectifs suivants d'ici 2030 et par rapport à 2015 :

- › Diminuer les émissions de polluants et gaz à effet de serre de 30% ;
- › Augmenter de 54% la production d'énergie renouvelable(électrique et thermique);
- › Réduire la consommation énergétique de la région de 23% par habitant
- › Accompagner les collectivités dans leur PCAET et dans le développement des solutions alternatives ;
- › Accompagner l'autoconsommation d'énergie renouvelable et les solutions de stockage d'énergie ;
- › Mobiliser les citoyens et acteurs sur le changement climatique ;
- › Développer le vecteur énergétique de la filière hydrogène;
- › Développer un réseau de bornes d'avitaillement en énergies alternatives pour les transports ;



L'ENGAGEMENT LOCAL EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET), POUR INTERROGER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE

Le PCAET a été consacré par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015. Il s'agit d'un projet territorial stratégique et opérationnel. Il développe les axes suivants : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables. La mise en place de ces PCAET est confiée aux EPCI de plus de 20 000 habitants qui sont considérés comme les coordinateurs de la transition énergétique à l'échelle de leur territoire. **Les démarches pour la réalisation d'un PCAET ont débuté en juillet 2018 pour la Communauté de communes du Val de Drôme.** Le plan climat a ensuite été élaboré en 2019-2020. L'année 2021 a permis de recueillir 21 contributions citoyennes et de modifier le PCAET en conséquence. En septembre 2021, les éléments constitutifs du projet de plan climat ont été approuvés en conseil communautaire : diagnostic, stratégie, plan d'action, évaluation environnementale, et évaluation environnementale résumée du PCAET.

DES POLITIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

> **Le projet Biovallée**

Au premier semestre 2009, les élus de la communauté de communes s'étaient prononcés favorablement sur la candidature de leur intercommunalité à un Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée.

La politique **Biovallée Energie 2014-2020** s'inscrit dans la continuité des actions de développement du territoire telles que le contrat de rivière, puis le GPRA (Grand Projet Rhône-Alpes) Biovallée et la sélection parmi les 10 territoires rhônalpins précurseurs pour une politique TEPOS.

Ainsi, inscrire l'Energie comme fil rouge pour le développement du territoire doit permettre la recherche de financements pour mener à bien le plan d'actions sur ses différents volets : Energie Renouvelable; Rénovations des bâtiments; Agriculture & Energie; Mobilité & Déplacement; Infrastructures & Réseau; Sensibilisation, communication & accompagnement du plan d'action

Les objectifs recherchés en matière de transition écologique sont les suivants :

- > Diminuer de 20% en 2020 et plus de 50% en 2040 les consommations énergétiques du territoire ;
- > Atteindre 50% d'agriculteurs et de surface en agriculture biologique en 2020 ;
- > Proposer 80% d'aliments biologiques ou locaux en restauration collective en 2025 participant de fait au développement de circuits-courts limitant les consommations et émissions liés aux déplacements ;
- > La production d'énergies renouvelables couvrirait 25% des besoins en 2020 et au moins 100% en 2040;
- > Obtenir que tous les documents d'urbanisme intègrent de ne plus détruire de sols agricoles pour l'urbanisation permettant de conserver les puits de carbone du territoire ;
- > Diviser par deux d'ici 2025 les déchets acheminés vers des centres de traitement ;
- > Développer la formation et la recherche en lien avec le développement durable ;
- > Générer d'ici 2025, 2500 emplois nouveaux sur le territoire par les actions dans les éco-filières.



L'ENGAGEMENT LOCAL EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

> La démarche TEPOS

L'équipe « énergie » de la CCVD et la CCCPS sont réunis sous le nom de « Biovallée Énergie » et se sont engagées par une **démarche de « Territoire à énergie positive »** (TEPOS).

Un TEPOS est un territoire dont les **besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales**. Cette démarche vise à atteindre l'équilibre entre la consommation d'énergie et la production d'énergies locales à l'horizon 2050, en associant largement les différents échelons de collectivités et un grand nombre d'acteurs. Dans la perspective d'un territoire à énergie positive, une plateforme locale de rénovation accompagne les particuliers-propriétaires qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation. Il s'agit, grâce à des travaux de rénovation, de gagner en confort tout en réduisant ses factures de chauffage, d'électricité... La vocation de la plateforme est d'améliorer la performance énergétique des projets de rénovation et d'en augmenter significativement le nombre. Les objectifs sont multiples :

- > Réaliser des rénovations de niveau « BBC rénovation » (consommation inférieure à 50 kWh/m²/an pour le chauffage) ou compatibles avec cet objectif lorsqu'il s'agit de rénovation partielle,
- > Permettre au citoyen d'accéder à une offre professionnelle compatible avec ces objectifs.

> Autres démarches

Le territoire met en œuvre un ensemble d'autres politiques visant à promouvoir le développement durable tels que Opération DORéMi (Dispositif Opérationnel de Rénovation de la Maison Individuelle), Ecosite du Val de Drôme ...



Ecosite à Eure - Source : EVEN Conseil



La stratégie DORéMi - Source : Biovallée



LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE

Les données et analyses présentées ci-après sont issues du diagnostic du PCAET de la CCVD.

LES GAZ A EFFET DE SERRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Certains gaz présents naturellement dans l'atmosphère agissent comme une serre en captant une partie du rayonnement solaire et augmentent ainsi la température de la Terre. En l'absence de ces gaz, la température moyenne de la Terre serait de - 18 °C. Ce phénomène naturel, appelé « effet de serre » est donc propice à la vie sur Terre. Cependant son équilibre est fragile et la concentration trop importante de GES conduit au réchauffement climatique du fait de la rétention par les gaz du rayonnement solaire (source OREGES de la Région Auvergne Rhône-Alpes).



Réchauffement climatique et émissions de GES - Source : OREGES, EVEN Conseil

DES EMISSIONS DE GES « GONFLEES » PAR LA PRESENCE DE L'AUTOROUTE A7

Le territoire de la CCVD a émis, en 2018, 237.46 kteqCO2 soit 7.83 teqCO2/hab. A titre de comparaison la région Auvergne Rhône-Alpes émet 49 159.24 kteqCO2 par habitant et le département de la Drôme en émet 6.15 teqCO2 par habitant.

Ces émissions proviennent pour l'essentiel des secteurs du transport routier (58%), de l'agriculture (21%) et du secteur résidentiel (12%). Les autres secteurs contribuant dans une moindre mesure à ces émissions à l'échelle du territoire sont l'industrie (4%) et le tertiaire (5%).

Seules des réductions conséquentes des consommations énergétiques couplées à un déploiement des énergies renouvelables permettront de réduire significativement les émissions de GES du territoire.

QU'EST-CE QUE L'ÉQUIVALENT CO2 ?

L'« équivalent CO2 » (eq CO2) est une unité créée par le Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) pour comparer les impacts des GES en matière de réchauffement climatique et pouvoir cumuler leurs émissions. Dans ce cadre, une tonne équivalent CO2 représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone.

>> 1 tonnes de CO2 équivaut à :

- 1 aller-retour Paris-New York en avion
- 14.000 km de Twingo en ville
- 8.500 km de 4x4 en ville



LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE

La répartition des émissions entre les différents secteurs en 2018.

> Les émissions de GES du secteur des transports

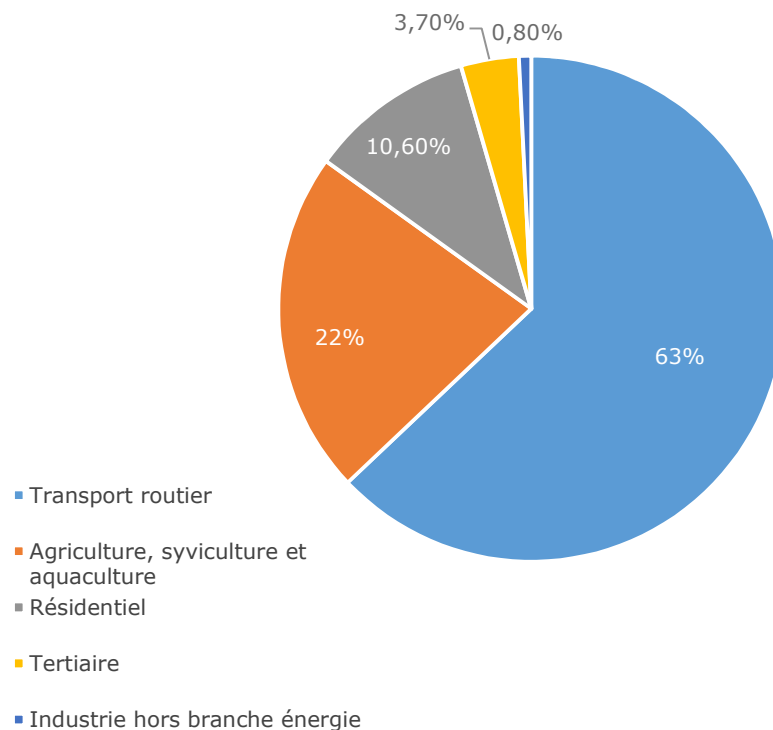
La part des transports routiers, apparaissant en bleu dans le diagramme ci-contre, est le principal émetteur sur le territoire et représente à ce titre 62,7% des émissions de GES pour 149 kteqCO₂. Plus de la **moitié des émissions du secteur des transports provient du trafic de l'Autoroute A7 sur le territoire** (environ 55 %, d'après le PCAET CCVD).

L'OREGES Auvergne-Rhône-Alpes souligne par ailleurs que la **répartition entre le transport de marchandises et celui de personnes est de 50%-50%** depuis 2005. Ces pourcentages des usages s'expliquent par l'important transit de fret via l'autoroute A7 et dans une moindre mesure au niveau des axes stratégiques du territoire (RN7, RD104), mais également par la prépondérance de la voiture dans les déplacements domicile-travail 87,1%, (INSEE 2018).

Par ailleurs, les émissions de GES du secteur des transports sont **quasi-exclusivement dues aux produits pétroliers** utilisés pour les carburants.

Dans ce cadre, le **développement d'une mobilité alternative (bus, motorisations décarbonées...)** ainsi que la **poursuite de la promotion d'un territoire « courte-distance »** peuvent représenter des axes d'amointrissement des émissions de GES.

Dans « autre transport » sont comptés les transports ferroviaires et fluviaux.



Emissions de GES en 2018 – Source : <https://auvergnerhonealpes.terristory.fr>



LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE

> Les émissions de GES du secteur résidentiel

Le **troisième enjeu est le secteur résidentiel** avec 25 kteqCO2 en 2018 soit **10,5 % des émissions totale du territoire**. Dans ce secteur, les **produits pétroliers sont la principale cause** (37%). Viennent ensuite le gaz et l'électricité avec respectivement 26% et 17%. Les **ENRt et principalement le bois représentent 3%** des émissions.

Dans ce cadre, **l'âge du parc de logement et les modes de chauffage influencent fortement le poids du secteur résidentiel dans le bilan carbone de la CCVD**. Effectivement, 74% des résidences principales ont été construites avant 1990 (*INSEE, 2018*) soit avant la troisième Réglementation Thermique (RT) imposant la prise en considération, dans les constructions nouvelles, des besoins de chauffages et d'eau chaude sanitaire en sus des déperditions de chaleur lié à l'isolation du bâtiment. Aussi, la réhabilitation du parc de logement apparaît comme un réel levier d'action pour limiter les déperditions thermiques et ainsi diminuer les émissions de GES.

Par rapport au chauffage, celui-ci apparaît comme le principal usage émetteur pour le résidentiel (90% des émissions du secteur), et, en rapprochant ce constat au fait que les produits pétroliers sont la principale cause d'émissions, cela permet de mettre en évidence que sur le territoire **le chauffage au fioul, davantage émetteur est conséquent sur le territoire**.

Système de chauffage	Emission de CO2
Chaudière à bois	30 gCO2e/kWh
Pompe à chaleur	49 gCO2e/kWh
Réseau de chaleur	100 gCO2e/kWh
Radiateur électrique	147 gCO2e/kWh
Chaudière gaz	227 gCO2e/kWh
Chaudière fioul	324 gCO2e/kWh

Source : Ademe et Carbone 4 (2018)

Emission de CO2 par énergie de chauffage pour la consommation d'1 kilowattheure –

Source : <http://www.economiedenergie.fr>

> Les émissions de GES du secteur tertiaire

Les émissions du secteur tertiaire représentent **3,7 % des émissions totales en 2018**. Elles ont doublé entre 1990 (5,5 kt CO2eq./an) et 2000 puis ont ensuite connu une légère diminution jusqu'en 2011 (7,8 5 kt CO2eq./an) avant de repartir de nouveau à la hausse depuis (9 kt CO2eq./an en 2018). Ces émissions sont actuellement majoritairement liées à la consommation de gaz.



LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE

> Les émissions de GES du secteur industriel hors branche énergie

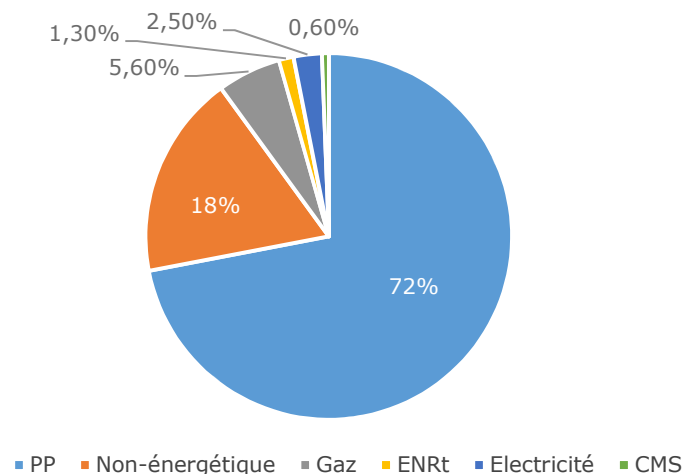
Les émissions du secteur industriel hors branche énergie représentent **0,80 % des émissions totales en 2018**. Peu de détails sont disponibles sur ces émissions en raison du secret statistique.

> Les émissions de GES du secteur des déchets

La Communauté de communes du Val de Drôme gère en régie intégrale l'ensemble des collectes des déchets produits sur chacune des 30 communes du territoire et leur transfert vers les centres de traitement. Cependant, ces **centres de traitements étant situés en dehors du périmètre du territoire, les émissions associées ne sont pas comptabilisées**.

DES EMISSIONS DE GES MAJORITAIREMENT INDUITES PAR LES PRODUITS PETROLIERS

Les produits pétroliers (PP) représentent la majeure partie des émissions avec 72% du total principalement dû aux carburants utilisés dans les transports routiers mais aussi dans le résidentiel et le tertiaire (chauffage) et l'agriculture (chauffage, engins agricoles). Les émissions non-énergétiques sont la seconde avec 18%, quasiment exclusivement via l'agriculture. Le gaz et l'électricité ont sensiblement la même part avec 5,6% et 2,5%. Les énergies renouvelables thermiques (ENRt) ont une part négligeable. Enfin les émissions des Combustibles Minéraux Solides (CMS) et les émissions non identifiées représentent 0,60%.

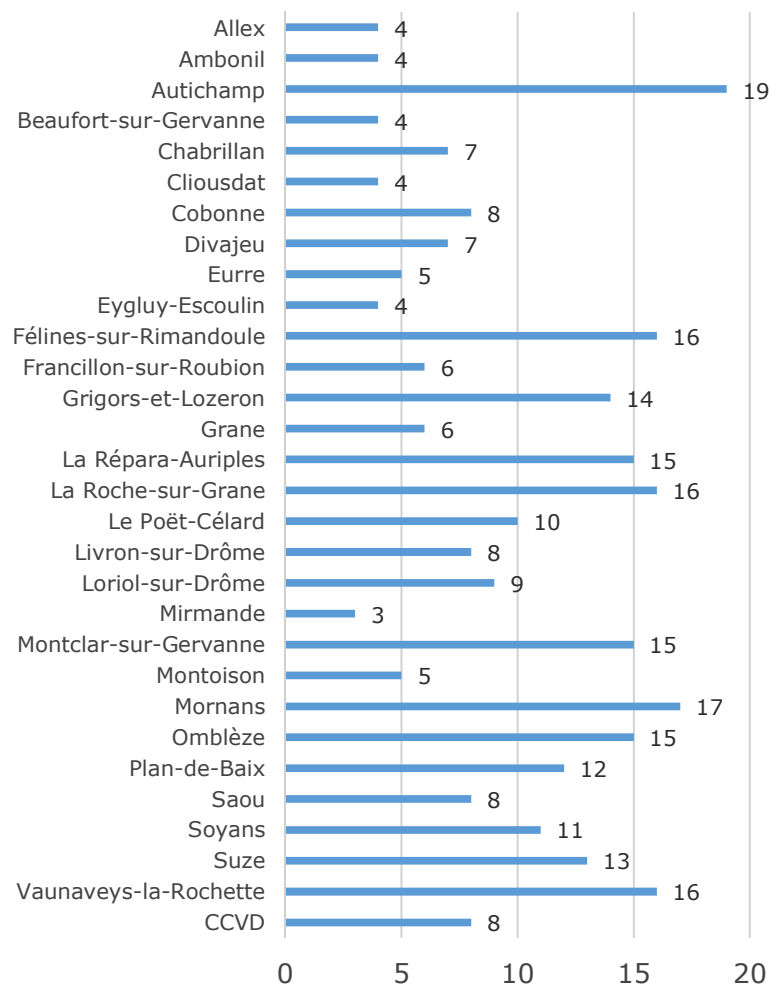


Répartition des émissions de GES par type d'énergie consommée au sein de la CCVD en 2018 –

Source : <https://auvergnerhonealpes.terristory.fr>



LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE



Emissions de GES par habitant et par commune en 2015
(teqCO2) –

Source : CCVD, PCAET, OREGES AuRA

UNE CONCENTRATION DES EMISSIONS DE GES SUR LES COMMUNES LES PLUS URBANISEES

Les émissions de GES se concentrent dans les deux plus grandes villes de la communauté de communes à savoir **Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme. Elles représentent à elles deux plus de la moitié des émissions totales.** Le transport routier est de loin le principal émetteur pour ces deux communes. Le passage de l'A7 et de la N7 explique cette prépondérance.

En termes d'émissions par habitant, **les communes rurales sont celles ayant les taux les plus élevés avec un maximum observé à Autichamp** avec 17,5 teqCO2 par habitant. **Sur ces communes l'agriculture est le principal émetteur** représentant entre 50% et 80% des émissions.

UN FORT POTENTIEL DE CAPTAGE DE GAZ A EFFET DE SERRE

Un puits de carbone est un réservoir (naturel ou artificiel) qui absorbe du carbone en circulation dans la biosphère. Ce carbone est alors piégé dans de la matière vivante puis par la suite plus ou moins durablement séquestré. Il s'agit principalement de la forêt et des espaces prairiaux cumulant les réservoirs de carbone suivants : biomasse, litières des sols et sols.

Le territoire de la CCVD étant peu densément peuplé et fortement boisé, les principaux stocks de carbone recouvrent les sols à la hauteur de 66% puis la biomasse représentant 28% des stocks. Dans ce cadre, **le stock de carbone du territoire est estimé à 13 508 kteq de carbone**, en 2018. Cela **permet d'atténuer de 2 % les émissions du territoire**, évaluées à 237,5 kteq de CO_{2eq} en 2018.

Au regard du bilan carbone du territoire et dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique la **préservation des puits de carbone apparaît comme primordiale.**



LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE

LES SECTEURS DU TRANSPORT ET DU RESIDENTIEL COMME PRINCIPAUX LEVIERS DE DIMINUTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

En 2018, la communauté de communes du Val de Drôme a consommé **1 021 GWh soit 33,6 MWh par habitant**. La consommation énergétique du territoire représente 6,5% de la consommation totale à l'échelle du département qui s'élève pour la même année à 15 584 GWh. La consommation énergétique moyenne par habitant du territoire s'inscrit, quant à elle, dans un ordre de grandeur similaire à celle de la Drôme (30 MWh/habitant).

Au regard de la répartition des consommations entre les différents secteurs, il apparait que **le transport routier représente plus de la moitié des consommations énergétiques du territoire**. Celle-ci provient essentiellement du trafic de transit circulant sur l'autoroute A7 à l'Est du territoire : cette consommation est estimée à 601 GWh/an soit 59 % de la consommation totale. Aussi, le territoire est marqué par une prépondérance de la voiture individuelle qu'illustre principalement le taux d'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail : 87,1% en 2018 (*INSEE*). Dans ce cadre, le **développement d'une mobilité alternative apparait comme un levier d'action dans la diminution des consommations énergétiques**.

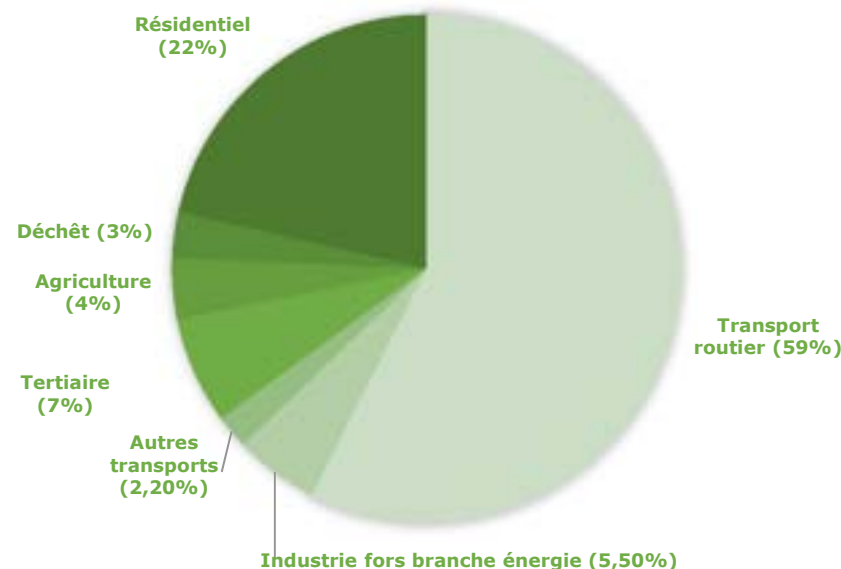
Le résidentiel est le deuxième secteur le plus énergivore du territoire et représente 22% du bilan global de la CCVD. Comme évoqué précédemment, l'âge du parc de logements ainsi que dans une certaine mesure le mode de chauffage viennent expliquer le poids du secteur résidentiel. Aussi, le **confort thermique et la réhabilitation du parc de logement apparaissent comme un véritable enjeu** de réduction de la consommation énergétique du territoire.

A titre de référence...

Unité	Exemples
1 000 Wh = 1 kWh	un réfrigérateur-congélateur consomme 300 kWh par an
1 000 kWh = 1 MWh	un ménage consomme entre 2 et 3 MWh par an (hors chauffage)
1 000 MWh = 1 GWh	un hôpital de 250 lits consomme 1 GWh par an (hors chauffage)
1 000 GWh = 1 TWh	la France consomme 442 TWh d'électricité par an

Exemples de consommation annuelle d'énergie –

Source : Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie



Répartition des consommations énergétiques par secteur en 2018 pour la CCVD –

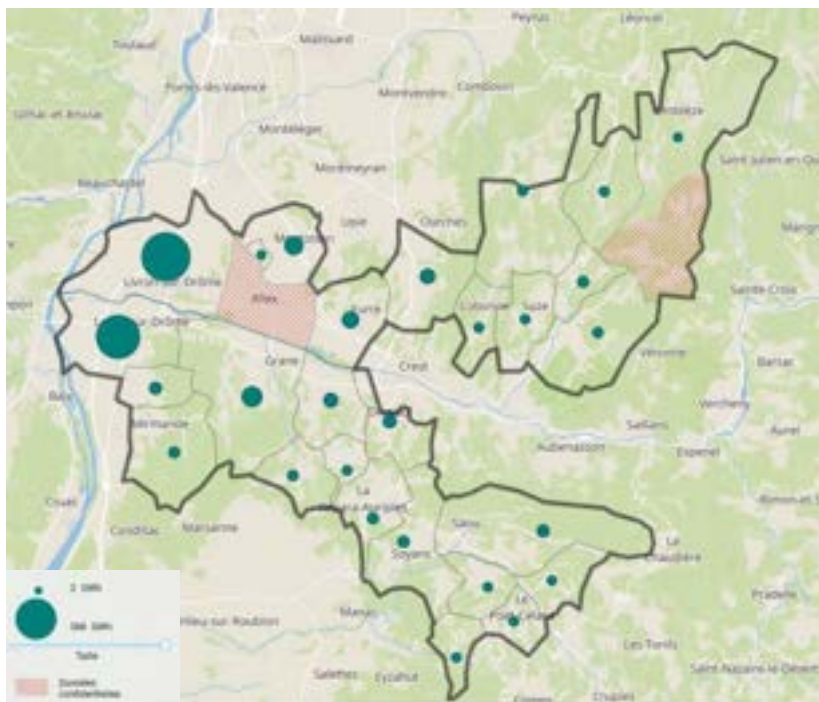
Source : <https://auvergnerhonealpes.terristory.fr>



LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE

UNE CONSOMMATION ENERGETIQUE PLUS CONSEQUENTE DANS LES COMMUNES LES PLUS URBANISEES

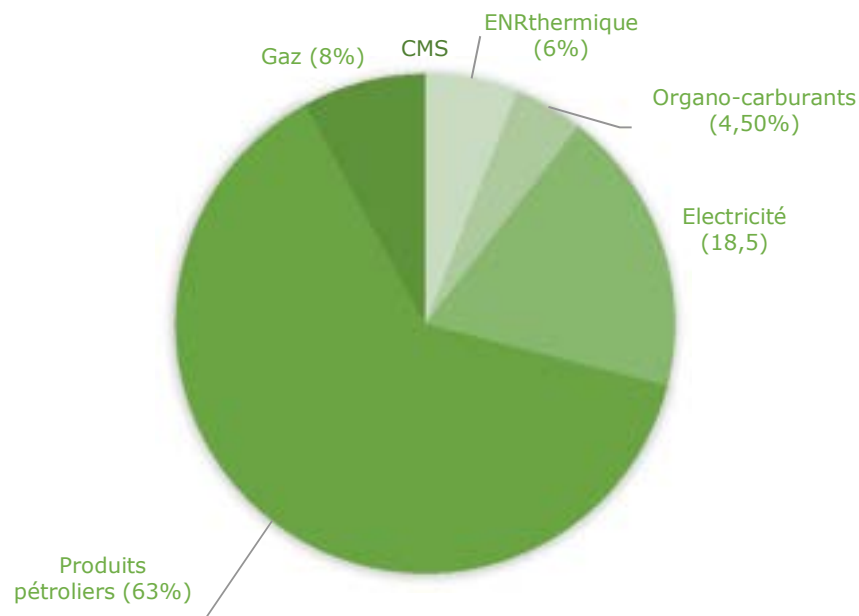
Les communes de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme totalisent plus de la moitié des consommations énergétiques du territoire du fait de la présence des 10 km d'autoroute mais également parce qu'elles totalisent une population de plus de 15 754 habitants soit environ la moitié de la population du territoire.



Consommation énergétique par commune en 2018–
Source : <https://terristory.fr/>

DES CONSOMMATIONS ENCORE TRES DEPENDANTES DES ENERGIES FOSSILES

Le territoire connaît une forte prédominance des énergies fossiles dans sa consommation énergétique. En 2018, le recours aux **produits pétroliers représente 63% de la consommation énergétique** totale du territoire. Ces énergies sont principalement consommées par le secteur des transports routiers (55% de la consommation de produits pétroliers du territoire) et le secteur résidentiel (23% de la consommation de produits pétroliers du territoire).



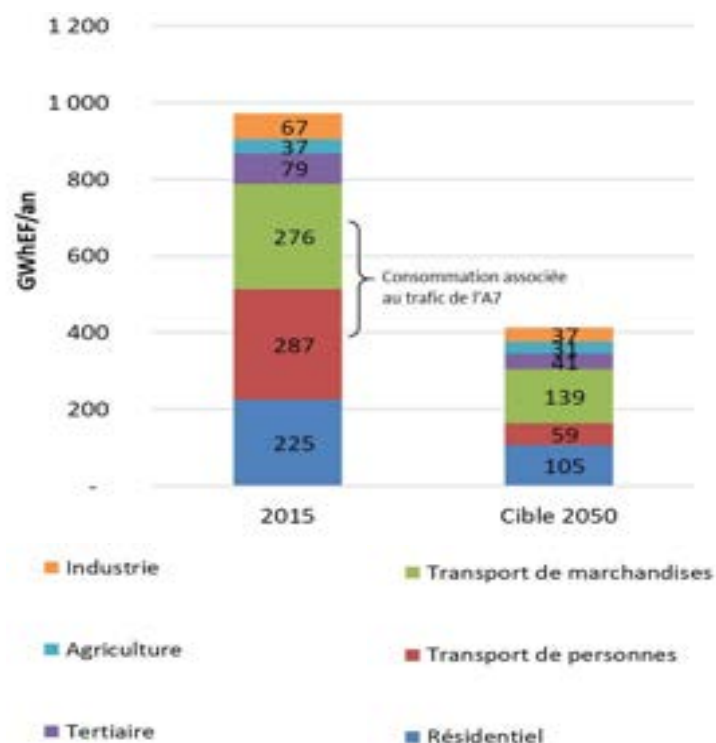
Consommation énergétique par énergie en 2018 au sein du territoire de la CCVD–
Source : <https://terristory.fr/>



LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE

UNE AMBITION CONSEQUENTE D'ECONOMIE D'ENERGIE

Le diagnostic du PCAET met en avant le **bilan des potentiels d'économie d'énergie à l'horizon 2050** est synthétisé dans le graphique ci-après.



Consommation énergétique du territoire et économies énergétiques projetées – Source : PCAET CCVD

Avec un **potentiel d'économie total de 555 GWh**, le territoire passe d'une consommation annuelle de **971 GWh en 2015 à 416 GWh**.

Les **deux secteurs clés en termes d'économie d'énergie** sont le **transport** avec un potentiel d'économie de près de 361 GWh et le **secteur résidentiel** avec 105 GWh.

Pour la réduction de la consommation énergétique du secteur résidentiel, le principal levier porte sur la **rénovation des bâtiments** afin de réduire au maximum les besoins de chauffage tandis que pour les transports le PCAET cible les axes de travail suivants :

- > La **réduction des limites de vitesses** ;
- > L'amélioration de **l'efficacité énergétique des véhicules** ;
- > L'évolution des politiques d'urbanismes pour **réduire les besoins de déplacement** de la population ;
- > Le développement du **télétravail** et espaces de **coworking** ;
- > La **réduction de la part modale de la voiture** ;
- > Le **développement du covoiturage** ;
- > Le développement du **fret ferroviaire** au détriment du transport routier ;
- > L'amélioration du **taux de remplissage des véhicules pour le transport de marchandises**.



LA VULNERABILITE ENERGETIQUE

UN TERRITOIRE EXPOSE A LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET PRÉSENTANT DES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

A l'échelle nationale, le budget moyen par ménage alloué à l'énergie domestique représente 8,5 % du budget des ménages en 2017. Les Français ont déboursé une moyenne d'environ **2 900 € pour payer leurs besoins d'énergie** avec 52% de cette somme pour le logement et 48% pour les carburants.

Dans la communauté de communes du Val de Drôme, le revenu médian est de 20 880€ annuel net (INSEE, 2018). Aussi, **la facture d'énergie représente plus de 14% des revenus des foyers, soit 1,6 fois plus qu'à l'échelle de la France**. On considère qu'il y a précarité énergétique dès lors que la part des revenus consacrée à l'énergie dépasse 10% (ADEME). **L'espace communautaire semble touché par la précarité énergétique**. Il existe en outre des facteurs de vulnérabilité sur le territoire :

› D'une part, **le parc de logements date majoritairement d'avant 1990, soit avant la troisième Réglementation Thermique (RT)** imposant une isolation des bâtiments neufs et la prise en considération des besoins de chauffages et d'eau chaude sanitaire. En outre, le fioul représente 18% de la consommation énergétique du secteur résidentiel. Or, à surface égale, le fioul est plus consommateur d'énergie que les autres modes de chauffage et son utilisation est par conséquent un facteur de vulnérabilité énergétique. Le coût du fioul fait par ailleurs l'objet de fluctuations financières. Les risques d'inflation pendant les saisons froides viennent renforcer l'exposition des utilisateurs à la précarité énergétique.

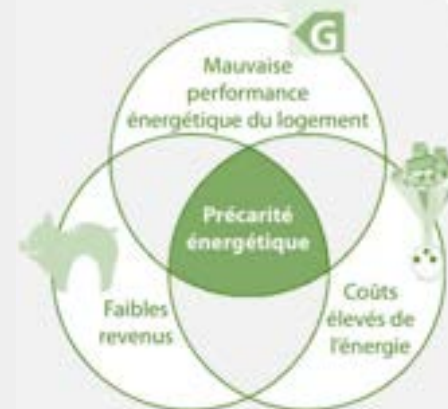
› D'autre part, au regard de la précarité énergétique liée

à la mobilité, le territoire communautaire présente des facteurs de vulnérabilité du fait de la forte dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail : **87,1% des actifs du territoire utilisent la voiture pour se rendre au travail**. (INSEE, 2018). Enfin, la précarité liée à la mobilité devrait s'accroître en raison de la **tendance à la hausse du prix du carburant** (entre +1,5% et +2,7% entre 2018 et 2019, <https://carbu.com>) avec une estimation d'un coût de 2€/L à l'horizon 2040 selon le scénario prévisionnel de l'ADEME.

DÉFINITION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique résulte de la difficulté ou de l'impossibilité d'un ménage à payer ses factures d'énergie et à satisfaire ses besoins essentiels de confort thermique. Elle résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- le prix de l'énergie ;
- le niveau de ressources des ménages ;
- la qualité de l'habitat et de l'équipement de chauffage ;
- les pratiques des ménages.



Schématisation des facteurs de précarité énergétique -

Source : <http://www.polenergie.org>



PRODUCTION ENERGETIQUE ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

UN TERRITOIRE PRESENTANT UN FORT DESEQUILIBRE ENTRE CONSOMMATION ET PRODUCTION...

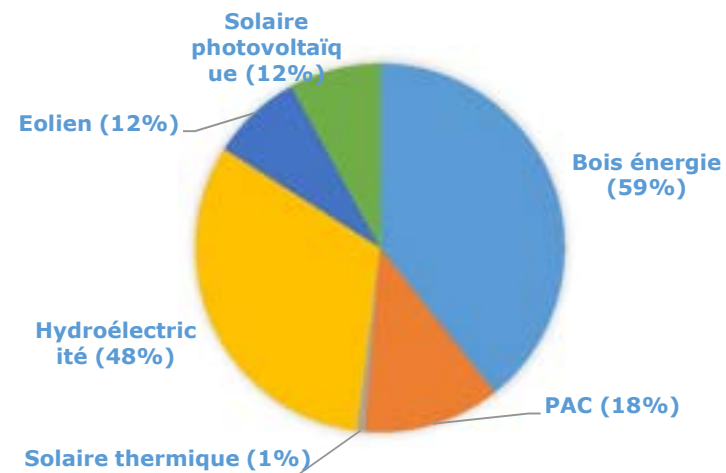
En 2018, la CCVD fait face à une forte dépendance énergétique. L'essentiel de sa consommation provient d'énergies fossiles et fissiles importées sur son territoire. La production d'énergie renouvelable du territoire s'élève à 150,35 GWh dont plus de 39% dû à l'exploitation du bois-énergie.

Le **rapport entre la production d'énergie renouvelable du territoire et sa consommation (1021GWh) n'est que de 14,7%.**

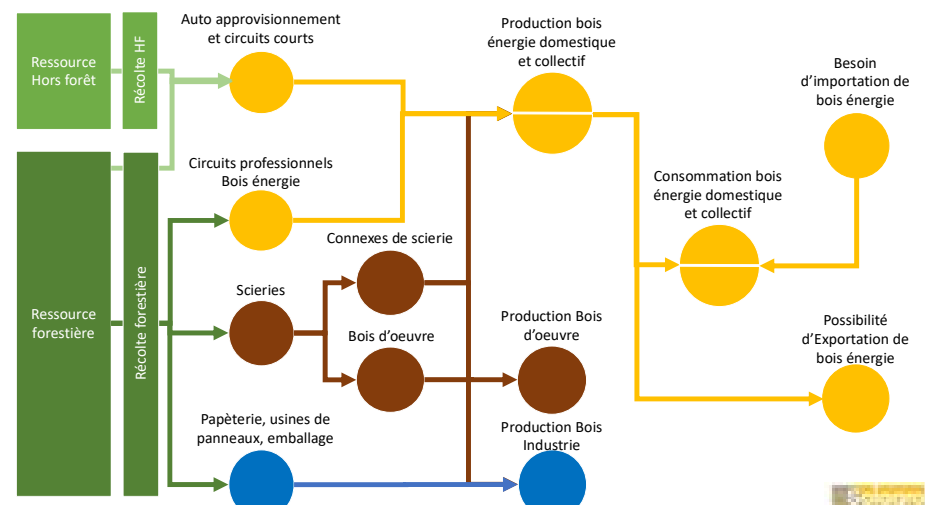
La filière bois-énergie

Il n'existe pas de données locales de consommation de bois domestique (bois bûche, granulés), il est néanmoins possible à partir des résultats d'une enquête nationale approfondie de l'ADEME de préciser les usages du bois domestique à l'échelle de la CCVD et d'avoir un aperçu assez fin des usages locaux :

- 24 % des ménages (5 800 ménages) utiliseraient du bois pour le chauffage de leur logement, en très grande majorité du bois bûche ;
- La consommation annuelle moyenne en AURA est de 7,2 stères dans les communes rurales, et 4,5 stères dans les communes urbaines ;
- Les circuits courts (les circuits agricoles, l'affouage, le marché gris - bois bûche, etc.) et l'autoapprovisionnement représentent 71 % du marché, le reste étant capté par des distributeurs professionnels de bois-bûche.



Production d'énergies renouvelables de la CCVD en 2018 - Source : <https://territory.fr>



Schématisation de la filière bois - Source : PCAET CCVD, SALAGRO



PRODUCTION ENERGETIQUE ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

La consommation énergétique de bois représente au total **59 GWh**.

Par ailleurs, les données présentées par l'OREGES font état de 15 chaufferies bois pour une puissance cumulée de 1192kW, il s'agit donc de chaufferies de très petite puissance dont il est difficile d'estimer la production annuelle. Celle-ci ayant néanmoins été évalué dans le cadre du diagnostic du PCAET à une production de 2 GWh/an, soit **une production totale de 61,2 GWh à l'échelle de la CCVD**.

ZOOM SUR LA PRODUCTION DE BOIS ALIMENTANT LES TERRITOIRES VOISINS

Les données départementales affinées, issues de l'enquête annuelle de branche, (extrapolées à la typologie de la forêt locale, nature des boisements, et taux public/privé) permettent de donner une image de la production locale des exploitants forestiers. Sur le territoire de la CCVD sont récoltés annuellement 15 400 m³ de bois. A ces productions s'ajoutent les productions de bois bûche par les particuliers, l'affouage ou les circuits courts non référencés (par les agriculteurs, par exemple). Ce qui conduit à une production totale de bois-énergie de 117 GWh. Aussi, grâce à ses boisements importants, et à sa consommation en chaufferie bois très modeste, la CCVD est aujourd'hui largement exportatrice (vers Crest, Valence Romans et Montélimar), de bois énergie vers les territoires alentours.

› La filière éolienne

Aujourd'hui, le territoire communautaire dispose d'un **parc de 2 éoliennes de 2,3 MW chacune** produisant environ **13 GWh par an**.

On dénombre par ailleurs **plusieurs projets en cours** (phase étude ou phase construction) sur le territoire à La Roche-sur-Grane (5 éoliennes de 2,3 MW chacune), à cheval sur la CCVD et la CC Raye (5 éoliennes de 2,3 MW ou 8 éoliennes de 0,8 MW).

De même, la commune de Gigors et Lozeron mène une réflexion sur un possible projet éolien sur Côte Blanche. Les études de préfaisabilité et d'analyse des aspects naturaliste et paysagers ont permis la localisation du projet au nord du territoire communal, sous réserve des modalités d'évolution du projet.



Eoliennes depuis la Répara Auriples - Source : EVEN Conseil



PRODUCTION ENERGETIQUE ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

› La géothermie

La production géothermique actuelle sur le territoire de la CCVD s'élève à 18 GWh pour 524 pompes à chaleur (PAC) en fonctionnement. De surcroît, la dynamique de développement de la géothermie sur PAC sur le territoire est positive avec une production multipliée par plus de 10 entre 2008 et 2018.

La majeure partie de la production se trouve sur Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme avec plus de 40% de la production totale de la communauté de communes. Les communes rurales sont cependant équipées en PAC comme le montre le taux de PAC par habitant élevé sur les communes d'Omblèze, Eygluy-Escoulin et Le Poët-Célard.

A noter enfin que **le recours à la géothermie superficielle peut, sauf contrainte réglementaire, se faire partout**. Ce sont les modalités technico-économiques du site qui vont rendre pertinentes ou non, son usage.

› L'exploitation de l'hydroélectricité

L'OREGES Auvergne Rhône-Alpes identifie **un site de production hydroélectrique** en 2015. Il s'agit de la **centrale hydroélectrique qui jouxte le Dérot Moulinage à Montclar-sur-Gervanne**. D'une puissance installée de 200kW il produit entre **0,9 et 1,1 GWh annuel**.

De surcroît, sur le territoire de la CC Val de Drôme, **six microcentrales hydroélectriques** sont recensées. Trois sont implantées sur la Gervanne et les cours d'eau de la Sye, de la Chacuse et le canal de Vèbre en accueillent chacun une.



Secteurs favorables à la géothermie - Source : SRCAE Rhône-Alpes



PRODUCTION ENERGETIQUE ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

› Le solaire photovoltaïque et thermique

L'OREGES Auvergne-Rhône-Alpes recense, en 2015, **425 sites de production photovoltaïque** sur le territoire de la communauté de communes pour une capacité installée de 6,2 MW. Ces installations ont produit **12 GWh d'électricité sur l'année 2018**. Dans ce cadre, il apparaît que **Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme sont les communes les plus équipées** en installations photovoltaïques avec près de 60% de la capacité installée et 57% de la production totale. Cependant les communes rurales ont également développé cette technologie avec par exemple **4 unités PV pour 76 habitants à Félines-sur-Rimandoule**.

La **dynamique de développement de la filière photovoltaïque est indéniable** sur la communauté de communes. Amorcée en 2009, l'installation de panneaux photovoltaïques a été multipliée par 3 entre 2011 et 2012. Elle est en constante augmentation depuis. A souligner par ailleurs qu'un **développeur, au sein de la communauté de communes, est en charge de l'animation et du développement des installations sur le territoire**, pour les collectivités et les entreprises du territoire de la CCVD.

Pour le solaire thermique, L'OREGES a fourni les données de production solaire thermique ainsi que la surface de capteurs installée. La CCVD a une **production solaire thermique de 1 GWh** (en 2018).

Les communes les plus équipées sont les plus urbanisées. **Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme représentent plus de 40% de la production totale**. On remarque cependant que les communes rurales et moins peuplées possèdent également des installations. **Ombèze possède ainsi le plus important ratio de surface de capteur par habitant** avec près de 0,3 m² par habitant.

Eygluy-Escoulin et Le Poët-Célard sont également bien équipées avec plus de 0,2 m² de capteurs par habitant.

De même que pour le photovoltaïque, la dynamique de développement du solaire thermique sur le territoire de la CCVD est réelle avec une **production quasiment multipliée par 4 en 10 ans (2008/2018)**.

SOLAIRE THERMIQUE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, QUELLE DIFFÉRENCE ?

L'énergie photovoltaïque transforme directement le rayonnement du soleil en électricité grâce à des panneaux formés de cellules de semi-conducteurs. Le solaire thermique capte sa chaleur. La chaleur collectée est utilisée comme telle ou bien transformée en énergie mécanique, puis en électricité. Dans ce dernier cas, on parle de solaire thermodynamique.

Source : <https://www.planete-energies.com>

› La méthanisation

Le biogaz, issu de la fermentation de déchets organiques, peut être produit en station d'épuration, sur installation de stockage de déchets non dangereux, ou en site dédié. Il peut être valorisé de trois manières, par injection dans le réseau de gaz naturel après épuration, par cogénération (production d'électricité, injectée dans le réseau électrique) ou encore via une valorisation thermique où le biogaz est brûlé pour produire de la chaleur.

Sur la communauté de commune du Val de Drôme, il existe un projet de méthanisation agricole la SARL



PRODUCTION ENERGETIQUE ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Mourrière Méthanisation, en cours de développement sur la commune de Vaunaveys-la-Rochette. Il s'agit **d'une unité de méthanisation d'une puissance de 400 KW** avec valorisation du biogaz en injection. Au printemps 2019, le projet a obtenu les autorisations nécessaires et est en phase de finalisation des financements. Le début des travaux de construction est attendu dans le courant de cette année, pour un démarrage effectif en 2020.

A proximité immédiate du territoire de la CCVD, sur la commune d'Étoile-sur-Rhône, le projet Métha Veore réunit 5 exploitations agricoles céréalières (407 ha de SAU au total, dont une centaine sur la commune de Livron, au sein de la CCVD) et qui porte un projet de méthaniseur d'une puissance de 100 KW.

› La chaleur fatale

Le principe de récupération de chaleur fatale repose sur la possibilité d'utiliser l'énergie produite résiduelle engendrée par un procédé de production ou de transformation. Différents gisements sont identifiés, les usines d'incinération, les data centers, les industries et les eaux usées.

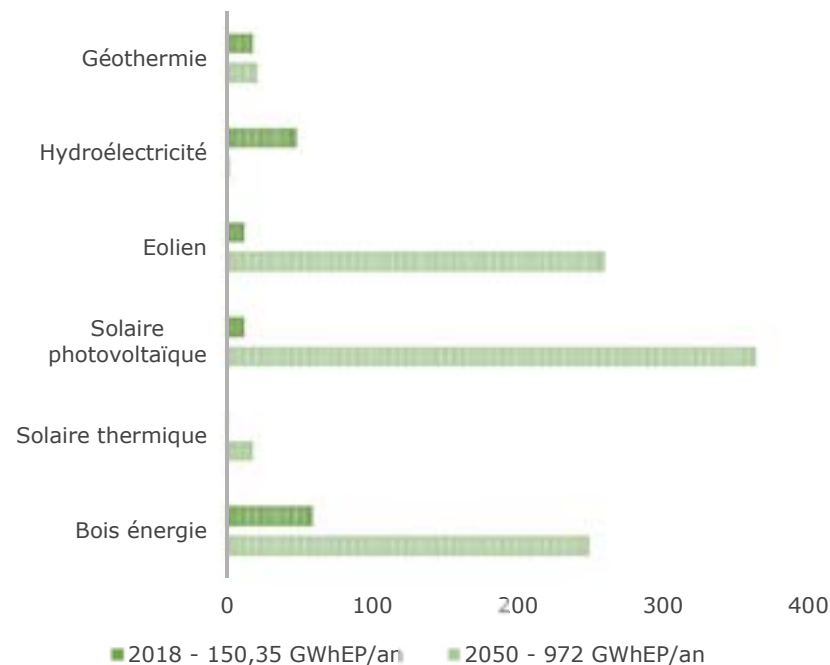
Aucun site de récupération de chaleur fatale n'a été identifié sur le territoire.

...AVEC UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES CONSEQUENT

Les potentiels de développement de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 sont synthétisés dans le graphique ci-après. Ils s'élèvent **à 972 GWh annuels contre 150,35 GWh en 2018, soit une possible multiplication par 6 de la production d'ici 2050.**

La **filière de production d'énergie renouvelable dont le potentiel est le plus élevé est la filière photovoltaïque** avec 344 GWh/an à l'horizon 2050. L'essentiel de ce potentiel est en toiture.

La **filière bois énergie est également une ressource majeure pour le territoire** avec une production cible de 249 GWh/an en 2050. Les autres filières contribuent à hauteur de 38% du potentiel 2050 avec dans l'ordre d'importance, l'éolien, le biogaz, la géothermie, le solaire thermique et l'hydroélectricité.



Synthèse des potentiels de production d'énergie renouvelables au sein de la CCVD à l'horizon 2050 - Source : <https://territory.fr>



CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- > Un territoire dont les consommations énergétiques et émissions de GES sont majorées du fait de la traversée de l'A7 et son trafic de transit ;
- > Une forte prédominance des transports routiers dans les émissions de GES lié à une ruralité induisant une dépendance à la voiture individuelle, fortement émettrice de GES ;
- > Une dépendance à la voiture induisant une vulnérabilité énergétique des ménages du territoire ;
- > Un secteur agricole développé induisant des émissions de GES importantes ;
- > Un parc de logements vieillissant induisant des consommations énergétiques conséquentes et une vulnérabilité énergétique des ménages ;
- > Des émissions et consommations principalement dues à l'utilisation de produits pétroliers ;
- > Un territoire présentant une faible couverture des consommations par la production d'énergie renouvelables ;
- > Des potentialités importantes pour les énergies renouvelables partiellement exploitées actuellement (photovoltaïque, éolien, bois-énergie, méthanisation) ;
- > Une politique bien engagée en matière de transition énergétique : le PCAET, le projet Biovallée ;

ENJEUX

- > Le développement d'une mobilité plus sobre en émissions de gaz à effets de serre et moins énergivore ;
- > La poursuite et l'accélération du développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux paysagers et environnementaux garants de l'authenticité du territoire ;
- > L'exploitation du potentiel de méthanisation du aux nombreuses activités agricoles de la CCVD ;
- > Affirmer la politique de rénovation énergétique de l'habitat et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la rénovation ;
- > Favoriser l'utilisation de matériaux bioressourcés dans les constructions et réhabilitations ;
- > Favoriser la préservation des capacités de stockage du carbone du territoire : limiter au maximum l'artificialisation des sols, renforcer la trame verte urbaine... ;
- > Renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique en développant des îlots de fraîcheur dans les espaces urbains à l'appui de leur végétalisation ;
- > Assurer la cohérence entre le PLUi et le PCAET ;

